

Le 24 octobre 2022



Objet : Demande d'accès du 3 octobre 2022
N/D : 226423DAJ

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 3 octobre dernier, vous trouverez ci-joint une copie des ordres du jour ainsi qu'une copie des procès-verbaux du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail pour les années 2015 à 2022.

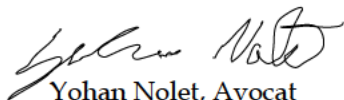
Toutefois, certaines informations ne peuvent vous être communiquées en application de l'article 35 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, lequel prévoit qu'un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

Les informations retenues ont fait l'objet d'un caviardage dans les procès-verbaux qui vous sont communiqués. Nous n'avons retenu aucun document relativement à votre demande.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours et les articles pertinents.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le substitut de la responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,



Yohan Nolet, Avocat
yohan.Nolet@cnesst.gouv.qc.ca
Tél. : 418 266-4900, 
Télec. : 418 528-7245

YN/cb
P. j.

Commission des normes, de
l'équité, de la santé et de la
sécurité du travail

cnesst.gouv.qc.ca

Unité dédiée, accès à l'information
1600, av. D'Estimauville, 7e étage, secteur 4
Québec (Québec) G1K 0G2

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

L.R.Q., chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION II RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

35. Un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

1982, c. 30, a. 35.



Ordre du jour
Conseil d'administration
19 février 2015 à 8 h 30
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations, approbation des résolutions de la séance du 16 décembre 2014 et suivi au compte rendu (planification stratégique)	Réjeanne Lachance	5	Approbation
4. Dossiers			
4.1. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (cadenassage) A-01-15	Claude Sicard	5	Décision
4.2. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (manoeuvres de recul) A-02-15	Claude Sicard	5	Décision
4.3. Règlement sur la mise en oeuvre de l'entente relative au programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle A-03-15	Réjeanne Lachance	10	Décision
4.4. Modifications législatives et réglementaires requises pour permettre la migration du système SIMDUT vers le système SGH A-04-15	Claude Sicard	20	Décision
4.5. Contrat de services professionnels - Développement de requêtes et de programmes pour soutenir la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information (DCGI) A-05-15	Carl Gauthier	15	Décision
4.6. Approbation du projet « Transmission électronique des rapports médicaux » A-06-15	Michel Dumas	15	Décision
4.7. Commission des lésions professionnelles	Réjeanne Lachance	5	Décision
4.7.1. Liste des personnes issues des associations syndicales - Modification (CSQ) A-07-15	Réjeanne Lachance	5	Décision
4.7.2. Liste des personnes issues des associations d'employeurs – Modification A-08-15	Réjeanne Lachance	5	Décision
4.8. Budget additionnel 2015 des programmes de prévention pour les subventions aux associations d'employeurs A-09-15	Sylvain Gagnon	10	Décision
4.9. Directive sur les contrats de services de la CSST non soumis à l'autorisation du président du conseil d'administration et chef de la direction A-10-15	Sylvain Gagnon	20	Décision
4.10. Projet immobilier Bourdages	Sylvain Gagnon	5	Information
4.10.1. État d'avancement des travaux en cours	Sylvain Gagnon	15	Information
4.10.2. État de situation, stratégie et plan d'action du PIB A-11-15	Sylvain Gagnon	30	Décision
4.10.3. Relation d'affaires - Entrepreneur gérant A-12-15	Sylvain Gagnon	15	Décision

Sujets	Porteur	Durée	Nature
4.11. Traitements en physiothérapie et ergothérapie (REPORTÉ)	Claude Sicard	60	Information
5. Dépôt de documents			
5.1. Suivi sur les ententes conclues en vertu de l'article 16 de la LATMP	Carl Gauthier	10	Information
5.2. Rapport sur les accidents de la route et le bruit en milieu de travail (REPORTÉ)	Claude Sicard	10	Information
6. Divers			
7. Mot de la fin et levée de la séance			
8. Prochaine séance - 26 mars 2015 9h00			

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations et approbation des résolutions de la séance du 19 février 2015 et des résolutions relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation A-25-15, A-26-15, A-27-15	Réjeanne Lachance	5	Approbation
3.2. Adoption d'une résolution modifiant la résolution A-53-13 du 17 octobre 2013 A-13-15	Réjeanne Lachance	5	Approbation
4. Dossiers			
4.1. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction et modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (installations sanitaires et levage de matériaux avec une pelle hydraulique) A-14-15	Claude Sicard	10	Décision
4.2. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction et modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail dans l'air comprimé) A-15-15	Claude Sicard	10	Décision
4.3. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs des mines A-16-15	Claude Sicard	10	Décision
4.4. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (salles de refuge et machines d'extraction) A-17-15	Claude Sicard	10	Décision
4.5. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail effectué en plongée) A-18-15	Claude Sicard	10	Décision
4.6. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies) A-19-15	Claude Sicard	10	Décision
4.7. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 A-20-15	Carl Gauthier	20	Décision
4.8. Délégation du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail A-21-15	Réjeanne Lachance	10	Décision
4.9. Comités du conseil d'administration - Désignation des membres A-22-15	Réjeanne Lachance	5	Décision
4.10. Comité sur le suivi du plan d'action de la Commission de la santé et de la sécurité du travail dans les mines souterraines (no 3.57.1) – Désignation des membres A-23-15	Josée Dupont	5	Décision
4.11. Délégation de pouvoirs en matière de plaintes et de demandes d'intervention faites à la Commission A-24-15	Josée Dupont	20	Décision

Sujets	Porteur	Durée	Nature
4.12. Traitements en physiothérapie et ergothérapie	Claude Sicard	60	Information
4.13. État de situation du projet immobilier Bourdages	Michel Dumas	20	Information
5. Dépôt de documents			
5.1. Rapport sur les accidents de la route et le bruit en milieu de travail	Claude Sicard	20	Information
5.2. Politique sur les commandites - Liste des commandites octroyées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail	Sylvain Gagnon	5	Information
5.3. Résultats au 31 décembre 2014	Carl Gauthier	10	Information
5.3.1. Tableau de bord - Janvier à décembre 2014	Carl Gauthier	10	Information
5.4. Statistiques sur les décès - Janvier à décembre 2014	Carl Gauthier	10	Information
6. Divers			
6.1. Suivi du comité de placement du 17 mars 2015	Carl Gauthier	10	Information
7. Mot de la fin et levée de la séance			
8. Prochaine séance - 16 avril 2015 9h00			



Ordre du jour
Conseil d'administration
16 avril 2015 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations et approbation des résolutions de la séance du 1 avril 2015	Réjeanne Lachance	5	Approbation
4. Dossiers			
4.1. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction concernant les exigences des travaux au-dessus et à proximité de l'eau A-25-15	Claude Sicard	10	Décision
4.2. Comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (no 3.73) - Désignation des membres A-26-15	Claude Sicard	5	Décision
4.3. Approbation du projet « Systèmes de rémunération à l'acte (SYRA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) » A-27-15	Michel Dumas	20	Décision
4.4. Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) 2014	Michel Dumas	15	Information
4.5. Contrats de services professionnels et d'acquisitions de 1 M\$ et plus reliés aux technologies de l'information pour l'année 2014	Michel Dumas	15	Information
4.6. Portrait sur les ressources humaines de la CSST	Sylvain Gagnon	20	Information
4.7. Campagnes publicitaires 2015	Sylvain Gagnon	20	Information
4.8. Sommaire statistique 2014 des renoncations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs	Carl Gauthier	10	Information
5. Dépôt de documents			
5.1. Tableau de bord - Année 2014	Carl Gauthier	10	Information
5.2. Portrait des décès - Année 2014	Carl Gauthier	10	Information
5.3. Rapport sur les accidents de la route et le bruit en milieu de travail	Claude Sicard	10	Information
5.4. Projet immobilier Bourdages - État de situation	Michel Dumas	10	Information
5.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Informations complémentaires à la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Sylvain Gagnon	10	Information
6. Divers			
7. Mot de la fin et levée de la séance			

Sujets		Porteur	Durée	Nature
8.	Prochaine séance - 21 mai 2015 9h00			

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 1er avril 2015 - Modifications	Réjeanne Lachance	5	Approbation
3.2. Adoption du compte rendu des délibérations et approbation des résolutions de la séance du 16 avril 2015	Réjeanne Lachance	5	Approbation
4. Dossiers			
4.1. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2016 A-31-15 A-32-15	Sylvain Gagnon	20	Décision
4.2. Résultats financiers prévisionnels 2015	Carl Gauthier	20	Information
4.3. Adoption de la politique de capitalisation REPORTÉ	Carl Gauthier	20	Décision
4.4. Proposition concernant la détermination du taux moyen de cotisation pour la tarification de l'année 2016 REPORTÉ	Carl Gauthier	20	Décision
4.5. Comité du C.A. sur la coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (n° 3.75) - Mandat et désignation des membres REPORTÉ	Claude Sicard	10	Décision
4.6. Comité technique sur l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (n° 3.33.1) - Désignation des membres A-33-15	Claude Sicard	5	Décision
4.7. Comité de révision du règlement sur la santé et la sécurité du travail (n° 3.33.2) – Désignation des membres A-36-15 A-34-15	Claude Sicard	5	Décision
4.8. Prolongation du Plan stratégique 2010-2014 A-35-15	Réjeanne Lachance	20	Décision
4.9. Commission des lésions professionnelles - Liste des personnes issues des associations syndicales - Modification (CSQ) A-36-15	Réjeanne Lachance	5	Décision
4.10. État de santé des projets en ressources informationnelles (RI)	Michel Dumas	15	Information
4.11. Projet immobilier Bourdages	Michel Dumas	5	Information
4.11.1. État d'avancement des travaux préparatoires et du début de la phase d'agrandissement	Michel Dumas	20	Information
4.11.2. État d'avancement du plan d'action sur la stratégie de repositionnement du projet immobilier Bourdages (PIB)	Michel Dumas	20	Information
4.11.3. Suivi financier du projet immobilier Bourdages (PIB)	Michel Dumas	20	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
5.	Dépôt de documents			
5.1.	Tableau de bord - Janvier à mars 2015	Carl Gauthier	10	Information
5.2.	Statistiques sur les décès acceptés - Janvier à mars 2015	Carl Gauthier	10	Information
5.3.	Rapport sur le bruit	Claude Sicard	10	Information
5.4.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Informations complémentaires à la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Sylvain Gagnon	10	Information
6.	Divers			
7.	Mot de la fin et levée de la séance			
8.	Prochaine séance - 18 juin 2015 9h00			



Ordre du jour
Conseil d'administration
29 mai 2015 à 8 h 00
conférence téléphonique

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1.	Ouverture de la séance A-39-15			
2.	Approbation de l'ordre du jour			
3.	Compte rendu			
4.	Dossiers			
4.1.	Adoption de la politique de capitalisation A-37-15	Carl Gauthier	20	Décision
4.2.	Proposition concernant la détermination du taux moyen de cotisation pour la tarification de l'année 2016 A-38-15	Carl Gauthier	20	Décision
5.	Dépôt de documents			
6.	Divers			
7.	Mot de la fin et levée de la séance			
8.	Prochaine séance - 18 juin 2015 8h30			

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance A-50-15			
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations et approbation des résolutions de la séance du 21 mai 2015	Réjeanne Lachance	5	Approbation
3.2. Adoption du compte rendu des délibérations et approbation des résolutions de la séance spéciale du 29 mai 2015	Réjeanne Lachance	5	Approbation
4. Dossiers			
4.1. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail A-40-15	Claude Sicard	10	Décision
4.2. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement A-41-15	Carl Gauthier	5	Décision
4.3. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2016 A-42-15	Carl Gauthier	5	Décision
4.4. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour 2016 A-43-15	Carl Gauthier	5	Décision
4.5. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2016 A-44-15	Carl Gauthier	5	Décision
4.6. Modification de la politique de placement de la CSST A-45-15	Carl Gauthier	15	Décision
4.7. Rapport annuel de gestion 2014 A-46-15	Réjeanne Lachance	15	Décision
4.8. Campagne sociétale 2015 : présentation des messages publicitaires	Sylvain Gagnon	45	Information
4.9. Révision des paramètres clés du projet immobilier Bourdages A-47-15	Michel Dumas	20	Décision
4.10. Comité du C.A. sur la coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (n° 3.75) - Mandat et désignation des membres A-48-15 A-49-15	Claude Sicard	15	Décision
5. Dépôt de documents			
5.1. Évaluation du projet-pilote - Programme de subvention à l'innovation versée aux associations syndicales et aux associations d'employeurs en vertu de l'article 104 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)	Claude Sicard	15	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
5.2.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Sylvain Gagnon	10	Information
6.	Divers			
6.1.	Suivi du Rapport de vérification d'optimisation des ressources sur l'indemnisation et la réadaptation du Vérificateur général	Michel Després	10	Information
6.2.	Les suites du rapport sur le bruit en milieu de travail	Claude Sicard	20	Discussion
6.3.	Nouvelle politique de recouvrement des prestations versées en trop	Claude Sicard	10	Discussion
7.	Mot de la fin et levée de la séance			
8.	Prochaine séance - 17 septembre 2015 9h00			



Ordre du jour
Session de travail des membres du conseil d'administration
1 septembre 2015 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1.	Ouverture de la séance	Guy Lavallée	210	Discussion
2.	Approbation de l'ordre du jour			
3.	Dossiers			
3.1.	Plan d'action - Rapport de vérification d'optimisation des ressources sur l'indemnisation et la réadaptation			
4.	Mot de la fin et levée de la séance			
5.	Prochaine séance - - N/D			



Ordre du jour
Conseil d'administration
17 septembre 2015 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations et approbation des résolutions de la séance du 18 juin 2015 A-65-15 Désignation membres comité 3.73	Réjeanne Lachance	5	Approbation
4. Dossiers			
4.1. Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2016 et Pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2016 - Adoption finale A-51-15	Carl Gauthier	5	Décision
4.2. Règlement modifiant le Règlement sur le financement - Adoption finale A-52-15	Carl Gauthier	5	Décision
4.3. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail effectué en plongée) - Adoption finale A-53-15	Claude Sicard	5	Décision
4.4. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines (salles de refuge et machines d'extraction) - Adoption finale A-54-15	Claude Sicard	5	Décision
4.5. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (manoeuvre de recul) - Adoption finale A-55-15	Claude Sicard	5	Décision
4.6. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies) - Adoption finale A-56-15	Claude Sicard	5	Décision
4.7. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies) - Adoption finale A-57-15	Claude Sicard	5	Décision
4.8. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction et modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail dans l'air comprimé) - Adoption finale A-58-15	Claude Sicard	5	Décision
4.9. Règlement modifiant le Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs de mines - Adoption finale A-59-15	Claude Sicard	5	Décision
4.10. Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail - Adoption finale A-60-15	Claude Sicard	5	Décision
4.11. Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies	Réjeanne Lachance	5	Décision

Sujets	Porteur	Durée	Nature
professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Roumanie A-61-15			
4.12. Demande d'aide financière de l'ASPHME A-62-15	Claude Sicard	10	Décision
4.13. Changements relatifs à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement intérieur de la Commission de la santé et de la sécurité du travail A-63-15	Réjeanne Lachance	15	Décision
4.14. Plan d'action - Rapport de vérification d'optimisation des ressources sur l'indemnisation et la réadaptation A-64-15	Guy Lavallée	30	Décision
5. Dépôt de documents			
5.1. Tableau de bord (janvier à juin 2015)	Carl Gauthier	10	Information
5.2. Statistiques sur les décès acceptés (janvier à juin 2015)	Carl Gauthier	10	Information
5.3. État d'avancement du Projet immobilier Bourdages (PIB)	Michel Dumas	10	Information
5.4. État d'avancement des scénarios alternatifs du Projet immobilier Bourdages (PIB)	Michel Dumas	10	Information
5.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Sylvain Gagnon	10	Information
6. Divers			
6.1. Dossiers postconsolidation	Claude Sicard	10	Information
6.2. Rencontre avec le président du comité de transition du Regroupement CNT, CÉS, CSST	Michel Després	45	Information
7. Mot de la fin et levée de la séance			
8. Prochaine séance - 15 octobre 2015 9h00			



Ordre du jour
Conseil d'administration
15 octobre 2015 à 9 h 00
505, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 17 septembre 2015	Réjeanne Lachance	5	Approbation
4. Dossiers			
4.1. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (vêtements à haute visibilité) A-66-15	Claude Sicard	10	Décision
4.2. Maximum annuel assurable pour l'année 2016 A-67-15	Carl Gauthier	5	Décision
4.3. Résultats financiers prévisionnels 2015	Carl Gauthier	20	Information
4.4. Renouvellement du bail - 1550, rue Metcalfe, Montréal A-68-15	Sylvain Gagnon	20	Décision
4.5. Relocalisation des bureaux de la Direction régionale des Laurentides A-69-15	Sylvain Gagnon	20	Décision
4.6. Comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (no 3.73) - Désignation des membres A-70-15	Claude Sicard	5	Décision
5. Dépôt de documents			
5.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Sylvain Gagnon	10	Information
5.2. Stratégie en prévention - inspection	Claude Sicard	10	Information
6. Divers			
6.1. Suivi - Dossier post-consolidation	Claude Sicard	30	Information
7. Huis clos			
8. Levée de la séance			
9. Prochaine séance - 19 novembre 2015 9 h			

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 15 octobre 2015	Réjeanne Lachance	5	Approbation
4. Dossiers			
4.1. Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2016 - Adoption finale A-71-15	Carl Gauthier	5	Décision
4.2. Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2016 - Adoption finale A-72-15	Carl Gauthier	5	Décision
4.3. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale - soins de psychologie et clause d'indexation	Claude Sicard	10	Décision
4.4. Entente avec Revenu Québec relative à l'encaissement des versements périodiques pour la CSST : bilan financier et engagement financier additionnel requis A-73-15	Carl Gauthier	20	Décision
4.5. Tableau synoptique - Plan stratégique de la CSST A-74-15	Réjeanne Lachance	15	Décision
4.6. Plan d'action sur le bruit et la surdité professionnelle A-75-15 (sera approuvée au CA 2015-12-17)	Claude Sicard	20	Décision
4.7. Hypothèses de travail : manutention des sols contaminés à l'amiante A-76-15	Claude Sicard	20	Décision
5. Dépôt de documents			
5.1. État de situation du Projet immobilier Bourdages	Michel Dumas	10	Information
5.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Sylvain Gagnon	5	Information
5.3. Tableau de bord - Janvier à septembre 2015	Carl Gauthier	5	Information
5.4. Statistiques sur les décès acceptés - Janvier à septembre 2015	Carl Gauthier	5	Information
6. Divers			
7. Huis clos			
8. Levée de la séance			
9. Prochaine séance - 17 décembre 2015 9h00			



Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 décembre 2015 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur		Nature
1.	Ouverture de la séance			
2.	Approbation de l'ordre du jour			
3.	Compte rendu			
3.1.	Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 19 novembre 2015 et approbation de la résolution A-75-15	Réjeanne Lachance	5	Approbation
4.	Dossiers			
4.1.	Taux de revalorisation pour l'année 2016	Carl Gauthier	5	Décision
4.2.	Révision de la politique de placement de la CSST	Carl Gauthier	10	Décision
4.3.	Planification des travaux de révision réglementaire	Claude Sicard	20	Décision
4.4.	Associations sectorielles paritaires	Claude Sicard	5	Décision
4.4.1.	Entente aux fins de constituer une association sectorielle paritaire pour le secteur d'activités de l'imprimerie et de ses activités connexes, de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement	Claude Sicard	20	Décision
4.4.2.	ASP pour le secteur d'activités de l'imprimerie et des activités connexes et l'ASP pour le secteur d'activités de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement - transfert des actifs et des passifs	Claude Sicard	20	Décision
4.5.	Comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) - Désignation des membres	Claude Sicard	5	Décision
4.6.	Suivi des décisions des tribunaux	Claude Sicard	15	Information
4.7.	Liste des professionnels de la santé désignés par la CSST (modifications seulement)	Claude Sicard	10	Information
4.8.	Stratégie d'intervention pour les services de physiothérapie et d'ergothérapie	Claude Sicard	10	Information
4.9.	Renouvellement du bail - 510-530, boulevard de l'Atrium, Québec (Complexe La Cité Quatre-Saisons)	Sylvain Gagnon	20	Décision
4.10.	Contrats de services professionnels et d'acquisitions de 1 M\$ et plus reliés aux ressources informationnelles	Michel Dumas	15	Information
4.11.	État de santé des projets en ressources informationnelles (RI)	Michel Dumas	10	Information
5.	Dépôt de documents			

Sujets		Porteur		Nature
5.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Sylvain Gagnon	10	Information
6.	Divers			
7.	Huis clos			
8.	Levée de la séance			
9.	Prochaine séance - 22 janvier 2016 8h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 février 2016 à 15 h 00
524, rue Bourdages, Québec, salle 220A

Sujets		Porteur		Nature
1.	Ouverture de la séance			
1.1.	Mot de la présidente	Manuelle Oudar	10	Information
2.	Approbation de l'ordre du jour			
3.	Dossiers			
3.1.	CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
3.2.	Budget 2016 et plan de réalisation des économies administratives	Carl Gauthier	20	Information
3.3.	Processus d'adoption des paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation	Carl Gauthier	10	Information
3.4.	Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la CNESST A-01-16	Christian Goulet	10	Décision
3.5.	Projet de règlement intérieur relatif aux décisions individuelles en application de la Loi sur l'équité salariale A-02-16	Marie Rinfret	15	Décision
3.6.	Comité consultatif sur les normes du travail	Michel Beaudoin	15	Information
3.7.	Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2016	Michel Dumas	15	Information
3.8.	Projet immobilier Bourdages (PIB) - État de situation	Michel Dumas	15	Information
3.9.	Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (vêtements à haute visibilité) A-03-16	Claude Sicard	5	Décision
3.10.	Répartition des subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2016 A-04-16	Claude Sicard	10	Décision
4.	Gouvernance			
4.1.	Nomination des membres de certains comités du conseil d'administration A-07-16 à ---	Réjeanne Lachance	10	Décision
4.2.	Modalités transitoires pour la poursuite des travaux des comités techniques et mandat pour en réviser le fonctionnement A-05-16	Claude Sicard	15	Décision
4.3.	Délégation du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail A-06-16	Réjeanne Lachance	10	Décision
5.	Dépôt de documents			
5.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Christian Goulet	5	Information
5.2.	Plan intérimaire 2016 de la Direction de la vérification interne	Guy Lavallée	5	Information

Sujets		Porteur		Nature
5.3.	Planification des travaux de révision réglementaire	Claude Sicard	5	Information
6.	Divers			
7.	Huis clos			
8.	Levée de la séance			
9.	Prochaine séance - 24 mars 2016 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
5 avril 2016 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations du 18 février 2016 et approbation des résolutions A-07-16 à A-15-16	Réjeanne Lachance	5	Approbation
3.2. Résolutions relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation A-16-16 à A-18-16	Réjeanne Lachance	5	Approbation
3.3. Suivis du compte rendu	Réjeanne Lachance	5	Information
4. Dossiers			
4.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	5	Information
4.2. Modification de la politique de placement de la CNESST	Carl Gauthier	5	Décision
4.3. Sommaire statistique 2015 des renoncations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs	Carl Gauthier	10	Information
4.4. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la CSST et du FSST	Carl Gauthier	20	Décision
4.5. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la CNT	Carl Gauthier	10	Décision
4.6. Prévisions budgétaires détaillées des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2016	Christian Goulet	5	Décision
4.7. Renouvellement de location d'espaces au complexe Desjardins	Christian Goulet	10	Décision
4.8. Campagne sociétale 2016 - présentation des concepts	Christian Goulet	45	Information
4.9. Engagement financier requis pour l'octroi de contrats liés aux services professionnels inscrits à la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI)	Michel Dumas	5	Décision
4.10. Engagement financier requis pour le renouvellement des contrats liés aux frais de fonctionnement technologique inscrits à la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI)	Michel Dumas	5	Décision
4.11. Engagement financier requis pour l'octroi de contrats liés aux acquisitions d'équipements informatiques	Michel Dumas	5	Décision
4.12. Engagement financier requis pour l'octroi des contrats liés au renouvellement des équipements de stockage	Michel Dumas	5	Décision

Sujets	Porteur	Durée	Nature
4.13. Projet immobilier Bourdages (PIB) - État d'avancement	Michel Dumas	60	Information
4.14. Cancer chez les pompiers - Annexe 1 de la LATMP	Claude Sicard	10	Information
4.15. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale : Psychothérapie	Claude Sicard	10	Décision
5. Gouvernance			
5.1. Nomination d'un(e) président(e) du comité de vérification pour 2016	Réjeanne Lachance	5	Décision
5.2. Nomination des membres de certains comités techniques (3.32, 3.33.1, 3.33.2, 3.46, 3.73, 3.57 et 3.57.1)	Claude Sicard	5	Décision
5.3. Nomination des membres substituts de la partie syndicale pour le comité administratif et les comités stratégiques	Réjeanne Lachance	5	Décision
6. Dépôt de documents			
6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Christian Goulet	5	Information
6.2. Liste des commandites et des partenariats octroyées par le CSST et la CNT pour l'année 2015	Christian Goulet	5	Information
6.3. Tableau de bord - Janvier à décembre 2015	Carl Gauthier	5	Information
6.4. Statistiques sur les décès acceptés - Janvier à décembre 2015	Carl Gauthier	5	Information
6.5. Portrait des décès de l'année 2015	Carl Gauthier	5	Information
7. Divers			
8. Huis clos			
9. Levée de la séance			
10. Prochaine séance - 20 mai 2016 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 avril 2016 à 8 h 00
conférence téléphonique

Sujets						Porteur	Durée	Nature
1.	Ouverture de la séance					Michel Dumas	120	Information
2.	Approbation de l'ordre du jour							
3.	Dossiers							
	3.1.	Projet immobilier d'avancement	Bourdages	(PIB)	- État			
4.	Gouvernance							
5.	Divers							
6.	Levée de la séance							
7.	Prochaine séance - 20 mai 2016 9h00							

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 5 avril 2016	Réjeanne Lachance	5	Adoption
3.2. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 21 avril 2016	Réjeanne Lachance	5	Adoption
3.3. Suivis du compte rendu	Réjeanne Lachance	5	Information
4. Dossiers			
4.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	5	Information
4.2. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2017 - secteur SST A-49-16 et A-50-16	Christian Goulet	20	Décision
4.3. Détermination du taux moyen de cotisation pour la tarification de l'année 2017 A-51-16	Carl Gauthier	15	Décision
4.4. Création d'une nouvelle unité avec modalité tarifaire particulière pour la tarification 2017	Carl Gauthier	30	Décision
4.5. Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Pologne A-52-16	Réjeanne Lachance	10	Décision
4.6. Projet immobilier du siège social - État d'avancement	Michel Dumas	30	Information
5. Gouvernance			
6. Dépôt de documents			
6.1. Tableau de bord - Janvier à mars 2016	Carl Gauthier	10	Information
6.2. Analyse sommaire des décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 mars 2016	Carl Gauthier	10	Information
6.3. Tableau de suivi de la mise en oeuvre du Plan de transition 2016 et du respect des délais de la Déclaration de services	Réjeanne Lachance	5	Information
6.4. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Informations complémentaires à la liste des contrats de services de	Christian Goulet	10	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
25 000 \$ et plus				
7.	Divers			
7.1.	État de situation - Physiothérapie et ergothérapie	Claude Sicard	10	Information
7.2.	Consultations des partenaires - Stratégie en prévention-inspection	Claude Sicard	10	Information
8.	Huis clos			
9.	Levée de la séance			
10.	Prochaine séance - 15 juin 2016 13h30			

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 20 mai 2016	Réjeanne Lachance	5	Adoption
3.2. Approbation de la résolution A-53-16	Réjeanne Lachance	5	Approbation
3.3. Suivis des comptes rendus	Réjeanne Lachance	5	Information
4. Dossiers			
4.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	5	Information
4.2. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2017 A-54-16	Carl Gauthier	5	Décision
4.3. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour 2017 A-55-16	Carl Gauthier	5	Décision
4.4. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2017 A-56-16	Carl Gauthier	5	Décision
4.5. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement A-57-16	Carl Gauthier	5	Décision
4.6. Mise en oeuvre d'un régime particulier à Kahnawake	Carl Gauthier	10	Information
4.7. Choix du scénario pour le Projet immobilier du siège social A-58-16	Michel Dumas	20	Décision
4.8. Rapports annuels de gestion 2015	Réjeanne Lachance	5	Décision
4.8.1. Commission des normes du travail A-60-16			
4.8.2. Commission de l'équité salariale A-61-16			
4.8.3. Commission de la santé et de la sécurité du travail A-59-16			
4.9. Consultation des membres du CA sur le Rapport 2019 et obtention du mandat de la ministre responsable du Travail	Marie Rinfret	10	Information
4.10. Organisation des travaux des comités techniques A-62-16	Claude Sicard	10	Décision
4.11. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail A-63-16	Claude Sicard	5	Décision
4.12. Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale	Claude Sicard	5	Décision

Sujets	Porteur	Durée	Nature
: Psychothérapeutes A-64-16			
4.13. Solution applicative soutenant le programme médicaments A-65-16	Michel Dumas	10	Décision
4.14. Campagne sociétale 2016	Christian Goulet	20	Information
4.15. Orientations visant la modification du Règlement sur l'assistance médicale - Volet physiothérapie et ergothérapie A-66-16	Claude Sicard	10	Décision
5. Gouvernance			
5.1. Comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) - Désignation des membres A-67-16	Claude Sicard	5	Décision
5.2. Modification à la Délégation du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail A-68-16	Réjeanne Lachance	5	Décision
5.3. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la CNESST A-69-16	Réjeanne Lachance	15	Décision
5.4. Processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration de la CNESST et de ses comités stratégiques A-70-16	Réjeanne Lachance	10	Décision
5.5. Politique de vérification interne de la CNESST A-71-16	Richard Gobeil	5	Décision
6. Dépôt de documents			
6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Christian Goulet	5	Information
6.2. Suivi de la planification des travaux législatifs et réglementaires	Claude Sicard	5	Information
6.3. Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) 2015	Michel Dumas	5	Information
6.4. État de santé des projets en ressources informationnelles (RI)	Michel Dumas	5	Information
6.5. Mode de gouvernance des comités consultatifs de la Commission	Réjeanne Lachance	5	Information
6.6. Intervention du Protecteur du citoyen à la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels	Réjeanne Lachance	5	Information
7. Divers			
8. Huis clos			
9. Levée de la séance			
10. Prochaine séance - 15 septembre 2016 9h00			

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
1.1. Mot de la présidente A-72-16	Manuelle Oudar	5	Information
1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 9 juin 2016	Réjeanne Lachance	5	Adoption
3.2. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 15 juin 2016	Réjeanne Lachance	5	Adoption
3.3. Suivis des comptes rendus	Réjeanne Lachance	5	Information
4. Dossiers			
4.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
4.2. Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2017 et Pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2017 - Adoption finale A-73-16	Carl Gauthier	5	Décision
4.3. Règlement modifiant le Règlement sur le financement - Adoption finale A-74-16	Carl Gauthier	5	Décision
4.4. Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail A-75-16	Claude Sicard	5	Décision
4.5. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (échelles portatives et escabeaux) A-76-16	Claude Sicard	5	Décision
4.6. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines A-77-16	Claude Sicard	5	Décision
4.7. Démarche pour l'élaboration et l'adoption des politiques de subventions versées en vertu de l'article 104 de la LSST A-78-16	Claude Sicard	15	Décision
4.8. Mandat de négociation d'une entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la république de Serbie A-79-16	Réjeanne Lachance	10	Décision
4.9. Sélection d'une agence de publicité pour réaliser les campagnes publicitaires 2017-2018-2019 A-80-16	Christian Goulet	15	Décision
4.10. Engagement financier requis pour la numérisation des documents A-81-16	Christian Goulet	5	Décision
5. Gouvernance			
5.1. Politique de gestion intégrée des risques de la CNESST	Mélany Privé	10	Décision

Sujets	Porteur	Durée	Nature
A-82-16			
5.2. Comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) - Désignation des membres	Claude Sicard	5	Décision
A-83-16			
5.3. Modifications à la Délégation du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	Réjeanne Lachance	5	Décision
A-84-16			
6. Dépôt de documents			
6.1. Statistiques sur les décès acceptés (janvier à juin 2016)	Carl Gauthier	10	Information
6.2. Tableau de bord (janvier à juin 2016)	Carl Gauthier	10	Information
6.3. Tableau de suivi de la mise en oeuvre du Plan de transition 2016 et du respect des délais de la Déclaration de services - Janvier à juin 2016	Réjeanne Lachance	10	Information
6.4. Programme de formation 2016	Réjeanne Lachance	5	Information
6.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Christian Goulet	5	Information
7. Divers			
8. Huis clos			
9. Levée de la séance			
10. Prochaine séance - 18 octobre 2016 9h00			

Ordre du jour CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 octobre 2016 à 13 h 15

salle Polyvalente au Musée des beaux-arts, 1380, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 15 septembre 2016	Réjeanne Lachance	5	Adoption
3.2. Suivis des comptes rendus	Réjeanne Lachance	5	Information
4. Dossiers			
4.1. Projet immobilier du siège social - état de situation	Christian Goulet	15	Information
4.2. Entente-cadre avec la Ville de Québec pour la mise en oeuvre du scénario de construction du nouveau siège social de la CNESST sur le site d'Estimauville A-88-16	Christian Goulet	15	Décision
4.3. Assujettissement du projet immobilier du siège social à la Loi sur les infrastructures publiques A-89-16	Christian Goulet	15	Décision
4.4. Protocole d'entente avec la Société québécoise des infrastructures visant l'attribution du rôle de gestionnaire du projet immobilier du siège social de la CNESST A-90-16	Christian Goulet	15	Décision
4.5. Services de gardiennage et de télésurveillance A-87-16	Christian Goulet	10	Décision
4.6. Maximum annuel assurable pour l'année 2017 A-86-16	Carl Gauthier	5	Décision
4.7. Résultats financiers prévisionnels 2016 du FSST	Carl Gauthier	15	Information
5. Gouvernance			
6. Dépôt de documents			
6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Christian Goulet	10	Information
6.2. Mode de gouvernance des comités consultatifs de la Commission	Réjeanne Lachance	5	Information
7. Divers			
8. Huis clos			
9. Levée de la séance			
10. Prochaine séance - 17 novembre 2016 9h00			

Ordre du jour
SESSION DE TRAVAIL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
8 novembre 2016 à 9 h 30
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance	Réjeanne Lachance	60	Discussion
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Dossiers			
3.1. Plan stratégique (suite)			
4. Mot de la fin et levée de la séance			
5. Prochaine séance - - N/D			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
15 décembre 2016 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
1.1. Mot de la présidente A-100-16, A-101-16	Manuelle Oudar	5	Information
1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 17 novembre 2016	Réjeanne Lachance	5	Adoption
3.2. Approbation des résolutions A-98-16 et A-99-16 de la séance du 17 novembre 2016	Réjeanne Lachance	5	Approbation
3.3. Suivis des comptes rendus	Réjeanne Lachance	5	Information
4. Dossiers			
4.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
4.2. Taux de revalorisation pour l'année 2017 A-102-16	Carl Gauthier	5	Décision
4.3. Modification de la politique de placement de la CNESST A-103-16	Carl Gauthier	10	Décision
4.4. Budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2017 A-104-16, A-105-16	Carl Gauthier	20	Décision
4.5. Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2017 et Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2018-2020 A-106-16	Christian Goulet	10	Décision
4.6. Projets de moins de 1 M\$ et de désuétude technologique inscrits à la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2017 A-107-16	Christian Goulet	5	Décision
4.7. Engagement financier requis pour le renouvellement des contrats liés aux frais de fonctionnement technologiques inscrits à la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) A-108-16	Christian Goulet	5	Décision
4.8. Engagement financier requis pour l'octroi des contrats liés aux services professionnels inscrits à la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) A-109-16	Christian Goulet	5	Décision
4.9. Gestion de la conformité de la prime d'assurance A-110-16	Christian Goulet	10	Décision
4.10. Projet immobilier D'Estimauville (PIE) - Dossier d'affaires A-111-16	Christian Goulet	20	Décision
4.11. Location d'espaces additionnels et travaux d'améliorations locatives au rez-de-chaussée Centre administratif – 1199, rue De Bleury, Montréal A-112-16	Christian Goulet	20	Décision
4.12. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (échelles portatives et escabeaux) - Adoption	Claude Sicard	5	Décision

Sujets	Porteur	Durée	Nature
finale A-113-16			
4.13. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines - Adoption finale A-114-16	Claude Sicard	5	Décision
4.14. Entente modifiant l'entente constituant une association sectorielle paritaire de santé et de sécurité du travail du secteur des affaires sociales A-115-16	Claude Sicard	10	Décision
4.15. Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail pour l'exercice financier 2017 A-116-17	Claude Sicard	10	Décision
5. Gouvernance			
5.1. Plan stratégique 2017-2019 de la CNESST A-117-16	Réjeanne Lachance	15	Décision
5.2. Nomination d'un président du comité de vérification pour l'année 2017 A-118-16	Réjeanne Lachance	5	Décision
5.3. Mandats, composition et règles de fonctionnement des comités-conseils A-119-16, A-120-16, A-121-16, A-122-16	Claude Sicard	10	Décision
5.4. Planification des travaux réglementaires 2017 et principes d'allègement réglementaire A-123-16	Claude Sicard	10	Décision
5.5. Planification pluriannuelle en prévention-inspection 2017-2019, volet santé et sécurité du travail A-124-16	Claude Sicard	10	Décision
5.6. Comité sur le suivi du plan d'action de la CNESST dans les mines souterraines (no 3.57.1) – Désignation des membres A-125-16	Josée Dupont	5	Décision
5.7. Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (no 3.33.2) - Désignation des membres A-126-16	Réjeanne Lachance	5	Décision
6. Dépôt de documents			
6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Carl Gauthier	5	Information
6.2. Liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST pour l'année 2017	Claude Sicard	5	Information
6.3. Modification de l'orientation à l'égard de l'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique évaluée à 0 %	Claude Sicard	5	Information
6.4. Plan d'action donnant suite au Rapport d'enquête du Protecteur du citoyen (IVAC)	Josée Dupont	5	Information
7. Divers			
8. Huis clos			
9. Levée de la séance			
10. Prochaine séance - 16 février 2017 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
28 février 2017 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	10	Information
1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 15 décembre 2016	Réjeanne Lachance	5	Adoption
3.2. Approbation des résolutions A-127-16 à A-133-16 de la séance du 15 décembre 2016	Réjeanne Lachance	5	Approbation
3.3. Résolution du Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (A-01-17)	Réjeanne Lachance	5	Approbation
3.4. Suivis des comptes rendus	Réjeanne Lachance	5	Information
4. Dossiers			
4.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
4.2. Contrat de services professionnels - Développement de requêtes et de programmes pour soutenir la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information dans la réalisation de sa mission	Carl Gauthier	10	Décision
4.3. Fonds confiés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à la Caisse de dépôt et placement du Québec au nom du Fonds de la santé et de la sécurité du travail - Autorisation de découvert de 350 M\$	Carl Gauthier	10	Décision
4.4. Renouvellement des services bancaires NT et SST	Carl Gauthier	10	Décision
4.5. Processus d'adoption des paramètres des ajustements rétrospectifs de la cotisation	Carl Gauthier	10	Décision
4.6. Plan d'action favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées (PATNS)	Marie Rinfret	15	Décision
4.7. Modification au Règlement sur l'assistance médicale (physio-ergo) - Estimation des impacts financiers	Claude Sicard	15	Décision
4.8. Présentation des travaux de l'IRSST sur l'amiante	Marie Larue	20	Information
4.9. Suivi des travaux sur la manutention des sols contaminés à l'amiante	Claude Sicard	15	Décision
5. Gouvernance			
5.1. Comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (no 3.57.1) – Désignation des membres	Josée Dupont	5	Décision
6. Dépôt de documents			
6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Carl Gauthier	5	Information

Sujets	Porteur	Durée	Nature
7. Divers			
8. Huis clos			
8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9. Levée de la séance			
10. Prochaine séance - 30 mars 2017 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
30 mars 2017 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	10	Information
1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 28 février 2017	Réjeanne Lachance	5	Adoption
3.2. Résolutions A-09-17 à A-11-17 du 28 février 2017	Réjeanne Lachance	5	Information
3.3. Résolutions relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation	Réjeanne Lachance	5	Approbation
3.4. Suivis des comptes rendus	Réjeanne Lachance	5	Information
4. Dossiers			
4.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
4.2. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la CNESST et du FSST	Carl Gauthier	20	Décision
4.3. Mandat de négociation d'une entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République tunisienne	Réjeanne Lachance	10	Décision
4.4. Solution d'affaires soutenant le projet direction de l'admissibilité	Josée Dupont Christian Goulet	10	Décision
4.5. Engagements financiers			
4.5.1. Renouvellement des infrastructures de réseautique	Christian Goulet	10	Décision
4.5.2. Renouvellement des imprimantes de production à haut volume	Christian Goulet	10	Décision
4.6. Équilibre des ressources internes et externes - Bilan de la première phase de dotation et prochaines étapes	Christian Goulet	15	Information
4.7. Présentation du concept de la campagne jeunesse 2017	Josée Delisle	15	Information
4.8. Présentation de la Campagne construction 2017	Josée Delisle	10	Information
4.9. Reddition de comptes des travaux réglementaires 2016	Claude Sicard	10	Information
4.10. Demande d'avis au CCNT relatif aux agences de placement de personnel	Michel Beaudoin	20	Information
5. Gouvernance			
6. Dépôt de documents			
6.1. Portrait de la satisfaction de la clientèle 2016	Réjeanne Lachance	5	Information
6.2. Résultats financiers prévisionnels 2016 de la CNESST répartis par secteur	Carl Gauthier	5	Information
6.3. Tableau de bord - Janvier à décembre 2016	Carl Gauthier	15	Information
6.4. Statistiques sur les décès acceptés - Janvier à décembre 2016	Carl Gauthier	5	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
6.5.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Carl Gauthier	5	Information
6.6.	Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI)	Christian Goulet	5	Information
6.7.	Liste des partenaires consultés pour la production du Rapport 2019 sur l'application de la Loi sur l'équité salariale		5	Information
7.	Divers			
8.	Huis clos			
8.1.	En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
8.2.	Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9.	Levée de la séance			
10.	Prochaine séance - 20 avril 2017 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 avril 2017 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 30 mars 2017	Réjeanne Lachance	5	Adoption
3.2. Suivis des comptes rendus	Réjeanne Lachance	5	Information
4. Dossiers			
4.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
4.2. Projet immobilier D'Estimauville - État de situation	Carl Gauthier	15	Information
4.3. Projet immobilier D'Estimauville - Promesse de vente Bourdages et offre d'achat D'Estimauville	Carl Gauthier	20	Décision
4.4. Systèmes administratifs - volet ressources financières et matérielles	Carl Gauthier	30	Décision
4.5. Plan d'action favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées (PATNS)	Martine Bégin	15	Décision
4.6. La CNESST et l'application de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite	Michel Beaudoin	20	Information
4.7. Sommaire statistique 2016 des renoncations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs	Carl Gauthier	10	Information
4.8. Portrait des décès de l'année 2016	Carl Gauthier	15	Information
4.9. Campagne sociétale SST 2017	Josée Delisle	30	Information
5. Gouvernance			
5.1. Modification à la dénomination du comité du conseil d'administration du projet immobilier Bourdages	Réjeanne Lachance	5	Décision
5.2. Résultats 2016 et modification de l'exercice d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités stratégiques	Réjeanne Lachance	15	Information
6. Dépôt de documents			
6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Carl Gauthier	5	Information
6.2. Liste des commandites et des partenariats octroyées par le CNESST pour l'année 2016	Josée Delisle	5	Information
7. Divers			
8. Huis clos			

Sujets		Porteur	Durée	Nature
8.1.	En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
8.2.	Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9.	Levée de la séance			
10.	Prochaine séance - 17 mai 2017 13h30			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 mai 2017 à 13 h 30
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Séance de l'IRSST		30	
2. Ouverture de la séance			
2.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Approbation de l'ordre du jour			
4. Compte rendu			
4.1. Adoption des comptes rendus des délibérations des séances du 30 mars 2017 et du 20 avril 2017	Réjeanne Lachance	5	Adoption
4.2. Résolution A-22-17 du 20 avril 2017	Réjeanne Lachance		Approbation
4.3. Suivis des comptes rendus	Réjeanne Lachance	5	Information
5. Dossiers			
5.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
5.2. Règlement sur l'assistance médicale : Physiothérapie et ergothérapie	Claude Sicard	25	Décision
5.3. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2018 - secteur SST	Carl Gauthier	15	Décision
5.4. Détermination du taux moyen de cotisation pour la tarification de l'année 2018	Carl Gauthier	15	Décision
5.5. Mise en oeuvre du régime particulier de Kahnawake	Carl Gauthier	15	Information
5.6. Révision du tableau de bord exécutif de la Commission	Carl Gauthier	15	Décision
5.7. Modification à la structure de classification 2018 : activités de signalisation routière	Carl Gauthier	15	Décision
5.8. Activités de prévention - Travailleurs en signalisation lors de travaux routiers	Claude Sicard	10	Information
5.9. Politique de médiation dans le cadre des travaux réglementaires	Claude Sicard	10	Décision
5.10. Règlement sur la mise en oeuvre de l'Avenant modifiant l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française et de l'Avenant modifiant l'Arrangement administratif d'application de l'Entente	Réjeanne Lachance	5	Décision
5.11. Règlement sur la mise en oeuvre de l'Avenant modifiant le Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération et de l'Avenant modifiant l'Arrangement administratif relatif aux modalités d'application du Protocole d'entente	Réjeanne Lachance	5	Décision
6. Gouvernance			
6.1. Modification à la Délégation de pouvoirs du conseil	Réjeanne Lachance	5	Décision

Sujets	Porteur	Durée	Nature
d'administration de la CNESST			
6.2. Résultats 2016 et modification de l'exercice d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités stratégiques	Réjeanne Lachance	10	Information
7. Dépôt de documents			
7.1. Analyse sommaire des décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 mars 2017	Carl Gauthier	5	Information
7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Informations complémentaires à la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Carl Gauthier	5	Information
7.3. Portrait des lésions de plus de 1 000 jours	Josée Dupont	5	Information
7.4. État de santé des projets en ressources informationnelles (RI)	Bruno Labrecque	5	Information
8. Divers			
9. Huis clos			
9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
10. Levée de la séance			
11. Prochaine séance - 15 juin 2017 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
15 juin 2017 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Séance de l'IRSSST		30	
2. Ouverture de la séance			
2.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Approbation de l'ordre du jour			
4. Compte rendu			
4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 17 mai 2017	Mélanie Vincent	5	Adoption
4.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
5. Dossiers			
5.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
5.2. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2018	Carl Gauthier	5	Décision
5.3. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour 2018	Carl Gauthier	5	Décision
5.4. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2018	Carl Gauthier	5	Décision
5.5. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement	Carl Gauthier	5	Décision
5.6. Espace client travailleur	Bruno Labrecque	15	Décision
5.7. Renouvellement du bail - 180, rue des Gouverneurs, Rimouski	Bruno Labrecque	5	Décision
5.8. Rapport annuel de gestion 2016	Mélissa Plamondon	5	Décision
5.9. Politique de médiation dans le cadre des travaux réglementaires	Claude Sicard	10	Décision
5.10. Bilan 2016 de l'application de la Loi sur l'équité salariale	Martine Bégin	15	Information
5.11. Rapport ministériel 2019 sur la mise en oeuvre de la Loi sur l'équité salariale - avancement des travaux	Martine Bégin	15	Information
5.12. Campagne sociétale SST	Josée Delisle	30	Information
6. Gouvernance			
6.1. Comité-conseil de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) - Désignation des membres	Claude Sicard	5	Décision
7. Dépôt de documents			
7.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que	Carl Gauthier	5	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Claude Sicard	15	Information
7.2.	Suivi des travaux réglementaires 2017			
8.	Divers			
9.	Huis clos			
9.1.	En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9.2.	Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
10.	Levée de la séance			
11.	Prochaine séance - 21 septembre 2017 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 septembre 2017 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Séance de l'IRSST		45	
2. Ouverture de la séance			
2.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Approbation de l'ordre du jour			
4. Compte rendu			
4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 15 juin 2017	Mélanie Vincent	5	Adoption
4.2. Résolution A-42-17 du 5 juillet 2017	Mélanie Vincent	5	Approbation
4.3. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
5. Dossiers			
5.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
5.2. Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2018 et Pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2018 - Adoption finale	Carl Gauthier	5	Décision
5.3. Règlement modifiant le Règlement sur le financement - Adoption finale	Carl Gauthier	5	Décision
5.4. Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général expertise immobilière	Bruno Labrecque	15	Information
5.5. Vente de l'immeuble du 524, rue Bourdages INVITÉS : M. Dany Pigeon, directeur général expertise immobilière et Me Jean-François Paquet, directeur général des affaires juridiques	Bruno Labrecque	15	Décision
5.6. Renouvellement du bail - 425, rue du Pont et 750, boul. Charest Est à Québec INTIVÉ : M. Dany Pigeon, directeur général expertise immobilière	Bruno Labrecque	15	Décision
5.7. Entente interprovinciale pour l'indemnisation des travailleurs - ajout d'une industrie à l'Annexe E	Mélanie Vincent	10	Décision
5.8. Campagne sociétale en équité salariale INVITÉS : Mme Marie Vaillancourt et M. Marc-André Savard de la firme Cossette	Marie-Claude Gagnon	30	Information
5.9. IVAC - Projet de rapport annuel de gestion INVITÉE : Mme Odette Guertin, directrice de l'IVAC	Josée Dupont	20	Information

Sujets	Porteur	Durée	Nature
6. Gouvernance			
6.1. Politique de gestion intégrée des risques de la CNESST	Mélany Privé	10	Décision
6.2. Reddition de comptes - Nouveaux outils de gouvernance			
6.2.1. Tableau de suivi de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2017-2019	Mélissa Plamondon	10	Information
6.2.2. Tableau de bord (janvier à juin 2017) INVITÉS : Mme Danielle Lamarche, directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information et M. Jacques Aubin, directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion	Carl Gauthier	10	Information
6.3. Comité-conseil de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) - Désignation des membres	Claude Sicard	5	Décision
6.4. Remplacement d'un membre à certains comités-conseils de révision réglementaire	Claude Sicard	5	Décision
7. Dépôt de documents			
7.1. Statistiques sur les décès acceptés (janvier à juin 2017)	Carl Gauthier	10	Information
7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Carl Gauthier	10	Information
7.3. Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST pour l'année 2017	Claude Sicard	5	Décision
8. Divers			
8.1. Présentation sur la légalisation de la marijuana par M. Horacio Arruda		15	Information
9. Huis clos			
9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
10. Levée de la séance			
11. Formation			
11.1. La médiation : un mécanisme de règlement des différends INVITÉE : Mme Nathalie Bégin, directrice du soutien et de l'optimisation	Michel Beaudoin	60	Formation
12. Prochaine séance - 19 octobre 2017 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
19 octobre 2017 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour			
3. Compte rendu			
3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 21 septembre 2017	Mélanie Vincent	5	Adoption
3.2. Approbation de la résolution A-59-17 du 21 septembre 2017	Mélanie Vincent	5	Approbation
3.3. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
3.3.1. Suivi 2017-29 - Rapport annuel de l'IVAC Sera présenté au point 4.12	Josée Dupont		
4. Dossiers			
4.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
4.2. L'élargissement de la notion de « porté à la connaissance du travailleur » prévue à l'article 272 de la LATMP	Claude Sicard	15	Information
4.3. Projet de règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines	Claude Sicard	10	Décision
4.4. Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale : Physiothérapie et ergothérapie	Claude Sicard	10	Décision
4.5. Solution soutenant les modifications au Règlement sur l'assistance médicale (volet physiothérapie et ergothérapie) et le remplacement de l'application autonome « physio-ergo » INVITÉS : MM. Claude Sicard, vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, Yves Vézina, directeur des architectures, de la relation client et des investissements	Bruno Labrecque	15	Décision
4.6. Renouvellement du bail du Centre de distribution et relocalisation du poste de Sauvetage minier Québec INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général expertise immobilière	Bruno Labrecque	10	Décision
4.7. Travaux d'aménagement et modification du mobilier au 500, boul. René-Lévesque O., Montréal INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général expertise immobilière	Bruno Labrecque	10	Décision
4.8. Acquisition de mobilier pour le Complexe Desjardins et pour la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général expertise immobilière	Bruno Labrecque	10	Décision
4.9. Maximum annuel assurable pour l'année 2018	Carl Gauthier	5	Décision

Sujets	Porteur	Durée	Nature
4.10. Résultats financiers prévisionnels 2017 du FSST INVITÉS : Mmes Danielle Lamarche, directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information, Anne St-Martin, directrice de l'actuariat et de l'imputation et M. Anthony Prost, directeur des placements et de l'expertise financière	Carl Gauthier	20	Information
4.11. État de situation : Affaire Supervac INVITÉES : Mmes Anne St-Martin, directrice de l'actuariat et de l'imputation et Isabelle Roy, directrice du Centre d'expertise et de partage de l'imputation	Carl Gauthier	15	Information
4.12. État d'avancement du plan d'action de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels donnant suite au Rapport d'enquête du Protecteur du citoyen INVITÉE : Mme Odette Guertin, directrice de l'IVAC	Josée Dupont	15	Information
4.13. Rapport ministériel 2019 sur la mise en oeuvre de la Loi sur l'équité salariale - avancement des travaux	Martine Bégin	10	Information
5. Gouvernance			
6. Dépôt de documents			
6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Carl Gauthier	10	Information
7. Divers			
8. Huis clos			
8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9. Levée de la séance			
10. Formation			
10.1. Gouvernance financière de la CNESST - États financiers, audit et gestion des risques Formateur : M. Michel Magnan	Collège des administrateurs de sociétés	180	Formation
11. Prochaine séance - 16 novembre 2017 8h30			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
16 novembre 2017 à 8 h 30
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Séance de l'IRSST		30	
2. Ouverture de la séance			
2.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Approbation de l'ordre du jour			
4. Compte rendu			
4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 19 octobre 2017	Mélanie Vincent	5	Adoption
4.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
5. Dossiers			
5.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
5.2. Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2018 - Adoption finale	Carl Gauthier	5	Décision
5.3. Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2018 - Adoption finale	Carl Gauthier	5	Décision
5.4. Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et de la sécurité du travail INVITÉ : Richard Gobeil, directeur des opérations en financement par intérim	Carl Gauthier	10	Décision
5.5. Mise en place du dossier électronique pour l'IVAC INVITÉ : M. Yves Vézina, directeur des architectures, de la relation client et des investissements	Bruno Labrecque	15	Décision
5.6. Plan d'intégration des sites Web de la CNESST INVITÉS : Mme Marie-Claude Gagnon, directrice des communications et des relations publiques et M. Yves Vézina, directeur des architectures, de la relation client et des investissements	Bruno Labrecque	15	Décision
5.7. État de santé des projets en ressources informationnelles (RI) INVITÉ : M. Yves Vézina, directeur des architectures, de la relation client et des investissements	Bruno Labrecque	15	Information
5.8. Profil de la clientèle ayant déposé une plainte à la Vice-présidence aux normes du travail INVITÉ : Philippe Laurin, directeur territorial de l'Ouest	Michel Beaudoin	20	Information

Sujets	Porteur	Durée	Nature
5.10. Conditions d'inscription sur la liste des professionnels de la santé désignés	Claude Sicard	10	Information
6. Gouvernance			
6.1. Comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) – Désignation des membres	Claude Sicard	5	Décision
6.2. Modification de la dénomination et du mandat du comité du projet immobilier D'Estimauville	Mélanie Vincent	5	Décision
7. Dépôt de documents			
7.1. Statistiques sur les décès acceptés	Carl Gauthier	5	Information
7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Carl Gauthier	5	Information
7.3. Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale (Physiothérapie et ergothérapie) - Version amendée	Claude Sicard	5	Information
8. Divers			
9. Huis clos			
9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
10. Levée de la séance			
11. Prochaine séance - 14 décembre 2017 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 décembre 2017 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Séance de l'IRSST		45	
2. Ouverture de la séance			
2.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Approbation de l'ordre du jour			
4. Compte rendu			
4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 16 novembre 2017	Mélanie Vincent	5	Adoption
4.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
4.2.1. Suivi 2017-37 - Législation du cannabis INVITÉE : Mme Carole Bergeron, coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil	Claude Sicard	15	Information
5. Dossiers			
5.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
5.2. Taux de revalorisation pour l'année 2018	Carl Gauthier	5	Décision
5.3. Budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2018 INVITÉE : Mme Gaétane Cloutier, directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle	Carl Gauthier	20	Décision
5.4. Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2018 et Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2019-2021 INVITÉ : M. Yves Vézina, directeur des architectures, de la relation client et des investissements	Bruno Labrecque	10	Décision
5.5. Engagement financier requis pour l'octroi de contrats liés aux services professionnels, aux frais de fonctionnement technologique et à l'acquisition de biens technologiques INVITÉ : M. Yves Vézina, directeur des architectures, de la relation client et des investissements	Bruno Labrecque	10	Décision
5.6. Systèmes administratifs - volet ressources humaines et paie INVITÉS : MM. Yves Vézina, directeur des architectures, de la relation client et des investissements et Bertrand Lauzon, directeur général des solutions en ressources informationnelles	Bruno Labrecque	10	Décision
5.7. Systèmes administratifs - Partenariat avec le CSPQ INVITÉS : MM. Yves Vézina, directeur des	Bruno Labrecque	10	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	architectures, de la relation client et des investissements et Bertrand Lauzon, directeur général des solutions en ressources informationnelles			
5.8.	Renouvellement du bail - 432, rue De Lanaudière, Joliette INVITÉ : Dany Pigeon, directeur général expertise immobilière	Bruno Labrecque	10	Décision
5.9.	Renouvellement du bail - 15, rue Gamelin, Gatineau INVITÉ : Dany Pigeon, directeur général expertise immobilière	Bruno Labrecque	10	Décision
5.10.	Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général expertise immobilière	Bruno Labrecque	10	Information
5.11.	Cession de la promesse bilatérale de vente et d'achat de l'immeuble du 524, rue Bourdages INVITÉS : MM. Dany Pigeon, directeur général expertise immobilière et Jean-François Paquet, directeur général des affaires juridiques	Bruno Labrecque	10	Décision
5.12.	Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2018	Claude Sicard	10	Décision
5.13.	Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier	Claude Sicard	10	Décision
5.14.	Suivi des travaux réglementaires - Bilan provisoire 2017 et planification des travaux réglementaires 2018	Claude Sicard	15	Décision
5.15.	Plan d'action favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées - bilan 2017	Martine Bégin	10	Information
5.16.	Rapport ministériel 2019 sur la mise en oeuvre de la Loi sur l'équité salariale - avancement des travaux	Martine Bégin	10	Information
6. Gouvernance				
6.1.	Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) - Désignation des membres	Claude Sicard	5	Décision
6.2.	Comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) - Désignation des membres	Claude Sicard	5	Décision
6.3.	Nomination d'un président du comité de vérification pour l'année 2018	Mélanie Vincent	5	Décision
6.4.	Programme de formation continue des administrateurs pour la période de janvier 2018 à juin 2019	Mélanie Vincent	5	Information
7. Dépôt de documents				
7.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des	Carl Gauthier	5	Information

Sujets	Porteur	Durée	Nature
ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus			Information
7.2. Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST)			
8. Divers			
9. Huis clos			
9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
10. Levée de la séance			
11. Prochaine séance - 15 février 2018 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
28 mars 2018 à 13 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Séance de l'IRSST		30	
2. Ouverture de la séance			
2.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Approbation de l'ordre du jour			
4. Compte rendu			
4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 14 décembre 2017	Mélanie Vincent	5	Adoption
4.2. Résolutions relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation	Mélanie Vincent	5	Approbation
4.3. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
4.3.1. Suivi 2017-38 - Profil général des plaignants NT			
5. Dossiers			
5.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	5	Information
5.2. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la CNESST et du FSST INVITÉS : Mmes Danielle Lamarche, directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information, Gaétane Cloutier, directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle, Lalina Lévesque, chef du service des évaluation actuarielles et M. Anthony Prost, directeur des placements et de l'expertise financière A-04-18	Carl Gauthier	20	Décision
5.3. Mise à jour des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction A-05-18	Carl Gauthier	5	Décision
5.4. Engagement requis pour numérisation de documents au CSPQ A-06-18	Bruno Labrecque	5	Décision
5.5. Intégration des sites Web de la CNESST INVITÉS : Mme Marie-Claude Gagnon, directrice des communications et des relations publiques et M. Yves Vézina, directeur des architectures, de la relation client et des investissements A-07-18	Bruno Labrecque	10	Décision
5.6. Renouvellement du bail - 432, rue De Lanaudière, Joliette INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général expertise immobilière A-08-18	Bruno Labrecque	10	Décision

Sujets	Porteur	Durée	Nature
5.7. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines - Adoption finale A-09-18	Claude Sicard	5	Décision
5.8. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail relativement à la protection contre les chutes A-10-18	Claude Sicard	5	Décision
5.9. Suivi des travaux réglementaires A-11-18	Claude Sicard	10	Décision
5.9.1. Reddition de comptes finale - travaux réglementaires			
5.9.2. Planification des travaux réglementaires 2018 - version amendée			
5.10. Bilan 2017 de l'application de la Loi sur l'équité salariale	Martine Bégin	10	Information
5.11. Projet de Loi modifiant la Loi sur les normes du travail	Mélanie Hillinger	30	Information
5.12. Tableau de bord - Janvier à décembre 2017 INVITÉS : Mme Danielle Lamarche, directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information et M. Jacques Aubin, chef de service du Centre de la statistique et de l'information de gestion	Carl Gauthier	10	Information
5.13. Campagne jeunesse 2018 INVITÉS : Mme Nicole Laplante et M. Yvon Brossard de la firme Cossette	Marie-Claude Gagnon	15	Information
6. Gouvernance			
6.1. Désignation des membres de certains comités-conseils (3.33.2, 3.77 et 3.57) A-12-18, A-13-18, A-14-18	Claude Sicard	5	Décision
7. Dépôt de documents			
7.1. Statistiques sur les décès acceptés - Janvier à décembre 2017	Carl Gauthier		Information
7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Carl Gauthier		Information
7.3. Déneigement et déglçage de la toiture	Claude Sicard		Information
7.4. Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle	Bruno Labrecque		Information
7.5. Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI)	Bruno Labrecque		Information
8. Divers			
9. Huis clos			
9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			

Sujets	Porteur	Durée	Nature
10. Levée de la séance			
11. Prochaine séance - 19 avril 2018 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
19 avril 2018 à 8 h 30
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Séance de l'IRSST		60	
2. Ouverture de la séance			
2.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Approbation de l'ordre du jour			
4. Compte rendu			
4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 28 mars 2018	Mélanie Vincent	5	Adoption
4.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
5. Dossiers			
5.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
5.2. Politique de divulgation financière INVITÉE : Mme Danielle Lamarche, directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information A-15-18	Carl Gauthier	10	Décision
5.3. Sommaire statistique 2017 des renoncations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs	Carl Gauthier	5	Information
5.4. Portrait des décès de l'année 2017	Carl Gauthier	10	Information
5.5. Levée du moratoire sur le traitement de certaines demandes de transfert d'imputation INVITÉES : Mmes Anne St-Martin, directrice de l'actuariat et de l'imputation et Isabelle Roy, directrice du Centre d'expertise et de partage de l'imputation	Carl Gauthier	10	Information
5.6. État de situation relatif à l'application du nouveau processus d'inscription des professionnels de la santé désignés	Claude Sicard	5	Information
5.7. Campagne sociétale SST 2018 INVITÉS : Mme Marie Vaillancourt et M. Yvon Brossard de la firme Cossette	Marie-Claude Gagnon	15	Information
6. Gouvernance			
6.1. Modifications aux règles de fonctionnement des comités-conseils A-16-18	Claude Sicard	10	Décision
6.2. Reddition de comptes - Outils de gouvernance			
6.2.1. Présentation des résultats du tableau de suivi de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2017-2019	Mélissa Plamondon	20	Information
6.2.2. Présentation des résultats du tableau de suivi des engagements de la Déclaration de	Mélissa Plamondon	20	Information

Sujets	Porteur	Durée	Nature
services			
6.3. Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités stratégiques	Mélanie Vincent	5	Information
7. Dépôt de documents			
7.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Carl Gauthier	5	Information
7.2. Liste des commandites octroyées par la CNESST pour l'année 2017	Marie-Claude Gagnon	5	Information
7.3. Liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST (modifications seulement)	Claude Sicard	5	Information
8. Divers			
9. Huis clos			
9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
10. Levée de la séance			
11. Prochaine séance - 18 mai 2018 8h30			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 mai 2018 à 8 h 30
salle 11.5 - Bleury

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Séance de l'IRSST		30	
2. Ouverture de la séance			
2.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Approbation de l'ordre du jour			
4. Compte rendu			
4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 19 avril 2018	Mélanie Vincent	5	Adoption
4.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
4.2.1. Suivi 2017-38 - Profil général des plaignants NT	Mélanie Hillinger	5	Information
5. Dossiers			
5.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
5.2. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2019 - secteur SST INVITÉE : Mme Gaétane Cloutier, directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle A-17-18 A-18-18	Carl Gauthier	10	Décision
5.3. Modification à la Politique de capitalisation aux fins de la tarification 2019 INVITÉES : Mmes Anne St-Martin, directrice de l'actuariat et de l'imputation et Lalina Lévesque, chef du service des évaluations actuarielles A-19-18	Carl Gauthier	10	Décision
5.4. Détermination du taux moyen de cotisation pour la tarification de l'année 2019 INVITÉES : Mmes Anne St-Martin, directrice de l'actuariat et de l'imputation et Lalina Lévesque, chef du service des évaluations actuarielles A-20-18	Carl Gauthier	10	Décision
5.5. Modification de la politique de placement de la CNESST INVITÉ : M. Anthony Prost, directeur des placements et de l'expertise financière A-21-18	Carl Gauthier	10	Décision
5.6. Rapport annuel de gestion 2017 de la CNESST INVITÉE : Mme Mélany Privé, directrice de la vérification interne A-22-18	Mélissa Plamondon	10	Décision
5.7. Rapport annuel d'activités de l'IVAC INVITÉE : Mme Odette Guertin, directrice de l'IVAC	Josée Dupont	10	Information
5.8. État du droit sur la fin du droit à l'indemnité de remplacement du revenu et du droit à l'assistance médicale (suivi 2017-21)	Claude Sicard	15	Information

Sujets	Porteur	Durée	Nature
INVITÉE : Mme Carole Bergeron, coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil			
5.9. Mise à jour du Règlement sur l'assistance médicale concernant certains tarifs de l'annexe 1 A-23-18	Claude Sicard	10	Décision
5.10. L'affaire Caron et la réalisation des travaux découlant de l'arrêt de la Cour suprême du Canada (suivi CGE 2018-03) INVITÉE : Mme Carole Bergeron, coordonnatrice, Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil	Claude Sicard	15	Information
5.11. Projet immobilier D'Estimauville - Aperçu général de l'évolution du projet INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général expertise immobilière	Bruno Labrecque	10	Information
5.12. État de santé des projets en ressources informationnelles INVITÉ : M. Yves Vézina, directeur des architectures, de la relation client et des investissements	Bruno Labrecque	5	Information
5.13. Rapport ministériel 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale - Commentaires du conseil d'administration A-26-18	Martine Bégin	45	Décision
6. Gouvernance			
6.1. Travaux sur la gouvernance			
6.1.1. Projet de Règlement modifiant le Règlement intérieur de la CNESST INVITÉE : Mme Marie-Ève Harpin, secrétaire générale adjointe A-24-18	Mélanie Vincent	5	Décision
6.1.2. Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités stratégiques INVITÉE : Mme Mireille Cholette, avocate conseil en matière de gouvernance	Mélanie Vincent	10	Information
6.2. Comité de vérification - Désignation des membres A-25-18	Mélanie Vincent	5	Décision
7. Dépôt de documents			
7.1. Analyse sommaire des décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 mars 2018	Carl Gauthier	5	Information
7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Informations complémentaires à la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Carl Gauthier	5	Information
7.3. Plan de mise en œuvre 2018 du Plan stratégique 2017-2019	Mélissa Plamondon	5	Information
8. Divers			
8.1 Hausse du bilan lésionnel : Mandat d'analyse A-29-18			

Sujets	Porteur	Durée	Nature
8.2 Composition des comités-conseils 3.75 et 3.73 A-27-18 et A-28-18			
9. Huis clos			
9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
10. Levée de la séance			
11. Prochaine séance - 21 juin 2018 13h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 juin 2018 à 8 h 30
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Séance de l'IRSST			90	
2. Ouverture de la séance				
10 h 00	2.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
10 h 05	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Approbation de l'ordre du jour				
4. Compte rendu				
10 h 10	4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 18 mai 2018	Mélanie Vincent	5	Adoption
10 h 15	4.2. Approbation des résolutions du 18 mai 2018	Mélanie Vincent	5	Approbation
10 h 20	4.3. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
5. Gouvernance				
10 h 25	5.1. Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) - Désignation des membres A-30-18	Mélanie Vincent	5	Décision
10 h 30	5.2. Comités stratégiques - Désignation des membres A-31-18 à A-35-18	Mélanie Vincent	5	Décision
10 h 35	5.3. Modifications à la Délégation de pouvoirs du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail INVITÉE : Mme Mireille Cholette, avocate conseil en matière de gouvernance A-36-18	Mélanie Vincent	5	Décision
10 h 40	5.4. Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités stratégiques INVITÉE : Mme Mireille Cholette, avocate conseil en matière de gouvernance	Mélanie Vincent	10	Information
6. Dossiers				
10 h 50	6.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
11 h 00	6.2. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2019 INVITÉES : Mmes Anne St-Martin, directrice de l'actuariat et de l'imputation et Louise Tremblay, chef du Service de la tarification A-37-18	Carl Gauthier	5	Décision
11 h 05	6.3. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour 2019 INVITÉES : Mmes Anne St-Martin, directrice de l'actuariat et de l'imputation et Louise Tremblay, chef du Service de la tarification A-38-18	Carl Gauthier	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
11 h 10	6.4. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2019 INVITÉES : Mmes Anne St-Martin, directrice de l'actuariat et de l'imputation et Louise Tremblay, chef du Service de la tarification A-39-18	Carl Gauthier	5	Décision
11 h 15	6.5. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement INVITÉES : Mmes Anne St-Martin, directrice de l'actuariat et de l'imputation et Louise Tremblay, chef du Service de la tarification A-40-18	Carl Gauthier	5	Décision
11 h 20	6.6. Renouvellement du bail - 235, boul. Lasalle, Baie-Comeau A-41-18 INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière	Bruno Labrecque	10	Décision
11 h 30	6.7. Renouvellement du bail - 1550, rue Metcalfe, Montréal A-42-18 INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière	Bruno Labrecque	10	Décision
11 h 40	6.8. Entente d'occupation - 275, rue Latour, Saint-Jérôme A-43-18 INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière	Bruno Labrecque	10	Décision
11 h 50	6.9. Projet immobilier D'Estimauville - Promesse de rachat terrain no 2 A-44-18 INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière	Bruno Labrecque	5	Décision
11 h 55	6.10. Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière	Bruno Labrecque	5	Information
12 h 00	6.11. Projet immobilier D'Estimauville - Mise à jour informative concernant l'intégration du bois INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière	Bruno Labrecque	10	Information
12 h 10	6.12. Mise en oeuvre du projet de loi 176 : Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail INVITÉ : Me Jean-François Paquet, directeur général des affaires juridiques	Mélanie Hillinger	45	Information
12 h 55	6.13. Campagne sociétale SST 2018	Marie-Claude Gagnon	10	Information
13 h 05	6.14. Bilan de mi-année : Suivi des travaux réglementaires 2018	Claude Sicard	10	Information
7. Dépôt de documents				
13 h 15	7.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des	Carl Gauthier	5	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
13 h 20	contrats de services de 25 000 \$ et plus	Claude Sicard	5	Information
	7.2. Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST			
	8. Divers			
	9. Huis clos			
	9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	10. Levée de la séance			
	11. Prochaine séance - 20 septembre 2018 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 septembre 2018 à 8 h 30
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
08 h 30	1.1. Mot de la présidente A-46-18 A-47-18	Manuelle Oudar	5	Information
08 h 35	1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour				
3. Compte rendu				
08 h 40	3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 21 juin 2018	Mélanie Vincent	5	Adoption
08 h 45	3.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
08 h 50	3.2.1. 2018-02 Sondage en équité salariale	Martine Bégin	5	Information
08 h 55	3.2.2. Suivi 2017-30 État de situation de la révision administrative INVITÉ : M. Claude Beauchamp, directeur de la révision administrative	Josée Dupont	15	Information
4. Gouvernance				
	4.1. Reddition de comptes - Nouveaux outils de gouvernance			
09 h 10	4.1.1. Présentation du tableau de suivi de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2017-2019	Mélissa Plamondon	10	Information
09 h 20	4.1.2. Présentation du tableau de suivi des engagements de la Déclaration de services de la CNESST	Mélissa Plamondon	10	Information
09 h 30	4.1.3. Tableau de bord (janvier à juin 2018) INVITÉ : M. Jacques Aubin, directeur du centre de la statistique et de l'information	Carl Gauthier	10	Information
09 h 40	4.2. Comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) - Désignation des membres A-48-18	Mélanie Vincent	5	Décision
09 h 45	4.3. Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (3.77) - Désignation des membres A-64-18	Mélanie Vincent	5	Décision
5. Dossiers				
09 h 50	5.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
10 h 00	5.2. Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2019 et Pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2019 - Adoption finale A-49-18	Carl Gauthier	5	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 05	5.3.	Règlement modifiant le Règlement sur le financement - Adoption finale A-50-18	Carl Gauthier	5	Décision
10 h 10	5.4.	Financement des secteurs normes du travail et équité salariale INVITÉE : Mme Gaétane Cloutier, directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle A-51-18 A-52-18	Carl Gauthier	15	Décision
10 h 25	5.5.	Limite autorisée de la marge de crédit des secteurs Normes du travail et Équité salariale INVITÉE : Mme Julie Beausoleil, directrice du centre du contrôle et des opérations financières A-53-18	Carl Gauthier	10	Décision
10 h 35	5.6.	Évolution du centre de traitement informatique et sa relocalisation au CSPQ INVITÉ : M. Yves Vézina, directeur des architectures, de la relation client et des investissements A-54-18	Bruno Labrecque	10	Décision
10 h 45	5.7.	Renouvellement du bail - 1185, rue Germain, Val-d'Or INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle et directeur de projet de la CNESST A-55-18	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 50	5.8.	Relocalisation de la Direction régionale de Lanaudière (Joliette) INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle et directeur de projet de la CNESST A-56-18	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 55	5.9.	Regroupement de la Direction régionale de l'Estrie (Sherbrooke) INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle et directeur de projet de la CNESST A-57-18	Bruno Labrecque	5	Décision
11 h 00	5.10.	Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle et directeur de projet de la CNESST	Bruno Labrecque	5	Information
11 h 05	5.11.	Projet immobilier D'Estimauville - Mise à jour informative du dossier d'affaires INVITÉS : MM. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle et directeur de projet de la CNESST et Anthony Prost, directeur des placements et de l'expertise financière	Bruno Labrecque Carl Gauthier	10	Information
11 h 15	5.12.	Politique de gestion intégrée des risques et seuil de tolérance aux risques de la CNESST A-59-18 A-60-18	Mélissa Plamondon	10	Décision
11 h 25	5.13.	Refonte de la Déclaration de services de la CNESST	Mélissa Plamondon	10	Information
11 h 35	5.14.	Démarche d'élaboration du Plan stratégique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail débutant en 2020	Mélissa Plamondon	10	Information
11 h 45	5.15.	Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail - Protection contre les chutes –	Claude Sicard	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	Adoption finale A-61-18			
11 h 50	5.16. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (formation, éclairage, amarrage des échafaudages) A-62-18	Claude Sicard	10	Décision
12 h 00	5.17. Planification triennale 2017-2019 du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) A-63-18	Josée Dupont	10	Décision
	6. Dépôt de documents			
	6.1. Statistiques sur les décès acceptés (janvier à juin 2018)	Carl Gauthier		Information
	6.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Carl Gauthier		Information
	6.3. Projet immobilier D'Estimauville - Le chantier de construction en images INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle et directeur de projet de la CNESST	Bruno Labrecque		Information
	7. Divers			
	8. Huis clos			
	8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	9. Levée de la séance			
	10. Prochaine séance - 18 octobre 2018 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 octobre 2018 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
09 h 00	1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 05	1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour				
3. Compte rendu				
09 h 10	3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 20 septembre 2018	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 15	3.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
4. Gouvernance				
09 h 20	4.1. Pistes d'optimisation découlant de l'évaluation du CA : travaux réglementaires, mandat du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) A-65-18	Claude Sicard	10	Décision
5. Dossiers				
09 h 30	5.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
09 h 40	5.2. Maximum annuel assurable pour l'année 2019 A-66-18	Carl Gauthier	5	Décision
09 h 45	5.3. Résultats financiers prévisionnels 2018 INVITÉS : Mmes Danielle Lamarche, directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information, Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat et M. Anthony Prost, directeur des placements et de l'expertise financière	Carl Gauthier	15	Information
10 h 00	5.4. Contrats d'assurance de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle A-58-18	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 05	5.5. Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale - Adoption finale A-67-18	Claude Sicard	5	Décision
10 h 10	5.6. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Annexe 1 : modification de valeurs d'exposition admissibles) A-68-18	Claude Sicard	10	Décision
10 h 20	5.7. Politique de médiation pour les travaux réglementaires : Constitution de la liste des médiateurs A-69-18	Claude Sicard	10	Décision
10 h 30	5.8. Orientations de modifications réglementaires visant l'harmonisation interprovinciale de certaines exigences en matière de santé et de sécurité du travail A-70-18	Claude Sicard	5	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 35	5.9.	Présentation sur le sauvetage minier (suivi 2017-34) INVITÉS : M. Jean Proulx, chef d'équipe du sauvetage minier et Mme Gabrielle Landry, directrice de la prévention-inspection - Établissements)	Claude Sicard	30	Information
	6.	Dépôt de documents			
11 h 05	6.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Carl Gauthier	5	Information
	7.	Divers			
	8.	Huis clos			
	8.1.	En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	8.2.	Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	9.	Levée de la séance			
	10.	CA IRSST		60	
	11.	Prochaine séance - 15 novembre 2018 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
13 décembre 2018 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
09 h 00	1.1. Mot de la présidente A-81-18, A-82-18, A-83-18, A-84-18	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 05	1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour				
3. Compte rendu				
09 h 10	3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 15 novembre 2018	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 15	3.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
4. Gouvernance				
09 h 20	4.1. Nomination d'un président du comité d'audit pour l'année 2019 A-85-18	Mélanie Vincent	5	Décision
09 h 25	4.2. Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) - Désignation des membres A-86-18	Mélanie Vincent	5	Décision
Ajout séance tenante	4.3. Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier – Désignation des membres A-98-18	Mélanie Vincent		Décision
5. Dossiers				
09 h 30	5.1. CNESST - État de situation	Manuelle Oudar	10	Information
09 h 40	5.2. Taux de revalorisation pour l'année 2019 A-87-18 INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat	Bruno Labrecque	5	Décision
09 h 45	5.3. Modification de la politique de placement de la CNESST A-88-18 INVITÉ : M. Anthony Prost, directeur des placements et de l'expertise financière	Bruno Labrecque	10	Décision
09 h 55	5.4. Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et de la sécurité du travail A-89-18 INVITÉS : M. Richard Gobeil, directeur général des opérations en financement et Mme Nathalie Fortin, chef du Service du budget et de la gestion des bénéfices	Bruno Labrecque	10	Décision
10 h 05	5.5. Prévisions budgétaires détaillées des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2019 A-90-18, A-91-18 INVITÉES : Mmes Gaétane Cloutier, directrice de la programmation budgétaire et de la gestion	Bruno Labrecque	20	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	contractuelle et Nathalie Fortin, chef du Service du budget et de la gestion des bénéfices			
10 h 25	5.6. Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2019 A-92-18	Claude Sicard	10	Décision
10 h 35	5.7. Suivi des travaux réglementaires - Bilan provisoire 2018 et planification des travaux réglementaires 2019 A-93-18	Claude Sicard	10	Décision
10 h 45	5.8. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier - Adoption finale A-84-18	Claude Sicard	5	Décision
10 h 50	5.9. Adoption de la Politique d'octroi des commandites de la CNESST A-95-18	Marie-Claude Gagnon	5	Décision
10 h 55	5.10. La nouvelle Déclaration de services de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail A-96-18	Mélissa Plamondon	10	Décision
11 h 05	5.11. Renouvellement du bail - 145, boulevard Saint-Joseph, Saint-Jean-sur-Richelieu A-97-18 INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Bruno Labrecque	10	Décision
11 h 15	5.12. Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Bruno Labrecque	10	Information
11 h 25	5.13. Projet immobilier D'Estimauville - Mise à jour informative concernant l'intégration du bois INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière	Bruno Labrecque	15	Information
11 h 40	5.14. Projet immobilier D'Estimauville - Certification WELL INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Bruno Labrecque	10	Information
11 h 50	5.15. Modifications législatives à la LNT : Les disparités de traitement et les agences de placement INVITÉS : MM. Juan-Manuel Diz-Grana, chef du Service des enquêtes spécialisées et Jean-François Côté, conseiller stratégique à la Direction du soutien et de l'optimisation.	Martine Bégin	20	Information
6. Dépôt de documents				
12 h 10	6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque	5	Information
12 h 15	6.2. Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST	Claude Sicard	5	Information
12 h 20	6.3. Plan directeur en ressources informationnelles	Bruno Labrecque	5	Information
7. Divers				
8. Huis clos				

Sujets	Porteur	Durée	Nature
8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9. Levée de la séance			
10. Prochaine séance - 21 février 2019 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 février 2019 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance A-13-19				
2. Approbation de l'ordre du jour				
3. Compte rendu				
09 h 00	3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 13 décembre 2018	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 05	3.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
4. Gouvernance				
09 h 10	4.1. Présidence des comités stratégiques A-01-19	Mélanie Vincent	5	Décision
09 h 15	4.2. Comité-conseil sur la révision de l'annexe I et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) - Désignation des membres A-02-19	Mélanie Vincent	5	Décision
09 h 20	4.3. Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) - Désignation des membres A-03-19	Mélanie Vincent	5	Décision
09 h 25	4.4. Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) - Désignation des membres A-04-19	Mélanie Vincent	5	Décision
09 h 30	4.5. Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73) - Désignation des membres A-05-19	Mélanie Vincent	5	Décision
09 h 35	4.6. Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) - Désignation des membres A-06-19	Mélanie Vincent	5	Décision
09 h 40	4.7. Comité-conseil sur le partenariat (3.78) - Désignation des membres A-07-19	Mélanie Vincent	5	Décision
09 h 45	4.8. Formation - Les tendances 2019 en gouvernance INVITÉE : Mme Johanne Desjardins, Collège des administrateurs de sociétés	Mélanie Vincent	45	Formation
5. Dossiers				
10 h 30	5.1. Réhabilitation des quatre étages inoccupés de l'aile "B" de l'immeuble situé au 1199, rue De Bleury à Montréal A-08-19 INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Pierre Hamelin	10	Décision
10 h 40	5.2. Poursuite des travaux d'entretien et de mise aux normes de l'aile "A" de l'immeuble situé au 1199, rue De Bleury à Montréal A-09-19 INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Pierre Hamelin	10	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 50	5.3.	Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail	Martine Bégin	15	Information
11 h 05	5.4.	Soutien aux employeurs en matière de normes du travail	Martine Bégin	10	Information
11 h 15	5.5.	Mandat quant à la poursuite des travaux en matière de santé psychologique A-10-19	Claude Sicard	20	Décision
11 h 35	5.6.	Processus de médiation pour l'annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail A-11-19	Claude Sicard	10	Décision
11 h 45	5.7.	Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de la construction (formation, éclairage, amarrage des échafaudages) - Adoption finale A-12-19	Claude Sicard	10	Décision
11 h 55	5.8.	Bilan final de la Planification des travaux réglementaires 2018	Claude Sicard	5	Information
12 h 00	5.9.	Analyse de l'évolution des lésions professionnelles INVITÉ : M. André Beauchemin, expert-conseil	Claude Sicard	60	Information
13 h 00	5.10.	La surdité professionnelle : protéger les droits des travailleurs tout en stabilisant les débours INVITÉ : M. André Beauchemin, expert-conseil	Claude Sicard	60	Information
6. Dépôt de documents					
14 h 00	6.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque	5	Information
7. Divers					
8. Huis clos					
	8.1.	En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	8.2.	Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9. Levée de la séance					
10. Prochaine séance - 28 mars 2019 9h00					

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
28 mars 2019 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
09 h 00	1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 05	1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour				
3. Compte rendu				
09 h 10	3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 21 février 2019	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 15	3.2. Résolutions relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation A-14-19, A-15-19, A-16-19	Mélanie Vincent	5	Approbation
09 h 20	3.3. Suivis des comptes rendus 3.3.1. 2019-02 - Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail	Mélanie Vincent	5	Information
4. Gouvernance				
5. Dossiers				
09 h 25	5.1. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la CNESST et du FSST A-17-19 INVITÉS : Mmes Danielle Lamarche, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information, Nathalie Fortin, directrice du budget et de la gestion des bénéfices, Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat et M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière	Bruno Labrecque	45	Décision
10 h 10	5.2. Tableau de bord du 1er janvier au 31 décembre 2018 INVITÉS : Mme Danielle Lamarche, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information et M. Jacques Aubin, directeur du Service de la statistique et de l'information de gestion	Bruno Labrecque	10	Information
10 h 20	5.3. Mandat pour autoriser la négociation d'une entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Pérou A-18-19	Mélanie Vincent	5	Décision
10 h 25	5.4. Dossier électronique des normes du travail A-19-19 INVITÉE : Mme Martine Bégin, vice-présidente aux normes du travail	Yves Vézina	10	Décision
10 h 35	5.5. Campagne Contrôle des énergies dangereuses 2019 INVITÉS : Mme Yolaine Morency, directrice des communications et des relations publiques, les représentants de la firme Cossette : Mme Nicole	Pierre Hamelin	10	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
		Laplanche et M. Yvon Brossard			
10 h 45	5.6.	Projet de loi modifiant la loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale	Anouk Gagné	30	Information
11 h 15	5.7.	Orientations en matière de réadaptation professionnelle et de retour au travail intégrant l'obligation d'accommodement raisonnable INVITÉE : Mme Carole Bergeron, coordonnatrice	Claude Beauchamp	10	Information
11 h 25	5.8.	Jugement de la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Steamatic	Claude Beauchamp	5	Information
11 h 30	5.9.	La surdité professionnelle : protéger les droits des travailleurs tout en stabilisant les débours	Claude Beauchamp	20	Information
	6.	Dépôt de documents			
11 h 50	6.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque	5	Information
11 h 55	6.2.	Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018	Bruno Labrecque	5	Information
12 h 00	6.3.	Liste des commandites octroyées par la CNESST pour l'année 2018	Pierre Hamelin	5	Information
	7.	Divers			
	8.	Huis clos			
	8.1.	En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	8.2.	Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	9.	Levée de la séance			
	10.	Prochaine séance - 18 avril 2019 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 avril 2019 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
09 h 00	1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 05	1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour				
3. Compte rendu				
09 h 10	3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 28 mars 2019	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 15	3.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
09 h 20	3.2.1. 2018-17 - Coût potentiel des délais occasionnés par le TAT et le BEM dans le traitement des demandes liées aux lésions professionnelles INVITÉE : Mme Julie Beausoleil, directrice du contrôle et des opérations financières	Bruno Labrecque	5	Information
09 h 25	3.2.2. 2019-08 - Liste des dossiers de décès par secteur d'activités	Bruno Labrecque	5	Information
4. Gouvernance				
09 h 30	4.1. Comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) - Désignation des membres A-20-19	Mélanie Vincent	5	Décision
09 h 35	4.2. Présentation des résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services	Mélissa Plamondon	15	Information
09 h 50	4.3. Présentation des résultats du tableau de suivi de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2017-2019 du 1er janvier au 31 décembre 2018	Mélissa Plamondon	10	Information
10 h 00	4.4. Comités stratégiques : nomination de représentants des associations syndicales A-21-19, A-22-19, A-23-19, A-24-19	Mélanie Vincent	5	Décision
5. Dossiers				
10 h 05	5.1. Soutien aux employeurs en matière de normes du travail	Martine Bégin	15	Information
10 h 20	5.2. Portrait des décès 2018 INVITÉ : M. Jacques Aubin, directeur de la statistique et de l'information de gestion	Bruno Labrecque	10	Information
10 h 30	5.3. Information sur le taux moyen de cotisation 2020	Bruno Labrecque	10	Information
10 h 40	5.4. Projet immobilier D'Estimauville - reddition de comptes trimestrielle INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Pierre Hamelin	5	Information
	5.5. Campagnes publicitaires INVITÉS : Mme Yolaine Morency, directrice générale	Pierre Hamelin		

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	des communications par intérim et les représentants de la firme Cossette : Mme Nicole Laplante, MM. Yvon Brossard et Louis Duchesne			
10 h 45	5.5.1. Campagne Jeunesse 2019	Pierre Hamelin	10	Information
10 h 55	5.5.2. Campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2019	Pierre Hamelin	15	Information
11 h 10	5.6. Espace client travailleur : présentation d'une capsule vidéo INVITÉ : M. Éric Boulianne, directeur général des produits numérique à la clientèle	Yves Vézina	5	Information
6. Dépôt de documents				
11 h 15	6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque	5	Information
11 h 20	6.2. Sommaire statistique 2018 des renoncations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs	Bruno Labrecque	5	Information
11 h 25	6.3. Rapport final sur les lésions professionnelles	Luc Castonguay	5	Information
11 h 30	6.4. Rapport final sur la surdité professionnelle	Luc Castonguay	5	Information
7. Divers				
8. Huis clos				
	8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9. Levée de la séance				
10. Prise de photos - Rapport annuel de gestion 2018			30	
11. Formation				
12 h 05	11.1. Leadership éthique au sein du conseil d'administration INVITÉ : M. Michel Séguin, UQAM		60	Formation
12. Prochaine séance - 17 mai 2019 9h00				

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 mai 2019 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
09 h 00	1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 05	1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour				
3. Compte rendu				
09 h 10	3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 18 avril 2019	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 15	3.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
4. Gouvernance				
09 h 20	4.1. Plan stratégique 2020-2023 - Avancement des travaux et des propositions d'enjeux, d'orientations, d'axes et d'objectifs	Mélissa Plamondon	20	Information
5. Dossiers				
09 h 40	5.1. Rapport annuel de gestion 2018 A-25-19	Mélissa Plamondon	10	Décision
09 h 50	5.2. Rapport annuel d'activité de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels	Claude Beauchamp	15	Information
10 h 05	5.3. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2020 - secteur SST A-26-19, A-27-19 INVITÉE : Mme Gaétane Cloutier, directrice générale de la gestion budgétaire et contractuelle	Bruno Labrecque	10	Décision
10 h 15	5.4. Détermination du taux moyen de cotisation pour la tarification de l'année 2020 - Secteur de la santé et la sécurité du travail A-28-19 INVITÉES : Mmes Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat et de l'imputation et Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles	Bruno Labrecque	30	Décision
10 h 45	5.5. Modification du processus d'approbation relatif aux changements aux associations signataires des ententes constituant les associations sectorielles paritaires A-29-19	Luc Castonguay	15	Décision
11 h 00	5.6. Projet de règlement sur les agences de placement de personnel et de recrutement de travailleurs étrangers temporaires INVITÉ : M. Juan-Manuel Diz-Grana, directeur du Service des permis et des enquêtes spécialisées	Martine Bégin	30	Information
6. Dépôt de documents				
11 h 30	6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Informations	Bruno Labrecque	5	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
		complémentaires à la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus			
11 h 35	6.2.	Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 mars 2019	Bruno Labrecque	5	Information
11 h 40	6.3.	État de santé des projets en ressources informationnelles	Yves Vézina	5	Information
	7.	Divers			
	8.	Huis clos			
	8.1.	En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	8.2.	Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	9.	Levée de la séance			
	10.	Prochaine séance - 20 juin 2019 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 juin 2019 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
	1. Rencontre avec M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale		60	
	2. Ouverture de la séance			
10 h 00	2.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
10 h 05	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
	3. Approbation de l'ordre du jour			
	4. Compte rendu			
10 h 10	4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 17 mai 2019	Mélanie Vincent	5	Adoption
10 h 15	4.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
	5. Gouvernance			
10 h 20	5.1. Plan stratégique 2020-2023 - État de situation sur l'avancement des travaux	Manuelle Oudar	5	Information
10 h 25	5.2. Modifications à la Délégation du conseil d'administration de la CNESST A-30-19 INVITÉE : Me Mireille Cholette, avocate conseil en matière de gouvernance	Mélanie Vincent	5	Décision
10 h 30	5.3. Résultats 2018 de l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités stratégiques INVITÉE : Me Mireille Cholette, avocate conseil en matière de gouvernance	Mélanie Vincent	5	Information
	6. Dossiers			
10 h 35	6.1. Politique d'audit interne A-31-19	Mélany Privé	5	Décision
10 h 40	6.2. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2020 A-32-19	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 45	6.3. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour 2020 A-33-19	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 50	6.4. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2020 A-34-19	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 55	6.5. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement A-35-19	Bruno Labrecque	5	Décision
11 h 00	6.6. Travaux réglementaires relatifs au bruit A-36-19 INVITÉE : Me Carole Bergeron, coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil	Luc Castonguay	15	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
11 h 15	6.7.	Travaux relatifs aux surdités professionnelles et Plan d'action concerté INVITÉES : Me Carole Bergeron, coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil, Mme Julie Courville, directrice générale de l'indemnisation et de la réparation et M. Claude Beauchamp, directeur du conseil stratégique et du soutien aux opérations en réparation	Luc Castonguay Claude Beauchamp	20	Information
11 h 35	6.8.	Processus de médiation pour l'Annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail - État de situation	Luc Castonguay	15	Information
11 h 50	6.9.	Rapport du Vérificateur général - Prévention en santé et en sécurité du travail INVITÉ : M. Pierre-Paul Vaudreuil, directeur du conseil stratégique et du soutien aux opérations en prévention-inspection	Luc Castonguay	30	Information
12 h 20	6.10.	Projet immobilier Sherbrooke - Nouveau bail rue King Ouest et améliorations locatives A-37-19 INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Pierre Hamelin	5	Décision
12 h 25	6.11.	Projet immobilier D'Estimauville - Délocalisation des services auxiliaires A-38-19 INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Pierre Hamelin	10	Décision
12 h 35	6.12.	Campagnes publicitaires 2020, 2021, 2022 - Sélection d'une agence de publicité A-39-19 INVITÉE : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications par intérim	Pierre Hamelin	5	Décision
12 h 40	6.13.	Campagne publicitaire sur l'équité salariale 2019 INVITÉS : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications par intérim et les représentants de la firme Cossette : Mme Nicole Laplante et Yvon Brassard	Pierre Hamelin	5	Information
12 h 45	6.14.	Campagne publicitaire sur les normes du travail 2019 INVITÉS : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications par intérim et les représentants de la firme Cossette : Mme Nicole Laplante et Yvon Brassard	Pierre Hamelin	5	Information
12 h 50	6.15.	Campagne sociétale en santé et sécurité du travail INVITÉS : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications par intérim et les représentants de la firme Cossette : Mme Nicole Laplante et Yvon Brassard	Pierre Hamelin	5	Information
12 h 55	6.16.	Vidéo organisationnelle	Mélanie Vincent	5	Information
7. Dépôt de documents					
	7.1.	Dépôt du compte rendu des délibérations de la séance du 28 mars 2019	Mélanie Vincent		Information
	7.2.	Dépôt de la résolution A-29-19 - Modification du processus d'approbation relatif aux changements aux associations signataires des ententes constituant les associations sectorielles paritaires du 17 mai	Mélanie Vincent		Information

Sujets	Porteur	Durée	Nature
2019			
7.3. Suivi du compte rendu 2019-12 - Portrait des décès au regard des décès acceptés pour les années 2016 à 2018	Bruno Labrecque		Information
7.4. Suivi du compte rendu 2019-13 - Planification budgétaire aux fins de la tarification 2020	Bruno Labrecque		Information
7.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
7.6. Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle et présentation de l'avancement des travaux en images	Pierre Hamelin		Information
8. Divers			
9. Huis clos			
9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
10. Levée de la séance			
11. Prochaine séance - 19 septembre 2019 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
19 septembre 2019 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
09 h 00	1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 05	1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour				
3. Compte rendu				
09 h 10	3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 20 juin 2019	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 15	3.2. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 5 août 2019	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 20	3.3. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
09 h 25	3.3.1. Suivi 2019-09 : État d'avancement des travaux du plan d'action concerté en surdité INVITÉE : Mme Julie Courville, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation	Claude Beauchamp	10	Information
09 h 35	3.3.2. Suivi 2019-10 : Plan d'action de la Direction générale de la révision administrative INVITÉ : M. Jean Champagne, directeur général de la révision administrative	Claude Beauchamp	10	Information
09 h 45	3.3.3. Suivi 2019-16 : État de situation en lien avec la mise en place de la Direction générale de l'admissibilité des réclamations INVITÉE : Mme Jeannine Dubé, directrice générale de l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp	10	Information
4. Gouvernance				
09 h 55	4.1. Suivi du processus de médiation - Annexe I RSST	Luc Castonguay	10	Information
10 h 05	4.2. Plan d'action - Rapport du Vérificateur général du Québec : Prévention en santé et en sécurité du travail INVITÉE : Mme Mélany Privé, directrice générale de l'audit interne et des enquêtes (Visio QC-Salle 220.A)	Luc Castonguay	15	Décision
A-42-19				
10 h 20	4.3. Reddition de comptes mi-année de la Planification des travaux réglementaires 2019 INVITÉE : Carole Bergeron, coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil	Luc Castonguay	10	Information
10 h 30	4.4. Tableau de bord (janvier à juin 2019) INVITÉS : Mme Danielle Lamarche, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information (Visio QC-Salle 220.A) / M. Jacques Aubin, directeur de la statistique et de l'information de gestion (Visio QC-Salle 220.A)	Bruno Labrecque	10	Information
10 h 40	4.5. Présentation des résultats du tableau de suivi de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2017-2019	Mélissa Plamondon	10	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 50	4.6.	Présentation des résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services	Mélissa Plamondon	10	Information
11 h 00	4.7.	Plan stratégique 2020-2023 - Présentation des indicateurs, des cibles et du contexte	Mélissa Plamondon	10	Information
11 h 10	4.8.	Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) - Désignation des membres A-43-19	Mélanie Vincent	5	Décision
11 h 15	4.9.	Comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) - Désignation des membres A-44-19	Mélanie Vincent	5	Décision
11 h 20	4.10.	Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73.) - Désignation des membres A-45-19	Mélanie Vincent	5	Décision
11 h 25	4.11.	Comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) - Désignation des membres A-46-19	Mélanie Vincent	5	Décision
11 h 30	4.12.	Comité-conseil de révision du code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) - Désignation des membres A-47-19	Mélanie Vincent	5	Décision
5. Dossiers					
11 h 35	5.1.	Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2020 - Adoption finale A-48-19	Bruno Labrecque	5	Décision
11 h 40	5.2.	Règlement modifiant le Règlement sur le financement - Adoption finale A-49-19	Bruno Labrecque	5	Décision
11 h 45	5.3.	Projet de Règlement modifiant le RSST sur le bruit INVITÉ : M. Bruno Faucher, directeur de la prévention-inspection secteur des établissements / Mme Carole Bergeron, coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil Décision reportée	Luc Castonguay	10	Décision
11 h 55	5.4.	Jugement de la Cour d'appel - L'affaire BREVIL INVITÉE : Mme Julie Courville, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation / Me Pierre-Michel Lajeunesse, avocat (Visio Qc-Salle 220.A)	Luc Castonguay	20	Information
12 h 15	5.5.	Pouvoir de réglementation des prothèses auditives en assistance médicale INVITÉE : Mme Julie Courville, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation	Luc Castonguay	15	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
12 h 30	5.6.	Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de compte trimestrielle et présentation de l'avancement des travaux en images INVITÉ : M. Jean Fortier, chargé de projet à la Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle (Visio QC-Salle 220.A)	Anouk Gagné	10	Information
12 h 40	5.7.	Développements récents en équité salariale : Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale et Règlement modifiant le Règlement concernant la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale	Anouk Gagné	10	Information
6. Dépôt de documents					
	6.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	6.2.	Statistiques sur les dossiers de décès acceptés (janvier à juin 2019)	Bruno Labrecque		Information
	6.3.	Campagnes publicitaires - Coûts réels des campagnes de la CNESST et des organisations comparables pour les années 2016, 2017 et 2018 (Suivi 2019-15)	Anouk Gagné		Information
7. Divers					
8. Huis clos					
	8.1.	En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	8.2.	Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9. Levée de la séance					
10. Prochaine séance - 17 octobre 2019 9h00					

Sujets		Porteur	Durée	Nature
14 h 00	1. Ouverture de la séance	Luc Castonguay	60	Décision
	2. Approbation de l'ordre du jour			
	3. Compte rendu			
	4. Gouvernance			
	5. Dossiers			
	5.1. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Section XV : Bruit) et le Code de sécurité pour les travaux de construction (articles 2.10.7.1 à 2.10.7.9)			
	A-50-19			
	6. Dépôt de documents			
	7. Divers			
	8. Huis clos			
	9. Levée de la séance			
	10. Prochaine séance - 17 octobre 2019 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 novembre 2019 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
09 h 00	1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 05	1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour				
3. Compte rendu				
09 h 10	3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 20 juin 2019 Adoption Reportée	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 15	3.2. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 19 septembre 2019 Adoption Reportée	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 20	3.3. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 16 octobre 2019 Adoption Reportée	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 25	3.4. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 17 octobre 2019	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 30	3.5. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
4. Gouvernance				
09 h 35	4.1. Suivi du processus de médiation - Annexe I RSST INVITÉE : Mme Lise Lavallée, médiatrice (Visio - MTESS) / Me Carole Bergeron, coordonnatrice à la VPPEC	Luc Castonguay	10	Information
09 h 45	4.2. Planification stratégique 2020-2023 A-53-19	Mélissa Plamondon	30	Décision
10 h 15	4.3. État d'avancement de la Planification triennale 2017-2019 du comité-conseil sectoriel du CA sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines (3.57.1) A-54-19	Claude Beauchamp	10	Décision
5. Dossiers				
10 h 25	5.1. Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2020 - Adoption finale A-55-19	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 30	5.2. Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2020 - Adoption finale A-56-19	Bruno Labrecque	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
10 h 35	5.3. Résultats financiers prévisionnels 2019 INVITÉS : Mme Danielle Lamarche, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information (Visio - salle 220.A) / Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat (Visio - salle 220.A) / M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière (Visio - salle 220.A)	Bruno Labrecque	15	Information
10 h 50	5.4. Projets de Règlement relatif à l'harmonisation de la terminologie - SIMDUT INVITÉ : M. Éric Sirois, directeur du Service de l'hygiène du travail Décision Reportée	Luc Castonguay	10	Décision
11 h 00	5.5. Programme des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) 2020 INVITÉ : M. Louis Forgues, directeur général du portefeuille des investissements (Visio - salle 220.A) A-58-19	Yves Vézina	20	Décision
11 h 20	5.6. Engagement financier de la programmation des investissements et dépenses en ressources informationnelles (PIDRI), requis pour l'octroi de contrats liés aux services professionnels, aux frais de fonctionnement technologique et aux acquisitions INVITÉ : M. Louis Forgues, directeur général du portefeuille des investissements (Visio - salle 220.A) A-59-19	Yves Vézina	10	Décision
6. Dépôt de documents				
	6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	6.2. Statistiques sur les dossiers de décès acceptés	Bruno Labrecque		Information
	6.3. État de santé des projets en ressources informationnelles au 30 septembre 2019	Yves Vézina		Information
7. Divers				
8. Huis clos				
	8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
9. Levée de la séance				
10. Prochaine séance - 12 décembre 2019 9h00				

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
12 décembre 2019 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
09 h 00	1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 05	1.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
2. Approbation de l'ordre du jour				
3. Compte rendu				
09 h 10	3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 20 juin 2019	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 15	3.2. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 19 septembre 2019	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 20	3.3. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 16 octobre 2019	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 25	3.4. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 14 novembre 2019	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 30	3.5. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
09 h 35	3.5.1. Suivi 2019-05 : Plateforme d'aide au règlement des litiges en ligne (PARLe)	Martine Bégin	10	Information
09 h 45	3.5.2. Suivi 2019-04 : État de situation de la Direction générale de l'admissibilité des réclamations INVITÉE : Jeannine Dubé, directrice générale de l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp	10	Information
09 h 55	3.5.3. Suivi 2019-31 : Processus de médiation: Annexe I RSST - Dépôt du plan de travail de la permanence INVITÉ : Éric Sirois, directeur du Service de l'hygiène au travail	Luc Castonguay	10	Information
4. Gouvernance				
10 h 05	4.1. Modification à la Délégation du conseil d'administration de la CNESST INVITÉE : Élisabeth Pelletier, avocate au Secrétariat général A-63-19	Mélanie Vincent	10	Décision
10 h 15	4.2. Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73) - Désignation de membres A-64-19	Mélanie Vincent	5	Décision
10 h 20	4.3. Comité-conseil relatif au secteur de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) - Désignation de membres A-65-19	Mélanie Vincent	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
5. Dossiers				
10 h 25	5.1. Mise en oeuvre du Règlement sur les agences de placement INVITÉ : Juan-Manuel Diz-Grana, Directeur du Service des permis et des enquêtes spécialisées	Martine Bégin	10	Information
10 h 35	5.2. Modification de la politique de placement de la CNESST INVITÉ : M. Anthony Prost, directeur des placements et de l'expertise financière A-66-19	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 40	5.3. Taux de revalorisation pour l'année 2020 INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat A-67-19	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 45	5.4. Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et de la sécurité du travail A-68-19	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 50	5.5. Budget détaillé des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2020 INVITÉES : Mme Gaétane Cloutier, directrice générale de la gestion budgétaire et contractuelle / Mme Nathalie Fortin, directrice de la gestion budgétaire et des bénéfices A-69-19 A-70-19	Bruno Labrecque	20	Décision
11 h 10	5.6. Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2020 INVITÉE : Caroline Clark, directrice générale de la prévention-inspection et du partenariat A-71-19	Luc Castonguay	10	Décision
11 h 20	5.7. Planification des travaux réglementaires 2020 INVITÉE : Carole Bergeron, coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil A-72-19	Luc Castonguay	20	Décision
11 h 40	5.8. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale INVITÉE : Julie Courville, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation A-73-19	Luc Castonguay	10	Décision
11 h 50	5.9. Règlement modifiant l'annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (181 contaminants) INVITÉ : Éric Sirois, directeur du Service de l'hygiène du travail A-74-19	Luc Castonguay	10	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
12 h 00	5.10. Projets de Règlement relatif à l’harmonisation de la terminologie - SIMDUT INVITÉ : M. Éric Sirois, directeur du Service de l'hygiène du travail A-57-19	Luc Castonguay	5	Décision
12 h 05	5.11. Projets de Règlement visant l'harmonisation nationale de certaines exigences en matière de santé et de sécurité INVITÉ : Bruno Faucher, directeur de la prévention-inspection Établissements A-75-19	Luc Castonguay	10	Décision
12 h 15	5.12. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines INVITÉ : Bruno Faucher, directeur de la prévention-inspection Établissements A-76-19	Luc Castonguay	10	Décision
12 h 25	5.13. Engagement financier pour le contrat de service de gardiennage 2020-2023 (Bourdages et PIE) INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l’expertise immobilière et matérielle A-77-19	Christian Barrette	5	Décision
12 h 30	5.14. Autorisation d’un engagement financier pour l’acquisition de fauteuils INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l’expertise immobilière et matérielle A-78-19	Christian Barrette	5	Décision
12 h 35	5.15. Projet immobilier D’Estimauville (PIE) : Reddition de comptes trimestrielle et présentation des travaux en images INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l’expertise immobilière et matérielle	Christian Barrette	10	Information
12 h 45	5.16. Campagne publicitaire sur l’équité salariale 2020 INVITÉE : Yolaine Morency, directrice générale des communications	Christian Barrette	10	Information
6. Dépôt de documents				
	6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	6.2. Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST	Luc Castonguay		Information
7. Divers				
8. Huis clos				
	8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			
	8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction			

Sujets	Porteur	Durée	Nature
9. Levée de la séance			
10. Prochaine séance - 20 février 2020 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
20 février 2020 à 9 h 00
salle 11.5 - Bleury

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
09 h 00	1.1. Mot de la présidente	Manuelle Oudar	10	Information
2. Ordre du jour de la séance				
	2.1. Approbation de l'ordre du jour			
09 h 10	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Compte rendu				
09 h 15	3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 12 décembre 2019	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 20	3.2. Dépôt de la résolution A-59-19 du 14 novembre 2019 A-59-19	Mélanie Vincent	5	Information
09 h 25	3.3. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
4. Gouvernance				
09 h 30	4.1. Bilan annuel de la planification des travaux réglementaires INVITÉE : Mme Carole Bergeron, coordonnatrice à la Vice-présidence à la prévention (MTL)	Luc Castonguay	20	Information
09 h 50	4.2. Comité administratif - Nomination de membres A-01-20	Mélanie Vincent	5	Décision
09 h 55	4.3. Comités stratégiques - Nomination de membres A-02-20 à A-07-20	Mélanie Vincent	10	Décision
10 h 05	4.4. Présidence des comités stratégiques A-08-20	Mélanie Vincent	10	Décision
10 h 15	4.5. Comités-conseils - Nomination de membres	Mélanie Vincent	5	Décision
	4.5.1. Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) A-09-20			
	4.5.2. Comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) A-10-20			
	4.5.3. Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73) A-11-20			
5. Dossiers				
10 h 20	5.1. Plan de consolidation en matière d'admissibilité des réclamations INVITÉS : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances (MTL) / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique (MTL)	Claude Beauchamp	20	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 40	5.2.	Projet de Règlement sur les prothèses auditives et les services en audiologie INVITÉE : Mme Julie Courville, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation (MTL) A-12-20	Claude Beauchamp	15	Décision
10 h 55	5.3.	Santé et sécurité du travail dans le milieu agricole INVITÉE : Mme Caroline Clark, directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention (MTL)	Luc Castonguay	20	Information
11 h 15	5.4.	Projet de Règlement modifiant le RSST et le CSTC Dispositions de la section VI – Équipement individuel de protection respiratoire [norme CSA] INVITÉ : M. Éric Sirois, directeur du Service de l'hygiène du travail (Mtl) A-13-20	Luc Castonguay	10	Décision
11 h 25	5.5.	Renouvellement de la convention de crédit du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) - autorisation de découvert de 350 millions \$ INVITÉE : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information par intérim (QC) A-14-20	Bruno Labrecque	10	Décision
11 h 35	5.6.	Modèle d'affaires Fournisseurs – Réadaptation INVITÉS : M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail (MTL) / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances (MTL) / M. Louis Forgues, directeur général du portefeuille d'investissements (QC) A-15-20	Yves Vézina	10	Décision
11 h 45	5.7.	Autorisation d'un engagement financier pour l'ajout d'espace au 1055, boulevard des forges, Trois-Rivières, du 1er avril 2020 au 31 décembre 2024 INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle (MTL) A-16-20	Christian Barrette	10	Décision
11 h 55	5.8.	Autorisation d'un engagement financier pour l'ajout d'espace au 1700, boulevard Laval, Laval, du 1er mars 2020 au 31 mai 2021 INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle (MTL) A-17-20	Christian Barrette	10	Décision
12 h 05	5.9.	Campagne Jour de deuil 2020 INVITÉS : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications (MTL) / Mme Nicole Laplante, directrice-conseil chez Cossette (MTL) / M. Yvon Brossard, vice-président création chez Cossette (MTL)	Christian Barrette	15	Information

Sujets	Porteur	Durée	Nature
6. Dépôt de documents	Bruno Labrecque		Information
6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus			
7. Divers			
8. Huis clos			
9. Levée de la séance			
10. Prochaine séance - 31 mars 2020 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
31 mars 2020 à 9 h 00
Téléconférence TEAMS - Nous vous contacterons via l'application

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	1. Ouverture de la séance			
09 h 00	1.1. COVID-19	Manuelle Oudar	15	Information
	2. Ordre du jour de la séance			
	2.1. Approbation de l'ordre du jour			
09 h 15	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
	3. Compte rendu			
09 h 20	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 20 février 2020	Mélanie Vincent	5	Adoption
	4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique du conseil d'administration et ne présentent pas d'enjeux particuliers. Pour adoption en bloc		15	
	4.1. Planification pluriannuelle en prévention-inspection 2020-2023 A-22-20	Luc Castonguay		Décision
	4.2. Amélioration du processus visant la planification des travaux réglementaires A-23-20	Luc Castonguay		Décision
	4.3. Renouvellement du bail – 1550, rue Metcalfe, Montréal — Période du 1er mai 2020 au 30 avril 2025, avec option de renouvellement du 1er mai 2025 au 30 avril 2030 A-24-20	Christian Barrette		Décision
	4.4. Relocalisation du bureau de Joliette - Nouvel appel d'offres A-25-20	Christian Barrette		Décision
	4.5. Engagement financier pour le contrat d'entretien ménager au 1600, avenue D'Estimauville A-26-20	Christian Barrette		Décision
	4.6. Engagement financier pour le contrat de main-d'œuvre spécialisée en mécanique du bâtiment, électricité et travaux de manœuvre au 1600, avenue D'Estimauville A-27-20	Christian Barrette		Décision
	4.7. Comités-conseils - Nomination de membres	Mélanie Vincent		Décision
	4.7.1. Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73) A-28-20			
	4.7.2. Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) A-29-20			

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	4.7.3. Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) A-30-20			
	5. Dossiers			
09 h 40	5.1. Reddition publique des engagements de la CNESST à l'égard de l'admissibilité des réclamations par la Direction générale de l'admissibilité des réclamations et du niveau de service de la Direction générale des relations avec la clientèle	Claude Beauchamp	15	Information
09 h 55	5.2. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la CNESST et du FSST INVITÉES : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information par intérim / Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat / Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles / Mme Gaétane Cloutier, directrice générale de la gestion budgétaire et contractuelle A-31-20	Bruno Labrecque	30	Décision
10 h 25	5.3. Résultats non financiers de l'année 2019 de la CNESST INVITÉES : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information par intérim / M. Jacques Aubin, directeur de la statistique et de l'information de gestion	Bruno Labrecque	15	Information
10 h 40	5.4. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Annexe I : modification de valeurs d'exposition admissibles - 90 contaminants) INVITÉ : Éric Sirois, directeur du Service de l'hygiène du travail A-32-20	Luc Castonguay	10	Décision
10 h 50	5.5. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction relativement aux exigences concernant le bruit, le Règlement modifiant le Règlement sur le représentant à la prévention dans un établissement et le Règlement abrogeant le Règlement sur la qualité du milieu de travail INVITÉE : Mme Carole Bergeron, coordonnatrice à la Vice-présidence à la prévention A-33-20	Luc Castonguay	20	Décision
11 h 10	5.6. Campagne publicitaire CNESST liée à la COVID-19	Christian Barrette	5	Information
	6. Dépôt de documents			
	6.1. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent		Information
	6.2. Suivi 2019-34 : Présentation sur les ASP	Luc Castonguay		Information
	6.3. Suivis 2019-03 : Mesurer l'effet de l'obligation pour les employeurs de se doter d'une politique sur la prévention en HP/HS sur le nombre de plaintes en matière HP/HS et sur leur taux de recevabilité	Martine Bégin		Information

Sujets	Porteur	Durée	Nature
6.4. Suivi 2019-33 : Suivi de la mise en œuvre du Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaire	Martine Bégin		Information
6.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
6.6. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019	Bruno Labrecque		Information
6.7. Projet immobilier D’Estimauville (PIE) : Reddition de comptes trimestrielle et présentation des travaux en images	Christian Barrette		Information
6.8. Arrimage entre le permis d’opération des agences de placement de personnel et l’attestation de Revenu Québec	Martine Bégin		Information
7. Divers			
8. Huis clos			
9. Levée de la séance			
10. Prochaine séance - 23 avril 2020 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
23 avril 2020 à 9 h 00
Téléconférence TEAMS

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
2. Ordre du jour			
09 h 00 2.1. Approbation de l'ordre du jour			Approbation
2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Compte rendu			
09 h 05 3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 31 mars 2020	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 10 3.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité-conseil du conseil d'administration et ne présentent pas d'enjeux particuliers. Pour adoption en bloc			
09 h 15 4.1. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (eau potable)	Luc Castonguay	10	Décision
Décision reportée			
09 h 25 4.2. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction	Luc Castonguay	10	Décision
Décision reportée			
5. Dossiers			
09 h 35 5.1. COVID-19 -État de situation	Tous	90	Information
5.1.1. Charte d'engagement	Manuelle Oudar		Information
5.1.2. Démarche de prévention en soutien aux milieux de travail lors de la relance des activités en suivi de la crise sanitaire COVID-19	Luc Castonguay		Information
5.1.3. Campagne publicitaire	Christian Barrette		Information
5.1.4. Processus d'admissibilité des réclamations (suivi 2020-03)	Claude Beauchamp		Information
5.1.5. Mesures d'assouplissement administratives pour les travailleurs et les employeurs (suivi 2020-03)	Bruno Labrecque Claude Beauchamp Martine Bégin Luc Castonguay Anouk Gagné Dominique Pineault		Information
5.1.6. Ajustements organisationnels CNESST – Ressources humaines, informationnelles et financières	Christian Barrette Bruno Labrecque Yves Vézina		Information
11 h 05 5.2. Convention de crédit du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) - Autorisation	Bruno Labrecque	10	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	du rehaussement temporaire du découvert INVITÉS : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information par intérim / M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière A-37-20			
11 h 15	5.3. Réflexions préliminaires sur l'établissement de la tarification 2021 INVITÉE: Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat	Bruno Labrecque	10	Information
11 h 25	5.4. Portrait des décès 2019 INVITÉ : M. Jacques Aubin, directeur de la statistique et de l'information de gestion	Bruno Labrecque	10	Information
11 h 35	5.5. Tableau de bord stratégique 2019 en ressources humaines INVITÉES : Mme Audrey Lessard, directrice générale des ressources humaines par intérim \ Mme Marie-Andrée Gauthier, Directrice du Service de l'administration	Christian Barrette	20	Information
6. Dépôt de documents				
	6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	6.2. Sommaire statistique 2019 des renoncations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs	Bruno Labrecque		Information
7. Divers				
8. Huis clos				
9. Levée de la séance				
10. Prochaine séance - 22 mai 2020 9h00				

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
22 mai 2020 à 9 h 00
Téléconférence TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
09 h 00	1.1. COVID -19	Manuelle Oudar	30	Information
2. Approbation de l'ordre du jour				
	2.1. Approbation de l'ordre du jour			Approbation
09 h 30	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Compte rendu				
09 h 35	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 23 avril 2020	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 40	3.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
09 h 45	3.2.1. Suivi 2019-32 - PARLe : Plateforme d'aide aux règlements des litiges en ligne du secteur des normes du travail	Martine Bégin	5	Information
4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou conseil du conseil d'administration et ne présentent pas d'enjeux particuliers. Pour adoption en bloc				
09 h 50	4.1. Rapport annuel de gestion 2019	Manuelle Oudar	5	Décision
A-38-20				
09 h 55	4.2. Politique de capitalisation et calendrier de la tarification 2021	Bruno Labrecque	10	Décision
A-39-20				
10 h 05	4.3. Scénarios de calendrier de publication pour les projets de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (eau potable) et le Code de sécurité pour les travaux de construction	Luc Castonguay	5	Décision
A-35-20 A-36-20				
10 h 10	4.4. Modifications réglementaires visant l'harmonisation nationale de certaines exigences en matière de santé et de sécurité	Luc Castonguay	10	Décision
A-40-20				
10 h 20	4.5. Règlements modificatifs touchant le SIMDUT 2015 – Harmonisation de la terminologie	Luc Castonguay	5	Décision
A-41-20				
5. Dossiers				
10 h 25	5.1. Plan de reprise des travaux réglementaires INVITÉE : Mme Carole Bergeron, coordonnatrice à la	Luc Castonguay	5	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	vice-présidence à la prévention			
10 h 30	5.2. Résultats de la Déclaration de services au 31 décembre 2019 INVITÉS : M. Jean-François Pelchat, directeur du Service de la coordination et de la planification stratégique	Manuelle Oudar	10	Information
10 h 40	5.3. Suivi de la Planification stratégique 2017-2019 au 31 décembre 2019 INVITÉE : M. Jean-François Pelchat, directeur du Service de la coordination et de la planification stratégique	Manuelle Oudar	10	Information
10 h 50	5.4. Bilan du Plan d'action 2019 sur la réduction des délais de traitement des recours en équité salariale et plan d'action 2020	Anouk Gagné	5	Information
10 h 55	5.5. Application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées : bilan 2019 et future stratégie	Anouk Gagné	5	Information
11 h 00	5.6. Plan d'action des suites du Rapport du ministre sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale 2019	Anouk Gagné	5	Information
11 h 05	5.7. Les obligations des employeurs en matière d'équité salariale	Anouk Gagné	5	Information
11 h 10	5.8. Rapport annuel d'activité de la DGIVAC 2019 INVITÉ : M. Jean Rodrigue, Directeur général de la DGIVAC	Claude Beauchamp	5	Information
6. Dépôt de documents				
	6.1. État de réalisation du portefeuille d'investissements en RI 2020	Yves Vézina		Information
	6.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 mars 2020	Bruno Labrecque		Information
	6.3. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	6.4. État de situation sur l'admissibilité	Claude Beauchamp		Information
7. Divers				
8. Huis clos				
9. Levée de la séance				
10. Prochaine séance - 18 juin 2020 9h00				

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 juin 2020 à 9 h 00
Téléconférence TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
09 h 00	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Mélanie Vincent	5	Approbation
09 h 05	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 10	2.3. COVID -19	Manuelle Oudar	20	Information
3. Compte rendu				
09 h 30	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 22 mai 2020	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 35	3.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou conseil du conseil d'administration et ne présentent pas d'enjeux particuliers. Pour adoption en bloc				
09 h 40	4.1. Ajout d'un degré de gravité dans la grille de tolérance aux risques de la CNESST INVITÉ : M. Jean-François Pelchat, directeur du Service de la coordination et de la planification stratégique	Manuelle Oudar	5	Décision
A-42-20				
09 h 45	4.2. Comités-conseils - Nomination des membres	Mélanie Vincent	5	Décision
	4.2.1. Comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) - Nomination de membres			
A-43-20				
	4.2.2. Comité-conseil sur le règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) - Nomination de membres			
A-44-20				
09 h 50	4.3. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail INVITÉ : M. Serge Thériault, directeur des partenariats	Luc Castonguay	5	Décision
A-45-20				
09 h 55	4.4. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines INVITÉ : M. Louis Genest, directeur du génie-conseil	Luc Castonguay	5	Décision

Sujets			Porteur	Durée	Nature
A-46-20					
10 h 00	4.5.	Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d’emplois convenables pour l’année 2021	Bruno Labrecque	5	Décision
A-47-20					
10 h 05	4.6.	Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour 2021	Bruno Labrecque	5	Décision
A-48-20					
10 h 10	4.7.	Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2021	Bruno Labrecque	5	Décision
A-49-20					
10 h 15	4.8.	Règlement sur l'assistance médicale INVITÉE : Julie Courville, Directrice générale de la Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation	Claude Beauchamp	5	Décision
A-50-20					
10 h 20	4.9.	Nouveau bail – 700, boulevard Laure, Sept-Îles INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Christian Barrette	5	Décision
A-51-20					
10 h 25	4.10.	Nouveau bail – 1209, boulevard Sacré-Cœur, Saint-Félicien INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Christian Barrette	5	Décision
A-52-20					
5. Dossiers					
10 h 30	5.1.	État de situation sur l'admissibilité et modifications à la Délégation des pouvoirs du conseil d’administration INVITÉE : Mme Élisabeth Pelletier, coordonnatrice à la négociation des ententes	Claude Beauchamp	5	Décision
A-53-20					
10 h 35	5.2.	Reddition de compte mi-année de la Planification des travaux réglementaires 2020 INVITÉE : Mme Carole Bergeron, coordonnatrice de la vice-présidence à la prévention	Luc Castonguay	10	Information
10 h 45	5.3.	Orientations préconisées pour les campagnes	Christian Barrette	5	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	publicitaires à venir INVITÉE : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications			
10 h 50	5.4. PIE - Reddition de comptes trimestrielle et rapport des impacts de la COVID-19 sur le PIE INVITÉS: M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle / M. Gilles Fortin, Société québécoise des infrastructures	Christian Barrette	5	Information
10 h 55	5.5. Calendrier des travaux applicables à l'établissement de la tarification 2021	Bruno Labrecque	5	Information
11 h 00	5.6. Impacts de la COVID-19 sur les activités de la VPNT	Martine Bégin	10	Information
A-54-20				
6. Dépôt de documents				
	6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	6.2. Bilan du programme Réseau	Yves Vézina		Information
	6.3. État d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations du VGQ en prévention-inspection	Manuelle Oudar		Information
7. Divers				
8. Huis clos				
9. Levée de la séance				
10. Prochaine séance - 28 juillet 2020 10h00				

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
28 juillet 2020 à 10 h 00
Téléconférence TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
10 h 00	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Mélanie Vincent	5	Approbation
10 h 05	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
10 h 10	2.3. COVID-19	Manuelle Oudar	20	Information
3. Compte rendu				
10 h 30	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 18 juin 2020	Mélanie Vincent	5	Adoption
10 h 35	3.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
10 h 40	3.2.1. Suivi 2020-05 : Note d'information sur les équipements de protection individuelle pour le secteur construction Invité : M. Louis Genest, directeur du génie-conseil	Luc Castonguay	10	Information
4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou conseil du conseil d'administration et ne présentent pas d'enjeux particuliers. Pour adoption en bloc				
10 h 50	4.1. Comités-conseils - Nomination des membres	Mélanie Vincent	5	Décision
	4.1.1. Comité-conseil sur le règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) - Nomination de membres			
	A-55-20			
	4.1.2. Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) - Nomination de membres			
	A-56-20			
10 h 55	4.2. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier	Luc Castonguay	10	Décision
	A-57-20			
11 h 05	4.3. Mise à jour des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction	Bruno Labrecque	5	Décision
	A-58-20			
5. Dossiers				
11 h 10	5.1. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des	Bruno Labrecque	15	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2021 – secteur SST INVITÉE : Mme Nathalie Bussière, directrice de la gestion budgétaire et des bénéfices			
	A-59-20 A-60-20			
11 h 25	5.2. Politique de capitalisation et taux moyen de cotisation 2021 INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l’actuariat	Bruno Labrecque	15	Décision
	A-61-20			
11 h 40	5.3. Campagne publicitaire COVID-19 phase 2: grandes orientations INVITÉE : Mme Yolaine Morency, Directrice générale des communications	Christian Barrette	10	Information
	6. Dépôt de documents			
	7. Divers			
	8. Huis clos			
	9. Levée de la séance			
	10. Prochaine séance - 26 août 2020 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
26 août 2020 à 9 h 00
Téléconférence TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
09 h 00	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Mélanie Vincent	5	Approbation
09 h 05	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 10	2.3. COVID-19	Manuelle Oudar	20	Information
3. Compte rendu				
09 h 30	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 28 juillet 2020	Mélanie Vincent	5	Adoption
09 h 35	3.2. Suivis des comptes rendus	Mélanie Vincent	5	Information
09 h 40	3.2.1. Suivi 2020-05 : Demandes de révision hors délai en période de pandémie	Claude Beauchamp	5	Information
4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou conseil du conseil d'administration et ne présentent pas d'enjeux particuliers. Pour adoption en bloc				
4.1. Comités-conseils - Nomination des membres				
09 h 45	4.1.1. Comité-conseil sur le partenariat (3.78) - Nomination de membres	Mélanie Vincent	5	Décision
A-62-20				
09 h 50	4.2. Règlement sur les prothèses auditives et les services d'audiologie Invitée : Mme Julie Courville, Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation	Claude Beauchamp	5	Décision
A-63-20				
5. Dossiers				
09 h 55	5.1. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement	Bruno Labrecque	5	Décision
A-64-20				
6. Dépôt de documents				
10 h 00	6.1. Rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés		10	Information
10 h 10	6.2. Demande d'assouplissement au Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST)		5	Information
7. Divers				
8. Huis clos				

Sujets	Porteur	Durée	Nature
9. Levée de la séance			
10. Prochaine séance - 29 septembre 2020 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
29 septembre 2020 à 9 h 00
Téléconférence TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
09 h 00	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Mélany Privé	5	Approbation
09 h 05	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 10	2.3. COVID-19	Manuelle Oudar	30	Information
3. Compte rendu				
09 h 40	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 26 août 2020	Mélany Privé	5	Adoption
09 h 45	3.2. Dépôt de la résolution A-63-20 du 26 août 2020	Mélany Privé	5	Information
09 h 50	3.3. Suivis des comptes rendus	Mélany Privé	5	Information
09 h 55	3.3.1. Suivi 2020-04 relatif au Plan d'action surdit�	Claude Beauchamp	5	Information
10 h 00	3.3.2. Suivi 2020-07 relatif � la capacit� d'intervention en pr�vention-inspection dans la perspective o� des besoins additionnels pourraient se manifester dans les suites de la COVID INVIT�E : Mme Caroline Clark, Directrice g�n�rale de la gouvernance et du conseil strat�gique en pr�vention	Luc Castonguay	10	Information
4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comit� strat�gique ou d'un comit�-conseil du conseil d'administration.				
10 h 10	4.1. R�glement modifiant le R�glement sur le financement – Adoption finale A-65-20	Bruno Labrecque	5	D�cision
10 h 15	4.2. R�glement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'ann�e 2021 - Adoption finale A-66-20	Bruno Labrecque	5	D�cision
10 h 20	4.3. D�localisation des services auxiliaires – Conclusion d'un nouveau bail A-67-20	Christian Barrette	5	D�cision
10 h 25	4.4. Projet immobilier Sherbrooke - Transformation des milieux de travail au 1650, rue King Ouest A-68-20	Christian Barrette	5	D�cision
10 h 30	4.5. Renouvellement du bail – 25, boulevard La Fayette, Longueuil	Christian Barrette	5	D�cision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	A-69-20			
10 h 35	4.6. Renouvellement du bail – 1 700, boulevard Laval, Laval	Christian Barrette	5	Décision
	A-70-20			
10 h 40	4.7. Nouveau bail – 163, boulevard De Gaspé, Gaspé	Christian Barrette	5	Décision
	A-71-20			
10 h 45	4.8. Demande de dérogation au Guide administratif et budgétaire à l'intention des ASP pour l'année 2020	Luc Castonguay	5	Décision
	A-72-20			
10 h 50	4.9. Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail - Adoption finale	Luc Castonguay	5	Décision
	A-73-20			
10 h 55	4.10. Modification du mandat du comité-conseil 3.33.1	Luc Castonguay	5	Décision
	A-74-20			
	5. Dossiers			
11 h 00	5.1. Tableau de bord (Janvier à Août 2020)	Bruno Labrecque	15	Information
11 h 15	5.2. État de situation des activités dans le secteur des normes du travail dans le contexte de l'urgence sanitaire	Mélanie Vincent	20	Information
11 h 35	5.3. Politique de subvention pour la participation des associations d'employeurs et des associations syndicales aux travaux de la CNESST en vertu de l'article 105 de la LSST – Prolongation du mandat pour les activités liées à la COVID-19	Luc Castonguay	10	Décision
	A-75-20			
11 h 45	5.4. Sélection d'une firme spécialisée en recherche marketing et en évaluation de campagnes publicitaires	Christian Barrette	5	Décision
	A-76-20			
11 h 50	5.5. Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Christian Barrette	5	Information
	6. Dépôt de documents			
	6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'États – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	6.2. Statistiques sur les dossiers de décès acceptés	Bruno Labrecque		Information

Sujets	Porteur	Durée	Nature
(Janvier à juin 2020)			
7. Divers			
8. Huis clos			
9. Levée de la séance			
10. Prochaine séance - 22 octobre 2020 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
22 octobre 2020 à 9 h 00
Téléconférence TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
09 h 00	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Mélany Privé	5	Approbation
09 h 05	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 10	2.3. COVID-19	Manuelle Oudar	20	Information
3. Compte rendu				
09 h 30	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 29 septembre 2020	Mélany Privé	5	Approbation
09 h 35	3.2. Suivis des comptes rendus	Mélany Privé	5	Information
4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration.				
09 h 40	4.1. Délégation pour la signature des ententes spécifiques de gestion et d'imputabilité dans le cadre du programme des services de santé au travail INVITÉ : M. Serge Thériault, directeur des partenariats	Luc Castonguay	5	Décision
A-77-20				
09 h 45	4.2. Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) : Nomination des membres	Mélany Privé	5	Décision
A-78-20 A-80-20 A-81-20 A-82-20 A-83-20				
5. Dossiers				
09 h 50	5.1. État de situation de la DGAR	Claude Beauchamp	5	Information
09 h 55	5.2. Présentation des résultats du tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2023 au 30 juin 2020 INVITÉS : Mme Dominique Pineault, directrice générale des affaires juridiques \ M. Claude Beauchamp, vice-président de la VPIRT \ M. Jean-François Pelchat, directeur du Service de la coordination et de la planification stratégique	Julie Cerantola	10	Information
10 h 05	5.3. Présentation des résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services au 30 juin 2020 INVITÉS : M. Christian Barrette, vice-président de la VPAC / M. Claude Beauchamp, vice-président de la VPIRT / M. Jean-François Pelchat, directeur du Service de la coordination et de la planification stratégique	Julie Cerantola	10	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 15	5.4.	Maximum annuel assurable pour l'année 2021 INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat	Bruno Labrecque	10	Décision
		A-79-20			
10 h 25	5.5.	Résultats financiers prévisionnels – FSST 2020 INVITÉS : Mme Danielle Lamarche, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information / Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat / M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière	Bruno Labrecque	15	Information
10 h 40	5.6.	Demande de prise en charge gouvernementale de certains coûts liés à la COVID-19 pour le FSST	Bruno Labrecque	10	Information
	6.	Dépôt de documents			
	6.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	6.2.	Bonification de l'offre de services de la VPNT	Mélanie Vincent		Information
	7.	Divers			
	8.	Huis clos			
	9.	Levée de la séance			
	10.	Prochaine séance - 19 novembre 2020 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
19 novembre 2020 à 9 h 00
Téléconférence TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
09 h 00	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Mélany Privé	5	Approbation
09 h 05	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 10	2.3. COVID-19	Manuelle Oudar	20	Information
3. Compte rendu				
09 h 30	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 22 octobre 2020	Mélany Privé	5	Approbation
09 h 35	3.2. Suivis des comptes rendus	Mélany Privé	5	Information
09 h 40	3.2.1. Suivi 2020-09 - Données sur le nombre de licenciements collectifs pour les entreprises fédérales	Mélanie Vincent	5	Information
09 h 45	3.2.2. Suivi 2020-14 - Délais du Bureau d'évaluation médicale (BEM)	Claude Beauchamp	5	Information
09 h 50	3.2.3. Suivi 2020-20 - Stratégie de délestage du papier dans le cadre de la mise en œuvre de Mon Espace CNESST	Yves Vézina	5	Information
4. Rapports des présidents des comités stratégiques				
09 h 55	4.1. Rapport de la présidente du comité du budget et des ressources humaines	Patricia Jean	5	Information
10 h 00	4.2. Rapport du président du comité sur les ressources informationnelles	Benoît Bouchard	5	Information
A-93-20				
10 h 05	4.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique	Yves-Thomas Dorval	5	Information
5. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration.				
10 h 10	5.1. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la CNESST INVITÉE : Me Élisabeth Pelletier, Coordinatrice à la négociation des ententes	Mélany Privé	5	Décision
A-84-20				
10 h 15	5.2. Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) : Nomination des membres	Mélany Privé	5	Décision
A-85-20				
10 h 20	5.3. Règlement sur la table des revenus bruts annuels	Bruno Labrecque	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	d'emplois convenables pour l'année 2021 - Adoption finale			
	A-86-20			
10 h 25	5.4. Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2021 - Adoption finale	Bruno Labrecque	5	Décision
	A-87-20			
10 h 30	5.5. Modifications à la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration	Claude Beauchamp	5	Décision
	A-92-20			
	6. Dossiers			
10 h 35	6.1. Indicateur 3.4.1 du plan stratégique INVITÉE : Mme Mélanie Fortier, directrice du service de l'assurance qualité et du soutien à la performance	Claude Beauchamp	10	Décision
	A-88-20			
10 h 45	6.2. Programmation des investissements et des dépenses en RI 2021 (PIDRI) INVITÉ : M. Louis Forgues, directeur général du portefeuille des investissements	Yves Vézina	10	Décision
	A-89-20			
10 h 55	6.3. Engagement financier découlant de la programmation en RI 2021 INVITÉ : M. Louis Forgues, directeur général du portefeuille des investissements	Yves Vézina	10	Décision
	A-90-20			
11 h 05	6.4. Résolution A-91-20 Règlement sur le bruit	Dominique Pineault	5	Décision
	A-91-20			
11 h 10	6.5. Présentation projet de loi 59 INVITÉE : Mme Carole Bergeron, Conseillère-cadre au vice-président VPP	Luc Castonguay	60	Information
12 h 10	6.6. État de situation de la DGAR	Claude Beauchamp	5	Information
12 h 15	6.7. Trousse en matière de télétravail	Mélanie Vincent	15	Information
	7. Dépôt de documents			
	7.1. Statistiques sur les dossiers de décès acceptés (période du 1er janvier au 30 septembre 2020)	Bruno Labrecque		Information
	7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des	Bruno Labrecque		Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	contrats de services de 25 000 \$ et plus			
7.3.	Demande d’assouplissement au Programme d’aide financière pour la formation et l’information en santé et sécurité du travail (PAFISST)	Luc Castonguay		Information
7.4.	Cadre de gouvernance et amélioration de la divulgation de la gouvernance sur le site Internet	Mélany Privé		Information
7.5.	Bulletin de performance 2019-2020 du plan stratégique	Julie Cerantola		Information
8.	Divers			
9.	Huis clos			
10.	Levée de la séance			
11.	Prochaine séance - 17 décembre 2020 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 décembre 2020 à 8 h 30
Téléconférence TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
08 h 30	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Mélany Privé	5	Approbation
08 h 35	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
08 h 40	2.3. COVID-19	Manuelle Oudar	20	Information
3. Compte rendu				
09 h 00	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 19 novembre 2020	Mélany Privé	5	Approbation
09 h 05	3.2. Suivis des comptes rendus	Mélany Privé	10	Information
09 h 15	3.2.1. Suivi 2020-17 PMSD (sensibilisation sur la possibilité d'offrir des affectations)	Luc Castonguay	5	Information
09 h 20	3.2.2. Suivi 2020-20 COVID-19 (tests de dépistage rapides et comptabilisation des éclosions)	Luc Castonguay	5	Information
4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration				
09 h 25	4.1. Modification à la Délégation de pouvoirs			
	A-94-20	Mélany Privé	10	Décision
09 h 35	4.2. Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative à la protection des artistes professionnels en arts du cirque à l'entraînement	Mélany Privé	5	Décision
	A-95-20			
09 h 40	4.3. Comité-conseil Annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) - nomination des membres	Mélany Privé	5	Décision
	A-96-20			
09 h 45	4.4. Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) - Nomination des membres	Mélany Privé	5	Décision
	A-97-20 A-115-20			
09 h 50	4.5. Comité-conseil sur le suivi du plan d'action dans les mines souterraines (3.57.1) - Nomination des membres	Mélany Privé	5	Décision
	A-98-20			
09 h 55	4.6. Projet de Règlement modifiant le RSST (Travaux à proximité de l'eau)	Luc Castonguay	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	A-99-20			
10 h 00	4.7. Règlement modifiant le RSST (eau potable) - Adoption finale	Luc Castonguay	5	Décision
	A-100-20			
10 h 05	4.8. Règlement modifiant le CSTC (relativement aux outils portatifs, aux installations électriques, aux échafaudages à tour et à plate-forme motorisés (ETPF), aux échafaudages sur échelles et au signaleur) - Adoption finale	Luc Castonguay	5	Décision
	A-101-20			
10 h 10	4.9. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Code de sécurité pour les travaux de construction (Annexe I : modification de valeurs d'exposition admissibles) - Adoption finale	Luc Castonguay	5	Décision
	A-102-20			
10 h 15	4.10. Entente constitutive et transfert des actifs et passifs – fusion de l'ASP Préventex et de l'ASP MultiPrévention	Luc Castonguay	5	Décision
	A-103-20			
10 h 20	4.11. Octroi du contrat de services bancaires	Bruno Labrecque	5	Décision
	A-104-20			
10 h 25	4.12. Taux de revalorisation pour l'année 2021	Bruno Labrecque	5	Décision
	A-105-20			
10 h 30	4.13. Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et sécurité du travail	Bruno Labrecque	5	Décision
	A-106-20			
10 h 35	4.14. Budget détaillé des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2021	Bruno Labrecque	10	Décision
	A-107-20 - A-108-20			
10 h 45	4.15. Subvention aux ASP pour l'exercice financier 2021	Luc Castonguay	5	Décision
	A-109-20			
10 h 50	4.16. Renouvellement de la couverture d'assurance de la Commission sans le volet sur les actes administratifs	Christian Barrette	5	Décision
	A-110-20			
10 h 55	4.17. Renouvellement du bail – 7171, boulevard Jean-Talon Est, Montréal	Christian Barrette	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
A-111-20				
11 h 00	4.18. Nouveau bail – 200, boulevard Perron Ouest, New Richmond	Christian Barrette	5	Décision
A-112-20				
11 h 05	4.19. Engagement financier pour l’acquisition de mobilier pour le 1650, rue King Ouest, à Sherbrooke	Christian Barrette	5	Décision
A-113-20				
	5. Échange avec le ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale		30	
	6. Dossiers			
11 h 40	6.1. Planification des travaux réglementaires 2021-2023 INVITÉE : Mme Carole Bergeron, directrice générale du Bureau de coordination réglementaire	Luc Castonguay	10	Décision
A-114-20				
11 h 50	6.2. Présentation sur les délais de traitement du Bureau d'évaluation médicale	Claude Beauchamp	10	Information
	7. Dépôt de documents			
	7.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’État – Liste des contrats de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque Anne Racine		Information
	7.2. Indexation annuelle des droits exigibles pour le permis d’agence de placement de personnel et de recrutement de travailleurs étrangers temporaires	Mélanie Vincent		Information
	7.3. Désignation des professionnels désignés	Claude Beauchamp		Information
	7.4. État de situation de la DGAR	Claude Beauchamp		Information
	7.5. Suivi 2020-22 : Projet de loi 59 : complément d’information	Luc Castonguay		Information
	7.6. Portrait des activités planifiées en 2021 par les bénéficiaires du PAFISST et par les ASP en lien avec les priorités de la CNESST	Luc Castonguay		Information
	7.7. Suivi 2020-16 - Ventilation du délai de réponse lorsque la clientèle contacte la CNESST par téléphone (Engagement 1)	Christian Barrette		Information
	7.8. Campagnes publicitaires sur les normes du travail et sur l’équité salariale à venir en 2021	Christian Barrette		Information
	7.9. Projet immobilier D’Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle	Christian Barrette		Information
	8. Divers			
	9. Huis clos			
	10. Levée de la séance			
	11. Prochaine séance - 25 février 2021 9h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 février 2021 à 9 h 00
Téléconférence TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
09 h 00	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Julie Cerantola	5	Approbation
09 h 05	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
09 h 10	2.3. COVID-19	Manuelle Oudar	20	Information
3. Compte rendu				
09 h 30	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 17 décembre 2020	Julie Cerantola	5	Adoption
09 h 35	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
09 h 40	3.2.1. Suivi 2020-22 Comptabilisation des décès dans le domaine de la construction INVITÉE : Mme Carole Bergeron, directrice générale du Bureau de coordination réglementaire	Luc Castonguay	5	Information
09 h 45	3.2.2. Suivi 2020-16 Ventilation des délais d'admissibilité de l'engagement 10 de la déclaration de services – janvier à juin 2020	Claude Beauchamp	5	Information
09 h 50	3.2.3. Suivi 2019-27 Arrêt Brevil INVITÉE : Mme Julie Courville, Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation	Claude Beauchamp	5	Information
09 h 55	3.2.4. Suivi 2020-25 Arrimage entre le permis d'agence et l'attestation de Revenu Québec	Mélanie Vincent	5	Information
10 h 00	3.2.5. Modifications à la résolution A-70-19 – FSST Prévisions budgétaires détaillées	Julie Cerantola	5	Information
4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration				
10 h 05	4.1. Comité de placement et de capitalisation : nomination des membres et présidence A-01-21	Julie Cerantola	5	Décision
10 h 10	4.2. Engagement financier pour la numérisation de documents liés aux dossiers numériques des travailleurs pour l'année 2021 A-02-21	Christian Barrette	5	Décision
10 h 15	4.3. Politique de subvention pour la participation des associations d'employeurs et des associations syndicales aux travaux de la CNESST en vertu de l'article 105 de la LSST – Prolongation du mandat pour les activités liées à la COVID-19	Luc Castonguay	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
A-03-21				
10 h 20	4.4. Rehaussement temporairement du découvert autorisé au compte de dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)	Bruno Labrecque	5	Décision
A-04-21				
5. Dossiers				
10 h 25	5.1. Image organisationnelle de la CNESST – Stratégie d’intervention INVITÉS : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications \ M. Pierre-Thomas Choquette, Directeur principal, Relations publiques, Hill+Knowlton Stratégies	Christian Barrette	15	Information
10 h 40	5.2. Campagne Jour de deuil 2021 INVITÉS : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications \ Mme Nicole Laplante et M. Yvon Brossard, représentantes firme Cossette	Christian Barrette	15	Information
10 h 55	5.3. État de situation de la DGAR	Claude Beauchamp	5	Information
11 h 00	5.4. Bilan final de la Planification des travaux réglementaires 2020 INVITÉE : Mme Carole Bergeron, directrice générale du Bureau de coordination réglementaire	Luc Castonguay	5	Information
11 h 05	5.5. Plan d’action de la CNESST-Rapport 351 du Bureau d’audiences publiques sur l’environnement concernant L’état des lieux et la gestion de l’amiante et des résidus miniers amiantés INVITÉ : M. Éric Sirois, directeur de l’hygiène du travail	Luc Castonguay	5	Information
6. Dépôt de documents				
	6.1. Optimisation VPIRT	Claude Beauchamp		Information
	6.2. Révision des processus d’émission des constats d’infraction	Dominique Pineault		Information
	6.3. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	6.4. Plan d’action en matière d’équité salariale pour assurer le respect des droits des personnes salariées dont l’entreprise est insolvable ou en faillite	Anouk Gagné		Information
7. Divers				
8. Huis clos				
9. Levée de la séance				
10. Prochaine séance - 24 mars 2021 9h00				

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
24 mars 2021 à 8 h 30
Téléconférence TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
08 h 30	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Julie Cerantola	5	Approbation
08 h 35	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
08 h 40	2.3. COVID-19	Manuelle Oudar	20	Information
09 h 00	2.3.1. Gestion contractuelle dans le contexte de l'urgence sanitaire	Bruno Labrecque	10	Information
3. Compte rendu				
09 h 10	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 25 février 2021	Julie Cerantola	5	Adoption
09 h 15	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
09 h 20	3.2.1. Modifications à la résolution A-70-19 – FSST Prévisions budgétaires détaillées	Julie Cerantola	5	Décision
A-05-21				
4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration				
09 h 25	4.1. Comité de gouvernance et d'éthique et comité de placement et de capitalisation - nomination de membres	Julie Cerantola	5	Décision
A-22-21				
A-23-21				
09 h 30	4.2. Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) - Nomination des membres	Julie Cerantola	5	Décision
A-06-21				
09 h 35	4.3. Comité-conseil sur le suivi du plan d'action dans les mines souterraines (3.57.1) - Nomination des membres	Julie Cerantola	5	Décision
A-07-21				
09 h 40	4.4. Remplacement d'un membre patronal sur divers comités-conseils	Julie Cerantola	5	Décision
A-08-21				
A-09-21				
A-10-21				

Sujets			Porteur	Durée	Nature
09 h 45	4.5.	Politique de contrôle interne A-11-21	Sylvain Massé	5	Décision
09 h 50	4.6.	Renouvellement du bail au 33, rue Gamble Ouest, Rouyn-Noranda A-12-21	Christian Barrette	5	Décision
09 h 55	4.7.	Conclusion d'un nouveau bail au 94, boulevard Perron Ouest, Caplan A-13-21	Christian Barrette	5	Décision
10 h 00	4.8.	Matériel de bureau pour le personnel de la CNESST A-14-21	Christian Barrette	5	Décision
10 h 05	4.9.	Engagement financier pour le contrat d'entretien sanitaire au 524, rue Bourdages A-15-21	Christian Barrette	5	Décision
10 h 10	4.10.	Règlement sur les prothèses auditives et les services en audiologie et Règlement modifiant le règlement sur l'assistance médicale A-16-21	Claude Beauchamp	5	Décision
5. Dossiers					
10 h 15	5.1.	Paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat A-17-21 A-18-21 A-19-21	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 20	5.2.	États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la CNESST et du FSST INVITÉS : Mme Danielle Lamarche, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information \ Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat \ Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles \ M. Anthony Prost, directeur général des placements et de l'expertise financière A-20-21	Bruno Labrecque	15	Décision
10 h 35	5.3.	Résultats non financiers de l'année 2020 de la CNESST INVITÉS : Mme Danielle Lamarche, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque Luc Castonguay Claude Beauchamp Anouk Gagné Mélanie Vincent	15	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 50	5.4.	Mécanismes de contrôle relativement aux traitements de physio-ergo dans les cliniques privées INVITÉE : Mme Julie Courville, Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation	Claude Beauchamp	10	Information
11 h 00	5.5.	Reddition de comptes au regard de la Déclaration de services 2020	Pierre Cyr Claude Beauchamp Christian Barrette	10	Information
11 h 10	5.6.	Suivi de la Planification stratégique 2020-2023 au 31 décembre 2020	Pierre Cyr Claude Beauchamp Luc Castonguay	10	Information
11 h 20	5.7.	Bilan 2020 des activités réalisées dans le secteur de l'agriculture - Suivi 2020-02	Luc Castonguay Mélanie Vincent	10	Information
11 h 30	5.8.	Suivi 2020-22 Comptabilisation des décès dans le domaine de la construction	Luc Castonguay Bruno Labrecque	10	Information
6. Dépôt de documents					
	6.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	6.2.	Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020	Bruno Labrecque		Information
	6.3.	Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle	Christian Barrette		Information
	6.4.	État d'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp		Information
	6.5.	Résultats finaux des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2020	Bruno Labrecque		Information
7. Divers					
	7.1.	Motion de remerciements – PIE			Information
A-21-21					
8. Huis clos					
9. Levée de la séance					
10. Prochaine séance - 22 avril 2021 8h30					

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
22 avril 2021 à 8 h 30
Teams

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
A-24-21				
2. Approbation de l'ordre du jour				
08 h 30	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Julie Cerantola	5	Approbation
08 h 35	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
08 h 40	2.3. COVID-19	Manuelle Oudar	20	Information
3. Compte rendu				
09 h 00	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 24 mars 2021	Julie Cerantola	5	Adoption
09 h 05	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
4. Rapports des présidents des comités stratégiques				
09 h 10	4.1. Rapport du président du comité sur les ressources informationnelles	Benoît Bouchard	5	Information
09 h 15	4.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique	Yves-Thomas Dorval	5	Information
5. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration				
09 h 20	5.1. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (taux d'empoussièrement d'amiante)	Luc Castonguay	5	Décision
A-25-21				
09 h 25	5.2. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux l'aménagement forestier et le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins	Luc Castonguay	5	Décision
A-26-21				
09 h 30	5.3. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction, le Règlement sur la santé et la sécurité et le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines	Luc Castonguay	5	Décision
A-27-21				
6. Dossiers				
09 h 35	6.1. Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement	Julie Cerantola	10	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	du Québec et le gouvernement de la République de Serbie INVITÉE : Me Sophie Genest, Coordinatrice des ententes hors Québec			
	A-28-21			
09 h 45	6.2. Campagne jeunesse 2021 INVITÉS : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications \ M. Yvon Brossard et Mme Nicole Laplante, représentants de la firme Cossette	Christian Barrette	15	Information
10 h 00	6.3. Campagne construction 2021 INVITÉS : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications \ M. Yvon Brossard et Mme Nicole Laplante, représentants de la firme Cossette	Christian Barrette	15	Information
10 h 15	6.4. Stratégie de placements publicitaires pour la modernisation du régime de SST INVITÉE : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications	Christian Barrette	10	Information
10 h 25	6.5. Projets de Règlement et de Règlements projetés en 2021	Luc Castonguay	10	Information
10 h 35	6.6. Délais de traitement des recours en équité salariale INVITÉ : M. Sébastien Boucher, Directeur des enquêtes et de la médiation	Anouk Gagné	15	Information
10 h 50	6.7. État d'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp	5	Information
10 h 55	6.8. Portrait des décès 2020 INVITÉE : Mme Julie Beausoleil, Directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque	10	Information
	7. Dépôt de documents			
	7.1. Sommaire statistique 2020 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs	Bruno Labrecque		Information
	7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	7.3. Programme de formation continue des administrateurs pour 2021	Julie Cerantola		Information
	7.4. Lettre - Port de l'APR en présence de patients «tièdes» dans le contexte de la pandémie	Luc Castonguay		Information
	8. Divers			
11 h 15	8.1. Règlement sur les prothèses auditives et les services en audiologie et Règlement modifiant le règlement sur l'assistance médicale – incluant la version anglaise	Julie Cerantola	5	Décision
	A-29-21			
	9. Huis clos			
	10. Levée de la séance			

Sujets	Porteur	Durée	Nature
11. Prochaine séance - 27 mai 2021 8h30			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
27 mai 2021 à 8 h 30
Teams

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
08 h 30	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Julie Cerantola	5	Approbation
08 h 35	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
08 h 40	2.3. COVID-19	Manuelle Oudar	20	Information
3. Compte rendu				
09 h 00	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 22 avril 2021	Julie Cerantola	5	Adoption
09 h 05	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration				
09 h 10	4.1. Comité-conseil Annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) - nomination des membres	Julie Cerantola	5	Décision
A-30-21				
09 h 15	4.2. Comité-conseil Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) - nomination des membres	Julie Cerantola	5	Décision
A-31-21				
09 h 20	4.3. Comité-conseil Suivi des travaux règlementaires en matière de réparation (3.73) - nomination des membres	Julie Cerantola	5	Décision
A-32-21				
09 h 25	4.4. Comité-conseil Partenariat (3.78) - nomination des membres	Julie Cerantola	5	Décision
A-33-21				
09 h 30	4.5. Révision du mandat du comité-conseil de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) et du comité-conseil sur le partenariat (3.78)	Luc Castonguay	5	Décision
A-34-21				
09 h 35	4.6. Imputation des lésions professionnelles COVID-19	Bruno Labrecque	5	Décision
A-35-21				
09 h 40	4.7. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification	Bruno Labrecque	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	2022			
	A-36-21 A-37-21			
09 h 45	4.8. Modification de la politique de placement de la CNESST	Bruno Labrecque	5	Décision
	A-38-21			
09 h 50	4.9. Rapport annuel de gestion 2020	Pierre Cyr	5	Décision
	A-39-21			
	5. Dossiers			
09 h 55	5.1. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (sorties de secours) INVITÉ: M. Louis Genest, directeur du génie-conseil	Luc Castonguay	5	Décision
	A-40-21			
10 h 00	5.2. Détermination du taux moyen de cotisation 2022 INVITÉES : Mme Anne St-Martin, Directrice générale de l'actuariat \ Mme Lalina Lévesque, Directrice des évaluations actuarielles	Bruno Labrecque	15	Décision
	A-41-21			
10 h 15	5.3. Rapport annuel d'activité de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels INVITÉE : Mme Myriam Choquette, Directrice générale par intérim DGIVAC	Claude Beauchamp	10	Information
10 h 25	5.4. Expérimentation d'une nouvelle vision immobilière intégrée – Projet pilote « Nouvel environnement Lanaudière (NEL) » INVITÉ : M. Dany Pigeon, Directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Christian Barrette	10	Information
10 h 35	5.5. Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités stratégiques pour l'année 2020 INVITÉE : Me Marie-Ève Harpin, Secrétaire générale adjointe	Julie Cerantola	10	Information
	6. Rapports des présidents des comités stratégiques			
10 h 45	6.1. Rapport de la présidente du comité de budget et ressources humaines	Patricia Jean	5	Information
10 h 50	6.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique	Yves-Thomas Dorval	5	Information
10 h 55	6.3. Rapport du président du comité immobilier	Simon Lévesque	5	Information
11 h 00	6.4. Rapport du président du comité de placement et capitalisation	Charles Milliard	5	Information
	7. Dépôt de documents			
	7.1. La satisfaction du soutien obtenu (sondage)	Pierre Cyr		Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
7.2.	Suivi 2020-15 – Montant du contrat octroyé à la suite de l’appel d’offres pour une firme spécialisée en recherche marketing et en évaluation de campagnes publicitaires et étalonnage réalisé	Christian Barrette		Information
7.3.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services du 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
7.4.	Analyse sommaire des décès acceptés (1er janvier au 31 mars 2021)	Bruno Labrecque		Information
8.	Divers			
9.	Huis clos			
10.	Levée de la séance			
11.	Prochaine séance - 17 juin 2021 8h30			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
17 juin 2021 à 8 h 30
Teams

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
A-53-21				
A-54-21				
A-55-21				
A-56-27				
A-57-21				
2. Approbation de l'ordre du jour				
08 h 30	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Julie Cerantola	5	Approbation
08 h 35	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
08 h 40	2.3. COVID-19	Manuelle Oudar	20	Information
3. Compte rendu				
09 h 00	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 27 mai 2021	Julie Cerantola	5	Adoption
09 h 05	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration				
09 h 10	4.1. Modification à la Délégation de pouvoirs du CA			
	A-42-21	Julie Cerantola	5	Décision
09 h 15	4.2. Contrats d'assurance de la CNESST			
	A-43-21	Christian Barrette	5	Décision
09 h 20	4.3. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travaux à proximité de l'eau) - Adoption finale – A-58-21	Luc Castonguay	5	Décision
09 h 25	4.4. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (appareil de protection respiratoire) - Adoption finale	Luc Castonguay	5	Décision
	A-45-21			
09 h 30	4.5. Planification des travaux réglementaires 2021-2023	Luc Castonguay	5	Décision
	A-44-21			
09 h 35	4.6. Réforme IVAC – Réalisation du projet	Yves Vézina Claude Beauchamp	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
A-46-21				
09 h 40	4.7. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2022	Bruno Labrecque	5	Décision
A-47-21				
09 h 45	4.8. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement de revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2022	Bruno Labrecque	5	Décision
A-48-21				
09 h 50	4.9. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2022	Bruno Labrecque	5	Décision
A-49-21				
09 h 55	4.10. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement INVITÉE : Mme Anne St-Martin, Directrice générale de l'actuariat	Bruno Labrecque	5	Décision
A-50-21				
10 h 00	4.11. Autorisation d'un engagement financier pour l'octroi d'un contrat de services professionnels - soutien de la DGCGI en matière de développement et de production d'information de gestion	Bruno Labrecque	5	Décision
A-51-21				
5. Dossiers				
10 h 05	5.1. Plan d'action gouvernemental sur les avis du Rapport 351 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés INVITÉE : Mme Christine Savard, Directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention	Luc Castonguay	10	Décision
A-52-21				
10 h 15	5.2. Programme de recherche sur les actions concertées en santé psychologique INVITÉE : Mme Lyne Sauvageau, Présidente-directrice générale IRSST	Luc Castonguay	10	Information
10 h 25	5.3. Stratégie de partenariat 2021-2023 de la VPES INVITÉE : Mme Mélanie Paquin, Directrice du développement et du soutien aux clientèles	Anouk Gagné	10	Information
10 h 35	5.4. Politique en matière de télétravail	Mélanie Vincent	15	Information
6. Rapports des présidents des comités stratégiques				

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 50	6.1.	Rapport du président du comité d'audit	Jean Lacharité	5	Information
10 h 55	6.2.	Rapport du président du comité immobilier	Simon Lévesque	5	Information
11 h 00	6.3.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique	Yves-Thomas Dorval	5	Information
11 h 05	6.4.	Rapport du président de ressources informationnelles	Benoît Bouchard	5	Information
7. Dépôt de documents					
	7.1.	Tableau de bord d'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp		Information
	7.2.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services du 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	7.3.	Suivi de la stratégie de gestion du compte de dépôt à vue à la CDPQ et du découvert autorisé	Bruno Labrecque		Information
	7.4.	Processus réglementaire en matière de santé et de sécurité à la CNESST	Luc Castonguay		Information
	7.5.	Orientations de modifications réglementaires visant l'harmonisation interprovinciale de certaines exigences en matière de SST	Luc Castonguay		Information
	7.6.	Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle	Christian Barrette		Information
	7.7.	Tableau de bord stratégique 2020 en ressources humaines	Christian Barrette		Information
8. Divers					
9. Huis clos					
10. Levée de la séance					
11. Prochaine séance - 23 septembre 2021 8h30					

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
23 septembre 2021 à 8 h 30
Teams

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	1. Ouverture de la séance			
	2. Approbation de l'ordre du jour			
08 h 30	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Julie Cerantola	5	Approbation
08 h 35	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
	3. Compte rendu			
08 h 40	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 17 juin 2021	Julie Cerantola	5	Adoption
08 h 45	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
	4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration			
08 h 50	4.1. Nomination des membres	Julie Cerantola	5	Décision
	4.1.1. Nomination des membres des comités stratégiques			
	A-59-21			
	A-60-21			
	A-61-21			
	A-62-21			
	A-63-21			
	A-64-21			
	A-65-21			
	A-66-21			
	4.1.2. Nomination des membres des comités-conseils			
	A-75-21			
	A-76-21			
	A-77-21			
	A-78-21			
	A-79-21			
08 h 55	4.2. Projet de règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative aux participants de l'Office franco-québécois pour la jeunesse et de l'Entente relative aux participants de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse	Julie Cerantola	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	A-67-21			
09 h 00	4.3. Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative aux artistes professionnels en arts du cirque à l'entraînement - Adoption finale	Julie Cerantola	5	Décision
	A-68-21			
09 h 05	4.4. Entente-cadre entre le MJQ et la CNESST relativement à l'application de la LAPVIC et de la LVFC (IVAC)	Claude Beauchamp	5	Décision
	A-69-21			
09 h 10	4.5. Règlement modifiant le Règlement sur le financement - Adoption finale	Bruno Labrecque	5	Décision
	A-70-21			
09 h 15	4.6. Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement responsables au paiement des prestations - Adoption finale	Bruno Labrecque	5	Décision
	A-71-21			
09 h 20	4.7. Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines - Adoption finale	Luc Castonguay	5	Décision
	A-72-21			
09 h 25	4.8. Demande de dérogation au Guide administratif et budgétaire à l'intention des associations sectorielles paritaires pour l'année 2021	Luc Castonguay	5	Décision
	A-73-21			
	5. Dossiers			
09 h 30	5.1. Ajustement du budget dédié au financement du Tribunal administratif du travail pour 2021 INVITÉ : M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle	Bruno Labrecque	10	Décision
	A-74-21			
09 h 40	5.2. Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Christian Barrette	5	Information
09 h 45	5.3. Suivi du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travaux à proximité de l'eau) - Guide INVITÉE: Mme Christine Savard, directrice générale de la gouvernance du conseil stratégique en prévention	Luc Castonguay	10	Information
09 h 55	5.4. Stratégie de communication pour le 25ième anniversaire de la LES INVITÉE : Mme Laurence Lebel-Ouellet, conseillère en communication	Anouk Gagné	10	Information
10 h 05	5.5. Outils en matière de télétravail	Mélanie Vincent	10	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	5.6. COVID-19			
10 h 15	5.6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST	Manuelle Oudar	20	Information
10 h 35	5.6.2. Vaccination en milieu de travail	Luc Castonguay	15	Information
10 h 50	5.7. Campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2021 INVITÉS : M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention \ Mme Sophie Émond, directrice des communications et des relations publiques \ Mme Pascale Grenier, coordonnatrice des campagnes publicitaires \ Mme Nicole Laplante et M. Yvon Brossard, représentants de la firme Cossette	Christian Barrette	10	Information
	6. Rapports des présidents des comités stratégiques			
11 h 00	6.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique	Yves-Thomas Dorval	5	Information
11 h 05	6.2. Rapport du président du comité immobilier	Simon Lévesque	5	Information
11 h 10	6.3. Rapport du président du comité de placement et capitalisation	Charles Milliard	5	Information
	7. Dépôt de documents			
	7.1. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021	Bruno Labrecque		Information
	7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	7.3. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp		Information
	8. Divers			
	9. Huis clos			
	10. Levée de la séance			
	11. Prochaine séance - 14 octobre 2021 10h00			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 octobre 2021 à 8 h 30
Teams

Sujets	Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance			
2. Approbation de l'ordre du jour			
08 h 30 2.1. Approbation de l'ordre du jour	Julie Cerantola	5	Approbation
08 h 35 2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
08 h 40 2.3. Adoption du PL 59	Manuelle Oudar	30	Information
3. Échange avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale		30	
4. Compte rendu			
09 h 40 4.1. Adoption du compte rendu de la séance du 23 septembre 2021	Julie Cerantola	5	Adoption
09 h 45 4.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
5. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration			
09 h 50 5.1. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier - Adoption finale	Luc Castonguay	5	Décision
A-80-21			
09 h 55 5.2. Création d'un comité indépendant pour l'approbation des politiques de subventions	Luc Castonguay	5	Décision
Reporté			
6. Dossiers			
10 h 00 6.1. COVID-19	Manuelle Oudar	20	Information
10 h 20 6.2. Maximum annuel assurable pour l'année 2022	Bruno Labrecque	5	Décision
A-81-21			
10 h 25 6.3. Résultats non financiers au 31 août 2021 de la CNESST INVITÉS : Tous les vice-présidents \ Mme Julie Beausoleil, Directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque	10	Information
10 h 35 6.4. Résultats financiers prévisionnels du FSST 2021 INVITÉS : Mme Julie Beausoleil, Directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information \ Mme Anne St-Martin, Directrice générale de l'actuariat \ M. Anthony Prost, Directeur général des placements et de l'expertise financière	Bruno Labrecque	15	Information
10 h 50 6.5. Plan stratégique 2020-2023 – Présentation des résultats au 30 juin 2021 INVITÉS : M. Claude Beauchamp, vice-président à	Pierre Cyr	10	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	l'indemnisation et à la réintégration au travail \ M. Jean-Philippe Paradis, directeur du Service de la coordination de la planification stratégique P.I.			
11 h 00	6.6. Déclaration de services - Présentation des résultats relatifs aux engagements au 30 juin 2021 INVITÉS : Me Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail \ M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances \ M. Christian Barette, vice-président à l'administration et aux communications \ M. Jean-Philippe Paradis, directeur du Service de la coordination de la planification stratégique P.I.	Pierre Cyr	10	Information
11 h 10	6.7. Suivi - Prévention des accidents routiers INVITÉE : Christine Savard, directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention	Luc Castonguay	10	Information
	7. Rapports des présidents des comités stratégiques			
11 h 20	7.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique	Yves-Thomas Dorval	5	Information
11 h 25	7.2. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles	Caroline Senneville	5	Information
	8. Dépôt de documents			
	8.1. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp		Information
	8.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	9. Divers			
11 h 30	9.1. Nomination des membres- Comité-conseil sur le suivi du Plan d'action gouvernemental sur l'amiante (3.80)	Julie Cerantola	5	Décision
	A-82-21			
	10. Huis clos			
	11. Levée de la séance			
	12. Prochaine séance - 18 novembre 2021 8h30			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
18 novembre 2021 à 8 h 30
Teams

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
08 h 30	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Julie Cerantola	5	Approbation
08 h 35	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Compte rendu				
08 h 40	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 14 octobre 2021	Julie Cerantola	5	Adoption
08 h 45	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration				
08 h 50	4.1. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (Taux d'empoussièrement d'amiante) - Adoption finale	Luc Castonguay	5	Décision
A-84-21				
08 h 55	4.2. Création d'un comité indépendant pour l'approbation des politiques de subventions	Luc Castonguay	5	Décision
A-85-21				
09 h 00	4.3. Création d'un comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation	Luc Castonguay	5	Décision
A-86-21				
09 h 05	4.4. Programmation des investissements et des dépenses en RI 2022 (PIDRI)	Yves Vézina	5	Décision
A-87-21				
09 h 10	4.5. Engagement financier découlant de la PIDRI 2022	Yves Vézina	5	Décision
A-88-21				
09 h 15	4.6. Engagement financier pour la numérisation de documents liés aux dossiers numériques des travailleurs et des victimes d'actes criminels pour l'année 2022	Christian Barrette	5	Décision
A-89-21				
5. Dossiers				
09 h 20	5.1. Révision du Règlement intérieur de la CNESST INVITÉE : Me Élisabeth Pelletier, Coordinatrice à la	Julie Cerantola	10	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	négociation des ententes			
	A-90-21			
09 h 30	5.2. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics et administratrices publiques de la CNESST INVITÉE : Me Élisabeth Pelletier, Coordonnatrice à la négociation des ententes	Julie Cerantola	10	Décision
	A-91-21			
09 h 40	5.3. Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2022 - Adoption finale	Bruno Labrecque	5	Décision
	A-92-21			
09 h 45	5.4. Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2022 - Adoption finale	Bruno Labrecque	5	Décision
	A-93-21			
09 h 50	5.5. Reddition de comptes détaillée des programmes de prévention de la CNESST	Luc Castonguay	10	Information
10 h 00	5.6. Vidéo historique pour le 25ième anniversaire de la Loi sur l'équité salariale INVITÉE : Mme Laurence Lebel-Ouellet, Conseillère en communication	Anouk Gagné	15	Information
10 h 15	5.7. Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail - 5e appel de projets	Mélanie Vincent	10	Information
	6. Dossiers corporatifs			
10 h 25	6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST	Manuelle Oudar	20	Information
10 h 45	6.2. Mise en oeuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS : Mme Carole Bergeron, directrice générale du Bureau de coordination réglementaire \ M. Laurent Tremblay, conseiller stratégique en ressources informationnelles à la Direction générale du portefeuille d'investissements	Luc Castonguay	30	Information
	7. Rapports des président(e)s des comités stratégiques			
11 h 15	7.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique	Yves-Thomas Dorval	5	Information
11 h 20	7.2. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles	Caroline Senneville	5	Information
	8. Dépôt de documents			

Sujets		Porteur	Durée	Nature
8.1.	Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
8.2.	Statistiques sur les dossiers de décès acceptés (période du 1er janvier au 30 septembre 2021)	Bruno Labrecque		Information
8.3.	Tableau de bord d'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp		Information
9.	Divers			
10.	Huis clos			
11.	Levée de la séance			
12.	Prochaine séance - 16 décembre 2021 8h30			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
16 décembre 2021 à 8 h 30
TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
08 h 30	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Julie Cerantola	5	Approbation
08 h 35	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Compte rendu				
08 h 40	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 18 novembre 2021	Julie Cerantola	5	Adoption
08 h 45	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
4. Rapports des président(e)s des comités stratégiques				
08 h 50	4.1. Rapport du président du comité d'audit	Daniel Boyer	5	Information
08 h 55	4.2. Rapport du président du comité de placement et capitalisation	Charles Milliard	5	Information
09 h 00	4.3. Rapport de la présidente du comité du budget et des ressources humaines	Patricia Jean	5	Information
09 h 05	4.4. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique	Yves-Thomas Dorval	5	Information
09 h 10	4.5. Rapport du président du comité immobilier	Simon Lévesque	5	Information
5. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration				
09 h 15	5.1. Nomination des membres des comités-conseils			
	A-95-21			
	A-96-21			
	A-113-21			
	A-114-21			
	A-116-21			
09 h 20	5.2. Projet de règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative aux participants de l'Office franco-québécois pour la jeunesse et de l'Entente relative aux participants de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse - Adoption finale	Julie Cerantola	5	Décision
	A-97-21			
09 h 25	5.3. Nouveau bail – Relocalisation du poste de sauvetage minier à Val-d'Or	Christian Barrette	5	Décision
	A-98-21			

Sujets			Porteur	Durée	Nature
09 h 30	5.4.	Amendement au bail – 7171, boulevard Jean-Talon Est, Montréal A-99-21	Christian Barrette	5	Décision
09 h 35	5.5.	Projet Nouvel environnement Lanaudière (NEL) : mesure d’atténuation liée à l’échéancier du projet A-100-21	Christian Barrette	5	Décision
09 h 40	5.6.	Délocalisation des services auxiliaires – Ajout d’une provision budgétaire pour les travaux d’amélioration locative A-101-21	Christian Barrette	5	Décision
09 h 45	5.7.	Démarche de planification des travaux réglementaires en fonction de la Loi modernisant le régime en santé et sécurité du travail A-102-21	Luc Castonguay	5	Décision
09 h 50	5.8.	Constitution d’un comité aviseur pour l’accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRST A-103-21	Luc Castonguay	5	Décision
09 h 55	5.9.	Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l’exercice financier 2022 A-104-21	Luc Castonguay	5	Décision
10 h 00	5.10.	Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail relativement aux espaces clos A-105-21	Luc Castonguay	5	Décision
10 h 05	5.11.	Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement sur le financement (Unité 77040) A-106-21	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 10	5.12.	Effectifs additionnels requis pour la mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail A-107-21	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 15	5.13.	Budgets détaillés des frais d’administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2022 A-108-21 A-109-21	Bruno Labrecque	5	Décision
10 h 20	5.14.	Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de	Bruno Labrecque	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	l'équité salariale et de la santé et sécurité du travail			
	A-110-21			
10 h 25	5.15. Taux de revalorisation pour l'année 2022	Bruno Labrecque	5	Décision
	A-111-21			
10 h 30	5.16. Modification à la politique de placement de la CNESST	Bruno Labrecque	5	Décision
	A-112-21			
	6. Dossiers			
10 h 35	6.1. Planification des travaux réglementaires 2021-2023 INVITÉE : Mme Carole Bergeron, directrice générale du Bureau de coordination réglementaire	Luc Castonguay	10	Information
	A-115-21			
10 h 45	6.2. Bilan de l'Escouade de prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires TET INVITÉE : Mme Christine Savard, directrice générale de la gouvernance du conseil stratégique en prévention	Luc Castonguay	10	Information
10 h 55	6.3. Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires – état d'avancement des travaux INVITÉ : M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention	Mélanie Vincent	10	Information
	7. Dossiers corporatifs			
11 h 05	7.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST	Manuelle Oudar	15	Information
11 h 20	7.2. Mise en oeuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS : M. Luc Castonguay, M. Claude Beauchamp, M. Bruno Labrecque	Manuelle Oudar	20	Information
	A-94-21			
	8. Dépôt de documents			
	8.1. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp		Information
	8.2. Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST pour 2022	Claude Beauchamp		Information
	8.3. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	8.4. Candidature de la CNESST pour le Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022 – Mise en œuvre proactive de la Loi sur l'équité salariale depuis 25 ans	Anouk Gagné		Information
	8.5. Projet immobilier D'Estimauville – Reddition de	Christian Barrette		Information

Sujets	Porteur	Durée	Nature
comptes trimestrielle	Pierre Cyr		Information
8.6. Indice de performance de la CNESST			
9. Divers			
10. Huis clos			
11. Levée de la séance			
12. Prochaine séance - 24 février 2022 à 13h			

Ordre du jour
CONSEIL D'ADMINISTRATION
24 février 2022 à 13 h
TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
A-09-22				
A-22-22				
A-23-22				
2. Approbation de l'ordre du jour				
13 h 00	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Manuelle Oudar	5	Approbation
13 h 05	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Julie Cerantola	5	Information
3. Compte rendu				
13 h 10	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 16 décembre 2021	Julie Cerantola	5	Adoption
13 h 15	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
13 h 20	4. Rapport de la présidente-directrice générale	Manuelle Oudar	15	Information
5. Nomination de membres aux comités stratégiques et comités-conseils				
13 h 35	5.1. Nomination des membres des comités-conseils	Julie Cerantola	5	Décision
A-10-22				
A-11-22				
A-12-22				
A-13-22				
A-14-22				
A-15-22				
A-16-22				
A-24-22				
6. Dossiers corporatifs				
13 h 40	6.1. Crise sanitaire de la COVID-19	Manuelle Oudar	20	Information
	INVITÉ : Dr Luc Boileau, directeur national de santé publique par intérim / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique			

Sujets		Porteur	Durée	Nature
14 h 00	6.2. État de situation de la mise en œuvre de la LMRST INVITÉE : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l’indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l’administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar	45	Information
7. Dossiers présentés aux comités stratégiques				
14 h 45	7.1. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 9 février 2022	Caroline Senneville	10	Information
14 h 55	7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 16 février 2022 Dossiers recommandés par le comité de gouvernance et d’éthique	Yves-Thomas Dorval	10	Information
15 h 05	7.2.1. Modifications à la Délégation de pouvoirs du conseil d’administration de la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité au travail A-17-22	Julie Cerantola	5	Décision
15 h 10	7.2.2. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) concernant les travaux d’arboriculture et d’élagage A-18-22	Luc Castonguay	5	Décision
15 h 15	7.2.3. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) concernant la sécurité des machines A-19-22	Luc Castonguay	5	Décision
15 h 20	7.2.4. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (taux d’empoussièrement par la silice, cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction et madriers de planchers d’échafaudage) A-20-22	Luc Castonguay	5	Décision
15 h 25	PAUSE Dossiers pour présentation		10	
15 h 35	7.2.5. Bilan annuel final sur les travaux réalisés en 2021 au regard de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 INVITÉE : Mme Carole Bergeron, Directrice générale du Bureau de coordination réglementaire	Luc Castonguay	10	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
15 h 45	7.2.6. Suivi du Plan d’action gouvernemental sur les avis du Rapport 351 du Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) concernant <i>L’état des lieux et la gestion de l’amiante et des résidus miniers amiantés</i> INVITÉ : M. Éric Sirois, directeur de l’hygiène du travail	Luc Castonguay	15	Information
8. Dossiers				
16 h 00	8.1. Contrat de services techniques pour l’entretien sanitaire du 1600, avenue D’Estimauville INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l’expertise immobilière et matérielle A-21-21	Christian Barrette	10	Décision
16 h 10	8.2. Campagne publicitaire sur le Jour de deuil 2022 INVITÉS : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications / M. Yvon Brossard et Mme Nicole Laplante, représentants de la firme Cossette	Christian Barrette	15	Information
16 h 25	8.3. État de situation en équité salariale au 31 décembre 2021 DOSSIER REPORTÉ	Anouk Gagné	15	Information
16 h 40	9. Dépôt de documents		10	
	9.1. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp		Information
	9.2. Résultats du sondage sur le taux de satisfaction de nos clientèles face au soutien obtenu	Pierre Cyr		Information
	9.3. Programme de formation continue des administrateurs 2022	Julie Cerantola		Information
	9.4. Cadre de gouvernance de la CNESST	Julie Cerantola		Information
	9.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
10. Divers				
16 h 50	11. Huis clos		20	
17 h 10	12. Levée de la séance (fin prévue au plus tard à 17 h 30)			
13. Prochaine séance – 31 mars 2022 à 13 h				

Ordre du jour
Conseil d'administration
Le 31 mars 2022 à 12 h 30
TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
12 h 30	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Julie Cerantola	5	Approbation
12 h 35	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Compte rendu				
12 h 40	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 24 février 2022	Julie Cerantola	5	Adoption
12 h 45	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
12 h 50	4. Rapport de la présidente-directrice générale	Manuelle Oudar	15	Information
5. Nominations de membres aux comités stratégiques et comités-conseils				
13 h 05	5.1. Nominations aux comités-conseils	Julie Cerantola	5	Décision
A-28-22				
A-29-22				
6. Dossiers corporatifs				
13 h 10	6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST INVITÉS : Dr. Luc Boileau, directeur national de Santé publique par intérim / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar	20	Information
13 h 30	6.2. Mise en oeuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar	30	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
7. Dossiers présentés aux comités stratégiques					
14 h 00	7.1.	Rapport du président du comité d'audit - Séance du 15 mars et 30 mars 2022	Daniel Boyer	10	Information
		Dossier recommandé par le comité d'audit			
14 h 10	7.1.1	États financiers de la CNESST et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2021	Bruno Labrecque	5	Décision
		A-30-22			
14 h 15	7.2.	Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 16 mars 2022	Charles Milliard	10	Information
14 h 25	7.3.	Rapport du président du comité immobilier - Séance du 16 mars 2022	Simon Lévesque	10	Information
		Dossiers recommandés par le comité immobilier			
14 h 35	7.3.1.	Projet NEL : mesure d'atténuation liée au glissement de l'échéancier du projet	Christian Barrette	5	Décision
		A-31-22			
14 h 40	7.3.2	Projet NERS : dossier d'opportunité portant sur la création du premier pôle de collaboration du Grand Montréal	Christian Barrette	15	Décision
		A-32-22			
14 h 55	7.3.3.	Vente de matériel de bureau excédentaire au personnel de la CNESST	Christian Barrette	5	Décision
		A-33-22			
15 h 00	PAUSE			10	
15 h 10	7.4.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 23 mars 2022	Yves-Thomas Dorval	10	Information
		Dossiers recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique			
15 h 20	7.4.1.	Déclaration de services – Proposition d'une nouvelle Déclaration de services	Pierre Cyr	5	Décision
		A-34-22			
		Dossiers pour présentation			
15 h 25	7.4.2.	Actualisation des comités stratégiques	Julie Cerantola	5	Information
15 h 30	7.4.3.	Plan stratégique 2020-2023 – Présentation des résultats au 31 décembre 2021	Pierre Cyr	10	Information
		INVITÉE : Mme Cathy Belzile, directrice du Service de la coordination de la planification stratégique			

Sujets		Porteur	Durée	Nature
15 h 40	7.4.4. Tableau de bord exécutif – Janvier à décembre 2021 INVITÉ-E-S : M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l’indemnisation et à la réintégration au travail / M. Christian Barrette, vice-président à l’administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à l’équité salariale / Me Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail / Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l’information	Bruno Labrecque	15	Information
15 h 55	7.4.5. Admissibilité des réclamations INVITÉ : M. Jean Champagne, directeur général de l’admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp	15	Information
16 h 10	7.5. Rapport du président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 24 mars 2022 Dossier pour présentation	Yves-Thomas Dorval	10	Information
16 h 20	7.5.1. Résultats finaux des frais d’administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2021 INVITÉ-E-S : M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle et Mme Nathalie Bussièrès, directrice de la gestion budgétaire, des bénéfices et du soutien aux frais d’administration	Bruno Labrecque	10	Information
8. Dossiers				
16 h 30	8.1. État de situation en équité salariale incluant le traitement des recours INVITÉS : M. Sébastien Boucher, directeur des enquêtes de la médiation et M. Vincent Gilbert-Gonthier, coordonnateur du volet pénal et conseiller aux mandats spéciaux	Anouk Gagné	20	Information
16 h 50	9. Dépôt de documents		10	
	9.1. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021	Bruno Labrecque		Information
	9.2. Résultats de la CNESST au portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2020-2021	Bruno Labrecque		Information
	9.3. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
9.4.	Projet immobilier D’Estimauville – Reddition de comptes trimestrielle	Christian Barrette		Information
9.5.	Projet immobilier D’Estimauville – Inauguration de l’édifice	Christian Barrette		Information
9.6.	Déclaration de services – Présentation des résultats relatifs aux engagements au 31 décembre 2021	Pierre Cyr		Information
10. Divers				
17 h 00	11. Huis clos		20	
17 h 20	12. Mot de la fin et levée de la séance		5	
	13. Prochaine séance - 20 avril 2022 à 8 h 30 à Montréal au 1199, rue De Bleury, H3B 3J1			

Ordre du jour
Conseil d'administration
Le 20 avril 2022 à 8 h 30
TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
2. Approbation de l'ordre du jour				
8 h 30	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Manuelle Oudar	5	Approbation
8 h 35	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Manuelle Oudar	5	Information
3. Compte rendu				
8 h 40	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 31 mars 2022	Julie Cerantola	5	Adoption
8 h 45	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
8 h 50	4. Rapport de la présidente-directrice générale	Manuelle Oudar	15	Information
5. Nominations de membres aux comités stratégiques et comités-conseils				
6. Dossiers corporatifs				
9 h 05	6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST INVITÉ-E-S : Dr Luc Boileau, directeur national de Santé publique par intérim / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar	30	Information
9 h 35	6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉS-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar	30	Information

Sujets			Porteur	Durée	Nature
10 h 05	6.3.	Actions réalisées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail dans le secteur agricole en 2021	Mélanie Vincent Luc Castonguay	15	Information
10 h 20	6.4.	Plan de mise en œuvre de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires – État d'avancement des travaux	Mélanie Vincent Luc Castonguay	15	Information
7. Dossiers présentés aux comités stratégiques					
10 h 35	7.1.	Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 12 avril 2022	Caroline Senneville	10	Information
10 h 45	7.2.	Rapport du président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget – Séance spéciale du 13 avril 2022	Yves Thomas Dorval	10	Information
		Dossier recommandé par le comité des ressources humaines et du budget			
10 h 55	7.2.1.	Amendement au budget détaillé des frais d'administration pour 2022	Bruno Labrecque	10	Décision
		A-36-22			
11 h 05	PAUSE			10	
11 h 15	7.3.	Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 13 avril 2022	Yves-Thomas Dorval	10	Information
		Dossiers recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique			
11 h 25	7.3.1.	Résiliation de l'Entente entre Ressources humaines et développement des compétences Canada (Service Canada) et la CNESST	Julie Cerantola	5	Décision
		A-37-22			
11 h 30	7.3.2.	Planification des travaux réglementaire 2021-2023 amendée	Luc Castonguay	5	Décision
		A-38-22			
11 h 35	7.3.3.	Optimisation du processus réglementaire	Luc Castonguay	10	Décision
		A-39-22			
		Dossier pour présentation			
11 h 45	7.3.4.	Évaluation du conseil d'administration INVITÉE : Me Marie-Ève Harpin, secrétaire générale adjointe	Julie Cerantola	5	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
8. Dossiers				
11 h 50	8.1. Campagne ciblant le secteur de la construction 2022 INVITÉ-E-S : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications / M. Yvon Brossard et Mme Nicole Laplante de la firme Cossette	Christian Barrette	15	Information
12 h 05	8.2. Campagne jeunesse 2022 INVITÉ-E-S : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications / M. Yvon Brossard et Mme Nicole Laplante de la firme Cossette	Christian Barrette	15	Information
12 h 20	8.3. Portrait des décès 2021 INVITÉE : Mme Julie Beausoleil, directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information	Bruno Labrecque	10	Information
12 h 30	9. Dépôt de documents		10	
	9.1. Sommaire statistique 2021 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs	Bruno Labrecque		Information
	9.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	9.3. Mode de gouvernance des comités consultatifs et du Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail	Julie Cerantola		Information
10. Divers				
12 h 40	11. Huis clos		20	
13 h 00	12. Mot de la fin et levée de la séance		5	
13. Prochaine séance – 19 mai 2022 à 13 h				

Ordre du jour
Conseil d'administration
Le 19 mai 2022 à 13 h 00
TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
1. Ouverture de la séance				
13 h 00	1.1. Arrivée de la présidente du conseil d'administration de la CNESST	Louise Otis	10	Information
2. Approbation de l'ordre du jour				
13 h 10	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis	5	Approbation
13 h 15	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis	5	Information
3. Compte rendu				
13 h 20	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 20 avril 2022	Julie Cerantola	5	Adoption
13 h 25	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
13 h 30	4. Rapport de la présidente-directrice générale	Manuelle Oudar	10	Information
13 h 40	5. Nominations de membres aux comités stratégiques et comités-conseils	Julie Cerantola	5	Décision
	A-40-22			
	A-41-22			
6. Dossiers corporatifs				
13 h 45	6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST INVITÉ-E-S : Dr Luc Boileau, directeur national de Santé publique par intérim / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp,	Manuelle Oudar	30	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique / Mme Anouk Gagné, vice-présidente à l'équité salariale / Me Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail			
14 h 15	6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar	20	Information
7. Dossiers présentés aux comités stratégiques				
14 h 35	7.1. Rapport du président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 10 mai 2022	Yves-Thomas Dorval	10	Information
14 h 45	7.1.1 Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2023 INVITÉ-E-S : M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle et Mme Nathalie Bussièrès, directrice de la gestion budgétaire, des bénéfices et du soutien aux frais d'administration A-42-22	Bruno Labrecque	5	Décision
14 h 50	7.1.2. Sélection d'une agence de publicité pour réaliser les campagnes publicitaires de masse de la CNESST INVITÉE : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications A-43-22	Christian Barrette	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
14 h 55	PAUSE		10	
15 h 05	7.2. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 10 mai 2022	Charles Milliard	10	Information
15 h 15	7.2.1. Politique de capitalisation INVITÉES : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat et Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles A-44-20	Bruno Labrecque	15	Décision
15 h 30	7.2.2. Détermination du taux moyen de cotisation 2023 INVITÉES : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat et Mme Lalina Lévesque, directrice des évaluations actuarielles A-45-22	Bruno Labrecque	20	Décision
15 h 50	7.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 11 mai 2022	Yves-Thomas Dorval	10	Information
16 h 00	7.3.1. Plan de mise en œuvre de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires –État d'avancement des travaux	Mélanie Vincent Luc Castonguay	10	Information
16 h 10	7.3.2. Rapport annuel de gestion 2021 INVITÉ-E-S : Mme Cathy Belzile, directrice du Service de la coordination et de la planification stratégique et M. Michel Harvey, directeur du Service de l'audit interne A-46-22	Pierre Cyr	10	Décision
16 h 20	7.3.3. Actualisation et présidence des comités stratégiques A-47-22 A-48-22	Julie Cerantola	10	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	A-49-22			
	A-50-22			
	A-51-22			
16 h 30	7.3.4. Projet de règlement encadrant les fournisseurs de biens et services aux bénéficiaires de la LATMP INVITÉE : Mme Ludny Franklin, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation A-52-22	Claude Beauchamp	10	Décision
16 h 40	7.3.5. Formulaire d'assignation temporaire INVITÉES : Mme Ludny Franklin, directrice générale de la réadaptation et de l'indemnisation / Mme Chantal Boucher, coordonnatrice expertise-conseil / Mme Caroline Clark, directrice du Programme LMRST	Claude Beauchamp	15	Information
8. Dossiers				
16 h 55	8.1. Bilan du Plan d'action en matière d'équité salariale pour assurer le respect des droits des personnes salariées dont l'entreprise est insolvable ou en faillite INVITÉE : Mme Mélanie Paquin, directrice du développement et du soutien aux clientèles	Anouk Gagné	10	Information
17 h 05	8.2. Prévention des accidents routiers (Suivi du CA 2021-30) INVITÉES : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications et Mme Christine Savard, directrice générale de la gouvernance du conseil stratégique en prévention	Luc Castonguay Christian Barrette	15	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
17 h 20	9. Dépôt de documents		10	
	9.1. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 mars 2022	Bruno Labrecque		Information
	9.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque		Information
	9.3. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp		Information
	9.4. Comité de liaison entre le MTESS et la CNESST – État de situation (Suivi du CA 2022-01)	Claude Beauchamp		Information
	10. Divers			
17 h 30	11. Huis clos		20	
	11.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	11.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
17 h 50	12. Mot de la fin et levée de la séance	Louise Otis	5	
	13. Prochaine séance – 16 juin 2022 à 8 h 30 au Siège social D'Estimauville (Québec)			

Ordre du jour
Conseil d'administration
Le 16 juin 2022 à 8 h 30
1600, D'Estimauville

*Prendre note que l'ordre du jour pourrait être modulé en fonction de l'horaire de visite du ministre.

	Sujets	Porteur	Durée	Nature
8 h 30	1. Ouverture de la séance	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
8 h 35	2. Approbation de l'ordre du jour		5	
	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis		Approbation
	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis		Information
8 h 40	3. Compte rendu		5	
	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 19 mai 2022	Julie Cerantola Secrétaire générale		Adoption
	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola		Information
8 h 45	4. Rapport de la présidente-directrice générale	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	15	Information
9 h 00	5. Nominations de membres aux comités stratégiques et comités-conseils	Julie Cerantola	5	Décision
	A-53-22			
	A-64-22			
	6. Dossiers corporatifs			
9 h 05	6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Aspects des réclamations, de la prévention et du financement	Manuelle Oudar	10	Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	INVITÉ-E-S : M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances			
9 h 15	6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration / M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	20	Information
7. Dossiers présentés aux comités stratégiques				
9 h 35	7.1. Rapport de la présidente du comité d'audit - Séance du 6 juin 2022	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
9 h 40	7.2. Rapport du président du comité immobilier - Séance du 13 juin 2022	Simon Lévesque	5	Information
9 h 45	7.2.1. Prolongation du bail au 25, boulevard La Fayette, Longueuil A-54-22	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision
9 h 50	7.2.2. Prolongation du bail au 901, boulevard Talbot, Saguenay (arrondissement de Chicoutimi) A-55-22	Christian Barrette	5	Décision
9 h 55	PAUSE		10	
10 h 05	7.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 8 juin 2022	Yves-Thomas Dorval	5	Information
10 h 10	7.3.1. Modification à la Délégation des pouvoirs du CA de la CNESST INVITÉES : Me Stania Balmir, avocate au Secrétariat général / Me Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail A-56-22	Julie Cerantola Secrétaire générale	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
10 h 15	7.3.2. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines INVITÉ : M. Pierre-Paul Vaudreuil, directeur du soutien aux opérations et directeur du génie-conseil par intérim A-57-22	Luc Castonguay Vice-président à la prévention	5	Décision
10 h 20	7.3.3. Reddition de comptes sur l'utilisation de la subvention aux associations sectorielles paritaires pour l'année 2021 INVITÉ : M. David Dubois, directeur du soutien à la prise en charge et à la santé psychologique et directeur des Partenariats par intérim	Luc Castonguay	10	Information
10 h 30	7.4. Rapport de la présidente remplaçante du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 8 juin 2022	Isabelle Leclerc	5	Information
10 h 35	7.4.1. Projet LMRSSST – Mécanismes de prévention-construction (formation) INVITÉ-E-S : M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRSSST / M. Louis Forgues, directeur général du portefeuille d'investissements A-58-22	Yves Vézina Vice-président à la transformation numérique	5	Décision
10 h 40	7.4.2. Migration de systèmes vers des services d'infonuagique INVITÉS : M. Louis Forgues, directeur général du portefeuille d'investissements / M. Pascal Cardin, directeur du Service de la pérennité des actifs et de la conception des solutions technologiques A-59-22	Yves Vézina	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
8. Dossiers				
10 h 45	8.1. État de situation : Programme de lutte contre le harcèlement physique ou sexuel (HPS) en milieu de travail INVITÉE : Mme Catherine Bannon, directrice du Service du conseil et de la gouvernance	Mélanie Vincent Vice-présidente aux normes du travail	10	Information
10 h 55	8.2. Campagne publicitaire sur les normes du travail 2022 INVITÉE : Mme Yolaine Morency, directrice générale des communications	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications Mélanie Vincent Vice-présidente aux normes du travail	10	Information
11 h 05	8.3. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2023 INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat A-60-22	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
11 h 10	8.4. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement de revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2023 INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat A-61-22	Bruno Labrecque	5	Décision
11 h 15	8.5. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2023 INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat A-62-22	Bruno Labrecque	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
11 h 20	8.6. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement INVITÉE : Mme Anne St-Martin, directrice générale de l'actuariat A-63-22	Bruno Labrecque	10	Décision
11 h 30	9. Dépôt de documents 9.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus 9.2. État de situation à l'admissibilité des réclamations 9.3. Projet immobilier D'Estimauville – Reddition de comptes trimestrielle 10. Divers	Bruno Labrecque Vice-président aux finances Jean Champagne Directeur général de l'admissibilité des réclamations Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications Louise Otis	5 -	Information Information Information
11 h 35	11. Huis clos 11.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration 11.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale		20	
11 h 55	12. Ajournement de la séance	Louise Otis	5	
12 h 00	13. Dîner avec le comité de direction de la CNESST, la PDG de l'IRSST et d'anciens membres du conseil d'administration		45	

Sujets		Porteur	Durée	Nature
12 h 45	14. Échange avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Louise Otis	45	
13 h 30	15. Mot de la fin et levée de la séance		-	
	16. Inauguration		-	
	17. Prochaine séance prévue le 22 septembre 2022 à 13 h par téléconférence TEAMS		-	

Ordre du jour
Conseil d'administration
Le 22 septembre 2022 à 13 h 00
Téléconférence TEAMS

Sujets		Porteur	Durée	Nature
13 h 00	1. Ouverture de la séance	Louise Otis Présidente du conseil d'administration	5	Information
	2. Approbation de l'ordre du jour			
13 h 05	2.1. Approbation de l'ordre du jour	Louise Otis	5	Approbation
13 h 10	2.2. Déclaration de conflits d'intérêts	Louise Otis	5	Information
	3. Compte rendu			
13 h 15	3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 16 juin 2022	Julie Cerantola Secrétaire générale	5	Adoption
13 h 20	3.2. Suivis des comptes rendus	Julie Cerantola	5	Information
13 h 25	4. Rapport de la présidente-directrice générale	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	10	Information
13 h 35	5. Nominations de membres aux comités stratégiques et aux comités-conseils	Julie Cerantola	5	Décision
	A-65-22			
	A-66-22			
	A-67-22			
	A-68-22			

Sujets		Porteur	Durée	Nature
6. Dossiers corporatifs				
13 h 40	6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Aspects des réclamations, de la prévention et du financement INVITÉS : Dr Geoffroy Denis, représentant du Directeur national de santé publique / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Manuelle Oudar	10	Information
13 h 50	6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail INVITÉ-E-S : Mme Caroline Clark, directrice générale du programme LMRST / M. Luc Castonguay, vice-président à la prévention / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications/ M. Yves Vézina, vice-président à la transformation numérique	Manuelle Oudar Présidente-directrice générale	20	Information
7. Dossiers présentés aux comités stratégiques				
14 h 10	7.1. Rapport du président du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 13 septembre 2022 INVITÉS : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Christian Barrette, vice-président à l'administration et aux communications	Daniel Boyer	10	Information
14 h 20	7.1.1. Effectifs additionnels requis pour la mise en place permanente d'une Escouade prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires (TET) et d'activités de prévention à l'intention des employeurs qui les accueillent INVITÉ-E-S : Mme Mélanie Vincent, vice-présidente aux normes du travail / M. Luc Castonguay, vice-président à la	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
	prévention / M. Pierre Pelchat, directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle / Mme Nathalie Bussière, directrice de la gestion budgétaires, des bénéfices et du soutien aux frais d'administration A-69-22			
14 h 30	7.1.2. Mise à jour des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction A-70-22	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision
14 h 35	PAUSE		10	
14 h 45	7.1.3. Vers une vision immobilière intégrée INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	10	Information
14 h 55	7.1.4. Projet Nouvel environnement Rive-Sud (NERS) : dossier d'affaires portant sur la création du premier pôle de collaboration du Grand Montréal INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle A-71-22	Christian Barrette	5	Décision
15 h 00	7.1.5. Dossier d'affaires portant sur la mise en place d'un milieu de travail axé sur les activités à Salaberry-de-Valleyfield INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle A-72-22	Christian Barrette	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
15 h 05	7.1.6. Nouveau bail – Relocalisation du poste de sauvetage minier à Val-d’Or INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle A-73-22	Christian Barrette	5	Décision
15 h 10	7.1.7. Service de gardiennage pour assurer la sécurité du personnel, de la clientèle et des biens de la CNESST INVITÉ : M. Dany Pigeon, directeur général de l'expertise immobilière et matérielle A-74-22	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications	5	Décision
15 h 15	7.1.8. Placements média hors campagne 2022-2025 INVITÉE : Mme Sophie Emond, directrice générale des communications par intérim A-75-22	Christian Barrette	5	Décision
15 h 20	7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 14 septembre 2022 INVITÉS : M. Luc Castonguay, vice-président aux finances / M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances / M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	Yves-Thomas Dorval	10	Information
15 h 30	7.2.1. Reddition de compte mi-année des travaux réglementaires réalisés en 2022 INVITÉES : Mme Carole Bergeron, directrice générale du Bureau de la coordination réglementaire / Mme Lise Lavallée, Présidente du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82) A-76-22	Luc Castonguay Vice-président à la prévention	10	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
15 h 40	7.2.2. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement (Groupe d'unités pour l'imputation des coûts de la surdité professionnelle) INVITÉ-E-S : M. Claude Beauchamp, vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail / Mme Louise Tremblay, directrice de la tarification A-77-22	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	10	Décision
15 h 50	7.2.3. Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale - Mise à jour du RAM INVITÉE : Mme Ludny Franklin, directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation A-78-22	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	10	Décision
16 h 00	7.3. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séance du 15 septembre 2022 INVITÉ : M. Bruno Labrecque, vice-président aux finances	Charles Milliard	10	Information
8. Dossiers				
16 h 10	8.1. Campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2022 INVITÉE : Mme Sophie Emond, directrice générale des communications par intérim	Christian Barrette Vice-président à l'administration et aux communications Luc Castonguay Vice-président à la prévention	15	Information
16 h 25	8.2. Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2023 – Adoption finale A-79-22	Bruno Labrecque Vice-président aux finances	5	Décision

Sujets		Porteur	Durée	Nature
16 h 30	8.3. Règlement modifiant le règlement sur le financement – Adoption finale A-80-22	Bruno Labrecque	5	Décision
16 h 35	8.4. État de situation à l'admissibilité des réclamations (Suivi 2022-11 du CA) INVITÉ : M. Jean Champagne, directeur général de l'admissibilité des réclamations	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail	10	Information
16 h 45	9. Dépôt de documents		10	
	9.1. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2022	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	9.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus	Bruno Labrecque Vice-président aux finances		Information
	9.3. État de situation des demandes de transfert et de partage d'imputation des coûts des lésions professionnelles (Suivi 2022-12 du CA)	Bruno Labrecque		Information
	9.4. État de situation de la performance du portefeuille du FSST	Bruno Labrecque		Information
	9.5. Proposition d'une méthode d'analyse comparative des hypothèses de coûts pour soutenir les travaux des comités-conseils (Suivi 2022-09 du CA)	Luc Castonguay Vice-président à la prévention		Information
	9.6. Orientations stratégiques de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels	Claude Beauchamp Vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail		Information

Sujets		Porteur	Durée	Nature
10. Divers			20	
16 h 55	11. Huis clos			
	11.1. Huis clos en présence de tous les membres du conseil d'administration			
	11.2. Huis clos sans la présence de la présidente-directrice générale			
17 h 15	12. Mot de la fin et levée de la séance	Louise Otis Présidente du conseil d'administration		
13. Prochaine séance - 20 octobre 2022 à 13 h				

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 19 février 2015

« Tel qu'adopté à la réunion du 1^{er} avril 2015 »

Présents :

M. Michel Després	président du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal (départ à 12 h 15)
M ^{me} Andrée Bouchard	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Claude Faucher	membre syndical
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Carmel Laflamme	membre patronal
M ^{me} Lucie Levasseur	membre syndical (départ à 13 h 20)
M. Yves Ouellet	membre syndical

Se sont excusés :

M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Daniel Roy	membre syndical
M. Horacio Arruda	observateur
M ^{me} Suzanne Thérien	observatrice

Invités du président du conseil d'administration et chef de la direction :

M. Benoît Boivin	directeur du bureau du président
M. Michel Dumas	vice-président aux technologies de l'information
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations
M. Sylvain Gagnon	vice-président à l'administration
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances
M. Guy Lavallée	directeur de la vérification interne
M. Jean-François Paquet	directeur des affaires juridiques
M. Marcel Renaud	directeur du projet immobilier Bourdages
M. Pierre Rochon	expert conseil indépendant de la firme Stratégia
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Ouverture de la séance

Le président du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'il déclare ouverte à 9 h 30.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour présenté est approuvé.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations, approbation des résolutions de la séance du 16 décembre 2014 et suivi au compte rendu (planification stratégique)

Le compte rendu des délibérations de la séance du 16 décembre 2014 est adopté et les résolutions A-71-14 à A-85-14 sont approuvées. Un membre patronal demande de s'assurer que les comptes rendus fassent référence aux échanges lorsqu'il y a lieu et précisent les heures d'arrivée et de départ des administrateurs.

En matière de suivi au compte rendu, un membre syndical revient sur la planification stratégique. Il précise que la partie syndicale prévoit se réunir et qu'il souhaite revenir à la prochaine séance, en mars, sur les sujets pour discussion et présentation, lesquels avaient été gardés ouverts. Le président du conseil d'administration et chef de la direction demande à la secrétaire générale de faire le point sur la démarche d'élaboration du plan stratégique en cours. Elle indique qu'au prochain comité de gouvernance, certains sujets seront présentés. Les dernières réponses aux demandes formulées lors des rencontres des caucus tenus en novembre seront traitées au comité de gouvernance suivant, lequel pourrait se tenir le 1^{er} avril. Le membre syndical demande que les sujets pour lesquels des réponses sont en cours de préparation par la Commission lui soient communiqués d'ici la rencontre du mois de mars afin de ne pas alourdir les sujets à inscrire.

4. Dossiers

4.1. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (cadenassage)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le mémoire concernant le projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction concernant le cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (cadenassage) et demande au président du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il sera adopté par la Commission avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-01-15.

4.2. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (manœuvres de recul)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente la version du projet de règlement déposée séance tenante, qui inclut deux modifications. La première se trouve à l'article 1.3, auquel l'ajout suivant a été fait : « et il est interdit à toute personne de circuler à pied ». La seconde modification a été apportée à l'article 2.8.2. Le texte suivant a été ajouté : « Garder ce plan disponible en tout temps sur les lieux des travaux ».

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des précisions fournies, de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte le projet de règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (manœuvres de recul) et demande au président du conseil d'administration et

chef de la direction de la Commission de faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il sera adopté par la Commission avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-02-15.

4.3. Règlement sur la mise en œuvre de l'entente relative au programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'il s'agit de l'adoption finale du règlement. Le projet a été adopté le 18 septembre 2014 et publié à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. Le délai de 45 jours étant expiré, il y a lieu de publier le texte final à la *Gazette officielle du Québec*, avec pour seule modification le titre du programme qui se trouve à l'annexe 1 de l'entente, lequel a été changé depuis.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires corporatives, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission adopte le Règlement sur la mise en œuvre de l'entente relative au programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle et demande au ministre responsable de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-03-15.

4.4. Modifications législatives et réglementaires requises pour permettre la migration du système SIMDUT vers le système SGH

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil rappelle aux membres l'engagement du Québec à actualiser sa législation sur tous les produits contrôlés afin de se conformer au nouveau Système général harmonisé (SGH). Il confirme la participation des parties patronales et syndicales aux travaux réglementaires qui suivront. Il rappelle que la Commission doit transmettre les documents requis au ministère du Travail sans délai pour traitement et adoption par le législateur d'ici la fin de la session parlementaire.

[Redacted text block]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et des discussions, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission convient des principes du projet de loi modifiant la Loi sur la santé et la sécurité du travail et les dispositions réglementaires requises pour permettre la migration du système SIMDUT vers le système SGH.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-04-15.

4.5. Contrat de services professionnels – Développement de requêtes et de programmes pour soutenir la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information (DCGI)

Le vice-président aux finances présente le mémoire dans le but d'obtenir l'autorisation d'un engagement financier maximal de 1,4 M\$ afin d'octroyer un contrat de services professionnels pour le développement de requêtes et de programmes dans le but de soutenir la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information (DCGI) dans la réalisation de sa mission.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux finances et du comité du conseil d'administration sur le suivi des technologies de l'information (CCASTI), et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission autorise un engagement financier maximal de 1,4 M\$ afin d'octroyer un contrat de services professionnels intitulé « Développement de requêtes et de programmes pour soutenir la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information dans la réalisation de sa mission », attribué selon les règles en vigueur, pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter la date de signature du contrat et autorise le vice-président aux finances à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-05-15.

4.6. **Approbation du projet « Transmission électronique des rapports médicaux »**

Le vice-président aux technologies de l'information présente le mémoire relatif à l'approbation du projet « Transmission électronique des rapports médicaux » et souligne le fait que ce dossier a été étudié par le comité du conseil d'administration sur le suivi des technologies de l'information (CCASTI), lequel en recommande l'adoption. Il précise qu'après la publication de l'appel d'offres forfaitaire, un retour sera fait au CCASTI, afin de mesurer l'écart entre les prévisions et le coût réel, dans le but d'améliorer les processus d'estimation de coûts, s'il y a lieu.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux technologies de l'information et du comité du conseil d'administration sur le suivi des technologies de l'information, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission approuve le dossier d'affaires portant sur le projet « Transmission électronique des rapports médicaux » du programme Réseau, autorise la réalisation de la solution retenue, incluant un engagement budgétaire maximal de 2,7 M\$ dont la répartition est estimée comme suit : 2,6 M\$ en 2015 et de 0,1 M\$ en 2016 et autorise le vice-président aux technologies de l'information à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-06-15.

4.7. **Commission des lésions professionnelles**

4.7.1 **Liste des personnes issues des associations syndicales – Modification (CSQ)**

Sur la foi du mémoire de présentation, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration apporte les modifications suivantes à la résolution A-70-14 qui dresse, conformément au quatrième alinéa de l'article 385 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la liste des personnes parmi lesquelles le gouvernement pourra nommer les membres issus des associations syndicales :

- pour la partie IV, CSQ, région de Longueuil, raye le nom de M. Alain Paquette et ajoute le nom de M. Jacques Parenteau;
- pour la LISTE DE DÉPANNAGE, raye le nom de M. Alain Paquette et ajoute le nom de M. Jacques Parenteau.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-07-15.

4.7.2 **Liste des personnes issues des associations d'employeurs - Modification**

Sur la foi du mémoire de présentation, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration apporte les modifications suivantes à la résolution A-69-14 qui dresse, conformément au quatrième alinéa de l'article 385 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la liste des personnes parmi lesquelles le gouvernement pourra nommer les membres issus des associations d'employeurs :

- pour la région de l'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, raye le nom de M. Rodney Vallière et ajoute le nom de M^{me} Hélène Blackburn;
- pour la LISTE DE DÉPANNAGE, raye le nom de M. Rodney Vallière et ajoute le nom de M^{me} Hélène Blackburn.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-08-15.

4.8. **Budget additionnel 2015 des programmes de prévention pour les subventions aux associations d'employeurs**

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle le contexte de l'adoption du budget des subventions en décembre et présente le mémoire afin de faire approuver le budget additionnel des programmes de prévention pour les subventions aux associations d'employeurs pour 2015, afin de maintenir l'équilibre des montants accordés aux associations.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission approuve, aux fins de l'exercice financier 2015, la demande de budget additionnel

de 5 200 \$ pour les programmes de prévention à l'égard des subventions aux associations d'employeurs, en vertu de l'article 104 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-09-15.

4.9. Directive sur les contrats de services de la CSST non soumis à l'autorisation du président du conseil d'administration et chef de la direction

Le vice-président à l'administration présente le mémoire pour l'adoption de la directive sur les contrats de services de la Commission non soumis à l'autorisation du président du conseil d'administration et chef de la direction. Il mentionne que la Commission a été désignée par le Conseil du trésor le 16 décembre 2014 en vertu de l'article 16 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État. Cette désignation lui permet de prendre une directive pour soustraire certains contrats de l'obligation d'être autorisés par le président du conseil d'administration et chef de la direction.

Il souligne également qu'à chaque séance du conseil d'administration, la liste des contrats supérieurs à 25 000\$ autorisés par le président du conseil d'administration et chef de la direction ou en vertu de la directive sera déposée en reddition de comptes.

Les administrateurs seront informés si certains éléments de la directive sont refusés par le Conseil du trésor.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission adopte la directive sur les contrats de services de la CSST non soumis à l'autorisation du président du conseil d'administration et chef de la direction.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-10-15.

4.10. Projet immobilier Bourdages

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'il avait été convenu, le 16 décembre dernier, que la Commission consulte une firme experte qui la soutienne et vienne présenter un état de situation et un plan de redressement du projet. Il fait état des derniers développements et propose de débiter les échanges avec trois présentations qui ont été faites au comité du conseil d'administration sur le projet immobilier Bourdages (CCAPIB). Les membres annoncent qu'ils discuteront ensuite, à huis clos, des recommandations proposées.

4.10.1. État d'avancement des travaux en cours

Le directeur de projet rapporte l'état de situation du chantier et des travaux qui y sont prévus jusqu'à l'automne. Il informe les membres de la découverte d'une pathologie du béton affectant les pieux de la construction actuelle; un diagnostic précis et un plan d'action devraient être connus d'ici la mi-mars, suite au mandat d'investigation accordé à la firme d'ingénieurs BPR. La solidité et la sécurité de l'immeuble ont néanmoins été attestées par une firme spécialisée. La situation est suivie de très près et les autres travaux se poursuivent.

Les membres prennent acte de cet état de situation.

4.10.2. État de situation, stratégie et plan d'action du PIB

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle aux membres que le mandat confié à un expert conseil indépendant était de revoir l'ensemble de l'organisation du projet et non seulement les relations avec l'entrepreneur gérant.

[REDACTED]

L'expert conseil indépendant expose son diagnostic sur l'état actuel du projet, et expose les enjeux, ainsi que ses recommandations. Il conclut à la nécessité de repositionner le projet en modifiant le mode actuel de réalisation, pour adopter celui de la « Gérance de construction – pour services et construction ». Il estime à quatre

mois la période transitoire requise. Il poursuit en répondant aux questions des administrateurs et examine avec eux plusieurs éléments de la stratégie de repositionnement.

Au terme d'un huis clos, les administrateurs précisent qu'ils souhaitent, dans la mesure du possible, qu'il y ait un retour rapide concernant le rapport sur la réévaluation des paramètres clés du projet.

Après avoir obtenu toutes les précisions, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président à l'administration et du comité du conseil d'administration du Projet immobilier Bourdages, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission :

- approuve la stratégie de repositionnement du Projet immobilier Bourdages ainsi que le plan d'action découlant des recommandations formulées dans cette stratégie;
- demande que soit intégrée au contrat de l'entrepreneur gérant de construction – pour services et construction, une clause de respect des règles d'appels d'offres publics;
- exige que l'entrepreneur gérant de construction – pour services et construction, tienne compte de la qualité de la gestion de la santé et de la sécurité du travail avant l'octroi d'un contrat à des sous-traitants.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-11-15.

4.10.3. Relation d'affaires – Entrepreneur-gérant

Un mémoire sur la relation d'affaires avec l'entrepreneur gérant est présenté aux administrateurs. Il comprend deux recommandations : la résiliation du contrat mixte de travaux de construction et de services professionnels de l'entrepreneur gérant et l'octroi de contrats de gré à gré pour assurer la continuité des travaux durant la période intérimaire allant à la conclusion de contrats à long terme en vertu du repositionnement proposé.

Le directeur des affaires juridiques est invité à exposer l'analyse à laquelle sa direction a procédé relativement à une possible résiliation de la relation contractuelle avec l'entrepreneur gérant, aux coûts potentiels qui y seraient associés et aux autres enjeux pour la Commission.

Il informe les administrateurs qu'il existe une clause de résiliation sans motif dans le contrat signé avec l'entrepreneur gérant et qu'elle pourrait être utilisée pour mettre fin au contrat. Il précise que les sommes dues pour le travail effectué devront être payées. Il explique les raisons pour lesquelles cette approche est privilégiée et fait référence à la jurisprudence existante.

[REDACTED]

Au terme du huis clos, ils demandent qu'un plan de gestion des enjeux, incluant une stratégie de communication, soit préparé au sujet du projet immobilier.

Après avoir obtenu toutes les précisions, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président à l'administration et du comité du conseil d'administration du Projet immobilier Bourdages, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission :

- approuve la résiliation du contrat mixte de travaux de construction et de services professionnels de l'entrepreneur gérant (AP18331DA14284) intervenu entre la CSST et EBC;

- demande de recevoir, pour approbation préalable, la proposition de règlement à intervenir avec l'entrepreneur gérant actuel, dès que les démarches requises le permettront.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-12-15.

4.11 Traitements en physiothérapie et ergothérapie

Compte tenu de l'heure avancée, il est convenu de reporter ce sujet à la prochaine séance du conseil d'administration.

5. Dépôt de documents

5.1. Suivi sur les ententes conclues en vertu de l'article 16 de la LATMP

Le vice-président aux finances dépose la mise à jour des données relatives aux ententes conclues en vertu de l'article 16 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Ce suivi fait suite à une demande formulée lors de la séance du conseil d'administration du 18 septembre 2014.

Les membres prennent acte de ce document.

5.2. Rapport sur les accidents de la route et rapport sur le bruit en milieu de travail

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente la note d'information qui traite du dépôt du rapport sur les accidents de la route et qui fait le point sur l'évolution des travaux en regard du bruit en milieu de travail.

Dans le premier cas, il rapporte que les parties syndicale et patronale ont été consultées et se sont dites satisfaites des travaux à l'égard des accidents de la route. Le rapport est annexé à la note d'information.

En ce qui concerne le bruit, le vice-président rapporte que des vérifications supplémentaires doivent être faites, les parties patronale et syndicale ayant demandé des analyses complémentaires et des modifications en regard de la forme du rapport. Le rapport sera déposé à la séance de mai.

Un membre syndical indique qu'une demande inscrite au procès-verbal du conseil d'administration de novembre 2012 n'apparaît pas dans les demandes de la partie syndicale.

Un membre patronal propose que les discussions sur ce sujet soient reportées à la prochaine séance. Le président du conseil d'administration et chef de la direction convient que la même note sera déposée, pour information à la prochaine séance du conseil.

6. Divers

7. Mot de la fin et levée de la séance

Le président du conseil d'administration et chef de la direction prononce la levée de la séance à 13 h 35.

8. Prochaine séance – 1er avril 2015, 8 h 30

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 1^{er} avril 2015

« Tel qu'adopté à la réunion du 21 mai 2015 »

Présents :

M. Michel Després	président du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal (arrivée à 9 h 50)
M ^{me} Andrée Bouchard	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Claude Faucher	membre syndical
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical (départ à 11 h 05)
M ^{me} Carmel Laflamme	membre patronal
M ^{me} Lucie Levasseur	membre syndical (départ à 12 h 10)
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Daniel Roy	membre syndical
M. Horacio Arruda	observateur
M ^{me} Suzanne Thérien	observatrice

S'est excusée :

M ^{me} Martine Hébert	membre patronal

Invités du président du conseil d'administration et chef de la direction :

M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations
M. Sylvain Gagnon	vice-président à l'administration
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Ouverture de la séance

Le président du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'il déclare ouverte à 9 h 30.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour présenté est approuvé, avec un ajout au point 6.2 proposé par le président du conseil d'administration et chef de la direction: Révision du Code de sécurité pour les travaux de construction pour l'introduction de dispositions spécifiques visant la manutention de sols contaminés à l'amiante.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations et approbation des résolutions de la séance du 19 février 2015 et des résolutions relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation

Le compte rendu des délibérations de la séance du 19 février 2015 est adopté et les résolutions A-01-15 à A-12-15 sont approuvées.

En suivi du dernier compte-rendu, le président du conseil d'administration et chef de la direction indique que l'avis juridique dans le dossier du projet immobilier Bourdages est disponible pour consultation sur place. Il fait aussi un bref rappel des suites au dossier depuis la dernière séance du conseil. Il informe les administrateurs que la résiliation du contrat avec l'entrepreneur gérant a été transmise le 5 mars 2015, qu'une ligne de communication publique conjointe a été convenue et que la firme a quitté le chantier le 20 mars dernier. Tout s'est déroulé dans un climat de bonne entente et il reste maintenant à s'entendre sur le règlement des factures pour les travaux effectués. La proposition de règlement sera transmise pour approbation par le conseil d'administration.

3.2. Adoption d'une résolution modifiant la résolution A-53-13 du 17 octobre 2013

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'en raison de la restructuration du projet immobilier Bourdages, il faut modifier la résolution adoptée en octobre 2013 pour changer le signataire autorisé et permettre au vice-président aux technologies de l'information de signer les documents afférents à ce projet.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-13-15.

4. Dossiers

4.1. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction et modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (installations sanitaires et levage de matériaux avec une pelle hydraulique)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil rapporte que de légères modifications ont été apportées au projet de règlement à la suite de sa prépublication. Il indique que le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant les installations sanitaires et levage de matériaux avec une pelle hydraulique est maintenant prêt pour publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction et modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (installations sanitaires et levage de matériaux avec une pelle hydraulique) et demande au ministre responsable de l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-14-15.

4.2. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction et modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail dans l'air comprimé)

Le président du conseil d'administration et chef de la direction présente le projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction et modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant le travail dans l'air comprimé.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte le projet de règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction et modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail dans l'air comprimé) et demande au président du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il sera adopté par la Commission avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de la publication.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-15-15.

4.3. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs des mines

Le président du conseil d'administration et chef de la direction présente le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs des mines.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57), et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte le projet de règlement modifiant le Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs des mines et demande au président du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il sera adopté par la Commission avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de la publication.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-16-15.

4.4. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (salles de refuge et machines d'extraction)

Le président du conseil d'administration et chef de la direction présente le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines concernant les salles de refuge et machines d'extraction.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57), et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte le projet de règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (salles de refuge et machines d'extraction) et demande au président du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il sera adopté par la Commission avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de la publication.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-17-15.

4.5. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail effectué en plongée)

Le président du conseil d'administration et chef de la direction présente le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant le travail effectué en plongée.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2), et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte le projet de règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail effectué en plongée) et demande au président du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il sera adopté par la Commission avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de la publication.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-18-15.

4.6. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies)

Le président du conseil d'administration et chef de la direction présente le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant le cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies. Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil félicite les parties du résultat des travaux qui se sont échelonnés sur plusieurs années. Ce projet qui a été recommandé de manière unanime permettra des mesures intéressantes au niveau du contrôle des énergies dangereuses.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2), et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte le projet de règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies) et demande au président du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il sera adopté par la Commission avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de la publication.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-19-15.

4.7. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014

À l'invitation du président du conseil d'administration et chef de la direction, le vice-président aux finances présente les faits saillants des états financiers du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) et de la Commission pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014. Concernant le FSST, il souligne les bons résultats et le bénéfice net de 540,2 M\$ et ce, malgré la prise en compte dans les résultats d'un montant de 682 M\$ concernant les obligations relatives aux maladies professionnelles latentes qui ont été comptabilisées en conformité avec l'interprétation du Vérificateur général du Québec (VGQ). Le vice-président passe en revue les divers éléments qui expliquent ce résultat. Il précise que deux taux de capitalisation peuvent être calculés, mais que pour des fins de comparaison et de cohérence, le taux de capitalisation aux fins de la tarification doit être utilisé en conformité avec la politique de capitalisation de la Commission. Ce taux de capitalisation correspond à la proportion du total de l'actif sur le total du passif en excluant les obligations relatives aux maladies professionnelles latentes non encore déclarées, et était de 104,5 % au 31 décembre 2014. En ce qui concerne la Commission, le résultat global de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se traduit par un déficit de 4,9 M\$ principalement attribuable à l'utilisation du patrimoine pour un montant de 6,7 M\$, conformément à la Politique de gestion du patrimoine de la Commission. Ce résultat fait passer le solde du surplus cumulé de 90,4 M\$ en 2013 à 85,4 M\$ en 2014.

Des membres du comité de vérification soulignent que le suivi des recommandations antérieures faites par le VGQ a été complété à sa satisfaction. Ils rapportent également la nécessité de poursuivre les efforts de prévention pour maintenir la réduction des lésions professionnelles et pallier l'incertitude de hauts taux de rendement dans le contexte actuel. Ils déclarent avoir demandé au VGQ de proposer que les trois organisations qui pourraient être regroupés, soit la Commission, la Commission des normes du travail et la Commission de l'équité salariale de présenter leurs états financiers de manière à pouvoir distinguer, en 2016,

les dépenses propres aux uns et aux autres et celles qui pourraient être partagées en cas de fusion des organismes. Cela permettrait également de valider les économies qui doivent résulter d'une telle fusion. Les membres commentent ensuite le projet de communiqué déposé séance tenante et font des suggestions qui sont intégrées au document. Les membres recommandent par ailleurs à la Commission de publiciser les bons coups, notamment lors de la publication du rapport annuel de gestion.

Ainsi, sur la foi des documents produits, des explications et réponses reçues, de la correction d'un chiffre erroné et de la recommandation du comité de vérification et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission :

- reçoit les rapports du Vérificateur général du Québec relatifs aux états financiers de la Commission et du FSST pour l'année 2014;
- reçoit le rapport actuariel relatif aux engagements du FSST en date du 31 décembre 2014;
- approuve les états financiers de la Commission et du FSST pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 (annexe A-20-15);
- autorise MM. Yves-Thomas Dorval et Serge Cadieux, administrateurs, à signer ces états financiers au nom de la Commission et du FSST.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-20-15.

4.8. Délégation du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail

La secrétaire générale et directrice des affaires corporatives expose les sous-travaux qui découlent de l'adoption du règlement intérieur. Elle présente la Délégation du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, son préambule et ses trois annexes. Cette délégation est un outil important qui permet d'assurer la bonne gestion de l'organisation. La mise à jour de ce document serait présentée à une fréquence déterminée au conseil d'administration puisqu'elle ne nécessite pas d'approbation gouvernementale et permettra ainsi une plus grande souplesse organisationnelle. La secrétaire générale précise également que les précédentes délégations seront abrogées par l'adoption de la nouvelle Délégation.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale et directrice des affaires corporatives et du comité de gouvernance et de régie d'entreprise, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission adopte la Délégation du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et ses annexes, avec la même date d'entrée en vigueur que celle du Règlement intérieur de la Commission.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-21-15.

4.9. Comités du conseil d'administration – Désignation des membres

Le président du conseil d'administration et chef de la direction présente les modifications proposées à la représentation de la partie syndicale. Il s'agit de nommer un représentant des travailleurs à titre d'observateur au comité de gouvernance et de régie d'entreprise (3.72) et de modifier la composition du comité sur la capitalisation (3.47).

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires corporatives, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission ajoute le nom de M. Serge Cadieux en tant qu'observateur syndical du comité de gouvernance et de régie d'entreprise (3.72) et nomme M. Daniel Roy en tant que membre du comité sur la capitalisation (3.47) en remplacement de M. Serge Cadieux.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-22-15.

4.10. Comité sur le suivi du plan d'action de la Commission de la santé et de la sécurité du travail dans les mines souterraines (no 3.57.1) – Désignation des membres

Le président du conseil d'administration et chef de la direction expose les changements proposés à la liste des membres désignés. À la demande d'une association syndicale, il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un membre du comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (n° 3.57.1).

Ainsi, sur la foi du mémoire et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission nomme comme membres du comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (n° 3.57.1) les personnes suivantes :

France Dupéré	Jocelyn Deschênes
Tanquy Paquot	Christian Provencher
Mark Joncas	Carmel Laflamme (substitut)

Désignés par la partie patronale;

Claude Bénard	André Racicot
Lin Flageole	Daniel Roy

Mathieu Barrette

Désignés par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-23-15

4.11 Délégation de pouvoirs en matière de plaintes et de demandes d'intervention faites à la Commission

Le président du conseil d'administration et chef de la direction présente la modification de la liste des personnes habilitées à disposer des plaintes ou des demandes d'intervention faites à la Commission en vertu des articles 32, 245, 246 et 251 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) et de l'article 227 de la Loi sur la santé et la sécurité (LSST). À la suite de mouvements de personnel, cette liste doit être mise à jour et la résolution A-57-14 adoptée le 18 septembre 2014 doit en conséquence être remplacée.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la vice-présidente aux opérations, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission approuve la modification de la liste de personnes habilitées à disposer des plaintes ou des demandes d'intervention faites à la Commission par la résolution A-57-14 en retirant les noms de Suzanne Desjardins et Catherine Geoffroy et en ajoutant les noms de Daniel Fleury et Caroline Brault.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-24-15.

4.12 Traitements en physiothérapie et ergothérapie

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente un état de situation des services offerts en physiothérapie et en ergothérapie. Les analyses réalisées soulèvent une problématique de surmédicalisation dans certaines régions, d'où un risque accru de chronicité. Elles mettent également en lumière des pratiques non conformes par rapport aux connaissances médicales actuelles et le travail qui doit être fait avec les ordres professionnels pour corriger la situation. Le vice-président rapporte les efforts déployés par la Commission concernant certaines cliniques délinquantes.

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente également l'historique des négociations avec les associations professionnelles et le triple objectif visé : garantir des soins de meilleure qualité aux travailleurs, limiter les risques de chronicité et encadrer les pratiques d'affaires. Il expose les termes des ententes de principes intervenues avec chacune des associations et souligne que les ordres professionnels concernés ont aussi été consultés. Ces ententes de principe sont conditionnelles à l'approbation par le conseil d'administration et, éventuellement, à l'approbation par le gouvernement des dispositions réglementaires nécessaires pour les mettre en place.

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil soumet trois scénarios aux administrateurs et souligne l'importance de dégager des pistes de bonification claires pour la suite des travaux, compte tenu de l'importance des enjeux sur les services aux travailleurs et sur les coûts du régime de santé et sécurité du travail. Il distribue une lettre reçue dans les derniers jours, signée conjointement par l'association des physiothérapeutes et celle des ergothérapeutes et qui entraîne des discussions.



Tel que les parties l'ont demandé, le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil convoquera le comité 3.73 pour trouver un consensus et obtenir un mandat de négociation des administrateurs.

4.13 État de situation du projet immobilier Bourdages

Pour compléter la note d'information déposée, le président du conseil d'administration et chef de la direction présente l'état de situation du projet immobilier Bourdages. Il relate tous les changements intervenus dans la gouvernance du projet, l'accompagnement du comité directeur par deux professionnels externes, le report de l'appel d'offres pour l'agrandissement, dans l'attente d'une opinion d'expert relativement aux pieux. Cette opinion devrait être communiquée vraisemblablement en mai.

Les membres du conseil d'administration et le président discutent également des effets du regroupement annoncé par le gouvernement sur le projet, s'il faut loger plus de personnel. Les membres prennent acte de l'état d'avancement des travaux préparatoires ainsi que du plan d'action sur la stratégie de repositionnement du PIB.

5. Dépôt de documents

5.1. Rapport sur les accidents de la route et le bruit en milieu de travail

Ce sujet est reporté à la prochaine séance, faute de temps.

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil déposera en mai prochain le rapport sur le bruit en milieu de travail en tenant compte des demandes syndicales et patronales.

5.2. Politique sur les commandites – Liste des commandites octroyées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail

Les membres prennent acte de la liste des commandites octroyées par la Commission en 2014.

5.3. Résultats au 31 décembre 2014

5.3.1 Tableau de bord – Janvier à décembre 2014

L'analyse du tableau par les membres est reportée à la prochaine séance, faute de temps.

5.4. Statistiques sur les décès – Janvier à décembre 2014

L'analyse des statistiques est reportée, faute de temps.

6. Divers

6.1 Suivi du comité de placement du 17 mars 2015

Le vice-président aux finances explique le résultat des vérifications et des consultations effectuées concernant l'entente-cadre conclue entre la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et le gouvernement du Québec pour la réalisation de projets majeurs

d'infrastructure publique. Les déposants ne seront pas, pour l'instant, convoqués en commission parlementaire sur le nouveau mandat confié à la CDPQ. Le vice-président rassure les membres en spécifiant que des dispositions dans le projet de loi établissent des balises et des modalités pour la prise de décisions de la CDPQ.

6.2 Révision du Code de sécurité pour les travaux de construction pour l'introduction de dispositions spécifiques visant la manutention de sols contaminés à l'amiante

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil rappelle la difficulté rencontrée dans l'application de l'actuel règlement dans les chantiers où il y a manutention de sols contaminés à l'amiante. En décembre dernier, le conseil d'administration a donné son accord pour que le comité de révision du code se réunisse, afin de trouver une solution pour adapter les mesures de prévention selon l'exposition réelle des travailleurs à l'amiante.

Après quelques réunions cet hiver, les travaux du comité du code se sont terminés sans obtenir de consensus.

[REDACTED]

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil évoque un triple enjeu : trouver une solution crédible, adapter la réglementation dans le cas de chantier extérieur et protéger adéquatement les travailleurs. L'approche de la saison des travaux ajoute une pression supplémentaire, car les attentes du milieu, notamment de la région de Thetford-Mines sont importantes vis-à-vis du résultat des travaux de la Commission.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

7. Mot de la fin et levée de la séance

Le président du conseil d'administration et chef de la direction prononce la levée de la séance à 13 h 10.

8. Prochaine séance – 16 avril 2015, 9 h

COPIE CONFORME

(S) Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 16 avril 2015

« Tel qu'adopté à la réunion du 21 mai 2015 »

Présents :

M. Michel Després	président du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal (départ à 12 h)
M ^{me} Andrée Bouchard	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Claude Faucher	membre syndical
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Carmel Laflamme	membre patronal
M ^{me} Lucie Levasseur	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Daniel Roy	membre syndical
M ^{me} Suzanne Thérien	observatrice

S'est excusé :

M. Horacio Arruda	observateur

Invités du président du conseil d'administration et chef de la direction :

M ^{me} Josée Delisle	directrice des communications et des relations publiques
M. Michel Dumas	vice-président aux technologies de l'information
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations
M. Sylvain Gagnon	vice-président à l'administration
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances
M. Mario Laberge	Brad Communications
M. Jean Rouleau	Brad Communications
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Ouverture de la séance

Le président du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'il déclare ouverte à 9 h 15.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour présenté est approuvé, avec les modifications suivantes au point 6 « Divers » :

- À la demande d'un membre syndical, deux ajouts :
 - Rapport sur les ressources informatiques que la Commission voulait rendre permanentes et sur le plan des effectifs convenu avec le Secrétariat du Conseil du trésor;
 - Travaux du comité réglementaire sur l'annexe A des maladies professionnelles (cancers des pompiers),
- À la demande du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil :
 - Court état de situation du dossier physiothérapie et ergothérapie.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations et approbation des résolutions de la séance du 1^{er} avril 2015

Les membres demandent quelques modifications aux points 4.12 et 6.2 du compte rendu des délibérations de la séance du 1^{er} avril 2015. Celui-ci sera donc présenté de nouveau à la séance du 21 mai 2015. Les résolutions A-14-15 à A-24-15 sont approuvées.

Suivi du compte-rendu : le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil explique que la proposition de la Commission sur la manipulation de sols contaminés à l'amiante fait toujours l'objet de travaux et que, le cas échéant, la Commission souhaite la déposer à une éventuelle séance du conseil d'administration pour discussion.

4. Dossiers

4.1. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (travaux au-dessus ou à proximité de l'eau)

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le conseil d'administration a adopté, à sa séance du 18 septembre 2014 le projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (travaux au-dessus ou à proximité de l'eau). Ce projet de règlement a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 12 novembre 2014, avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. Le délai de 45 jours étant expiré, il y a lieu de publier le texte final à la *Gazette officielle du Québec*, sans modification.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (travaux au-dessus ou à proximité de l'eau) et demande au ministre responsable de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-28-15.

4.2. Comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (n° 3.73) – Désignation des membres

À la demande d’une association patronale, il y a lieu de pourvoir au remplacement d’un membre du comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (n° 3.73).

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, le conseil d’administration de la Commission nomme comme membres du comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (n° 3.73) les personnes suivantes :

M^{me} Carmel Laflamme

M. Alexandre Gagnon

M^{me} Martine Hébert

M. Marc-André Pednault

désignées par la partie patronale;

M^{me} Andrée Bouchard,

M. Jean Dussault,

M. Claude Faucher

M. Daniel Roy

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l’unanimité. En annexe, la résolution A-29-15.

4.3. Approbation du projet « Systèmes de rémunération à l’acte (SYRA) de la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) »

Le vice-président aux technologies de l’information présente le mémoire concernant le projet « Systèmes de rémunération à l’acte (SYRA) de la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) », dans le but d’approuver le dossier d’affaires et d’autoriser la réalisation de la solution retenue. Le projet nécessite un engagement budgétaire maximal de 1,8 M\$.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux technologies de l’information et du comité du conseil d’administration sur le suivi des technologies de l’information, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d’administration de la Commission approuve le dossier d’affaires portant sur le projet « Systèmes de rémunération à l’acte (SYRA) de la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) ». Le conseil d’administration de la Commission autorise également la réalisation de la solution retenue, incluant un engagement budgétaire maximal de 1,8 M\$ dont la répartition est estimée à 1,1 M\$ en 2015 ainsi qu’à 0,7 M\$ en 2016 et autorise le vice-président aux technologies de l’information à signer les documents afférents.

Adopté à l’unanimité. En annexe, la résolution A-30-15.

4.4. Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) 2014

Le vice-président aux technologies de l’information présente la note d’information sur le bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles de la Commission pour l’année 2014. Il souligne qu’un niveau de dépense à la hauteur de 95 M\$ est le maximum que l’organisation peut réaliser

Les membres prennent acte du document intitulé « Tableau de bord - Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles pour l’année 2014 ».

4.5. Contrats de services professionnels et d'acquisitions de 1 M\$ et plus reliés aux ressources informationnelles pour l'année 2014

Le vice-président aux technologies de l'information présente la liste des contrats octroyés pour l'acquisition de biens ou de services de plus de 1 M\$ dans le domaine des technologies de l'information en 2014, et ce, conformément aux engagements financiers autorisés par le conseil d'administration.

Les membres prennent acte du tableau intitulé « Contrats de services professionnels et acquisitions de 1 M\$ et plus reliés aux technologies de l'information pour l'année 2014 ».

4.6. Portrait sur les ressources humaines de la CSST

Le vice-président à l'administration présente le portrait détaillé des ressources humaines de la Commission, incluant leur évolution au cours des dernières années. Il répond aux questions des membres. La perte d'expertise au niveau des postes stratégiques ou de mission, résultant du départ de plusieurs employés d'expérience, constitue le défi le plus important à relever, mais le pouvoir d'attraction et de rétention de la Commission constitue une force.

Un membre patronal se questionne sur le fait que le nombre d'effectifs ne diminue pas de pair avec le nombre de lésions professionnelles. Le vice-président à l'administration répond qu'une analyse a déjà été faite à ce sujet et qu'environ 30 % des ETC travaillent sur les dossiers de lésions professionnelles. Il n'est donc pas possible de faire une corrélation directe entre le nombre d'ETC et le nombre de lésions. Un autre membre patronal suggère que la Commission procède à de l'étalonnage avec d'autres commissions d'accidents du travail ou avec des compagnies d'assurance d'envergure, sur diverses dimensions, dont l'utilisation des effectifs en indemnisation et réadaptation.

Les membres remercient la permanence et prennent acte du tableau de bord des ressources humaines 2014.

4.7. Campagnes publicitaires 2015

Le vice-président à l'administration et la directrice des communications et des relations publiques présentent les principaux résultats de la campagne sociétale 2014, ainsi qu'un sommaire des campagnes sectorielles. La thématique principale de la campagne 2015 mettra l'accent sur les conséquences irréparables d'un accident du travail et la valorisation du dialogue sur la santé et la sécurité du travail. Claude Legault sera encore porte-parole, car il représente une valeur sûre dans une optique de relations publiques.

Avec l'équipe des communicateurs invités, les orientations, le concept et la stratégie publicitaire de la campagne sociétale 2015 sont exposés. La publicité d'une durée d'une minute sera diffusée à la télévision durant deux semaines exclusivement dans des émissions de pointe, à compter de la mi-septembre. Le reste de la campagne se poursuivra en octobre, avec des capsules qui seront déclinées sur le web et à la radio, toujours avec le concours du porte-parole. Les campagnes construction et jeunesse sont aussi présentées brièvement.

Après avoir exprimé leurs commentaires, les membres prennent acte de cette nouvelle campagne, dont le véritable message télévisuel leur sera présenté à la séance de juin.

4.8. Sommaire statistique 2014 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs

Le vice-président aux finances présente le mémoire et le tableau du sommaire statistique 2014 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs, imposés principalement dans les cas de non-respect du délai imparti pour s'acquitter de certaines obligations. Il explique que toutes ces procédures ont été faites en conformité avec la politique interne de renonciations et d'annulations.

Les membres prennent acte du sommaire statistique 2014 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et des frais exigibles des employeurs.

5. Dépôt de documents

5.1. Tableau de bord – Année 2014

Les membres prennent acte du « Tableau de bord – Année 2014 ».

5.2. Portrait des décès – Année 2014

Le vice-président aux finances dépose le rapport statistique sur les décès pour l'année 2014. Les membres prennent acte du rapport.

5.3. Rapport sur les accidents de la route et le bruit en milieu de travail

Le rapport sur les accidents de la route est déposé par le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil. Dans le cas du rapport sur le bruit en milieu de travail, le vice-président indique qu'il souhaite s'assurer que son contenu reflète bien les commentaires qui ont été faits de part et d'autre par les deux parties. Les parties discutent du fait que le rapport soit scindé en deux et traite séparément les aspects de prévention et de réparation. Ils donnent également leurs attentes respectives en lien avec la documentation de certains aspects.

Après discussion, le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil rappelle que ce rapport avait été demandé à la permanence. Il propose, après avoir effectué quelques corrections et documenté certains aspects à la demande des parties, de déposer une nouvelle version du document en retirant toutefois la section « Recommandations ». Ce rapport a été demandé il y a plusieurs mois et un administrateur de chaque partie en a reçu une copie et a eu l'occasion de faire des commentaires. Une version portant les marques de révision sera transmise aux deux parties. Au dépôt final, il sera encore loisible aux administrateurs de faire consigner leurs commentaires au procès-verbal.

5.4. Projet immobilier Bourdages – État de situation

Le vice-président aux technologies de l'information dépose une note sur l'état d'avancement des travaux préparatoires, du début de la phase d'agrandissement ainsi que du plan d'action sur la stratégie de repositionnement du projet immobilier Bourdages.

5.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Informations complémentaires à la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le vice-président à l'administration dépose la liste des contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission depuis le 1^{er} janvier 2015.

6. Divers

6.1. Rapport sur les ressources informatiques que la Commission voulait rendre permanentes et sur le plan des effectifs convenu avec le Secrétariat du Conseil du trésor

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle l'engagement à l'effet de modifier les budgets 2015 en fonction de tout nouveau décret gouvernemental auquel la CSST serait assujettie. Les budgets adoptés par le conseil d'administration en décembre 2014 faisaient état de 3 942 ETC pour 2015. Cependant, la cible d'utilisation des ETC qui a été fixée par le Conseil du trésor est 3 808 ETC, soit 134 de moins que prévu. En ce qui concerne, la demande d'ETC en technologie de l'information, le président du conseil d'administration et chef de la direction explique qu'il considère que ce dossier n'est pas fermé, car il semble toujours y avoir une volonté gouvernementale de rendre la fonction publique moins dépendante des ressources externes en TI.

Le président du conseil d'administration et chef de la direction explique l'effet de cette réduction sur le budget adopté. Il indique que la cible d'utilisation d'ETC sera distribuée dans l'organisation.

La partie syndicale n'accepte pas la décision unilatérale de coupe paramétrique du Conseil du trésor. Cette coupure ne tient pas compte des besoins de la Commission en tant qu'organisme qui dégage des surplus et qui n'est aucunement financé par le gouvernement. Les membres syndicaux déplorent également que la Commission soit ainsi forcée à embaucher des ressources TI en sous-traitance et à un coût plus élevé que si elle avait comblé les postes permanents tel que décidé par le conseil d'administration.

6.2. Travaux du comité réglementaire sur l'annexe A des maladies professionnelles (cancers des pompiers)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil mentionne qu'une note d'analyse sera déposée au comité de coordination le 6 mai prochain. Cette note expliquera la stratégie envisagée pour faire évoluer l'annexe 1 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Il est prévu de recenser, dans un premier temps, les données scientifiques consensuelles pour reconnaître certains cancers. Dans un second temps, la Commission donnera le mandat à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) de documenter plus amplement les preuves scientifiques et les durées d'exposition pour d'autres formes de cancer chez les pompiers. Le sujet sera inscrit dans la planification des travaux du comité 3.73 et une proposition formelle de modification réglementaire sera déposée l'automne prochain.

6.3. Court état de situation sur l'avancement des travaux dans le dossier de la physiothérapie et l'ergothérapie

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil rend compte des deux dernières réunions du comité 3.73. La première a permis de détecter certaines problématiques et la permanence a reçu le mandat de rédiger quatre notes d'analyse pour le 19 mai prochain. À la deuxième séance, les ordres professionnels des physiothérapeutes, des ergothérapeutes et des médecins, étaient rencontrés pour solliciter leur soutien dans la mise en œuvre de nouvelles façons de faire. Il sera envisagé que les ordres élaborent un cadre général des pratiques. Les membres s'accordent pour dire que des mesures d'application rigoureuse doivent accompagner la hausse de tarifs à venir. Un membre syndical ajoute que les ordres professionnels ne semblent pas disposer de beaucoup de moyens pour intervenir sur la qualité des traitements rendus. Le président du conseil d'administration et chef de la direction conclut qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Les membres se disent satisfaits que les ordres professionnels démontrent leur volonté de s'impliquer.

7. Mot de la fin et levée de la séance

Le président du conseil d'administration et chef de la direction prononce la levée de la séance à 12 h 10.

8. Prochaine séance – 21 mai 2015, 9 h

COPIE CONFORME

(S) Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 21 mai 2015

« Tel qu'adopté à la réunion du 18 juin 2015 »

Présents :

M. Michel Després	président du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal
M ^{me} Andrée Bouchard	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal (départ 11 h 45)
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical (départ 11 h 45)
M ^{me} Carmel Laflamme	membre patronal
M. Yves Ouellet	membre syndical
M ^{me} Suzanne Thérien	observatrice

Se sont excusés :

M. Claude Faucher	membre syndical
M ^{me} Lucie Levasseur	membre syndical
M. Daniel Roy	membre syndical
M. Horacio Arruda	observateur

Invités du président du conseil d'administration et chef de la direction :

M. Michel Dumas	vice-président aux technologies de l'information
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations
M. Sylvain Gagnon	vice-président à l'administration
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances
M. Pierre Rochon	expert-conseil indépendant PIB

1. Ouverture de la séance

Le président du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'il déclare ouverte à 9 h 45.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour présenté est approuvé avec les modifications suivantes :

- report des sujets 4.3 et 4.4 à une séance spéciale qui aura lieu par conférence téléphonique;
- report du sujet 4.5 à la séance du mois de juin;
- ajout d'un sujet au point 6 « Divers » : Invitation du président du comité de transition.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 1^{er} avril 2015

Le compte rendu des délibérations de la séance du 1^{er} avril est adopté tel que modifié.

3.2. Adoption du compte rendu des délibérations et approbation des résolutions de la séance du 16 avril 2015

Le compte rendu des délibérations de la séance du 16 avril 2015 est adopté et les résolutions A-28-15 à A-30-15 sont approuvées.

4. Dossiers

4.1. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2016

Le vice-président à l'administration explique les prévisions en parcourant sa présentation. Il rappelle aux membres que l'élaboration des prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification a été effectuée en tenant compte, entre autres, de l'application de la loi 15 et de la cible d'utilisation d'effectifs fixée par le Conseil du trésor. Par contre, les effets du regroupement d'organismes prévu au projet de loi 42 ne sont pas considérés et l'évaluation des montants indiqués pour le projet immobilier de Montréal (Desjardins et Bleury) n'est pas finale. Le vice-président rapporte que le budget respecte le taux de croissance de 1,5 % recommandé par le gouvernement.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission autorise les besoins financiers suivants aux fins de la tarification 2016 :

Frais d'administration — CSST

- **428 822 800 \$** pour le budget d'exploitation;
- **73 149 900 \$** pour le budget d'immobilisations.

Programmes de prévention – FSST

- **135 204 200 \$** pour les programmes de prévention répartis comme suit :
 - **75 301 400 \$** pour les paiements pour les services de santé au travail;
 - **22 940 400 \$** pour la subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail;
 - **36 962 400** pour les subventions pour la formation et l'information.

Financement des tribunaux administratifs – CSST

- **66 395 300 \$** pour le financement de la Commission des lésions professionnelles (CLP);
- **7 705 \$** pour la quote-part de la Commission dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

Adopté à l'unanimité. En annexe, les résolutions A-31-15 et A-32-15.

4.2. Résultats financiers prévisionnels 2015

Le vice-président aux finances présente les résultats financiers prévisionnels 2015 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST), sur la base des données connues au 31 mars 2015. Tout en rappelant que ces résultats doivent être considérés avec prudence parce qu'ils sont basés uniquement sur le premier trimestre, il rapporte les prévisions de surplus, plus modestes que l'an dernier, ainsi que l'évolution prévue du taux de capitalisation. Il explique les résultats et souligne notamment que la hausse des coûts en surdité crée une pression sur les frais d'assistance médicale.

Les membres prennent acte de ces résultats prévisionnels.

4.3. Adoption de la politique de capitalisation

Sujet reporté à la séance du mois de juin.

4.4. Proposition concernant la détermination du taux moyen de cotisation pour la tarification de l'année 2016

Sujet reporté à une prochaine séance spéciale qui aura lieu par conférence téléphonique.

4.5. Comité du CA sur la coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (n° 3.75) – Mandat et désignation des membres

Sujet reporté à une prochaine séance spéciale qui aura lieu par conférence téléphonique.

4.6. Comité technique sur l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (n° 3.33.1) – Désignation des membres

À la demande des parties patronale et syndicale, il y a lieu de modifier la composition des membres du comité sur l'annexe 1 du règlement sur la santé et la sécurité du travail (n° 3.33.1).

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, le conseil d'administration de la Commission nomme comme membres du comité les personnes suivantes :

M^{me} Carmel Laflamme

M. Alexandre Gagnon

M. Stéphane Lavoie

désignées par la partie patronale;

M^{me} Andrée Bouchard,

M. Daniel Demers,

M. Jean-Michel Houdet

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-33-15.

4.7. Comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (n° 3.33.2) – Désignation des membres

À la demande des parties patronale et syndicale, il y a lieu de modifier la composition des membres du comité de révision du règlement sur la santé et la sécurité du travail (n° 3.33.2).

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, le conseil d'administration de la Commission nomme comme membres du comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (n° 3.73) les personnes suivantes :

M^{me} Carmel Laflamme

M. Alexandre Gagnon

M^{me} Geneviève Gauthier

M. Stéphane Lavoie

désignées par la partie patronale;

M^{me} Andrée Bouchard,

M. René Bellemare,

M. Daniel Demers

M. Jean-Michel Houdet

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-34-15.

4.8. Prolongation du Plan stratégique 2010-2014

La secrétaire générale et directrice des affaires corporatives rappelle la démarche qui avait été proposée en décembre 2014. À ce jour, plusieurs travaux et présentations ont été réalisés. Cependant, le tableau synoptique doit être revu à la lumière des commentaires recueillis. Ainsi, considérant que le plan stratégique ne pourra être adopté avant l'automne et qu'il est nécessaire d'établir la base selon laquelle la prochaine reddition de comptes sera effectuée, il est recommandé de maintenir le Plan stratégique 2010-2014 pour une année additionnelle, ainsi que ses objectifs. La secrétaire générale et directrice des affaires corporatives indique toutefois que les travaux se poursuivront. En septembre, une nouvelle proposition de tableau synoptique sera déposée au comité de gouvernance et de régie d'entreprise et des consultations pourraient se tenir cet été, pour arriver à une conclusion au cours de l'automne.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des explications fournies, des recommandations de la secrétaire générale et directrice des affaires corporatives et du comité de gouvernance et de régie d'entreprise et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission prolonge le Plan stratégique 2010-2014 afin qu'il demeure en vigueur en 2015.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-35-15.

4.9. Commission des lésions professionnelles – Liste des personnes issues des associations syndicales – Modification (CSQ)

Sur la foi du mémoire de présentation, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration apporte les modifications suivantes à la résolution A-70-14 qui dresse, conformément au quatrième alinéa de l'article 385 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la liste des personnes parmi lesquelles le gouvernement pourra nommer les membres issus des associations syndicales :

- pour la partie IV, CSQ, région de Richelieu-Salaberry, raye le nom de M. Pierre Lefebvre et ajoute le nom de M. Daniel Notardonato;
- pour la LISTE DE DÉPANNAGE, raye le nom de M. Pierre Lefebvre et ajoute le nom de M. Daniel Notardonato.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-36-15.

4.10. État de santé des projets en ressources informationnelles (RI)

Le vice-président aux technologies de l'information informe les membres du bon état de santé général des 34 projets en RI de la Commission. Il attire l'attention des membres sur un changement de paramètres de publication demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) qui aura des incidences sur les coûts publiés de quatre des 34 projets au Tableau de bord gouvernemental. Auparavant, il était convenu, que seul le budget de réalisation d'un projet était transmis. Maintenant, dans un souci d'uniformisation, il est exigé d'y ajouter les coûts des analyses préliminaires et du dossier d'affaires. Ces données seront incluses et publiées pour la première fois en juillet prochain.

À titre d'exemple, les données du projet Espresso pourraient susciter des questionnements étant donné la très grande variation depuis la dernière publication du Tableau de bord. Bien qu'une note du SCT indiquera que la méthode de divulgation des coûts a été modifiée et que les écarts ne signifient pas qu'il y a un dépassement de coûts ou une perte de contrôle, la Commission doit se préparer à répondre aux questions qui pourraient lui être posées. Le vice-président aux technologies de l'information ajoute que les coûts qui sont publiés sont ceux qui ont été transmis aux administrateurs au fil des ans et qui ont été autorisés.

Les membres prennent acte de l'État de santé des projets en ressources informationnelles.

4.11. Projet immobilier Bourdages

Le vice-président aux technologies de l'information dépose une note d'information sur l'état du projet immobilier Bourdages. Il présente ensuite l'expert-conseil indépendant qui exposera les trois sujets qui permettront à tous les administrateurs de prendre des décisions éclairées dans ce dossier. Le président du conseil d'administration et chef de la direction invite les membres qui souhaitent visiter le chantier, à n'importe quel moment, à communiquer avec le vice-président aux technologies de l'information.

4.11.1 État d'avancement des travaux préparatoires et du début de la phase d'agrandissement

L'expert-conseil indépendant présente l'état d'avancement des travaux préparatoires et du début de la phase d'agrandissement; seuls les travaux du débarcadère se poursuivent. La phase d'agrandissement n'aura pas lieu dans l'immédiat. Il rapporte les constats et les solutions présentées par les experts au sujet du problème de réaction alcali-granulat (RAG) des têtes de pieux. Il évoque ensuite les coûts et les impacts des mesures de mitigation à implanter. Ces mesures ont des répercussions sur le projet immobilier et ajoutent à la complexité. Ces éléments seront évalués lors de la révision des paramètres clés (portée, coûts, échéancier et risques) et soumises au conseil d'administration pour une éventuelle décision.

4.11.2 État d'avancement du plan d'action sur la stratégie de repositionnement du projet immobilier Bourdages (PIB)

L'expert-conseil indépendant présente l'état d'avancement du plan d'action sur la stratégie de repositionnement du projet immobilier Bourdages (PIB). La Société québécoise des infrastructures (SQI) apporte son soutien dans la réalisation du plan d'action pour la stratégie de repositionnement du PIB. D'ailleurs, un dirigeant de la SQI assiste au comité directeur du PIB. L'expert rapporte que certains éléments prévus au plan d'action ont été réalisés. Les éléments qui restent seront considérés après décision concernant la poursuite du projet. Il ajoute également qu'il faudra réévaluer la portée du projet, les coûts, l'échéance et revoir les risques, compte tenu des nouvelles problématiques inconnues au moment du repositionnement adopté en février dernier. Le dossier sera présenté à la séance du mois de juin.

L'expert donne un aperçu des sujets qui seront abordés, dont la possibilité de déplacer le projet ailleurs. La SQI développe une analyse de ce scénario et une comparaison pourra être faite entre le projet PIB dans son état actuel et cette hypothèse. Après plusieurs échanges, les membres indiquent qu'ils s'attendent à obtenir plus d'un scénario supplémentaire, dont un avec un terrain qui n'est pas en milieu humide même si cette analyse requière un report de décision de quelques mois.

Les membres se disent satisfaits de cette présentation.

4.11.3 Suivi financier du projet immobilier Bourdages (PIB)

Le vice-président aux technologies de l'information dépose le document de suivi financier du projet immobilier Bourdages (PIB). Il précise que le suivi des dépenses est fait chaque semaine de façon à limiter les coûts dans le contexte.

Les membres prennent acte des données budgétaires et du suivi du coût de projet au 31 mars 2015.

5. Dépôt de documents

5.1. Tableau de bord – Janvier à mars 2015

Les membres prennent acte du « Tableau de bord – Janvier à mars 2015 ».

5.2. Statistiques sur les décès acceptés – Janvier à mars 2015

Les membres prennent acte du rapport statistique sur les décès pour la période de janvier à mars 2015.

5.3. Rapport sur le bruit

Le rapport sur le bruit est déposé. Il est demandé par un membre syndical que le sujet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance pour discuter de la suite des choses avec le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil.

Les membres prennent acte du rapport sur le bruit.

5.4. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Informations complémentaires à la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le vice-président à l'administration dépose la liste des contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} au 30 avril 2015.

6. Divers

6.1. Invitation au président du comité de transition en vertu du projet de loi 42

Un membre patronal propose que le conseil d'administration invite le président du comité de transition dans le cadre des travaux découlant du projet de loi 42. Un membre syndical précise qu'il n'a pas d'objection à cette invitation, mais souligne que cette rencontre ne modifie en rien sa demande formulée en commission parlementaire à l'effet d'inscrire au projet de loi que la démarche de transition devrait se faire en consultation avec le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

7. Mot de la fin et levée de la séance

Le président du conseil d'administration et chef de la direction prononce la levée de la séance à 12 h.

8. Prochaine séance – 18 juin 2015, 8 h 30

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue par conférence téléphonique,
le 29 mai 2015

« Tel qu'adopté à la réunion du 18 juin 2015 »

Présents :

M. Michel Després	président du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal
M ^{me} Andrée Bouchard	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical

Se sont excusés :

M. Claude Faucher	membre syndical
M ^{me} Carmel Laflamme	membre patronal
M ^{me} Lucie Levasseur	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Daniel Roy	membre syndical
M. Horacio Arruda	observateur
M ^{me} Suzanne Thérien	observatrice

Invités du président du conseil d'administration et chef de la direction :

M. Carl Gauthier	vice-président aux finances
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Ouverture de la séance

Le président du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'il déclare ouverte à 8 h 04.

Le président du conseil d'administration et chef de la direction souligne le départ à la retraite de M^{me} Suzanne Thérien à titre d'observatrice du conseil d'administration, représentant le ministère du Travail du Québec depuis 2008. Unanimement les administrateurs adoptent une motion de remerciements à l'endroit de M^{me} Suzanne Thérien pour son dévouement et sa participation au sein du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-39-15.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour présenté est approuvé.

3. Compte rendu

4. Dossiers

4.1. Adoption de la politique de capitalisation

À l'invitation du président du conseil d'administration et chef de la direction, le vice-président aux finances présente le mémoire afin de faire adopter les modifications à la politique de capitalisation. Ce mémoire explique l'approche de capitalisation renforcée et la proposition d'une provision de 0,03\$ pour se prémunir contre la matérialisation d'événements prévisibles en cours d'année, soit le mandat du conseil d'administration en physiothérapie et ergothérapie et le dossier des prothèses auditives. Ces deux éléments se traduisent par des modifications à la politique de capitalisation, dont le comité de placement a recommandé l'adoption.

Après consultation de l'ensemble des membres, il est convenu de fixer la provision pour événements prévisibles à 0,02\$.

Ainsi, sur la foi des consultations effectuées, des explications fournies, des travaux effectués par le comité de capitalisation, de la recommandation du vice-président aux finances et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission adopte la politique de capitalisation modifiée selon ce qui suit :

1. l'approche de capitalisation est renforcée en introduisant un corridor de sécurité financière comprenant :
 - l'introduction d'une fourchette de 95 % à 110 % du passif actuariel à l'intérieur de laquelle les écarts cumulés relatifs au taux de rendement réel demeurent dans le FSST plutôt que d'être amortis dans la tarification;
 - une réduction de la période d'amortissement de 10 ans à 5 ans pour les crédits de cotisations au-dessus de la borne supérieure de la fourchette de 110 %;
2. l'introduction d'une provision pour événements prévisibles en cours d'année de 0,02 \$ par 100 \$ de masse salariale applicable dans la tarification de 2016;

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-37-15.

4.2. Proposition concernant la détermination du taux moyen de cotisation pour la tarification pour l'année

Comme suite de l'adoption de la politique de capitalisation, le vice-président aux finances présente la proposition concernant la détermination du taux moyen de cotisation pour la tarification de l'année 2016. Le taux serait fixé à 1,84 \$ par 100 \$ de masse salariale, le plus bas

taux appliqué depuis 1985, ce qui représentera une économie de 140 M\$ pour les employeurs du Québec pour l'année 2016.

Cette diminution totale de 0,10 \$ par rapport à 2015 découle de l'évolution favorable du régime, laquelle a entraîné des surplus aux états financiers de 2014. C'est ainsi que sont survenues une baisse du taux relatif aux programmes de réparation et une réduction de la partie des taux de cotisation servant à couvrir les éléments de capitalisation.

À la suite des préoccupations exprimées par les membres au sujet du dossier de la surdité professionnelle, le président du conseil d'administration et chef de la direction confirme que l'administration partage également l'objectif de convenir d'un plan d'action afin d'établir un plan d'intervention à cet égard avant la fin de l'année, tant en matière de prévention que de réparation. Les suites du rapport sur le bruit seront fixées à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'administration pour discussion.

Ainsi, sur la foi des consultations effectuées, des explications fournies, des travaux effectués par le comité de capitalisation, de la recommandation du vice-président aux finances et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission fixe à 1,84 \$ le taux moyen de cotisation par 100 \$ de masse salariale assurable pour l'exercice financier 2016 et mandate le vice-président aux finances pour établir les taux de cotisation de chaque unité de classification sur la base de ce taux moyen.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-38-15.

5. Dépôt de documents

6. Divers

7. Mot de la fin et levée de la séance

Le président du conseil d'administration et chef de la direction prononce la levée de la séance à 8 h 20.

8. Prochaine séance – 18 juin 2015, 8 h 30

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 17 septembre 2015

« Tel qu'adopté à la réunion du 15 octobre 2015 »

Présents :

M. Michel Després	président du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal
M ^{me} Andrée Bouchard	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Carmel Laflamme	membre patronal
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Daniel Roy	membre syndical
M. Horacio Arruda	observateur
M. Jean Poirier	observateur

Se sont excusées :

M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Lucie Levasseur	membre syndical

Invités du président du conseil d'administration et chef de la direction :

M. Michel Dumas	vice-président aux technologies de l'information
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances
M. Guy Lavallée	directeur de la vérification interne (point 4.14)
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Ouverture de la séance

Le président du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'il déclare ouverte à 9 h 55.

D'entrée de jeu, il souligne que dorénavant les projets de résolutions seront déposés et approuvés en même temps que les dossiers. Il précise également que la planification stratégique sera à l'ordre du jour du prochain comité de gouvernance et d'éthique. Les discussions porteront sur les volets de mission de la Commission et viseront à faire le point sur les travaux accomplis au dernier mois, et ce dans le contexte de la création de la CNESST.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour présenté est approuvé, avec deux ajouts au point « Divers » : comité 3.73 et comité 3.46. De plus, une période à huis clos est ajoutée en fin de séance et sera dorénavant systématiquement inscrite à l'ordre du jour.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations et approbation des résolutions de la séance du 18 juin 2015

Le compte rendu des délibérations de la séance du 18 juin est adopté et les résolutions A-40-15 à A-50-15 sont approuvées.

4. Dossiers

4.1. Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2016 et Pourcentages applicables aux fins de fixer personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2016 – Adoption finale

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le conseil d'administration de la Commission a adopté, à sa séance du 18 juin 2015, la résolution A-42-15 portant sur le projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2016 aux fins de publication. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2016 et demande au président du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-51-15.

4.2. Règlement modifiant le Règlement sur le financement – Adoption finale

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'à la séance du 18 juin dernier, le conseil d'administration a adopté le projet de Règlement sur le financement nécessaire à la détermination du taux applicable à chaque employeur pour l'année 2016. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le Règlement modifiant le Règlement sur le financement et demande au président du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-52-15.

4.3. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail effectué en plongée)

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail effectué en plongée) a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 22 avril dernier, avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, le règlement pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail effectué en plongée) et demande au ministre responsable de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-53-15.

4.4. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines (salles de refuge et machines d'extraction) – Adoption finale

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines (salles de refuge et machines d'extraction) a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 15 avril dernier, avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, le règlement pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines (salles de refuge et machines d'extraction) et demande au ministre responsable de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-54-15.

4.5. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (manœuvre de recul) – Adoption finale

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (manœuvre de recul) a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 22 avril dernier, avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, le règlement pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Au terme de la période de publication, des commentaires ont été reçus de trois organisations; ils ont fait l'objet de discussions avec les membres du comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction et des reformulations mineures ont été apportées.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (manœuvre de recul) et demande au ministre responsable de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-55-15.

4.6. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies) – Adoption finale

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies) a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 4 mars dernier, avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, le règlement pourrait

être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Au terme de la période de publication, quelques commentaires ont été reçus et ont entraîné des modifications mineures au projet de règlement. [REDACTED]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies) et demande au ministre responsable de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-56-15.

4.7. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies) – Adoption finale

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies) a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 29 avril dernier, avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, le règlement pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Au terme de la période de publication, quelques commentaires ont été reçus et ont entraîné des modifications mineures au projet de règlement. [REDACTED]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies) et demande au ministre responsable de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-57-15.

4.8. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction et modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail dans l'air comprimé) – Adoption finale

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction et modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail dans l'air comprimé) a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 22 avril dernier, avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, le règlement pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*. Aucun commentaire n'a été reçu après cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction et modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travail dans l'air comprimé) et demande au ministre responsable de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-58-15.

4.9. Règlement modifiant le Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs de mines – Adoption finale

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs de mines a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 15 avril dernier, avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, le règlement pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*. Aucun commentaire n'a été reçu après cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur les examens de santé pulmonaire des travailleurs de mines et demande au ministre responsable de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-59-15.

4.10. Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 30 juin dernier, avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, le règlement pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*. Aucun commentaire n'a été reçu après cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail et demande au ministre responsable de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-60-15.

4.11. Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Roumanie – Adoption finale

Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle aux membres qu'une nouvelle entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Roumanie a été signée par des représentants des deux gouvernements le 19 novembre 2013 et que l'Assemblée nationale en a confirmé l'approbation le 19 mai 2015. Les deux gouvernements sont prêts à enclencher le processus de mise en œuvre. Comme la date prévue d'entrée en vigueur est le 1^{er} décembre 2015, la Commission doit elle aussi entreprendre sa propre procédure de mise en application, pour le volet sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, qui n'entraîne pas de coûts pour la Commission.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires corporatives, le conseil d'administration adopte le Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Roumanie et demande au ministre responsable de la Loi sur la santé et la sécurité du travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-61-15.

4.12. Demande d'aide financière de l'ASPHME

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le mémoire visant à accorder une aide financière à l'association sectorielle paritaire (ASP) secteur de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement (ASPHME). Cette aide financière servira à couvrir une partie des coûts reliés au processus de fusion de cette ASP avec l'ASP-Imprimerie et activités connexes. Le mémoire vise également à déterminer les modalités de versement.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte une aide financière de 64 000 \$ à l'ASPHME payable en deux versements égaux de 32 000 \$ le 1^{er} octobre 2015 et à la fin des travaux du regroupement ainsi que sur présentation des factures.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-62-15.

4.13. Changements relatifs à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement intérieur de la Commission de la santé et de la sécurité du travail

La secrétaire générale et directrice des affaires corporatives explique aux membres du conseil d'administration les principales modifications qui découlent du nouveau Règlement intérieur de la Commission et leur effet. Des membres discutent du fait que des modifications devront probablement être apportées au Règlement intérieur en raison de la mise en place de la CNESST.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires corporatives, le conseil d'administration approuve la planification générale des travaux de mise en œuvre du nouveau règlement intérieur, soit :

- d'amorcer dès maintenant les travaux de mise en œuvre du Règlement intérieur en accordant une priorité aux travaux découlant du plan d'action de la Commission faisant suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec (mise à jour du code d'éthique et de déontologie des administrateurs, élaboration d'un programme de formation continue pour les administrateurs, adoption d'une démarche d'évaluation et de suivi du fonctionnement du conseil d'administration);
- de reporter au 1^{er} janvier 2016 les modifications concernant la composition des comités stratégiques.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-63-15.

4.14. Plan d'action – Rapport de vérification d'optimisation des ressources sur l'indemnisation et la réadaptation

Le directeur de la vérification interne est invité à se joindre à la rencontre. Le président du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le Vérificateur général du Québec (VGQ) a commenté le plan d'action que la Commission avait déposé en vue de son audition devant la Commission d'administration publique (CAP). Ce plan avait été présenté aux administrateurs lors de la séance de travail du 1^{er} septembre 2015 et enrichi de leurs remarques.

Afin de répondre au récent commentaire du VGQ, un consensus a été dégagé et une proposition d'une nouvelle mesure liée à la recommandation 3 est déposée séance tenante de même qu'un projet de résolution. Le plan, ainsi modifié, sera de nouveau déposé au VGQ, puis à la CAP.

Ainsi, compte tenu des travaux réalisés et de l'ajout d'une mesure additionnelle lors de la séance, le conseil d'administration approuve le plan d'action faisant suite au Rapport de vérification d'optimisation des ressources sur l'indemnisation et la réadaptation, tel que modifié lors de la séance, et autorise la transmission de ce plan d'action à la Commission de l'administration publique.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-64-15.

5. Dépôt de documents

5.1. Tableau de bord (janvier à juin 2015)

Le vice-président aux finances présente différentes données figurant au tableau de bord pour la période de janvier à juin 2015. Des membres syndicaux s'interrogent sur l'apparente diminution du nombre de constats signifiés. La vice-présidente aux opérations explique qu'il ne s'agit que d'un retard de traitement des dossiers étant donné l'introduction d'un nouveau système à la Direction des affaires juridiques ce printemps; le nombre de fiches de dénonciation est le même que l'an dernier. Un membre syndical demande aussi des explications sur la hausse des dossiers de plus de 1 000 jours qui sont fournies par la vice-présidente aux opérations. D'autres précisions seront données à une prochaine séance sur la diminution des frais de réadaptation.

Les membres échangent sur les résultats de prévention de la chronicité et prennent acte du document de support.

5.2. Statistiques sur les décès acceptés (janvier à juin 2015)

Le vice-président aux finances présente les faits saillants du rapport statistique sur les décès pour la période de janvier à juin 2015.

Les membres prennent acte du document de support.

5.3. État d'avancement du Projet immobilier Bourdages (PIB)

Le vice-président responsable du projet immobilier Bourdages (PIB) explique les derniers développements et présente une note d'information sur l'état d'avancement du projet. Il expose le dénouement du dossier avec le premier entrepreneur gérant, l'état des travaux préparatoires ainsi que de la mise en veille du chantier. Il fait le point sur l'aspect financier et confirme, suite à une intervention d'un membre patronal, que ce suivi ne comprend pas les coûts qui pourraient être encourus en cas de fermeture complète du chantier.

Les membres prennent acte du document de support.

5.4. État d'avancement des scénarios alternatifs du Projet immobilier Bourdages (PIB)

Le vice-président responsable du PIB dépose une note d'information sur l'état d'avancement des scénarios alternatifs et expose les grandes lignes des diverses possibilités analysées à la suite des avis d'intérêt lancés par la Société québécoise des infrastructures. Il mentionne qu'une autre proposition a été reçue, mais que celle-ci implique d'importantes rénovations.

À la demande du comité, un scénario alternatif sur le terrain actuel sera également étudié. La Commission poursuit l'évaluation des divers scénarios et le résultat sera soumis au comité du conseil d'administration du projet immobilier Bourdages (CCAPIB) puis au conseil d'administration.

Les membres discutent des coûts associés à cette recherche de scénarios et prennent acte des explications et du document déposé.

5.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Informations complémentaires à la liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} juin au 31 août 2015 est déposée.

Les membres prennent acte du document.

6. Divers

6.1. Dossier post-consolidation

Comme convenu à la séance de juin, le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil informe les membres des dernières vérifications auxquelles la Commission a procédé et donne des informations complémentaires sur ce dossier. [REDACTED]

Ainsi, bien que la volonté initiale de la Commission était de se coller à l'esprit de la loi pour les quelques cas visés au point 1.7 de la Politique sur le recouvrement, soit suite à un avis médical rétroactif du BEM, la formulation n'était pas conforme à l'interprétation qu'on fait les tribunaux au cours des dernières années. Il n'est pas suffisant de déclarer que le travailleur bénéficie d'une remise de dette, il faut rendre une décision à l'effet qu'il avait droit de recevoir ses prestations jusqu'à ce qu'il soit informé de la fin de ce droit. En conséquence et par souci de cohérence, le point 1.7 de la Politique de recouvrement est abrogé.

Par contre, le point 1.8 respecte bien l'essence des jugements des tribunaux supérieurs et le fait que l'assistance médicale ne soit pas exclue des sommes recouvrables à l'article 363 de la Loi sur la accident du travail et les maladies professionnelles (LATMP); il demeure inclus à cette politique. La Commission ne rendra plus de décisions à portée rétroactive. Il devrait en être de même pour la CLP puisque cela a été jugé déraisonnable par la Cour d'appel. Donc les travailleurs ne devraient pas être pénalisés. La Commission a toutefois informé la CLP de ce changement à la politique afin que les conciliateurs informent les travailleurs des conséquences possibles de recouvrement de frais d'assistance médicale si une date rétroactive de consolidation ou de capacité de travail est négociée en conciliation entre les parties.

Après discussion, il est convenu que l'administration reviendra à une prochaine séance du conseil d'administration pour décrire son processus de mise en œuvre des décisions des tribunaux non contestées. Elle expliquera sa décision concernant l'application de l'arrêt du CHUM et dans quel délai elle entend l'appliquer et exposera ses préoccupations à l'égard de l'équité entre les employeurs en matière d'imputation des coûts

6.2. Comité sur le programme des services de santé au travail (3.46)

Un membre patronal s'interroge sur l'annulation de la rencontre du mois de novembre de ce comité, alors que des informations seront requises pour l'adoption, en décembre, du budget et que l'an dernier, une rencontre pour discuter des priorités et faire un bilan avait déjà été demandée. Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil précise qu'il espère pouvoir convoquer une autre rencontre dans les meilleurs délais. Il explique que plusieurs acteurs importants ne sont plus présents pour répondre aux questions, en raison de changements importants dans le réseau public de la santé.

L'observateur du ministère de la Santé et des Services sociaux ajoute qu'il espère pouvoir nommer rapidement d'autres personnes du réseau pour participer au comité.

Le président du conseil d'administration et chef de la direction souligne toutefois que dans le contexte de la création de la CNESST, le budget consolidé du nouvel organisme, incluant les budgets pour les services en santé publique, sera adopté au comité de transition du regroupement. Ce budget sera présenté au conseil d'administration de la CNESST dès janvier 2016.

Les membres prennent acte des explications.

6.3. Comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73)

À la demande d'un membre syndical, il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Claude Faucher, qui siégeait au comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73). Il propose la nomination de monsieur Martin L'Abbée, de la même centrale syndicale. Une résolution est déposée séance tenante, la modification est apportée à la composition des membres de ce comité.

Ainsi, le conseil d'administration de la Commission nomme comme membres du comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (n° 3.73) les personnes suivantes :

M^{me} Carmel Laflamme

M. Alexandre Gagnon

M^{me} Martine Hébert

M. Marc-André Pednault
désignées par la partie patronale;

M^{me} Andrée Bouchard,
M. Jean Dussault,
M. Martin L'Abbée
M. Daniel Roy
désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-65-15.

6.4. Rencontre avec le président du comité de transition du Regroupement CNT, CÉS, CSST

Le président au conseil d'administration et chef de la direction présente le président du comité de transition du Regroupement CNT, CÉS, CSST, M. Jean St-Gelais.

M. St-Gelais donne des explications sur son mandat, la composition du comité directeur ainsi que du secrétariat et décrit le mandat et les livrables des cinq groupes de travail institués. Il indique que la priorité du comité est d'assurer un service de qualité à toutes les clientèles, dès le premier jour et que la couverture régionale sera maintenue. Il souligne que les travaux du comité s'effectuent de manière harmonieuse, en toute transparence.

M. St-Gelais indique qu'un budget consolidé du nouvel organisme est en préparation, et ce, de façon à s'assurer du respect des orientations gouvernementales et à prévoir que les économies escomptées soient au rendez-vous en 2018. Il ajoute qu'un plan de transition est aussi en préparation lequel sera soumis au nouveau conseil d'administration. Un plan de communication et de gestion du changement a aussi été développé afin de rassurer le personnel.

M. St-Gelais répond aux questions des membres et explique que le comité de transition vise d'abord l'intégration des services administratifs et le regroupement des services d'accueil physique, téléphonique et Internet.

Les livres de chaque organisme regroupé seront fermés au 31 décembre prochain et il n'y aura pas de budget ou de PARI adoptés par chacun des organismes actuels. M. St-Gelais rapporte que les coûts d'implantation sont minimisés et que le comité entrevoit un début des activités sans problème au 1^{er} janvier prochain.

Répondant à un membre patronal, M. St-Gelais indique qu'il y aura une comptabilité distincte pour l'équité salariale, les normes du travail et la santé et la sécurité du travail. Le budget de l'équité salariale sera financé à partir des cotisations versées par les employeurs pour le financement des normes du travail.

M. St-Gelais conclut en exprimant son optimisme et sa conviction que le regroupement fonctionnera bien, ce que les membres du conseil partagent.

Les membres remercient M. Jean St-Gelais pour sa présentation.

7. Huis clos

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

8. Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 15

9. Prochaine séance – 15 octobre 2015, 9 h

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 15 octobre 2015

« Tel qu'adopté à la réunion du 19 novembre 2015 »

Présents :

M. Michel Després	président du conseil d'administration et chef de la direction	
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal	
M ^{me} Andrée Bouchard	membre syndical	
M. Serge Cadieux	membre syndical	départ à 11 h 10
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal	
M ^{me} France Dupéré	membre patronal	
M ^{me} Lucie Levasseur	membre syndical	
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal	
M ^{me} Carmel Laflamme	membre patronal	
M. Jean Poirier	observateur	

Se sont excusées :

M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Daniel Roy	membre syndical
M. Horacio Arruda	observateur

Invités du président du conseil d'administration et chef de la direction :

M. Michel Dumas	vice-président aux technologies de l'information
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations
M. Sylvain Gagnon	vice-président à l'administration
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Ouverture de la séance

Le président du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'il déclare ouverte à 9 h 20.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour présenté est approuvé avec l'ajout d'un sujet au point « Divers » concernant le suivi sur les audiologistes.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 17 septembre 2015

Le compte rendu des délibérations de la séance du 17 septembre est adopté.

4. Dossiers

4.1. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (vêtements à haute visibilité)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le mémoire dans le but de faire approuver le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (vêtements à haute visibilité).

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (vêtements à haute visibilité) et demande au président du conseil d'administration et chef de la direction de faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivants cet avis, il pourrait être adopté par la Commission avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour suivant la date de la publication.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-66-15.

4.2. Maximum annuel assurable pour l'année 2016

Le vice-président aux finances explique les paramètres du calcul du maximum annuel assurable, prévus à l'article 66 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Pour l'année 2016, il y a lieu de fixer le maximum annuel assurable à 71 500 \$, ce qui équivaut à une hausse de 1 500 \$ par rapport au maximum annuel assurable de 2015. À la demande d'un membre patronal, le vice-président confirme qu'il s'agit du même montant que celui qui avait été prévu lors de l'adoption du budget de tarification.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration fixe à 71 500 \$ le maximum annuel assurable applicable à l'année 2016.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-67-15.

4.3. Résultats financiers prévisionnels 2015

Le vice-président aux finances présente les résultats financiers prévisionnels 2015 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail sur la base des données connues au 31 août 2015. Il détaille la composition du surplus anticipé lequel est moins élevé que celui de l'an dernier. Compte tenu de ce résultat, il ajoute que le niveau de capitalisation effectif aux fins de la tarification devrait s'établir à 106 % à la fin de l'année 2015.

Les membres échangent sur ces résultats prévisionnels et prennent acte des résultats financiers prévisionnels 2015.

4.4. Renouvellement du bail – 1550, rue Metcalfe, Montréal

Le vice-président à l'administration présente le mémoire concernant le renouvellement du bail au 1550, rue Metcalfe à Montréal pour une période de deux ans, ainsi que la poursuite de la location, si requise, durant la première année d'option de renouvellement.

Le président du conseil d'administration et chef de la direction fait un état de situation concernant les démarches avec le propriétaire du centre administratif du 1199, rue De Bleury. Il explique que les travaux de mise aux normes de l'édifice qui doivent être faits par le propriétaire pourraient débiter cet automne et les travaux de rénovation de la Commission débuteraient ensuite en janvier.

Le vice-président à l'administration répond aux questions des membres concernant le coût du loyer et les impacts sur les économies prévus dans le projet des améliorations locatives du centre administratif déjà approuvé par le conseil d'administration. À ce sujet, il précise qu'une densification de l'espace pourra être réalisée au centre administratif ce qui permettra de réduire les espaces locatifs et les coûts et ainsi respecter l'engagement financier.

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil précise qu'une analyse est en cours sur les services qui doivent être maintenus, dans la foulée des regroupements de bibliothèques envisagées par le gouvernement. Il confirme que toute révision de l'offre de service du centre de documentation sera présentée au conseil d'administration.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration, le conseil d'administration :

- autorise le renouvellement du bail, à des fins de bureaux, au 1550, rue Metcalfe à Montréal, pour une période de deux ans, comprise entre le 1^{er} mai 2016 et le 30 avril 2018. Le prix unitaire sera de 354,07 \$ le mètre carré pour la durée du bail. La superficie locative est de 1 950 mètres carrés. Le coût est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- autorise la poursuite de la location, si requise, durant la première année d'option de renouvellement, au coût unitaire de 358,35 \$ le mètre carré pour la même superficie locative, pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019 inclusivement;
- autorise le vice-président à l'administration à signer tout document afférent à ce contrat.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-68-15.

4.5. Relocalisation des bureaux de la Direction régionale des Laurentides

Le vice-président à l'administration présente le mémoire dans le but d'autoriser la proposition d'occupation pour la relocalisation des bureaux de la Direction régionale des Laurentides dans un édifice à construire au centre-ville de Saint-Jérôme, qui serait livrée le 1^{er} avril 2017. La Société québécoise des infrastructures (SQI) qui est responsable de la construction a présenté une « proposition de location » qui tient compte des besoins exprimés par la Commission. Le vice-président explique les conditions rattachées à cette proposition et indique que la superficie sera réduite par rapport au bail actuel ce qui implique également une diminution du coût mensuel. Le président du conseil d'administration et chef de la direction mentionne que la Commission des normes du travail signe également une proposition de location avec des conditions similaires, le regroupement n'étant pas encore en vigueur. Lors de l'aménagement, un bail commun sera signé.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration, le conseil d'administration :

- autorise la proposition d'occupation de 2 535,30 mètres carrés pour les bureaux et de 27,65 mètres carrés pour les espaces d'entreposage, au coût mensuel de 41 329,62 \$, plus les frais d'administration de 1 115,90 \$, dans un nouvel édifice à construire au centre-ville de Saint-Jérôme, pour une période de 15 ans comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2032;

- autorise la conclusion de l'entente d'occupation avec la SQI pour le nouvel édifice, dont la livraison est prévue pour le 1^{er} avril 2017 et qui reprendra les conditions de la proposition d'occupation, lesquelles sont sujettes aux ajustements relatifs à la tarification des services rendus par la SQI;
- autorise le vice-président à l'administration à signer tout document afférent à ce contrat.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-69-15.

4.6. Comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) – Désignation des membres

Le président du conseil d'administration et chef de la direction présente la demande de modification concernant la composition des membres de la partie patronale du comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73).

Ainsi, le conseil d'administration de la Commission nomme comme membres du comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) les personnes suivantes :

M^{me} Carmel Laflamme

M. Alexandre Gagnon

M. Marc-André Pednault

M^e Reine Lafond

désignées par la partie patronale;

M^{me} Andrée Bouchard,

M. Jean Dussault,

M. Martin L'Abbée

M. Daniel Roy

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-70-15.

5. Dépôt de documents

5.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le vice-président à l'administration dépose la liste des contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus par la Commission durant la période du 1^{er} au 30 septembre 2015. Il indique qu'il n'y a aucun contrat nécessitant une attention particulière dans cette liste.

Les membres prennent acte du document.

5.2. Stratégie en prévention - inspection

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil dépose, à la demande des membres du comité de gouvernance et d'éthique, la présentation portant sur la stratégie en prévention – inspection, modifiée à la suite de la séance du 14 octobre 2015. Il explique qu'il a également été convenu à ce comité que des consultations auprès des partenaires soient entreprises sur la base des orientations proposées. Une planification pluriannuelle sera ensuite déposée au printemps 2016, toujours dans le cadre des travaux de la planification stratégique.

À la suite d'une intervention d'un membre patronal, le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil explique les efforts déjà consentis pour diminuer les accidents de transport, en collaborant à toutes les tables de prévention de la Société de l'assurance automobile du Québec et qui explique que ce secteur n'ait pas été priorisé. Un membre syndical indique qu'il est à l'aise avec le document, mais demande qu'un ajustement soit fait concernant les chutes.

Les membres prennent acte du document de support.

6. Divers

6.1. Dossier post-consolidation

Pour compléter les informations et donner suite aux échanges qui ont eu lieu lors des deux dernières séances du conseil d'administration, le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil dépose séance tenante deux documents, pour informer les administrateurs du processus d'analyse et de mise en œuvre de l'arrêt Morissette et de la décision CHUM. Il rappelle la portée de la décision CHUM, qui déterminait, pour les lésions professionnelles consolidées par le médecin du travailleur sans aucune séquelle (lésion guérie), qu'il y avait fin du droit à l'assistance médicale au jour de la consolidation. Il faut noter que le travailleur est informé de sa guérison sans séquelle par son médecin et par le rapport final que celui-ci est tenu de lui remettre. Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente un schéma « après » la décision CHUM, alors que trois situations peuvent survenir dans l'application que fait déjà la Commission de cette décision. Il explique pour chacune de ces trois situations les orientations et la façon dont sont appliqués l'arrêt Morissette et la décision du CHUM en précisant le nombre de dossiers qui se présentent chaque année. Il souligne également les interrelations entre ces deux décisions et la date de fin du droit à l'assistance médicale.

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil fait ensuite référence à la question de droit qui sera soumise à la Cour d'appel dans l'affaire Supervac qui vise notamment à faire trancher judiciairement le débat à savoir si des prestations reçues avec droit par le travailleur en raison de sa lésion professionnelle doivent être nécessairement imputées au dossier de l'employeur chez qui il a subi cette lésion.

Après des échanges basés sur l'interprétation de la portée des décisions évoquées, les membres prennent acte des documents de support concernant l'application de la décision CHUM.

Dans un second temps, le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le deuxième document décrivant le processus d'analyse et de mise en œuvre des décisions CHUM et Morissette, et ce, à titre d'exemple, dans un cas complexe d'interrelation entre deux décisions judiciaires. Un membre syndical demande que cette présentation soit complétée par le dépôt d'une politique, pour répondre à son questionnement sur le moment et la façon dont les directives sont données pour l'application d'une décision de tribunal lorsqu'elle est devenue finale de manière à respecter la jurisprudence.

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil ainsi que le président du conseil d'administration et chef de la direction expliquent que cette réflexion est amorcée et qu'il faudra déterminer la forme que prendra ce processus. Le vice-président confirme aussi que les parties seront dorénavant informées des orientations lorsqu'il s'agit de décisions d'importance comme celles traitées au cours de la séance, probablement par le biais du comité 3.73.

Des membres patronaux discutent des principes en cause dans les jugements rendus et du bien-fondé d'en discuter au conseil d'administration étant donné que l'effet potentiel pressenti sur la tarification incitative à l'expérience va au-delà de la question administrative, l'imputation étant qualifiée de pierre d'assise du régime par le vice-président aux finances. Quant à lui, un membre syndical est d'avis que le débat soulève une question de droit importante et qu'il sera intéressant de lire les conclusions de la Cour d'appel.

Note sur les coûts non imputés et l'équité entre employeurs

Finalement, le vice-président aux finances présente une note d'information traitant des effets sur l'équité qu'entraîne une très grande utilisation des moyens d'exception de désimputation par certains employeurs. Il appert que plus le mode de tarification est réactif, plus le pourcentage de coûts non imputés est élevé. Il s'élève maintenant en moyenne à 28 %, soit deux fois plus que la moyenne des autres provinces canadiennes.

Le vice-président aux finances rapporte aussi que le fait qu'un volume important des coûts échappe à la tarification fragilise l'équilibre financier et la crédibilité de la méthode de tarification en fonction des risques propres à chacun des employeurs, vu l'importance de l'utilisation des dispositions d'exception concernant les coûts non imputés et la surprime qui en découle ensuite. Afin d'illustrer le principe, il se réfère à un tableau où on constate que le volume des coûts non imputés entraîne des transferts importants entre les employeurs, ce qui crée une iniquité entre eux. Il précise que le principe vaut tant pour les employeurs assujettis au système rétroactif que ceux en mutuelle ou fortement personnalisés. Certains membres patronaux indiquent que ce tableau est théorique. Ils estiment que la proportion de coûts non imputés

s'est maintenant stabilisée, mais ils comprennent que la Commission soumette cette question à leur attention. Ils ajoutent que d'autres facteurs, dont l'admissibilité des réclamations, l'interprétation des tribunaux et le rôle du médecin qui est responsable du travailleur peuvent être à la source des demandes de partage.

Les administrateurs patronaux discutent ensuite du bien-fondé de la réactivité, qui incite des employeurs assujettis au régime rétrospectif ou en mutuelles, à investir en prévention pour réduire les risques et gérer leurs dossiers. Ils en veulent pour preuve la diminution importante du nombre de lésions et de décès au cours des dernières années. Ils estiment que l'on ne peut conclure à la nécessité d'envisager des changements au niveau de la réactivité et de l'utilisation des moyens d'exception à l'imputation sans qu'une perspective plus large soit considérée pour bien saisir la portée des conclusions à tirer et, qu'à ce titre, seule une analyse de sensibilité englobante permettrait d'y répondre.

Un administrateur syndical manifeste sa préoccupation par rapport à cette question qui a fait plusieurs fois l'objet de questionnements au fil des ans. Outre les modifications aux lois et règlements, il mentionne également la possibilité de revoir, au niveau administratif, le principe d'un ajustement au mode de tarification pour répartir différemment le manque à gagner au niveau de la désimputation (surprime au risque). Il demande aussi de vérifier s'il existe des plafonds de désimputation dans les autres provinces et demande à obtenir la ventilation des coûts non imputés et du coût des lésions selon le mode de tarification. Il ajoute qu'il ne partage pas la lecture des membres patronaux concernant les causes des demandes de partage et souligne notamment les effets de l'évolution de la notion de handicap préalable dans le régime québécois depuis l'adoption de la loi. Par ailleurs, le membre syndical mentionne l'exemple des employeurs du comité forêt qui avaient eu la surprise d'apprendre que le bénéfice de leurs efforts en prévention avait été masqué par la cotisation de la surprime pour coûts non imputés, ce qui était fort négatif dans leur cas.

Les membres prennent acte du document déposé.

6.2 Suivi sur les audiologistes

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil indique que la Commission enverra dans les prochains jours un avis aux 130 audiologistes inscrits sur les listes de fournisseurs. Cet avis vise à informer les audiologistes que la Commission ne paiera plus de visites préventives sauf s'il y a une prescription médicale à cet effet. Le comité 3.73 a également été informé de cette démarche. Répondant à un membre syndical, le vice-président explique que cette nouvelle pratique a été faite dans le cadre de la documentation de la situation sur le bruit qui a été identifié comme cible d'action dans la prochaine planification stratégique.

Les membres prennent acte de l'information.

7. Huis clos

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

8. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 35.

9. Prochaine séance – 19 novembre 2015, 9 h

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 19 novembre 2015

« Tel qu'adopté à la réunion du 17 décembre 2015 »

Présents :

M. Michel Després	président du conseil d'administration et chef de la direction	
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal	arrivée à 8 h 50
M ^{me} Andrée Bouchard	membre syndical	
M. Serge Cadieux	membre syndical	
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal	
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal	départ à 9 h 45
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal	
M. Jean Lacharité	membre syndical	
M ^{me} Carmel Laflamme	membre patronal	

Se sont excusés :

M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Lucie Levasseur	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Daniel Roy	membre syndical
M. Horacio Arruda	observateur
M. Jean Poirier	observateur

Invités du président du conseil d'administration et chef de la direction :

M. Michel Dumas	vice-président aux technologies de l'information
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations
M. Sylvain Gagnon	vice-président à l'administration
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances
M. Bruno Labrecque	directeur des opérations en financement
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Ouverture de la séance

Le président du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'il déclare ouverte à 8 h 45.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour présenté est approuvé avec l'ajout de trois sujets au point « Divers », soit la formulation des rapports d'accident, les mandats confiés aux avocats devant la Commission des lésions professionnelles (CLP) et un état de situation sur les projets immobiliers.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 15 octobre 2015

Le compte rendu des délibérations de la séance du 15 octobre 2015 est adopté.

4. Dossiers

4.1. Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2016 – Adoption finale

Le vice-président aux finances rappelle que le conseil d'administration de la Commission a adopté, à sa séance du 18 juin 2015, la résolution A-43-15 portant sur le projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2016 aux fins de publication.

Le 30 juin 2015, ce projet a fait l'objet d'une publication préalable à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant cette publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. Le délai de 45 jours étant expiré, il y a lieu de publier le texte final à la *Gazette officielle du Québec*, avec des modifications liées aux divers paramètres fiscaux et autres qui ont récemment été rendus publics.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2015 et demande au président du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. En annexe, la résolution A-71-15.

4.2. Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2016 – Adoption finale

Le vice-président aux finances indique aux membres que ce projet de règlement, adopté à la séance du conseil d'administration du 18 juin 2015, a été publié à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. La Commission n'a reçu aucun commentaire à la suite de la publication du projet de règlement. En outre, le salaire maximum annuel assurable et le salaire minimum anticipé sont demeurés aux niveaux estimés lors de la publication. Le délai de 45 jours étant expiré, il y a lieu de publier le texte final sans modification à la *Gazette officielle du Québec*.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2016 et demande au président du conseil d'administration et chef de la direction de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-72-15.

4.3. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale – soins de psychologie et clause d'indexation

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale relativement à l'inclusion des psychothérapeutes dans la liste des intervenants de la santé pouvant offrir des soins de psychothérapie. Il est également question de l'ajout d'une clause d'indexation des tarifs prévus à l'annexe I du Règlement, afin d'éviter des chocs tarifaires. Le vice-président mentionne les conditions qui permettent de reconnaître les psychothérapeutes détenant un permis de l'Ordre des psychologues du Québec. Il expose la lourdeur du processus de modification réglementaire pour augmenter un tarif et les conséquences qu'entraîne le choix de procéder ou non par indexation annuelle, tout en précisant les impacts financiers estimés.

Après avoir discuté du principe de l'automatisme et des pistes possibles d'amélioration du processus actuel, l'étude du projet de règlement est reportée à la séance du mois de décembre. Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil procédera à des vérifications et à de nouvelles consultations sur différentes options.

4.4. Entente avec Revenu Québec relativement à l'encaissement des versements périodiques pour la CSST : bilan financier, prolongation et engagements financiers requis

Le vice-président aux finances et le directeur des opérations en financement présentent le bilan financier de l'entente conclue en décembre 2010 avec Revenu Québec, ainsi que l'engagement financier de 70 000 \$ requis pour respecter les obligations de la Commission jusqu'à la fin de l'année. Depuis décembre 2013, la Commission a effectué un suivi plus serré et le taux d'augmentation des coûts de 2015 est le plus faible en 2015 à ce jour. Ils échangent avec les membres des retombées positives qui découlent de cette entente pour la Commission, sur le plan des revenus perçus, de l'augmentation du taux de conformité et de la simplification des démarches pour les employeurs.

Le vice-président aux finances rapporte que le comité directeur du comité de transition a autorisé la prolongation de l'entente pour l'année 2016, aux mêmes conditions. Il ajoute que la Commission des normes du travail (CNT) et la Commission de l'équité salariale (CES) ont également des ententes de services avec Revenu Québec. Des négociations seront entreprises avec Revenu Québec pour consolider ces ententes. Des membres soulignent que la Commission doit s'assurer d'obtenir des gains de productivité dans la gestion de cette entente. Le vice-président ajoute que la renégociation permettra de questionner les coûts et les services rendus.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration autorise un engagement financier additionnel de 70 000 \$ pour respecter l'entente relative à l'encaissement des versements périodiques pour la Commission, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-73-15.

4.5. Tableau synoptique – Plan stratégique de la CSST

La secrétaire générale et directrice des affaires corporatives présente le mémoire relatif au plan stratégique. Elle rappelle toutes les étapes de consultation et d'échanges franchies et celles qui restent à compléter. Elle précise que les éléments qui font consensus serviront de base pour l'élaboration du plan stratégique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Des membres soulignent qu'il serait souhaitable que la nouvelle organisation se dote d'un plan stratégique d'ici juin 2016 et repense sa démarche de façon à ne pas prolonger indument les travaux. Un membre souligne que le taux de satisfaction devrait être mesuré selon divers services.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale et directrice des affaires corporatives ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration prend acte de la nouvelle version du tableau synoptique et approuve les enjeux, les orientations stratégiques, les axes d'intervention et les objectifs du tableau synoptique qui serviront de base à l'élaboration du plan stratégique de la CNESST, relativement à la mission de santé et de sécurité du travail.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-74-15.

4.6. Plan d'action sur le bruit et la surdité professionnelle

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente un plan d'action sur le bruit et la surdité professionnelle qui comporte deux volets : celui traitant de la prévention-inspection et l'autre traitant de la réparation des cas de surdité professionnelle.

Ainsi, en matière de prévention serait créé un sous-comité technique sur le bruit qui relèverait du Comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (comité 3.33.2), lequel serait composé de quatre membres syndicaux et quatre membres patronaux. Ce comité aurait pour mandat de proposer des modifications réglementaires visant à s'assurer que l'exposition au bruit en milieu de travail ne porte pas atteinte à la santé ou à l'intégrité des travailleurs et que les exigences réglementaires sont cohérentes avec les pratiques reconnues.

En matière de réparation des cas de surdité professionnelle, un plan d'affaires sera déposé par la permanence en février prochain, et ce, après une analyse d'affaires du Programme de surdité professionnelle pour établir plus précisément la problématique actuelle et les orientations à adopter. Des textes normatifs seraient ensuite proposés en conséquence. Les administrateurs demandent à ce que les deux projets soient terminés au plus tard en décembre 2016 et qu'un rapport d'étape du comité de travail leur soit présenté en juin. De plus, ils ajoutent que le plan d'action soumis pourrait être ajusté à la lumière du plan d'affaires qui sera déposé au mois de février tout en respectant l'échéancier fixé.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de coordination, le conseil d'administration crée un sous-comité technique sur le bruit composé de huit membres paritaires, approuve le plan d'action sur le bruit ainsi que sur la surdité professionnelle et se réserve le droit de l'ajuster en fonction du plan d'affaires en réparation qui sera présenté en février 2016. Le conseil d'administration demande un rapport d'étape des travaux au mois de juin 2016 et la présentation du résultat final des travaux au plus tard en décembre 2016.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-75-15.

4.7. Hypothèses de travail : manutention des sols contaminés à l'amiante

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le mémoire relatif au plan de travail en matière de manutention des sols contaminés à l'amiante, comportant trois hypothèses analysées au comité de coordination. Il explique la concertation essentielle avec d'autres ministères et organismes, dont l'IRSST, et la durée prévue compte tenu de la nécessité de faire des relevés sur des chantiers estivaux.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation, le conseil d'administration adopte le plan de travail en deux étapes :

Dans un premier temps :

- Effectuer une revue de littérature sur les méthodes d'échantillonnage et d'analyse utilisées dans d'autres provinces ou pays pour les sols;
- Évaluer, en collaboration avec des experts dans le domaine, les différentes méthodes d'échantillonnage et d'analyse de l'amiante dans les sols, en convenant d'une concentration

- d’amiante plus reproductible et plus représentative de chaque zone à caractériser, dans un contexte de révision réglementaire;
- Évaluer la possibilité de modifier le principe permettant de conclure à la présence d’amiante dans les sols d’une zone;
- Maintenir la veille actuelle.

Par la suite, évaluer à la lumière des résultats les opportunités de réaliser les actions suivantes :

- explorer et documenter des avenues pouvant mener à des changements réglementaires, et ce, en évaluant diverses possibilités ou conditions, telles que :
 - o La réglementation d’autres pays qui ont une approche spécifique aux sols contenant de l’amiante, sans être basée sur l’échantillonnage de l’amiante dans l’air;
 - o La possibilité d’attribuer une ou des catégories de risque aux travaux sur des sols contenant de l’amiante et d’ajouter des exigences réglementaires particulières;
 - o L’intégration d’une approche d’hygiène ou d’une autre approche à la réglementation en tenant compte des commentaires du comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC).
 - o Faire un suivi des travaux au plus tard à la séance de février 2017.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-76-15.

5. Dépôt de documents

5.1 État de situation du Projet immobilier Bourdages

Le vice-président responsable du projet immobilier Bourdages résume les derniers développements dans ce dossier. Il explique l’avancement de l’étude faite par la Société québécoise des infrastructures (SQI) des trois scénarios envisagés et fait état des discussions avec les représentants de la ville de Québec. L’ensemble du dossier sera présenté au conseil d’administration en février ou mars 2016 pour décision. Le vice-président rapporte la grande collaboration de la SQI et les bénéfices de son expertise, tout en donnant un aperçu de la facturation qui en découle.

Les membres prennent acte de l’état d’avancement du PIB.

5.2 Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le vice-président à l’administration dépose la liste des contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus par la Commission durant la période du 1^{er} au 30 octobre 2015. Aucun contrat nécessite une attention particulière dans cette liste.

Les membres prennent acte du document.

5.3 Tableau de bord – Janvier à septembre 2015

Le vice-président aux finances présente les différentes données figurant au tableau de bord pour la période de janvier à septembre 2015. Les membres échangent sur plusieurs aspects de ces statistiques et soulignent quelques aspects positifs. Ils discutent de l’indicateur sur la durée moyenne et la difficulté d’obtenir des résultats plus probants en matière de lutte à la chronicité. Des précisions sont apportées sur la façon de calculer l’indicateur sur la durée moyenne par la vice-présidente aux opérations. Les membres discutent de la nécessité de développer de nouveaux indicateurs, notamment en matière de réadaptation ainsi que d’assignations temporaires et demandent de vérifier si des comparables sont disponibles au niveau canadien. Le vice-président aux finances indique qu’une nouvelle proposition d’indicateurs sera présentée en février ou mars prochain.

Les membres prennent acte du document.

5.4 Statistiques sur les décès acceptés – Janvier à septembre 2015

Le vice-président aux finances présente les faits saillants du rapport statistique sur les décès pour la période de janvier à juin 2014.

Les membres prennent acte du document.

6. Divers

6.1 Formulation des rapports d'accident

Un membre patronal souligne que les communiqués émis lors de la diffusion des rapports d'accidents sont souvent libellés de telle sorte qu'ils laissent entendre que les employeurs auraient agi volontairement dans le contexte de la survenance de l'accident ce qui ne correspond pas toujours au contenu du rapport. Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil explique qu'il a été demandé de cibler de façon plus précise, lorsque possible, l'élément mis en cause plutôt que d'énoncer une formule générale qui pourrait porter à une interprétation.

6.2 Information relative aux mandats confiés aux avocats de la Commission devant la CLP

Un membre syndical demande un suivi sur une demande faite lors de la préparation de la planification stratégique à propos des mandats confiés aux avocats pour soutenir la réclamation. Le président du conseil d'administration et chef de la direction indique que la vice-présidente aux opérations communiquera avec lui à ce sujet.

6.3 Information sur l'évolution de dossiers immobiliers à Montréal

Le vice-président à l'administration rapporte que le propriétaire du Centre administratif Bleury a commencé la mise aux normes de l'édifice. Pour les travaux d'aménagement, une rencontre de démarrage avec les professionnels et l'entrepreneur aura lieu le 26 novembre pour présenter les plans préliminaires et la phasage des travaux. Les travaux de construction débuteront ce printemps. Au Complexe Desjardins, les négociations se poursuivent entre la SQI et Desjardins et une entente de principe devrait se conclure d'ici la fin de l'année ou le début 2016.

7. Huis clos

Les membres du conseil se réunissent à huis clos.

8. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h.

9. Prochaine séance – 17 décembre 2015, 9 h

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Québec, le 18 février 2016

« Tel qu'adopté à la réunion du 5 avril 2016 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction	
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal	
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal	conférence téléphonique – départ 17 h 40
M. Serge Cadieux	membre syndical	
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal	
M ^{me} France Dupéré	membre patronal	
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal	
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal	
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal	
M. Martin L'Abbée	membre syndical	
M. Jean Lacharité	membre syndical	
M ^{me} Lucie Levasseur	membre syndical	conférence téléphonique
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical	arrivée à 17 h 10
M. Yves Ouellet	membre syndical	
M. Jean Poirier	observateur	

S'est excusé :

M. Alain Croteau	membre syndical

Invités de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction :

M. Horacio Arruda	invité du ministère de la Santé et des Services sociaux
M. Michel Beaudoin	vice-président aux normes du travail
M ^{me} Gaétane Cloutier	directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle
M. Michel Dumas	vice-président aux technologies de l'information
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances
M. Christian Goulet	vice-président à l'administration
M ^{me} Marie Rinfret	vice-présidente à l'équité salariale
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 15 h. Elle félicite tout d'abord les membres pour leurs récentes nominations au conseil d'administration et se réjouit de pouvoir amorcer ensemble les travaux de la nouvelle organisation.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec un ajout au point divers sur le règlement intérieur, à la demande d'un membre syndical.

3. Dossiers

3.1. CNESST – État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente un état de situation sur le regroupement des trois organismes, notamment sur les travaux du comité directeur du comité de transition, mis en place par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de la Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du travail. La présidente indique que le registre des décisions de ce comité sera transmis aux membres.

Le regroupement des trois organismes du travail permet d'unifier les forces et de maintenir le haut degré d'expertise présent au sein de chacune de ces organisations, tout en regroupant certains services administratifs. À cet égard, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction précise les travaux en cours et indique que le conseil d'administration sera tenu informé des regroupements physiques des bureaux qui seront effectués.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction fait ensuite un bref état de situation sur le rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) concernant les contrats en technologie de l'information et sur la préparation de l'audition devant la Commission de l'administration publique. La version finale du plan d'action pour donner suite à ce rapport sera transmise aux membres du conseil d'administration, afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant l'audition.

Les membres discutent des travaux d'arrimage qui doivent être effectués dans le cadre de la nouvelle organisation et de leurs préoccupations à ce sujet, notamment quant à l'étanchéité des trois secteurs au sein de la Commission sur le plan du financement. Concernant l'approbation des prévisions budgétaires en matière d'équité salariale par le ministre responsable, en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la présidente indique que les membres seront informés des étapes d'approbation.

3.2. Budget 2016 et plan de réalisation des économies administratives

Le vice-président aux finances, accompagné du vice-président à l'administration et de la directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle présente le budget 2016, premier budget consolidé pour les frais d'administration de la Commission. Dans le cadre du regroupement, le vice-président aux finances indique que le budget a été approuvé par directive du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le 17 décembre 2015, afin de permettre à la nouvelle organisation d'entamer ses activités le 1^{er} janvier 2016. De même, les prévisions budgétaires en matière d'équité salariale ont été approuvées par le ministre responsable.

À l'aide du document de séance, le vice-président aux finances explique les orientations budgétaires qui ont encadré l'élaboration de ce budget. Le budget global de la Commission est présenté, ainsi que le budget réparti par secteur et les variations avec le budget de 2015, en expliquant les raisons de l'augmentation du budget alloué pour le secteur de l'équité salariale. Il précise que le nombre d'ETC indiqué à chaque secteur respecte les cibles fixées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Il expose ensuite les différents éléments qui caractérisent le

budget relatif à l'équité salariale, en expliquant les obligations de la Loi sur l'équité salariale (LES). Le vice-président rappelle que le financement des dépenses engagées pour l'application de cette loi sera assuré par le biais de la cotisation prévue à la Loi sur les normes du travail (LNT). En réponse à une question d'un membre patronal, il détaille ensuite les catégories de dépenses, y compris le financement des charges financières.

Le vice-président aux finances poursuit la présentation avec le budget des programmes de prévention et celui attribué aux tribunaux administratifs. À cet égard, les parties s'interrogent sur la croissance du budget alloué au nouveau Tribunal administratif du travail, puisque la récente abolition des membres issus des parties patronales et syndicales devrait permettre de générer des économies. Il est donc convenu de demander des précisions sur le budget de ce tribunal. De plus, des vérifications seront effectuées concernant le pouvoir ou le levier que détient la Commission concernant le versement de ces cotisations.

En ce qui concerne le plan de réalisation des économies, le vice-président aux finances fait mention des économies administratives récurrentes qui seront observables dès 2017 et de leurs différentes sources. À la suite d'une question d'un membre patronal, des éclaircissements sont donnés sur la façon de comptabiliser la cible fixée de réduction du nombre d'ETC. Il indique aussi, en réponse à une question d'un membre syndical, que le nombre d'ETC sera ajusté si le Conseil du trésor approuve la demande de la Commission concernant l'octroi de nouveaux postes à la vice-présidence aux technologies de l'information. Par ailleurs, les services qui concernent directement la mission de l'organisation ne sont pas visés par la cible d'économie d'ETC.

À la fin de la présentation, les membres posent plusieurs questions sur les différents éléments prévus au budget détaillé, notamment sur les subventions versées à l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail, dont les frais indirects de recherche aux universités, ainsi que le budget alloué pour les campagnes de publicité ciblées en matière d'équité salariale. Afin de répondre à toutes les demandes de précisions souhaitées par les membres, il est convenu qu'une séance du comité sur le budget et les ressources humaines sera tenue avant la prochaine séance du conseil d'administration et que dans l'intervalle, les préoccupations des membres seront prises en considération. Le budget sera soumis pour approbation à la prochaine séance du conseil d'administration.

3.3. Processus d'adoption des paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation

Le vice-président aux finances présente le processus global d'adoption des paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation. Il explique que les calculs d'ajustement impliquent l'utilisation de divers paramètres qui doivent être préalablement adoptés par le conseil d'administration, au plus tard au mois de mars 2016, afin d'éviter des délais de facturation. Puisque la prochaine séance du conseil d'administration est prévue au mois d'avril, les paramètres des ajustements rétrospectifs seront transmis aux membres du conseil d'administration pour adoption, par voie électronique, le 24 mars prochain. Les documents concernant ces paramètres seront transmis environ une semaine avant cette date, afin de permettre aux membres de prendre une décision.

3.4. Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission

Le vice-président à l'administration présente le contexte d'élaboration des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission, ainsi que l'échéancier. Il explique aussi que le comité directeur du comité de transition mis en place dans le cadre du regroupement a entériné ces lignes internes le 14 décembre dernier.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration, le conseil d'administration adopte les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-01-16.

3.5. Projet de règlement intérieur relatif aux décisions individuelles en application de la Loi sur l'équité salariale

La vice-présidente à l'équité salariale présente le projet de règlement intérieur relatif aux décisions individuelles en application de la Loi sur l'équité salariale (LES). Elle explique tout d'abord la nature des décisions prises en application de la LES, puis la façon d'exercer ce rôle décisionnel, qui est dorénavant prévu à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Les responsabilités sont confiées à la vice-présidente chargée des questions relatives à l'équité salariale et à deux commissaires, nommées par le gouvernement. Comme le règlement intérieur de la Commission ne prévoit pas de règles d'encadrement pour ce pouvoir décisionnel, il est donc nécessaire de se doter d'un règlement intérieur à cet effet. La vice-présidente à l'équité salariale explique finalement l'importance de ce projet de règlement pour clarifier le processus en cas de conflits d'intérêts. Après discussion sur la rédaction de ce projet de règlement, les membres demandent d'y apporter des modifications de forme afin d'utiliser un langage épïcène.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente à l'équité salariale, le conseil d'administration adopte, avec modifications, le Projet de règlement intérieur de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relatif aux décisions individuelles en application de la Loi sur l'équité salariale et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de soumettre ce projet de règlement à la ministre responsable du Travail pour approbation gouvernementale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-02-16.

3.6. Comité consultatif sur les normes du travail

Le vice-président aux normes du travail informe les membres du conseil d'administration de la création d'un Comité consultatif sur les normes du travail (CCNT), de son mandat ainsi que d'une proposition de fonctionnement. Il indique que la ministre responsable du Travail doit mettre en place ce comité et en désigner les membres, par arrêté publié à la *Gazette officielle du Québec*. L'arrêté pourra également prévoir les modalités de consultation et les règles de fonctionnement de ce comité. Il explique finalement la proposition de règles de fonctionnement internes du comité, qui comprend notamment la convocation, la fréquence et le déroulement des réunions, la détermination des sujets à l'ordre du jour des séances, ainsi que le mécanisme de demandes d'avis de la ministre responsable.

Les membres se questionnent sur l'arrimage de ce comité avec les autres instances de la Commission. Le rôle du conseil d'administration est notamment discuté, afin de s'assurer qu'il soit régulièrement informé des travaux et des avis de ce comité. Des précisions additionnelles sur son fonctionnement seront fournies afin de clarifier les interrelations avec le conseil d'administration.

3.7. Programmation annuelle en ressources informationnelles 2016

Le vice-président aux technologies de l'information présente la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2016, laquelle fera l'objet d'une présentation plus détaillée dans le cadre du prochain comité sur les ressources informationnelles. Le budget total de la PARI 2016 a également été approuvé par directive du sous-ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le 17 décembre 2015, dans le cadre de l'approbation du budget de la Commission pour l'exercice financier 2016. Les trois secteurs de la nouvelle organisation ont été pris en compte dans l'élaboration de cette PARI, d'un montant total de 109,4 M\$.

Le vice-président aux technologies de l'information explique brièvement le cycle annuel de la PARI ainsi que les différentes instances concernées. Il répond ensuite aux questions des membres, notamment sur le budget et les projets inscrits pour le secteur de l'équité salariale. Les membres prennent acte de la PARI 2016.

3.8. Projet immobilier Bourdages – État de situation

Le vice-président responsable du projet immobilier Bourdages (PIB) fait un bref historique de ce projet, en indiquant sa portée initiale et les échéanciers. Il résume ensuite les derniers développements dans ce dossier, dont la découverte de la fissuration des têtes de pieux et les

conséquences de cette découverte sur le PIB. Des scénarios alternatifs au projet immobilier actuel ont été demandés afin de prendre une décision éclairée pour la suite de ce dossier. Quatre scénarios font présentement l'objet d'une étude comparative et pourront être présentés à la prochaine séance du comité du conseil d'administration sur le projet immobilier Bourdages (CCAPIB), puis à la séance du conseil d'administration du 5 avril prochain. Les membres discutent des prochaines étapes dans ce dossier et de la rencontre prévue avec les représentants de la ville de Québec concernant le maintien de la dérogation du PIB. Le vice-président responsable du PIB précise finalement qu'en conformité avec les normes comptables applicables et sur la base du contexte du projet actuel, une dépréciation d'actifs devra être comptabilisée pour l'exercice financier 2015.

Les membres prennent acte de l'état de situation du projet immobilier Bourdages.

3.9. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (RSSM) (vêtements à haute visibilité)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le mémoire relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (RSSM) concernant les vêtements à haute visibilité.

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de révision du RSSM (3.57), le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le RSSM et demande à la ministre responsable de l'application de la LSST de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-03-16.

3.10. Répartition des subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2016

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le mémoire concernant la répartition des subventions aux associations sectorielles paritaires (ASP) de santé et de sécurité du travail pour l'exercice financier 2016. En vertu de la LSST, la Commission accorde aux ASP de santé et de sécurité du travail une subvention annuelle selon les conditions et les critères déterminés par règlement.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité sur l'analyse des budgets et des programmes des associations sectorielles paritaires (3.32), le conseil d'administration adopte la répartition des subventions aux ASP pour l'exercice financier 2016 et autorise la Commission à payer ces sommes en trois versements aux dates et selon les modalités prévues aux règles budgétaires à l'intention des ASP.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-04-16.

4. Gouvernance

4.1. Modalités transitoires pour la poursuite des travaux des comités techniques et mandat pour en réviser le fonctionnement

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le mémoire concernant les modalités transitoires pour la poursuite des travaux des comités techniques et visant à obtenir un mandat pour en réviser le fonctionnement. Il débute en rappelant brièvement les règles régissant le fonctionnement et la composition de ces comités. Il explique ensuite les mesures transitoires proposées afin d'autoriser la poursuite des travaux avec les membres actuels, dérogeant ainsi à la représentativité des membres du conseil d'administration au sein de ces comités. Les travaux de révision du fonctionnement de ces comités permettront notamment de régulariser cette situation de non-conformité. Il précise aussi qu'un arrimage minimal devra être réalisé avec les secteurs des normes du travail et de l'équité salariale, particulièrement en ce qui concerne le partenariat.

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil précise que ces travaux seront réalisés de concert avec le comité de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation et seront présentés au comité de gouvernance à la séance du mois d'avril, puis au conseil d'administration, au mois de mai prochain. Finalement, afin de permettre la planification

des séances du comité de coordination, les parties procèdent, de façon transitoire, aux désignations des membres de ce comité.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration autorise de façon transitoire, la poursuite des travaux des comités techniques actuels en dérogeant sur la représentativité des membres du conseil d'administration et mandate la permanence pour proposer au comité de gouvernance et d'éthique, une révision du fonctionnement des comités techniques.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-05-16.

4.2. Nomination des membres de certains comités du conseil d'administration

La secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles présente le mémoire concernant la nomination des membres de certains comités du conseil d'administration, afin de permettre le bon fonctionnement de la nouvelle organisation et le début des activités de ces comités.



À la fin de la discussion, il est convenu que ce sujet sera discuté lors d'une séance du comité de gouvernance et d'éthique, conformément au rôle attribué à ce comité. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction souligne finalement que la Commission ne peut modifier le règlement intérieur sans approbation gouvernementale. Elle précise également que la Commission devra donc justifier cette modification, en fonction des meilleures pratiques en matière de gouvernance. Toutefois, une optimisation des séances des comités stratégiques pourra être effectuée et une réflexion sur la révision du règlement intérieur sera aussi réalisée à plus long terme, et ce, en fonction du plan d'action pour donner suite au rapport du Vérificateur général du Québec sur l'optimisation des ressources.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles, le conseil d'administration :

- nomme les membres et les membres substitués de la partie patronale des comités suivants:
 - o comité administratif;
 - o comité de gouvernance et d'éthique;
 - o comité de vérification;
 - o comité du budget et des ressources humaines;
 - o comité de placement;
 - o comité de capitalisation;
 - o comité sur les ressources informationnelles;
 - o comité du conseil d'administration sur le projet immobilier Bourdages;

- o comité du conseil d'administration sur la coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-07-16 à A-15-16.

4.3. Délégation du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

La secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles présente le mémoire sur la Délégation du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Elle précise qu'un instrument similaire avait déjà été conçu pour les pouvoirs relatifs au secteur de la santé et de la sécurité du travail et qu'il a été bonifié afin d'y ajouter les pouvoirs découlant des nouvelles lois administrées par la Commission. Cette Délégation a également fait l'objet d'une directive du sous-ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le 17 décembre 2015, afin de permettre le bon fonctionnement de la Commission dès le début de ses activités.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles, le conseil d'administration adopte la Délégation du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-06-16.

5. Dépôt de documents

5.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Les membres prennent acte de la liste des contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus par la Commission durant la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 janvier 2016.

5.2. Plan intérimaire 2016 de la Direction de la vérification interne

Les membres prennent acte du Plan intérimaire 2016 de la Direction de la vérification interne.

5.3. Planification des travaux de révision réglementaire

Les membres prennent acte de la planification des travaux de révision réglementaire présentée aux membres du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail le 17 décembre 2015.

6. Divers

À la demande de la partie patronale, il est convenu qu'un tableau de bord de la santé et de la sécurité de travail sera déposé aux séances du conseil d'administration et qu'il intégrera des indicateurs concernant le secteur des normes du travail et de l'équité salariale.

6.1 Règlement intérieur

Ce point a été discuté lors du point 4.2.

7. Huis clos

Aucun huis clos.

8. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h.

9. Prochaine séance – 5 avril 2016, 9 h

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Montréal, le 5 avril 2016

Tel qu'adopté à la réunion du 20 mai 2016

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal (visioconférence)
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Lucie Levasseur	membre syndical
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur

S'est excusé :

M. Alain Croteau	membre syndical

Invités de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction :

M. Carle Coppens	vice-président et directeur de création, agence Brad
M ^{me} Josée Delisle	directrice des communications et des relations publiques
M. Michel Dumas	vice-président aux technologies de l'information
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances
M. Christian Goulet	vice-président à l'administration
M. Jean Rouleau	représentant de la planification stratégique, agence Brad
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 10 h. Elle mentionne tout d'abord qu'elle souhaite remercier les membres du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) dont le mandat ne s'est pas poursuivi sous la nouvelle organisation. Elle dépose, séance tenante, des motions de remerciements adressées à ceux-ci et en profite pour discuter de la meilleure façon de souligner le travail qu'ils ont accompli au sein du conseil d'administration de la CSST.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-46-16, A-47-16 et A-48-16.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres déclarent qu'ils ne sont pas en conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations du 18 février 2016 et approbation des résolutions A-07-16 à A-15-16

Le compte rendu des délibérations de la séance du 18 février 2016 est adopté et les résolutions A-07-16 à A-15-16 sont approuvées.

3.2. Résolutions relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation A-16-16 à A-18-16

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, les résolutions A-16-16 à A-18-16 relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation qui ont été approuvées le 18 mars dernier sont déposées pour signature.

3.3. Suivis du compte rendu

Un nouveau tableau de suivis des demandes du conseil d'administration est déposé à chaque séance. Les membres demandent des précisions quant à la nature des suivis qui y seront répertoriés.

4. Dossiers

4.1. CNESST - État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente un état de situation des travaux d'intégration découlant du regroupement des trois organismes. Elle donne des précisions sur la mise en place du Centre de relations clients unifié et de ses résultats, ainsi que sur les regroupements physiques des bureaux qui ont été effectués jusqu'à présent.

Un retour sur l'audition devant la Commission de l'administration publique concernant le rapport du Vérificateur général du Québec sur les contrats en technologies de l'information est aussi effectué. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne les principales questions qui ont été soulevées lors de cette audition.

4.2. Modification de la politique de placement de la CNESST

Le vice-président aux finances présente les modifications proposées à la politique de placement de la Commission. Il explique qu'à la suite de l'adoption de la politique révisée, le 15 décembre 2015, la Caisse de dépôt et de placements du Québec (CDPQ) a demandé à la Commission de se doter d'un plan de transition relatif à la mise en œuvre des principales modifications apportées à cette politique. En plus de ce plan de transition, plusieurs modifications mineures ont été apportées à la politique, notamment afin de refléter la nouvelle structure organisationnelle de la Commission.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration approuve le plan de transition du portefeuille de référence du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) et adopte la politique de placement de la Commission à l'égard du fonds particulier du FSST à la CDPQ.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-19-16.

4.3. Sommaire statistique 2015 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs

Le vice-président aux finances présente le sommaire statistique 2015 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs. Il explique en quoi consistent ces renonciations ainsi que les variations avec l'année précédente.

Les membres prennent acte du sommaire statistique 2015 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs.

4.4. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la CSST et du FSST

Le vice-président aux finances présente les faits saillants des états financiers du FSST et de la CSST pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, en soulignant qu'il s'agit de très bons résultats. Le résultat global du FSST, qui se traduit par un surplus de 895,9 M\$, s'explique principalement par les rendements obtenus sur les fonds confiés à la CDPQ ainsi que par le meilleur résultat des opérations de l'exercice courant. Il détaille ensuite les différents éléments composant ce poste budgétaire ainsi que les enjeux à surveiller. Quant au niveau de capitalisation effectif aux fins de la tarification, il se situait à 111,2 % au 31 décembre 2015. En réponse à une question d'un membre patronal, le vice-président mentionne que le taux moyen de cotisation pourrait diminuer cette année. Le dossier sera examiné lors d'un prochain conseil d'administration.

Le vice-président aux finances poursuit avec les principaux éléments relatifs aux états financiers de la CSST, dont le résultat global se traduit par un surplus de 1,2 M\$. Il donne des précisions sur les dépenses relatives aux frais d'administration et la charge de dépréciation qui doit être comptabilisée concernant le projet immobilier Bourdages. Le vice-président précise également que le Vérificateur général du Québec (VGQ) n'a exprimé aucune réserve vis-à-vis des états financiers. D'ailleurs la démarche effectuée avec le VGQ s'est très bien déroulée.

Les membres discutent ensuite du taux de capitalisation en vigueur et de l'application du corridor de sécurité financière, en lien avec la tarification des employeurs. À cet effet, le vice-président aux finances rappelle qu'il s'agit d'une mesure de protection du portefeuille contre une chute boursière. Finalement, il dépose séance tenante le projet de communiqué sur les états financiers et recueille les propositions de modifications des membres. Une version révisée de ce communiqué sera transmise aux membres avant sa publication.

Ainsi, sur la foi des documents produits, des explications et réponses reçues, de la recommandation du comité de vérification et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission :

- reçoit les rapports du VGQ relatifs aux états financiers de la CSST et du FSST pour l'année 2015;
- reçoit le rapport actuariel relatif aux engagements du FSST en date du 31 décembre 2015;

- approuve les états financiers de la CSST et du FSST pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
- autorise MM. Yves-Thomas Dorval et Serge Cadieux, administrateurs, à signer ces états financiers au nom de la CSST et du FSST.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-20-16.

4.5. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la CNT

Le vice-président aux finances présente les faits saillants des états financiers de la Commission des normes du travail (CNT) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Il explique d'emblée que le conseil d'administration doit approuver trois états financiers distincts cette année, en raison du regroupement des organismes depuis le 1^{er} janvier 2016. Le résultat global de l'exercice débutant le 1^{er} avril 2015 et se terminant le 31 décembre 2015 pour la CNT se traduit par un surplus de 14,7 M\$. Des précisions sont données sur les différentes sources expliquant ce surplus.



Ainsi, sur la foi des documents présentés, de la recommandation du comité de vérification et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission :

- reçoit les rapports du VGQ relatifs aux états financiers de la CNT pour l'exercice clos le 31 décembre 2015;
- approuve les états financiers de la CNT pour l'exercice clos le 31 décembre 2015;
- autorise MM. Yves-Thomas Dorval et Serge Cadieux, administrateurs, à signer ces états financiers au nom de la CNT.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-21-16.

4.6. Prévisions budgétaires détaillées des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2016

Le vice-président à l'administration explique les prévisions budgétaires pour 2016. Il rappelle notamment les orientations qui avaient été convenues à ce sujet dans le cadre du regroupement ainsi que les différentes cibles d'économies administratives. Il souligne que ces prévisions budgétaires ont été présentées lors de la séance du conseil d'administration du 18 février dernier, puis analysées dans le cadre d'une séance du comité du budget et des ressources humaines.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et celle du comité du budget et des ressources humaines, ainsi que sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission approuve les prévisions budgétaires aux fins de l'exercice financier 2016.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-22-16 et A-23-16.

4.7. Renouvellement de location d'espaces au complexe Desjardins

Le vice-président à l'administration présente les faits saillants du mémoire sur la prolongation du bail au complexe Desjardins et la proposition d'occupation pour le renouvellement de location d'espaces dans ce complexe, pour une durée de 20 ans. Il fait tout d'abord un bref historique du bail de la Commission au complexe Desjardins, puis explique les deux prolongations de ce bail à compter du 1^{er} mai 2016, ainsi que le montant des engagements financiers afférents. Quant à la proposition d'occupation, il présente le mandat de la Société

québécoise des infrastructures (SQI) dans ce dossier, ainsi que les démarches effectuées concernant la location de nouveaux espaces au complexe Desjardins.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission:

- autorise l'engagement financier de 6 446 850 \$ pour la prolongation du bail des espaces occupés au complexe Desjardins, à des fins de bureaux, pour une durée de 15 mois;
- accepte la proposition d'occupation de la SQI concernant le renouvellement de location d'espaces dans la tour Est du complexe Desjardins, pour une période de 20 ans;
- autorise la conclusion de l'entente d'occupation avec la SQI pour les nouveaux locaux au complexe Desjardins, qui reprendra les conditions de la proposition d'occupation, lesquelles sont sujettes aux ajustements relatifs à la tarification des services rendus par la SQI;
- autorise le vice-président à l'administration à signer tout document afférent à ce contrat.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-24-16.

4.8. Campagne sociétale 2016 - présentation des concepts

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, la directrice des communications et des relations publiques introduit la présentation sur la campagne sociétale 2016 en santé et sécurité du travail. Elle rappelle tout d'abord les orientations de la campagne précédente, ainsi que ses principaux résultats. Plusieurs statistiques en santé et sécurité du travail ont été analysées, afin de mieux définir la problématique et les besoins de sensibilisation. Elle présente finalement les objectifs marketing pour la présente campagne et les clientèles cibles.

Un représentant de l'agence Brad présente ensuite l'approche publicitaire, basée sur le concept de sensibilisation à la problématique des accidents du travail, une connaissance de son ampleur et un sentiment d'inclusion. Il passe en revue les faits saillants de la stratégie media, puis laisse la parole à son collègue pour présenter le concept de publicité télévisée. Les membres formulent ensuite plusieurs commentaires et suggestions concernant ce concept, notamment sur le message véhiculé, le ton utilisé, ainsi que le milieu traditionnel représenté dans la publicité. La directrice des communications et des relations publiques prend note de ces enjeux et souligne que certains d'entre eux seront également traités par le biais des campagnes de publicités sectorielles.

4.9. Engagement financier requis pour l'octroi de contrats liés aux services professionnels inscrits à la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI)

Le vice-président aux technologies de l'information présente le mémoire relatif à l'engagement financier requis pour l'octroi de contrats liés aux services professionnels, en expliquant la nature de l'autorisation demandée, en lien avec l'approbation de la PARI. Il donne également des précisions sur les répercussions potentielles de la décision du Conseil du trésor quant à la demande d'octroi de postes en technologie de l'information et sur le cheminement de ce dossier.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux technologies de l'information et du comité sur les ressources informationnelles et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission autorise un engagement financier de 41,059 M\$ pour des contrats de services professionnels à être octroyés de 2016 à 2018 et dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation

de la PARI de chacune des années concernées et autorise le vice-président aux technologies de l'information à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-25-16.

4.10. Engagement financier requis pour le renouvellement des contrats liés aux frais de fonctionnement technologique inscrits à la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI)

Le vice-président aux technologies de l'information présente les faits saillants du mémoire relatif à l'engagement financier requis pour le renouvellement des contrats liés aux frais de fonctionnement technologique.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux technologies de l'information et du comité sur les ressources informationnelles et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission autorise un engagement financier de 22,356 M\$ pour le renouvellement des contrats liés aux frais de fonctionnement technologique à être octroyés en 2016, dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la PARI de chacune des années concernées et autorise le vice-président aux technologies de l'information à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-26-16.

4.11. Engagement financier requis pour l'octroi de contrats liés aux acquisitions d'équipements informatiques

Le vice-président aux technologies de l'information présente les faits saillants du mémoire relatif à l'engagement financier requis pour l'octroi de contrats d'équipements informatiques. Il donne des précisions sur le nombre de postes informatiques à la Commission et sur le plan de désuétude en vigueur.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux technologies de l'information et du comité sur les ressources informationnelles et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission autorise un engagement financier de 5,792 M\$ pour des contrats à être octroyés de 2016 à 2018, permettant d'acquérir des équipements informatiques, dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la PARI de chacune des années concernées et autorise le vice-président aux technologies de l'information à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-27-16.

4.12. Engagement financier requis pour l'octroi des contrats liés au renouvellement des équipements de stockage

Le vice-président aux technologies de l'information présente les faits saillants du mémoire relatif à l'engagement financier requis pour l'octroi des contrats liés au renouvellement des équipements de stockage.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux technologies de l'information et du comité sur les ressources informationnelles et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission autorise un engagement financier de 8,830 M\$ pour des contrats à être octroyés de 2016 à 2020, concernant le renouvellement des équipements de stockage, dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la PARI de chacune des années concernées et autorise le vice-président aux technologies de l'information à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-28-16.

4.13. Choix du scénario pour le Projet immobilier du siège social

Ce point est reporté. À la demande des membres, une séance spéciale du conseil d'administration sera convoquée à ce sujet.

4.14. Cancer chez les pompiers - Annexe 1 de la LATMP

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil informe les membres du conseil d'administration des modifications apportées à la politique sur l'admissibilité des lésions professionnelles, afin de reconnaître cinq nouveaux cancers chez les pompiers. Il fait état du contexte de ces modifications et relate les consultations qui ont eu lieu pour ce dossier, notamment auprès du comité sur le suivi des travaux réglementaires (3.73). À la suite d'un commentaire d'un membre syndical concernant des divergences entre un libellé de la note d'information et les discussions survenues lors du comité 3.73, il est convenu de retourner à ce comité afin de discuter d'une proposition de modification à apporter à la note d'information.

Les membres prennent acte de l'état de situation.

4.15. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale : Psychothérapie

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale, afin d'inclure les services de psychothérapie.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission adopte le projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivants cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-30-16.

5. Gouvernance

5.1. Nomination d'un(e) président(e) du comité de vérification pour 2016

La secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles présente le mémoire visant à nommer un(e) président(e) du comité de vérification pour 2016.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission nomme M. Yves-Thomas Dorval à titre de président du comité de vérification pour l'année 2016.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-29-16.

5.2. Nomination des membres de comités techniques (3.32, 3.33.1, 3.33.2, 3.46, 3.57, 3.57.1 et 3.73)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente les désignations de chaque partie concernant la composition des comités techniques. Un membre patronal souligne qu'une dernière désignation a été transmise récemment au sujet du comité technique sur l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission nomme les membres des comités suivants :

- Comité sur l'analyse des budgets et des programmes des associations sectorielles paritaires (n° 3.32);
- Comité technique sur l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (n° 3.33.1);
- Comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (n° 3.33.2);
- Comité sur le programme des services de santé au travail (n° 3.46);
- Comité technique sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (n° 3.73);

- Comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (n° 3.57);
- Comité sur le suivi du plan d'action de la CSST dans les mines souterraines (n° 3.57.1).

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-31-16 à A-37-16.

5.3. Nomination des membres substituts de la partie syndicale pour le comité administratif et les comités stratégiques

La secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles annonce que la partie syndicale a procédé aux désignations de ses membres substituts pour les comités stratégiques.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration de la Commission nomme les substituts représentants les travailleurs pour les comités stratégiques suivants :

- Comité administratif;
- Comité de gouvernance et d'éthique;
- Comité de vérification ;
- Comité du budget et des ressources humaines ;
- Comité de placement;
- Comité de capitalisation;
- Comité sur les ressources informationnelles;
- Comité du conseil d'administration sur le projet immobilier Bourdages.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-38-16 à A-45-16.

6. Dépôt de documents

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus par la Commission durant la période du 1^{er} au 29 février 2016 est déposée.

6.2. Liste des commandites et des partenariats octroyés par la CSST et la CNT pour l'année 2015

La liste des commandites et des partenariats octroyés par la CSST et la CNT pour l'année 2015 est déposée aux membres. À la suite d'une question concernant la commandite octroyée à l'organisme Au bas de l'échelle, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que des vérifications seront effectuées concernant les services que la CNT ne pouvait offrir.

6.3. Tableau de bord - Janvier à décembre 2015

Les membres prennent acte du tableau de bord de la Commission pour la période de janvier à décembre 2015.

6.4. Statistiques sur les décès acceptés - Janvier à décembre 2015

Les membres prennent acte des statistiques sur les décès acceptés pour la période de janvier à décembre 2015.

6.5. Portrait des décès de l'année 2015

Le portrait des décès de l'année 2015 est déposé séance tenante. Les membres prennent acte de ce portrait.

7. Divers

8. Huis clos

Les administrateurs décident de ne pas tenir de huis clos.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 45.

10. Prochaine séance – 21 avril 2016, 8 h

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 21 avril 2016

« Tel qu'adopté à la réunion du 20 mai 2016 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Lucie Levasseur	membre syndical
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical (8 h 30 à 9 h)

S'est excusé :

M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical

Invités de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction :

M. Michel Dumas	vice-président responsable du projet immobilier Bourdages (PIB)
M. Hugues Paris	directeur par intérim du projet PIB (visioconférence)
M. Pierre Rochon	expert-conseil indépendant (visioconférence)

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 8 h 10. Elle souligne que cette séance spéciale du conseil d'administration permettra de présenter en détail l'analyse comparative des scénarios du projet immobilier du siège social, en vue du choix d'un scénario avant l'été. Elle rappelle également qu'elle a présenté sa démission au conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures (SQI) compte tenu de ses nouvelles responsabilités.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Dossiers

3.1. Projet immobilier Bourdages (PIB) – État d'avancement

Le vice-président responsable du projet immobilier Bourdages (PIB) présente les invités présents à cette séance, soit le directeur du PIB par intérim ainsi que l'expert-conseil indépendant, qui agit à titre de consultant pour l'équipe de projet. Il rappelle brièvement l'historique du projet, les différentes étapes ayant mené à l'élaboration de scénarios alternatifs au PIB, ainsi que le coût total des travaux effectués jusqu'à la suspension du chantier.

Le vice-président responsable du PIB poursuit en présentant l'analyse comparative effectuée par la SQI. Il spécifie que d'autres sites ont été envisagés pour la suite du projet, mais que ceux-ci n'ont pas été retenus, notamment en raison des contraintes d'urbanisme et des besoins de la Commission à l'égard du futur siège social. Trois scénarios ont donc fait l'objet d'une analyse comparative, soit la poursuite du PIB actuel, la réalisation d'une nouvelle construction sur le site de Bourdages, comprenant quatre ou sept étages, et la réalisation d'une nouvelle construction sur un autre site. Le coût maximal de projet et la valeur actualisée nette sont notamment indiqués pour chaque scénario.

Une analyse qualitative a également été réalisée par les membres du comité directeur du PIB, en fonction des critères de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique. S'enchaîne une discussion sur les critères et les cotes attribuées en fonction de cette analyse, particulièrement pour le critère de l'incidence humaine. Les membres discutent ensuite du mandat octroyé à la SQI pour ce projet, des autres sites envisagés, ainsi que des incidences des règles d'urbanisme de la ville de Québec. À la suggestion d'un membre patronal, il est convenu qu'une lettre signée par le conseil d'administration soit transmise dans les meilleurs délais au maire de la ville de Québec au sujet d'une dérogation aux règles d'urbanisme, dans le but de permettre une meilleure comparaison des scénarios.

Le directeur du projet par intérim explique ensuite les coûts pour chaque scénario. Il précise que le troisième scénario comporte deux variantes, dont l'une comprend l'ajout d'un terrain supplémentaire, afin de rendre ce scénario conforme au programme fonctionnel et technique (PFT) élaboré en 2013 pour le projet immobilier de siège social. Des ajustements seront apportés au tableau synthèse de l'analyse comparative pour refléter ces deux variantes. Il mentionne aussi que des pistes d'optimisation pourront être appliquées lorsque le scénario sera déterminé. À la fin de la présentation, le directeur par intérim répond aux questions des membres sur les contingences et la provision pour risque attribuées pour chaque scénario, les raisons justifiant la comparaison des scénarios sur la base du PFT 2013, ainsi que l'évaluation éventuelle des coûts de l'utilisation du bois dans la construction du siège social.

Les membres prennent acte des différents scénarios étudiés pour le projet du siège social de la Commission.

4. Gouvernance

5. Divers

6. Levée de la séance

La séance est levée à 10 h.

7. Prochaine séance – 20 mai 2016, 9 h

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 9 juin 2016

« Tel qu'adopté à la réunion du 15 septembre 2016 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical (visioconférence)
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical

Se sont excusés :

M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal
M. Alain Croteau	membre syndical
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Horacio Arruda	invité
M. Jean Poirier	observateur

Invités de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction :

M. Michel Dumas	vice-président aux technologies de l'information
M. Serge Filion	consultant privé en urbanisme

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 8 h 15.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres déclarent qu'ils ne sont pas en conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour présenté est approuvé.

3. Dossiers

3.1. Projet immobilier du siège social – Grandes étapes réalisées depuis la dernière séance du comité du conseil d'administration sur le Projet immobilier Bourdages (CCAPIB)

Le vice-président responsable du projet immobilier Bourdages présente un bref état de situation du projet immobilier du siège social. Il rappelle les grandes étapes réalisées depuis la dernière séance du CCAPIB, dont les récentes discussions avec les représentants de la ville de Québec concernant la négociation de l'entente-cadre. Il rappelle également les répercussions d'un report de décision sur le choix du scénario du projet immobilier du siège social.

Les membres prennent acte de l'état de situation.

3.2. Échanges avec M. Serge Filion, urbaniste

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, M. Serge Filion présente tout d'abord sa vision de l'urbanisme et des projets de construction d'envergure pour la ville de Québec. Il explique ensuite les grandes lignes du Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec, ainsi que l'importance stratégique pour les villes de se doter d'un tel plan. Il analyse ensuite la localisation des deux sites potentiels pour la construction du projet immobilier du siège social de la Commission, notamment en termes d'étalement urbain, de développement des quartiers, de règlement de zonage et de transport urbain.

Après le départ de M. Filion, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction effectue un récapitulatif des discussions de la présente séance et des prochaines étapes. Les membres conviennent de poursuivre les négociations avec la ville de Québec, en précisant certaines conditions. Il est également convenu que le sujet concernant le choix du scénario du projet immobilier du siège social sera présenté à la séance du conseil d'administration du 15 juin prochain pour décision.

4. Gouvernance

5. Divers

6. Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 30.

7. Prochaine séance – 15 juin 2016, 9 h

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 15 juin 2016

« Tel qu'adopté à la réunion du 15 septembre 2016 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal (départ à 16 h 30)
M. Serge Cadieux	membre syndical (départ à 16 h 15)
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal (visioconférence)
M ^{me} France Dupéré	membre patronal (conf. téléphonique)
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal (visioconférence et départ à 15 h 40)
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical (départ à 16 h)
M. Yves Ouellet	membre syndical (départ à 16 h 20)
M. Jean Poirier	observateur

Se sont excusés :

M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Horacio Arruda	invité

Invités de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction :

M. Jacques Beauchamp	directeur de l'accueil des employeurs et de l'expertise en financement (visioconférence)
M ^{me} Julie Bélanger	actuaire, Direction de l'actuariat et de l'imputation (visioconférence)
M. Carle Coppens	vice-président et directeur de la création de BRAD
M ^{me} Josée Delisle	directrice des communications et des relations publiques (visioconférence)
M. Michel Dumas	vice-président aux technologies de l'information
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances
M. Christian Goulet	vice-président à l'administration
M ^{me} Lalina Lévesque	chef du Service des évaluations actuarielles (visioconférence)
M. Hugues Paris	directeur du projet projet immobilier Bourdages par intérim (visioconférence)
M ^{me} Marie Rinfret	vice-présidente à l'équité salariale
M. Pierre Rochon	consultant de Stratégia Conseil
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M ^{me} Anne St-Martin	directrice de l'actuariat et de l'imputation (visioconférence)
M ^{me} Louise Tremblay	chef du Service de la tarification (visioconférence)

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 13 h 50. Elle en profite pour remercier les membres pour tous les travaux accomplis dans le cadre de la nouvelle organisation depuis le début de l'année. Elle dresse également un bilan de mi-année, en passant en revue les grands dossiers qui ont été discutés et approuvés au conseil.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

En début de séance, les membres déclarent qu'ils ne sont pas en conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé. À la demande d'un membre patronal, deux sujets sont ajoutés au point « Divers ». Il s'agit de l'imputation à l'ensemble des employeurs du coût de prestation des dossiers relatif à la surdité professionnelle et de la reprise du traitement des contestations des relevés d'imputation des employeurs. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que par manque de temps, il est possible que ces deux sujets soient abordés à une prochaine séance du conseil d'administration.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 20 mai 2016

Le compte rendu des délibérations de la séance du 20 mai 2016 est adopté.

3.2. Approbation de la résolution A-53-16

La motion de remerciements à l'endroit de madame Lucie Levasseur est approuvée; les membres procèdent à la signature de cette résolution.

3.3. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé. À la suite d'une demande d'un membre lors de la présentation des prévisions budgétaires aux fins de la tarification 2017, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction fournit quelques précisions sur les raisons de la hausse de coût des projets spéciaux pour l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Elle fait également un suivi sur la demande d'octroi de postes supplémentaires en technologies de l'information effectuée auprès du Conseil du trésor.

4. Dossiers

4.1. CNESST – État de situation

Ce point a été traité dans le cadre du point 1.1.

4.2. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2017

Le vice-président aux finances expose les faits saillants du mémoire concernant le projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2017 que la Commission doit publier conformément à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP).

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2017 en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-54-16.

4.3. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour 2017

Le vice-président aux finances expose les faits saillants du mémoire concernant le projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la LATMP et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail (LAT) pour 2017.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la LATMP et des indemnités payables en vertu de la LAT pour 2017, en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-55-16.

4.4. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2017

Le vice-président aux finances explique qu'en vertu de la LATMP, la Commission impose annuellement une cotisation pour pourvoir aux frais qu'elle engage aux employeurs tenus personnellement au paiement des prestations. Le présent projet de règlement prévoit les pourcentages applicables à cet effet pour l'année 2017.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2017 en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-56-16.

4.5. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement

Le vice-président aux finances rappelle qu'à la séance du 20 mai dernier, le conseil d'administration a adopté le taux moyen de cotisation pour l'année 2017. Il précise qu'il y a lieu maintenant d'adopter les modifications au Règlement sur le financement nécessaires à la détermination du taux applicable à chaque employeur. Les faits saillants de la mise à jour de ce règlement sont présentés. Le nombre d'unités de classification est le même que celui de la tarification 2016, étant donné qu'il n'y a pas eu de décision du comité de travail concernant l'ajout d'une unité pour les activités de signalisation routière et d'installation d'équipements de sécurité routière. Le vice-président précise que les discussions à ce sujet se poursuivront au cours de l'année.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-57-16.

4.6. Mise en œuvre d'un régime particulier à Kahnawake

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, le vice-président aux finances dresse un bref historique du dossier de la mise en œuvre d'un régime particulier à Kahnawake. Il explique que ce dossier avait déjà fait l'objet de discussion lors des séances du conseil de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et en rappelle les grandes étapes. À la suite de l'entente intervenue entre le Conseil mohawk de Kahnawake et le gouvernement du Québec concernant le financement et l'administration d'un régime particulier de santé et de sécurité au travail sur le territoire mohawk, la Commission s'est vue confier le mandat de négocier les responsabilités respectives et les modalités d'application de ce régime particulier. Il laisse ensuite la parole au directeur de l'accueil des employeurs et de l'expertise en financement afin de présenter les différents éléments de cette entente complémentaire. Le vice-président aux finances explique finalement les prochaines étapes de ce dossier, en spécifiant que l'objectif est de soumettre le projet d'entente complémentaire au Conseil des ministres au début du mois de septembre 2016.

À la fin de la présentation, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction questionne les membres sur leurs préoccupations particulières quant à ce dossier. Un membre patronal souhaite qu'une consultation des employeurs québécois qui seront touchés par cette entente complémentaire soit effectuée avant qu'elle entre en vigueur. Les membres prennent acte de l'évolution des travaux entourant la mise en place d'un régime particulier de santé et de sécurité au travail à Kahnawake.

4.7. Choix du scénario pour le projet immobilier du siège social

Le vice-président responsable du projet immobilier Bourdages (PIB) présente l'état de situation du projet immobilier du siège social afin de prendre une décision sur le choix du scénario. Il relate les récentes discussions survenues avec les représentants de la ville de Québec à la suite de la dernière séance du conseil d'administration. Les différentes modalités du projet d'entente-cadre convenu avec la ville de Québec sont présentées, ainsi que les éléments qui doivent encore être négociés. Il spécifie également que cette entente sera soumise à l'approbation du conseil d'administration et poursuit en présentant le suivi du volet financier. Le vice-président indique que le dossier d'affaires sera optimisé avec une cible de réduction budgétaire d'au moins 10 % tout en répondant au besoin de l'organisation. Les frais optimisés seraient ainsi présentés au conseil d'administration à l'automne 2016.

Il est convenu de modifier, séance tenante, la recommandation du mémoire et la résolution pour refléter ces précisions. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction aborde finalement la question des relations publiques et de la gestion du changement concernant le choix du scénario. Elle sollicite l'opinion des membres et spécifie qu'un plan de communication sera élaboré en collaboration avec les parties prenantes de ce dossier.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation modifié et de la recommandation du vice-président responsable du projet immobilier Bourdages, le conseil d'administration :

- approuve le choix de l'emplacement pour la réalisation du projet du siège social de la Commission;

- approuve la finalisation du dossier d'affaires optimisé répondant aux besoins de l'organisation avec une cible de réduction budgétaire d'au moins 10 %;
- approuve un engagement financier maximal de 28,9 M\$;
- confie au vice-président responsable du PIB le mandat de négocier et de finaliser l'entente-cadre avec les autorités de la Ville de Québec, à la satisfaction du conseil d'administration;
- demande au vice-président responsable du PIB de revenir au conseil d'administration à l'automne 2016 pour faire approuver le dossier d'affaires optimisé ainsi que le budget du projet;
- autorise le vice-président responsable du PIB à signer les documents afférents;
- prend acte du modèle de gouvernance du projet, prévoyant notamment la participation de membres du personnel.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-58-16.

4.8. Rapports annuels de gestion 2015

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction, accompagnée de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles, présente le rapport annuel de gestion 2015 de la Commission des normes du travail (CNT), de la Commission de l'équité salariale (CES), ainsi que de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Ces rapports doivent être soumis à la ministre responsable du Travail avant le 30 juin, en vue de leur dépôt à l'Assemblée nationale du Québec à la reprise des travaux. Elle indique que ces rapports ont été soumis au comité de gouvernance et d'éthique pour recommandation et que les commentaires formulés ont été considérés dans la version finale.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve le rapport annuel de gestion 2015 de la CNT, de la CES ainsi que de la CSST et demande que ces rapports soient transmis à la ministre responsable du Travail pour dépôt à l'Assemblée nationale du Québec.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-59-16, A-60-16, A-61-16.

4.9. Consultation des membres du CA sur le Rapport 2019 et obtention du mandat de la ministre responsable du Travail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction introduit la présentation sur la préparation du rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale (LES), sur l'opportunité de la maintenir en vigueur ou de la modifier. Ainsi, selon la LES, la ministre doit, en 2019, déposer un rapport faisant état de l'application de cette loi. Elle rappelle que deux autres rapports ont déjà été produits en 2002 et 2006 par la Commission sur l'équité salariale. La vice-présidente à l'équité salariale poursuit en présentant le plan de travail pour la réalisation de ce rapport, ainsi que la proposition de consultation du conseil d'administration et du Comité consultatif des partenaires. Elle précise que ce comité a déjà été informé des travaux préliminaires relatifs à ce rapport. Elle présente finalement le projet de lettre qui sera transmis à la ministre responsable du Travail concernant l'attribution du mandat de réalisation de ce rapport à la Commission.

Les membres prennent acte du projet de lettre pour signature de la ministre responsable du Travail, ainsi que de la stratégie de consultation des membres du conseil d'administration dans le cadre de la préparation du rapport sur la mise en œuvre de la LES.

4.10. Organisation des travaux des comités techniques

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction, accompagnée du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, présente la proposition d'orientations concernant l'organisation des travaux des comités techniques du conseil d'administration, ainsi que celle de confier au comité de coordination des travaux réglementaires le mandat de développer une politique de médiation des impasses. Elle précise que ce dossier a été présenté au comité de gouvernance et d'éthique et que la présente version des orientations tient compte de la modification demandée.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration approuve les orientations concernant l'organisation des travaux des comités techniques du conseil d'administration et confie au comité de coordination des travaux réglementaires le mandat de développer une politique de médiation des impasses.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-62-16.

4.11. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction, accompagnée du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, présente le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail. Elle explique que cette révision vise à mettre à jour et à préciser, au sens du règlement, l'appartenance de certaines entités de l'administration gouvernementale dans le secteur d'activités de l'administration provinciale.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivants cet avis, il pourrait être adopté par la Commission avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-63-16.

4.12. Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale : Psychotérapeutes

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction, accompagnée du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, présente le mémoire visant à faire approuver le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale concernant l'inclusion des psychothérapeutes dans la liste des intervenants de la santé pouvant offrir des soins de psychothérapie. Les commentaires formulés par l'Ordre des psychologues du Québec à la suite de la publication du projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* ont été intégrés au texte définitif.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale et demande à la ministre responsable du Travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-64-16.

4.13. Solution applicative soutenant le programme médicaments

Le vice-président aux technologies de l'information, accompagné du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, présente le mémoire qui vise à faire approuver le dossier d'affaires portant sur le projet « Solution applicative soutenant le programme médicaments » et autoriser la réalisation de la solution retenue, incluant un engagement budgétaire maximal de 4,428 k\$.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux technologies de l'information, du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration approuve le dossier d'affaires portant sur le projet « Solution applicative soutenant le programme médicaments » et autorise la réalisation de la solution retenue incluant un engagement budgétaire maximal de 4,428 k\$ dont la répartition est estimée comme suit : 1,106 k\$ en 2016, 1,949 k\$ en 2017 et 1,373 k\$ en 2018.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-65-16.

4.14. Campagne sociétale 2016

À l'invitation du vice-président à l'administration, la directrice des communications et des relations publiques et le représentant de l'agence de publicité rappellent les objectifs et la démarche de cette campagne publicitaire. Ils présentent le nouvel axe de communication, qui est davantage axé sur la prévention des accidents du travail et la résolution de problème, faisant suite aux commentaires des membres du conseil d'administration lors de la séance du 4 avril dernier. Les nouveaux concepts télévisuels sont ensuite présentés. Quant au rôle de porte-parole de la campagne publicitaire, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction explique qu'il n'y aura qu'une voix hors champ pour la présente campagne et elle explique les raisons de ce changement. Un membre patronal propose finalement une modification à apporter à l'axe communicationnel pour les autres types de communication afin de rendre la portée du message plus inclusive.

Les membres prennent acte de la présentation de la campagne publicitaire et se déclarent satisfaits du nouveau concept.

4.15. Orientation concernant le Règlement sur l'assistance médicale – Volet physiothérapie et ergothérapie

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente les faits saillants du mémoire sur la proposition d'orientation visant à modifier le Règlement sur l'assistance médicale, volet physiothérapie et ergothérapie. Il rappelle que des discussions ont déjà eu lieu au conseil d'administration concernant cette question. Il détaille ensuite la nouvelle orientation relative à l'évolution progressive de la tarification des services de physiothérapie et d'ergothérapie, qui a été convenue avec le comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation. L'approbation de cette orientation permettra à la Commission d'entamer la mise à jour des systèmes informatiques relatifs au paiement de ces frais et de présenter un projet de règlement modifiant le règlement sur l'assistance médicale à l'automne 2016. Les associations concernées ont été consultées sur cette proposition et celles-ci ont fait part de leur désaccord quant à la hausse progressive des tarifs.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration approuve l'orientation proposée pour modifier le Règlement sur l'assistance médicale, volet physiothérapie et ergothérapie, afin de présenter un projet de règlement à l'automne 2016.

Adopté à l'unanimité des membres qui ont voté. Résolution A-66-16.

5. Gouvernance

5.1. Comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) – Désignation des membres

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente la demande de modification concernant la composition des membres du comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (n° 3.57).

Ainsi, le conseil d'administration de la Commission nomme comme membres du Comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (n° 3.57) les personnes suivantes :

M. Guy Belleau
M^{me} France Dupéré
M. Mark Joncas
M. Jocelyn Deschênes
M. Christian Provencher

désignées par la partie patronale;

M. René Bellemare,
M. Claude Bénard,
M. Alain Croteau,
M. Joël Dumont,
M. André Racicot,

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-67-16.

5.2. Modification de la Délégation du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

La secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles présente la proposition de modification à la Délégation du conseil d'administration de la Commission. Comme convenu avec le comité de vérification, cette modification vise à modifier le processus d'approbation des frais de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction pour confier cette responsabilité au président du comité de vérification.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles, le conseil d'administration adopte la modification de l'Annexe II concernant les frais de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction dans la Délégation du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-68-16.

5.3. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la CNESST

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction, accompagnée de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles remercie les membres du comité de gouvernance et d'éthique pour les travaux réalisés concernant le dossier du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Commission. Elle souligne les enjeux particuliers qui ont fait l'objet de discussion dans le cadre de ce comité et précise qu'il s'agit d'une proposition qui prend en considération les particularités du paritarisme. Il s'agit également d'un jalon important pour la réalisation du plan d'action de la Commission faisant suite au rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) du mois de mai 2015.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-69-16.

5.4. Processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration de la CNESST et de ses comités stratégiques

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction, accompagnée de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles, présente les faits saillants du mémoire concernant les critères et le processus annuel d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration de la Commission et de ses comités stratégiques. Elle rappelle qu'il s'agit également d'une exigence prévue au plan d'action de la Commission faisant suite au rapport du VGQ du mois de mai 2015.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles, le conseil d'administration approuve les critères et le processus annuel d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et de ses comités stratégiques, présentés dans le Cadre d'évaluation du conseil d'administration et de ses comités stratégiques.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-70-16.

5.5. Politique de vérification interne de la CNESST

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente les modifications apportées à la nouvelle politique de vérification interne de la Commission. Elle en profite également pour faire un suivi sur le remplacement du poste de directeur de la vérification interne, en précisant que ce dernier sera pourvu prochainement. Le président du comité de vérification fait ensuite état des discussions survenues lors du dernier comité de vérification concernant l'autonomie, l'indépendance et la transparence nécessaire à la réalisation des mandats de la Direction de la vérification interne.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du directeur de la vérification interne par intérim et du comité de vérification, le conseil d'administration approuve la nouvelle politique de vérification interne telle que présentée.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-71-16.

6. Divers

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Les membres prennent acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} au 31 mai 2016.

6.2. Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) 2015

Les membres prennent acte du bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles de la CSST, de la CNT et de la CES pour l'année 2015.

6.3. Suivi de la planification des travaux législatifs et réglementaires

Les membres prennent acte du suivi de la planification des travaux législatifs et réglementaires.

6.4. État de santé des projets en ressources informationnelles (RI)

Les membres prennent acte de l'état de santé des projets en ressources informationnelles.

6.5. Mode de gouvernance des comités consultatifs de la Commission

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction informe les membres que les arrêtés ministériels concernant la constitution et le fonctionnement du Comité consultatif sur les normes du travail ont été signés par la ministre responsable du Travail, en date du 14 juin 2016, et seront publiés à la *Gazette officielle du Québec* le 29 juin prochain. Elle annonce également les désignations des membres de ce nouveau comité. Des membres patronaux soulignent leur déception quant à la composition de ce comité, étant donné qu'aucune suggestion de la partie patronale n'a été retenue. La présidente précise finalement que le mode de gouvernance des comités consultatifs pourra être discuté lors de la prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique.

Les membres prennent acte des règles de fonctionnement régissant les relations entre les comités consultatifs et le conseil d'administration.

6.6. Intervention du Protecteur du citoyen (PC) à la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (DIVAC)

Les membres prennent acte des grandes lignes du rapport d'intervention du PC à la DIVAC.

7. Divers

8. Huis clos

Les administrateurs ne requièrent pas la tenue d'un huis clos.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 30.

10. Prochaine séance – 15 septembre 2016, 9 h

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 15 septembre 2016

« Tel qu'adopté à la réunion du 18 octobre 2016 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur

Se sont excusés :

M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Horacio Arruda	invité

Invités :

M ^{me} Josée Delisle	directrice des communications et des relations publiques (visioconférence)
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances
M. Christian Goulet	vice-président à l'administration (visioconférence)
M ^{me} Mélanie Privé	direction de la vérification interne
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 9 h 25. Elle souligne tout d'abord l'annonce du départ à la retraite de madame Bertrand. Elle la remercie pour son travail accompli tant au sein de la Commission de la santé et de la sécurité du travail qu'au sein de la nouvelle organisation et souligne par la même occasion son parcours professionnel exceptionnel.

Elle rappelle également le départ de monsieur Michel Dumas, qui assumait les fonctions de vice-président aux technologies de l'information. Le vice-président à l'administration, monsieur Christian Goulet, a été désigné pour assumer ses fonctions par intérim.

La motion de remerciements à l'endroit de monsieur Michel Dumas est approuvée; les membres procèdent à la signature de la résolution.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-72-16.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres déclarent qu'ils ne sont pas en conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 9 juin 2016

Le compte rendu des délibérations de la séance du 9 juin 2016 est adopté.

3.2. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 15 juin 2016

Le compte rendu des délibérations de la séance du 15 juin 2016 est adopté.

3.3. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé.

4. Dossiers

4.1. CNESST – État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente un état de situation des dossiers d'actualité et de certains dossiers organisationnels. Elle annonce que le lancement de la campagne sociétale 2016 sur la santé et la sécurité du travail a eu lieu le 12 septembre dernier et que les commentaires au sujet de celle-ci sont très positifs.

Un communiqué de presse du Protecteur du citoyen sera diffusé au cours de la journée afin de rendre public son rapport d'enquête sur l'administration du régime d'indemnisation prévu dans la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels. La présidente rappelle que des recommandations de ce rapport sont adressées à la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (DIVAC) et fait état des communications survenues entre le ministère de la Justice, le Protecteur du citoyen et la Commission à ce sujet. Elle rappelle également qu'une présentation sur la DIVAC et les responsabilités du conseil d'administration à son égard sera effectuée cet automne, lors d'une prochaine séance du conseil d'administration. Les membres

discutent ensuite du traitement des dossiers de l'IVAC au sein de la Commission et du partage de responsabilités entre le ministère de la Justice et de la Commission. Dans le cadre de cette discussion, il est convenu que le plan d'action qui sera élaboré pour donner suite aux recommandations du rapport du Protecteur du citoyen sera présenté aux membres avant sa transmission.

La présidente poursuit avec un bref état de situation du projet immobilier Bourdages (PIB). En raison du départ de monsieur Michel Dumas, elle précise que monsieur Christian Goulet agit à titre de vice-président responsable du projet, de façon intérimaire. Elle explique que des études géotechniques sont effectuées par la Société québécoise des infrastructures (SQI) concernant l'état du site D'Estimaerville et les impacts pour la construction du projet immobilier. Les résultats de ces études devraient être reçus par la Commission à la fin du mois de septembre et ceux-ci seront par la suite transmis aux membres du conseil d'administration. En raison de ce délai, il est ainsi possible que le dossier du projet immobilier du siège social ne puisse pas être abordé au cours de la prochaine séance du conseil d'administration, mais qu'un état de situation serait alors présenté aux membres du comité du conseil d'administration sur le PIB, au cours du mois d'octobre. Les membres discutent de ces nouveaux délais et des conséquences sur la prise de décision dans ce dossier, ainsi que des différentes possibilités pour la suite du projet.

La présidente annonce ensuite qu'une première rencontre du Comité consultatif sur les normes du travail a eu lieu le 2 septembre dernier et que les ordres du jour, procès-verbaux et autres documents des séances des comités consultatifs seront bientôt accessibles aux membres du conseil d'administration pour consultation.

Elle présente finalement les prochaines étapes concernant l'élaboration du plan stratégique de la Commission et souligne qu'un projet de planification leur sera transmis avant la rencontre du 18 octobre prochain.

4.2. Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2017 et Pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2017 – Adoption finale

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le conseil d'administration de la Commission a adopté, à sa séance du 15 juin 2016, le projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2017 aux fins de publication. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2017, autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce règlement à la Gazette officielle du Québec et approuve les pourcentages applicables aux fins d'établir la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-73-16.

4.3. Règlement modifiant le Règlement sur le financement – Adoption finale

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'à la séance du 15 juin dernier, le conseil d'administration a adopté le projet de Règlement sur le financement nécessaire à la détermination du taux applicable à chaque employeur pour l'année 2017. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur le financement et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-74-16.

4.4. Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'à la séance du 15 juin dernier, le conseil d'administration a adopté le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-75-16.

4.5. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (échelles portatives et escabeaux)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant l'ajout de dispositions spécifiques à la fabrication, la vérification, le choix et l'utilisation des échelles portatives et escabeaux.

Sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2), le conseil d'administration de la Commission donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivants cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-76-16.

4.6. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le projet de règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines. Il explique les principales modifications apportées à ce règlement concernant l'ajout de normes de sécurité et précise que celles-ci ont été discutées dans le cadre des travaux du comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (comité 3.57). Il présente finalement l'analyse d'impact réglementaire réalisée à ce sujet.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité 3.57, le conseil d'administration de la Commission donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivants cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-77-16.

4.7. Démarche pour l'élaboration et l'adoption des politiques de subventions versées en vertu de l'article 104 de la LSST

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente les faits saillants du mémoire visant à faire autoriser la démarche pour la révision des politiques de subventions versées en vertu de l'article 104 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Elle rappelle tout d'abord l'historique du dossier, puis annonce que la composition du comité indépendant a été établie au cours de l'été, en fonction des recommandations des membres du comité de gouvernance et d'éthique.

Elle laisse ensuite la parole au vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil afin de présenter la démarche et l'échéancier proposés.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve la démarche pour la révision des politiques de subventions en vertu de l'article 104 de la LSST ainsi que le mandat, le cadre de fonctionnement et la composition du comité indépendant qui sera appelé à approuver ces politiques.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-78-16.

4.8. Mandat de négociation d'une entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la république de Serbie

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente le mémoire concernant la participation de la Commission aux négociations ayant pour objet la conclusion d'une entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la république de Serbie. Elle explique qu'il s'agit d'une nouvelle démarche instaurée depuis l'entrée en vigueur du règlement intérieur actuel. Le conseil d'administration doit autoriser la négociation d'ententes avec un autre gouvernement en vue de l'application des lois et règlements que la Commission administre, puis adopter le règlement de mise en œuvre de l'entente conclue.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles, le conseil d'administration autorise la participation de la Commission aux négociations ayant pour objet la conclusion d'une entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la république de Serbie.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-79-16.

4.9. Sélection d'une agence de publicité pour réaliser les campagnes publicitaires 2017-2018-2019

Le vice-président à l'administration, accompagné de la directrice des communications et des relations publiques présente le mémoire concernant l'autorisation d'un engagement financier pour obtenir les services d'une agence de publicité qui réalisera les campagnes publicitaires de la Commission pour les années 2017-2018-2019, puisque le contrat octroyé à l'agence de publicité actuelle se termine le 31 décembre 2016.

Il passe en revue les faits saillants du mémoire, en spécifiant que les trois secteurs de l'organisation seront visés par les prochaines campagnes publicitaires. Le budget proposé pour la réalisation de ces campagnes a donc été bonifié en conséquence. Il détaille ensuite les budgets prévisionnels pour les différentes campagnes publicitaires, qui sont présentés distinctement, à des fins de reddition de comptes. À la demande d'un membre patronal, il est convenu que les concepts des campagnes publicitaires des secteurs des normes du travail et de l'équité salariale seront présentés aux membres du conseil d'administration avant leur diffusion, de la même façon que ceux du secteur de la santé et de la sécurité du travail.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration, le conseil d'administration autorise un engagement financier maximum de 9 540 000 \$ qui permettra de recourir aux services d'une agence de publicité afin de concevoir et produire les différentes campagnes publicitaires de la Commission pour les années 2017-2018-2019 et d'effectuer le placement médias inhérent à ces campagnes et autorise le vice-président à l'administration à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-80-16.

4.10. Engagement financier requis pour la numérisation des documents

Le vice-président aux technologies de l'information par intérim présente les faits saillants du mémoire concernant l'autorisation d'un engagement financier requis pour la numérisation des documents du dossier électronique du travailleur en 2016 et 2017. Il rappelle l'historique de ce dossier et souligne que la réalisation du projet Espresso s'est terminée le 31 décembre dernier. Un nouvel engagement financier est ainsi requis pour la numérisation des documents servant aux opérations régulières des directions régionales ou des dossiers contenus dans les voûtes des directions régionales.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux technologies de l'information par intérim, le conseil d'administration autorise un engagement financier de 12,889 M\$ pour la numérisation des documents du dossier électronique du travailleur, pour les années 2016 et 2017 et autorise le vice-président aux technologies de l'information par intérim à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-81-16.

5. Gouvernance

5.1. Politique de gestion intégrée des risques de la CNESST

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente tout d'abord la nouvelle directrice de la vérification interne, en fonction depuis le 27 juin dernier. Elle profite également de l'occasion pour s'assurer que les membres n'ont pas de préoccupations particulières à l'égard de la vérification interne. La directrice de la vérification interne présente brièvement les grandes sections de la nouvelle politique de gestion intégrée des risques, en précisant les nouveautés.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations de la directrice de la vérification interne et du comité de vérification, le conseil d'administration approuve la nouvelle politique de gestion intégrée des risques.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-82-16.

5.2. Comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) – Désignation des membres

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente la demande de modification concernant la composition des membres du comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (n° 3.57).

Ainsi, le conseil d'administration de la Commission nomme à titre de membres du Comité de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (n° 3.57) les personnes suivantes :

M. Guy Belleau
M^{me} France Dupéré
M. Tanguy Paquot
M. Jocelyn Deschênes
M. Christian Provencher
désignées par la partie patronale;

M. René Bellemare,
M. Claude Bénard,
M. Alain Croteau,
M. Joël Dumont,
M. André Racicot,
désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-83-16.

5.3. Modification de la Délégation du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente la proposition de modifications apportées à l'Annexe I de la Délégation du conseil d'administration de la Commission. Elle explique que la principale modification fait suite à la demande du comité de gouvernance et d'éthique concernant l'élaboration des politiques de subvention versées en vertu de l'article 104 de la LSST.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles, le conseil d'administration adopte les modifications effectuées à l'Annexe I de la Délégation du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-84-16.

6. Divers

6.1. Statistiques sur les décès acceptés (avril à juin)

Les membres prennent acte des statistiques sur les décès acceptés pour la période d'avril à juin 2016. Un membre patronal constate que parmi les décès acceptés par la Commission au cours des derniers mois, trois travailleurs âgés d'environ 70 ans sont décédés en raison d'une chute. Un complément d'information sera transmis aux membres concernant ces travailleurs, notamment quant à leur secteur d'activité économique.

6.2. Tableau de bord (janvier à juin 2016)

Le vice-président aux finances présente les faits saillants du tableau de bord pour la période de janvier à juin 2016, en détaillant les principaux écarts avec l'année précédente pour les différents éléments de chaque secteur. Les membres posent ensuite plusieurs questions concernant ces résultats.

Au sujet de la hausse importante des nouvelles demandes à la Direction de la révision administrative, un membre patronal se questionne sur l'impact de la mise en œuvre de la fin du droit à l'assistance médicale, notamment quant à son efficacité et au contrôle des coûts. Le vice-président aux finances rappelle alors que la hausse du nombre de contestations de la part des employeurs à la suite de la mise en œuvre de cette nouvelle orientation était prévue dans l'analyse de ce dossier, de même qu'un plan de communication à cet effet. Il est toutefois

convenu de vérifier s'il est possible de mieux communiquer l'information aux employeurs au sujet de cette orientation, afin de diminuer le nombre de contestations.

Un membre syndical demande ensuite des précisions sur les nouveaux délais en vigueur relatifs aux recours en conciliation du secteur de l'équité salariale. La présidente mentionne qu'un état de situation sera effectué sur les nouvelles méthodes de conciliation à la Vice-présidence à l'équité salariale, particulièrement au sujet des délais à respecter.

Finalement, à la demande d'un membre patronal, un état de situation relatif à la chronicité sera réalisé, comprenant un bilan des dossiers de 1 000 jours et plus, les questions à se poser quant à la gestion de ces dossiers, ainsi que les pistes de solutions. La présidente souligne que ces dossiers constituent aussi une préoccupation au sein de l'organisation et qu'un suivi rigoureux est assuré. En lien avec la question de la chronicité, les membres discutent des délais de traitement du bureau d'évaluation médicale et demandent certaines précisions à monsieur Jean Poirier, à titre d'observateur du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Afin de répondre à ces demandes, la présidente suggère de déposer aux membres du conseil d'administration le suivi du plan d'action de la Commission et celui du Secrétariat du travail (responsable du BEM) réalisés pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec dans le cadre de son rapport sur l'optimisation des ressources, lesquels seront déposés à la Commission d'administration publique.

Les membres prennent acte Tableau de bord pour la période de janvier à juin 2016.

6.3. Tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan de transition 2016 et du respect des délais de la Déclaration de services – Janvier à juin 2016

Les membres prennent acte du Tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan de transition 2016 et du respect des délais de la Déclaration de services – Janvier à juin 2016.

6.4. Programme de formation 2016

Le programme de formation continu des administrateurs pour l'année 2016 est déposé aux membres. La secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles indique que les travaux sont en cours pour le programme 2017 et qu'une proposition leur sera déposée au cours de l'automne. Après consultation du comité de gouvernance et d'éthique, il a été convenu d'opter pour un microprogramme de formation offert par le Collège des administrateurs de sociétés. Elle souligne finalement qu'il a été convenu avec les membres du comité de gouvernance et d'éthique que les formations seraient offertes à tous les membres du conseil d'administration, même lorsqu'elles sont présentées dans le cadre d'un comité stratégique. Un membre patronal ajoute qu'il serait intéressant d'enregistrer les séances de formation pour pouvoir offrir une rediffusion en ligne.

Les membres prennent acte du programme de formation 2016.

6.5. Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Les membres prennent acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} juin au 15 août 2016. À la demande d'un membre patronal, le tableau présentant la liste des contrats sera bonifié afin de donner davantage de détails sur les motifs justifiant l'octroi de contrats de gré à gré.

7. Divers

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction annonce aux membres que le Conseil du trésor a autorisé la demande de la Commission concernant l'ajout d'effectifs additionnels en technologie de l'information. Une confirmation écrite de cette décision sera communiquée prochainement.

8. Huis clos

Un huis clos est tenu par les administrateurs à la fin de la séance.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h.

10. Prochaine séance – 18 octobre 2016, 9 h

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 18 octobre 2016

« Tel qu'adopté à la réunion du 17 novembre 2016 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal (départ à 14 h)
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical (départ à 14 h 25)
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical (départ à 14 h)
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical

Se sont excusés :

M. Horacio Arruda	invité
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur

Invités :

M. Carl Gauthier	vice-président aux finances
M. Christian Goulet	vice-président à l'administration
M. Dany Pigeon	directeur du projet immobilier
M. Hugues Paris	conseiller en gestion de projet de construction

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 13 h 30. Elle en profite pour souligner que la Commission a vu son travail en communication récompensé à trois reprises le 11 octobre dernier, lors de la remise des prix Zénith, qui mettent en lumière le travail des artisans de la communication gouvernementale.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que les points pour décision seront traités en priorité puisque certains membres devront quitter plus tôt. Il sera possible, si les membres ont des questions, de revenir au cours de la prochaine rencontre sur les points présentés pour information.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 15 septembre 2016

Le compte rendu des délibérations de la séance du 15 septembre 2016 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé.

4. Dossiers

4.1. Projet immobilier du siège social – état de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction débute avec l'état de situation du projet immobilier du siège social. Elle présente tout d'abord le directeur du projet immobilier de la Commission, M. Dany Pigeon, ainsi que le conseiller en gestion de projet de construction, M. Hugues Paris. Elle rappelle qu'une rencontre du Comité du conseil d'administration sur le projet immobilier Bourdages (CCAPIB) a eu lieu la semaine précédente. Elle revient sur les grands jalons du projet ainsi que les différents volets de la résolution du conseil d'administration sur le projet immobilier du siège social du 15 juin dernier. Elle résume ensuite les sujets qui seront traités pendant la séance.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction informe ensuite les membres qu'une lettre de GM Développement lui a été transmise le 13 octobre dernier concernant d'autres sites potentiels pour la relocalisation du siège social de la Commission. Cette lettre a été déposée le jour même au CCAPIB et a ensuite été déposée dans le dossier du conseil d'administration la veille de la séance du 18 octobre 2016. En plus de cette lettre, il a été convenu de déposer également le plan de la Ville de Québec illustrant les sites proposés. À ce sujet, deux membres patronaux divulguent qu'ils connaissent la signataire de la lettre et qu'ils souhaitent éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts. Ils ajoutent qu'ils n'ont pas discuté du projet avec cette dernière.

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, le vice-président à l'administration explique que la Société québécoise des infrastructures (SQI) a été sollicitée pour analyser les sites proposés par GM Développement. En fonction de leur analyse, différentes raisons permettent de conclure que les sites proposés ne peuvent pas être

considérés pour la construction du projet immobilier, notamment en raison de leur superficie réduite ou de certaines conditions ou restrictions associées à ces terrains.

Les membres discutent ensuite de l'analyse de la SQI et de l'évaluation du nombre d'employés et des services qui seront regroupés au nouveau siège social de la Commission. Un membre patronal réitère son interrogation concernant la nécessité de regrouper l'ensemble des employés du siège social sous un même toit. Les avantages de ce regroupement sont énumérés par les représentants de la permanence et débattus par les membres.

Les membres prennent acte de l'état de situation du projet immobilier du siège social.

4.2. Entente-cadre avec la Ville de Québec pour la mise en œuvre du scénario de construction du nouveau siège social de la CNESST sur le site D'Estimauville

Le vice-président responsable du projet immobilier présente le projet d'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la mise en œuvre du scénario de construction du nouveau siège social à D'Estimauville. Il décrit les dispositions majeures de l'entente concernant l'achat du terrain principal et du terrain additionnel, le prix de vente de ces terrains, ainsi que les mesures prévues concernant l'immeuble du siège social actuel de la Commission sur la rue Bourdages dont la valeur de disposition est établie par deux firmes externes. Les membres soulèvent des questions concernant ce projet d'entente, notamment sur la mention de vente sans garantie légale, les risques potentiels liés à la contamination du terrain à D'Estimauville et ceux liés à la découverte de gaz. Le vice-président responsable du projet donne des explications et dépose le rapport préliminaire révisé de la SQI sur l'étude géotechnique du site D'Estimauville.



Finalement, en suivi de la dernière séance du CCAPIB, le vice-président fournit des précisions sur la comparaison du coût initial prévu pour le projet immobilier du siège social et le coût actuel, en comptabilisant le taux d'inflation. Il indique également qu'un document sera déposé aux membres du conseil d'administration afin de répondre à tous les questionnements soulevés lors de cette séance. À la fin de la présentation, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction aborde la question de la coordination des communications avec la Ville de Québec concernant la signature de l'entente-cadre.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président responsable du projet immobilier et du CCAPIB, le conseil d'administration approuve le projet d'entente-cadre entre la Ville de Québec et la Commission convenu à la suite des négociations tenues entre les parties, sous réserve de l'ajout d'un engagement écrit de la Ville de Québec concernant le rachat au même prix du terrain additionnel.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-88-16.

4.3. Assujettissement du projet immobilier du siège social à la Loi sur les infrastructures publiques

Le vice-président responsable du projet immobilier présente le mémoire sur l'assujettissement du projet immobilier du siège social à la Loi sur les infrastructures publiques (LIP). Il explique le contexte et la portée de la demande d'exclusion de la Commission relative à l'application de la LIP.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président responsable du projet immobilier et du CCAPIB, le conseil d'administration demande aux autorités gouvernementales de soustraire en partie ce projet à l'application de la LIP, plus particulièrement les dispositions concernant la gestion des infrastructures publiques au sein des organismes publics qui permettent au Conseil du trésor de déterminer les autorisations

requis et les documents à produire au soutien de ces autorisations, et ce, considérant que la gestion et la maîtrise du projet appartiendraient à la SQI, conformément à cette loi.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-89-16.

4.4. Protocole d'entente avec la Société québécoise des infrastructures concernant le rôle de gestionnaire du projet immobilier du siège social de la CNESST

Le vice-président responsable du projet immobilier présente le mémoire concernant l'approbation d'un engagement financier permettant la formalisation du protocole d'entente avec la SQI au sujet de son rôle de gestionnaire du projet.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président responsable du projet immobilier et du CCAPIB, le conseil d'administration approuve un engagement financier de 5 546 600 \$ visant la rémunération et le remboursement des dépenses de la SQI pour les services rendus à titre de gestionnaire du projet, étant donné que la SQI assume la gestion et la maîtrise du projet pour la construction du nouveau siège social et autorise le vice-président responsable du projet immobilier du siège social à signer les documents afférents.

À la suite de ces décisions, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que le nom du projet sera revu, qu'un suivi régulier sera fait au conseil d'administration à toutes les grandes étapes et qu'une réponse sera également transmise rapidement à GM Développement.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-90-16.

4.5. Services de gardiennage et de télésurveillance

Le vice-président à l'administration présente le mémoire sur les services de gardiennage et de télésurveillance, dans le but d'autoriser un engagement financier pour procéder à un nouvel appel d'offres. Le contrat en cours pour les services de gardiennage du siège social et de télésurveillance des sites de la Commission munis du système intégré de sécurité se termine le 14 novembre prochain. Il précise, à la suite d'une question d'un membre patronal, que le contrat pour les services de gardiennage de l'édifice De Bleury n'est pas inclus dans le présent appel d'offres puisque le terme de ce contrat ne se termine pas prochainement.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration, le conseil d'administration autorise un engagement financier maximal de 2 730 000 \$ pour conclure, selon les règles en vigueur, un contrat pour les services de gardiennage au siège social (524, rue Bourdages et complexe La Cité Quatre-Saisons), et ceux de télésurveillance des sites de la Commission munis du système intégré de sécurité, pour une période maximale de 36 mois, soit du 15 novembre 2016 au 14 novembre 2019 et autorise le vice-président à l'administration à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-87-16.

4.6. Maximum annuel assurable pour l'année 2017

Le vice-président aux finances explique les paramètres du calcul du maximum annuel assurable prévus à l'article 66 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Pour l'année 2017, il y a lieu de fixer le maximum annuel assurable à 72 500 \$.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration fixe à 72 500 \$ le maximum annuel assurable applicable à l'année 2017.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-86-16.

4.7. Résultats financiers prévisionnels 2016 du FSST

Les résultats financiers prévisionnels 2016 sont déposés.

5. Gouvernance

6. Divers

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 16 août au 30 septembre 2016 est déposée.

6.2. Mode de gouvernance des comités consultatifs de la Commission

Le mode de gouvernance des comités consultatifs de la Commission est déposé.

7. Divers

8. Huis clos

Aucun huis clos n'est tenu lors de cette séance.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 30.

10. Prochaine séance – 17 novembre 2016, 9 h

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 17 novembre 2016

« Tel qu'adopté à la réunion du 15 décembre 2016 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Serge Cadieux	membre syndical (visioconférence – départ à 13 h)
M. Alain Croteau	membre syndical (visioconférence – départ à 11 h 45)
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal (départ à 13 h)
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal (absente des discussions au point 7.1)
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal (absente des discussions au point 7.1)
M. Jean Lacharité	membre syndical (visioconférence)
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical (visioconférence – départ à 13 h)
M. Jean Poirier	observateur (visioconférence – départ à 13 h)

Se sont excusés :

M. Horacio Arruda	invité
M ^{me} Françoise Bertrand	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical

Invités :

M ^{me} Josée Delisle	directrice des communications et des relations publiques
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M. Christian Goulet	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières (par téléphone)
M ^e Jean-François Paquet	directeur général des affaires juridiques (par téléphone)
M ^{me} Marie Rinfret	vice-présidente à l'équité salariale
M ^e Laurier Gauthier	KSA avocats, S.E.N.C.R.L. (par téléphone)

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 10 h 10.

Traitant du plan stratégique, dont une nouvelle version du tableau synoptique a été déposée, la présidente remercie les membres pour leur participation à la réflexion des séances du 18 octobre et du 8 novembre. Elle ajoute qu'un dernier tour de roue sur les premiers objectifs discutés est prévu au comité de gouvernance et d'éthique de décembre, en vue d'une adoption souhaitée à la séance du conseil d'administration du mois de décembre. Elle indique que la mise en œuvre du plan stratégique fera l'objet de suivis réguliers au conseil d'administration.

Par ailleurs, elle informe les membres, qu'à la demande du comité de gouvernance et d'éthique, une proposition pour la création d'un comité du conseil d'administration pour les dossiers des secteurs des normes du travail (NT) et de l'équité salariale (ES) sera déposée. Il s'agira d'un comité régulier, auquel pourraient s'ajouter des spécialistes, qui analysera les dossiers de ces secteurs avant qu'ils soient soumis à l'attention du conseil d'administration.

À la demande d'un membre patronal, elle aborde la situation du bail de la rue De Bleury dont il a été question à l'émission *Enquêtes*. Elle mentionne que ce bail a été renouvelé avant terme en 2007, pour une période de 20 ans. En référant à la note d'information qui a été transmise récemment aux membres du conseil d'administration, elle ajoute qu'à l'époque, c'est le comité administratif qui avait la délégation du conseil d'administration pour approuver les baux, ce qui n'est plus le cas avec le nouveau Règlement intérieur. Elle précise qu'elle est en lien avec le président-directeur général de la Société québécoise des infrastructures (SQI), qui procède à des analyses, pour examiner la possibilité de rouvrir ce bail s'il est établi qu'il est plus dispendieux ou que ses conditions ne reflètent pas les conditions du marché. Elle fait état des enquêtes et vérifications en cours ainsi que du statut de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) dans ce contexte que la SQ considère comme « victime ». Un membre patronal demande si le bail comporte des restrictions quant au choix des entrepreneurs pour les améliorations locatives, la présidente du conseil et chef de la direction indique que la vérification sera faite.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction fait ensuite état du contexte et du nom des deux firmes de génie-conseil visées par le projet de mise en demeure dont il sera question au point 7.1. Deux membres annoncent qu'ils se retireront alors des discussions, par mesure de prudence, sans tenir pour acquis qu'ils sont effectivement en situation de conflit d'intérêts, mais sans pouvoir l'exclure par les vérifications faites sur le champ.

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que la formation sur les aspects financiers qui devait avoir lieu sur l'heure du midi a été annulée.

L'ordre du jour est approuvé avec l'ajout d'un sujet au point 5.1, relativement à la désignation d'un nouveau membre patronal au comité 3.73.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 18 octobre 2016

Le compte rendu des délibérations de la séance du 18 octobre 2016 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé. Quelques suivis sont effectués, dont ceux portant sur la mauvaise qualité de numérisation des documents et les statistiques sur les décès acceptés. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction précise qu'une présentation sur les dossiers de 1 000 jours sera faite lors de l'étude du Tableau de bord.

4. Dossiers

4.1. CNESST – État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle le changement apporté à la structure organisationnelle. L'organisation compte maintenant six vice-présidences avec la création de la Vice-présidence aux finances et à l'administration et de la Vice-présidence aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières. Par ailleurs, la Direction des communications et des relations publiques est désormais rattachée au Bureau de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

La présidente souligne le 20^e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale, le 24 novembre prochain. Elle annonce aussi qu'un sondage de satisfaction est en cours auprès des employeurs et des travailleurs et que les résultats seront dévoilés au conseil d'administration.

Un membre patronal s'informe des réactions des employés à la suite du choix du site D'Estimauville pour le siège social. La présidente précise qu'il n'y en a pas eu. En outre, des consultations avec les syndicats avant l'annonce ont permis de préciser que la participation des employés serait sollicitée dans l'élaboration du projet.

À propos de l'information communiquée par les médias concernant un dépassement de coûts de 20 M\$, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que la Commission est bien déterminée à ce qu'il n'y ait aucun dépassement de coûts et de délai en cours de projet. La poursuite judiciaire projetée s'inscrit d'ailleurs dans cette volonté d'utiliser les fonds du régime de manière rigoureuse. Elle explique qu'en raison du caractère pointu de ce secteur du droit, un avocat spécialisé de pratique privée a été retenu et ce dernier a été recommandé par la Régie du bâtiment du Québec.

Les membres prennent acte de l'état de situation.

4.2. Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2017 – Adoption finale

Le vice-président aux finances et à l'administration indique aux membres que ce projet de règlement, adopté à la séance du conseil d'administration du 15 juin 2016, a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 29 juin avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. La Commission n'a reçu aucun commentaire.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2017 et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-91-16.

4.3. Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2017 – Adoption finale

Le vice-président aux finances et à l'administration indique aux membres que ce projet de règlement, adopté à la séance du conseil d'administration du 15 juin 2016, a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 29 juin avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. La Commission n'a reçu aucun commentaire.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2017 et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-92-16.

4.4. Engagement financier pour l'audit des livres et comptes de la CNESST et du FSST

Le vice-président aux finances et à l'administration rappelle que c'est le Vérificateur général du Québec (VGQ) qui audite les livres et comptes de la CNESST et du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) et que celui-ci peut confier cette responsabilité à un autre auditeur. C'est ainsi qu'après appel d'offres du VGQ, l'audit des états financiers de la CNESST et du FSST pour les exercices clos le 31 décembre des années 2016 à 2020 est confié au cabinet d'experts-comptables Ernst & Young (E&Y). La Commission est tenue d'assumer les frais et honoraires de cet auditeur, de même que ceux requis pour l'exécution de possibles travaux additionnels. Il souligne que la facture estimée est moindre que celle acquittée l'an dernier à cette même firme.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration autorise un engagement financier maximal de 1 094 500 \$, à répartir sur les exercices financiers de 2016 à 2020 inclusivement, selon l'avancement des travaux, en vue du paiement des honoraires professionnels pour le mandat confié par le VGQ à E&Y, pour l'audit des états financiers de la CNESST et du Fonds pour les exercices clos le 31 décembre des années 2016 à 2020 ainsi que pour les travaux connexes prévus au contrat et pouvant s'avérer nécessaires pour poursuivre ledit audit.

Le conseil d'administration autorise le vice-président aux finances et à l'administration à approuver le paiement des factures sur recommandation préalable du directeur de vérification responsable du dossier de la CNESST et du FSST au VGQ et de la directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-93-16.

4.5. Renouvellement des contrats de services bancaires

Le vice-président aux finances et à l'administration présente le mémoire visant à recommander le renouvellement des contrats de services bancaires et traitant des facteurs à considérer ainsi que des décisions à prendre.

Il mentionne les coûts associés à un appel d'offres et à un changement d'institution bancaire dans un contexte où des travaux d'harmonisation et d'intégration des systèmes administratifs seront réalisés pendant la même période. Ces travaux sont censés se terminer en 2018 et font en sorte qu'un changement d'institution au même moment n'est pas favorable, ce qui explique la volonté de procéder à un renouvellement anticipé de ces contrats. Suite à une intervention d'un membre patronal, le vice-président indique que les travaux d'arrimage informatique entre une nouvelle institution et la Commission se sont échelonnés sur 18 mois la dernière fois avec des coûts de développement de près de 800 k\$. Le vice-président recommande donc au conseil d'administration de renouveler les contrats actuels de services bancaires de la Commission et du FSST avec les deux fournisseurs actuels en expliquant les conditions qui s'y rattachent.

Des membres échangent sur la proposition et émettent certaines préoccupations.



Ainsi, au terme de la discussion, il est convenu qu'une nouvelle proposition sera soumise au conseil d'administration quant à la durée des contrats, en évitant de lier la Commission plus longtemps que nécessaire, en tenant compte des démarches qui seront effectuées pour obtenir d'autres offres de services.

4.6. Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et sécurité du travail

Le vice-président aux finances et à l'administration rappelle que les trois organismes regroupés dans la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail avaient conclu des ententes de services avec Revenu Québec. Il explique les différents niveaux de service de ces ententes et le contexte de leur renouvellement. Un engagement financier est requis pour poursuivre ces trois ententes, nécessaires aux activités de la Commission, selon leurs modalités d'ajustement annuel respectives.



Également, le vice-président aux finances et à l'administration déposera un tableau expliquant les grandes lignes des ententes actuellement en vigueur.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 3 970 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, pour poursuivre les 3 ententes suivantes avec Revenu Québec (RQ) :
 - o *Entente relative à l'encaissement des versements périodiques pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);*
 - o *Entente relative à la perception du prélèvement de la Commission des normes du travail (CNT) par le Ministère du Revenu;*
 - o *Entente de services «Déclaration des employeurs en matière d'équité salariale (DEMES)» avec la Commission de l'équité salariale (CES);*
- autorise le vice-président aux finances et à l'administration à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-95-16.

4.7. État de santé des projets en ressources informationnelles (RI)

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente l'état de santé des projets en ressources informationnelles (RI) au 31 août 2016 qui sera transmis au Dirigeant principal de l'information. Cet état de santé comporte 17 projets de 100 000 \$ et plus qui sont en phase de réalisation, d'implantation ou de rodage. Il explique

les légères variations d'échéancier liées à certains projets et souligne qu'il n'y a aucune variation des coûts. Le vice-président ajoute que le tableau a été transmis à l'expert du comité du conseil d'administration sur les ressources informationnelles, mais qu'il sera revu avec lui lors des rencontres du comité prévues en décembre.

Un membre patronal réitère l'intérêt qu'une séance du Comité sur les ressources informationnelles (CRI) soit organisée avant le conseil d'administration lorsqu'il y a des dossiers en ressources informationnelles. Même si l'expert du comité a été informé, il souligne qu'il est de la responsabilité des administrateurs de faire l'examen des dossiers.

Une précision est demandée concernant les exigences du Barreau du Québec dans le projet de l'accès au dossier du travailleur. Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières vérifiera et fera un suivi aux membres. L'écart entre le budget dépensé et le niveau de réalisation d'un projet de remplacement de serveurs est aussi expliqué.

Les membres prennent acte de l'état de santé des projets en ressources informationnelles (RI).

4.8. Plan d'action favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction explique d'abord qu'un des mandats de la Commission consiste à faire connaître la loi sur l'équité salariale à toutes les clientèles. Elle invite ensuite la vice-présidente à l'équité salariale à présenter les trois axes d'intervention du Plan d'action favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées, les actions privilégiées et les moyens de mise en œuvre. La vice-présidente à l'équité salariale précise que ce Plan d'action s'inscrit à la fois dans le plan de transition de la CNESST et dans son plan stratégique 2017-2019. Elle présente les enjeux rencontrés pour rejoindre les travailleuses non syndiquées et se sert du Tableau du plan d'action pour relater les consultations et les collaborations établies, surtout pour rejoindre les femmes immigrantes qui sont nombreuses dans le groupe cible des non-syndiquées. Elle traite des axes d'intervention et détaille les projets.

Quelques membres demandent des précisions sur le plan. Ainsi, un membre patronal souligne que le plan n'a pas été étudié en comité stratégique avant d'être présenté au conseil d'administration. et qu'il a certains éléments à soulever. Il commente certains moyens prévus dans le plan, dont la formation des femmes immigrantes et la mise en place d'un « code de respect » à l'intention des entreprises. Une autre préoccupation est exprimée par rapport aux possibles impacts financiers pour les comités sectoriels de main d'œuvre.

Un autre membre patronal demande qu'on s'assure de préserver l'équilibre dans l'approche et les ressources de ce plan, car c'est aux employeurs qu'incombe la responsabilité de mettre la loi en œuvre, pas aux travailleurs ni aux travailleuses. Pour sa part, un membre syndical exprime son enthousiasme face à ce plan et à ses objectifs.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction explique qu'un plan d'action sera annoncé lors de l'événement soulignant le 20^e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale, mais que le conseil d'administration n'est pas tenu de prendre une décision finale sur les moyens lors de la séance. Elle note que les membres s'entendent sur les axes et les actions; seuls certains moyens devraient être revus. Le Plan pourra être bonifié avec les commentaires qui seront émis par le comité du conseil d'administration qui sera mis sur pied pour les secteurs des normes du travail et de l'équité salariale. À la suite de cette analyse, le plan sera soumis à nouveau au conseil d'administration. Finalement, en réponse aux questions, la vice-présidente à l'équité salariale indique que le Plan tel que présenté ne requiert aucun ajout d'effectif.

4.9. Indemnisation des victimes d'actes criminels et plan d'action donnant suite au rapport d'enquête du Protecteur du citoyen

La vice-présidente aux opérations fait état des principaux éléments du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels et présente la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (DIVAC). Elle souligne que les orientations que la Commission applique sont celles du ministère de la Justice du Québec (MJQ), lequel décide d'intervenir ou non dans les dossiers du Tribunal administratif du Québec, avec ses propres avocats. La

Commission ne décide donc pas elle-même de la façon dont sont appliquées les décisions des tribunaux et de l'interprétation des dispositions de la loi.

La vice-présidente aux opérations présente aussi le projet de plan d'action donnant suite au Rapport d'enquête du Protecteur du citoyen (PC) intitulé *Indemnisation des victimes d'actes criminels : pour une prise en charge efficace et diligente de personnes vulnérables*. Elle souligne qu'il pourrait être modifié d'ici son dépôt au Protecteur du citoyen le 9 décembre prochain, si le ministère de la Justice (MJQ), avec lequel la DIVAC a travaillé en étroite collaboration, formule des commentaires. Le plan d'action final sera déposé au CA pour information.

La vice-présidente explique que l'application des 33 recommandations du PC, notamment celle de communiquer verbalement avec toutes les victimes, requerra plus de ressources, dont l'ajout estimé d'une centaine d'ETC supplémentaires aux 127 actuellement en poste. Le MJQ est responsable des coûts du régime et des frais d'administration.

Les membres font des propositions visant à bien situer les responsabilités qui relèvent de la Commission dans le plan d'action et à faire valoir la qualité du travail déjà effectué, confirmée par le sondage de 2013 sur la satisfaction de la clientèle. Ils demandent également de préciser clairement que les engagements sont pris sous réserve des budgets qui seront alloués à la Commission par le MJQ pour les réaliser. D'autre part, un membre patronal indique qu'il n'est pas facile pour les employeurs d'obtenir des informations concernant les indemnités et les remboursements versés aux employés victimes d'acte criminel qui peuvent aussi être indemnisés par l'assureur de l'employeur. Des échanges s'ensuivent concernant ce mandat attribué à la Commission, les membres estimant qu'une discussion à ce sujet devrait avoir lieu au cours de la prochaine année.

Les membres prennent acte du plan d'action donnant suite au rapport d'enquête du Protecteur du citoyen.

4.10. Campagne sociétale « Normes du travail 2017 »

La directrice des communications et des relations publiques présente la campagne sociétale sur les normes du travail qui vise à faire connaître davantage la Loi sur les normes du travail auprès des employeurs, des salariés, mais aussi de la population en général. Elle précise les cibles et les moyens retenus pour sensibiliser les employeurs concernant leurs obligations et les salariés de leurs droits et responsabilités.

Les membres discutent de l'importance de rejoindre le grand public. Un membre patronal souhaite aussi que du soutien technique soit aussi offert aux employeurs pour les aider dans l'observance de la loi. À la suite des suggestions apportées, notamment la production d'un calendrier à l'intention des employeurs précisant leurs obligations, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que les commentaires seront pris en compte.

Les membres prennent acte de la présentation de la campagne sociétale pour le secteur des normes du travail.

5. Gouvernance

5.1. Comité sur l'analyse des budgets et des programmes des associations sectorielles paritaires (3.32) – Modification des membres

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente la demande de modification concernant la composition des membres du comité sur l'analyse des budgets et des programmes des associations sectorielles paritaires (n° 3.32).

Ainsi, le conseil d'administration de la Commission nomme à titre de membres du comité sur l'analyse des budgets et des programmes des associations sectorielles paritaires (n° 3.32) les personnes suivantes :

M. Dominique Malo

M. Alexandre Gagnon

M^{me} Céline Dugré

désignés par la partie patronale;

M^{me} Andrée Bouchard

M. Daniel Demers

M^{me} Céline Giguère

M. Daniel Cloutier

désignés par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-97-16.

5.2. Comité du conseil d'administration sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) – Modification des membres

Une demande de modification concernant la composition des membres du comité du conseil d'administration sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (n° 3.73) est présentée par la partie patronale séance tenante, à la suite de la démission d'un de ses membres.

Ainsi, le conseil d'administration de la Commission nomme à titre de membres du comité du conseil d'administration sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (n° 3.73) les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon

M^{me} Reine Lafond

M. Guy-François Lamy

M^{me} Martine Bélanger

désignés par la partie patronale;

M^{me} Andrée Bouchard

M. Daniel Demers

M. Martin L'Abbée

M. Jean-Pierre Devost

désignés par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-98-16.

6. Divers

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} au 31 octobre 2016 est déposée.

6.2. Tableau de bord – Janvier à septembre

Le tableau de bord est déposé.

6.3. Statistiques sur les décès acceptés – Janvier à septembre

Un membre patronal demande si les statistiques de décès sont modifiées en conséquence des décisions du tribunal à la suite de contestations. Le vice-président aux finances et à l'administration vérifiera cet aspect.

Les statistiques sur les décès acceptés pour la période de janvier à septembre 2016 sont déposées.

6.4. Tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan de transition 2016 et du respect des délais de la Déclaration de services – Janvier à septembre

Le Tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan de transition 2016 et du respect des délais de la Déclaration de services – Janvier à juin 2016 est déposé.

7. Divers

7.1. Projet immobilier Bourdages – Projet de mise en demeure

Le directeur général des affaires juridiques explique les motifs qui sous-tendent le projet de mise en demeure qui sera transmis à la firme Génivar (maintenant WSP) et à la firme BPR. M^e Paquet et M^e Gauthier répondent aux questions des membres.

8. Huis clos

Un huis clos est tenu lors de cette séance.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 10.

10. Prochaine séance – 15 décembre 2016, 9 h

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 15 décembre 2016

« Tel qu'adopté à la réunion du 28 février 2017 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal (départ à 11 h 45)
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical (conférence téléphonique de 11 h 45 à 13 h 10)
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical (conférence téléphonique de 11 h 45 à 13 h 10)
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur

Se sont excusés :

M. Horacio Arruda	invité
M. Alain Croteau	membre syndical
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal

Invités :

M ^{me} Gaétane Cloutier	directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M. Christian Goulet	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières
M. Hugues Paris	conseiller en construction (visioconférence)
M. Dany Pigeon	directeur de projet
M. Anthony Prost	directeur des placements et de l'expertise en financement (visioconférence)
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M. Adriana Multescu	représentant SQI (visioconférence)

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 10 h. Elle souhaite la bienvenue aux deux nouveaux administrateurs et expose les grandes lignes de leur parcours.

À l'occasion de la période des Fêtes, la présidente propose d'adopter une motion visant à souligner l'excellent travail réalisé cette année par les employés (es) de la Commission, les remercier et leur offrir les meilleurs vœux de la part des administrateurs.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction informe ensuite les membres que la ministre responsable du Travail a demandé un avis au comité consultatif sur les normes du travail concernant les agences de placement. La lettre reçue indique que la ministre rencontrera la présidente au sujet des modalités de cette demande. Elle rappelle la composition du comité consultatif sur les normes du travail et ajoute que le conseil d'administration sera informé de l'évolution des travaux. Les membres échangent sur le rôle du comité consultatif et celui du conseil d'administration dans ce dossier et de l'opportunité de participer à ces travaux notamment par l'intermédiaire du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail. Un membre patronal mentionne que l'avis devra tenir compte de l'ensemble de la littérature et des données québécoises pour avoir un portrait global de cette situation. Il est convenu que le plan de match détaillé pour la production de l'avis sera déposé au conseil d'administration lorsqu'il aura été élaboré par la Vice-présidence aux normes du travail (VPNT).

Depuis la dernière rencontre, les membres du comité consultatif sur l'équité salariale ont été nommés, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que l'arrêté ministériel sera déposé aux membres dans la base « Gestion des instances ». La présidente du conseil et chef de la direction indique que la ministre s'apprête à diffuser un communiqué concernant la diminution du taux de cotisation des normes du travail, prévue à la loi qui est déposée séance tenante. Finalement la présidente soumet une motion de remerciement pour souligner le départ de madame Françoise Bertrand et invite les membres à signer la résolution.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-100-16 et A-101-16.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres patronaux rappellent qu'ils comptent des clients dans l'industrie du bois parmi leurs membres et qu'un représentant du milieu de l'aluminium est administrateur. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction retient qu'à ce stade des discussions, prévu au point 4.10, ces membres ne sont pas en situation de conflit d'intérêts.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé, après deux ajouts : la tarification des psychologues ainsi que les nominations aux comités stratégiques et aux deux nouveaux comités-conseils.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 17 novembre 2016

Le compte rendu des délibérations de la séance du 17 novembre 2016 est adopté.

3.2. Approbation des résolutions A-98-16 et A-99-16 de la séance du 17 novembre 2016

La résolution A-98-16 de la séance du 17 novembre 2016 est approuvée. Les administrateurs suspendent l'adoption de la résolution A-99-16, la situation n'exigeant plus qu'une rencontre soit prévue avec la ministre.

3.3. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé.

4. Dossiers

4.1. CNESST – État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle tout le travail effectué au cours de cette première année de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), soulignant les accomplissements du conseil d'administration. Elle fait le point sur les regroupements de directions régionales et d'effectifs, auxquels la Commission a procédé au cours de l'année. Elle annonce quelques résultats préliminaires d'un sondage de satisfaction de la clientèle, dont les résultats finaux seront communiqués après analyse.

Les membres prennent acte de l'état de situation.

4.2. Taux de revalorisation pour l'année 2017

Le vice-président aux finances et à l'administration présente les grandes lignes du mémoire de même que la recommandation.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le taux de revalorisation pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-102-16.

4.3. Modification de la politique de placement de la CNESST

Le vice-président aux finances et à l'administration ainsi que le directeur des placements et de l'expertise financière présentent les principaux éléments de changements proposés à la politique de placement. Il est notamment question des changements introduits par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Ils échangent avec les membres de la façon d'ajuster les positions de la CNESST et expliquent que les choix de la Commission ont toujours été légèrement différents de ceux de la CDPQ depuis 2008, pour tenir compte de ses préoccupations.

Le vice-président aux finances et à l'administration indique que le comité de placement a demandé de soumettre au printemps une analyse des impacts de ce positionnement. Il ajoute qu'en date du 9 décembre dernier, le rendement du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) est de 5,5 %, ce qui est une bonne nouvelle.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration et du comité de placement, le conseil d'administration approuve les modifications apportées à la composition du portefeuille de référence du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) et adopte la politique de placement révisée de la Commission.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-103-16.

4.4. Budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2017

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil ainsi que la directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle se joignent à la rencontre pour ce sujet. Le vice-président aux finances et à l'administration présente les principaux éléments des trois budgets présentés pour approbation. Le vice-président et la directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle expliquent le taux réel de croissance des frais d'administration, avant les changements de règles comptables proposés cette année.

Ils soulignent les économies déjà réalisées en lien avec le regroupement créant la CNESST. En ce qui a trait aux économies associées à l'ajout des 48 postes additionnels en ressources informationnelles, les économies seront présentées en 2018. Les membres demandent que les démarches soient entreprises pour obtenir les autres postes en ressources informationnelles (RI) qu'ils avaient déjà autorisés, de manière à développer et maintenir l'expertise interne en la matière, et à bénéficier des économies.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration et du comité du budget et des ressources humaines, le conseil d'administration approuve les budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs de la CNESST pour 2017.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-104-16 et A-105-16.

4.5. Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2017 et Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2018-2020

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, un administrateur, membre du comité sur les ressources informationnelles, rapporte les éléments marquants des rencontres de ce comité, du travail de l'expert-conseil et de l'analyse de la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2017 et des autres dossiers soumis lors de la séance. Il indique que des rencontres additionnelles du comité seront tenues afin que les membres puissent recevoir de la formation et améliorer leur compréhension des dossiers. L'administrateur précise que des vérifications juridiques sont attendues concernant des contrats de service pour des produits Oracle, afin de tenter d'y mettre fin.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration approuve la PARI 2017 et en autorise sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-106-16.

4.6. Projets de moins de 1 M\$ et de désuétude technologique inscrits à la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2017

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise six nouvelles initiatives de moins de 1 M\$ et cinq projets de désuétude technologique inscrits à la PARI 2017.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-107-16.

4.7. Engagement financier requis pour le renouvellement des contrats liés aux frais de fonctionnement technologiques inscrits à la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2017

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise un engagement financier de 23,1 M\$ pour le renouvellement des contrats liés aux frais de fonctionnement technologique, dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la PARI de chacune des années concernées.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-108-16.

4.8. Engagement financier requis pour l'octroi des contrats liés aux services professionnels inscrits à la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2017

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise un engagement financier de 30,3 M\$

pour des contrats de services professionnels à être octroyés de 2017 à 2019, afin de réaliser des activités en ressources informationnelles, et dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la PARI de chacune des années concernées.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-109-16.

4.9. Gestion de la conformité de la prime d'assurance

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les grandes lignes du projet, également discuté au comité des ressources informationnelles. Trois éléments s'en dégagent : un service plus fluide et rassurant pour les donneurs d'ouvrage, l'ajout de documents de financement et une mise à niveau du site Web pour les employés.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration approuve le dossier d'affaires portant sur le projet « Gestion de la conformité de la prime d'assurance » et autorise la réalisation de la solution retenue, incluant un engagement budgétaire maximal de 3,475 M\$ dont la répartition est estimée comme suit : 0,430 M\$ en 2016, 2,693 M\$ en 2017 et 0,352 M\$ en 2018.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-110-16.

4.10. Projet immobilier D'Estimauville (PIE) – Dossier d'affaires

Le vice-président responsable du Projet immobilier d'Estimauville dépose une présentation séance tenante. Il rappelle les étapes franchies depuis le 18 octobre dernier alors que le conseil d'administration a été saisi du dossier. Il précise la portée du projet qui exclut le centre de traitement des données et poursuit en expliquant la gouvernance du projet qui comprend une participation des employés. Le vice-président enchaîne ensuite avec l'échéancier, les coûts et l'analyse de risque du projet. Il précise le besoin de financement supplémentaire

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction expose les conditions d'utilisation du bois qui ont été convenues au CCAPIB : le bois doit provenir du Québec, être utilisé de manière apparente et fonctionnelle et de façon à favoriser sa durée de vie et un entretien facile. Elle soumet ensuite une proposition pour le montant de l'allocation en ajoutant qu'une reddition de comptes particulière sur cette question sera effectuée. Un membre patronal suggère que des équivalences en bois soient également demandées aux professionnels dans les appels d'offres afin d'augmenter davantage le pourcentage d'utilisation du bois dans l'édifice. Après discussion, cette proposition est retenue par les membres.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président responsable du projet immobilier d'Estimauville et des discussions intervenues au CCAPIB, le conseil d'administration approuve le dossier d'affaires déposé et le cadre budgétaire global de 154,369 M\$ qui comprend une allocation particulière de 4 M\$ pour la valorisation du bois dans la construction du nouveau siège social et demande, en outre, que des équivalences en bois soient considérées dans l'ensemble du projet, et ce, dans le respect du cadre budgétaire.

Le conseil d'administration autorise également un engagement financier additionnel de 148,823 M\$, qui s'ajoute à l'engagement financier de 5,546 M\$ approuvé le 18 octobre 2016 (A-90-16) et annule en conséquence le premier engagement financier de 28,9 M\$ approuvé le 15 juin 2016 (A-58-16). Il autorise le financement complémentaire nécessaire évalué à 39,2 M\$, par un emprunt auprès de Financement-Québec en début d'année 2017 et autorise finalement le vice-président responsable du projet immobilier D'Estimauville à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-111-16.

4.11. Location d'espaces additionnels et travaux d'améliorations locatives au rez-de-chaussée Centre administratif – 1199, rue De Bleury, Montréal

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction et le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières exposent le mémoire relatif à la location d'espaces additionnels et des travaux requis pour aménager le rez-de-chaussée du Centre administratif du 1199, rue de Bleury. Ils expliquent le contexte de vérification des termes de certains baux de ministères et organismes, dont celui de Bleury, faisant l'objet d'allégations d'irrégularités.

En réponse aux interrogations des membres, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction souligne la distinction importante à faire entre les rénovations déjà autorisées par le conseil d'administration sur les étages et celles du rez-de-chaussée visées au mémoire. Des discussions s'ensuivent sur la localisation des employés de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (DIVAC).

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et en tenant compte de l'ensemble des éléments portés à la connaissance de la CNESST, le conseil d'administration décide de ne pas accepter l'offre de location de l'espace supplémentaire proposé au rez-de-chaussée du 1199, rue De Bleury et de ne pas autoriser l'engagement financier supplémentaire qui en découlerait pour la location et les rénovations.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-112-16.

4.12. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (échelles portatives et escabeaux) – Adoption finale

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique aux membres que ce projet de règlement, adopté à la séance du conseil d'administration du 15 septembre 2016, a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 28 septembre avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. La Commission n'a reçu aucun commentaire; il y aurait donc lieu d'adopter le texte définitif. Le décret nécessaire pour l'approbation gouvernementale sera préparé dès le retour au travail des juristes de l'État actuellement en grève et transmis ensuite à la ministre.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (échelles portatives et escabeaux) et demande à la ministre responsable du Travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-113-16.

4.13. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines – Adoption finale

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique aux membres que ce projet de règlement, adopté à la séance du conseil d'administration du 15 septembre 2016, a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 28 septembre avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission. La Commission n'a reçu aucun commentaire. Elle formule les mêmes commentaires que pour le précédent règlement quant au décret devant accompagner le règlement.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines et

demande à la ministre responsable du Travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-114-16.

4.14. Entente modifiant l'entente constituant une association sectorielle paritaire de santé et de sécurité du travail du secteur des affaires sociales

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction explique brièvement le dossier et, sur la foi de ce mémoire et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration approuve la mise à jour de l'Entente constituant une association sectorielle paritaire de santé et de sécurité du travail du secteur des affaires sociales.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-115-16.

4.15. Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail pour l'exercice financier 2017

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le mémoire et rappelle que ces subventions ont fait l'objet d'une analyse au comité du budget et des ressources humaines ainsi qu'au comité conseil sur l'analyse des budgets et des programmes des associations sectorielles paritaires (3.32) de la Commission.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, du comité du budget et des ressources humaines et du comité conseil sur l'analyse des budgets et des programmes des associations sectorielles paritaires (3.32), le conseil d'administration adopte les demandes de subvention des ASP pour l'exercice financier 2017 et autorise la CNESST à payer ces sommes en trois versements aux dates et selon les modalités prévues aux règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires (ASP).

Adopté à l'unanimité. Résolution A-116-16.

5. Gouvernance

5.1. Plan stratégique 2017-2019 de la CNESST

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction remercie les membres pour leur travail important au cours de l'année afin de doter l'organisation d'un plan stratégique, et ce, dans des délais serrés. Elle rappelle qu'un plan de transition avait été élaboré pour l'année 2016. Comme la Commission doit avoir un plan stratégique, des travaux intensifs ont dû être menés au cours de la dernière année. La présidente précise que le plan stratégique couvrira une période de trois ans et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Elle présente ensuite brièvement le contenu en mentionnant notamment les changements apportés pour donner suite aux échanges et propositions formulées lors des dernières séances du comité de gouvernance et d'éthique. Elle expose les échanges sur la façon dont se calcule la durée des indemnités de remplacement du revenu (IRR). Elle annonce que la reddition de comptes sur les indicateurs sera présenté au conseil d'administration deux fois par an et qu'en 2017 une réflexion sur le tableau de bord aura lieu avec les membres du comité de gouvernance et d'éthique.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction invite ensuite le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil à rapporter les discussions et la recommandation du comité de coordination concernant l'indicateur et la cible de durée moyenne d'incapacité (IRR). Après avoir expliqué la proposition, le vice-président ajoute que pour la reddition de comptes au conseil d'administration, le détail des délais administratifs avant l'identification de la solution de retour au travail sera aussi fourni.

Enfin, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne que le slogan qui se trouvait sur la première page du plan sera retiré.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des explications fournies et de la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve le Plan stratégique 2017-2019 de la CNESST.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-117-16.

5.2. Nomination d'un président du comité de vérification pour l'année 2017

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle le principe d'alternance prévu au règlement intérieur afin que la présidence de ce comité soit exercée d'une année à l'autre par un représentant des employeurs et par un représentant des travailleurs. Monsieur Yves-Thomas Dorval est remercié pour son engagement au cours de la dernière année et monsieur Serge Cadieux est désigné à l'unanimité pour assumer cette fonction en 2017.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration nomme monsieur Serge Cadieux, représentant des travailleurs, à titre de président du comité de vérification pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-118-16.

5.3. Mandats, compositions et règles de fonctionnement des comités-conseils

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente les règles de fonctionnement et les mandats des comités-conseils, lesquels ont été analysés au comité de coordination, au comité de gouvernance et d'éthique et sont maintenant présentés pour approbation par le conseil d'administration.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- approuve les règles de fonctionnement et les mandats des comités-conseils;
- constitue les comités suivants :
 - o Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76), nomme ses membres et l'autorise à remplir son mandat alors qu'il est composé d'un nombre inégal de représentants des travailleurs et des employeurs, mais demande que la composition du comité soit régularisée d'ici un an afin de respecter les règles de fonctionnement des comités-conseils.
 - o Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (3.77) et nomme ses membres;
 - o Comité-conseil sur le partenariat (3.78);
 - o Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79)
- dissout des comités suivants qui sont remplacés par le Comité-conseil du partenariat :
 - o Comité consultatif sur l'analyse des budgets et des programmes des associations sectorielles paritaires (3.32);
 - o Comité sur le programme des services de santé au travail (3.46);
 - o Comité sur la programmation de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail (3.61).

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-119-16 à A-122-16.

5.4. Planification des travaux réglementaires 2017 et principes d'allègement réglementaire

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le bilan provisoire de la planification 2016, rapportant une conformité d'environ 75 % par rapport aux objectifs initiaux. Il explique que la planification 2017 a été établie avec tous les comités-conseils et a été revue par le comité de coordination. En ce qui concerne l'allègement réglementaire, la Commission travaille déjà en collaboration avec les partenaires pour établir la réglementation. Cependant, ils devront maintenant intégrer les principes d'allègement réglementaire dans leurs travaux et c'est pourquoi les membres seront formés en conséquence. Les membres soulignent le travail du comité de coordination qui facilite l'avancement des travaux et que cette organisation du travail constitue une grande avancée dans la gouvernance réglementaire et qu'un bon climat d'échange s'est instauré aux différentes tables.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration prend acte du bilan provisoire des travaux réglementaires 2016, approuve la planification des travaux réglementaires pour l'année 2017 en prévention-inspection ainsi qu'en réparation. Il approuve que les comités-conseils réglementaires intègrent les principes d'allègement réglementaire dans leurs travaux, dans le respect de la mission de la CNESST, conformément à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, que leurs membres soient formés en conséquence et que la planification des travaux réglementaires 2017 et les suivantes soient soumises à titre de plan d'action pour la révision des normes réglementaires.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-123-16.

5.5. Planification pluriannuelle en prévention-inspection 2017-2019, volet santé et sécurité du travail

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil rappelle que dans le cadre des travaux de la planification stratégique, le conseil d'administration avait demandé de préciser les priorités en matière de prévention pour les prochaines années. Il ajoute qu'une consultation d'une quarantaine de partenaires a été effectuée au cours de la dernière année. Ainsi, la planification présente un bilan sommaire des dernières années en matière de prévention, les perspectives pour les prochaines années ainsi que l'approche que la Commission souhaite mettre de l'avant pour optimiser ses interventions en prévention. Les secteurs qui seront ciblés; les risques qui seront priorités et les clientèles qui feront l'objet d'une attention particulière y sont précisés.

Il mentionne également qu'à la suite d'une demande du comité de gouvernance et d'éthique, la planification pluriannuelle prévoit également que la permanence réalise un état de situation en matière de santé psychologique, tant du point de vue de la prévention que de la réparation.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve la planification pluriannuelle en prévention-inspection 2017-2019, volet santé et sécurité du travail.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-124-16.

5.6. Comité-conseil sur le suivi du plan d'action de la CNESST dans les mines souterraines (n° 3.57.1) – Désignation des membres

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente la demande de modification concernant la composition des membres du comité-conseil sur le plan d'action de la CNESST dans les mines souterraines (n° 3.57.1).

Ainsi, le conseil d'administration de la Commission nomme à titre de membres du comité-conseil sur le plan d'action de la CNESST dans les mines souterraines (n° 3.57.1) les personnes suivantes :

- o France Dupéré
- o Jocelyn Deschênes
- o **Guy Belleau**
- o Tanguy Paquot
- o Christian Provencher

désignées par la partie patronale,

- o Alain Croteau
- o Mathieu Barrette
- o Claude Bénard
- o Lin Flageole
- o André Racicot

désignées par la partie syndicale

Adopté à l'unanimité. Résolution A-125-16.

5.7. Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (n° 3.33.2) – Désignation des membres

Une demande de modification concernant la composition des membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (n° 3.33.2) a été transmise par la partie patronale, à la suite de la démission d'un de ses membres.

Ainsi, le conseil d'administration de la Commission nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (n° 3.33.2) les personnes suivantes :

- o Jean Chassé
- o **Patrick Veillette**
- o Geneviève Gauthier
- o Dominique Malo

désignées par la partie patronale;

- o Andrée Bouchard
- o René Bellemare
- o Daniel Demers
- o Jean-Michel Houdet

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-126-16.

6. Dépôt de documents

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} au 29 novembre 2016 est déposée.

6.2. Liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST pour l'année 2017

La liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST pour 2017 est déposée.

6.3. Modification de l’orientation à l’égard de l’atteinte permanente à l’intégrité physique et psychique évaluée à 0 %

Une note d’information sur la modification de l’orientation à l’égard de l’atteinte permanente à l’intégrité physique et psychique évaluée à 0 % est déposée.

6.4. Plan d’action donnant suite au Rapport d’enquête du Protecteur du citoyen (IVAC)

La présidente du conseil d’administration et chef de la direction informe les membres qu’une version du plan d’action qui intègre les commentaires des membres du conseil d’administration est déposée. Comme une prolongation du délai pour le dépôt du plan d’action final a été obtenue par le ministère de la Justice, une version finale sera déposée lorsqu’il sera transmis au Protecteur du citoyen.

7. Divers

7.1. Tarification des psychologues

Un membre de la partie syndicale mentionne recevoir des lettres types reprises par quelques membres de l’Association des psychologues du Québec, annonçant leur refus d’offrir des soins de psychologie aux travailleurs victimes d’une lésion professionnelle. Il demande d’avoir des précisions sur la situation.

La présidente du conseil d’administration et chef de la direction invite le vice-président au partenariat et à l’expertise-conseil à faire un état de situation du dossier. Celui-ci résume les demandes des psychologues et les décisions prises jusqu’à maintenant. Il ajoute que des travaux sont prévus en 2017 à ce sujet dans la planification des travaux réglementaires. Le vice-président explique aussi les autres actions déjà posées et annonce qu’un document d’orientation devrait être soumis au comité de coordination au début de la prochaine année.

Les membres expriment leur préoccupation d’assurer l’accès aux services pour les travailleurs et invitent la Commission à poursuivre ses travaux en cours, à examiner les suites à donner en réponse aux psychologues.

7.2. Nomination aux comités stratégiques et aux comités-conseils

En raison de la nomination de M. Stéphane Forget à titre d’administrateur, les membres conviennent de le nommer aux mêmes comités stratégiques que ceux dont madame Bertrand était membre :

Comité administratif :	membre substitut
Comité de gouvernance et d’éthique :	membre
Comité de vérification :	membre
Comité du budget et des ressources humaines :	membre
Comité de placement :	membre substitut
Comité sur le projet immobilier Bourdages :	membre substitut

Le conseil d’administration de la Commission nomme à titre de membres du comité-conseil sur le partenariat (n° 3.78) les personnes suivantes :

- o M. Alexandre Gagnon
 - o M. Dominique Malo
- désignées par la partie patronale,
- o M^{me} Andrée Bouchard
 - o M. Daniel Demers
- désignées par la partie syndicale,

En ce qui concerne le comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail, la partie syndicale n'ayant pas complété ses consultations, la nomination des membres pourra se faire par courriel pour permettre la tenue d'une rencontre afin d'étudier le Plan d'action favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées.

Enfin, un membre de la partie syndicale rappelle que M^{me} Denise Cameron doit être nommée aux comités 3.33.1 et 3.33.2 en remplacement de M. Jean Dussault. Un suivi sera fait à ce sujet.

8. Huis clos

Un huis clos est tenu.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 13 h15.

10. Prochaine séance – 28 février 2017, 9 h

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 28 février 2017

« Tel qu'adopté à la réunion du 30 mars 2017 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Denis Bolduc	membre syndical (arrivé à 10 h 50)
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal (conférence téléphonique – quitté à 11 h 10)
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur
M. Horacio Arruda	invité

Se sont excusées :

M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal

Invités :

M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M ^{me} Danielle Lamarche	directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information (visioconférence)
M. Marie Larue	présidente-directrice générale de l'IRSST
M. Anthony Prost	directeur des placements et de l'expertise en financement (visioconférence)
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 9 h 50. D'entrée de jeu, elle fait état des derniers développements dans le dossier du conflit de travail avec les avocats et notaires de l'État québécois, en grève depuis le 24 octobre dernier. Elle indique que l'Assemblée nationale siège en ce moment et votera vraisemblablement la loi 127 sur le retour au travail des juristes. Un plan d'action contenant diverses mesures pour limiter les impacts de ce conflit de travail est en voie de préparation. À leur retour, les juristes seront invités à collaborer à l'établissement de ces priorités. Rappelant que ces mesures visent avant tout à mitiger les impacts sur les clientèles employeurs et travailleurs, la présidente informe les administrateurs qu'un état de situation de ce dossier leur sera présenté, sur une base régulière.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Un membre patronal rappelle que son association compte des membres dans le domaine de la physiothérapie privée. Par prudence et pour éviter toute apparence potentielle de conflit d'intérêts, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction l'informe qu'il devra se retirer des discussions et de la prise de décision du point 4.7.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec le retrait du point 4.6. Plan d'action favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées (PATNS), et l'ajout du point 5.2. Nomination des membres de comités stratégiques.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 15 décembre 2016

Le compte rendu des délibérations de la séance du 15 décembre 2016 est adopté. À la demande d'un administrateur patronal, des précisions additionnelles sont fournies quant aux informations relatives au rendement du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) du point 4.3.

3.2. Approbation des résolutions A-127-16 et A-133-16 de la séance du 15 décembre 2016

Les résolutions A-127-16 à A-133-16 de la séance du 15 décembre 2016 sont approuvées.

3.3. Résolution du Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (A-01-17)

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, les membres procèdent à la signature de la résolution prise par voie électronique le 10 février 2017.

3.4. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé.

4. Dossiers

4.1. CNESST – État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction informe les administrateurs qu'à l'occasion du Rendez-vous national sur la main d'œuvre, la ministre responsable du Travail a fait état de propositions de modifications aux normes du travail dans la perspective d'une réforme législative. Dans ce contexte, un membre patronal rappelle l'importance que les acteurs clés dans ce dossier soient consultés en amont du processus de réforme et que chaque proposition de modifications s'appuie sur des données probantes pour faciliter les discussions et le consensus. Un membre syndical indique quant à lui que le Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre devrait constituer le forum privilégié pour la consultation des associations patronales et syndicales dans ce processus de réforme. La présidente précise que les administrateurs seront tenus informés en temps opportun des développements dans ce dossier.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction informe ensuite les administrateurs qu'à la prochaine séance du conseil d'administration, le vice-président aux normes du travail présentera la démarche retenue dans le dossier de l'avis du Comité consultatif sur les normes du travail concernant les agences de placement. Un membre syndical en profite pour manifester l'intérêt que les membres siégeant au comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail puissent participer aux présentations faites par des experts au Comité consultatif sur les normes du travail.

Enfin, la présidente présente les faits saillants du bilan de l'an 1 de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), dont copie est remise aux administrateurs séance tenante. En somme, le bilan de la première année d'activités s'avère très favorable. Plus particulièrement, la CNESST a su maintenir l'intégralité des activités des trois secteurs, et ce, tout en conservant la qualité de la prestation des services offerts à ses clientèles. Le bilan témoigne aussi de la grande satisfaction de la clientèle qui se situe à plus de 90 %. De plus, la CNESST a relevé avec succès l'intégration de ses centres d'appels et un exercice d'étalonnage sur le délai moyen d'attente pour les appels reçus, établi à 75,3 secondes, se situe amplement sous la moyenne de 105,5 secondes des autres organismes sondés. Pour terminer, la présidente précise qu'une infolettre faisant état de ce bilan sera transmise aux administrateurs et elle invite ceux-ci à le diffuser auprès de leurs collaborateurs et partenaires.

4.2. Contrat de services professionnels – Développement de requêtes et de programmes pour soutenir la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information dans la réalisation de sa mission

Le vice-président aux finances et à l'administration présente le mémoire visant à obtenir l'autorisation d'un engagement financier maximal de 1,4 M\$ afin d'octroyer un contrat de services professionnels pour le développement de requêtes et de programmes permettant de soutenir la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information (DCGI) dans la réalisation de sa mission.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise un engagement financier maximal de 1,4 M\$ afin d'octroyer un contrat de services professionnels intitulé « Développement de requêtes et de programmes pour soutenir la Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information dans la réalisation de sa mission », attribué selon les règles en vigueur, pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter la date de signature du contrat et autorise le vice-président aux finances et à l'administration à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-02-17.

4.3. Fonds confiés par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail à la Caisse de dépôt et placement du Québec au nom du Fonds de la santé et de la sécurité du travail – Autorisation de découvert de 350 M\$

Le vice-président aux finances et à l'administration présente le mémoire afin de faire approuver la convention de crédit permettant au Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) d'accéder à un crédit pouvant atteindre 350 M\$, par voie de découvert sur son compte de dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), pour la période de 36 mois comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020. Répondant aux questions des administrateurs dans ce dossier, le vice-président précise que cette convention de crédit vise essentiellement à assurer la continuité des opérations et qu'habituellement, seul 100 M\$ sont utilisés sur le total disponible.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration et du comité de placement, le conseil d'administration approuve la convention de crédit qui permet au FSST d'accéder à un crédit pouvant atteindre 350 M\$, par voie de découvert sur son compte de dépôt à vue à la CDPQ, pour une période de 36 mois comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 et autorise le vice-président aux finances et à l'administration à signer la convention de crédit, pour et au nom de la CNESST et du FSST.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-03-17.

4.4. Renouvellement des services bancaires CNESST

Le vice-président aux finances et à l'administration rappelle qu'en novembre 2016, lors de la présentation de ce dossier au conseil d'administration, il avait alors été demandé à la permanence de réaliser des démarches additionnelles afin d'évaluer des scénarios supplémentaires pour les services bancaires. Il fait alors état du résultat de ces démarches additionnelles qui milite pour le regroupement des services bancaires de la Commission au sein d'une seule institution financière. Les administrateurs se disent entièrement satisfaits des démarches réalisées.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration :

- autorise le regroupement de l'ensemble des services bancaires de la Commission au sein de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ);
- autorise la prolongation de l'entente actuelle avec la Banque royale du Canada (RBC) de 7 mois, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018 permettant ainsi la synchronisation des dates d'échéance des deux contrats en vigueur;
- autorise la conclusion d'une entente de gré à gré avec la principale banque d'affaires de la Commission, soit la FCDQ, confiant l'administration des services bancaires de la Commission et du FSST à la FCDQ pour une période de 2 ans s'étalant du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2020, avec la possibilité pour la Commission de renouveler pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune à des coûts indexés annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation;
- approuve la reconduction, auprès de la FCDQ, d'une marge de crédit bancaire de l'ordre de 10 M\$ par voie de découvert bancaire du compte du FSST pour la période du nouveau contrat;
- approuve l'obtention, auprès de la FCDQ, d'une marge de crédit bancaire aux mêmes conditions que celles qui prévalaient à la RBC pour la période du nouveau contrat;
- autorise la directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information à entreprendre :
 - o la négociation d'ententes de gré à gré auprès des institutions financières concernées;
 - o en temps opportun, la négociation des termes et conditions des marges de crédit ci-haut mentionnées auprès de la FCDQ;
 - o les démarches nécessaires pour opérer le changement d'institution financière des secteurs NT/ES de la RBC vers la FCDQ,

- autorise le vice-président aux finances et à l’administration à signer, pour et au nom de la Commission et du FSST, les documents afférents;
- autorise l’engagement financier total afférent aux contrats de services bancaires de 1,2 M\$ pour les périodes indiquées incluant les deux périodes de renouvellement additionnelles de 12 mois avec la FCDQ.

Adopté à l’unanimité. Résolutions A-04-17.

4.5. Processus d’adoption des paramètres des ajustements rétrospectifs de la cotisation

Le vice-président aux finances et à l’administration rappelle que la Commission doit procéder périodiquement à des ajustements de la cotisation de certains employeurs assujettis au mode de tarification rétrospectif. Ces calculs d’ajustement impliquent l’utilisation de divers paramètres qui doivent être préalablement adoptés par le conseil d’administration, au plus tard au mois de mars de chaque année, afin d’éviter des délais de facturation. Il souligne que cela fait maintenant trois ans que les paramètres des ajustements rétrospectifs sont adoptés par voie électronique. Les documents concernant ces paramètres sont alors transmis environ une semaine avant l’adoption, afin de permettre aux membres de prendre une décision. Aucune problématique en lien avec cette pratique n’a été relevée. Dans ce contexte, il recommande qu’un processus formel d’adoption des paramètres par voie électronique soit approuvé par le conseil d’administration.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l’administration, le conseil d’administration approuve le processus annuel d’adoption des paramètres des ajustements rétrospectifs de la cotisation par voie électronique.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-05-17.

4.6. Plan d’action favorisant l’application de la Loi sur l’équité salariale à l’égard des travailleuses non syndiquées (PATNS)

Ce point est retiré de l’ordre du jour.

4.7. Modification au Règlement sur l’assistance médicale (physio-ergo) – Estimation des impacts financiers

Le vice-président au partenariat et à l’expertise-conseil fait état des étapes franchies dans ce dossier depuis sa présentation au conseil d’administration en juin dernier. Au cours de ces étapes, les représentants des associations de cliniques privées de physiothérapie et d’ergothérapeutes ont été informés des orientations de la CNESST en matière tarifaire pour lesquelles ils se disent en désaccord. Dans ce contexte, trois scénarios sur l’ajustement des tarifs et leurs impacts ont été documentés afin de finaliser le dossier. Ces scénarios ont été présentés aux membres du Comité sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) pour discussion et afin qu’ils formulent une recommandation au conseil d’administration.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l’expertise-conseil et du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en réparation (3.73), le conseil d’administration approuve le scénario 3 en vue de la finalisation du projet de règlement.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-06-17.

4.8. Présentation des travaux de l’IRSST sur l’amiante

Sur l’invitation de la présidente du conseil d’administration et chef de la direction, M^{me} Marie Larue, présidente-directrice générale de l’Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST), présente les faits saillants des travaux de l’IRSST sur l’amiante. D’entrée de jeu, elle décrit le rôle de son organisation qui consiste à supporter scientifiquement la CNESST dans ce dossier. Un premier volet touche la recherche scientifique en cette matière. Le deuxième vise plus particulièrement le rôle que joue l’Institut dans

l'analyse des échantillons pouvant contenir de l'amiante, que ce soit dans l'air, dans des matériaux ou des tissus humains dans le cadre du programme de santé au travail.

La présidente-directrice générale de l'IRSST poursuit en précisant qu'au cours des dernières années, en raison du nombre élevé de grands travaux d'infrastructure, plusieurs analyses de sols ont été demandées. En effet, plusieurs de ces chantiers se réalisent sur des sols pouvant être contaminés en raison de leur usage antérieur. Elle fait donc état des résultats globaux des travaux selon qu'ils concernent l'une ou l'autre de ces situations : la région amiantifère québécoise ou les infrastructures construites sur des sols contaminés, rappelant qu'une des principales questions consiste à déterminer comment la quantité d'amiante dans le sol est un facteur déterminant de la quantité d'amiante dans l'air. Toutefois, les travaux réalisés et la revue de la littérature scientifique ne permettent pas de conclure à cette corrélation. Dans ces circonstances, des solutions alternatives ont été envisagées. Elle décrit alors la méthodologie développée par un panel d'experts, mandaté par l'IRSST, pour l'échantillonnage des sols et qui vise à limiter les situations d'incertitudes quant à la présence d'amiante.

Finalement, la présidente-directrice générale de l'IRSST identifie les étapes à réaliser dans la perspective où il est décidé que les travaux se poursuivent. Des administrateurs requièrent des précisions sur les modalités d'acquisition de l'équipement qui permettra l'échantillonnage et les impacts financiers sur le budget de l'Institut. Satisfaits des compléments d'information fournis, les membres prennent acte de l'état des travaux de l'IRSST sur l'amiante.

4.9. Suivi des travaux sur la manutention des sols contaminés à l'amiante

Dans la continuité de la présentation de la présidente de l'IRSST au point précédent, le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil fait un suivi des travaux sur la manutention des sols contaminés à l'amiante afin qu'un plan de travail pour la poursuite des travaux soit mis en œuvre. Il rappelle que le conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail avait, en novembre 2015, autorisé la permanence à poursuivre ses travaux pour documenter, au courant de l'année 2016, la problématique relative aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse de sols. Elle devait également évaluer, à la lumière des résultats, des avenues pouvant mener à des changements réglementaires. De plus, il précise que la CNESST a mandaté, l'été dernier, l'IRSST de former un panel d'experts international pour identifier la portée et les limites des différentes méthodes d'échantillonnage et d'analyse. Dans ses conclusions présentées le mois dernier à la CNESST, le panel propose de nouvelles méthodes pour échantillonner et analyser les sols. À la lumière de ces conclusions, l'IRSST apportera des modifications à ses guides. Le vice-président poursuit en indiquant que les travaux réalisés à ce jour militent pour un approfondissement de l'analyse et de la recherche à l'égard de certains types de chantiers, notamment, ceux présentant une faible concentration de fibres d'amiante.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration prend acte du suivi des travaux sur la manutention des sols contaminés à l'amiante et approuve le plan de travail qui consiste à :

- mandater le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil de prendre entente avec l'IRSST afin que cet organisme:
 - o implante en 2017 les recommandations relatives à l'échantillonnage et l'analyse des sols;
 - o poursuive les travaux de recherche visant à établir la relation entre la concentration d'amiante dans le sol et la concentration de poussière émise dans l'air sur les chantiers présentant une concentration de moins de 1 % dans le sol,

- mandater le Comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et en réparation (3.75) pour évaluer la pertinence d’inclure dans la planification des travaux réglementaires une analyse visant spécifiquement la référence aux guides en matière d’échantillonnage, de préparation et d’analyse des sols et de déterminer, le cas échéant, quel comité-conseil doit se saisir de la question;
- demander à la Vice-présidence au partenariat et à l’expertise-conseil de réaliser une vigie sur le projet d’interdiction de l’amiante au Canada, annoncé en décembre 2016 ainsi qu’auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-07-17.

5. Gouvernance

5.1. Comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d’action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) – Désignation des membres

Une demande de modification concernant la composition des membres du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d’action dans les mines souterraines de la CNESST (n° 3.57.1) a été transmise par la partie syndicale, à la suite de la démission d’un de ses membres.

Ainsi, le conseil d’administration de la Commission nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi du Plan d’action dans les mines souterraines de la CNESST (n° 3.57.1) les personnes suivantes :

- France Dupéré
- Jocelyn Deschênes
- Guy Belleau
- Tanguy Paquot
- Christian Provencher

désignées par la partie patronale;

- Alain Croteau
- Mathieu Barrette
- Claude Bénard
- Alain Vaillancourt
- André Racicot

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-08-17.

5.2. Nomination des membres de comités stratégiques

La présidente du conseil d’administration et chef de la direction dépose, séance tenante, trois projets de résolutions à la suite d’une demande de modification reçue de la partie syndicale.

Ainsi, le conseil d’administration nomme les personnes suivantes :

- monsieur Denis Bolduc en remplacement de monsieur Serge Cadieux, à titre de membre du comité de placement;
- monsieur Denis Bolduc en remplacement de monsieur Serge Cadieux, à titre de membre du comité du budget et des ressources humaines;
- monsieur Denis Bolduc en remplacement de monsieur Serge Cadieux, à titre de membre du comité de capitalisation.

Adopté à l’unanimité. Résolutions A-09-17 à A-11-17.

6. Dépôt de documents

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la CNESST du 26 novembre au 1^{er} février 2017 est déposée. Un membre patronal profite de ce sujet pour demander des informations additionnelles sur des contrats apparaissant à cette liste, notamment, en ce qui a trait au mode d'attribution retenu. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction précise que les compléments d'information seront fournis à la prochaine séance du conseil d'administration.

7. Divers

8. Huis clos

8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 05.

10. Prochaine séance – 30 mars 2017, 9 h

COPIE CONFORME

(SRéjeanne Lachance
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 30 mars 2017

« Tel qu'adopté à la réunion du 17 mai 2017 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur
M. Horacio Arruda	invité (visioconférence)

Se sont excusées :

M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal

Invités :

M. Michel Beaudoin	vice-président aux normes du travail et vice-président à l'équité salariale par intérim
M. Yvon Brossard	firme Cossette
M ^{me} Josée Delisle	directrice des communications et des relations publiques
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M. Christian Goulet	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières
M ^{me} Danielle Lamarche	directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information (visioconférence)
M. Hugo Savoie	firme Cossette
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M ^{me} Anne St-Martin	directrice de l'actuariat et de l'imputation (visioconférence)
M ^{me} Lalina Lévesque	chef du service des évaluations actuarielles (visioconférence)
M ^{me} Jeannine Dubé	directrice des projets stratégiques
M ^{me} Marie Vaillancourt	firme Cossette

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 45. La présidente informe les administrateurs de la nomination de madame Marie Rinfret au poste de Protectrice du citoyen. Elle les informe aussi de la nomination de madame Martine Bégin en remplacement de madame Rinfret au poste de vice-présidente à l'équité salariale à la CNESST. Unanimement, les administrateurs votent une motion de remerciements à l'endroit de madame Rinfret pour son professionnalisme mis au service de la CNESST et aussi pour lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions. Un membre patronal profite de cette annonce pour souligner l'intérêt pour les administrateurs d'inclure à l'ordre du jour des séances du conseil d'administration un état de situation des secteurs équité et normes du travail et ce, de façon périodique.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-20-17.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé. Des compléments d'information sont demandés pour le point 4.4 Solution d'affaires soutenant le projet de direction de l'admissibilité et concernant la politique de remboursement des médicaments. Cette question sera abordée au point 4.9 en raison de la présence du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 28 février 2017

Le compte rendu des délibérations de la séance du 28 février 2017 est adopté.

3.2. Résolutions A-09-17 à A-11-17 du 28 février 2017

Les résolutions A-09-17 à A-11-17 du 28 février 2017 concernant la nomination de membres à certains comités stratégiques sont approuvées.

3.3. Résolutions relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, les résolutions A-12-17 à A-14-17 relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation qui ont été approuvées le 23 mars dernier sont déposées pour signature.

3.4. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que deux autres documents complémentaires ont aussi été déposés. Ces documents font état des éléments de suivi en ce qui a trait à la grève des juristes de l'État et aux contrats octroyés aux médecins. Elle en profite pour informer les administrateurs que le retour au travail des juristes s'effectue de façon harmonieuse et dans un mode collaboratif.

4. Dossiers

4.1. CNESST - État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction informe les administrateurs que le budget provincial déposé mardi contient deux mesures touchant particulièrement la CNESST. Un document décrivant ces mesures est déposé séance tenante. Celles-ci touchent les effectifs nécessaires à la mise en œuvre des recommandations de la Protectrice du citoyen à l'égard du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels et la mise sur pied d'un programme de soutien à l'application des normes du travail. Quant à cette dernière mesure, les modalités du programme restent à définir.

Poursuivant, la présidente rappelle qu'une invitation à participer à l'événement Les Grands prix santé et sécurité du travail leur a été transmise.

Finalement, en ce qui a trait au regroupement physique des effectifs de la CNESST, la présidente fait état du déménagement planifié à cet égard pour la région de la Mauricie.

4.2. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la CNESST et du FSST

Le vice-président aux finances et à l'administration présente les états financiers du Fonds de santé et sécurité du travail (FSST) et les premiers états financiers de la CNESST. Il en profite pour remercier les membres de son équipe de même que les membres du comité de vérification pour leur travail et collaboration dans ce dossier qui présentait certains défis.

Il fait ensuite état des résultats du FSST. En somme, le FSST a réalisé un surplus de 464,5 M\$, faisant passer le solde du surplus accumulé à près de 1 300 M\$. Il rappelle que c'est la cinquième année consécutive que le FSST dégage un surplus.

Il attire l'attention des administrateurs sur le surplus dégagé à l'égard du taux de rendement réel découlant du rendement de 7,1 % obtenu sur les placements. Ce surplus s'ajoute au corridor de sécurité financière. De plus, il précise que le surplus des opérations de l'exercice courant se situant à 188 M\$ résulte des tendances favorables observées au cours des dernières années à l'égard de la fréquence des lésions professionnelles. Les données des dernières années laissent entrevoir une stabilisation du taux de lésions pour les années à venir. Des précisions sont alors offertes aux administrateurs afin de mieux saisir la nature de cette composante des états financiers du FSST liée au passif actuariel.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction en profite pour présenter les principaux éléments du communiqué qui sera diffusé à la suite de l'approbation des états financiers du FSST et invite les administrateurs à formuler leurs commentaires à cet effet.



Quant aux états financiers de la CNESST, le vice-président indique qu'un surplus de 13 M\$ a été réalisé en 2016, soulignant que la hausse des produits est essentiellement attribuable aux cotisations des employeurs en vertu de la Loi sur les normes du travail. Il attire l'attention des administrateurs sur trois éléments de perspectives générales inclus dans le sommaire exécutif joint aux états financiers. D'abord, en ce qui a trait à l'évolution des lésions, on constate une hausse des bénéficiaires de l'IRR. Ce phénomène n'est pas unique au Québec et se vit dans d'autres provinces canadiennes. Ensuite, on constate aussi une hausse de nouveaux bénéficiaires en post-réadaptation. Enfin, on constate une évolution des coûts d'assistance médicale, particulièrement au poste des médicaments, des frais de physiothérapie et ergothérapie et des frais liés à la surdité professionnelle. Le vice-président précise qu'une vigilance étroite sera exercée à l'égard de ces composantes.

Il complète sa présentation en faisant état des principales observations du Vérificateur général du Québec qui a émis un rapport sans réserve à l'égard des états financiers.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration et du comité de vérification, le conseil d'administration approuve les états financiers de la CNESST et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels que présentés.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-015-17.

4.3. Mandat de négociation d'une entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République tunisienne

La secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles rappelle que le règlement intérieur de la CNESST prévoit que le conseil d'administration doit approuver la participation de la CNESST aux négociations ayant pour objet la conclusion d'une entente en matière de sécurité sociale. Dans le présent dossier, la CNESST a été invité à se joindre au gouvernement du Québec qui pilote le dossier de négociation en vue de la conclusion d'une entente avec le gouvernement de la République tunisienne. Cette entente inclurait un volet santé et sécurité du travail. Elle rappelle que ces ententes visent entre autres à établir un mécanisme collaboratif entre les gouvernements et à éviter la double cotisation pour les employeurs.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles, le conseil d'administration autorise la participation de la CNESST aux négociations ayant pour objet la conclusion d'une entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République tunisienne.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-16-17.

4.4. Solution d'affaires soutenant le projet de direction de l'admissibilité

La vice-présidente aux opérations présente les faits saillants du mémoire relatif à la solution d'affaires soutenant le projet de direction de l'admissibilité, recommandé par le comité des ressources informationnelles. D'entrée de jeu, elle rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre du plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations que formulait le Vérificateur général du Québec dans son rapport de 2015 dans lequel il était question de création de pôle d'expertise. Plus particulièrement, ce projet vise à donner suite aux recommandations visant à accroître la cohérence et à réduire la variabilité régionale dans l'application du régime de santé et sécurité du travail. Elle poursuit en indiquant comment la nouvelle structure parviendra à répondre à ces préoccupations. Elle précise aussi que la solution retenue est soutenue par les technologies de l'information, dont l'utilisation optimale du dossier électronique du travailleur. Des compléments sont alors fournis sur le plan de récupération des bénéfices du projet. En terminant, les administrateurs conviennent de la pertinence que le projet soit présenté aux membres du comité sur la réglementation en réparation.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la vice-présidente aux opérations, du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration approuve le dossier d'affaires et la réalisation de la solution d'affaires, au coût de 4,87 M\$, soutenant le projet de mise en place d'une direction de l'admissibilité, secteur SST et autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-17-17.

4.5. Engagements financiers

Un membre du comité des ressources informationnelles fait rapport de la dernière rencontre du comité. Il précise qu'un plan de travail dans le dossier Oracle sera déposé à la prochaine rencontre du comité des ressources informationnelles. De plus, il indique qu'une formation a été offerte aux membres. Cette formation en matière de gouvernance des technologies de l'information a, entre autres, abordé les rôles et responsabilités des administrateurs. D'autres formations sont prévues auxquelles l'ensemble des administrateurs est invité à participer. Il fait ensuite état des trois recommandations favorables du comité à l'égard des points 4.4, 4.5.1 et 4.5.2 pour lesquels les engagements financiers ont été prévus à la PARI 2017, soulignant la qualité du travail de l'expert du comité et des vice-présidences concernées.

4.5.1. Renouvellement des infrastructures de réseautique

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise un engagement financier de 3,81 M \$, pour des contrats à être octroyés de 2017 à 2021, permettant de renouveler les infrastructures de réseautique et d'en assurer le maintien et l'évolution pour cinq ans et autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-18-17.

4.5.2. Renouvellement des imprimantes de production à haut volume

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise un engagement financier de 2,22 M \$ pour des contrats à être octroyés de 2017 à 2021, permettant de renouveler les imprimantes de production à haut volume et d'en assurer le maintien et l'utilisation pour cinq ans et autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-19-17.

4.6. Équilibre des ressources internes et externes - Bilan de la première phase de dotation et prochaines étapes

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les faits saillants du bilan de la première phase de dotation des postes octroyés en technologies de l'information. Il rappelle que la dotation des postes se réalise en deux phases : une première phase de 48 postes déjà obtenus et une seconde de 56 postes à venir pour laquelle une demande a été transmise au Conseil du trésor. Il complète sa présentation en soulignant que la stratégie de dotation retenue permet de rencontrer les résultats recherchés.

Les membres du conseil d'administration prennent acte du bilan de la première phase de dotation des postes octroyés en technologies de l'information et des suites prévues afin de compléter la dotation des 104 postes autorisés en novembre 2014.

4.7. Présentation du concept de la campagne Jeunesse 2017

Les représentants de la firme Cossette présentent la campagne Jeunesse 2017. Ils rappellent l'objectif de créer une campagne intégrant les volets normes du travail afin d'accroître la connaissance des jeunes en cette matière et celui de la santé et sécurité du travail afin de prévenir la survenance de lésions professionnelles. Ils poursuivent en présentant les moyens privilégiés et les concepts retenus pour rejoindre le public cible de cette stratégie publicitaire soit les jeunes de 15 à 19 ans, leurs parents et les employeurs qui les embauchent. Ils complètent la présentation en indiquant les dates clés du déploiement de la campagne Jeunesse 2017.

Les administrateurs discutent ensuite des éléments présentés. Un membre patronal émet certaines réserves sur l'énoncé qu'un premier emploi mène trop souvent à un accident du travail qui traduirait, selon lui, une dévalorisation du travail. Un membre syndical soumet que des éléments de contenu tendent à transférer, de l'employeur vers les parents du jeune travailleur, la responsabilité d'assurer des milieux de travail sécuritaires. Un membre patronal se questionne à savoir si la campagne Jeunesse n'est pas une opportunité à saisir afin non seulement de parler de droits, mais aussi des obligations des travailleurs dans le domaine du travail. Puis, il suggère d'élargir le spectre de diffusion aux établissements d'enseignement de même qu'à d'autres organismes gouvernementaux. La directrice des communications et des relations publiques rappelle que cette campagne publicitaire s'inscrit à l'intérieur d'une campagne plus grande où des moyens sont déployés dans d'autres lieux de diffusion tels les établissements scolaires. Les échanges se poursuivent sur des éléments de contenu déjà discutés. La directrice des communications et des relations publiques rappelle l'objectif global de faire de l'équité, des normes, de la santé et sécurité du travail une valeur de société.

Les membres du conseil d'administration prennent acte des orientations et de la stratégie publicitaire de la campagne jeunesse 2017.

4.8. Présentation de la campagne Construction 2017

En ce qui a trait à la campagne Construction 2017, les représentants de la firme Cossette précisent qu'elle sera constituée principalement d'une rediffusion du message radiophonique de l'an dernier. Un élément de communication additionnel complètera cette campagne. Ce nouvel élément vise l'intégration de contenu santé et sécurité du travail à des capsules vidéo diffusées sur l'internet. Des précisions ont alors fournies sur le public cible recherché par ce moyen de communication additionnel.

Les membres du conseil d'administration prennent acte des orientations et la stratégie publicitaire de la campagne Construction 2017.

4.9. Reddition de comptes des travaux réglementaires 2016

Le vice-président au partenariat et à l'expertise conseil présente le bilan final des travaux réglementaires 2016. Il souligne que ce bilan est positif et que l'ensemble des acteurs concernés travaillent étroitement dans un climat de collaboration afin de faire cheminer les dossiers. À l'aide du tableau de reddition de comptes, il fait globalement état du degré d'avancement des projets réglementaires.

À la demande d'un membre patronal, des précisions sont fournies relativement à la politique de remboursement des médicaments, plus particulièrement sur les règles entourant le remboursement des médicaments génériques versus ceux d'origine. Le vice-président souligne alors que le projet visant l'automatisation du paiement des médicaments avec la RAMQ permettra de mettre en œuvre les meilleures pratiques en cette matière dans le respect du cadre législatif en vigueur à la CNEST.

Les membres du conseil d'administration prennent acte du bilan final des travaux réglementaires 2016.

4.10. Demande d'avis au CCNT relatif aux agences de placement de personnel

Le vice-président aux normes du travail présente un état de situation des travaux d'élaboration de l'avis relatif au dossier des agences de placement de personnel, requis par la ministre responsable du Travail au comité consultatif sur les normes du travail. Il fait état des principaux éléments du plan de travail, des activités réalisées à ce jour. Il rappelle que les membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail ont assisté à des présentations faites dans le cadre de ce mandat. Il complète sa présentation en indiquant les étapes à venir, l'échéancier planifié ainsi que la liste des personnes qui seront potentiellement consultées dans le cadre de ce mandat. Les administrateurs formulent des observations quant aux éléments à l'étude et à la liste des invités potentiels, soulignant l'importance que l'on s'assure que ces consultations permettent d'avoir un portrait juste et complet du dossier. À cet effet, le vice-président invite les administrateurs à communiquer avec lui s'ils souhaitent proposer des intervenants potentiels. Les membres du conseil d'administration prennent acte de l'état de situation concernant le déroulement des travaux pour l'élaboration de l'avis au comité consultatif des normes du travail relatif aux agences de placement de personnel.

Le vice-président poursuit en faisant un état de situation du secteur des normes du travail. Essentiellement, il souligne que les efforts ont été consentis d'une part au dossier de l'assurance-qualité des processus d'affaires et d'autre part, à celui du processus de médiation. Les autres dossiers dont il fait état concernent la bonification du processus de dépôt de plainte en ligne, l'enrichissement de la zone enseignant sur le site Internet et l'intégration de certains éléments dans le cours d'éducation financière, les résultats de la campagne publicitaire et enfin, les actions liées au regroupement des activités avec les autres secteurs de la CNEST. Au terme de cette présentation, il est convenu que le document de présentation soit déposé dans le système de gestion des instances.

Finalement, des compléments d'information sont offerts sur la mesure prévue au budget provincial concernant le programme de soutien à l'application des normes du travail. Les modalités du programme à définir seront présentées au moment opportun au conseil d'administration.

5. Gouvernance

6. Dépôt de documents

6.1. Portrait de la satisfaction de la clientèle 2016

La secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles présente les faits saillants du portrait de la satisfaction de la clientèle 2016. Plus particulièrement, elle fait ressortir les éléments particuliers de la consultation du secteur normes du travail. Les administrateurs profitent de cette présentation pour souligner l'excellence du travail accompli.

Les membres du conseil d'administration prennent acte du portrait de la satisfaction de la clientèle 2016.

6.2. Résultats financiers prévisionnels 2016 de la CNESST répartis par secteur

Les membres du conseil d'administration prennent acte des résultats financiers prévisionnels 2016 de la CNESST répartis par secteur.

6.3. Tableau de bord - Janvier à décembre 2016

Le tableau de bord de janvier à décembre 2016 est déposé et les membres en prennent acte.

6.4. Statistiques sur les décès acceptés - Janvier à décembre 2016

Les statistiques sur les décès acceptés de janvier à décembre 2016 sont déposées et les membres en prennent acte.

6.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la CNESST du 2 février au 10 mars 2017 est déposée et les membres en prennent acte.

6.6. Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI)

Le bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) est déposé et les membres en prennent acte.

6.7. Liste des partenaires consultés pour la production du Rapport 2019 sur l'application de la Loi sur l'équité salariale

La liste des partenaires consultés pour la production du Rapport 2019 sur l'application de la Loi sur l'équité salariale est déposée et les membres en prennent acte.

7. Divers

8. Huis clos

8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 15.

10. Prochaine séance - 20 avril 2017 9h00

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire général

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 20 avril 2017

« Tel qu'adopté à la réunion du 17 mai 2017 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal (quitte à 11 h 20)
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal (quitte à 11h30)
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical (quitte à 11 h 20)
M. Jean Poirier	observateur
M. Horacio Arruda	invité (visioconférence)

Se sont excusés :

M. Serge Cadieux	membre syndical
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal

Invités :

M. Michel Beaudoin	vice-président aux normes du travail
M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente à l'équité salariale
M. Yvon Brossard	фирме Cossette
M ^{me} Josée Delisle	directrice des communications et des relations publiques
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M. Bruno Labrecque	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières
M. Dany Pigeon	directeur de projet (visioconférence)
M. Hugo Savoie	фирме Cossette
M ^{me} Marie Vaillancourt	фирме Cossette
M ^{me} Marie Rinfret	protectrice du citoyen (lunch)
M. Christian Goulet	président-directeur général du CSPQ (lunch)

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 20. La présidente informe les administrateurs de la nomination de monsieur Christian Goulet au poste de président-directeur général du CSPQ. Unaniment, les administrateurs votent une motion de remerciements à l'endroit de monsieur Goulet pour son professionnalisme mis au service de la Commission et aussi pour lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

La présidente fait ensuite état de la nomination intérimaire de monsieur Bruno Labrecque à titre de vice-président de la Commission. Il occupera le poste de vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières. Elle rappelle la nomination de madame Martine Bégin à titre de vice-présidente et le renouvellement du mandat de monsieur Michel Beaudoin.

Enfin, le dossier de la légalisation de la marijuana fait l'objet de discussion et il est convenu qu'une présentation soit faite sur ses implications sous l'angle de la santé publique par le directeur de la santé publique qui invite les membres à lui faire part d'ici là de leurs préoccupations.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-25-17.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé avec l'ajout de deux sujets au point 7 Divers : 1. Composition du comité-conseil relatif à l'équité salariale et aux normes du travail, 2. Comité 3.33.1 – Diffusion des documents de consultation.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 30 mars 2017

L'adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 30 mars 2017 est reportée à la séance suivante afin de permettre l'ajout d'éléments aux points 4.7 et 4.8.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé.

4. Dossiers

4.1. CNESST - État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction souligne que le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail aura lieu le 28 avril prochain. La Commission diffusera, à compter du 21 avril prochain, un message à la radio, en français et en anglais, pour rappeler l'importance de parler de santé et de sécurité du travail afin d'éviter que d'autres accidents se produisent. Elle invite les administrateurs à prendre connaissance de ces messages et à souligner le Jour de deuil dans leur milieu.

Elle poursuit en informant les administrateurs de l'intention du gouvernement du Québec de réglementer l'encadrement du travail bénévole dans l'industrie de la construction à la suite du dossier des parents sanctionnés par la Commission de la construction du Québec (CCQ) pour des travaux de peinture. Elle précise que ce projet de règlement ne modifiera pas les règles entourant la couverture des travailleurs bénévoles prévues aux lois qu'administre la Commission. Une conférence de presse est prévue le 24 avril 2017 à la CCQ, en présence de la ministre du Travail.

Elle fait aussi état d'un possible rassemblement qui devrait se tenir devant l'édifice administratif de la Commission le 24 avril prochain au regard des services rendus à la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels. Elle précise qu'un suivi sera fait auprès des administrateurs, au besoin, pour les tenir informés du dossier.

Par ailleurs, la présidente souligne que le 3 mai prochain aura lieu l'audition du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, volet travail, pour l'étude des crédits budgétaires 2017-2018, exercice démocratique auquel participe la Commission. Enfin, la présidente informe les administrateurs que la mesure prévue au budget 2017-2018 pour les normes du travail sera financée à même les crédits du ministère des Finances.

4.2. Projet immobilier D'Estimauville – État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente le nouveau vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et l'invite à prendre la parole.

Par la suite, le directeur de projet fait l'état de situation du projet immobilier D'Estimauville (PIE) en date du 31 mars 2017. Il indique que le décret concernant la soustraction partielle de l'application de la Loi sur les infrastructures publiques a été signé le 28 février 2017, soit trois mois plus tard que l'échéancier initial. L'échéancier a donc été revu afin de reporter le début des plans et devis en juin 2017. Les mesures de mitigation mises en place afin de pallier à ce report sont décrites. Un membre patronal en profite pour souligner l'importance de faire preuve de transparence si des enjeux se présentent en cours de réalisation afin que le conseil d'administration puisse jouer efficacement son rôle dans le dossier.

Le directeur souligne aussi qu'un appel d'offres pour des services professionnels, soit une équipe multidisciplinaire intégrée d'architecture et de génie, a été publié le 3 mars dernier. Puis, le 24 mars 2017, le protocole d'entente avec la Société québécoise des infrastructures a été signé. Le directeur de projet poursuit en faisant état des étapes franchies relativement au processus de vérification diligente mené par la Ville dans la perspective de la vente du siège social. À une question d'un administrateur, le directeur rappelle les objectifs de la valorisation du bois dans le cadre de ce projet. Il est convenu que ces éléments soient ajoutés à l'état de situation dont les membres du conseil d'administration prennent acte.

4.3. Projet immobilier D'Estimauville – Promesse de vente Bourdages et offre d'achat D'Estimauville

Le directeur de projet fait état des principales modalités convenues avec la ville de Québec en ce qui a trait à la promesse de vente, à l'entente d'occupation, à l'option de vente à un tiers et à l'offre d'achat des terrains situés sur la rue D'Estimauville. Il précise que les transactions liées à la promesse de vente et l'offre d'achat sont interdépendantes.

Un membre du comité fait ensuite rapport au conseil d'administration de la réunion du comité sur le projet immobilier. Il relate les questionnements et commentaires formulés par les membres sur les plus récents développements dans le projet, plus particulièrement, à l'égard des dépassements de coûts possibles dans le cadre du programme de valorisation du bois, du recours à un seul appel d'offres pour un groupe de services professionnels, de la clause de responsabilité quant à la structure et aux fondations se trouvant dans le bail et sur l'état de situation concernant les conditions environnementales et géotechniques du terrain. En ce qui a trait à l'appel d'offres, il est alors convenu que soit réalisée une vérification des entreprises incluses dans le consortium retenu pour s'assurer de l'absence de conflit d'intérêts avec des membres de leur conseil d'administration. Les discussions se poursuivent sur le partage des responsabilités à l'égard des travaux de vibro-remplacement. Il est alors précisé que la Société québécoise des infrastructures qui a initié l'appel d'offres pour ces travaux est responsable de leur qualité.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président responsable du projet immobilier et du comité du conseil d'administration du projet immobilier Bourdages, le conseil d'administration approuve la promesse de vente de l'immeuble (terrain et bâti) situé au 524, rue Bourdages à Québec, approuve l'offre d'achat d'immeubles (terrains) situés sur l'avenue D'Estimauville à Québec et autorise le vice-président responsable du projet immobilier D'Estimauville à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-21-17.

4.4. Systèmes administratifs – volet ressources financières et matérielles

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente le mémoire du dossier d'affaires des systèmes administratifs – volet ressources financières et matérielles. Il rappelle qu'à la Commission, la gestion administrative est faite à partir de plusieurs systèmes informationnels. Certains de ces systèmes sont désuets et risquent de compromettre la pérennité de l'information administrative. Trois scénarios ont été analysés dans un contexte d'une saine gestion de projet, soit l'utilisation de la solution gouvernementale SAGIR/SAGIP, implantée dans plus de 100 ministères et organismes, le développement sur mesure d'une solution à l'interne et l'acquisition et l'implantation d'une toute nouvelle solution de progiciel propriétaire / libre. Ces deux derniers scénarios comportent différentes étapes qui s'accompagnent généralement de coûts importants, d'une grande participation des utilisateurs et des technologies ainsi que de longs délais d'implantation. Parmi ces éléments, soulignons la préparation et publication d'appels d'offres, la sélection de fournisseurs, le développement de la solution ou l'adaptation du progiciel au contexte de l'organisation et des besoins des utilisateurs et la réingénierie des processus d'affaires.

Compte tenu des échéanciers immuables, l'utilisation de la solution gouvernementale SAGIR/SAGIP a été privilégiée. En plus d'assurer la continuité et l'intégrité des opérations, cette solution permet également d'assurer la cohérence avec les objectifs d'affaires gouvernementaux en matière de ressources informationnelles et de diminuer le parc technologique de la Commission ce qui permet, ultimement, de diminuer les coûts récurrents d'entretien et d'évolution des systèmes de l'organisation. Il décrit ensuite l'usage des systèmes administratifs faisant l'objet du présent mémoire. Enfin, il précise que la réalisation de la solution a été découpée en deux grandes phases afin de minimiser les risques. Enfin, il fait état des principaux résultats de l'analyse des bénéfices et de la rentabilité du projet, rappelant que ce projet vise à remplacer des systèmes désuets et non à les optimiser.

Le membre désigné par le comité des ressources informationnelles fait rapport sur ce dossier d'affaires en précisant que le comité a demandé que la date de livraison prévue à l'échéancier soit fixée au cours du premier trimestre de 2018. Il profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des intervenants au dossier pour la qualité de leur travail et pour faire un retour sur le dossier Oracle.

Poursuivant, des administrateurs mentionnent se sentir mis devant un fait accompli et se disent étonnés que ce dossier soit présenté comme urgent alors que des observations faites il y a quelques années laissaient entrevoir déjà la désuétude probable de ces systèmes. Il est alors demandé qu'un inventaire des systèmes à risque soit déposé au comité de ressources informationnelles afin d'éviter, pour le futur, ces situations. Les membres échangent alors sur la solution retenue, les risques liés à son implantation de même que les mesures de gestion qui seront implantées à cet effet.

Enfin, ils échangent sur le libellé du projet de résolution qui sera modifié afin de retirer la mention des coûts additionnels liés au CSPQ. Ces coûts feront, le cas échéant, l'objet d'une nouvelle demande lorsque complets.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration et du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration approuve le dossier d'affaires du projet « Systèmes administratifs – volet ressources financières et matérielles » et la réalisation de la solution retenue, au coût de 4,6 M\$ et autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-22-17.

4.5. Plan d'action favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées (PATNS)

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction souligne la première participation au conseil d'administration de la vice-présidente à l'équité salariale et l'invite à prendre la parole.

La vice-présidente à l'équité salariale présente ensuite les faits saillants du Plan d'action favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées. Elle rappelle que ce plan, qui contient trois axes d'intervention, a fait l'objet de consultations auprès des parties prenantes, entre autres, le comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et aux normes du travail. Elle fait ensuite état des modifications qui ont été apportées à ce plan à la suite de cette consultation et ce, à la satisfaction des intervenants au dossier.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la vice-présidente à l'équité salariale et du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et aux normes du travail (3.79), le conseil d'administration approuver le Plan d'action favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées (PATNS).

Adopté à l'unanimité. Résolution A-23-17.

4.6. La CNESST et l'application de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite

Le vice-président aux normes du travail fait une présentation de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (LRVER). Plus particulièrement, il fait état des principes ayant guidés l'élaboration de cette loi, des objectifs poursuivis et des obligations des entreprises à l'égard de son application. Il distingue ensuite les différents régimes prévus à la loi et les délais accordés aux entreprises pour les implanter.

Il poursuit en faisant état des obligations de la Commission à l'égard de l'application de la LRVER. Essentiellement, la Commission est responsable de la surveillance des employeurs concernant l'obligation d'offrir un régime d'épargne-retraite. De même, elle intervient en réponse aux plaintes pour pratiques interdites de salariés et peut aussi être appelée à entreprendre des poursuites pénales à la suite d'une plainte alléguant le non-respect des obligations de l'employeur. Il complète sa présentation en faisant état du bilan des activités de la Commission à l'égard de l'application de la loi.

Les membres du conseil d'administration prennent acte de la présentation concernant l'application de la LRVER. Il est alors convenu que des précisions additionnelles sur les responsabilités de la Commission à l'égard de l'application de cette loi soient fournies aux administrateurs et qu'une démarche soit entreprise avec Retraite Québec quant au financement des frais encourus par la Commission pour l'exercice de ses fonctions à l'égard de cette loi.

4.7. Sommaire statistique 2016 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs

Les membres du conseil d'administration prennent acte du sommaire statistique des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles effectuées en 2016, conformément à l'article 323.1 de la LATMP.

4.8. Portrait des décès de l'année 2016

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose, séance tenante, le portrait des décès acceptés en 2016 par la Commission, dus à une lésion professionnelle. Il fait alors état des principaux faits saillants du rapport, d'une part, en ce qui a trait aux secteurs d'activités où l'on enregistre les plus fortes hausses et où la Commission entend porter une attention particulière et d'autre part, sur les principales causes de décès liés à un accident de travail. Puis, il s'attarde aux données relatives aux décès dus à une maladie professionnelle, plus particulièrement, les maladies liées à une exposition à l'amiante. Les membres du conseil d'administration échangent ensuite sur les faits saillants du portrait des décès de l'année 2016 dont ils prennent acte. À la demande d'un membre syndical, les ajustements à la note d'information seront apportés relativement aux énoncés de comparaison avec les autres provinces. Il exprime également sa préoccupation, le nombre de décès étant le plus haut depuis plusieurs années. Les membres soulignent l'importance des mesures de prévention.

4.9. Campagne sociétale SST 2017

La directrice des communications et des relations publiques, accompagnée de représentants de la firme Cossette, présente le concept de la campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2017. Elle précise que cette campagne qui débutera à l'automne tient compte des enjeux actuels en matière de santé et sécurité du travail (SST) de même que de la vision de la Commission de faire de la SST une valeur de société. Cette campagne se fonde également sur les résultats obtenus à la suite de la dernière campagne. Ces résultats démontrent l'importance de continuer à mettre l'accent sur l'ampleur des accidents du travail. Elles justifient également le besoin de briser la fausse perception que les milieux de travail sont sécuritaires. Le concept s'articulera donc autour des trois actions clés d'une bonne démarche de prise en charge en SST, soit parler, former et agir.

Elle poursuit en précisant que la campagne sociétale SST 2017 permettra de faire prendre conscience à la population, aux employeurs et aux travailleurs, de l'ampleur des accidents du travail au Québec. La stratégie publicitaire vise aussi à multiplier les points de contacts avec les clientèles cibles afin d'amener davantage la SST sur la place publique. S'ensuit un échange entre les administrateurs sur les éléments présentés dont ils se disent satisfaits. Au terme de cet échange, ils prennent acte de la campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2017. Il est alors précisé que les messages publicitaires de cette campagne seront présentés à la séance du 15 juin prochain.

5. Gouvernance

5.1. Modification à la dénomination du comité du conseil d'administration du projet immobilier Bourdages

La secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles présente le mémoire visant la modification de la dénomination du comité du conseil d'administration du projet immobilier Bourdages.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles, le conseil d'administration autorise la modification de la dénomination du comité du conseil d'administration du projet immobilier Bourdages (CCAPIB) par celle de comité du projet immobilier D'Estimauville (CPIE).

Adopté à l'unanimité. Résolution A-24-17.

5.2. Résultats 2016 et modification de l'exercice d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités stratégiques

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration.

6. Dépôt de documents

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la CNESST du 11 au 31 mars 2017 est déposée et les membres en prennent acte.

6.2. Liste des commandites et des partenariats octroyés par la CNESST pour l'année 2016

La liste des commandites et des partenariats octroyés par la CNESST est déposée et les membres en prennent acte.

7. Divers

7.1. Consultation du comité 3.33.1 sur la révision de l'annexe 1 au RSST

Un membre syndical demande que les documents en vue de la consultation du comité 3.33.1 sur la révision de l'annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail soient diffusés plus largement que sur le site web de la Commission. La présidente confirme que ces documents sont maintenant disponibles sur la page Facebook de l'organisation.

7.2. Composition du comité-conseil relatif à l'équité salariale et aux normes du travail

Un membre syndical demande qu'une réflexion soit faite sur la composition du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et aux normes du travail afin de permettre l'alternance de membres en fonction des secteurs visés par les points de l'ordre du jour des rencontres. Les administrateurs conviennent de consulter leur milieu afin de poursuivre cette discussion à une prochaine séance du conseil d'administration.

8. Huis clos

8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 40.

10. Prochaine séance - 17 mai 2017 9h00

COPIE CONFORME

(S)Réjeanne Lachance
Secrétaire général

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 17 mai 2017

« Tel qu'adopté à la réunion du 15 juin 2017 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur

Se sont excusés :

M. Denis Bolduc	membre syndical
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Horacio Arruda	invité

Invités :

M. Jacques Aubin	directeur par intérim du centre de la statistique et de l'information de gestion (visioconférence)
M. Jacques Beauchamp	directeur de l'accueil des employeurs et de l'expertise en financement
M. Michel Beaudoin	vice-président aux normes du travail
M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente à l'équité salariale
M ^{me} Gaétane Cloutier	directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle (visioconférence)
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M. Bruno Labrecque	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières
M ^{me} Danielle Lamarche	directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information (visioconférence)
M ^{me} Lalina Lévesque	chef du service des évaluations actuarielles
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Séance de l'IRSST

2. Ouverture de la séance

2.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 14 h 15.

La présidente du conseil d'administration informe les administrateurs que madame Réjeanne Lachance, secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles, quittera la Commission afin de poursuivre sa carrière, le 5 juin prochain, à titre de secrétaire générale du Centre de services partagés du Québec. Madame Lachance remercie alors les administrateurs de leur confiance au cours des dernières années. Unaniment, les administrateurs remercient à leur tour madame Lachance pour son professionnalisme et sa compétence mis au service de la Commission. Puis, la présidente annonce la nomination de madame Mélanie Vincent à titre de secrétaire générale et lui souhaite bon succès dans ses nouvelles fonctions.

La présidente poursuit en faisant le point sur le dossier des inondations qui ont cours dans plusieurs municipalités du Québec. Elle souligne que la Commission a été sollicitée par le Centre des opérations gouvernementales concernant la sécurité des travailleurs bénévoles et les mesures d'assouplissement pour ses clientèles touchées par les inondations se retrouvant dans l'incapacité de respecter leurs obligations dans les délais habituels. Une conférence de presse de la ministre du Travail et du ministre de la Sécurité publique, à laquelle la Commission a été invitée à participer, aura lieu ce vendredi pour faire le point sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-36-17.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

En raison d'une apparence de conflit d'intérêts et par prudence, il est noté que messieurs Yves-Thomas Dorval et Stéphane Forget s'abstiendront de voter au point 5.2 et monsieur Martin L'Abbé, au point 5.3.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé. La secrétaire générale indique qu'à la demande du comité de gouvernance et d'éthique, le point 7.3 portant sur le portrait des lésions de plus de 1 000 jours fera l'objet d'une présentation, après le point 5.6 relatif au tableau de bord exécutif.

4. Compte rendu

4.1. Adoption du compte rendu des délibérations des séances du 30 mars 2017 et du 20 avril 2017

Le compte rendu des délibérations de la séance du 30 mars 2017 est approuvé. Le compte rendu des délibérations de la séance du 20 avril 2017 est approuvé avec une demande d'ajout au point 4.4.

4.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé. Pour le suivi 2016-51, il est convenu d'ajouter une précision pour inclure dans le tableau de bord le suivi de l'enveloppe budgétaire prévue pour le bois.

5. Dossiers

5.1. CNESST - État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction fait le point sur la tournée du personnel des différents bureaux régionaux laquelle devrait être complétée prochainement. Puis, elle présente l'état du dossier des regroupements physiques et celui du projet immobilier D'Estimauville. Dans ce dernier dossier, les ententes avec la ville de Québec sont sur le point d'être finalisées. Pour ce qui est du bâtiment de Bourdages, un appel de proposition par des tiers concernant sa vente a été lancée et les propositions reçues seront analysées au cours du prochain mois. La présidente rappelle la possibilité pour la Commission de vendre l'actuel siège social à un tiers dans l'éventualité où un prix supérieur à celui établi avec la ville de Québec est obtenu. Elle complète en précisant que le contrat de services professionnels pour l'équipe intégrée d'architecture et de génie a été accordé au consortium Groupe OS à la suite d'un appel d'offres public. Les scénarios de concept d'architecture seront présentés aux membres du comité du projet immobilier D'Estimauville lorsqu'ils seront prêts.

5.2. Règlement sur l'assistance médicale – Physiothérapie et ergothérapie

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le mémoire en vue d'autoriser la prépublication du projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale - volet physiothérapie et ergothérapie. Il rappelle que le 15 juin 2016, le conseil d'administration approuvait les orientations proposées pour modifier le règlement. Les modifications proposées ont été discutées au comité sur le suivi des travaux réglementaires – réparation (3.73). En février 2017, le conseil d'administration approuvait la nouvelle tarification afin de finaliser le dossier. Le projet de règlement est donc présenté aujourd'hui pour approbation. Ce projet a fait l'objet d'une validation préalable auprès du ministère de la Justice.

Un complément d'information qui fait état des mesures d'encadrement en vue de l'application des nouvelles dispositions est alors distribué aux administrateurs, rappelant que ces mesures d'encadrement sont de nature administrative et qu'elles s'inscrivent dans l'environnement légal en vigueur. Il précise que cet encadrement vise, entre autres, à assurer un suivi rigoureux des cas de surmédicalisation qui peuvent nuire au retour prompt et durable des travailleurs. Il poursuit en faisant état de l'organisation des activités de vérifications et d'enquêtes afin de s'assurer du respect des nouvelles dispositions réglementaires et du résultat des plaintes formulées par la Commission auprès des ordres professionnels concernant l'intégrité des services offerts par les intervenants de la santé. Il complète sa présentation en précisant que la Commission s'attend à des commentaires des différentes parties prenantes lors de la prépublication du projet de règlement. À ce chapitre, la présidente souligne avoir déjà reçu des demandes d'entretiens téléphoniques avec des associations représentant des fournisseurs de service pour lesquelles un suivi sera fait.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration donne son accord au projet de règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale et autorise la présidente du CA et chef de la direction de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration du délai des 45 jours suivants cet avis, il pourrait être adopté par la CNESST, avec ou sans modification et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-26-17.

5.3. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2018 – secteur SST

Le vice-président aux finances et à l'administration présente le mémoire en vue de l'approbation des prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2018 pour le secteur santé et sécurité du travail (SST). Il rappelle que cet exercice s'inscrit dans le cycle budgétaire de la Commission qui comporte trois grandes activités.

En ce qui a trait aux prévisions budgétaires des frais d'administration, elles s'élèvent à 442,2 M\$, représentant une hausse de 1,8 % par rapport à celles approuvées en 2017. Cette variation est principalement due aux conventions collectives et au changement de pratiques comptables. Les prévisions budgétaires pour les programmes de prévention sont quant à elles en hausse de 0,5 %. Cette variation découle aussi des conventions collectives. Quant au financement des tribunaux administratifs, les prévisions budgétaires sont de 67,9 M\$ pour le Tribunal administratif du travail et de 9 100 \$ pour la quote-part au Tribunal administratif du Québec.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires aux fins de la tarification 2018 pour le secteur SST :

- **Frais d'administration – CNESST- secteur SST**
 - o 446 220 000 \$ pour le budget d'exploitation;
 - o 55 706 400 \$ pour le budget d'immobilisations.
- **Programmes de prévention - FSST**
 - o 139 910 400 \$ pour les programmes de prévention répartis comme suit :
 - 78 407 300 \$ pour les paiements pour les services de santé au travail;
 - 24 239 200 \$ pour la subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail;
 - 37 263 900 pour les subventions pour la formation et l'information.
- **Financement des tribunaux administratifs – CNESST – secteur SST**
 - o 67 855 500 \$ pour le financement le Tribunal administratif du travail – Division santé et sécurité du travail;
 - o 9 115 \$ pour la quote-part de la CNESST dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-27-17 et A-28-17.

5.4. Détermination du taux moyen de cotisation pour la tarification de l'année 2018

Le vice-président aux finances et à l'administration présente le mémoire pour l'adoption du taux moyen de cotisation pour la tarification 2018. Il précise qu'à la suite de la présentation du dossier au comité de capitalisation le 4 mai dernier, des compléments d'information ont été ajoutés au dossier. Ces compléments se trouvent à l'annexe 2 du présent mémoire et portent sur l'évolution du taux moyen et du coût des programmes de réparation. Cette année, l'évaluation des besoins financiers entraîne une hausse de 0,02 \$ du taux moyen de cotisation. Cette hausse provient de l'évolution des coûts des programmes de réparation qui entraînent une hausse de 0,03 \$ et d'une baisse de 0,01 \$ des programmes de prévention. À ce taux de base s'ajoutent les éléments de capitalisation qui représentent un crédit de 0,07 \$ dans le taux moyen de 2018, soit le même crédit qu'en 2017. Ainsi, le taux pour la tarification 2018 est de 1,79 \$. Ensuite, le vice-président situe ce taux par rapport aux taux d'autres provinces canadiennes.



Des discussions s'ensuivent concernant l'émission d'un communiqué de presse pour annoncer le taux moyen de cotisation 2018. En raison de la hausse du taux cette année, des séances de breffage technique seront réalisées pour assurer une compréhension optimale de tous les aspects de ce dossier. Dans ce contexte, il est convenu de différer la diffusion du communiqué pour permettre, d'ici la fin de la semaine, la tenue de ces séances.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration fixe à 1,79 \$ le taux moyen de cotisation dans la tarification de 2018.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-29-17.

5.5. Mise en œuvre du régime particulier de Kahnawà:ke

Le directeur de l'accueil des employeurs et de l'expertise en financement présente le mémoire en vue de la mise en œuvre du régime de Kahnawà:ke en matière d'indemnisation des victimes de lésions professionnelles et de retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite. Il rappelle l'approbation de l'entente en matière de travail intervenue en 2014 entre le Conseil Mohawks de Kahnawà:ke et le gouvernement du Québec. L'entente complémentaire présentée aujourd'hui permet de préciser les rôles et responsabilités à l'égard des deux régimes d'indemnisation et de cotisation des employeurs afin d'assurer leur interaction harmonieuse. Il fait alors état des principaux éléments des deux volets de l'entente soit l'indemnisation et la couverture et le mécanisme de sécurité financière. Il poursuit en identifiant les incidences pour les employeurs et les travailleurs visés par cette dualité de régime. À la Commission, les processus opérationnels ont été revus afin de permettre la mise en œuvre de cette entente complémentaire. À la demande d'un membre patronal, le directeur fournit des précisions sur le cadre du mécanisme de sécurité financière en cas de catastrophes ou d'événements exceptionnels. La Commission sera appelée à jouer

un rôle d'administrateur du mécanisme de sécurité financière qui n'aura aucune incidence financière sur le régime québécois. Il complète sa présentation en faisant état des étapes à venir.

Après discussion, les membres prennent acte de l'évolution des travaux entourant la mise en place du régime particulier de Kahnawà:ke.

5.6. Révision du tableau de bord exécutif de la Commission

Le vice-président aux finances et à l'administration présente le mémoire en vue de l'approbation du tableau de bord exécutif révisé de la Commission. Il rappelle que le processus de consultation pour cette révision a été discuté au comité de gouvernance et d'éthique. Des rencontres de travail ont donc été tenues avec le comité de coordination des travaux réglementaires en prévention et en réparation, auquel se sont joints des membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail, afin de discuter des indicateurs retenus. Le projet de tableau de bord a aussi fait l'objet d'une présentation au comité de gouvernance et d'éthique de la veille qui en recommande l'approbation.

Essentiellement, le vice-président indique que cette révision vise particulièrement à offrir aux administrateurs un outil mieux aligné sur les objectifs du plan stratégique pour soutenir davantage leur prise de décision.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve le tableau de bord exécutif révisé de la CNESST.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-30-17.

5.7. Modification à la structure de classification 2018 : activités de signalisation routière

Le vice-président aux finances et à l'administration présente le mémoire en vue d'approuver la création d'une nouvelle unité à compter de 2018 pour la classification des activités de signalisation routière et d'installation d'équipements de sécurité routière (SR&IÉSR). Il rappelle que le conseil d'administration doit annuellement adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement nécessaire à la détermination du taux de cotisation applicable à chaque employeur. Pour préparer le projet de règlement et établir le taux de cotisation de chaque unité selon le mode de financement retenu par la Commission, la structure de classification des employeurs doit être connue.

Dans le dossier des activités de SR&IÉSR, il a été décidé que la Commission devait d'abord intervenir en prévention avant d'apporter une modification à la structure de classification. Un plan d'action en prévention/inspection pour ce secteur a donc été mis en œuvre en 2017. Le bilan des activités réalisées à ce chapitre a été présenté aux membres du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75). Au terme de cette présentation et à la suite des consultations favorables faites auprès de l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure dans ce dossier, il est recommandé de procéder à la création d'une nouvelle unité et à l'application d'un taux particulier pour les années 2018, 2019 et 2020. Cette approche sera révisée pour la tarification 2021, ce qui permettra de constater l'évolution dans ce secteur et les effets des actions en prévention mises de l'avant.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration recommande qu'un projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement soit préparé conformément aux propositions décrites à l'annexe 3 et qu'il soit présenté au conseil d'administration de juin pour adoption et envoi en prépublication et que les activités de SR&IÉSR soient classées dans l'unité 65160 et que le taux et les paramètres de personnalisation de l'unité 80030, qui couvrent les activités reliées à la construction de route, soient utilisés pour l'unité 65160 lors des tarifications 2018, 2019 et 2020.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-31-17.

5.8. Activités de prévention – Travailleurs en signalisation lors de travaux routiers

En parallèle avec la présentation du dossier précédent, le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil dresse le bilan des lésions professionnelles et des actions de prévention mises de l'avant au cours des dernières années pour les travailleurs en signalisation lors de travaux routiers. Il rappelle qu'en 2007, le gouvernement du Québec adoptait son premier plan d'investissement en matière d'infrastructure publique, notamment, les infrastructures routières. Il s'en est suivi une hausse significative des chantiers et, par conséquent, une hausse de la main d'œuvre requise. Il y a donc lieu de conclure à une hausse significative de l'exposition des signaleurs routiers au cours des dernières années, hausse qui a coïncidé avec des accidents mortels survenus chez ce groupe de travailleurs.

Le vice-président mentionne que les efforts de prévention déployés dans ce secteur se font en collaboration avec le ministère des Transports, la SAAQ et la Sureté du Québec. Il fait ensuite état des réalisations accomplies en matière de prévention dans ce secteur d'activité, notamment, en matière de signalisation routière. Il termine en précisant les mesures à venir pour poursuivre les efforts de prévention dans ce secteur d'activité.

Les membres prennent acte des activités de prévention effectuées au cours des dernières années auprès des travailleurs affectés à la signalisation lors de travaux routiers et du plan d'action pour la poursuite des activités de prévention concernant ces mêmes travailleurs.

5.9. Politique de médiation dans le cadre des travaux réglementaires

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le mémoire relatif à la Politique de médiation dans le cadre des travaux réglementaires en vue de son adoption. Un membre syndical en profite pour souligner l'excellent travail réalisé dans ce dossier et tout le chemin parcouru afin d'améliorer la gouvernance à ce chapitre.

À la suite d'une observation concernant les éléments pouvant être contenus au rapport de médiation, il est convenu de reporter ce dossier à la prochaine séance du conseil d'administration afin de permettre des vérifications additionnelles.

5.10. Règlement sur la mise en œuvre de l'Avenant modifiant l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française et de l'Avenant modifiant l'Arrangement administratif d'application de l'Entente

La secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles présente le mémoire relatif au Règlement sur la mise en œuvre de l'Avenant portant première modification à l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles, le conseil d'administration adopte le Règlement sur la mise en œuvre de l'Avenant portant première modification à l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française du 17 décembre 2003 et de l'Avenant portant première modification à l'Arrangement administratif d'application de l'Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française en matière de sécurité sociale des 17 et 30 décembre 2003 et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de soumettre ce règlement à la ministre responsable du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-33-17.

5.11. Règlement sur la mise en œuvre de l’Avenant modifiant le Protocole d’entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération et de l’Avenant modifiant l’Arrangement administratif aux modalités d’application du Protocole d’entente

La secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles présente le mémoire relatif au Règlement sur la mise en œuvre de l’Avenant portant seconde modification au Protocole d’entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française, relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération, et de l’Avenant portant seconde modification à l’Arrangement administratif, relatif aux modalités d’application du Protocole d’entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles, le conseil d’administration adopte le Règlement sur la mise en œuvre de l’Avenant portant seconde modification au Protocole d’entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française, relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération, et de l’Avenant portant seconde modification à l’Arrangement administratif, relatif aux modalités d’application du Protocole d’entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française, relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération et demande à la présidente du conseil d’administration et chef de la direction de soumettre ce règlement à la ministre responsable du Travail pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-34-17.

6. Gouvernance

6.1. Modification à la Délégation de pouvoirs du conseil d’administration de la CNESST

La secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles présente les modifications à la Délégation de pouvoirs du conseil d’administration de la CNESST. Ces modifications résultent de changements à la structure organisationnelle et de travaux d’arrimage découlant du regroupement.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles et du comité de gouvernance et d’éthique, le conseil d’administration adopte les modifications apportées dans l’Annexe I et l’Annexe III de la Délégation de pouvoirs du conseil d’administration de la CNESST.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-35-17.

6.2. Résultats 2016 et modification de l’exercice d’évaluation du fonctionnement et de l’efficacité du CA et de ses comités stratégiques

La secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles présente les faits saillants du rapport d’évaluation du fonctionnement et de l’efficacité du conseil d’administration et de ses comités stratégiques. Les résultats indiquent que les membres sont globalement satisfaits quant aux thèmes ayant fait l’objet de la consultation sur le fonctionnement du CA et des comités stratégiques. Elle fait ensuite état des points à améliorer et précise que des actions ont déjà été identifiées en ce sens. Les administrateurs remercient la secrétaire générale et directrice des affaires organisationnelles pour la qualité du travail réalisé dans ce dossier.

Les membres prennent acte des résultats du premier exercice d’évaluation du CA et de ses comités stratégiques, des mesures qui permettront de donner suite aux commentaires recueillis à cette occasion et des modifications à la grille d’évaluation 2017.

7. Dépôt de documents

7.1. Analyse sommaire des décès acceptés pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017

Les membres prennent acte du sommaire des décès acceptés pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017.

7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la CNESST du 1^{er} au 30 avril 2017 est déposée et les membres en prennent acte.

7.3. Portrait des lésions de plus de 1 000 jours

La vice-présidente aux opérations présente le portrait des lésions de plus de 1 000 jours. Ce portrait a été présenté préalablement au comité de coordination sur les travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) en lien avec les rencontres de travail sur la révision du tableau de bord exécutif. Elle fait mention des deux grands objectifs poursuivis par cette présentation soit permettre de bien saisir la nature et les enjeux de cet indicateur de lésions et de présenter la nouvelle stratégie de suivi de la chronicité au regard de la performance organisationnelle. Elle situe d'abord les différentes étapes d'un dossier de réclamation pour lésion professionnelle dans le processus de réparation.

Elle poursuit en précisant que les causes de la durée de ces dossiers sont multifactorielles et complexes et donne des précisions à ce sujet. De l'ensemble des facteurs identifiés, trois sont présents en proportion importante soit une composante psychologique secondaire à la lésion, au moins une contestation au dossier et une chirurgie comme soin et traitement au dossier. Un membre patronal souligne qu'il est regrettable que des travailleurs, qui pourraient bénéficier d'une chirurgie plus rapide dans le privé, doivent attendre des mois pour être traité.

Ensuite, la vice-présidente fait état des décisions rendues en 2016 dans cette catégorie de dossiers en lien avec la capacité de retour au travail. En somme, trois dossiers sur quatre se finalisent avec une capacité de retour sur le marché de l'emploi. À la demande d'administrateurs, des précisions sont fournies sur le pourcentage de retour en emploi prélésionnel. La vice-présidente attire l'attention des administrateurs sur la baisse constatée en 2016 de la durée moyenne d'incapacité par rapport aux années antérieures ce qui permet de croire que les travailleurs sont de retour plus rapidement sur le marché du travail.

Les membres prennent acte du portrait global des lésions de plus de 1 000 jours. Il est convenu que l'indicateur pour ces dossiers soit retiré du tableau de bord et que le comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) soit tenu informé de l'évolution de ces dossiers.

7.4. État de santé des projets en ressources informationnelles (RI)

Les membres prennent connaissance de la synthèse de l'état de santé des projets en RI au 31 mars 2017 – M. L'Abbée a fait un compte rendu, il a indiqué qu'il y aurait un suivi sur le positionnement des produits Oracle, et qu'au sujet de l'état de santé, une nouvelle information sera intégrée au tableau concernant la gestion des risques à la demande du comité. Il a également indiqué que des questions avaient été posées concernant le pourcentage de contingence.

8. Divers

9. Huis clos

9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 10.

11. Prochaine séance – 15 juin 2017 9h00

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 15 juin 2017

« Tel qu'adopté à la réunion du 21 septembre 2017 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Serge Cadieux	membre syndical (conférence téléphonique)
M. Denis Bolduc	membre syndical (conférence téléphonique)
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal (conférence téléphonique, puis en personne)
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical (conférence téléphonique à compter de 10 h 5)
M ^{me} Francine Lévesque	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur

Se sont excusés :

M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Horacio Arruda	invité

Invités :

M. Jacques Beauchamp	directeur de l'accueil des employeurs et de l'expertise en financement (visioconférence 5.2 à 5.5)
M. Éric Boulianne	directeur du programme Réseau (visioconférence 5.6)
M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente à l'équité salariale (5.10 – 5.11)
M ^{me} Josée Delisle	directrice des communications et des relations publiques (visioconférence 5.12)
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations (5.6)
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration (5.2 à 5.5 et 7.1)
M. Bruno Labrecque	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières (5.6 – 5.7)
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil (disponible à 5.9 et 7.2)
M ^{me} Louise Tremblay	chef du service de la tarification (visioconférence 5.2 à 5.5)
M. Yves Vézina	directeur des architectures, de la relation client et des investissements (visioconférence 5.6)
M. Yvon Brossard	Cossette (5.12)
M ^{me} Marie Vaillancourt	Cossette (5.12)

1. Séance de l'IRSST

2. Ouverture de la séance

2.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 55.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction informe les administrateurs que madame Francine Lévesque a remis sa démission en tant que membre du conseil d'administration, décision qui découle de son départ à la retraite. Unanimement, les administrateurs remercient madame Lévesque pour son professionnalisme et sa compétence mis au service de la Commission.

La présidente accueille officiellement madame Mélanie Vincent, nouvelle secrétaire générale. Elle informe les administrateurs qu'une règle d'alternance pour la présentation de dossiers relatifs aux normes du travail et à l'équité salariale a été instaurée pour répondre à la demande des administrateurs. Une fois sur deux, ces vice-présidences auront un sujet à présenter à la séance du conseil.

Elle informe également les membres que les préconcepts du projet immobilier D'Estimauville seront présentés lors d'une rencontre spéciale le 22 juin 2017. Le but est de recueillir les commentaires des membres. De façon exceptionnelle, tous les administrateurs sont invités à y participer.

Poursuivant, elle fait état du suivi de l'application des recommandations en audit de performance du Vérificateur général du Québec (VGQ). Elle informe les membres que dans le rapport diffusé au printemps, le VGQ reconnaît que le plan d'action de la Commission relativement à la Vérification particulière des contrats en TI respecte toutes ses exigences et il accorde la note de 100 % en ce qui a trait aux recommandations ayant donné lieu à des progrès satisfaisants.

Elle traite ensuite du rapport de l'IGOPP sur la gouvernance des sociétés d'État, qui souligne les mérites et les démérites en gouvernance de différentes organisations. Elle évoque la trentaine de questions auxquelles les organismes devaient répondre et indique que les recommandations seront considérées dans le cadre du projet de révision du Règlement intérieur; le lien du rapport sera communiqué aux membres.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-46-17.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun administrateur ne déclare de conflit d'intérêt réel ou apparent.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé avec une modification à Divers: un dépôt documentaire sera fait au sujet de la consultation du gouvernement fédéral sur l'amiante.

4. Compte rendu

4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 17 mai 2017

Le compte rendu des délibérations de la séance du 17 mai 2017 est approuvé.

4.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté.

5. Dossiers

5.1. CNESST - État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rapporte que sa tournée des régions est presque terminée et qu'il ne lui reste que quelques unités centrales à visiter.

5.2. **Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2018**

Le vice-président aux finances et à l'administration rappelle que les paramètres servant au calcul en lien avec le projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2018 sont tous définis à la Loi et que la Commission doit publier ce projet, conformément à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Les changements annuels sont liés au salaire minimum et au maximum annuel assurable, soit 23 463 \$ et 74 000 \$ sous réserve des chiffres officiels de Statistiques Canada qui sont publiés à l'automne.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2018 en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-37-17.

5.3. **Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour 2018**

Le vice-président aux finances et à l'administration expose les faits saillants du mémoire concernant le projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la LATMP et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail (LAT) pour 2018. Cette table ramène les revenus bruts en revenus nets, pour tenir compte des quelque 100 situations familiales et d'autres éléments des tables d'impôt, sous réserve de changements apportés cet automne, le cas échéant.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la LATMP et des indemnités payables en vertu de la LAT pour 2018, en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-38-17.

5.4. **Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2018**

Le vice-président aux finances et à l'administration explique qu'en vertu de la LATMP, la Commission impose annuellement une cotisation pour pourvoir aux frais qu'elle engage aux employeurs tenus personnellement au paiement des prestations. Le présent projet de règlement prévoit les pourcentages applicables à cet effet pour l'année 2018.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2018 en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-39-17.

5.5. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement

Le vice-président aux finances et à l'administration rappelle qu'à la séance du 17 mai dernier, le conseil d'administration a adopté le taux moyen de cotisation pour l'année 2018. Il précise qu'il y a lieu maintenant d'adopter les modifications au Règlement sur le financement nécessaires à la détermination du taux applicable à chaque employeur, selon les modes de tarification et en se basant sur le taux moyen de 1,79 \$ adopté récemment. Les faits saillants de la mise à jour de ce règlement sont présentés. Le rapport de l'Annexe II comprend tous les détails.

Il attire l'attention sur deux changements apportés parmi les 176 unités de classification : pour la signalisation routière et également la fusion de l'unité de ramonage de cheminées, devenue trop petite pour être statistiquement fiable d'un point de vue actuariel, avec l'unité de service d'enlèvement des ordures. Il rappelle les consultations effectuées dans ce dossier.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Le vice-président communique ensuite le nombre d'unités dont le taux ne change pas ou qui diminue, malgré la hausse de 0,02 \$ du taux moyen; soit 59 % de ces unités. Il souligne également la diminution d'environ un dollar du taux de l'unité des déménageurs, sous surveillance particulière depuis sa tendance haussière des cinq années précédentes. Le secteur des services sociaux présente également des baisses dans 55 % de ses unités, mais le taux du secteur de la santé et des hôpitaux est toutefois en hausse. Il rappelle que ce secteur est ciblé dans le plan triennuel de la prévention-inspection. Finalement, après la période de consultation de 45 jours qui suit la prépublication; advenant qu'aucun commentaire ne soit formulé, il y aura adoption finale du règlement cet automne.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-40-17.

5.6. Espace client travailleur

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières par intérim présente les faits saillants du mémoire de ce dossier discuté au comité des ressources informationnelles la veille. De ces discussions a découlé un ajustement au mémoire.

Il s'agit du dernier dossier d'affaires du programme Réseau, en adéquation avec le projet de mise en place d'une direction de l'admissibilité. Cet Espace client travailleur permettra la gestion en ligne des réclamations et l'Espace client employeur sera également enrichi par la même occasion, pour procéder à cette même gestion en ligne des réclamations des travailleurs, les avis et demandes de remboursement et les demandes de retrait préventif. Plus tard viendront le remboursement automatisé de la période obligatoire et celui des frais de déplacement et de séjour des travailleurs. Le site Web sera bonifié pour faire la promotion de ces services.

Il explique qu'il y aura une livraison intérimaire dans la 1^{re} phase de la gestion du traitement des réclamations des travailleurs, afin de valider les hypothèses de taux d'adhésion des travailleurs. La seconde phase consistera à bonifier l'Espace Employeur et à finaliser les travaux d'automatisation à l'interne.

Le vice-président explique les avantages attendus, et souligne les diminutions de coûts attendues pour le papier, la numérisation et l'automatisation de certaines activités. Il rapporte les excellentes notes obtenues par le projet au Cadre de gestion des bénéfices, ainsi que toutes les consultations effectuées auprès des commissions d'accident du travail canadiennes, d'autres ministères et des compagnies d'assurances privées. Une centaine d'utilisateurs ont pu tester les objectifs et prévisions.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières par intérim et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration approuve le dossier d'affaires portant sur le projet « Espace client travailleur », autorise la réalisation de la solution retenue, en deux phases, comprenant une livraison intérimaire qui permettra d'évaluer l'adhésion des travailleurs, autorise un engagement budgétaire maximal de 17,936 M\$ dont la répartition est estimée comme suit : 0,657 M\$ en 2016 2,909 M\$ en 2017, 8,212 M\$ en 2018 et 6,156 M\$ en 2019 et autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières par intérim à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-41-17.

5.7. Renouvellement du bail – 180, rue des Gouverneurs, Rimouski

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières par intérim présente les faits saillants du mémoire pour le renouvellement du bail de location à Rimouski.

Il explique l'analyse de marché effectuée et l'offre faite par le propriétaire actuel. Il passe en revue les conditions particulières du bail proposé, les compare au bail actuel et indique comment la valeur de ce bail s'inscrit dans la fourchette de prix du marché de Rimouski.

Les membres posent des questions sur les ajustements de taxes, la hausse du tarif au pied carré et surtout sur les analyses comparatives avec les autres édifices qui ont été faites avant la présente recommandation.

Il est convenu de reporter le vote dans ce dossier afin que soit fourni un complément d'information aux membres sur l'analyse ayant mené à la recommandation faite aujourd'hui.

5.8. Rapport annuel de gestion 2016

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente le Rapport annuel de gestion, déposé au comité de gouvernance et d'éthique en mai. Les quelques commentaires formulés ont été traités dans cette version finale. Elle rappelle que ce rapport sera déposé par la ministre à l'Assemblée nationale et finalement diffusé sur le site Internet de la Commission.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations de la directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2016 de la CNESST et demande que ce rapport soit transmis à la ministre responsable du Travail pour dépôt à l'Assemblée nationale du Québec.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-43-17.

5.9. Politique de médiation dans le cadre des travaux réglementaires

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que la politique de médiation a été retouchée en conséquence des échanges de la dernière séance du conseil. Cette politique fait suite à une demande du Vérificateur général du Québec, pour dénouer toute éventuelle impasse dans les travaux réglementaires.

Elle rappelle que le dossier a été soumis au comité de gouvernance et d'éthique du 16 mai, ainsi qu'au comité de coordination (3.75) en avril et que la version présentée ce jour a fait l'objet de consultations des membres des comités et de leur approbation, telle qu'ajustée.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve la politique de médiation.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-44-17.

5.10. Bilan 2016 de l'application de la Loi sur l'équité salariale

La vice-présidente à l'équité salariale présente le dernier bilan de l'application de la Loi sur l'équité salariale, lequel a été déposé le mois dernier au Comité consultatif des partenaires.

Elle explique qu'en fin d'année 2016, 87 % des employeurs qui devaient avoir réalisé leur exercice d'équité salariale ont déclaré s'être acquittés de leur devoir; ce pourcentage est en hausse constante depuis des années. De plus, près de la moitié, soit 9 761 employeurs, avaient réalisé leur exercice d'évaluation du maintien de l'équité salariale, elle explique comment interpréter positivement ce pourcentage en fonction des délais accordés par la loi. Plus d'employeurs complètent également leur Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale, mais étant donné la hausse du nombre total d'employeurs, leur pourcentage a légèrement diminué.

La vice-présidente enchaîne avec une statistique démontrant que l'écart salarial entre les hommes et les femmes s'est légèrement accru l'an dernier, bien que la diminution demeure constante depuis l'entrée en vigueur de la loi, en 1997. Par un exemple, elle explique que de tels soubresauts passagers existent dans toutes les juridictions où ces données sont surveillées et qu'ils ne sont pas témoins d'un recul de la situation des femmes.

Elle conclut que la tendance est encourageante et l'amélioration de la situation bien marquée, en général, et que le Québec est toujours chef de file en matière d'équité salariale.

Un membre patronal demande si ce bilan leur permet de décider déjà des secteurs où leurs interventions pourraient être ciblées; l'exercice est en cours et les résultats seront communiqués aux administrateurs lorsqu'ils seront établis.

Un membre syndical, de son côté, demande si le processus de conciliation mis en place dans le secteur public, qui n'avait pas donné de résultat, s'est transformé en processus d'enquête, comme le demandait les syndicats et si la Commission est en mesure de traiter l'ensemble de ces plaintes dans un délai raisonnable. La vice-présidente explique l'analyse préliminaire en cours afin de voir si l'option d'étudier ces milliers de plaintes par catégories d'emploi permettra de s'acquitter de cette importante somme de travail dans les meilleurs délais; une équipe d'enquêteurs est déjà assignée à ces dossiers. L'échéancier ne peut être fixé immédiatement.

Les membres prennent acte du bilan 2016 de l'application de la LES.

5.11. Rapport ministériel sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale – avancement des travaux

La vice-présidente à l'équité salariale rappelle, d'entrée de jeu, que la ministre responsable du Travail, de façon périodique, doit produire un rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et l'opportunité de la maintenir en vigueur ou de la modifier. En juin 2016, le conseil d'administration avait déjà été informé de ce dossier. Depuis, les consultations sont enclenchées et les travaux vont bon train pour identifier les problématiques et les enjeux.

Des membres patronaux soulignent que l'application concrète de la loi peut présenter des difficultés chez certains employeurs. Ils saluent l'approche d'accompagnement et les outils développés afin de faciliter cette application. Poursuivant, la vice-présidente annonce qu'un sondage débutera dans quelques jours pour voir comment s'est effectuée l'application de la loi, selon la taille des entreprises. Répondant à la demande d'un membre patronal, elle

indique qu'il sera possible de vérifier combien d'entreprises ont dû effectuer des ajustements à la suite de l'exercice. À cet effet, elle rappelle qu'en 2006, 31 % des entreprises avaient dû effectuer des ajustements salariaux. Les données récentes permettront d'appuyer les recommandations à la ministre relativement à d'éventuels changements à la loi.

La vice-présidente explique ensuite que des groupes de discussion auront lieu cet automne afin d'échanger sur la façon dont les exercices d'équité salariale ont été vécus par les femmes qui étaient présentes en entreprise lorsque celui-ci a été réalisé. De plus, des échanges ont aussi cours avec l'Institut de la statistique du Québec afin de voir si l'organisme peut faire une étude sur l'écart salarial entre hommes et femmes et ce qui contribue à le réduire. Les résultats de cette étude s'ajouteraient, le cas échéant, au rapport préparé pour la ministre. Enfin, un retour sur le résultat des consultations sera fait cet automne.

Les membres prennent acte de l'état d'avancement des travaux relatifs au rapport ministériel sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale.

5.12. Campagne sociétale SST

La directrice des communications et relations publiques invite les représentants de la firme Cossette pour présenter la campagne sociétale, laquelle sera diffusée en octobre prochain.

Dans la poursuite des efforts pour positionner la santé et la sécurité du travail comme valeur de société, l'objectif est d'informer la population qu'il est possible de s'attaquer aux risques. Il s'agit de parler, de former et d'agir pour éviter les accidents du travail. La représentante de la firme publicitaire souligne que le principal enjeu était d'ébranler la croyance, partagée par 80 % des personnes sondées, voulant qu'il n'y ait pas d'enjeu de sécurité dans leur milieu de travail respectif.

Elle présente le concept publicitaire retenu qui comporte une charge émotive sans tomber dans la trame de fond dramatique. Le message sera diffusé du 2 octobre au 12 novembre 2017 et un message radio sera mis en ondes simultanément.

Les membres remercient les représentants pour cette présentation.

6. Gouvernance

6.1. Comité-conseil de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) – Désignation des membres

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente la demande de modification concernant la composition des membres du Comité de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (n° 3.76).

Ainsi, le conseil d'administration de la Commission nomme comme membres du Comité de révision Code de sécurité pour les travaux de construction (n° 3.76) les personnes suivantes :

Marc Beaudoin
Jean-François Beaudry
Dave Boivin
Luc Boily
Yvon Coulombe
Nicolas Laliberté
Lynda Poulin
Marc Villeneuve
désignées par la partie patronale;

Jean-Yves Bisson
Jacques-Émile Bourbonnais
Bertrand Gauthier
Jean-Michel Houdet
Martin Lemieux
Simon Lévesque
Éric Nantel
désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-45-17.

7. Dépôt de documents

7.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la CNESST du 1^{er} au 31 mai 2017 est déposée et les membres en prennent acte.

Un membre pose des questions par rapport à un contrat de 30 000 \$ à Conférence SST Inc., pour des conférences en santé et sécurité : s'agit-il d'une seule séance ou de plusieurs et qui en est le présentateur? Il demande aussi ce qui est visé par le contrat de gré à gré de 122 000 \$ avec la Société en commandite Trois-Rivières. Il est convenu que des compléments soient fournis relativement à ces deux contrats.

7.2. Suivi des travaux réglementaires 2017

Le suivi des travaux réglementaires 2017 est déposé et les membres en prennent acte.

8. Divers

9. Huis clos

9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction. Au terme de ce huis clos, il est noté qu'un étalonnage avec des organismes semblables au Québec et au Canada soit réalisé afin de documenter différents paramètres entourant la composition des conseils d'administration.

9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 50.

11. Prochaine séance – 21 septembre 2017 9h00

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 21 septembre 2017

« Tel qu'adopté à la réunion du 19 octobre 2017 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Alain Croteau	membre syndical
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
MM. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal (visioconférence)
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur
M. Horacio Arruda	invité

S'est excusée :

M ^{me} France Dupéré	membre patronal

Invités :

M. Jacques Aubin	directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion (6.2.2)
M. Michel Beaudoin	vice-président aux normes du travail (6.2)
M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente à l'équité salariale (6.2)
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations (5.9 et 6.2)
M ^{me} Marie-Claude Gagnon	directrice des communications et des relations publiques (5.8)
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration (5.2, 5.3, 6.2, 7.1 et 7.2)
M ^{me} Odette Guertin	directrice de l'IVAC (5.9)
M. Bruno Labrecque	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières (5.4 à 5.6 et 6.2)
M ^{me} Danielle Lamarche	directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information (6.2.2)
M. Jean-François Paquet	directeur général des affaires juridiques (5.5)
M. Dany Pigeon	directeur général expertise immobilière (5.4 à 5.6)
M ^{me} Mélany Privé	directrice de la vérification interne (6.1)
M ^{me} Mélissa Plamondon	directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique (6.2)
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil (disponible à 6.2 à 6.4 et 7.3)
M. Marc-André Savard	Cossette (5.8)
M ^{me} Marie Vaillancourt	Cossette (5.8)

1. Séance de l'IRSST

2. Ouverture de la séance

2.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 10 h 50. Elle souhaite une bonne rentrée aux membres et annonce que le point 5.1 CNEST – État de situation sera discuté simultanément avec le mot de la présidente.

D'emblée, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne que la Commission s'est vu accorder le 14 septembre 2017 une certification parité de La Gouvernance au féminin grâce entre autres à l'occupation à 60% de ses postes de gestion par des femmes. La Commission est par ailleurs le seul organisme public sur l'ensemble des entreprises certifiées. Elle annonce également que la Commission est finaliste pour un Prix d'excellence de l'administration publique du Québec, qui sera remis le 2 novembre 2017 par l'Institut d'administration publique de Québec (IAPQ), relativement au projet de regroupement, et a reçu la mention « Innovative Management Award », décernée par l'Institut d'administration publique canadienne. Unanimement, les membres du conseil d'administration proposent d'adopter une motion visant à féliciter la Commission pour ces distinctions.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction poursuit en mentionnant la fin de sa tournée auprès de l'ensemble des employés de la Commission et souligne leur implication ainsi que leur mobilisation en matière de service aux clientèles. Elle annonce que des relations de proximité avec les employés seront maintenues afin de continuer à optimiser le service.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction fait ensuite état de la décision récente du Conseil du trésor relativement à la deuxième phase de l'octroi d'équivalents temps complet (ETC) à la Commission pour des postes en ressources informationnelles.

Elle énonce également que la Commission a mis sur pied un comité de travail pour donner suite aux recommandations contenues dans l'avis sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), déposé à la ministre du Travail en juin 2017. Un membre syndical profite de l'occasion pour exprimer ses préoccupations relativement à la confidentialité de l'avis, qu'il souhaiterait voir rendu public. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction prend note de cette préoccupation et indique que la publication du rapport ne relève pas de la Commission, mais plutôt du CCTM et de la ministre responsable du Travail, demanderesse de l'avis. Elle ajoute qu'à sa connaissance, aucun rapport du CCTM n'a été rendu public depuis la formation de ce comité.

Elle termine son mot d'ouverture en mentionnant que la campagne publicitaire sociétale en santé et sécurité du travail se tiendra du 2 octobre au 15 novembre 2017.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun administrateur ne déclare de conflit d'intérêt réel ou apparent.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé, avec l'ajout du point 6.5 sur le comité-conseil sur les mines.

4. Compte rendu

4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 15 juin 2017

Le compte rendu des délibérations de la séance du 15 juin 2017 est approuvé.

4.2. Résolution A-42-17 du 5 juillet 2017

La résolution A-42-17 du 5 juillet 2017 relative au renouvellement du bail du 180, rue des Gouverneurs à Rimouski est déposée pour signature des membres.

4.3. Suivi des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

5. Dossiers

5.1. CNESST - État de situation

Ce point a été discuté simultanément avec le mot de la présidente au point 2.1.

5.2. Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2018 et Pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2018 – Adoption finale

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le conseil d'administration de la Commission a adopté, à sa séance du 15 juin 2017, le projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2018 aux fins de publication. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2018, autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce règlement à la Gazette officielle du Québec et approuve les pourcentages applicables aux fins d'établir la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-47-17.

5.3. Règlement modifiant le Règlement sur le financement – Adoption finale

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'à la séance du 15 juin dernier, le conseil d'administration a adopté le projet de Règlement sur le financement nécessaire à la détermination du taux applicable à chaque employeur pour l'année 2018. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur le financement et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-48-17.

5.4. Projet immobilier D'Estimauville – Reddition de comptes trimestrielle

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction remercie les membres du comité du projet immobilier D'Estimauville pour leur implication et félicite le vice-président responsable du projet immobilier pour la confirmation de sa nomination à la Commission.

Après un bref rappel du contexte entourant la vente de l'immeuble du 524, rue Bourdages, le projet immobilier, elle invite le vice-président responsable du projet immobilier, le directeur de projet et le directeur général des affaires juridiques à présenter l'état du dossier.

Ainsi, le directeur de projet explique les faits saillants et les activités à venir présentés au tableau de bord trimestriel du projet immobilier D'Estimauville (PIE) pour la période du 13 juin au 21 août 2017. Il mentionne qu'à ce jour, les échéanciers et les budgets sont respectés pour l'ensemble du projet.

Les membres prennent acte du tableau de bord trimestriel en date du mois d'août 2017.

5.5. Vente de l'immeuble du 524, rue Bourdages

Le vice-président responsable du projet immobilier rappelle d'abord aux membres que la Commission avait convenu avec la Ville de Québec d'offrir l'immeuble du 524, rue Bourdages en vente à des tiers, assorti d'un droit préférentiel d'achat. Ainsi, à la suite de l'appel d'offres, une promesse bilatérale de vente et d'achat a été conclue avec Immeubles Marc Simard inc. pour un prix de vente de 8 200 000 \$. Au terme de l'exercice de vérification diligente, qui avait été prolongée jusqu'au 15 septembre 2017, ainsi que de négociations avec Immeubles Marc Simard inc., le prix de vente révisé est de 7 500 000\$, incluant l'ajout de conditions à la promesse bilatérale de vente et d'achat concernant le droit de jouissance paisible et l'usage exclusif des lieux par la Commission, ainsi que l'absence de travaux sur les lieux sans le consentement de la Commission.

Puis, le vice-président responsable du projet immobilier D'Estimauville fait état des modifications apportées à la promesse bilatérale de vente et d'achat avec Immeubles Marc Simard inc. afin de répondre aux préoccupations des membres du comité du projet immobilier D'Estimauville et de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction concernant le droit de jouissance paisible, l'usage exclusif des lieux par la Commission, l'absence de travaux sur les lieux sans le consentement de la Commission ainsi que la dénonciation de l'ensemble des problèmes structuraux et d'amiante. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction précise que la vente est faite sans garantie légale afin de protéger la Commission contre tout recours en vices cachés.

Le vice-président responsable du projet immobilier rappelle ensuite l'étape ultérieure à l'approbation de la promesse bilatérale de vente et d'achat par le conseil d'administration de la Commission, soit l'envoi d'un avis à la Ville de Québec lui permettant d'exercer son droit préférentiel d'achat dans un délai maximal de 60 jours.

[REDACTED]

Enfin, le vice-président responsable du projet immobilier résume et compare les offres reçues de la Ville de Québec et d'Immeubles Marc Simard inc., notamment sur les prix de vente, les conditions prévues au bail et la vocation envisagée de l'immeuble par l'acheteur.

[REDACTED]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des informations portées à sa connaissance relativement à l'exonération future de responsabilité de la Commission et des recommandations du vice-président responsable du projet immobilier et comité du projet immobilier D'Estimauville, le conseil d'administration :

- approuve la version modifiée de la promesse bilatérale de vente et d'achat substantiellement conforme à celle ci-annexée, au prix de 7 500 000 \$, avec Immeubles Marc Simard Inc., incluant les conditions suivantes :
 - prévoir pour la CNESST un droit de jouissance paisible et un usage exclusif des lieux;
 - prévoir qu'aucun travaux sur les lieux ne pourront être effectués sans le consentement de la CNESST;
 - dénoncer à l'acheteur les problèmes structurels de l'immeuble (tête de pieux) et la présence d'amiante dans certaines composantes du bâtiment;

- exclure tout recours contre la CNESST notamment ceux qui pourraient se rapporter aux problèmes structurels de l'immeuble (tête de pieux) et à la présence d'amiante.
- demande d'informer la Ville de Québec pour lui permettre d'exercer son droit préférentiel d'achat (résolution A-21-17). Dans le cas où la Ville exercerait son droit préférentiel d'achat : autoriser la vente à la Ville aux mêmes prix et conditions que ceux convenus avec Immeubles Marc Simard Inc.
- autorise le vice-président responsable du projet immobilier D'Estimauville à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-49-17.

5.6. Renouvellement du bail – 425, rue du Pont et 750, boul. Charest Est à Québec

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente le contexte relatif au renouvellement du bail, dont le fait que la Commission a pu profiter d'une négociation conjointe avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin d'obtenir les mêmes conditions et des tarifs négociés qui reflètent le prix du marché actuel.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières, le conseil d'administration :

- autorise la location d'espaces, sujets à mesurage, au 425, rue du Pont et au 750, boulevard Charest Est à Québec, pour une durée de dix ans comprise entre le 1^{er} février 2019 et le 31 janvier 2029 :
 - l'espace loué, à des fins de bureaux, est de 5 470,89 m². Le prix unitaire annuel est de 225,22 \$ le m² pour les cinq premières années du bail, de 227,91 \$ le m² pour les cinq dernières années du bail. Le coût est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- autorise la location de 35 espaces de stationnements réguliers au prix unitaire de 119,16 \$ et d'un espace de stationnement réservé au prix unitaire de 155,69 \$;
- autorise un engagement financier maximal de 983 000 \$ pour des travaux d'améliorations locatives, lesquels permettront de regrouper les points de service à la clientèle à Québec;
- autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-50-17.

5.7. Entente interprovinciale pour l'indemnisation des travailleurs – ajout d'une industrie à l'Annexe E

La secrétaire générale présente brièvement le contexte et les répercussions entourant l'ajout des services de transport par escorte à l'entente interprovinciale, dont fait partie la Commission, à la suite d'une recommandation favorable du comité responsable composé de représentants de toutes les provinces et territoires.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale, le conseil d'administration approuve l'ajout des services de transport par escorte routière à l'Annexe E de l'Entente et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à entreprendre les démarches pour adhérer, par échange de lettres, à ces modifications.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-51-17.

5.8. Campagne sociétale en équité salariale

La directrice des communications et des relations publiques invite les deux représentants de la firme Cossette à présenter la stratégie publicitaire retenue pour la campagne sociétale en

équité salariale qui sera diffusée pendant trois semaines au mois de novembre 2017 à la radio et sur les médias sociaux.

Une représentante de la firme Cossette fait état des résultats du sondage réalisé à la suite de la campagne sociétale 2016, ce qui a mené à l'adoption des objectifs de la campagne 2017, soit continuer à accroître la compréhension du concept d'équité salariale ainsi qu'à positionner la notion d'équité salariale comme une valeur fondamentale de société. Elle rapporte ensuite les défis et les enjeux particuliers à relever en matière de publicité relative au sujet de l'équité salariale.

Enfin, elle présente aux membres la stratégie publicitaire retenue, le contenu du message radio, le portrait des deux femmes d'influence choisies pour les capsules web ainsi que la stratégie d'intégration de contenu avec les magazines Elle et Coup de pouce.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction invite les membres à donner leurs commentaires sur la campagne sociétale proposée. Des membres patronaux suggèrent d'améliorer l'aspect pédagogique du message et de modifier l'axe de communication afin de rendre la portée du message plus inclusive pour les employeurs. Un membre patronal se questionne également sur le choix des magazines pour rejoindre adéquatement les femmes et les milieux d'affaires.

Un membre syndical est d'avis que le concept respecte les objectifs de la campagne ainsi que le plan stratégique de la Commission au regard de l'éducation des personnes et des milieux d'affaires sur la notion d'équité salariale.

Les représentants de la firme Cossette prennent note des commentaires et sont remerciés par les membres pour cette présentation.

5.9. IVAC – Projet de rapport annuel de gestion

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne d'emblée que le rapport annuel de gestion de l'IVAC sera déposé à l'Assemblée nationale par la ministre de la Justice, responsable de l'exécution de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (LIVAC). Elle invite ensuite la vice-présidente aux opérations et la directrice de l'IVAC à présenter le projet de rapport.

La vice-présidente aux opérations indique que le rapport annuel concerne à la fois l'administration de la LIVAC et la Loi visant à favoriser le civisme. Elle rappelle ensuite que tous les frais pour l'administration de l'IVAC sont remboursés par le ministère de la Justice (MJQ) et que le plan d'action donnant suite au rapport du Protecteur du citoyen, ainsi que l'embauche de nouveaux effectifs, seront discutés à la prochaine séance du conseil d'administration.

Par la suite, la directrice de l'IVAC présente les faits saillants des activités de l'IVAC pour l'année 2016, mentionnant les travaux prévus au plan d'action donnant suite au rapport du Protecteur du citoyen, la création de nouveaux formulaires, le transfert des crédits afférents à l'assistance médicale au ministère de la Santé et des services sociaux ainsi que la nouvelle orientation du MJQ permettant d'élargir la notion de victime (pour le parent dont l'enfant est assassiné par l'autre parent lorsque le geste visait directement ce parent). Elle relate ensuite les principales données statistiques de gestion.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que l'évolution du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels et la définition des orientations quant à l'interprétation de la LIVAC relèvent du MJQ. Elle explique la gestion d'un cas fortement médiatisé par la Commission, qui a donné lieu à la nouvelle orientation du MJQ sur la notion de victime. À cet égard, un membre syndical s'interroge sur les actions posées par la Commission pour prévenir les crises médiatiques dues à une interprétation pouvant paraître restrictive de la LIVAC. La directrice de l'IVAC mentionne qu'un comité de concertation a été mis en place avec le MJQ afin d'étudier et de proposer de nouvelles orientations répondant à des cas singuliers.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne ensuite qu'une sensibilisation sur les services rendus par l'IVAC a été faite avec la mise à jour du site Internet de l'IVAC et l'adoption de la Déclaration des droits des victimes.

Un membre patronal demande les indicateurs de satisfaction de clientèle. La directrice de l'IVAC indique que les résultats du sondage qui a été réalisé il y a trois ans seront déposés à la prochaine séance du conseil d'administration et qu'il est prévu qu'un nouveau sondage soit réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action donnant suite au rapport du Protecteur du citoyen.

Les membres remercient les invités et prennent acte du rapport annuel d'activités 2016 de l'IVAC ainsi que de sa transmission à la ministre de la Justice en vue de son dépôt devant l'Assemblée Nationale.

6. Gouvernance

6.1. Politique de gestion intégrée des risques de la CNESST

La directrice de la vérification interne présente la mise à jour de la Politique de gestion intégrée des risques donnant suite à l'entrée en vigueur le 14 juin 2016 de la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle. La Commission a présenté la politique actuelle à l'Unité permanente anticorruption (UPAC), qui a jugé que celle-ci était suffisante pour répondre aux exigences de la Directive, à l'exception de l'ajout d'une précision dans la portée de la politique à l'effet que la politique intègre les exigences de la Directive.

La directrice de la vérification interne souligne la satisfaction de l'UPAC relativement à la vérification effectuée par la Commission en matière contractuelle et transmet les remerciements de l'UPAC relativement à la collaboration de la Commission avec d'autres ministères et organismes pour la mise en place de directives et d'outils de gestion intégrée des risques.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations de la directrice de la vérification interne et du comité de vérification, le conseil d'administration approuve la Politique de gestion intégrée des risques de la CNESST.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-52-17.

6.2. Reddition de comptes – Nouveaux outils de gouvernance

6.2.1 Tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2019

La directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique présente les faits saillants du tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2019, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017. Elle mentionne que la réalisation de l'ensemble des indicateurs se dirige vers un bilan positif, à l'exception de l'indicateur sur le taux de lésions professionnelles dont l'état d'avancement est à surveiller.

Les membres prennent acte du tableau de suivi.

6.2.2 Tableau de bord (janvier à juin 2017)

Le vice-président aux finances et à l'administration présente le tableau de bord en matière de santé et sécurité du travail pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

Il met l'accent sur la hausse de 9,2 % du nombre de lésions professionnelles acceptées par rapport à 2016 et explique que celle-ci est fortement attribuable à l'augmentation des surdités professionnelles, notamment due à la mise en place du plan de résorption d'inventaire des réclamations de surdités de juin 2016 à 2017. D'ailleurs, n'eût été de l'importante hausse des cas de surdité, le taux de lésions global n'aurait augmenté que de 0,2 point pour s'établir à 27,3 (au lieu de 28,3). Il mentionne également qu'une légère hausse des accidents du travail est observée, particulièrement chez les travailleurs expérimentés (55 ans et plus), les jeunes et certains secteurs à risque. Il indique enfin que la Commission fera un suivi serré des plans d'action dont elle s'est dotée afin de porter une attention particulière sur cette hausse.

Le vice-président aux normes du travail présente ensuite les résultats pour ce secteur, en expliquant plus particulièrement la hausse du nombre d'enquêtes en harcèlement psychologique réalisées.

Puis, la vice-présidente à l'équité salariale présente les résultats pour le secteur de l'équité salariale en matière d'application de la loi et de conformité. Un membre patronal s'interroge des répercussions sur les employeurs de la grève des juristes de l'État. La vice-présidente à l'équité salariale indique que des décisions ont dû être reportées au début de l'année 2017 et que l'effet de rétroactivité a pu engendrer des frais d'intérêts plus élevés pour les employeurs concernés par ces décisions.

Le vice-président aux finances et à l'administration présente ensuite le portrait des demandes de révision. Ce dernier comprend une hausse du nombre de demandes à la Direction de la révision administrative et d'une augmentation du délai de traitement. En réponse à la question d'un membre patronal, la vice-présidente aux opérations indique que ces hausses pourraient résulter de la politique sur la fin du droit à l'assistance médicale et précise qu'un nouveau processus de prétraitement des demandes a été mis en place afin d'augmenter la fluidité des opérations. Un membre syndical se préoccupe des répercussions de ces hausses sur la qualité du service à la clientèle et demande à la Commission de faire un suivi au conseil d'administration à ce sujet, incluant une évaluation de la possibilité d'ajouter des effectifs à la Direction de la révision administrative en 2018.

Les membres prennent acte du tableau de bord du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

6.3. Comité-conseil de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) – Désignation des membres

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente la demande de modification concernant la composition des membres du Comité-conseil de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76).

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et sur la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration de la Commission nomme comme membres du Comité-conseil de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) les personnes suivantes :

M. Jean-François Beaudry
M. Dave Boivin
M. Luc Boily
M. Alain Lahaie
M. Nicolas Laliberté
Mme Lynda Poulin
M. Marc Villeneuve
désignées par la partie patronale;

M. Jean-Yves Bisson
M. Jacques-Émile Bourbonnais
M. Bertrand Gauthier
M. Jean-Michel Houdet
M. Martin Lemieux
M. Simon Lévesque
M. Éric Nantel
désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-53-17.

6.4. Remplacement d'un membre à certains comités-conseils de révision réglementaire

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente une demande de modification concernant la composition des membres de certains comités-conseils.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration nomme les personnes suivantes aux comités-conseils concernés :

- comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) – Madame Mireille Pelletier en remplacement de Madame Andrée Bouchard.
- comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73) - Madame Mireille Pelletier en remplacement de Madame Andrée Bouchard.
- comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) - Madame Mireille Pelletier en remplacement de Madame Andrée Bouchard.
- comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (3.77) – Monsieur Louis Bégin en remplacement de Madame Andrée Bouchard.
- comité-conseil sur le partenariat (3.78) - Madame Mireille Pelletier en remplacement de Madame Andrée Bouchard.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-54-17, A-55-17, A-56-17, A-57-17 et A-58-17.

6.5. Comité-conseil et sous-comités sur les mines (3.57 et 3.57.1) et composition des comités-conseils

À la demande d'un membre syndical, ce point est ajouté à l'ordre du jour. Il se préoccupe du fait que le comité-conseil sur les mines et ses sous-comités ne se réunissent plus depuis plusieurs mois causant ainsi une impasse dans les travaux de ces comités. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne qu'elle a envoyé le 20 septembre 2017 une lettre aux membres du comité-conseil (3.57) et de ses sous-comités (3.57.1), leur indiquant qu'ils seront invités à tenir à court terme une séance de travail. Cette lettre est remise aux membres du conseil d'administration.

Un membre syndical demande de prévoir un échange sur la composition des comités-conseils. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction propose d'aborder ce sujet à l'occasion de la prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique, à la satisfaction des parties.

7. Dépôt de documents

7.1. Statistiques sur les décès acceptés (janvier à juin 2017)

Les membres prennent acte des statistiques sur les décès acceptés pour la période d'avril à juin 2017.

7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la CNESST du 1^{er} juin au 31 août 2017 est déposée et les membres en prennent acte.

7.3. Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST pour l'année 2017

Les membres prennent acte de la liste révisée des professionnels désignés que la CNESST utilisera, pour le reste de l'année 2017.

8. Divers

8.1. Présentation sur la légalisation de la marijuana par M. Horacio Arruda

M. Horacio Arruda, sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux et directeur national de santé publique, présente un état de situation sur les travaux effectués

par le gouvernement québécois en vue de la légalisation de la marijuana par le fédéral prévue au plus tard le 1^{er} juillet 2018. Il fait état des étapes franchies, des responsabilités devant être assumées par les provinces ainsi que des enjeux liés notamment à la justice, à la protection de la santé publique et à la commercialisation.

Il invite ensuite les membres du conseil d'administration à lui faire part de leurs préoccupations relatives aux répercussions dans les milieux de travail. Une discussion a ensuite lieu à ce sujet ainsi que sur d'autres enjeux reliés à la légalisation de la marijuana.

Les membres remercient M. Arruda pour cette présentation.

9. Huis clos

9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 45.

11. Prochaine séance – 19 octobre 2017 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 19 octobre 2017

« Tel qu'adopté à la réunion du 16 novembre 2017 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal (visioconférence)
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical (départ à 11 h 35)
M. Jean Poirier	observateur

S'est excusé :

M. Horacio Arruda	invité

Invités :

M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente à l'équité salariale (4.13)
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations (4.12)
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration (4.9 à 4.11 et 6.1)
M ^{me} Odette Guertin	directrice de l'IVAC (4.12)
M. Bruno Labrecque	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières (4.5 à 4.8)
M ^{me} Danielle Lamarche	directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information (4.10)
M. Dany Pigeon	directeur général expertise immobilière (4.6 à 4.8)
M. Anthony Prost	directeur des placements et de l'expertise financière (4.10)
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil (4.2 à 4.5)
M ^{me} Isabelle Roy	directrice du Centre d'expertise et de partage de l'imputation (4.11)
M ^{me} Anne St-Martin	directrice de l'actuariat et de l'imputation (4.10 et 4.11)
M. Yves Vézina	directeur des architectures, de la relation client et des investissements (4.5)

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 25. Elle fait un bref état de situation sur le remaniement ministériel et les nouveautés concernant le ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun administrateur ne déclare de conflit d'intérêt réel ou apparent.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé avec l'ajout d'un sujet au point 4.1 sur les récents cas médiatiques d'allégations de harcèlement sexuel, à la demande de la partie patronale.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 21 septembre 2017

Le compte rendu des délibérations de la séance du 21 septembre 2017 est approuvé avec une modification concernant les comités-conseils mentionnés au point 6.5, à la demande de la partie syndicale.

3.2. Résolution A-59-17 du 21 septembre 2017

La résolution A-59-17 du 21 septembre 2017 relative à la certification parité et aux honneurs décernés à la Commission pour son projet intitulé « La création de la CNESST, une réussite sur le plan organisationnel et humain » est remise aux membres pour signature.

3.3. Suivi des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale. À propos du suivi sur l'augmentation des demandes de révision administrative, un membre patronal souhaite obtenir un état de situation quant aux impacts pour la Commission des politiques implantées au printemps 2015 relatives à la fin du droit à l'assistance médicale et à la question de l'imputation des visites médicales effectuées après la consolidation d'une lésion professionnelle, ainsi que du courant jurisprudentiel à cet égard.

La présidente mentionne ensuite qu'en suivi de la présentation de M. Horacio Arruda sur la légalisation de la marijuana, une demande a été faite au ministère de la Santé et des Services sociaux afin que la Commission soit consultée dans le cadre de travaux qui seront réalisés dans ce dossier.

3.3.1 Suivi 2017-29 – Rapport annuel de l'IVAC

Le document en annexe sur les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle de la Direction des victimes d'actes criminels est présenté au point 4.12.

4. Dossiers

4.1. CNESST - État de situation

Dans le contexte des récentes allégations de harcèlement sexuel dans le domaine culturel, les membres discutent du rôle de la Commission au regard du harcèlement en milieu de travail. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction expose les différentes actions prises au cours des derniers jours afin d'informer et de sensibiliser les clientèles de la Commission des obligations des employeurs et des différents recours au sujet de cette problématique. Les membres soulignent l'importance d'une bonne communication à ce sujet et de mettre l'accent sur la politique de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel en

milieu de travail. La présidente informe les membres qu'un communiqué à ce sujet sera publié sans délai.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction fait également état de la situation décrite dans la lettre de la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement adressée au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dont les membres ont reçu une copie. Une fiche d'information leur sera transmise à cet effet.

En suivi du courriel transmis aux membres concernant le projet immobilier du siège social, la présidente rappelle que la Ville de Québec a renoncé à son droit préférentiel d'achat pour l'immeuble de la rue Bourdages et que suite à l'appel d'offres, celui-ci sera donc vendu à Immeubles Marc Simard inc. Elle dresse ensuite un état de situation du projet et des prochaines étapes. Elle indique également qu'un communiqué a été transmis aux employés de la Commission afin de les aviser de cette vente. Un membre patronal en profite pour souligner l'importance de communiquer de façon proactive la vente de l'immeuble, ainsi que la pose temporaire d'une membrane permettant de cacher la façade de l'immeuble, afin d'éviter des protestations au sein de la communauté.

4.2. L'élargissement de la notion de « portée à la connaissance du travailleur » prévue à l'article 272 de la LATMP

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente la nouvelle orientation de la Commission sur la notion de « portée à la connaissance du travailleur » prévue à l'article 272 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, qui découle d'un nouveau courant jurisprudentiel du Tribunal administratif du travail. Il rappelle brièvement l'historique du dossier et les impacts de cette nouvelle politique. Un membre syndical souligne ensuite les efforts de la Commission à appliquer ce nouveau courant jurisprudentiel de façon uniforme à travers les différentes directions régionales. Un membre patronal rappelle également l'importance que ces politiques fassent l'objet d'une présentation de la vice-présidence aux finances et à l'administration lorsqu'elles affectent la question de la désimputation rétroactive des employeurs.

Les membres prennent acte du document de support.

4.3. Projet de règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le mémoire autorisant le projet de règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines. Il explique brièvement les différentes modifications proposées concernant la formation de l'opérateur de la machine d'extraction et le transport des travailleurs sur un convoi de roulage.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57), le conseil d'administration donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-60-17.

4.4. Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale : Physiothérapie et ergothérapie

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil rappelle qu'à la séance du 17 mai 2017, le conseil d'administration de la Commission a autorisé la publication du projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale. Quelques modifications ont été apportées au projet de règlement pour tenir compte des commentaires formulés à la suite de sa publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73), le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à demander à la ministre responsable

de l'application de la LATMP de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-61-17.

4.5. Solution soutenant les modifications au Règlement sur l'assistance médicale et le remplacement de l'application autonome « physio-ergo »

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les grandes lignes du dossier d'affaires de la Solution soutenant la modification au règlement sur l'assistance médicale, en remplacement de l'application autonome « physio-ergo ». Il passe en revue les adaptations proposées à la solution transitoire mise en place pour l'entrée en vigueur des présentes modifications réglementaires. Il détaille ensuite les bénéfices, la valeur et les coûts de ce projet.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières, du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration approuve le dossier d'affaires portant sur le projet Solution soutenant les modifications au Règlement sur l'assistance médicale et le remplacement de l'application autonome « physio-ergo » et autorise la réalisation de la solution retenue, incluant un engagement budgétaire maximal de 4,78 M\$.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-62-17.

4.6. Renouvellement du bail du Centre de distribution et relocalisation du poste de Sauvetage minier Québec

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les faits saillants du mémoire relatif au renouvellement du bail du Centre de distribution (CD) et la relocalisation du poste de Sauvetage minier de Québec (SMQ). Il mentionne tout d'abord les termes des baux actuels et le problème de vétusté du local du poste de SMQ. Différentes options ont été considérées et présentées à l'Association minière du Québec pour régler cette problématique. Il explique ensuite les raisons justifiant le choix de la relocalisation du poste de SMQ dans les locaux du même immeuble que ceux du CD sur la rue Léon-Harmel à Québec, comprenant des travaux d'améliorations locatives. Il détaille les coûts estimés pour ces travaux et pour les différents loyers, ainsi que le montant de l'engagement financier requis.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières, le conseil d'administration :

- autorise la location d'espaces, sujets à mesurage, au 2210, rue Léon-Harmel à Québec, pour une durée de 20 mois, comprise entre le 1^{er} avril 2018 et le 30 novembre 2019, pour le SMQ :
 - l'espace loué est de 282 m². Le prix unitaire annuel est de 481,47 \$/m² (138,50 \$/m² + 342,97 \$/m²). Le coût est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- autorise la location d'espaces, sujets à mesurage, au 2210, rue Léon-Harmel à Québec, pour une durée de 120 mois comprise entre le 1^{er} décembre 2019 et le 30 novembre 2029. L'espace total loué est de 2 610,99 m² :
 - pour le SMQ, le prix unitaire annuel est de 482,47 \$/m² (139,50 \$/m² + 342,97 \$/m²) pour les 100 premiers mois du bail et de 139,50 \$/m² pour les 20 derniers mois pour une superficie de 282 m²;

- pour le CD, le prix unitaire annuel est de 139,50 \$/m² pour les 120 mois du bail pour une superficie de 2 328,99 m². Ces coûts sont sujets à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- autorise un engagement financier total maximal de 4 674 601 \$ pour :
 - la location des espaces requis pour un bail d'une durée de 20 mois pour le SMQ;
 - le renouvellement d'un bail d'une durée de dix ans pour le CD et le SMQ;
 - les travaux d'agrandissement et d'aménagement pour le SMQ;
- autorise la mise en vente du bâtiment situé au 8015, boulevard de l'Ormière à Québec (SMQ actuel);
- autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer tout document afférent aux éléments cités ci-haut.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-63-17.

4.7. Travaux d'aménagement et modification du mobilier au 500, boul. René-Lévesque O., Montréal

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les travaux d'aménagement et de modification du mobilier proposés pour les bureaux situés au 500, boul. René-Lévesque Ouest, à Montréal. Il fait tout d'abord un historique du dossier, en rappelant les travaux initialement prévus au centre administratif de la Commission et au complexe Desjardins, dans le but de regrouper certains effectifs de la Commission. Pour ces deux projets, une réévaluation de la portée des travaux initialement prévus a dû être effectuée. Il indique que des travaux d'aménagement au 500 boul. René-Lévesque Ouest sont donc proposés, afin de répondre à l'objectif de regrouper les employés qui effectuent du service à la clientèle d'un même secteur sous une même adresse.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières, le conseil d'administration autorise un engagement financier maximal de 2 249 585 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement au 500, boul. René-Lévesque Ouest à Montréal, autorise un engagement financier maximal de 442 000 \$ pour la modification du mobilier existant et l'acquisition de nouveau mobilier au 500, boul. René-Lévesque Ouest à Montréal et autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-64-17.

4.8. Acquisition de mobilier pour le Complexe Desjardins et pour la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les faits saillants du mémoire relatif à l'acquisition de mobilier pour le Complexe Desjardins et pour la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent. Il détaille les différents aspects et fonctionnalités du mobilier proposé, qui tient compte des nouvelles tendances du marché. Un membre syndical demande s'il est prévu que le mobilier soit fabriqué par une entreprise québécoise. Le directeur général de l'expertise immobilière indique qu'une vérification sera effectuée afin de vérifier si le standard sur lequel est basée l'estimation des coûts du mobilier considèrerait une telle exigence. Dans le cas contraire, les membres conviennent de demander qu'une évaluation des coûts soit effectuée, en fonction de l'inclusion ou non de ce critère dans l'appel d'offres pour l'acquisition du mobilier, après vérification de la légalité d'un tel critère. Il est ainsi décidé de sursoir à la prise de décision le temps de fournir ces précisions additionnelles.

4.9. Maximum annuel assurable pour l'année 2018

Le vice-président aux finances et à l'administration explique qu'en fonction des paramètres du calcul du maximum annuel assurable prévu à l'article 66 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, il y a lieu de fixer le maximum annuel assurable à 74 000 \$ pour l'année 2018.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration fixe à 74 000 \$ le maximum annuel assurable applicable à l'année 2018.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-66-17.

4.10. Résultats financiers prévisionnels 2017 du FSST

Le vice-président aux finances et à l'administration présente les résultats financiers prévisionnels 2017 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST), sur la base des données connues au 31 août 2017. Le résultat global du FSST anticipé s'établirait à un déficit de 466 millions de dollars. Il passe en revue les faits saillants de ce résultat et spécifie que ce déficit n'aurait pas d'effet dans les prochaines tarifications, en raison des dispositions de la politique de capitalisation, à savoir d'une part les surplus contenus dans le corridor de sécurité financière et d'autre part le non financement sur une base d'exposition des maladies professionnelles latentes. Il laisse ensuite la parole au directeur des placements et de l'expertise financière, qui fait un bref état de situation des marchés financiers et de leurs répercussions sur le FSST. La directrice de l'actuariat et de l'imputation poursuit en dressant un portrait des opérations courantes.

Les membres échangent sur ces résultats prévisionnels et prennent acte des résultats financiers prévisionnels 2017.

4.11. État de situation : Affaire Supervac

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose, séance tenante, une note d'information concernant l'état du dossier « Affaire Supervac 2000 » et du moratoire sur le traitement de certaines demandes de transfert d'imputation. Il rappelle tout d'abord l'historique de ce dossier à la Commission des lésions professionnelles, puis de la suspension, depuis juin 2015, du traitement des demandes de transfert dans les cas où l'employeur a invoqué être obéré injustement, et ce, dans l'attente du jugement de la Cour d'appel de Québec. Il précise que la date d'audience est fixée au 23 novembre prochain et que le jugement sera rendu quelques mois plus tard. Dans l'attente de celui-ci, la Commission a mis sur pied un plan d'action afin d'être en mesure de traiter de façon prioritaire les demandes des employeurs qui ont été affectés par le moratoire. Il précise qu'aucun développement informatique n'est nécessaire au traitement de ces demandes, ce qui facilitera la rapidité de traitement. Il répond ensuite aux questions d'un membre patronal sur le portrait du volume de dossiers touchés par ce moratoire, ainsi que l'impact financier potentiel pour le régime, qu'il estime non significatif (à quelques centaines de milliers de dollars).

Les membres prennent acte du document de support.

4.12. État d'avancement du plan d'action de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels donnant suite au Rapport d'enquête du Protecteur du citoyen

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que la Commission a déposé un plan d'action le 21 décembre 2016 pour donner suite au rapport d'enquête du Protecteur du citoyen sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC). Elle invite la vice-présidente aux opérations à présenter l'état d'avancement de ce plan. Celle-ci détaille l'état des différentes actions et explique les raisons pour lesquelles certaines actions n'ont pas pu être réalisées encore. Elle souligne qu'une reddition de comptes régulière est effectuée auprès du Protecteur du citoyen et que celui-ci se déclare satisfait. La directrice de l'IVAC détaille ensuite les différents axes du plan d'action et répond aux questions des membres sur ceux-ci.

Les membres prennent acte de l'état d'avancement du plan d'action de la Direction de l'IVAC donnant suite au Rapport d'enquête du Protecteur du citoyen.

4.13. Rapport ministériel 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale – avancement des travaux

La vice-présidente à l'équité salariale présente l'avancement des travaux du Rapport ministériel 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale (Loi). Elle dépose la mise à jour du calendrier des travaux ainsi que le projet de table des matières convenus avec le cabinet de la ministre responsable du Travail. La table des matières du rapport couvre un ensemble de thèmes, comme l'origine de la Loi, la situation des Québécois et Québécoises sur le marché du travail et les écarts salariaux. Des sections sur le point de vue des entreprises et

des travailleuses permettront de présenter les résultats des sondages et des groupes de discussion. Finalement, une section pourra mettre en évidence les retombées de la création de la Commission, comme l'augmentation des campagnes de communication ou la collaboration entre la vice-présidence à l'équité salariale et l'équipe du contentieux de la Commission spécialisée en droit pénal.

La vice-présidente souligne que lors des consultations effectuées auprès des partenaires au cours de l'été dernier, il n'y a eu aucune remise en cause du bien-fondé de la Loi, mais qu'il y a consensus sur la volonté de simplification et le besoin de soutien de la Commission. En plus des noms des organismes rencontrés déjà déposés aux membres, elle propose de leur transmettre aussi le nom des personnes rencontrées dans le cadre de ces consultations. Elle mentionne finalement qu'un sondage auprès des entreprises a été réalisé et que les faits saillants seront présentés en décembre prochain. En réponse aux questions de membres patronaux, elle spécifie que les services d'une firme externe seront retenus pour certaines étapes de ces travaux et clarifie le rôle du conseil d'administration dans le processus d'élaboration de ce rapport. Les membres prennent acte de l'état d'avancement du Rapport ministériel 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale.

5. Dépôt de documents

5.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la CNESST du 1^{er} au 30 septembre 2017 est déposée et les membres en prennent acte.

6. Huis clos

6.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

6.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

7. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 15.

8. Formation

8.1. Gouvernance financière de la CNESST – États financiers, audits et gestion des risques

Formateur : M. Michel Magnan

9. Prochaine séance – 16 novembre 2017 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 16 novembre 2017

« Tel qu'adopté à la réunion du 14 décembre 2017 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Yves Ouellet	membre syndical

Se sont excusés :

M. Horacio Arruda	invité
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur

Invités :

M. Michel Beaudoin	vice-président aux normes du travail (5.8)
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration (5.2 à 5.4 et 7.1 à 7.2)
M ^{me} Marie-Claude Gagnon	directrice des communications et des relations publiques (5.6)
M. Richard Gobeil	directeur des opérations en financement par intérim (visioconférence) (5.4)
M. Bruno Labrecque	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières (5.5 à 5.7)
M. Philippe Laurin	directeur territorial de l'Ouest – Vice-présidence aux normes du travail (5.8)
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil (5.9, 6.1 et 7.3)
M. Yves Vézina	directeur des architectures, de la relation client et des investissements (visioconférence) (5.5 à 5.7)

1. Séance de l'IRSST

2. Ouverture de la séance

2.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 10.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

En réponse à un commentaire d'un membre patronal sur les appels d'offres en technologies de l'information, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction spécifie qu'il ne sera pas question des différents fournisseurs. Aucun administrateur ne déclare de conflit d'intérêt réel ou apparent.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé, avec l'ajout d'un point à la section divers concernant l'éventuel projet de loi sur la légalisation du cannabis, à la demande d'un membre patronal.

4. Compte rendu

4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 19 octobre 2017

Le compte rendu des délibérations de la séance du 19 octobre 2017 est approuvé. Toutefois, une modification est apportée au sujet du suivi à effectuer sur le dossier de la fin du droit à l'assistance médicale et le courant jurisprudentiel à cet égard.

4.2. Suivi des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

5. Dossiers

5.1. CNESST - État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction fait état du dépôt du projet de Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine du travail afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau. Elle indique que la Commission suivra de près le cheminement de ce projet de loi et que toute information complémentaire leur sera fournie lors des prochaines séances.

Elle mentionne aussi que la Commission a été invitée à participer au grand forum de réflexion sur la prévention des agressions sexuelles organisé par le gouvernement du Québec qui se tiendra le 14 décembre 2017. En ce qui a trait à la récente vague de plaintes de harcèlement sexuel, elle souligne qu'il n'y a pas eu de hausse de demandes à la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels et à la Vice-présidence aux normes du travail. Un membre patronal en profite pour vérifier quelles sont les procédures en place à la Commission afin de s'assurer que les employés puissent dénoncer librement tout harcèlement au travail. La présidente précise qu'un communiqué a été diffusé à tous les employés à ce sujet et qu'une copie de celui-ci sera transmise aux membres.

Elle poursuit en soulignant que dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes, des principes d'application ont été élaborés par le ministère de la Justice du Québec afin de guider les organismes dans l'application des dispositions relatives à l'exigence de recevoir et donner des services publics à visage découvert. Ces principes seront transmis aux membres pour information. Une discussion s'ensuit sur les enjeux relatifs à l'application de ces dispositions législatives à l'interne, notamment quant à l'importance d'une application uniforme à travers les directions régionales, ainsi qu'à la procédure prévue et la rapidité de traitement nécessaire.

Finalement, la présidente fait un bref rappel des prochaines étapes du projet immobilier du siège social. En réponse à un commentaire d'un membre patronal sur la récente publication d'un article de journal au sujet de la vente de l'immeuble de Bourdages, elle précise qu'une fiche d'information préparée en réponse à cet article leur sera transmise.

5.2. Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2018 – Adoption finale

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction fait savoir aux membres que ce projet de règlement, adopté à la séance du conseil d'administration du 15 juin 2017, a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 28 juin avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. La Commission n'a reçu aucun commentaire.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2018 et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-67-17.

5.3. Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2018 – Adoption finale

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction signale aux membres que ce projet de règlement, adopté à la séance du conseil d'administration du 15 juin 2017, a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 28 juin avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. Le projet de règlement publié a été modifié afin de prendre en considération certaines informations rendues publiques depuis la publication de juin dernier.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2018 et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-68-17.

5.4. Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et de la sécurité du travail

Le vice-président aux finances et à l'administration présente le mémoire relatif à l'autorisation d'un engagement financier pour l'application des ententes conclues avec Revenu Québec. Il explique l'écart avec le montant de l'engagement financier de la dernière année et fait un bref état de situation des négociations avec Revenu Québec à propos de la conclusion d'une nouvelle entente unifiée et des modalités tarifaires proposées.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 3 975 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 pour la poursuite des trois ententes suivantes avec revenu Québec :
 - Entente relative à l'encaissement des versements périodiques pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);
 - Entente relative à la perception du prélèvement de la Commission des normes du travail (CNT) par le Ministère du Revenu;
 - Entente de services «Déclaration des employeurs en matière d'équité salariale (DEMES)» avec la Commission de l'équité salariale (CES),
- autorise le vice-président aux finances et à l'administration à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-69-17.

5.5. Mise en place du dossier électronique pour l'IVAC

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne d'entrée de jeu que ce dossier ainsi que celui du point 5.6 ont fait l'objet de discussions à la dernière séance du comité sur les ressources informationnelles (CRI) et invite les membres de ce comité à partager les points de discussion qui ont été soulevés. Elle laisse ensuite la parole au vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières pour présenter les grandes lignes du dossier d'affaires.

Il débute en rappelant l'historique du dossier, notamment le dépôt du rapport d'enquête du Protecteur du citoyen concernant le régime public de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), ainsi que le plan d'action élaboré par la Commission afin de répondre aux recommandations de ce rapport. Il explique ensuite de quelle façon le présent projet de mise en place du dossier électronique pour l'IVAC permettrait de répondre à l'objectif prévu au plan d'action concernant la diminution du délai de traitement des demandes, puis détaille l'évaluation de ce projet et les coûts. Il rappelle que lors de la dernière séance du CRI, des discussions ont permis de clarifier que les coûts de développement de ce projet seront facturés au ministère de la Justice et qu'il est prévu de présenter un échéancier détaillé au deuxième trimestre de l'année 2018, afin de préciser les coûts et la répartition des effectifs internes et externes qui seront attitrés au projet.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du CRI, le conseil d'administration approuve le dossier d'affaires portant sur le projet Mise en place du dossier électronique pour l'IVAC, autorise la réalisation du projet, incluant un engagement budgétaire de 3,407 M\$ et autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-70-17 modifiée.

5.6. Plan d'intégration des sites Web de la CNESST

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente le mémoire relatif au plan d'intégration des sites Web de la Commission. Il rappelle tout d'abord que ce dossier a également fait l'objet de discussions lors de la dernière séance du CRI. Il explique ensuite les raisons justifiant la refonte complète du site Web de la Commission. Quant au montant de l'engagement financier, il informe qu'il a été évalué afin de couvrir le coût maximal prévu pour ce projet et, qu'il est convenu de présenter à ce comité le coût réel détaillé du projet à la suite de l'appel d'offres.

Les membres discutent de l'estimation des coûts et de l'engagement financier demandé, ainsi que de l'insuffisance d'information sur la méthode d'estimation des coûts et sur les différents scénarios analysés. Ils disent être en accord avec le projet, mais souhaitent connaître les coûts de façon plus précise avant d'autoriser un engagement financier pour sa réalisation. Une discussion s'ensuit sur les règles d'octroi des contrats et sur la nécessité d'autoriser

préalablement un engagement financier avant de procéder à l'appel d'offres. Finalement, à la suggestion de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, il est convenu de poursuivre les discussions sur ce dossier à une prochaine séance du CRI avant de revenir au conseil d'administration pour approbation.

5.7. État de santé des projets en ressources informationnelles (RI)

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente l'état de santé des projets en ressources informationnelles en date du 31 août 2017, qui sera transmis au Dirigeant principal de l'information. Il précise qu'une nouvelle colonne a été ajoutée au tableau afin d'illustrer les enjeux particuliers associés à ces projets, le cas échéant. Il passe en revue les différents enjeux indiqués pour la présente version du tableau et explique les solutions retenues afin de pallier à ceux-ci.

Les membres prennent acte de l'état de santé des projets en ressources informationnelles.

5.8. Profil de la clientèle ayant déposé une plainte à la Vice-présidence aux normes du travail

Le vice-président aux normes du travail entame la présentation en illustrant tout d'abord les caractéristiques générales des personnes ayant déposé une plainte en vertu de la Loi sur les normes du travail pour l'année 2016. Il présente différentes statistiques concernant la répartition des plaintes, notamment en fonction de la nature de la plainte, du territoire et du milieu de travail. Au regard de l'analyse de ces statistiques, les membres soulignent qu'il est important de prendre en considération le pourcentage d'employés syndiqués, qui ont un mode de contestation différent de ceux des autres employés. Ils demandent d'illustrer la proportion des travailleurs assujettis à la Loi sur les normes du travail dans la présentation du profil général des plaignants, afin de mieux identifier les enjeux quant au nombre de plaintes.

Le directeur territorial de l'Ouest du Québec présente ensuite le profil du plaignant concernant les plaintes de harcèlement psychologique. Il rappelle la définition du harcèlement psychologique, puis détaille le profil général des plaignants pour ce type de plaintes, ainsi que les différents types de harcèlement psychologiques répertoriés. Il répond aux questions des membres sur cette présentation, notamment sur l'impact des récentes allégations médiatiques de harcèlement sexuel quant au nombre de plaintes déposées à la Commission et sur la notion de plainte utilisée pour les besoins de ces statistiques. En réponse à une question d'un membre patronal, il est convenu de fournir aux membres un tableau comparatif sur le traitement des plaintes relatives aux normes du travail à travers les différentes commissions provinciales. Les membres prennent acte des statistiques présentées.

5.9. Conditions d'inscription sur la liste des professionnels de la santé désignés

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente les nouvelles conditions d'inscription sur la liste des professionnels de la santé désignés par la Commission en fonction de l'article 204 de la LATMP. Il rappelle tout d'abord que le conseil d'administration de la Commission doit approuver annuellement les professionnels de la santé inscrits sur cette liste. Il explique ensuite de quelle nature sont les avis rendus par ces professionnels de la santé et quel est leur rôle à l'égard de la Commission.

Le vice-président poursuit en expliquant qu'outre les exigences législatives relatives au processus d'approbation de la liste, la Commission avait élaboré peu de critères encadrant leur désignation. Il explique ensuite les différentes lacunes observées dans les rapports fournis par ces professionnels désignés, ainsi que l'importance de se doter de certains critères afin d'améliorer la situation. Il répond également aux questions des membres sur les critères qui permettront d'améliorer l'argumentaire soutenant les avis rendus par ces professionnels désignés. Il apporte aussi des précisions sur les difficultés de recrutement de ces médecins pour certaines spécialités et sur leur rémunération puis compare ces éléments avec la situation des médecins du Bureau d'évaluation médicale. Les membres prennent acte des nouvelles conditions d'inscription de la liste des professionnels de la santé désignés par la Commission.

6. Gouvernance

6.1. Comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) – Désignation des membres

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente la demande de modification concernant la composition des membres du Comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1).

Ainsi, le conseil d'administration de la Commission nomme comme membres du Comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) les personnes suivantes :

France Dupéré
Jocelyn Deschênes
Guy Belleau
Tanguy Paquot
Christian Provencher
désignées par la partie patronale;

Alain Croteau
David Comeau
Claude Bénard
Alain Vaillancourt
André Racicot
désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-72-17.

6.2. Modification de la dénomination et du mandat du comité du projet immobilier D'Estimauville

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente les grandes lignes du mémoire relatif à la modification de la dénomination et du mandat du comité du projet immobilier d'Estimauville. Elle souligne que ces modifications permettront principalement au comité d'étudier les dossiers relatifs aux baux de la Commission.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration modifie la dénomination du comité du projet immobilier D'Estimauville (CPIE) par celle de comité immobilier (CI) et modifie également son mandat afin d'y inclure l'étude des dossiers relatifs aux ressources immobilières de la Commission destinés au conseil d'administration avant d'en recommander l'approbation et de présenter tout rapport qu'il estime utile.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-73-17.

7. Dépôt de documents

7.1. Statistiques sur les décès acceptés

Les statistiques sur les décès acceptés pour la période de janvier à septembre 2017 sont déposées.

7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} au 31 octobre 2017 est déposée. Un membre patronal demande des précisions concernant les services couverts par les deux contrats de traduction attribués par la Commission et sur les cas d'exception au mode d'attribution des contrats en vertu de l'article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Les membres prennent acte de la liste des contrats.

7.3. Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale : Physiothérapie et ergothérapie

Une version amendée du Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale, volet physiothérapie et ergothérapie est déposée.

8. Divers

8.1. Projet de loi sur la légalisation du cannabis

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction invite les membres à formuler leurs commentaires et propositions concernant les enjeux relatifs au milieu de travail lors des consultations qui seront effectuées à la suite du dépôt du projet de loi dans ce dossier. Les membres discutent ensuite des préoccupations et des enjeux que soulève cette légalisation, tant sur le plan de la santé publique que pour les employeurs. À la fin de la discussion, il est convenu de prévoir ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'administration, afin de présenter un état de situation sur l'état du droit actuel quant à la gestion de l'utilisation du cannabis en milieu de travail, incluant des données comparatives des autres provinces canadiennes. La présidente invite également les membres à partager les mémoires déposés auprès de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie dans le cadre de la rédaction de ce projet de loi.

9. Huis clos

9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 50.

11. Prochaine séance – 14 décembre 2017 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 14 décembre 2017

« Tel qu'adopté à la réunion du 28 mars 2018 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical (conférence téléphonique)
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur

Se sont excusés :

M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M. Horacio Arruda	invité

Invités :

M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente à l'équité salariale
M ^{me} Carole Bergeron	coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil
M ^{me} Gaétane Cloutier	directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M. Bruno Labrecque	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières
M. Bertrand Lauzon	directeur général des solutions en ressources informationnelles (visioconférence)
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Séance de l'IRSST

2. Ouverture de la séance

2.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 10 h 20. À l'occasion de cette dernière séance de l'année, elle en profite pour remercier les membres pour leur excellente collaboration et le travail accompli en 2017, tant par le conseil d'administration que par les différents comités du conseil. Elle annonce qu'un sondage électronique leur sera transmis prochainement pour l'évaluation du fonctionnement du conseil et des comités stratégiques, en rappelant que ce sondage est toujours traité de façon anonyme.

Elle souligne également que la Commission a reçu une convocation pour une audition devant la Commission de l'économie et du travail afin de dresser le bilan du travail accompli lors des deux premières années à la Commission. D'autres détails seront fournis sur la date et les modalités de l'audition lorsqu'elles seront déterminées. À cet effet, les membres font état de quelques éléments qui pourraient être soulevés lors de cette audition, dont la charge de travail et l'expertise relative au mandat des administrateurs de la Commission.

La présidente propose finalement d'adopter une motion visant à souligner l'excellent travail réalisé cette année par les employés (es) de la Commission, les remercier et leur offrir les meilleurs vœux de la part des administrateurs.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-73-17.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun administrateur ne déclare de conflit d'intérêt réel ou apparent.

3. Approbation de l'ordre du jour

La présidente explique que l'ordre de présentation des points 5.4 à 5.7 sera modifié et souligne que le point 7.2 sur le programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail a été ajouté, afin de déposer le rapport du Comité indépendant sur l'encadrement des politiques de subventions versées en vertu de l'article 104 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Elle rappelle que ce comité a été formé en suivi du plan d'action de la Commission en réponse au rapport du Vérificateur général du Québec sur l'optimisation des ressources et elle énonce les prochaines étapes dans ce dossier. L'ordre du jour est approuvé.

4. Compte rendu

4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 16 novembre 2017

Le compte rendu des délibérations de la séance du 16 novembre 2017 est adopté.

4.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est commenté par la secrétaire générale. Elle indique que cinq nouveaux suivis ont été inscrits à la suite de la dernière séance et dépose séance tenante une nouvelle version du tableau relatif aux mandats des membres du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail de 1980 à 2015. La présidente donne également certaines précisions sur l'état d'avancement du plan d'action de la Commission sur le processus d'adaptation du domicile, en suivi de la dernière séance du comité de vérification.

4.2.1 Suivi 2017-37 – Législation du cannabis

À l'invitation de la présidente, le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente un état de situation relatif à la législation du cannabis, en suivi des discussions de la dernière séance sur le projet de loi n° 157 déposé à l'Assemblée nationale le 16 novembre dernier. Il passe en revue l'état du droit au Québec à ce sujet, en spécifiant qu'outre les dispositions générales pouvant s'appliquer de façon implicite aux employeurs et aux travailleurs, seul le Code de sécurité routière pour les travaux de construction prévoit spécifiquement une obligation à cet égard. Quant au projet de loi n° 157, une disposition vient interdire la consommation de cannabis dans les lieux fermés en milieu de travail. À cet égard, il explique que des représentations seront effectuées auprès du ministère du Travail afin d'élargir la portée de cette interdiction à tout milieu de travail. Il poursuit avec la législation et les règles en matière de santé et sécurité au travail relatives aux tests de dépistage, de même que la législation et réglementation des autres juridictions canadiennes. Il conclut en mentionnant que le cadre juridique actuel pourrait être bonifié afin de préciser les notions de substances pouvant affecter les capacités dans le projet de loi et de prévoir une disposition claire à cet effet pour tous les secteurs à risques, et non seulement le milieu de la construction. Un membre patronal note également l'importance d'effectuer des rappels de sensibilisation à ce sujet notamment auprès des jeunes. La présidente conclut en indiquant qu'une attention particulière sera portée aux travaux relatifs à ce projet de loi.

5. Dossiers

5.1. CNESST – État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne tout d'abord qu'un état de situation de deux projets majeurs, soit le système administratif RH-paie et le projet immobilier du siège social, fera l'objet d'une présentation au cours de la séance.

Elle mentionne ensuite qu'une rencontre du conseil d'administration de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada a eu lieu le 28 novembre dernier à Montréal et que cet événement est particulièrement intéressant sur le plan du partage de l'information. Une note sur les points saillants de cette rencontre sera transmise aux membres pour information.

Elle poursuit en précisant que l'application de la disposition de la Loi sur la neutralité religieuse de l'État qui obligeait les fonctionnaires à donner et à recevoir leurs services à visage découvert a été suspendue dans l'attente de la mise en place de certains volets de cette loi par le gouvernement. Elle ajoute que les membres seront informés si de nouvelles directives sont reçues de la part du ministère de la Justice.

En terminant, elle rappelle le départ de M. Michel Beaudoin, vice-président aux normes du travail, qui quittera ses fonctions le 22 janvier 2018 à la suite de sa nomination à titre de président-directeur général de la Régie du bâtiment du Québec.

5.2. Taux de revalorisation pour l'année 2018

Le vice-président aux finances et à l'administration présente les grandes lignes du mémoire sur le taux de revalorisation pour l'année 2018.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le taux de revalorisation pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-74-17.

5.3. Budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2018

Le vice-président aux finances et à l'administration présente les principaux éléments des budgets détaillés de la Commission. Il précise que ces budgets ont déjà fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la dernière séance du comité du budget et des ressources humaines et rappelle brièvement les trois grandes activités du cycle budgétaire de la Commission. Il explique les faits saillants du budget 2018 pour les frais d'administration de la Commission et du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST), dont le taux de croissance du budget d'exploitation est nul, en raison des surplus accumulés l'année dernière. Un budget additionnel pourrait toutefois être demandé en cours d'année en fonction de l'agenda des travaux législatifs. Puis, il répond aux questions des membres sur les impacts financiers d'une modification à la Loi sur les normes du travail, sur la séparation des budgets pour le FSST et pour la Commission, ainsi que sur la cible de niveau d'effectifs fixé par le Conseil du trésor.

À la demande de la présidente, le chef du Service de la gestion contractuelle et soutien aux frais d'administration donne des informations additionnelles sur certains contrats prévus à la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus, en suivi de la dernière séance. Une note à ce sujet a aussi été déposée à tous les membres.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration et du comité du budget et des ressources humaines, le conseil d'administration approuve les budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs de la Commission pour 2018.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-75-17 et A-76-17.

5.4. Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2018 et Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) 2019-2021

La présidente rappelle que ce dossier a été présenté au comité sur les ressources informationnelles (CRI) et invite le membre désigné par ce comité à partager les éléments clés qui ont été discutés. Ce membre fait un retour sur les dernières séances du CRI, au cours desquelles les membres ont demandé la mise en place d'un nouveau processus pour leur permettre d'échanger davantage en amont avec la permanence sur les dossiers présentés et de pouvoir transmettre ces compléments d'information aux membres du conseil d'administration environ une semaine avant les séances. Il explique ensuite les critères utilisés par le CRI pour analyser la pertinence et le bien-fondé des différents projets inscrits à la PARI 2018 et à la PTPARI 2019-2020. Il donne également un aperçu des différentes vérifications effectuées concernant ces documents. Il remercie finalement le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et son équipe pour leur disponibilité et le travail accompli dans ce dossier. Le directeur des architectures, de la relation client et des investissements poursuit en présentant un état de situation sur les résultats des négociations avec le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) concernant Oracle, dont les résultats positifs permettront de rencontrer les attentes de la Commission au niveau des ressources informationnelles.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration approuve la PARI 2018 et en autorise sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-77-17.

5.5. Engagements financiers (services professionnels, frais de fonctionnement, acquisitions)

Ce point a été traité dans le cadre du point précédent sur la PARI 2018.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise les engagements financiers suivants :

- 34,8 M\$ pour des contrats de services professionnels à être octroyés de 2018 à 2020, dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la PARI de chacune des années concernées;
- 45,0 M\$ pour le renouvellement des contrats liés aux frais de fonctionnement technologique, à être octroyés en 2017 et 2018, dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la PARI de chacune des années concernées;
- 5,0 M\$ pour des contrats d'acquisition liés au rehaussement de la plateforme centrale, à être octroyés de 2017 à 2020, dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la PARI de chacune des années concernées.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-78-17.

5.6. Systèmes administratifs – volet ressources humaines et paie

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente le mémoire sur le dossier d'affaires du projet « Systèmes administratifs – volet ressources humaines et paie ». Il rappelle l'historique de ce dossier, les besoins de l'organisation ainsi que les avantages de cette solution, en comparaison avec l'option de développer une solution propre à la Commission. Il explique ensuite la portée de ce projet, les coûts et les risques identifiés, de même que les différentes mesures de contingence qui seront mises en place à cette fin. Il termine la présentation en expliquant les différences entre ce système administratif et celui mis en place par le gouvernement fédéral pour traiter la paie de ses employés.

En lien avec l'historique de ce dossier, un membre patronal souligne l'importance d'être en mesure d'anticiper la désuétude des systèmes pouvant mettre en péril la continuité des opérations, afin de pouvoir analyser les différentes solutions possibles sans contraintes de temps. Il demande également certaines précisions sur la capacité du CSPQ à livrer à terme ce projet.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration approuve le dossier d'affaires du projet « Systèmes administratifs – volet ressources humaines et paie », autorise la réalisation de la solution retenue, incluant un engagement budgétaire de 7,732 M\$ et autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-79-17.

5.7. Systèmes administratifs – Partenariat avec le CSPQ

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente le portrait des coûts du partenariat avec le CSPQ dans le cadre de l'implantation des solutions gouvernementales SAGIR/SAGIP à la Commission. Il détaille les différentes catégories de coûts ainsi que l'avancement des travaux associés à ces catégories. Il répond également aux questions des membres sur les économies réelles qui ont pu être ou seront dégagées grâce à l'implantation de ces solutions.

Les membres prennent acte des coûts du partenariat avec le CSPQ.

5.8. Renouvellement du bail – 432, rue De Lanaudière, Joliette

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

5.9. Renouvellement du bail – 15, rue Gamelin, Gatineau

La présidente indique que ce dossier a également été étudié par les membres du comité immobilier et que les membres de ce comité ont recommandé le renouvellement du bail pour une durée de dix ans.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 5 824 986 \$ pour le renouvellement du bail des locaux situés au 15, rue Gamelin à Gatineau, pour une durée de dix ans comprise entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2028 :
 - o l'espace loué à des fins de bureaux, sujet à mesurage, est de 2 180,54 m². Le prix unitaire annuel est de 266,43 \$/m². Le coût est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel ;
 - o l'espace loué à des fins d'entreposage, sujet à mesurage, est de 15,8 m². Le prix unitaire annuel est fixe à 97,30 \$/m², pour les dix années du bail ;
- autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-81-17.

5.10. Projet immobilier D'Estimauville (PIE) – Reddition de comptes trimestrielle

La présidente indique que la reddition de comptes du projet immobilier D'Estimauville est présentée à titre informatif et qu'il n'y a aucun enjeu particulier à soulever. Les engagements financiers de ce projet sont tous respectés. Elle souligne également qu'à la demande d'un membre patronal lors du comité immobilier du 13 décembre dernier, il a été convenu de présenter une reddition de comptes distincte pour les coûts relatifs à la valorisation du bois.

Les membres prennent acte du tableau de bord trimestriel pour la période se terminant le 17 novembre 2017.

5.11. Cession de la promesse bilatérale de vente et d'achat de l'immeuble du 524, rue Bourdages

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les développements récents relatifs à la vente du siège social de la Commission situé au 524, rue Bourdages. Il explique que conformément à ce que permet l'article 14 de la promesse bilatérale de vente et d'achat intervenue entre Immeubles Marc Simard inc. et la Commission, l'acheteur souhaite céder la promesse à un tiers avec l'approbation du vendeur. Cette cession serait effectuée au profit d'une société en commandite, Immobilière Bourdages S.E.C. Il détaille ensuite les modalités de cette clause en précisant qu'Immobilière Bourdages S.E.C. s'engage à respecter la totalité des obligations incombant à l'acheteur. Il précise finalement l'identité du commandité de cette société immobilière et fait état des vérifications qui ont été réalisées à l'égard de ces deux entités. En réponse à une question d'un membre patronal, il complète en faisant un bref état de situation de la relation avec la Ville de Québec.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité immobilier, le conseil d'administration approuve la cession, par Immeubles Marc Simard inc. à Immobilière Bourdages S.E.C., de la promesse bilatérale de vente et d'achat de l'immeuble du 524, rue Bourdages, intervenue entre la Commission et Immeubles Marc Simard inc., considérant que Immobilière Bourdages S.E.C. s'engage à respecter les modalités et conditions énoncées dans la promesse et à exécuter la totalité des obligations incombant à Immeubles Marc Simard inc.,

conformément à la clause 14 de la promesse, et autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-82-17.

5.12. Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail pour l'exercice financier 2018

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente les faits saillants du mémoire sur les subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP).

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte les demandes de subvention des ASP pour l'exercice financier 2018 telles que présentées et autorise la Commission à payer ces sommes en trois versements aux dates et selon les modalités prévues aux règles budgétaires à l'intention des ASP.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-83-17.

5.13. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (RSSTAF)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le mémoire relatif au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité des travaux d'aménagement forestier. Il précise qu'il n'y a pas d'enjeux particuliers concernant l'application de ces nouvelles dispositions et que celles-ci ont fait l'objet d'un consensus auprès des membres du comité-conseil sur la révision du RSSTAF (3.77).

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier et autorise la présidente du Conseil d'administration et chef de la direction de la CNESST à faire publier ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivants cet avis, il pourra être adopté par la CNESST, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-84-17.

5.14. Suivi des travaux réglementaires – Bilan provisoire 2017 et planification des travaux réglementaires 2018

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le bilan provisoire des travaux réglementaires de 2017, en soulignant les éléments qui nécessitent une attention particulière. Il explique notamment la situation du Comité-conseil de la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (RSSM) (3.57), dont les travaux ont été suspendus. Une rencontre de ce comité est prévue au mois de février 2018 et devrait permettre de relancer les travaux. Une version amendée de la planification des travaux réglementaires 2018 incluant les travaux relatifs aux mines sera alors déposée au conseil d'administration.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration prend acte du bilan provisoire des travaux réglementaires et approuve la planification des travaux réglementaires pour l'année 2018 en santé et sécurité du travail.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-85-17.

5.15. Plan d'action favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées – bilan 2017

La vice-présidente à l'équité salariale présente le bilan 2017 du Plan d'action favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées. Elle rappelle l'objectif de ce plan puis détaille son état d'avancement.

Les membres prennent acte du bilan 2017.

5.16. Rapport ministériel 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale – état d'avancement

La vice-présidente à l'équité salariale présente un état d'avancement des travaux préparatoires au Rapport ministériel 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale (la Loi). Elle présente à cette fin un sommaire des résultats du sondage sur la mise en œuvre et les effets de la Loi auprès des entreprises déclarant avoir réalisé leurs travaux d'équité salariale, ainsi que la consultation sur l'application de la Loi effectuée auprès des travailleuses.

Elle explique tout d'abord la méthodologie choisie pour la réalisation du sondage et ses objectifs. Elle passe en revue les principaux constats établis, en spécifiant qu'une analyse plus approfondie de ces résultats se poursuit et sera présentée au comité-conseil relatif aux normes du travail et à l'équité salariale. Elle fournit également des réponses aux questions d'un membre patronal sur les enjeux possibles liés au maintien de l'équité salariale et sur la ventilation, de même que sur les effets positifs perçus par les entreprises et sur la ventilation de ces résultats. Une ventilation plus détaillée des résultats en fonction de la phase des travaux auxquels les employeurs sont rendus sera ainsi fournie.

La vice-présidente poursuit en présentant les résultats des consultations effectuées auprès des travailleuses. Elle explique comment a été déterminée la composition de ces groupes, ainsi que les faits saillants de ces consultations. À la demande d'un membre patronal, elle aborde ensuite la question des tendances observées en fonction de la taille des entreprises. Elle précise que ces résultats seront également analysés par le comité-conseil relatif aux normes du travail et à l'équité salariale et le Comité consultatif des partenaires et qu'ils seront intégrés à la version préliminaire du rapport ministériel qui sera présenté au conseil d'administration en mai 2018.

Un membre patronal soulève ensuite la question des difficultés liées aux petites entreprises, notamment quant au faible nombre de postes comparables à prédominance masculine. En réponse à ces questions, la vice-présidente mentionne que les résultats du sondage sur les effets positifs et négatifs répertoriés par les entreprises seront analysés de façon plus détaillée, en présentant ces résultats en fonction de la taille des entreprises. À la suggestion d'un membre syndical, il est aussi convenu de transmettre aux membres la présentation des résultats du sondage et des consultations qui a été faite au Comité consultatif des partenaires. En réponse à un commentaire d'un membre syndical sur le taux de travailleuses consultées, la présidente rappelle qu'un autre sondage sur le niveau de connaissance et de compréhension de cette Loi a été réalisé en lien avec l'objectif 1.1 du plan stratégique 2017-2019 de la Commission. Les résultats de ce sondage seront transmis aux membres et une présentation sera effectuée à une prochaine séance du conseil d'administration.

Les membres prennent acte de l'état d'avancement.

6. Gouvernance

6.1. Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) – Désignation des membres

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente la demande de modification concernant la composition des membres du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76).

Ainsi, le conseil d'administration de la Commission nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) les personnes suivantes :

- o Jean-François Beaudry
- o Dave Boivin
- o **François Doran-Plante**
- o Alain Lahaie
- o Nicolas Laliberté
- o Lynda Poulin
- o Marc Villeneuve

désignées par la partie patronale,

- o Jean-Yves Bisson
- o Jacques-Émile Bourbonnais
- o Bertrand Gauthier
- o Jean-Michel Houdet
- o Martin Lemieux
- o Simon Lévesque
- o Éric Nantel

désignées par la partie syndicale

Adopté à l'unanimité. Résolution A-86-17.

6.2. Comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) – Désignation des membres

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente la demande de modification concernant la composition des membres du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1).

Ainsi, le conseil d'administration de la Commission nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.33.1) les personnes suivantes :

- o Alexandre Gagnon
- o Sinarith Heng
- o Dominique Malo

désignées par la partie patronale,

- o Daniel Demers
- o Jean-Michel Houdet
- o **Mireille Pelletier**

désignées par la partie syndicale

Adopté à l'unanimité. Résolution A-87-17.

6.3. Nomination d'un président du comité de vérification pour l'année 2018

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle le principe d'alternance prévu au règlement intérieur afin que la présidence de ce comité soit exercée d'une année à l'autre par un représentant des employeurs et par un représentant des travailleurs. Monsieur Serge Cadieux est remercié pour son engagement au cours de la dernière année et monsieur Yves-Thomas Dorval est désigné à l'unanimité pour assumer cette fonction en 2018. Un membre patronal précise aussi que dans le cadre de la révision du règlement intérieur, il a été convenu lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique, de permettre que la présidence de tous les comités stratégiques soit assumée par un membre autre que la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration nomme monsieur Yves-Thomas Dorval, représentant des employeurs, à titre de président du comité de vérification pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-88-17.

6.4. Programme de formation continue des administrateurs pour la période de janvier 2018 à juin 2019

Les membres prennent acte du programme de formation continue des administrateurs.

7. Dépôt de documents

7.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} au 30 novembre 2017 est déposée.

7.2. Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST)

Le Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail est déposé.

8. Huis clos

8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2. Sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 40.

10. Prochaine séance – 28 mars 2018, 13 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 28 mars 2018

« Tel qu'adopté à la réunion du 19 avril 2018 »

Présents:

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur

S'est excusé:

M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Horacio Arruda	invité

Invités:

M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente à l'équité salariale
M ^{me} Gaétane Cloutier	directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle (visioconférence)
M ^{me} Marie-Claude Gagnon	directrice des communications et des relations publiques
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M ^{me} Mélanie Hillinger	vice-présidente aux normes du travail
M. Bruno Labrecque	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières
M ^{me} Danielle Lamarche	directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information (visioconférence)
M ^{me} Lalina Lévesque	chef du service des évaluations actuarielles (visioconférence)
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière
M. Anthony Prost	directeur des placements et de l'expertise financière (visioconférence)
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M. Yves Vézina	directeur des architectures, de la relation client et des investissements
M ^{me} Nicole Laplante	firme Cossette
M. Yvon Brossard	firme Cossette

1. Séance de l'IRSST

2. Ouverture de la séance

2.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 14 h 10.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé.

4. Compte rendu

4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 14 décembre 2017

Le compte rendu des délibérations de la séance du 14 décembre 2017 est adopté.

4.2. Résolutions relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, les résolutions A-01-18 à A-03-18 relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation qui ont été approuvées le 23 mars dernier sont déposées pour signature.

4.3. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé, de même qu'un complément d'information sur le pourcentage de salariés assujettis à la Loi sur les normes du travail par région administrative.

5. Dossiers

5.1. CNESST - État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente un état de situation relatif au projet de loi 176 déposé à l'Assemblée nationale sur la révision des normes du travail. Elle mentionne que ce projet de loi sera abordé par la nouvelle vice-présidente aux normes du travail au cours de la présente séance lors de la présentation du point 5.11. Elle informe ensuite les membres des auditions et des prochaines étapes prévues pour ce projet de loi. Un suivi sur le déroulement de ces travaux législatifs à l'Assemblée nationale pourra être effectué lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction annonce ensuite que les membres recevront prochainement une invitation pour assister à la pelletée de terre officielle marquant le lancement des travaux de construction du projet immobilier D'Estimauville. À cet effet, il est envisagé de tenir la séance du conseil d'administration du mois de mai à Québec, afin d'organiser ces deux activités lors de la même journée. Par ailleurs, elle rappelle que le prochain Gala national des grands prix santé et sécurité du travail aura lieu les 1^{er} et 2 mai à Québec. Finalement, la prochaine compétition de sauvetage minier aura lieu à Boucherville du 17 au 19 mai prochain et une invitation leur sera transmise prochainement.

5.2. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la CNESST et du FSST

Le président du comité de vérification fait une brève introduction pour présenter les états financiers du Fonds de santé et sécurité du travail (FSST) et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Il résume les discussions du comité de vérification du 26 mars dernier à ce sujet. Il fait état du sommaire des résultats puis explique les différents éléments discutés. Parmi ceux-ci, il mentionne l'impact de la hausse des coûts des lésions professionnelles, notamment en raison de la croissance importante du nombre de dossiers de surdité professionnelle observée depuis quelques années. Le président du comité de vérification fait également état des différents questionnements et suivis demandés par les membres de ce comité relatifs à la présentation de ces résultats.

Le vice-président aux finances et à l'administration complète ensuite la présentation en attirant l'attention des membres sur certains éléments importants. Il fournit entre autres des explications sur le dossier de la surdité professionnelle, sur l'hypothèse retenue pour le taux de rendement réel et sur les raisons expliquant que les surplus soient moins élevés que l'année dernière, particulièrement pour la CNESST.

Après discussion, il est convenu qu'une analyse sur les raisons expliquant la croissance de ces coûts sera effectuée, comprenant une comparaison interprovinciale et une évaluation des différentes pistes de solutions possibles, tant sur le plan de la réparation que de la prévention.

Pour terminer, le communiqué de presse au sujet des états financiers est présenté aux membres. , il est convenu d'ajouter une mention relative à la surveillance des enjeux relatifs à la hausse des lésions professionnelles.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration et du comité de vérification, le conseil d'administration approuve les états financiers de la CNESST et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-04-18.

5.3. Mise à jour des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la CNESST

Le vice-président aux finances et à l'administration rappelle l'historique de ce dossier et explique les modifications proposées aux lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de la construction de la CNESST. En réponse à une question d'un membre patronal, il précise que cette mise à jour n'aura pas de répercussions sur les contrats attribués dans le cadre du projet immobilier D'Estimauville, puisque ces règles de bonnes pratiques en matière de gestion contractuelle étaient déjà appliquées à la CNESST. Il précise également qu'elles n'engendreront pas de délais de paiement additionnels pour les fournisseurs de la CNESST.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte la mise à jour de ces lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la CNESST.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-05-18.

5.4. Engagement requis pour la numérisation de documents au Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, un membre du comité sur les ressources informationnelles (CRI) résume les discussions tenues lors de la dernière séance du comité. Il indique qu'une formation en ressources informationnelles a eu lieu à la suite de cette séance. Il souligne également que tous les membres du conseil d'administration doivent être invités aux différentes formations des comités stratégiques. Il mentionne que les membres du CRI ont participé pour la première fois aux discussions préalables à la séance entre l'expert-conseil du comité et la permanence et que ce nouveau processus a été très apprécié. Il fait un bref état de situation des dossiers présentés à cette

séance en soulignant qu'il n'y avait pas d'enjeux particuliers concernant le dossier de l'engagement requis pour la numérisation de documents au Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Il fait toutefois part des demandes des membres concernant le projet d'intégration des sites Web de la CNESST.

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente ensuite sommairement le dossier de l'engagement requis pour la numérisation des documents au CSPQ, dans le cadre des opérations régulières des directions régionales et des projets de numérisation, dont celui de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise un engagement financier de 19,509 M\$ pour la numérisation de documents pour les années 2018 à 2020 et autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-06-18.

5.5. Intégration des sites Web de la CNESST

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les faits saillants du dossier de l'intégration des sites Web de la CNESST. Il rappelle que ce dossier a été présenté à la séance du conseil d'administration du 16 novembre 2017 et que les membres souhaitaient alors obtenir certaines précisions relatives aux coûts avant d'autoriser la réalisation de ce projet. Il fait ainsi état des vérifications effectuées auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), à titre d'organisation ayant adopté une stratégie similaire à celle proposée, afin de compléter le volet financier et d'optimiser l'évaluation des coûts. Il explique ensuite les différents suivis qui seront réalisés à la demande des membres du CRI, notamment sur l'approche retenue par le fournisseur pour le téléchargement des pages statiques des sites actuels vers le nouveau site, ainsi que sur l'évaluation détaillée des efforts prévus pour la réécriture de certaines pages lorsque l'arborescence du nouveau site sera réalisée.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité sur les ressources informationnelles, en collaboration avec la directrice des communications et des relations publiques, le conseil d'administration approuve le dossier d'affaires du projet d'intégration des sites Web de la CNESST, autorise la réalisation du projet, incluant un engagement budgétaire de 2,943 M\$ et autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-07-18.

5.6. Renouvellement du bail – 432, rue De Lanaudière, Joliette

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières mentionne que ce dossier a été présenté aux membres du comité immobilier lors de la séance du 13 décembre 2017 et que les membres avaient alors demandé d'effectuer certaines vérifications. Des démarches supplémentaires ont donc été entreprises auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin de valider les possibilités d'espaces vacants pour différents secteurs, ainsi que la négociation d'un bail de trois ans plutôt que de cinq ans avec le propriétaire de l'immeuble actuel. Il explique également que la hausse du loyer s'explique en raison du terme plus court du bail qui a été négocié. Les résultats de ces vérifications ont été présentés aux membres du comité immobilier lors de la séance du 20 mars dernier.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier total de 2 192 632 \$ pour :
 - le renouvellement du bail des locaux situés au 432, rue De Lanaudière à Joliette, pour une durée de trois ans comprise entre le 1^{er} mai 2018 et le 30 avril 2021. L'espace loué à des fins de bureaux, sujets à mesurage, est de 2 859,67 m². Le prix unitaire annuel est de 251,07 \$/m². Le coût est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel ;
 - la location de 43 espaces de stationnement réguliers au prix unitaire de 25,00 \$/mois.
- autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-08-18.

5.7. Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines – Adoption finale

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil rappelle qu'à la séance du 19 octobre 2017, le conseil d'administration a autorisé la publication du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines. Aucune modification n'a été apportée à ce projet de règlement à la suite de sa publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à demander à la ministre responsable du Travail de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-09-18.

5.8. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail relativement à la protection contre les chutes

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente les faits saillants du mémoire relatif au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail relativement à la protection contre les chutes. Il explique que la révision de ce règlement vise principalement à assurer une meilleure concordance avec le Code de sécurité pour les travaux de construction, qui a fait l'objet de modifications relatives à la protection contre les chutes au cours des dernières années. Ces différentes exigences réglementaires créaient donc des difficultés d'application pour les employeurs concernés.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail relativement à la protection contre les chutes et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivants cet avis, il pourra être adopté par la CNESST, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-10-18.

5.9. Suivi des travaux réglementaires

Dans le cadre du suivi des travaux réglementaires, le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil fait état de la reddition de comptes finale des travaux réglementaires de 2017, en précisant qu'aucune modification n'a été apportée au bilan provisoire déposé le 14 décembre dernier. Une nouvelle version de la planification des travaux de 2018 est toutefois déposée, afin d'inclure les travaux pour la révision du Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration prend acte du bilan final des travaux réglementaires 2017 et approuve la version amendée de la planification des travaux réglementaires pour l'année 2018 en santé et sécurité du travail.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-11-18.

5.10. Bilan 2017 de l'application de la Loi sur l'équité salariale

La vice-présidente à l'équité salariale présente le bilan 2017 de l'application de la Loi sur l'équité salariale (LES). Elle passe en revue les statistiques et les données sur les employeurs qui devaient avoir réalisé un exercice initial d'équité salariale en 2017, ainsi que ceux qui devaient avoir réalisé une première ou une seconde évaluation du maintien de l'équité salariale. Elle souligne également qu'une hausse a été observée dans la production annuelle de la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES) et que l'objectif visé dans la planification stratégique à cet égard est presque atteint. Elle fournit ensuite certaines précisions sur les tableaux de l'annexe qui illustrent le bilan de l'application de la LES pour l'année 2017.

Les membres posent plusieurs questions à ce sujet, notamment sur les moyens pris pour vérifier si les travaux relatifs à l'équité salariale déclarés par les employeurs ont réellement été effectués au cours de l'année, ou encore sur les données du secteur public et parapublic. À la suite d'une question d'un membre patronal, il est convenu de fournir le pourcentage d'employeurs, en distinguant pour le secteur public et privé, qui a dû effectuer des ajustements salariaux à la suite de la réalisation de leur exercice initial ou de leur évaluation du maintien de l'équité salariale. Les membres discutent également de la possibilité de vérifier l'impact réel de l'application de la LES sur la réduction des écarts salariaux au Québec. Les membres du conseil d'administration prennent acte du bilan 2017 de l'application de la LES.

5.11. Projet de loi modifiant la Loi sur les normes du travail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction profite de l'occasion pour féliciter la nouvelle vice-présidente aux normes du travail pour sa nomination. Elle fait ensuite une brève introduction pour présenter le projet de loi modifiant la Loi sur les normes du travail (LNT) et rappelle les grandes lignes de ce projet. Puis, elle invite la vice-présidente à poursuivre la présentation des enjeux de ce projet de loi pour la CNESST.

La vice-présidente aux normes du travail mentionne qu'une analyse est actuellement en cours afin de déterminer les suites administratives qui découleraient de l'éventuelle entrée en vigueur de ce projet de loi, notamment sur les effectifs, les besoins en formation et les différents outils à développer. Elle souligne que le volet relatif à l'octroi des permis aux agences de placement de personnel et aux agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires nécessitera beaucoup de travaux de la part de la CNESST, particulièrement pour la phase d'implantation de ces nouvelles règles. La prestation électronique de services serait également bonifiée en prenant en considération les nouvelles normes mises de l'avant par ce projet de loi. Elle fournit une première évaluation du nombre d'effectifs à temps complet (ETC) qui devrait être requis afin de mettre en œuvre les nouvelles dispositions de ce projet de loi.

En réponse à un commentaire d'un membre patronal au sujet des attestations fiscales émises par Revenu Québec aux agences de placement, la vice-présidente aux normes du travail précise que des vérifications seront effectuées auprès des autres organismes publics au sujet des arrimages qui pourraient être réalisés pour la mise en œuvre de ce projet de loi. Les membres soulignent également que la délivrance des permis aux agences de placement pourrait être autofinancée, puisque cette dépense vise uniquement une certaine catégorie d'employeurs.

5.12. Tableau de bord – Janvier à décembre 2017

Le vice-président aux finances et à l'administration présente les faits saillants du Tableau de bord pour l'année 2017. Il attire l'attention des membres sur certains éléments importants pour les différents secteurs de l'organisation, en lien avec les objectifs du plan stratégique. Il fournit notamment certaines précisions sur la hausse de lésions professionnelles acceptées et sur les secteurs de travail qui influencent davantage cette hausse. Quant à l'augmentation du délai pour les demandes de révision, il rappelle qu'une présentation par la vice-présidence aux opérations sera effectuée à une prochaine séance du conseil d'administration à propos de cet enjeu. Un membre syndical se dit préoccupé par le haut taux de coûts non imputés pour le volet du financement du régime de santé et de sécurité du travail. Il souhaite qu'une étude comparative soit réalisée à ce sujet avec les autres provinces canadiennes.

Les membres du conseil d'administration prennent acte du tableau de bord exécutif pour la période de janvier à décembre 2017.

5.13. Campagne jeunesse 2018

À l'invitation de la directrice des communications et des relations publiques, les représentants de la firme Cossette présentent la campagne Jeunesse 2017. Ils expliquent les objectifs et les cibles de cette campagne, la stratégie média, ainsi que les propositions de messages audios et audiovisuels. Ils mentionnent également la période ciblée pour la diffusion de ces messages. À la fin de cette présentation, les membres formulent plusieurs commentaires quant à la proposition de messages, notamment quant à l'objectif visé par cette campagne, qui, à la base, visait davantage la prévention des accidents du travail auprès des jeunes travailleurs. Les membres soulignent que les messages véhiculés à propos de la santé et de la sécurité du travail risquent d'être dilués dans le cadre de cette campagne qui traite également des deux autres secteurs de la CNESST.

Au terme de cette présentation, il est convenu d'ajuster le contenu de cette campagne publicitaire afin de refléter les principaux commentaires énoncés par les membres du conseil d'administration.

6. Gouvernance

6.1. Désignation des membres de certains comités-conseils (3.33.2 et 3.77)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente deux demandes de modifications concernant la composition du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) ainsi que celle du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (3.77). Il dépose également séance tenante une autre demande de modification concernant la composition du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57).

Ainsi, le conseil d'administration de la Commission nomme :

- à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) les personnes suivantes :

- M. Jean Chassé
- M^{me} Geneviève Gauthier
- M. Dominique Malo
- M. Patrick Veillette

désignées par la partie patronale,

- M^{me} Mireille Pelletier
- **M. Daniel Cloutier**
- M. Daniel Demers
- M. Jean-Michel Houdet

désignées par la partie syndicale

Adopté à l'unanimité. Résolution A-12-18.

- à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (3.77) les personnes suivantes :
 - M. Jacques Laroche
 - M. Fabien Simard
 désignées par la partie patronale,
 - M. Sébastien Pagean
 - **M^{me} Mireille Pelletier**
 désignées par la partie syndicale

Adopté à l'unanimité. Résolution A-13-18.

- à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) les personnes suivantes, à compter du 9 avril 2018 :
 - M. Jocelyn Deschênes
 - M^{me} France Dupéré
 - M. Guy Belleau
 - M. Tanguy Paquot
 - M. Christian Provencher
 désignées par la partie patronale,
 - **M^e Julie Hébert**
 - M. Claude Bénard
 - M. Joël Dumont
 - M. André Racicot
 - M. Alain Croteau
 désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-14-18**7. Dépôt de documents****7.1. Statistiques sur les décès acceptés – Janvier à décembre 2017**

Les statistiques sur les décès acceptés de janvier à décembre 2017 sont déposées et les membres en prennent acte.

7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la CNESST du 1^{er} décembre 2017 au 28 février 2018 est déposée et les membres en prennent acte.

7.3. Déneigement et déglacage de la toiture

Les membres prennent acte des modifications apportées à la Politique 4.13 sur les travaux d'entretien courant du domicile et au Guide sur les travaux d'entretien courant du domicile afin d'inclure le déneigement et le déglacage de la toiture comme travaux pouvant être admissibles à un remboursement.

7.4. Projet immobilier D'Estimauville – Reddition de comptes trimestrielle

La reddition de comptes trimestrielle du projet immobilier D'Estimauville est déposée et les membres en prennent acte.

7.5. Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI)

Le bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) est déposé et les membres en prennent acte.

8. Divers

9. Huis clos

9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 20.

11. Prochaine séance - 19 avril 2018 9h00

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 19 avril 2018

« Tel qu'adopté à la réunion du 18 mai 2018 »

Présents:

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal (par téléphone)
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur
M. Horacio Arruda	invité

S'est excusé:

M. Yves Ouellet	membre syndical

Invités :

M. Jacques Aubin	directeur du Centre de la statistique et de l'information de gestion
M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente à l'équité salariale
M. Yvon Brossard	фирме Cossette
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations
M ^{me} Marie-Claude Gagnon	directrice des communications et des relations publiques
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M ^{me} Mélanie Hillinger	vice-présidente aux normes du travail (visioconférence)
M. Bruno Labrecque	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières (visioconférence)
M ^{me} Danielle Lamarche	directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information (visioconférence)
M ^{me} Mélissa Plamondon	directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil (visioconférence)
M ^{me} Anne St-Martin	directrice de l'actuariat et de l'imputation (visioconférence)
M ^{me} Marie Vaillancourt	фирме Cossette

1. Séance de l'IRSST

2. Ouverture de la séance

2.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 10 h 20.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction informe d'abord les membres de l'état des travaux parlementaires relatifs au projet de loi 152 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine du travail afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau) ainsi qu'au projet de loi 176 (Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail).

La présidente mentionne ensuite que la Direction des communications et des relations publiques s'affaire présentement à déterminer une date pour la pelletée de terre officielle marquant le lancement des travaux du projet immobilier D'Estimauville, convenant à l'ensemble des personnes invitées. Les membres seront informés dès que possible de la date convenue. Enfin, elle avise les membres que la CNESST soulignera le 27 avril prochain le Jour commémoratif des personnes blessées ou décédées au travail, dont la date officielle est le samedi 28 avril.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé.

4. Compte rendu

4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 28 mars 2018

Le compte rendu des délibérations de la séance du 28 mars 2018 est adopté, avec modifications au point 6.1.

4.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé. La secrétaire générale commente le tableau et précise que la planification des travaux réglementaires pour 2018 (volet santé et sécurité du travail) a été déposée sur le site web de la CNESST.

5. Dossiers

5.1. CNESST - État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente sommairement les résultats du sondage sur la mobilisation du personnel de la CNESST réalisé conformément au Plan directeur en ressources humaines 2017-2019. Le plan d'action découlant de ce sondage sera présenté ultérieurement au comité du budget et des ressources humaines. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction fait également état de l'avancement des travaux pour la production du rapport annuel de gestion (RAG) pour l'année 2017. Selon le calendrier actuel, le RAG sera transmis à la ministre responsable du Travail pour dépôt devant l'Assemblée nationale du Québec, après son approbation par le conseil d'administration en mai prochain.

5.2. Politique de divulgation financière

Le vice-président aux finances et à l'administration rappelle aux membres que les règles contenues dans la Politique de divulgation financière existent depuis plusieurs années à la CNESST. Les bonnes pratiques de gouvernance ainsi que le Règlement intérieur de la CNESST requièrent cependant que le conseil d'administration approuve une telle politique. La directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information présente ensuite plus en détail l'objet de la politique.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration et du comité de vérification, le conseil d'administration approuve la Politique de divulgation financière de la CNESST.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-15-18.

5.3. Sommaire statistique 2017 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs

Le vice-président aux finances et à l'administration présente au conseil d'administration le sommaire statistique des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs effectuées au cours de l'année 2017. Il mentionne que cette reddition de comptes doit être déposée au conseil d'administration conformément à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP).

Les membres prennent acte du sommaire statistique des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles effectuées en 2017.

5.4. Portrait des décès de l'année 2017

Le vice-président aux finances et à l'administration dépose séance tenante le portrait des décès acceptés en 2017 et en présente les principaux faits saillants. Des échanges ont ensuite lieu entre les membres et la permanence sur l'interprétation générale des résultats, sur le degré de maturité des données et sur le positionnement du Québec par rapport aux autres provinces. Les membres se disent particulièrement préoccupés par l'augmentation du nombre de maladies professionnelles reliées à l'exposition à l'amiante ainsi que du nombre d'accidents mortels reliés au transport.

Le vice-président aux finances et à l'administration invite les membres à prendre connaissance du portrait des décès. Il indique qu'une analyse approfondie de ces résultats sera réalisée par la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil afin de déterminer les actions à prendre en conséquence par la CNESST.

Les membres prennent acte du portrait des décès de l'année 2017 et indiquent qu'ils en prendront plus amplement connaissance au cours des prochains jours.

5.5. Levée du moratoire sur le traitement de certaines demandes de transfert d'imputation

Le vice-président aux finances et à l'administration informe les membres de la levée du moratoire sur le traitement des demandes de transfert d'imputation faisant suite à la décision finale de la Cour d'appel du Québec dans le dossier *Supervac*. Il présente ensuite les principales conclusions de ce jugement. Il mentionne que la CNESST reprendra, à compter du 23 avril 2018, le traitement des quelque 12 000 demandes en attente et estime que la résorption complète de l'inventaire en moratoire devrait prendre entre 8 et 12 mois. Il indique aussi que plusieurs employeurs ont déjà communiqué avec la Commission pour connaître la date de levée du moratoire depuis que la décision de la Cour d'appel est finale.

À la demande d'un membre patronal, la directrice de l'actuariat et de l'imputation explique que les demandes de partage d'imputation sont traitées par une unité dédiée de la Commission, soit le Centre de l'expertise et de partage d'imputation (CEPI). En ce qui concerne plus spécifiquement les demandes actuellement en moratoire, la directrice indique qu'elles seront traitées en ordre de réception, sous l'angle de la notion d'obérer injustement prévue à l'alinéa 2 de l'article 326 de la LATMP, même si la demande initiale portait sur le premier alinéa de cette disposition, conformément à l'arrêt de la Cour d'appel.

La vice-présidente aux opérations ajoute qu'une stratégie sera mise en place à la Direction de la révision administrative pour gérer le volume de contestations potentielles de ces décisions par les employeurs. Considérant les questionnements des employeurs et l'ampleur des demandes à traiter, un membre patronal indique qu'il sera important de bien informer les employeurs des actions de la Commission dans ce dossier. Le vice-président aux finances et à l'administration prend note de ce commentaire et ajoute qu'il s'assurera que les informations pertinentes soient transmises aux employeurs. Un membre patronal aborde le fait que la réactivité du régime est amoindrie due aux récentes décisions judiciaires sur le partage d'imputation. La directrice de l'actuariat et de l'imputation indique que cette observation a été mentionnée au Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre. Elle indique toutefois que dans le présent dossier, la décision de la Cour d'appel a pour effet de mieux circonscrire la portée des dispositions sur les partages d'imputation.

Les membres prennent acte de l'état de situation relatif à la levée du moratoire sur le traitement de certaines demandes de transfert d'imputation.

5.6. État de situation relatif à l'application du nouveau processus d'inscription des professionnels de la santé désignés

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente l'état de situation concernant l'application du nouveau processus d'inscription des professionnels de la santé désignés, approuvé par le conseil d'administration en novembre dernier. Il explique que la CNESST reçoit depuis le mois de janvier les certificats émis par les ordres professionnels des professionnels qui désirent s'inscrire ou se réinscrire sur la liste. Il mentionne cependant qu'une part importante des certificats reçus à ce jour comportent des notes diverses aux dossiers des professionnels et que ces certificats à eux seuls ne contiennent pas suffisamment d'information pour statuer sur la candidature et l'inscription des professionnels.

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente ensuite l'état d'avancement des travaux pour constituer la liste de 2018. Compte tenu des obstacles rencontrés et de l'impossibilité de déposer à ce jour une liste complète au conseil d'administration, il dépose à la présente séance une première version de la liste. Par la suite, il tiendra le conseil d'administration informé des ajouts qui y seront faits ultérieurement. Il précise également que la situation devrait être régularisée d'ici le mois de juin. Un membre patronal suggère d'ajouter au processus une recherche sur le Web concernant chacun des professionnels à inscrire ou à réinscrire afin de déceler des éléments pouvant affecter sa crédibilité ou sa réputation. Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil retient la suggestion.

En réponse à un questionnement d'un membre patronal, le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil mentionne que le programme de formation en médecine d'assurance et d'expertise donné par l'Université de Montréal n'est pas obligatoire et qu'il ne pourrait le devenir compte tenu des difficultés de recrutement des professionnels de la santé. À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, le sous-ministre adjoint aux Relations du travail au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale fait part aux membres des actions posées cette année par le Bureau d'évaluation médicale pour recruter des professionnels de la santé.

Les membres prennent acte de l'état de situation concernant l'application du nouveau processus d'inscription sur la liste des professionnels de la santé désignés et sur l'avancement des travaux pour constituer la liste de 2018.

5.7. Campagne sociétale SST 2018

La directrice des communications et des relations publiques présente les principaux résultats de la campagne sociétale SST 2017. Elle mentionne ensuite que les orientations pour la campagne de cette année s'inscrivent dans la continuité de la campagne précédente, c'est-à-dire de positionner la SST comme étant une valeur de société afin de développer une culture de prévention. Des groupes de discussion formés de représentants patronaux et syndicaux ont par ailleurs été consultés à ce sujet.

Les représentants de la firme Cossette présentent les objectifs de communication, les objectifs marketing, la stratégie et le concept publicitaire de la campagne sociétale SST 2018. Cette dernière vise à faire prendre conscience à la population, aux employeurs et aux travailleurs, de l'ampleur des accidents du travail au Québec, peu importe les secteurs d'activité. Les membres expriment leur appréciation du concept de la campagne 2018.

Un membre syndical mentionne cependant que les lésions psychologiques ne sont pas mentionnées dans la publicité. La directrice des communications et des relations publiques indique que celles-ci feront l'objet des prochaines campagnes publicitaires. Un membre patronal constate que la campagne 2018 met l'accent sur l'accident de travail lui-même et suggère que les prochaines campagnes abordent davantage la cause de l'accident et la prévention de celui-ci. La directrice des communications et des relations publiques prend bonne note de cette demande.

Les membres prennent acte des principaux résultats de la campagne sociétale 2017 ainsi que des orientations, de la stratégie et du concept publicitaire de la campagne sociétale SST 2018.

6. Gouvernance

6.1. Modifications aux règles de fonctionnement des comités-conseils

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente brièvement les modifications aux règles de fonctionnement des comités-conseils de la CNESST.

Un membre patronal demande à la CNESST de former les présidents des comités-conseils relativement à leur rôle, qui est notamment modifié par les nouvelles règles de fonctionnement. Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil informe les membres que le plan de travail visant l'amélioration de la gouvernance des comités-conseils qui sera déposé à la prochaine réunion du Comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et en réparation (3.75) comporte déjà des actions en ce sens.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve les modifications aux règles de fonctionnement des comités-conseils de la CNESST afin de préciser la règle relative à la présence des observateurs, de préciser les règles entourant la présence et la qualification des experts et de prévoir une disposition qui encadre l'exercice de la fonction de membre d'un comité-conseil. Le conseil d'administration prend également acte de la nouvelle version des règles de fonctionnement intégrant ces modifications.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-16-18

6.2. Reddition de comptes – Outils de gouvernance

6.2.1 Présentation des résultats du tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2019

La directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique présente les faits saillants du tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2019 pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Elle mentionne que les actions relatives au taux de lésions professionnelles feront l'objet d'une surveillance accrue.

Les membres prennent acte du tableau de suivi.

6.2.2 Présentation des résultats du tableau de suivi des engagements de la Déclaration de services

La directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique présente les résultats du tableau de suivi des engagements de la Déclaration de services pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Elle mentionne qu'une refonte de la Déclaration de services sera faite pour mieux intégrer les trois secteurs de la CNESST et pour correspondre davantage aux attentes et besoins des clientèles en 2018.

En réponse à une question d'un membre patronal sur les délais d'attente pour entrer en contact avec un préposé aux renseignements, la vice-présidente aux opérations explique les actions mises en place par la CNESST pour réduire le temps moyen de traitement par le Centre de relations clients et en augmenter la robustesse. À la suite d'une suggestion d'un membre patronal de s'inspirer des bonnes pratiques des compagnies d'assurance, la vice-présidente aux opérations explique qu'un étalonnage a déjà été réalisé auprès de certains organismes et entreprises pour améliorer la qualité du service, mais qu'un élargissement de cet étalonnage est envisagé. La vice-présidente aux normes du travail complète la présentation en expliquant les raisons pour lesquelles les délais de traitement des dossiers NT ont augmenté depuis les dernières années. Elle mentionne qu'un plan d'action sera élaboré pour améliorer le traitement de ces dossiers, tant en termes de durée que de qualité.

Les membres prennent acte du tableau de suivi et accueillent les explications données par la permanence de la CNESST. Ils demeurent toutefois préoccupés par certains résultats qui ne permettent pas d'atteindre les cibles et désirent obtenir un suivi sur les plans d'action envisagés. La directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique en prend bonne note et mentionne que les plans d'action pour réaliser les engagements non atteints seront présentés au comité de gouvernance et d'éthique.

6.3. Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités stratégiques

Ce point est reporté à la prochaine séance.

7. Dépôt de documents

7.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la CNESST du 1^{er} au 31 mars 2018 est déposée et les membres en prennent acte.

7.2. Liste des commandites octroyées par la CNESST pour l'année 2017

Les membres prennent acte de la liste des commandites octroyées par la CNESST pour l'année 2017.

7.3. Liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST (modifications seulement)

Les membres en prennent acte des modifications apportées à la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST.

8. Divers

9. Huis clos

9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 15.

11. Prochaine séance - 18 mai 2018 à 8 h 30

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Québec, le 18 mai 2018

« Tel qu'adopté à la réunion du 21 juin 2018 »

Présents:

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Denis Bolduc	membre syndical (quitte à 10 h 25)
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal (par téléphone)
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur
M. Horacio Arruda	invité

Se sont excusés :

M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Alain Croteau	membre syndical

Invités :

M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente à l'équité salariale
M ^{me} Carole Bergeron	coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil
M ^{me} Gaétane Cloutier	directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M ^{me} Marie-Ève Harpin	secrétaire générale adjointe
M ^{me} Mélanie Hillinger	vice-présidente aux normes du travail (visioconférence)
M ^{me} Lalina Lévesque	chef du service des évaluations actuarielles
M. Anthony Prost	directeur des placements et de l'expertise financière
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil (visioconférence)
M ^{me} Anne St-Martin	directrice de l'actuariat et de l'imputation (visioconférence)

1. Séance de l'IRSST

2. Ouverture de la séance

2.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 20. Tout d'abord, elle indique que le Règlement sur l'assistance médicale - volet physiothérapie et ergothérapie, adopté en octobre 2017 par le conseil d'administration a été approuvé par le gouvernement et entrera en vigueur le 24 mai prochain. De plus, deux jugements ont récemment été rendus par la Cour suprême du Canada concernant la Loi sur l'équité salariale et ceux-ci seront abordés plus en détail lors de la présentation du point 5.13 par la vice-présidente à l'équité salariale.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction souligne ensuite que l'étude détaillée du projet de loi 152 est maintenant complétée et que l'amendement proposé concernant la durée des mandats des administrateurs de la Commission a été adopté par l'Assemblée nationale. Cet amendement prévoit que la durée de ceux-ci soit d'une durée maximale de 12 ans, plutôt que de six ans, comme ce qui était initialement prévu au projet de loi. Elle précise les autres modalités relatives à la durée de ces mandats. Par ailleurs, en ce qui a trait aux consultations particulières effectuées pour l'étude du projet de loi 176, un membre patronal souhaite connaître la procédure qui sera établie concernant les travaux réglementaires qui en découleront, notamment au sujet des agences de placement et de la notion de harcèlement. La présidente précise que les orientations réglementaires du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant l'application de ce projet de loi seront déposés par la ministre aux parlementaires. Elles seront transmises à tous les membres du conseil d'administration et une séance du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) sera prévue à ce sujet, le cas échéant.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction explique finalement la participation de la Commission aux préparatifs de la tenue du sommet du G7 dans la région de Charlevoix.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé avec l'ajout d'un point sur la désignation des membres du Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73) et du comité Comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75).

4. Compte rendu

4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 19 avril 2018

Le compte rendu des délibérations de la séance du 19 avril 2018 est adopté avec modification.

4.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4.2.1. Suivi sur le Profil général des plaignants

À titre de complément d'information, un tableau comparatif sur le traitement des plaintes à travers les différentes commissions provinciales relatives aux normes du travail est déposé. Les membres notent que les données concernant l'Ontario semblent inexactes et qu'il serait intéressant de pouvoir effectuer cette comparaison interprovinciale à l'aide du taux de salariés assujettis à la loi relative aux normes du travail de leur juridiction, pour avoir une base commune de comparaison.

5. Dossiers

5.1. CNESST - État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente un état de situation de certains grands dossiers de la Commission. Elle fait état du suivi réalisé par le Vérificateur général du Québec sur l'avancement des plans d'actions des ministères et organismes publics visés par son rapport sur les contrats en technologies de l'information. Ses constats concernant l'avancement du plan d'action de la Commission sont très satisfaisants et la note de 88 % lui a été octroyée. Elle en profite pour remercier les membres du comité sur les ressources informationnelles pour les travaux réalisés dans le cadre de ce comité.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction poursuit avec un bref retour sur les questions des parlementaires lors de l'examen des crédits budgétaires par la Commission de l'économie et du travail le 1^{er} mai dernier. Il était notamment question de l'avis rendu par le Comité consultatif sur le travail et la main d'œuvre sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. La présidente rappelle également que tous les membres sont invités à participer à la pelletée de terre officielle du projet immobilier du siège social de la Commission qui aura lieu le 26 mai prochain.

5.2. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2019 – secteur SST

Le vice-président aux finances et à l'administration, accompagné de la directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle présente les prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2019 pour le secteur de la santé et de la sécurité du travail (SST). Il rappelle que cette étape s'inscrit dans le cycle budgétaire 2019 de la Commission et que l'approbation des prévisions budgétaires détaillées sera effectuée en décembre prochain. Il détaille ensuite les prévisions budgétaires présentées, en expliquant les principaux écarts avec ceux de l'année dernière. La directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle explique également les particularités du décret relatif au financement des tribunaux administratifs.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes aux fins de la tarification 2019 pour le secteur SST :

- Frais d'administration – CNESST- secteur SST
 - 450 295 400 \$ pour le budget d'exploitation;
 - 65 961 700 \$ pour le budget d'immobilisations.
- Programmes de prévention - FSST
 - 141 608 800 \$ pour les programmes de prévention répartis comme suit :
 - 79 145 500 \$ pour les paiements pour les services de santé au travail;
 - 25 219 100 \$ pour la subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail;
 - 37 244 200 \$ pour les subventions pour la formation et l'information.

– Financement des tribunaux administratifs – CNESST – secteur SST

- 67 562 600 \$ pour le financement du Tribunal administratif du travail – Division santé et sécurité du travail;
- 9 115 \$ pour la quote-part de la CNESST dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-17-18 et A-18-18.

5.3. Modification à la Politique de capitalisation aux fins de la tarification 2019

Le vice-président aux finances et à l'administration, accompagné de la directrice de l'actuariat et de l'imputation, de la chef du service des évaluations actuarielles et du directeur des placements et de l'expertise financière présente le mémoire relatif à la modification de la politique de capitalisation aux fins de la tarification 2019. Il mentionne que ce sujet a été discuté avec les membres du comité de capitalisation et invite la directrice de l'actuariat et de l'imputation à présenter les grandes lignes ayant fait l'objet de ces analyses. La directrice débute en rappelant que chaque année, le comité de capitalisation doit statuer sur la reconduction ou sur les modifications à apporter à la politique de capitalisation, afin de permettre l'adoption du taux moyen de cotisation pour la prochaine année. Elle rappelle ensuite la situation du régime de santé et de sécurité du travail (SST) au 31 décembre 2017 et discute des différentes composantes du surplus de 354,1 M\$ dégagé au cours de cet exercice. Elle indique que sur la base des modalités actuelles de la politique de capitalisation et des prévisions budgétaires pour 2019, le taux moyen de cotisation diminuerait de 0,02 \$ en 2019.

La directrice de l'actuariat et de l'imputation poursuit en expliquant que cette baisse est cependant constituée de deux éléments dont les impacts financiers s'opposent, soit la hausse des lésions professionnelles, dont celle relative à la hausse élevée des cas de surdité professionnelle et la baisse liée principalement au crédit dégagé par les gains importants sur les placements. Toutefois, selon les prévisions actuelles, le long cycle boursier expansionniste que les marchés ont connu s'achève. À cet effet, le directeur des placements et de l'expertise financière donne certaines précisions sur les prévisions de rendement du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) pour l'année courante, en fonction de la correction anticipée des marchés boursiers. La directrice de l'actuariat et de l'imputation note qu'en fonction de ces prévisions pour les marchés boursiers et le nombre de lésions professionnelles à la hausse, le taux moyen subirait une hausse importante pour la tarification 2020 et qu'il est ainsi proposé de déroger aux modalités de la politique de capitalisation afin de maintenir le taux moyen de cotisation actuel pour l'année 2019, de manière à assurer une meilleure stabilité.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction en profite ensuite pour déposer séance tenante le projet de communiqué sur le taux de cotisation 2019. Les membres patronaux demandent certaines modifications dont, notamment, la présentation des résultats financiers du FSST et des aspects relatifs à la fluctuation prévisible du taux moyen de cotisation.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration et du comité de capitalisation, le conseil d'administration approuve, pour la tarification de 2019, la dérogation suivante aux modalités d'application de la politique de capitalisation, de façon à maintenir le taux moyen de cotisation de 2019 au même niveau qu'en 2018 :

- Limiter à 0,05 \$, dans la tarification de 2019, le crédit résultant des surplus qui excèdent la borne supérieure du corridor de sécurité financière.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-19-18.

5.4. Détermination du taux moyen de cotisation pour la tarification de l'année 2019

Le vice-président aux finances et à l'administration présente les faits saillants du mémoire sur la détermination du taux moyen de cotisation pour la tarification de l'année 2019. Il souligne que la détermination de ce taux permettra d'adopter les différents éléments nécessaires à la détermination du taux applicable à chaque employeur lors de la séance du mois de juin.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration et du comité de capitalisation, le conseil d'administration fixe à 1,79 \$ le taux moyen de cotisation dans la tarification de 2019.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-20-18.

5.5. Modification de la politique de placement de la CNESST

Le vice-président aux finances et à l'administration présente les principales modifications proposées pour la politique de placement de la Commission. Il explique qu'au cours de la dernière année, plusieurs discussions ont eu lieu avec les membres du comité de placement afin de statuer sur le profil rendement-risque que doit avoir le portefeuille de référence du FSST, en fonction de l'évolution du portefeuille de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), selon les priorités stratégiques 2018-2020 annoncées par celle-ci. Un examen du calibrage des cibles de certains portefeuilles a donc été nécessaire, afin de respecter le profil déterminé pour le FSST et de ne pas adopter tous les changements qui seront apportés par la CDPQ.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration et du comité de placement, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la politique de placement de la Commission.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-21-18.

5.6. Rapport annuel de gestion 2017

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente les faits saillants du Rapport annuel de gestion 2017 et souligne la nouvelle facture visuelle de ce rapport. Elle mentionne que les ajustements demandés par les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont été effectués, notamment concernant la présentation des membres du conseil d'administration et la structure de l'organisation.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2017 de la CNESST et demande que ce rapport soit transmis à la ministre responsable du Travail pour dépôt devant l'Assemblée nationale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-22-18.

5.7. Rapport annuel d'activités de l'IVAC

Les membres prennent acte du Rapport annuel d'activités 2017 de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

5.8. État du droit sur la fin du droit à l'indemnité de remplacement du revenu et du droit à l'assistance médicale (suivi 2017-21)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, accompagné de la coordonnatrice du bureau de la vice-présidence, présente l'état de situation du dossier de la fin du droit à l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) et du droit à l'assistance médicale. Il passe en revue l'état de la jurisprudence du Tribunal administratif du travail et des tribunaux supérieurs à la suite des orientations de la Commission à ce sujet. Il précise que lorsque les jugements dans les affaires Steamatic et Brevil seront rendus, la Commission devra réaliser une analyse des impacts de ces jugements afin de décider du maintien ou de la modification de ses orientations actuelles.

Les membres prennent acte de l'état de la jurisprudence sur la fin du droit à l'IRR, de l'assistance médicale et des litiges sous-jacents.

5.9. Mise à jour du Règlement sur l'assistance médicale concernant certains tarifs de l'annexe 1

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, accompagné de la coordonnatrice du bureau de la vice-présidence, présente le mémoire sur la mise à jour du Règlement sur l'assistance médicale concernant certains tarifs présentés à l'annexe 1 de ce règlement. Il explique que certains de ces tarifs n'avaient pas été ajustés depuis plusieurs années et que les modifications proposées ont été convenues avec les membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73). À la suggestion de la présidente, il est convenu d'informer les membres de la date de la publication de ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la CNESST à faire publier ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-23-18.

5.10. L'affaire Caron et la réalisation des travaux découlant de l'arrêt de la Cour suprême du Canada (suivi CGE 2018-03)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, accompagné de la coordonnatrice du bureau de la vice-présidence rappelle tout d'abord que les membres ont demandé, lors de la séance du 17 décembre 2015, d'être informé des décisions des tribunaux que la Commission considère finales et des délais qui seront requis pour y donner suite. Ainsi, il présente les principes généraux dégagés par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Caron sur la question des accommodements raisonnables, en précisant que cet arrêt offre peu d'éclairage sur la mise en œuvre de cette obligation. Une réflexion de fond est donc nécessaire pour définir la portée de cet arrêt. Il présente ensuite le plan de réalisation des travaux visant à définir les orientations qui permettront de mettre en œuvre les enseignements de la Cour suprême.

Les membres prennent acte des principes généraux dégagés par cet arrêt et du plan de réalisation des travaux de la Commission afin de mettre en œuvre les nouvelles orientations.

5.11. Projet immobilier D'Estimauville – Aperçu général de l'évolution du projet

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne que l'aperçu général de l'évolution du projet est présenté afin d'informer les membres des dernières nouveautés relatives à l'aspect visuel du projet avant la pelletée de terre officielle qui aura lieu le 26 mai prochain.

Les membres prennent connaissance de l'aperçu général de l'évolution du Projet immobilier D'Estimauville.

5.12. État de santé des projets en ressources informationnelles

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente brièvement l'état de santé des projets en ressources informationnelles (RI) et souligne que ce dossier a été présenté lors de la dernière séance du comité sur les ressources informationnelles. En réponse à une question d'un membre patronal sur l'adéquation des ressources internes/externes en RI à la Commission, elle indique qu'il y a présentement un ratio de 70 % de ressources internes et 30 % de ressources externes. Un complément d'information sera toutefois fourni sur le nombre d'effectifs et les montants des services professionnels en RI.

Les membres prennent acte de la synthèse de l'état de santé des projets en RI au 31 mars 2018.

5.13. Rapport ministériel 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale

La vice-présidente à l'équité salariale, accompagnée de la chargée de projets du Service du soutien aux clientèles et du développement présente le projet de rapport ministériel 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale. Elle souligne que ce projet de rapport a été présenté aux membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail.

Il est également convenu de transmettre aux membres l'étude de l'Institut de la Statistique du Québec mentionné dans ce rapport, une fois qu'elle sera accessible.

Une mention relative au financement du secteur de l'équité salariale par la cotisation relative aux normes du travail sera également ajoutée au rapport ainsi que le fait que le secteur public n'est pas assujéti à cette cotisation.

Il est toutefois convenu de modifier la résolution afin de préciser notamment que les commentaires en annexe du rapport sont soutenus par le conseil d'administration. La vice-présidente commente finalement les deux récents jugements rendus par la Cour suprême du Canada relativement à l'équité salariale. Le premier concerne l'application de la Loi sur l'équité salariale dans les entreprises où il n'existe pas de catégorie d'emplois à prédominance masculine et l'autre, l'absence de rétroactivité de l'évaluation du maintien de l'équité salariale.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la vice-présidente à l'équité salariale et du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79), le conseil d'administration prend acte et fait siens les commentaires du comité-conseil, qu'il complète par l'ajout, séance tenante, de ses propres commentaires et demande l'intégration à ce projet de rapport des commentaires faisant l'objet d'un consensus, auquel seront annexés les commentaires qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-26-18.

6. Gouvernance

6.1. Reddition de comptes – Outils de gouvernance

6.1.1 Projet de Règlement modifiant le Règlement intérieur de la CNESST

La secrétaire générale présente l'historique des travaux de révision du Règlement intérieur de la Commission, en rappelant notamment qu'un mécanisme de révision triennale avait été prévu lors de la mise en œuvre de ce règlement en 2015. Plusieurs modifications ont ainsi été proposées aux membres du comité de gouvernance et d'éthique, compte tenu notamment du regroupement des trois organismes et de l'étalonnage réalisé auprès des organisations semblables sur divers éléments de gouvernance. Elle présente ensuite les faits saillants de ce projet de règlement, notamment en ce qui a trait aux modifications proposées à la composition et à la présidence des comités stratégiques. Elle indique finalement que le Secrétariat général assurera un soutien pour l'exercice des fonctions de la présidence de ces comités. Après discussion avec les membres, il est convenu qu'outre le comité de vérification, la composition des comités stratégiques sera modifiée lors de la prochaine séance du conseil d'administration afin de mettre en œuvre dès maintenant et dans le respect de l'encadrement actuel, les modifications proposées à cet égard par le projet de règlement.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement modifiant le Règlement intérieur de la CNESST et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de soumettre ce projet de règlement à la ministre responsable du Travail pour approbation gouvernementale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-24-18.

6.1.2 Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités stratégiques

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil d'administration.

6.2. Comité de vérification – Désignation des membres

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration modifie la composition de ce comité à six membres. Ainsi, le conseil d'administration :

- nomme M^{me} Martine Hébert, MM. Yves-Thomas Dorval et Stéphane Forget à titre de membres du comité;
- nomme MM. Serge Cadieux, Jean Lacharité et Yves Ouellet à titre de membres du comité.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-25-18.

7. Dépôt de documents

7.1. Analyse sommaire des décès acceptés pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2018

Les membres prennent acte de l'analyse sommaire des décès acceptés pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2018.

7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Les membres prennent acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la CNESST du 1^{er} au 30 avril 2018.

7.3. Plan de mise en œuvre 2018 du Plan stratégique 2017-2019

Les membres prennent acte du plan de mise en œuvre 2018 du Plan stratégique 2017-2019 de la CNESST sur la base duquel la reddition de comptes semestrielle sera effectuée.

8. Divers

8.1. Hausse du bilan lésionnel : Mandat d'analyse

En marge des discussions entourant la tarification 2019 et considérant la hausse marquée depuis 2016 du nombre de lésions professionnelles, les membres patronaux demandent qu'un diagnostic soit réalisé en profondeur afin de mieux comprendre les enjeux relatifs à l'augmentation de ces lésions et des coûts qui y sont associés pour le régime de SST, notamment concernant le cas particulier de la surdité professionnelle.



Il est donc proposé de demander une analyse préliminaire sur la hausse du bilan lésionnel, pour l'automne 2018, et une analyse additionnelle sur les enjeux particuliers de la surdité professionnelle.

Ainsi, le conseil d'administration mandate la direction de la Commission de réaliser une analyse préliminaire des causes contributives à la hausse du bilan lésionnel, incluant la situation particulière de la surdité professionnelle, afin d'approfondir la compréhension des enjeux de cette hausse sur le régime de SST et demande que cette analyse préliminaire soit présentée au conseil d'administration afin de statuer sur les prochaines étapes de ce dossier.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-29-18.

8.2. Composition des comités-conseils 3.75 et 3.73

La présidente dépose séance tenante une demande de modification de la composition du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) ainsi que celle du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73). Ainsi, le conseil d'administration de la Commission :

- nomme à titre de membres du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon

M. Dominique Malo

désignés par la partie patronale;

M. Daniel Demers

M^{me} Mireille Pelletier

désignés par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-28-18.

- nommé à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) les personnes suivantes :

M^{me} Martine Bélanger

M. Alexandre Gagnon

M^{me} Reine Lafond

M. Dominique Malo

désignées par la partie patronale;

M. Daniel Demers

M. Jean-Pierre Devost

M. Martin L'Abbée

M^{me} Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale

Adopté à l'unanimité. Résolution A-27-18.

9. Huis clos

9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 20.

11. Prochaine séance – 21 juin 2018 à 8 h 30

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 21 juin 2018

« Tel qu'adopté à la réunion du 20 septembre 2018 »

Présents:

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal (départ 13 h 40)
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal (départ 13 h 40)
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Jean Poirier	observateur
M. Horacio Arruda	invité

Se sont excusés :

M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal

Invités :

M ^{me} Mireille Cholette	avocate conseil en matière de gouvernance
M ^{me} Marie-Claude Gagnon	directrice des communications et des relations publiques
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M ^{me} Mélanie Hillinger	vice-présidente aux normes du travail (visioconférence)
M. Bruno Labrecque	vice-président des ressources informationnelles, matérielles et immobilières
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle et directeur de projet de la CNESST (visioconférence)

1. Séance de l'IRSST

2. Ouverture de la séance

2.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 10 h 35. Elle informe d'abord les membres que la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail a été adoptée le 12 juin dernier. Une présentation sur les nouvelles dispositions de cette loi et les ajustements nécessaires aux activités de la Commission est prévue au point 5.12. En réponse à une question d'un membre syndical concernant les discussions relatives au Comité consultatif de la main d'œuvre (CCTM), elle mentionne qu'un suivi sera réalisé sur l'état d'avancement des travaux des différents sous-comités devant être constitués afin de donner suite au rapport du CCTM sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique ensuite que le Vérificateur général du Québec (VGQ) a déposé un rapport à l'Assemblée nationale le 13 juin dernier concernant la gestion des baux. Aucune recommandation n'a été formulée à la Commission dans le cadre de ce rapport, mais quelques pistes d'optimisation ont été proposées. Elle explique également la situation relative aux baux de la Commission qui ont fait l'objet de certains constats, ainsi que les améliorations apportées depuis, tant à la structure de gouvernance qu'aux processus entourant la conclusion des baux. Un membre patronal rappelle alors l'importance de bien documenter les décisions relatives aux baux dans les procès-verbaux des séances du conseil d'administration et du comité immobilier, afin d'être en mesure de retracer les enjeux relatifs à ces décisions.

La présidente poursuit avec un état de situation du mandat sur les lésions professionnelles. Elle indique que monsieur André Beauchemin, qui a auparavant assumé la fonction de vice-président aux finances à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, collaborera à la réalisation de ce mandat. Elle mentionne ensuite que le rapport annuel de la Commission a été déposé à l'Assemblée nationale le 15 juin dernier et est maintenant accessible sur le site Web de la Commission. Elle indique également que le projet de loi visant à confier la charge de la surveillance des décrets de convention collective à la Commission n'a pas été adopté par l'Assemblée nationale.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé.

4. Compte rendu

4.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 18 mai 2018

Le compte rendu des délibérations de la séance du 18 mai 2018 est adopté.

4.2. Approbation de résolutions du 18 mai 2018

Les résolutions A-19-18, A-25-18, A-26- et A-29-18 du 18 mai 2018 sont approuvées.

4.3. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4.4. Suivi de la résolution A-08-18 – Renouvellement du bail de Joliette

À l’invitation de la présidente du conseil d’administration et chef de la direction, le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente un état de situation du dossier sur le renouvellement du bail des bureaux de la Commission à Joliette. Il rappelle que lors de la séance du 28 mars dernier, le conseil d’administration a autorisé le renouvellement de ce bail, ainsi que la location d’espaces de stationnement pour une durée de trois ans. Il explique que par la suite, le bailleur a demandé des négociations supplémentaires sur la durée du bail proposée. Il détaille alors les différents scénarios possibles pour la Commission et souligne les avantages du scénario envisagé. Les membres du comité immobilier soulignent que ce dossier a été analysé en détail lors de la dernière séance du comité et que les membres sont en accord avec la recommandation. Ainsi, sur la foi des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité immobilier, le conseil d’administration :

- autorise un engagement financier maximal de 2 942 612 \$ pour :
 - le renouvellement du bail des locaux situés au 432, rue De Lanaudière à Joliette, pour une durée maximale de quatre ans comprise entre le 1^{er} mai 2018 et le 30 avril 2022. L’espace loué à des fins de bureaux, sujet à mesurage, est de 2 859,67 m². Le prix unitaire annuel est de 252,74 \$ le mètre carré. Le coût est sujet à la clause d’indexation annuelle des frais d’exploitation et à l’ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
 - la location de 43 espaces de stationnement régulier au prix unitaire de 25 \$ par mois pour la durée du bail;
- autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer les documents afférents.

5. Gouvernance

5.1. Comité-conseil relatif aux secteurs de l’équité salariale et des normes du travail (3.79) - Désignation des membres

La présidente du conseil d’administration et chef de la direction présente une demande de modification concernant la composition du comité-conseil relatif aux secteurs de l’équité salariale et des normes du travail (3.79). Par conséquent, le conseil d’administration de la Commission :

- nomme à titre de membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l’équité salariale et des normes du travail (3.79) les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon

M^e Marie-Hélène Jetté

M^e Zeineb Mellouli

désignées par la partie patronale,

M^{me} Marilyne Duquette

M. Serge Beaulieu

M. Martin L’Abbée

M^{me} Jessica Olivier-Nault

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-30-18.

5.2. Comités stratégiques - Désignation des membres

La secrétaire générale rappelle que lors de la dernière séance, les administrateurs ont demandé que la composition des comités stratégiques soit bonifiée à six membres, afin de mettre en œuvre immédiatement, dans la mesure du possible, les modifications apportées au Règlement intérieur de la Commission adopté par la Commission, mais dont l'entrée en vigueur requiert une approbation gouvernementale. Elle rappelle également que la composition du comité de vérification a déjà été modifiée en ce sens lors de la dernière séance. Ainsi, le conseil d'administration :

- nomme à titre de membres du comité sur les ressources informationnelles (3.71) les personnes suivantes :

M^{me} Martine Bélanger

M^{me} France Dupéré

M^{me} Patricia Jean

désignées par la partie patronale

M. Alain Croteau

M. Martin L'Abbée

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-31-18.

- nomme à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique (3.72) les personnes suivantes :

M. Yves-Thomas Dorval

M. Stéphane Forget

M^{me} Martine Hébert

désignées par la partie patronale,

M. Serge Cadieux

M. Jean Lacharité

M. Martin L'Abbée

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-32-18.

- nomme à titre de membres du comité de capitalisation (3.47) les personnes suivantes :

M. Yves-Thomas Dorval

M^{me} Martine Hébert

M^{me} Norma Kozhaya

désignées par la partie patronale,

M. Denis Bolduc

M. Jean Lacharité

M. Martin L'Abbée

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-33-18.

- nomme à titre de membres du comité de placement (3.63) les personnes suivantes :

M. Yves-Thomas Dorval

M. Stéphane Forget

M^{me} Norma Kozhaya

désignées par la partie patronale,

M. Denis Bolduc
 M. Jean Lacharité
M. Martin L'Abbée

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-34-18.

- nomme à titre de membres du comité immobilier (3.74) les personnes suivantes :

M. Yves-Thomas Dorval

M. Stéphane Forget

M^{me} Patricia Jean

désignées par la partie patronale,

M. Alain Croteau

M. Martin L'Abbée

M. Yves Ouellet

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-35-18.

5.3. Modifications à la Délégation du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

La secrétaire générale présente les principaux changements qui sont proposés à la Délégation du conseil d'administration de la Commission. Elle explique que ces changements visent quatre aspects de cette Délégation, soit l'arrimage des activités de conciliation et de médiation, les nouveautés relatives à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles (Loi 135), le Code de sécurité des travaux de construction, ainsi que les nouvelles dispositions de la Loi sur les normes du travail. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne également qu'en lien avec la mise en œuvre des nouveautés relatives à la Loi 135, les membres du comité sur les ressources informationnelles ont demandé que davantage de bilans de projets soient présentés lors des séances du comité.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Délégation du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-36-18.

5.4. Évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités stratégiques

À l'invitation de la secrétaire générale, l'avocate responsable du dossier présente les résultats de second exercice d'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration (CA) et de ses comités stratégiques, qui s'est tenu du 8 janvier au 4 février 2018. Elle souligne que la participation à ce sondage a été moindre que l'année dernière et poursuit en présentant les différentes pistes d'optimisation élaborées en fonction des constats, ainsi que le suivi proposé pour leur mise en œuvre. À la fin de cette présentation, un membre syndical rappelle à tous les membres l'importance de compléter le sondage. Soulignant leur appréciation de cet exercice, les membres du conseil d'administration prennent acte des résultats du second exercice d'évaluation du CA et de ses comités stratégiques et des mesures qui permettront de donner suite aux commentaires recueillis à cette occasion.

6. Dossiers

6.1. CNESST - État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente le document des bons coups de la CNESST. Elle énumère brièvement les différents éléments apparaissant à ce document. Un membre patronal en profite pour souligner que les webinaires sur l'équité salariale qui apparaissent au document comme étant un bon coup sont très bien conçus. Il serait intéressant de pouvoir les rendre accessibles en tout temps sur le site Web de la Commission et de produire de tels webinaires pour les autres secteurs de l'organisation également.

6.2. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2019

Le vice-président aux finances et à l'administration présente de quelle façon sont établis les paramètres prévus au projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2019. Puisque cette table des revenus est affectée tant par le salaire minimum que par le salaire maximum assurable en vigueur, il précise qu'elle doit faire l'objet d'un ajustement chaque année et être publié à la Gazette officielle du Québec.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2019 en vue de sa publication à la Gazette officielle du Québec pour une période de 45 jours.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-37-18.

6.3. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour 2019

Le vice-président aux finances et à l'administration expose les faits saillants du mémoire concernant le projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail (LAT) pour 2019. Il précise que l'impact financier de cette table pour l'année 2019 est d'environ quatre millions sur un total de 1,4 milliard de dollars.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la LATMP et des indemnités payables en vertu de la LAT pour 2019, en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-38-18.

6.4. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2019

Le vice-président aux finances et à l'administration explique qu'en vertu de la LATMP, la Commission impose annuellement une cotisation pour pourvoir aux frais qu'elle engage pour les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations. Le présent projet de règlement prévoit les pourcentages applicables à cet effet pour l'année 2019. Il explique sommairement quelques différences du régime pour les entreprises de compétences provinciales et fédérales.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2019 en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-39-17.

6.5. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement

Le vice-président aux finances et à l'administration rappelle qu'à la séance du 18 mai dernier, le conseil d'administration a adopté le taux moyen de cotisation pour l'année 2019. Il précise qu'il y a lieu maintenant d'adopter les modifications au Règlement sur le financement nécessaires à la détermination du taux applicable à chaque employeur selon les modes de tarification. Il attire l'attention des membres sur certains éléments prévus à ce projet de règlement et souligne qu'aucun changement n'a été apporté à la structure de classification. Il présente également les faits saillants des impacts de la tarification 2019, entre autres, les principales variations de taux par secteurs d'activités. Les membres posent plusieurs questions concernant les variations de taux présentées dans ces tableaux, notamment sur la baisse du taux de l'unité de transport pour les camionneurs des entreprises de la forêt, du bois et du papier, sur le taux de l'unité des travaux de serrurerie de bâtiments, ainsi que sur certaines unités ayant des caractéristiques semblables, mais dont leur taux a subi une hausse ou une baisse importante.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-40-17.

6.6. Renouvellement du bail - 235, boul. Lasalle, Baie-Comeau

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les faits saillants du mémoire pour le renouvellement du bail à Baie-Comeau. Il explique tout d'abord l'historique de ce bail, dont le terme arrive à échéance le 31 décembre 2018. Il mentionne qu'une vérification a été effectuée auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et que celle-ci ne dispose d'aucune disponibilité locative pour les bureaux de la Commission. Le propriétaire actuel offre toutefois des conditions très avantageuses pour le renouvellement de ce bail pour une durée de dix ans, ainsi qu'une option de renouvellement de cinq ans à la suite de celle-ci. Un membre du comité immobilier fait état des échanges du comité à ce sujet et souligne par ailleurs que les membres ont demandé que certains éléments soient pris en considération dans le cadre des nouvelles règles internes de gestion des baux, dont l'importance de réaliser, dans certaines circonstances, des études de marché rigoureuses et d'obtenir, dans la mesure du possible, un avis externe et indépendant avant la prise de décision dans ces dossiers.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 925 817 \$ pour le renouvellement du bail des locaux situés au 235, boulevard Lasalle à Baie-Comeau, pour une durée de dix ans comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2028. L'espace loué à des fins de bureaux, sujets à mesurage, est de 505 m². Le prix unitaire annuel est de 183,33 \$/m². Le coût est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- autorise un engagement financier de 467 984 \$ pour l'utilisation de l'option de renouvellement, après analyse du marché et des besoins, pour des locaux situés au 235, boulevard Lasalle à Baie-Comeau, pour une durée de cinq ans comprise entre le 1^{er} janvier 2029 et le 31 décembre 2033. L'espace loué à des fins de bureaux, sujets à mesurage, est de 505 m². Le prix unitaire annuel est de 185,34 \$/m². Le coût est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-41-18.

6.7. Renouvellement du bail - 1550, rue Metcalfe, Montréal

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les faits saillants du mémoire pour le renouvellement du bail des bureaux de la Commission sur la rue Metcalfe à Montréal. Il explique qu'une dernière option de renouvellement d'un an est disponible en vertu de ce bail et que des conditions très avantageuses sont offertes par le propriétaire de cet immeuble. Ce renouvellement permettrait à la Commission de finaliser son projet de rénovation des locaux au Complexe Desjardins et d'évaluer les différentes options possibles au regard de ses autres sites situés à Montréal. La présidente souligne finalement qu'un suivi sur cette analyse sera effectué au cours de l'automne prochain.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 649 006 \$ pour exercer l'option de renouvellement des locaux situés au 1550, rue Metcalfe à Montréal, pour une durée d'une année comprise entre le 1^{er} mai 2019 et le 30 avril 2020. L'espace loué à des fins de bureaux, sujets à mesurage, est de 1 950 m². Le prix unitaire annuel est de 363,08 \$/m². Le coût est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel. Un mois de loyer gratuit est offert;
- autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-42-18.

6.8. Entente d'occupation - 275, rue Latour, Saint-Jérôme

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les faits saillants du mémoire pour la conclusion d'une entente d'occupation avec la SQI pour les espaces à bureaux de la Commission situés à Saint-Jérôme, en remplacement des propositions d'occupation convenues avec la SQI par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de la Commission des normes du travail préalablement au regroupement des trois organismes. Il explique notamment que cette entente d'occupation permet de préciser les superficies locatives réelles à la suite de la construction de cet immeuble.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier total de 10 099 332 \$ pour la conclusion d'une entente d'occupation avec la SQI pour des espaces à bureaux d'une superficie de 3 356,73 m² et des espaces d'entreposage de 23,58 m², pour une période de 15 ans comprise entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2032, ainsi que pour les travaux d'aménagement dans l'édifice du 275, rue Latour à Saint-Jérôme. Le tout étant sujet aux ajustements d'usage relatifs à la tarification des services rendus par la SQI;
- autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-43-18.

6.9. Projet immobilier D'Estimauville (PIE) - Promesse de rachat terrain n° 2

Le vice-président responsable du projet immobilier D'Estimauville (PIE) présente la proposition de rétrocession du terrain n° 2 acquis pour la construction du PIE, désigné comme étant le lot 5 579 068 dans le secteur de l'avenue D'Estimauville. Il rappelle que lors de la séance du 20 avril 2017, le CA avait approuvé la signature de l'offre d'achat d'immeubles situés dans le secteur de l'avenue D'Estimauville. Cette offre d'achat conclu avec la Ville de Québec prévoyait la rétrocession du terrain n°2, au plus tard au terme de 75 % de la réalisation des plans et devis définitifs du PIE, aux mêmes conditions que celles prévues dans l'offre d'achat. Il précise qu'au stade d'avancement actuel du projet, ce terrain n'est plus requis pour le PIE. La Ville de Québec permet toutefois à la Commission de continuer à utiliser ce terrain pour les installations

temporaires du chantier jusqu'à la fin des travaux. Les membres échangent sur les différents éléments du dossier, dont la valeur du terrain et les frais non récupérables tels, les frais de mutation immobilière.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise la rétrocession à la Ville de Québec de l'immeuble désigné comme étant le lot 5 579 068 dans le secteur de l'avenue D'Estimauville aux conditions prévues dans l'offre d'achat, notamment pour un prix de rachat de 650 000 \$, en application de la clause 2.10 relative à la rétrocession;
- autorise le vice-président responsable du projet immobilier D'Estimauville à signer les documents afférents, incluant le permis d'occupation.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-44-18.

6.10. Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle

Le directeur général de l'expertise immobilière et matérielle présente un état de situation du PIE en date du 23 mai 2018. Il passe en revue les principaux faits saillants, dont les risques du projet. Sur ce plan, il explique que la récente grève des grutiers a occasionné une brève suspension des travaux, mais que celle-ci n'aura pas de conséquence sur l'échéancier global du projet. Les membres prennent acte du tableau de bord trimestriel du PIE en date du 23 mai 2018.

6.11. Projet immobilier D'Estimauville - Mise à jour informative concernant l'intégration du bois

Le vice-président responsable du projet immobilier D'Estimauville présente un état de situation concernant l'allocation particulière de 4 M\$ pour la valorisation du bois dans la construction du nouveau siège social. Il détaille le coût estimé pour les différents éléments d'architecture liés à l'intégration du bois, en comparant pour chacun avec le coût d'un autre matériau de base qui aurait pu être utilisé. Il souligne qu'une mise à jour de ce suivi budgétaire sera présentée à la séance du mois de décembre prochain. La présidente rappelle également qu'une fiche d'information sur la valorisation du bois et de l'aluminium dans la construction du PIE est en préparation à la suite d'une demande des membres du comité immobilier.

Les membres prennent acte du suivi budgétaire sur l'intégration du bois pour le PIE en date du 23 mai 2018.

6.12. Mise en œuvre du projet de loi 176 : Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail

La vice-présidente aux normes du travail présente un état de situation du plan de mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Loi sur les normes du travail, à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail. Elle mentionne d'emblée que la mise en œuvre de cette Loi a un effet direct et important sur les opérations de la Vice-présidence aux normes du travail (VPNT), entre autres, en raison du besoin de développer de nouvelles expertises. Elle présente ensuite les trois axes d'intervention du plan de mise en œuvre, soit d'accompagner les salariés au cours des étapes du traitement des plaintes, de prévenir les infractions et surveiller l'application de la loi, de même que d'accompagner les employeurs pour les aider à remplir leurs nouvelles obligations. Elle répond également aux questions des membres sur l'échéancier des campagnes publicitaires et la stratégie visée, ainsi que du rôle de la Commission quant à l'élaboration des règlements afférents à cette Loi. Elle précise également quelles dispositions de la loi sont déjà entrées en vigueur, soulignant que le tableau illustrant les dates d'entrée en vigueur des différentes dispositions publié sur le site Web de la Commission sera transmis aux membres.

La vice-présidente aux normes du travail poursuit en présentant les impacts de la mise en œuvre de cette Loi sur les effectifs de la Commission. Elle explique que différentes vagues d'embauches auraient lieu sur une durée de trois ans, en fonction des dates d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives et réglementaires et des activités à réaliser en conséquence. Elle détaille ensuite le nombre d'équivalents à temps complet (ETC) nécessaire pour les prochaines années,

selon l'estimation actuelle et précise que 75 ETC au total seraient nécessaires de façon récurrente à compter de l'année 2020-2021. À la suite d'une question d'un membre patronal, elle explique pourquoi ces ETC sont nécessaires sur une base régulière et non seulement lors de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives. Elle précise qu'un exercice visant à identifier des pistes d'optimisation et de simplification des processus internes a été réalisé entre autres pour s'assurer de bien évaluer les effectifs additionnels requis. Puis, en réponse à un commentaire d'un membre patronal invitant à la prudence dans l'évaluation des effectifs requis, elle explique comment est basée l'estimation de la volumétrie des nouvelles demandes qui pourraient être formulées à la Commission, ainsi que les démarches réalisées auprès du Conseil du trésor afin de valider l'estimation réalisée.

À la fin de cette présentation, les membres félicitent la vice-présidente pour le travail accompli dans ce dossier. Des précisions sont données sur le rôle et les responsabilités du conseil d'administration quant aux effectifs nécessaires ainsi qu'aux différents éléments servant à l'établissement de la cotisation relative aux normes du travail. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction fournit des précisions sur le financement du secteur des normes du travail et sur les démarches entamées afin de financer la hausse des effectifs prévue. Les membres discutent de la stratégie à mettre de l'avant quant au déploiement des nouveaux effectifs nécessaires. Il est par la suite convenu d'actualiser les estimations à cet effet au cours de l'été et de présenter les différents scénarios de financement pour la cotisation du secteur des normes du travail et de l'équité salariale lors de la prochaine séance du comité du budget et des ressources informationnelles.

6.13. Campagne sociétale SST 2018

La directrice des communications et des relations publiques présente les messages publicitaires qui seront diffusés cet automne à la télévision et à la radio dans le cadre de la prochaine campagne sociétale sur la santé et la sécurité du travail (SST). Les membres prennent acte de ces messages publicitaires.

6.14. Bilan de mi-année : Suivi des travaux réglementaires 2018

Les membres prennent acte du bilan de mi-année sur le suivi des travaux réglementaires 2018.

7. Dépôt de documents

7.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Les membres prennent acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la CNESST du 1^{er} au 31 mai 2018.

7.2. Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST

Une mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés aux fins de l'application de l'article 204 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) est déposée.

8. Divers

9. Huis clos

9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 14 h.

11. Prochaine séance - 20 septembre 2018 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 20 septembre 2018

« Tel qu'adopté à la réunion du 18 octobre 2018 »

Présents:

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical

Se sont excusés :

M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical

M ^{me} Mélanie Hillinger	observatrice
M. Horacio Arruda	invité

Invités :

M. Jacques Aubin	directeur du centre de la statistique et de l'information (visioconférence)
M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente aux normes du travail et vice-présidente à l'équité salariale par intérim
M. Claude Beauchamp	directeur de la révision administrative
M ^{me} Julie Beausoleil	directrice du centre du contrôle et des opérations financières (visioconférence)
M ^{me} Gaétane Cloutier	directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle
M ^{me} Josée Dupont	vice-présidente aux opérations
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M. Bruno Labrecque	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières (par conférence téléphonique?)
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle (par conférence téléphonique?)
M ^{me} Mélissa Plamondon	directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique
M. Anthony Prost	directeur des placements et de l'expertise financière
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M. Yves Vézina	directeur des architectures, de la relation client et des investissements

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 8 h 50. Elle souligne aux membres quelques nouveautés concernant l'ordre du jour de la séance, notamment le report du point relatif aux assurances, à la suite de la séance du comité de gouvernance et d'éthique au cours de laquelle les membres du comité ont requis des informations additionnelles en vue de formuler une recommandation du conseil d'administration. Elle poursuit avec un bref état de situation concernant la décision de la Cour supérieure relative au travail au noir, qui pourrait avoir certaines incidences sur le régime d'indemnisation de la Commission.

Elle annonce ensuite le départ à la retraite en décembre 2018 de M^{me} Josée Dupont, vice-présidente aux opérations, soulignant que des discussions ont déjà été initiées avec le ministère du Conseil exécutif pour pourvoir au remplacement de ce poste. Elle mentionne que le poste à la vice-présidence à l'équité salariale nécessite également une nomination.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction en profite également pour féliciter M^{me} Martine Bégin pour sa nomination, à titre de vice-présidente aux normes du travail, depuis le 16 juillet 2018 et la remercie d'avoir accepté d'assumer l'intérim à la Vice-présidence à l'équité salariale.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 21 juin 2018

Le compte rendu des délibérations de la séance du 21 juin 2018 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

3.2.1 2018-02 Sondage en équité salariale

Une nouvelle version des résultats du sondage en équité salariale, présentant les données sur les ajustements salariaux en distinguant les entreprises publiques et privées, est déposée aux membres. En réponse à un commentaire d'un membre patronal sur les données pour le secteur public, la vice-présidente à l'équité salariale par intérim explique que la portée de ce sondage est limitée et que des recherches sont en cours afin d'améliorer la capacité de la Commission d'évaluer les effets des retombées de la Loi sur l'équité salariale.

Puis, à la demande de la présidente, elle aborde son nouveau mandat, ses objectifs et ses priorités en tant que vice-présidente aux normes du travail, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre des changements législatifs, à la gestion des inventaires et aux délais de traitement, ainsi qu'à l'optimisation des processus en place. Le conseil d'administration sera également informé régulièrement des grands dossiers touchant cette vice-présidence. Quant à la mise en œuvre des nouveautés relatives à la Loi sur les normes du travail, un membre patronal rappelle certains commentaires énoncés lors de

la séance précédente concernant les clauses de disparités de traitements dans le cadre des conventions collectives et la possibilité de déléguer l'application de ce nouveau mandat à Retraite Québec. Des vérifications seront effectuées à ce sujet.

3.2.2 Suivi 2017-30 État de situation de la révision administrative

La vice-présidente aux opérations présente le suivi relatif à l'évolution du nombre et du délai de traitement des demandes de révision administrative. Elle rappelle que depuis 2017, le délai de traitement moyen s'est allongé et que la Commission n'a pas pu respecter l'engagement inscrit à la Déclaration de services, à cet effet. Le directeur de la révision administrative présente ensuite le plan d'action, mis en place afin de pallier à cette situation, et les différents types de mesures qui ont été prévues. Un membre patronal rappelle certaines discussions qui ont eu lieu lors de la présentation de ce suivi à la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique, notamment concernant les investissements relatifs aux améliorations prévues pour les systèmes informatiques de la Direction de la révision administrative.

4 Gouvernance

4.1 Reddition de comptes – Nouveaux outils de gouvernance

4.1.1 Présentation du tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2019

La directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique présente le tableau de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Elle mentionne que les résultats sont très satisfaisants dans l'ensemble et fournit des explications sur les deux indicateurs, dont les résultats sont à améliorer. Elle rappelle également que ce dossier a été discuté lors de la séance du 18 septembre du comité de gouvernance et d'éthique. Les membres prennent acte du tableau de suivi.

4.1.2 Présentation du tableau de suivi des engagements de la Déclaration de services de la CNESST

La directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique présente le tableau de suivi des engagements de la Déclaration de services, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, et les actions prises afin de favoriser l'atteinte des engagements qui se situent sous la barre des 80 %. Elle explique notamment la situation particulière relative au délai de traitement des recours et des différends notifiés en vertu de la Loi sur l'équité salariale. Les membres prennent acte de ce suivi.

4.1.3 Tableau de bord (janvier à juin 2018)

Le vice-président aux finances et à l'administration présente les principaux faits saillants du tableau de bord de la Commission, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018. Il explique les écarts pour les différents secteurs d'affaires, notamment la hausse des lésions d'origine acceptées et du taux de lésion. Les membres discutent de quelques éléments, notamment concernant le secteur de la construction, le nombre d'employeurs ayant déclaré avoir réalisé leur exercice d'équité salariale et leur première évaluation du maintien, la baisse des interventions en santé et sécurité du travail, ainsi que l'enjeu de la pénurie de la main-d'œuvre. Les membres prennent acte du tableau de bord pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018.

4.2 Comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) - Désignation des membres

La secrétaire générale présente une demande de modification concernant la composition du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1). Par conséquent, le conseil d'administration de la Commission :

- nomme à titre de membres du comité-conseil relatif sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) les personnes suivantes :

M^{me} France Dupéré

M. Jocelyn Deschênes

M. Guy Belleau

M. Tanguy Paquot

M. Christian Provencher

désignées par la partie patronale,

M. Alain Croteau

M. David Comeau

M. Claude Bénard

M. André Racicot

M. Éric Savard

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-48-18.

4.3 Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (3.77) - Désignation des membres

La secrétaire générale présente une demande de modification concernant la composition du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (3.77). Par conséquent, le conseil d'administration de la Commission :

- nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (3.77) les personnes suivantes :

M. Jacques Laroche

M. Fabien Simard

désignées par la partie patronale,

M^{me} Mireille Pelletier

M. Stéphane McLean

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-64-18.

5 Dossiers

5.1 CNESST - État de situation

Ce point a été traité dans le cadre du mot de la présidente au point 1.1.

5.2 Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2019 et Pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2019 – Adoption finale

Le vice-président aux finances et à l'administration rappelle que le 21 juin 2018, le conseil d'administration a donné son accord au projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2019. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2019, autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec* et approuve les pourcentages applicables aux fins d'établir la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-49-18.

5.3 Règlement modifiant le Règlement sur le financement – Adoption finale

Le vice-président aux finances et à l'administration rappelle qu'à la séance du 21 juin dernier, le conseil d'administration a donné son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur le financement et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-50-18.

5.4 Financement des secteurs normes du travail et équité salariale

Le vice-président aux finances et à l'administration présente le mémoire relatif au financement des secteurs des normes du travail et de l'équité salariale. Il rappelle tout d'abord les discussions survenues lors de la dernière séance du conseil d'administration, entre autres, quant aux impacts de la mise en œuvre des nouveautés de la Loi sur les normes du travail. Il explique ensuite les travaux qui ont eu lieu à ce sujet au cours de l'été, notamment quant à l'approbation par le Conseil du trésor du rehaussement de la cible d'effectifs de la Commission conformément à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs, ainsi que de la démarche gouvernementale visant à obtenir un financement additionnel pour les secteurs des normes du travail et de l'équité salariale.

Il rappelle également que ce dossier a été discuté lors de la séance du 13 septembre du comité du budget et des ressources humaines. À cette occasion, la situation budgétaire de ces secteurs a été présentée de façon détaillée, notamment en ce qui concerne les besoins en effectifs et le plan d'embauche révisé de la Commission, y compris les différentes phases d'embauche prévues. Plusieurs questions ont été posées pour éclaircir ce dossier et les membres ont formulé certaines demandes. Ces échanges sont traduits au point 4.1 du procès-verbal de la séance du 13 septembre du comité du budget et des ressources humaines.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration :

- approuve un rehaussement budgétaire minimal estimé à 5,9 millions de dollars pour l'année 2019, lequel sera intégré au budget 2019 à être approuvé ultérieurement, permettant ainsi à la Commission de procéder dès maintenant aux embauches de 43 ETC prévues pour 2018, conformément à son plan d'embauche révisé;
- appuie les démarches entreprises par la présidente du conseil d'administration et chef de la direction visant à obtenir des crédits annuels gouvernementaux de l'ordre de 10 M\$ pour la juste part gouvernementale des services relatifs aux normes du travail et à l'équité salariale rendus par la Commission.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-51-18 et A-52-18.

5.5 Limite autorisée de la marge de crédit des secteurs Normes du travail et Équité salariale

Le vice-président aux finances et à l'administration présente l'historique de ce dossier, en rappelant qu'en date du 28 février 2018, la Commission s'est dotée d'une marge de crédit bancaire pour les secteurs des normes du travail et de l'équité salariale auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ), aux mêmes conditions que celle qui prévalait auprès de l'institution financière RBC depuis le 1^{er} janvier 2016. Il était alors prévu de réévaluer les besoins relatifs à cette marge de crédit afin de connaître plus précisément les besoins de liquidités de ces secteurs à court et à moyen terme.

Il explique ensuite que plusieurs scénarios ont été évalués pour connaître ces besoins en liquidités, qui prennent notamment en compte les impacts de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Loi sur les normes du travail. Il précise finalement quels éléments font partie du scénario privilégié pour le montant de cette nouvelle marge de crédit.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration :

- approuve l'obtention, auprès de la FCDQ, d'une marge de crédit bancaire dont la limite autorisée sera de 95 M\$, soit le maximum nécessaire selon les différents scénarios de financement analysés;
- autorise la directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information à entreprendre la négociation des termes et conditions de cette marge de crédit auprès de la FCDQ;
- autorise le vice-président aux finances et à l'administration à signer, pour et au nom de la Commission, les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-53-18.

5.6 Évolution du centre de traitement informatique et sa relocalisation au CSPQ

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les faits saillants du mémoire relatif à l'évolution du centre de traitement informatique (CTI) et sa relocalisation au Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Il rappelle tout d'abord que la décision de relocaliser le CTI au CSPQ faisait partie du dossier d'affaires du projet immobilier Bourdages ainsi que du présent projet immobilier du siège social, puisqu'il s'agit du meilleur scénario financier.

Il poursuit en présentant la stratégie de relocalisation élaborée, qui est basée sur celle déjà éprouvée par Revenu Québec, afin de minimiser les risques. Il explique les mesures de mitigation qui seront mises en place afin de bien gérer les risques associés à cette relocalisation, puis détaille l'évaluation des coûts pour ce projet. Un membre du comité sur les ressources informationnelles fait ensuite état des discussions survenues lors de la dernière séance du comité à ce sujet, rapportées au point 5.1 du procès-verbal de la séance du 19 septembre du comité des ressources informationnelles. Les membres posent quelques questions, notamment au sujet de la contingence, du site de relève et des impacts potentiels sur les employés travaillant en lien avec le CTI.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration approuve le dossier d'évolution du CTI et sa relocalisation au CSPQ et autorise un engagement budgétaire de 4,326 M\$ pour la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-54-18.

5.7 Renouvellement du bail – 1185, rue Germain, Val-d'Or

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, un membre du comité immobilier présente brièvement les dossiers sur les baux prévus aux points 5.7 à 5.9 et fait état des discussions survenues, lors de la dernière séance du comité, à cet égard et des recommandations du comité, rapportées aux points 4.1, 4.2 et 4.3 du procès-verbal de la séance du 18 septembre du comité immobilier.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier de 2 009 453 \$ pour la location d'espaces, pour une durée de dix ans comprise entre le 1^{er} mars 2019 et le 28 février 2029. L'espace loué à des fins de bureaux, sujet à mesurage, est de 1 001,28 m². Le taux unitaire annuel est de 199,23 \$/m² pour le premier terme de cinq ans, et de 208,95 \$/m² pour le deuxième terme de cinq ans. Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- un engagement financier de 1 083 435 \$ pour l'utilisation de l'option de renouvellement, après analyse du marché et des besoins, pour une durée de cinq ans comprise entre le 1^{er} mars 2029 et le 28 février 2034. L'espace loué à des fins de bureaux, sujet à mesurage, est de 1 001,28 m². Le taux unitaire annuel est de 216,41 \$/m². Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- un engagement financier de 309 623 \$ pour les travaux d'améliorations locatives;
- un engagement financier de 22 500 \$ pour la location de cinq places de stationnement au coût unitaire de 25 \$ par mois, pour une durée de 180 mois comprise entre le 1^{er} mars 2019 et le 28 février 2034;
- le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-55-18.

5.8 Relocalisation de la Direction régionale de Lanaudière (Joliette)

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier maximal de 13 266 875 \$ dans le cadre de la réalisation d'un appel d'offres pour la relocalisation des espaces à bureaux de Joliette, composé de 3 800 000 \$ pour les travaux d'améliorations locatives et le mobilier, de 6 311 250 \$ pour un bail d'une durée de dix ans comprise entre le 1^{er} mai 2022 et le 30 avril 2032 et de 3 155 625 \$ pour l'option de renouvellement du 1^{er} mai 2032 au 30 avril 2037, après analyse du marché et des besoins. L'espace loué, sujet à mesurage, serait d'environ 2 550 m² à un taux estimé de 247,50 \$/m². Les taux sont sujets à une indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-56-18.

5.9 Regroupement de la Direction régionale de l'Estrie (Sherbrooke)

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier maximal de 8 760 476 \$ dans le cadre de la réalisation d'un appel d'offres pour le projet de regroupement de Sherbrooke, composé de 2 232 500 \$ pour les travaux d'améliorations locatives, de 4 351 984 \$ pour un bail d'une durée de dix ans comprise entre le 1^{er} mai 2023 et le 30 avril 2033 et de 2 175 992 \$ pour l'option de renouvellement du 1^{er} mai 2033 au 30 avril 2038, après analyse du marché et des besoins. L'espace loué, sujet à mesurage, serait d'environ 1 960 m² à un taux estimé de 222,04 \$/m². Les taux sont sujets à une indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-57-18.

5.10 Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle

Le directeur général de l'expertise immobilière et matérielle présente un état de situation du projet immobilier D'Estimauville (PIE) en date du 28 août 2018. Il passe en revue les principaux faits saillants de ce projet et souligne que tous les paramètres du projet (portée, risques, échéancier et coûts) sont respectés. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction en profite également pour annoncer qu'aucun accident n'est survenu sur le chantier sur une période de 100 jours et remercie toutes les parties impliquées à cet effet.

Le directeur répond ensuite aux questions des membres sur le faible nombre de soumissionnaires pour la relocalisation des services auxiliaires et de la Direction des ressources matérielles, la reddition de comptes quant à la revalorisation du bois, les économies potentielles, ainsi que les autorisations requises lors d'une modification apportée au tableau de bord trimestriel. À cet effet, le directeur indique qu'un document sur la gouvernance de ce projet est en préparation et sera déposé aux membres prochainement, afin d'éclaircir les rôles et responsabilités de chacun. Un membre patronal demande toutefois que le conseil d'administration soit informé des changements significatifs apportés au tableau de bord, même si une autorisation du conseil d'administration n'est pas nécessaire. Les membres prennent acte du tableau de bord trimestriel du PIE en date du 28 août 2018.

5.11 Projet immobilier D'Estimauville - Mise à jour informative du dossier d'affaires

Le vice-président responsable du PIE rappelle, tout d'abord, que le dossier d'affaires du PIE a été approuvé par le conseil d'administration le 15 décembre 2016 et que celui-ci permet d'établir les paramètres clés du projet, soit les grandes orientations, le coût estimé incluant les contingences et les risques ainsi que les mécanismes de financement du projet.

Le directeur général de l'expertise immobilière et matérielle présente ensuite les faits saillants de cette mise à jour informative du dossier d'affaires, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2018. Le directeur des placements et de l'expertise financière présente par la suite le volet relatif au financement complémentaire du projet. Les membres prennent acte de l'évolution des éléments clés du dossier d'affaires au 31 mars 2018.

5.12 Politique de gestion intégrée des risques et seuil de tolérance aux risques de la CNESST

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction fait un bref rappel de l'historique du dossier de la gestion intégrée des risques à la Commission, dorénavant sous la responsabilité de la Direction des affaires organisationnelles et de la planification stratégique. La politique de gestion intégrée des risques doit notamment être modifiée pour tenir compte des changements apportés à la gouvernance de la gestion intégrée des risques. De plus, elle souligne que le conseil d'administration doit dorénavant approuver le seuil de tolérance aux risques de l'organisation, qui servira de guide lors de l'établissement des objectifs stratégiques et opérationnels. Elle précise qu'un exercice de validation de cette grille a eu lieu lors de la dernière séance du comité de vérification. Le président de ce comité énonce alors que les membres de ce comité ont convenu de modifier cette grille afin de la rendre plus sensible aux risques.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique et du comité de vérification, le conseil d'administration adopte la mise à jour de la *Politique de gestion intégrée des risques* et approuve le seuil de tolérance aux risques de la CNESST.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-59-18 et A-60-18.

5.13 Refonte de la Déclaration de services de la CNESST

La directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique présente l'avancement des travaux relatifs à la refonte de la Déclaration de services (DS) de la Commission. Elle rappelle l'historique de la présente DS, puis explique qu'une refonte complète est nécessaire notamment pour revoir la pertinence des normes qui y sont prévues et s'assurer d'une plus grande cohérence organisationnelle. Elle explique également les nouveautés quant à la présentation et au contenu de la DS, permettant de regrouper davantage les services et les engagements similaires et de considérer les attentes de la clientèle dans l'élaboration des

normes de service. Ce dossier a également été discuté lors de la séance du 18 septembre du comité gouvernance et d'éthique. Plusieurs questions ont été posées pour éclaircir ce dossier et les membres ont formulé certaines demandes. Ces échanges sont traduits au point 4.4 du procès-verbal de la séance du 18 septembre du comité gouvernance et d'éthique. Un membre patronal rappelle notamment le commentaire formulé concernant la notion d'image unifiée, qui devrait être modifié, afin de mettre davantage en lumière la notion de cohérence, ce qui éviterait d'induire la clientèle en erreur.

À la suite d'une question d'un membre patronal, il est également convenu de vérifier s'il serait pertinent d'ajouter une norme relative aux services via les médias sociaux.

Les membres prennent acte de l'avancement des travaux relatifs à la refonte de DS de la Commission.

5.14 Démarche d'élaboration du Plan stratégique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail débutant en 2020

La directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique présente brièvement la démarche et le plan de travail pour l'élaboration du Plan stratégique de la Commission qui entrera en vigueur en 2020. Les membres prennent acte de ce plan de travail.

5.15 Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail – Protection contre les chutes – Adoption finale

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'à la séance du 28 mars dernier, le conseil d'administration a donné son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant la protection contre les chutes. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant la protection contre les chutes et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à demander au ministre responsable du Travail de soumettre ce règlement pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-61-18.

5.16 Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (formation, éclairage, amarrage des échafaudages)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente les faits saillants du mémoire relatif au projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction pour la formation, l'éclairage et l'amarrage des échafaudages.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration donne son accord au projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction pour la formation, l'éclairage et l'amarrage des échafaudages et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivants cet avis, il pourra être adopté par la CNESST, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-62-18.

5.17 Planification triennale 2017-2019 du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1)

La vice-présidente aux opérations débute en expliquant qu'à la suite de la révision des mandats des comités-conseil, en décembre 2016, il est dorénavant prévu que le comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST présente une proposition de planification triennale d'activités au conseil d'administration et rend compte annuellement de ses travaux. Elle expose ainsi les faits saillants de la présente planification triennale, en détaillant ce qui est prévu pour chacun des axes, puis fait un bref survol des activités de ce

comité. Les membres en profitent alors pour remercier la vice-présidente aux opérations pour le travail accompli au sein de la Commission.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la vice-présidente aux opérations, le conseil d'administration approuve la Planification triennale 2017-2019 du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) et prend acte des activités de ce comité réalisées à ce jour.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-63-18.

6 Dépôt de documents

6.1 Statistique sur les décès acceptés (janvier à juin 2018)

Les membres prennent acte des statistiques sur les décès acceptés pour la période de janvier à juin 2018. Ils demandent que le titre Statistiques sur les décès acceptés soit modifié.

6.2 Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Les membres prennent acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la CNESST du 1^{er} juin au 31 août 2018.

6.3 Projet immobilier D'Estimauville – Le chantier de construction en images

Les membres prennent acte de l'évolution du chantier en images.

7 Divers

8 Huis clos

8.1 En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2 Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9 Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 20.

10 Prochaine séance – 18 octobre 2018 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 18 octobre 2018

« Tel qu'adopté à la réunion du 15 novembre 2018 »

Présents:

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Yves Ouellet	membre syndical
M. Horacio Arruda	invité

S'est excusé :

M. Martin L'Abbée	membre syndical

Invités :

M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M. Bruno Labrecque	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières
M ^{me} Danielle Lamarche	directrice de la comptabilité et de la gestion de l'information (visioconférence)
M ^{me} Gabrielle Landry	directrice de la prévention-inspection - Établissement
M ^{me} Lalina Lévesque	directrice des évaluations actuarielles (visioconférence)
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle (visioconférence)
M. Jean Proulx	chef d'équipe sauvetage minier
M. Anthony Prost	directeur des placements et de l'expertise financière (visioconférence)
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 15.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

La présidente mentionne que M. Yves-Thomas Dorval, M^{me} Norma Kozhaya et M. Stéphane Forget ont décidé de se retirer des discussions relatives au point 5.4 sur les contrats d'assurances de la Commission, par mesure de prudence, en raison de potentiels conflits d'intérêts. Les autres membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 20 septembre 2018

Le compte rendu des délibérations de la séance du 20 septembre 2018 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4. Gouvernance

4.1. Pistes d'optimisation découlant de l'évaluation du CA : travaux réglementaires, mandat du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75)

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente les faits saillants du mémoire concernant l'optimisation des travaux réglementaires et la modification du mandat du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (comité de coordination). Il souligne que ces modifications font suite aux résultats de la dernière évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités stratégiques. Puis, il présente les nouveautés pour le processus d'escalade des dossiers qui font litige, la planification des travaux réglementaires et le mandat confié au comité de coordination.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration prend acte des pistes d'optimisation présentées et approuve la modification du mandat du comité de coordination.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-65-18.

5. Dossiers

5.1. CNESST - État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction annonce, qu'à la suite de la dernière élection provinciale, des rencontres d'information à l'intention du personnel politique des bureaux de circonscription seront effectuées prochainement, puisque ceux-ci seront appelés à accompagner des citoyens dans leurs démarches auprès

de la Commission. La présentation élaborée à cet effet sera transmise aux membres, pour information. La présidente fait également état de la mise en place de la direction générale de l'admissibilité des réclamations. Des communications aux clientèles seront effectuées prochainement, à propos de la création d'une équipe dédiée, permettant une harmonisation des décisions rendues en admissibilité. Elle mentionne que les membres recevront, à titre informatif, une copie de ces communications, ainsi que le plan de communication prévu.

Elle poursuit en indiquant que depuis la récente entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis, un bandeau sur le site Internet de la Commission a été prévu à ce sujet, afin notamment de faire un renvoi au site gouvernemental sur l'encadrement du cannabis. Elle précise également que l'information présentée sur le site Internet de la Commission pourra être bonifiée, en fonction des questions récurrentes qui pourraient être formulées. Des membres patronaux en profitent pour souligner qu'il y a peu d'information disponible concernant les rôles et responsabilités des employeurs concernant la consommation de cannabis en lien avec les milieux de travail et que ce volet devrait être davantage abordé dans le cadre de la sensibilisation à l'égard du cannabis. Un membre syndical précise toutefois que la Commission doit être prudente dans la diffusion de cette information, afin de présenter l'information de façon objective, sans interprétation de la jurisprudence à l'égard de la consommation de cannabis.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'un nouveau système de paie pour les employés de la Commission sera utilisé à partir du 10 décembre 2018 pour la première paie de 2019, soit celle du 3 janvier. Elle souligne que l'implantation de ce nouveau système se déroule comme prévu.

Comme convenu avec le comité sur les ressources informationnelles, elle laisse ensuite la parole à un membre de ce comité afin de présenter un état d'avancement du projet Espace client Travailleur du programme Réseau. Le déploiement total de projet serait ainsi retardé en avril 2019, puisque certaines problématiques ont entraîné une pression accrue sur l'équipe du projet. Les échanges qui ont eu lieu avec les membres du comité à cet égard sont traduits au point 5.1 du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2018 de ce comité. Le membre de ce comité explique également qu'un nouveau processus pour le déroulement du pré-CRI a été convenu lors de la dernière séance du comité, afin de faciliter la fluidité des échanges lors de ces rencontres et d'obtenir préalablement toute l'information pertinente. Les membres de ce comité en profitent pour remercier les personnes concernées au sein de la vice-présidence aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières pour le travail accompli dans ce dossier.

5.2. **Maximum annuel assurable pour l'année 2019**

Le vice-président aux finances et à l'administration explique qu'en fonction des paramètres du calcul du maximum annuel assurable prévu à l'article 66 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, il y a lieu de fixer le maximum annuel assurable à 76 500 \$ pour l'année 2019.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration fixe à 76 500 \$ le maximum annuel assurable applicable à l'année 2019.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-66-18.

5.3. **Résultats financiers prévisionnels 2018**

Le vice-président aux finances et à l'administration présente les résultats financiers prévisionnels 2018 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST), sur la base des données connues au 31 août 2018. Il précise d'emblée que ces résultats sont moins satisfaisants que ceux de l'année dernière, étant donné le déficit anticipé de l'ordre de 314,8 millions de dollars. Il passe en revue les différents éléments qui ont influencé ce résultat, dont les résultats de placement, les variations des obligations relatives aux maladies professionnelles latentes non encore déclarées, ainsi que le déficit des opérations de l'exercice courant. Une baisse du taux de capitalisation serait ainsi à prévoir, bien que ces résultats financiers puissent évoluer d'ici la fin de l'année, en fonction notamment des rendements des marchés boursiers. En lien avec l'évolution des dépenses relatives aux programmes de réparation, un membre patronal souligne qu'il

serait intéressant de mesurer l'évaluation du coût potentiel que peuvent représenter les délais occasionnés par le Tribunal administratif du travail et le Bureau de l'évaluation médicale dans le traitement des demandes liées aux lésions professionnelles, en lien avec les indicateurs du Tableau de bord de la Commission à cet égard. Les membres prennent acte des résultats financiers prévisionnels 2018.

5.4. **Contrats d'assurance de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail**

Tel que mentionné en début de séance, trois membres de la partie patronale se retirent de la séance pour le présent point, par mesure de prudence en lien avec de potentiels conflit d'intérêts. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que ce point a fait l'objet de discussions lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique et qu'une rencontre téléphonique a également eu lieu à la suite de cette séance, afin de présenter les compléments d'information demandés. Ceux-ci sont indiqués au point 4.7 du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018 de ce comité.

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente ensuite les faits saillants du mémoire concernant l'autorisation d'un engagement financier permettant l'octroi de contrats d'assurance couvrant les volets dommages, actes administratifs et automobile. Il explique que des conseillers externes en gestion de risques en assurance ont accompagné la Commission dans la cadre de la révision de ses besoins en assurance. Il présente ensuite les modifications proposées aux polices d'assurance pour chaque volet, ainsi que les demandes des membres du comité de gouvernance et d'éthique, notamment à propos de l'obtention de comparables avec la Société de l'assurance automobile du Québec. Il précise finalement qu'une séance de formation sera prévue sur le volet des actes administratifs, qui couvrira notamment la question de la responsabilité du paiement de la franchise.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier maximal de 1 289 000 \$ pour l'octroi de contrats d'assurance couvrant les volets dommages, actes administratifs et automobile, pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, avec possibilité de renouvellement de deux termes annuels successifs, totalisant une période maximale de trois ans, étant entendu que le dossier fera l'objet d'un suivi au conseil d'administration avant d'opter pour cette option;
- le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-58-18.

5.5. **Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale - Adoption finale**

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'à la séance du 18 mai dernier, le conseil d'administration a donné son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à demander au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de soumettre ce règlement pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-67-18.

5.6. **Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Annexe 1 : modification de valeurs d'exposition admissibles)**

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente les faits saillants du mémoire relatif au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail. Il explique le contexte et le processus retenu pour les modifications proposées

à l'Annexe I de ce règlement concernant les valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air en milieu de travail, soit le recours au principe de synchronisation avec un organisme de normalisation reconnu afin de mettre à jour cette annexe ainsi que la consultation publique réalisée auprès des milieux de travail.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivants cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-68-18.

5.7. **Politique de médiation pour les travaux réglementaires : Constitution de la liste des médiateurs**

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le processus de constitution de la liste des médiateurs et de la sélection d'un médiateur, dans le cadre de la politique de médiation pour les travaux réglementaires de la Commission. Il explique les démarches réalisées auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, afin que son offre de services concernant la médiation en relations de travail soit accessible à la Commission, lorsque le conseil d'administration estime qu'une impasse dans les travaux réglementaires empêche l'évolution souhaitée de la réglementation. Il expose ensuite le processus prévu pour le choix d'un médiateur en cas d'une telle impasse.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75), le conseil d'administration approuve la constitution de la liste des médiateurs pour les travaux réglementaires et le processus de sélection d'un médiateur.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-69-18.

5.8. **Orientations de modifications réglementaires visant l'harmonisation interprovinciale de certaines exigences en matière de santé et de sécurité du travail**

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil mentionne qu'à la rencontre des ministres du Travail canadiens, le 25 janvier 2018, une entente de principe a été conclue afin de mettre en œuvre un plan d'harmonisation réglementaire dans chaque province et explique les différentes étapes réalisées dans le cadre de ce plan. Il présente ensuite les différents éléments d'harmonisation visés à court terme, en soulignant qu'ils ne représentent pas d'enjeux majeurs pour les travaux réglementaires de la Commission.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75), le conseil d'administration :

- adhère aux orientations de modification réglementaire proposées portant sur :
 - o les trousse de premiers secours et de premiers soins;
 - o les équipements de protection individuelle (ÉPI) suivants : vestes de flottaison, casques de sécurité, chaussures de sécurité, appareils de protection auditive et protection oculaire et faciale.

- autorise l'inscription de ce projet d'harmonisation interprovinciale dans la planification des travaux réglementaires 2019.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-70-18.

5.9. Présentation sur le sauvetage minier (suivi 2017-34)

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle, tout d'abord, qu'il avait été convenu de présenter les particularités et le mandat de l'équipe de sauvetage minier de la Commission. À l'invitation de la présidente, la directrice de la prévention-inspection et le chef d'équipe du sauvetage minier présentent les différents aspects de ce service, notamment son historique, le volet financier, les dispositions réglementaires à cet égard, la formation offerte par l'équipe de service ainsi que les compétitions provinciales annuelles. À ce sujet, il est convenu de transmettre les dates de la prochaine compétition provinciale de sauvetage minier.

6. Dépôt de documents

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} au 30 septembre 2018 est déposée et les membres en prennent acte.

7. Divers

8. Huis clos

8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 40.

10. Prochaine séance - 15 novembre 2018 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenu à Québec, le 15 novembre 2018

« Tel qu'adopté à sa réunion du 13 décembre 2018 »

Présents:

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal (départ 11 h 40)
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical (départ 11 h 30)

Se sont excusés :

M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Horacio Arruda	invité

Invités :

M. André Beauchemin	conseiller expert
M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente aux normes du travail et vice-présidente à l'équité salariale par intérim
M. Carl Gauthier	vice-président aux finances et à l'administration
M. Bruno Labrecque	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle (visioconférence)
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M. Yves Vézina	directeur des architectures, de la relation client et des investissements

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 25. Elle mentionne tout d'abord qu'une rencontre a eu lieu le 13 novembre avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette rencontre a permis d'échanger sur plusieurs dossiers prioritaires à la Commission. Le ministre a également été invité à venir rencontrer les membres lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

Elle mentionne ensuite qu'elle aura l'occasion d'assister le 29 novembre prochain à la réunion du conseil d'administration de l'Association des commissions des accidents du travail du Canada, qui se tiendra à Toronto.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé avec modifications concernant l'ordre des points présentés.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 18 octobre 2018

Le compte rendu des délibérations de la séance du 18 octobre 2018 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale. Plusieurs documents relatifs à ces suivis seront déposés sur la base sécurisée sans délai.

3.2.1 2018-03 – Tableau de bord exécutif (étude comparative)

Le vice-président aux finances et à l'administration présente les faits saillants du suivi relatif aux coûts non imputés au dossier de l'employeur faisant partie du tableau de bord exécutif de la Commission. Il explique les principaux constats relatifs à ces coûts, puis présente les résultats de l'étude comparative réalisée sur la proportion de ces coûts avec les autres provinces canadiennes. Les membres discutent de ces données et prennent acte du suivi.

3.2.2 2018-11 – Hausse du salaire minimum

Le vice-président aux finances et à l'administration présente les informations complémentaires demandées dans le cadre de l'adoption des projets de règlements relatifs à la table des indemnités de remplacement du revenu et la table des revenus bruts annuel d'emplois convenables pour l'année 2019, quant aux effets de la hausse du salaire minimum survenue le 1^{er} mai 2018. Il fournit quelques données relatives aux effets estimés de cette hausse sur le Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST), en précisant que ceux-ci sont négligeables. Les membres prennent acte de ce suivi.

4 Gouvernance

4.1 **Comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) – Désignation des membres**

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente une demande de modification concernant la composition du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1). Ainsi, le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon
M. Sinarith Heng
M. Dominique Malo

désignées par la partie patronale,

M. Jean-Michel Houdet
M^{me} Annie Landry
M^{me} Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-77-18.

4.2 **Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) – Désignation des membres**

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente une demande de modification concernant la composition du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2). Ainsi, le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) les personnes suivantes :

M. Jean Chassé
M^{me} Geneviève Gauthier
M. Dominique Malo

M. Patrick Veillette

désignées par la partie patronale,

M^{me} Mireille Pelletier
M. Daniel Cloutier
M. Jean-Michel Houdet
M^{me} Annie Landry

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-78-18.

4.3 **Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) – Désignation des membres**

À la demande d'un membre patronal, une demande de modification concernant la composition du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) est également présentée séance tenante. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction en profite pour rappeler la discussion survenue lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique sur la possibilité qu'une personne qui sera désignée membre d'un comité du conseil d'administration puisse assister en tant qu'observatrice à une séance de ce comité afin d'assurer la transition.

Ainsi, le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) les personnes suivantes :

M^{me} Marie-Hélène Jetté

M. Zeineb Mellouli

M. Alexandre Gagnon

M^{me} Karolyne Gagnon

désignées par la partie patronale,

M^{me} Malilyne Duquette

M. Serge Beaulieu

M. Martin L'Abbée

M^{me} Jessica Olivier-Nault

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-79-18.

5 Dossiers

5.1 CNESST - État de situation

Ce point a été traité dans le cadre du point 1.1.

5.2 Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2019 - Adoption finale

Le vice-président aux finances et à l'administration rappelle aux membres que ce projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'administration du 21 juin 2018, puis publié à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. La Commission n'a reçu aucun commentaire à la suite de la publication de ce projet de règlement.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2019 et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-71-18.

5.3 Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2019 - Adoption finale

Le vice-président aux finances et à l'administration mentionne que ce projet de règlement a également été adopté à la séance du conseil d'administration du 21 juin 2018, puis publié à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. La Commission n'a reçu aucun commentaire à la suite de cette publication. Quelques modifications ont toutefois été apportées au texte de ce projet de règlement afin de prendre en considération certaines informations rendues publiques depuis sa publication, notamment le maximum des gains admissibles du Régime de rentes du Québec. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur la table des indemnités de remplacement du revenu publiée.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration, le conseil d'administration adopte le texte final du Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2019 et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-72-18.

5.4 Ajout d'espace au 400, boulevard Jean-Lesage, Québec

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que ce dossier et celui du point suivant ont été présentés aux membres du comité immobilier lors de la séance du 12 novembre et invite les membres de ce comité à partager les résultats de leurs échanges. Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les faits saillants du mémoire relatif à l'autorisation d'un engagement financier pour l'ajout d'espace locatif au 400, boulevard Jean-Lesage à Québec. Il explique le contexte relatif à ce besoin d'ajout d'espace, ainsi que les validations effectuées auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI) à cet égard. Un local distinct de ceux déjà occupés par la Commission dans cet immeuble est ainsi disponible et ne nécessite aucun aménagement particulier. Il passe en revue les coûts estimés pour l'ajout de ce nouvel espace locatif et souligne que la SQI est déjà informée que tous les espaces occupés par la Commission dans cet immeuble seront rétrocédés au moment du déménagement vers le nouveau siège social à D'Estimauville. Il énonce finalement les commentaires et préoccupations énoncés par les membres du comité immobilier à cet égard et les précisions fournies, qui se trouvent au point 4.1 du procès-verbal de la séance de ce comité du 12 novembre dernier.

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise, pour les locaux situés 400, boulevard Jean-Lesage à Québec :

- un engagement financier maximal de 182 450 \$ pour la location d'espaces à bureaux supplémentaires, pour une durée de 28 mois comprise entre le 1^{er} décembre 2018 et le 31 mars 2021. L'espace loué, sujet à mesurage, est d'environ 340 m². Les taux unitaires annuels estimés sont de 194,46 \$/m² pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 mars 2019, de 208,80 \$/m² pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 et de 224,01 \$/m² pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Les taux sont sujets à une indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel. À ces taux s'ajoutent les frais de gestion de la SQI de 2,7 % également inclus dans l'engagement financier maximal;
- le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-73-18.

5.5 Acquisition et installation du mobilier des postes de travail dans le cadre du Projet immobilier D'Estimauville (PIE)

Le vice-président responsable du projet immobilier D'Estimauville (PIE) explique que cette demande d'autorisation d'un engagement financier vise l'acquisition et l'installation du mobilier des postes de travail pour le nouveau siège social ainsi que pour la relocalisation de la Direction des ressources matérielles et des services auxiliaires. Il précise que lors de l'approbation du dossier d'affaires du PIE, une enveloppe budgétaire de 10,3 M\$ avait été prévue pour le volet acquisition et installation du mobilier. Les schémas d'aménagement des postes de travail sont déposés en annexe et ceux-ci ont tous été conçus avec du mobilier visant une ergonomie optimale et pouvant être adaptés aux personnes à mobilité réduite. Il mentionne également que ce dossier a été présenté aux membres du comité immobilier et énonce les principales préoccupations énoncées par les membres de ce comité, ainsi que les réponses fournies à cet égard, notamment quant à la possibilité de favoriser le marché de fabricants québécois dans le cadre de cet appel

d'offres. Ces échanges sont traduits au point 4.2 du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 de ce comité.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction en profite finalement pour souligner le 155^e jour sans accident de travail depuis le début des travaux sur le chantier du PIE. Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président responsable du projet immobilier D'Estimauville et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier maximal de 6 871 460 \$ pour la réalisation d'un appel d'offres public visant l'acquisition et l'installation du mobilier des postes de travail dans le cadre du projet immobilier D'Estimauville et de la relocalisation de la Direction des ressources matérielles et des services auxiliaires;
- le vice-président responsable du projet immobilier D'Estimauville à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-74-18.

5.6 Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2019

La présidente souligne que ce dossier ainsi que ceux des points 5.7 à 5.9 ont été présentés au comité sur les ressources informationnelles (CRI) et invite les membres de ce comité à partager les éléments clés qui ont été discutés, le cas échéant. Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les différentes catégories de la PARI 2019 et mentionne les activités en ressources informationnelles qui en font partie, ainsi que les écarts avec les budgets alloués pour celles-ci dans le cadre de la dernière PARI. Il rappelle ensuite que selon les nouvelles dispositions de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la Commission devra produire, à partir de 2019, une programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles, en remplacement de la programmation actuelle. Il explique les principales différences et souligne que la PARI 2019 intègre déjà certaines de ces nouveautés.

Un membre du CRI ajoute ensuite que ce dossier a été bien analysé dans le cadre des travaux du comité et que les membres sont satisfaits des échanges qui ont eu lieu à cet égard. Ceux-ci sont traduits au point 5.1 du procès-verbal de la séance du CRI du 14 novembre dernier. Il souligne également que le processus relatif à l'élaboration de la PARI est très bien arimé avec les différents secteurs de l'organisation, ce qui facilite sa réalisation.

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du CRI, le conseil d'administration approuve la PARI 2019 de même que sa mise en œuvre et autorise le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-75-18.

5.7 Engagement financier requis pour l'octroi de contrats liés aux services professionnels, aux frais de fonctionnement technologique et aux acquisitions en ressources informationnelles

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières explique que dans le cadre de la réalisation de la PARI, la Commission doit octroyer des contrats afin notamment d'obtenir la contribution de ressources externes spécialisées, ainsi que pour l'entretien, la location ou l'acquisition du matériel et des logiciels de l'organisation. Des engagements financiers sont ainsi requis afin de pouvoir procéder à ces appels d'offres. Il détaille ensuite brièvement la liste des contrats à être octroyés, qui est déposée en annexe. Un membre du CRI en profite pour mentionner les principales vérifications qui ont été demandées à cet égard et les réponses fournies. Ces échanges sont traduits au point 5.2 du procès-verbal de la séance du CRI du 14 novembre dernier.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier de 39,3 M\$ pour des contrats de service professionnel, à être octroyés de 2019 à 2021, dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la PARI de chacune des années concernées;
- un engagement financier de 33,4 M\$ pour des contrats liés aux frais de fonctionnement technologique, à être octroyés en 2019, pour une durée pouvant aller jusqu'à 60 mois, dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la PARI de chacune des années concernées;
- un engagement financier de 3,5 M\$ pour des contrats d'acquisition de composants informatiques, à être octroyés en 2019, dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la PARI 2019;
- le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-76-18.

5.8 Plan directeur en ressources informationnelles 2019-2023

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les faits saillants du Plan directeur en ressources informationnelles 2019-2023. Il rappelle qu'en fonction de la Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, entrée en vigueur le 7 mars 2018, la Commission doit dorénavant élaborer un plan directeur en ressources informationnelles en appui à son exercice de planification stratégique. Il mentionne que l'élaboration de ce plan a fait l'objet de multiples consultations internes dans l'organisation et que celui-ci propose des cibles qui guideront l'évolution de la prestation de services, toujours dans une vision de service à la clientèle. À la demande des membres du CRI, le directeur des architectures, de la relation client et des investissements présente ensuite ce qui est prévu à cet égard concernant le volet de la formation. Les membres prennent acte du Plan directeur en ressources informationnelles 2019-2023.

5.9 État de santé des projets en ressources informationnelles au 30 septembre 2018

Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente l'état de santé des projets en ressources informationnelles en date du 30 septembre 2018. Il passe en revue les indicateurs et les cotes attribuées pour l'ensemble des projets. Il fait également un état de situation de certains projets, dont celui de la solution soutenant la modification au Règlement sur l'assistance médicale et l'Espace client travailleurs. Les membres prennent acte de l'état de santé des projets en ressources informationnelles.

5.10 Modèle de politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne qu'un modèle de politique sur le harcèlement psychologique et sexuel au travail et de traitement des plaintes a été élaboré à l'intention des employeurs, s'adressant particulièrement à ceux de la petite entreprise. Il vise à les outiller en vue de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2019, des nouvelles dispositions législatives obligeant les employeurs à se doter d'une telle politique et à la rendre disponible à leur personnel. Elle indique également que le comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail a été consulté à ce sujet, ainsi que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

La vice-présidente aux normes du travail présente ensuite les faits saillants de ce modèle de politique. Un guide détaillé sur l'élaboration d'une telle politique a également été produit et sera diffusé sur le site Web de la Commission conjointement à ce modèle de politique. À la fin de cette présentation, les membres discutent de l'importance de la diffusion de ce nouvel outil, afin de s'assurer de la connaissance des employeurs à son

égard. Les membres patronaux soulignent notamment que cette nouvelle obligation législative est très peu connue au sein des petites entreprises. La vice-présidente précise alors que la Commission s'assurera de sensibiliser les employeurs dans le cadre de l'ensemble des interventions courantes avec ceux-ci. Un avis sera notamment transmis aux employeurs via la plateforme électronique de l'Espace employeur à ce sujet et des communications feront l'objet de parution dans certains quotidiens du Québec et sur les réseaux sociaux. L'ensemble des informations ainsi communiquées aux employeurs à ce sujet sera transmis aux membres pour information. Il est également convenu de transmettre aux membres le lien du site Internet de la Commission relatif au modèle de politique et au guide.

À la suite d'un commentaire d'un membre patronal, les membres discutent ensuite du libellé de ce modèle de politique relatif au traitement des plaintes et des signalements. Après discussion, il est convenu de modifier ce libellé pour préciser que la personne qui croit subir du harcèlement doit le signaler dès que possible, afin d'éviter que se crée un climat de travail toxique. Le modèle de politique ainsi modifié sera transmis de nouveau aux membres du comité-conseil sur les secteurs de l'équité salariale et des normes du travail pour consultation.

Les membres félicitent la vice-présidente pour l'élaboration de cet outil ainsi que pour les consultations réalisées et prennent acte du modèle de politique sur le harcèlement psychologique et sexuel au travail et de traitement des plaintes.

À la fin de cette présentation, la vice-présidente mentionne également qu'un tableau comparatif sur la Loi sur l'équité salariale et le récent projet de loi fédérale sur l'équité salariale a été élaboré et qu'il sera transmis aux membres.

5.11 État d'avancement des travaux réalisés dans le cadre du mandat d'analyse sur l'évolution des lésions professionnelles, volet surdité professionnelle

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle tout d'abord que lors de la séance du 18 mai dernier, le conseil d'administration a mandaté la direction de la Commission afin de réaliser une analyse préliminaire des causes contributives de la hausse du bilan lésionnel, dont un volet spécifique porterait sur la situation particulière de la surdité professionnelle. Pour donner suite à cette demande, M. André Beauchemin, ancien vice-président aux finances à la Commission de la santé et de la sécurité du travail a été désigné pour la réalisation de ce mandat. Elle invite ensuite ce dernier à faire un état de situation des travaux qui ont débuté en juin dernier, en collaboration avec plusieurs équipes de la Commission.

À l'aide d'une présentation, M. Beauchemin présente le portrait général de ces travaux, lequel a également fait l'objet d'une présentation au comité-conseil de coordination des travaux réglementaires (3.75). Il explique l'encadrement législatif et réglementaire à cet égard, puis les différents constats observés, notamment quant à l'admissibilité, les débours, le facteur de l'âge, le type de réclamation infra-barème ou supra-barème, ainsi que les défis de gestion pour la Commission. Il passe ensuite en revue les différents facteurs répertoriés et répond aux questions des membres sur l'évolution de la proportion de travailleurs exposés à du bruit intense et des techniques utilisées afin de le réduire, de l'absence de possibilités de discriminer cet enjeu de la presbyacousie, ainsi que sur les différents barèmes utilisés par la Commission pour indemniser les travailleurs relativement à la surdité professionnelle. M. Beauchemin poursuit en exposant brièvement les résultats de l'étalonnage réalisé avec les autres provinces canadiennes sur les mesures d'encadrement de la surdité professionnelle et conclut en annonçant un aperçu des pistes de solutions qui seront proposées lorsque les consultations à cet égard seront terminées.

À la fin de cette présentation, un membre syndical note que l'aspect financier relatif à la problématique de la hausse des cas de surdité professionnelle est bien documenté, mais que le volet relatif à la prévention de ces lésions aurait pu être davantage analysé, afin d'avoir un portrait global de la situation et de s'assurer que la Commission puisse bien jouer son rôle de veiller à l'élimination des dangers à la source. À ce sujet, M. Beauchemin souligne que des travaux sur la révision de la réglementation à cet égard pourraient être proposés, afin de réviser les normes relatives à la surdité professionnelle et assurer des mesures de contrôle de leur application. Un membre patronal note ensuite qu'il est

important d’être équitable envers les travailleurs dans le cadre du traitement de ces demandes, tout en s’assurant de respecter le cadre législatif et celui de l’admissibilité. De même, il note que cette problématique est complexe et préoccupe les employeurs puisqu’elle touche à la fois le volet santé publique et celui de santé et de sécurité du travail. La présidente du conseil d’administration et chef de la direction conclut en mentionnant que les travaux se poursuivront afin d’identifier diverses pistes de solutions qui prendront en considération tous les volets de cet enjeu. Les membres remercient M. Beauchemin et les équipes de la Commission pour le travail accompli dans le cadre de ce mandat et prennent acte de l’état d’avancement de ces travaux.

6 Dépôt de documents

6.1 Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} au 31 octobre 2018 est déposée et les membres en prennent acte.

6.2 Statistiques sur les dossiers de décès acceptés

Les statistiques sur les dossiers de décès acceptés pour la période de janvier à septembre 2018 sont déposées.

7 Divers

8 Huis clos

8.1 En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d’administration et chef de la direction.

8.2 Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d’administration et chef de la direction.

9 Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 35.

10 Prochaine séance - 13 décembre 2018 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Montréal, le 13 décembre 2018

« Tel qu'adopté à sa réunion du 21 février 2019 »

Présents:

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M ^{me} Martine Bélanger	membre patronal
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical

Se sont excusés :

M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Horacio Arruda	invité
M ^{me} Mélanie Hillinger	observatrice

Invités :

M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente aux normes du travail et vice-présidente à l'équité salariale par intérim
M ^{me} Gaétane Cloutier	directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle
M. Jean-François Côté	conseiller stratégique à la Direction du soutien et de l'optimisation
M. Juan-Manuel Diz-Grana	chef du Service des enquêtes spécialisées VPNT
M. Richard Gobeil	directeur général des opérations en financement (visioconférence)
M. Bruno Labrecque	vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et vice-président aux finances et à l'administration par intérim
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle (visioconférence)
M ^{me} Mélissa Plamondon	directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique
M. Anthony Prost	directeur des placements et de l'expertise financière (visioconférence)
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M ^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 25. Elle propose tout d'abord l'adoption d'une motion visant à souligner l'excellent travail réalisé cette année par les employés (es) de la Commission, les remercier et leur offrir les meilleurs vœux de la part des administrateurs. Elle poursuit en remerciant également tous les membres du conseil d'administration pour leur excellente collaboration tout au long de l'année, en rappelant l'importance de ce dialogue social pour les clientèles de la Commission.

Elle annonce le départ à la retraite de M. Yves Ouellet, en date du 23 octobre dernier. Celui-ci était membre du conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) depuis 2010, puis de l'actuelle Commission. Elle souligne que son engagement au sein du conseil d'administration sur une période de près de huit ans et son expertise ont été grandement appréciés de ses pairs. Elle informe également les membres de la démission de M^{me} Martine Bélanger, à compter du 14 décembre 2018. Celle-ci était membre du conseil d'administration depuis janvier 2016 et a su se démarquer grâce à son expertise en matière d'indemnisation des travailleurs. Au nom de tous les membres du conseil d'administration, elle propose l'adoption de motions de remerciements à l'égard de M. Ouellet et M^{me} Bélanger pour la qualité de leur travail et leur engagement au sein de la Commission.

Elle aborde ensuite la question des postes vacants au sein du conseil d'administration et précise que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été sensibilisé à cet enjeu. Par ailleurs, elle annonce la nomination par le ministre de M^{me} Mélanie Hillinger, sous-ministre adjointe aux relations du travail au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale à titre d'observatrice auprès du conseil d'administration de la Commission.

Elle poursuit en informant les membres de plusieurs changements à la haute direction de la Commission. Ainsi, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de M. Carl Gauthier à titre de président-directeur général de Revenu Québec, à compter du 10 décembre dernier. Celui-ci s'était joint à la CSST en 2014, à titre de vice-président aux finances et s'était vu confier également les responsabilités relatives à l'administration lors de la création de la présente Commission. Par ailleurs, M^{me} Josée Dupont quittera ses fonctions le 14 décembre 2018, en raison de son départ à la retraite, après trente-trois ans de carrière dans la fonction publique. Elle assumait, depuis 2013, les fonctions de vice-présidente aux opérations de la CSST puis de l'actuelle Commission. Au nom de tous les membres du conseil d'administration, elle souhaite remercier M. Gauthier et M^{me} Dupont pour leur dévouement, leur dynamisme et leur compétence mis au service de la Commission.

De nouvelles nominations ont également été effectuées par le Conseil des ministres, soit celle de M^{me} Anouk Gagné, à titre de vice-présidente à l'équité salariale, à compter du 10 décembre 2018, ainsi que celle de M. Claude Beauchamp, à compter du 17 décembre 2018, à titre de vice-président aux opérations à la Commission. Elle en profite pour féliciter chaleureusement ces deux nouveaux membres de la haute direction.

Elle fait ensuite un bref état de situation de la transition vers le nouveau système administratif de paie, soit la solution SAGIR/SAGIP. Elle rappelle que ce système sera utilisé à partir du 4 janvier 2019 et que la transition se déroule comme prévue. Elle annonce également le dépôt du Rapport annuel d'activités de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) à l'Assemblée nationale le 4 décembre dernier.

En terminant, elle en profite pour féliciter M. Serge Cadieux et M. Stéphane Forget pour la terminaison de leur programme de certification universitaire en gouvernance des sociétés. Elle rappelle également que tous les membres ont la possibilité de s'inscrire à cette certification du Collège des administrateurs de sociétés et qu'une invitation à cet effet leur sera transmise prochainement.

Adoptées à l'unanimité. Résolutions A-80-18 à A-84-18

1.2. **Déclaration de conflits d'intérêts**

La présidente mentionne que M. Stéphane Forget a décidé de se retirer des discussions relatives au point 5.9 sur l'adoption de la politique d'octroi des commandites, par mesure de prudence. Les autres membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé.

3. **Compte rendu**

3.1. **Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 15 novembre 2018**

Le compte rendu des délibérations de la séance du 15 novembre 2018 est adopté.

3.2. **Suivis des comptes rendus**

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle également la nouvelle obligation des employeurs de se doter d'une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et indique que conformément au suivi demandé par les membres, un avis aux employeurs a été transmis via la plateforme électronique à ce sujet.

3 **Gouvernance**

4.1 **Nomination d'un président du comité d'audit 2019**

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle le principe d'alternance prévu au règlement intérieur de la Commission afin que la présidence de ce comité soit exercée d'une année à l'autre par un représentant des employeurs et par un représentant des travailleurs. Elle remercie également monsieur Yves-Thomas Dorval pour son engagement au cours de la dernière année en tant que président de ce comité.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration nomme monsieur Jean Lacharité à titre de président du comité d'audit pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-85-18.

4.2 **Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) – Désignation des membres**

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente une demande de modification concernant la composition du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76).

Ainsi, le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) les personnes suivantes :

M. Jean-François Beaudy
M. Dave Boivin
M. Alain Lahaie
M. Nicolas Laliberté
M^{me} Lynda Poulin
M. Michel Lauriault

désignées par la partie patronale,

M. Jean-Yves Bisson
 M. Jacques-Émile Bourbonnais
 M. Bertrand Gauthier
 M. Jean-Michel Houdet
 M. Martin Lemieux
 M. Simon Lévesque
 M. Éric Nantel

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-86-18.

4.3 Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (3.77) – Désignation des membres

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction dépose séance tenante une demande de modification concernant la composition du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (3.77).

Ainsi, le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (3.77) les personnes suivantes :

M. Éric Dunn

M. Fabien Simard

désignées par la partie patronale,

M^{me} Mireille Pelletier

M. Stéphane McLean

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-98-18.

4 Dossiers

5.1 CNESST - État de situation

Ce point a été traité dans le cadre du point 1.1.

5.2 Taux de revalorisation pour l'année 2019

Le vice-président aux finances et à l'administration par intérim présente les grandes lignes du mémoire sur le taux de revalorisation pour l'année 2019. Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances et à l'administration par intérim, le conseil d'administration fixe à 2,3 % le taux de revalorisation applicable pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-87-18.

5.3 Modification de la politique de placement de la CNESST

Le vice-président aux finances et à l'administration par intérim invite le directeur des placements et de l'expertise financière à présenter les principales modifications proposées à la politique de placement. Celui-ci présente brièvement les différents changements apportés au portefeuille de référence du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST), notamment quant aux portefeuilles spécialisés Infrastructure et Marchés boursiers, ainsi que les objectifs recherchés. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne également que ce dossier a fait l'objet de plusieurs discussions dans le cadre du comité de placement, particulièrement lors de la séance du 7 décembre dernier.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration par intérim et du comité de placement, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la politique de placement de la Commission à l'égard du portefeuille du FSST.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-88-18.

5.4 Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et de la sécurité du travail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle tout d'abord que ce point et le point suivant ont été présentés à la séance du comité du budget et des ressources humaines du 5 décembre dernier et invite les membres de ce comité à compléter les présentations, le cas échéant. À l'invitation du vice-président aux finances et à l'administration par intérim, le directeur général des opérations en financement présente les faits saillants du mémoire relatif à l'autorisation d'un engagement financier pour la poursuite des ententes conclues avec Revenu Québec pour les secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et de la sécurité du travail. Il fournit notamment des précisions sur la répartition des coûts pour chaque secteur et les écarts avec l'année dernière.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration par intérim et du comité du budget et des ressources humaines, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 4 100 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour poursuivre les trois ententes suivantes avec Revenu Québec :
 - Entente relative à l'encaissement des versements périodiques pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);
 - Entente relative à la perception du prélèvement de la Commission des normes du travail (CNT) par le Ministère du Revenu;
 - Entente de services « Déclaration des employeurs en matière d'équité salariale » (DEMES) avec la Commission de l'équité salariale (CES),
- autorise le vice-président aux finances et à l'administration par intérim à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-89-18.

5.5 Prévisions budgétaires détaillées des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2019

À l'invitation du vice-président aux finances et à l'administration par intérim, la directrice de la programmation budgétaire et de la gestion contractuelle présente les principaux éléments des prévisions budgétaires détaillées de la Commission pour 2019. Elle rappelle tout d'abord le suivi des décisions spécifiques au financement des normes du travail et de l'équité salariale, dont le rehaussement budgétaire approuvé par le conseil d'administration à la séance du 20 septembre dernier et le plan d'embauche révisé. Elle explique ensuite les faits saillants du budget 2019 pour les frais d'administration de la Commission et du FSST, puis détaille les taux de croissance par secteur. Elle présente également les prévisions budgétaires quant aux programmes de prévention et au financement des tribunaux administratifs.

Les membres discutent des différents montants alloués pour les subventions aux associations d'employeurs et aux associations syndicales relatives aux articles 104 et 105 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, afin de s'assurer qu'elles soient conformes aux recommandations du comité indépendant chargé de la révision de la politique de subventions à cet égard. Ils demandent également des précisions sur les mécanismes de reddition de comptes associés à ces allocations, en lien avec l'écart de proportion des montants alloués aux associations d'employeurs et aux associations syndicales.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux finances et à l'administration par intérim et du comité du budget et des ressources humaines, le conseil d'administration approuve les budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs de la Commission pour 2019.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-90-18 et A-91-18.

5.6 Subventions aux associations sectorielles paritaires (ASP) pour l'année 2019

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente les faits saillants du mémoire sur les subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2019. Il rappelle le processus d'octroi de ces subventions et répond aux questions des membres concernant le secteur de la construction et celui de l'administration provinciale.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte les demandes de subvention des ASP pour l'exercice financier 2019 et autorise le paiement des sommes en trois versements aux dates et selon les modalités prévues aux règles budgétaires et administratives à l'intention des ASP.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-82-18.

5.7 Suivi des travaux réglementaires – Bilan provisoire 2018 et planification des travaux réglementaires 2019

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le suivi des travaux réglementaires de la Commission. De façon générale, il mentionne que les travaux prévus à la planification 2018 ont bien avancés. Certains accusent un léger retard quant à l'échéancier prévu, notamment ceux relatifs au Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, puisque les travaux de ce comité n'ont été relancés qu'au début de l'année 2018. Quelques enjeux sont toutefois à surveiller au cours des prochains mois, à propos des travaux réglementaires relatifs au bruit et à la surdité professionnelle. Il fait état de ces deux dossiers en mentionnant que les parties travaillent à trouver des solutions. Il précise ensuite que les parties du comité-conseil relatif à la révision de l'Annexe 1 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail ne s'entendent pas sur le sujet de l'amiante. Il précise que ce dossier sera présenté lors de la séance du conseil d'administration du mois de février 2019 afin de décider si le processus de médiation doit être mis en œuvre pour dénouer cette impasse.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration prend acte du bilan provisoire des travaux réglementaires 2018 et approuve la planification des travaux réglementaires pour l'année 2019 en prévention-inspection et en réparation.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-93-18.

5.8 Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (formation abattage, âge minimal scie à chaîne et ÉPI) – Adoption finale

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil indique aux membres que ce projet de règlement, adopté à la séance du conseil d'administration du 14 décembre 2017, a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 10 janvier 2018 avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. La Commission n'a reçu aucun commentaire à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-94-18.

5.9 Adoption de la Politique d'octroi des commandites de la CNESST

Tel que convenu en début de séance, un membre patronal se retire des discussions quant au présent point. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que ce dossier a été présenté à la séance du comité de gouvernance et d'éthique du 14 novembre dernier et que des modifications ont été apportées à cette politique conformément aux commentaires des membres. Elle présente ensuite les travaux de révision effectués, ainsi que les principales nouveautés de cette politique. En plus de sa diffusion sur le site Internet de la Commission, elle rappelle que la liste des commandites octroyées au cours de l'année est toujours déposée aux membres pour information.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la directrice générale des communications, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Politique d'octroi des commandites de la CNESST.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-95-18.

5.10 La nouvelle Déclaration de services de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne que ce dossier a également été présenté aux membres du comité de gouvernance et d'éthique à la séance du 14 novembre dernier. La directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique présente les grandes étapes des travaux réalisés pour la révision de la Déclaration de services (DS). Elle explique ensuite brièvement les engagements qui s'y retrouvent et décrit les différentes modifications apportées à la demande des membres du comité de gouvernance et d'éthique. En ce qui a trait à la reddition de comptes, elle précise que les résultats de l'application de la DS seront présentés semestriellement au comité de gouvernance et d'éthique et au conseil d'administration.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations de la directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle Déclaration de services de la CNESST, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-96-18.

5.11 Renouvellement du bail – 145, boulevard Saint-Joseph, Saint-Jean-sur-Richelieu

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne d'entrée de jeu que ce dossier et ceux des points 5.12 à 5.14 ont été présentés lors de la séance du comité immobilier du 12 décembre dernier et invite les membres de ce comité à faire

part de leurs principaux échanges, le cas échéant. Le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières présente les faits saillants du renouvellement de ce bail, dont la validation effectuée auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI), la réalisation d'une étude de marché et l'option de renouvellement.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise pour les locaux situés au 145, boulevard Saint-Joseph à Saint-Jean-sur-Richelieu :

- un engagement financier de 5 165 608,53 \$ pour la location d'espaces à bureaux, pour une durée de 10 ans, du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2029. L'espace loué, sujet à mesurage, est de 2 019,81 m². Le taux unitaire annuel est de 255,52 \$/m² pour le premier terme de 5 ans, et de 260,05 \$/m² pour le deuxième terme de 5 ans. Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et au rajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- un engagement financier de 2 642 439 \$ pour l'utilisation de l'option de renouvellement, après analyse du marché et des besoins, pour une durée de 5 ans, du 1^{er} juin 2029 au 31 mai 2034. L'espace loué à des fins de bureaux, sujet à mesurage, est de 2 019,81 m². Le taux unitaire annuel estimé est de 263,79 \$/m². Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et au rajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- le vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-97-18.

5.12 Projet immobilier D'Estimauville – Reddition de comptes trimestrielle

À l'invitation du vice-président aux ressources informationnelles, matérielles et immobilières, le directeur général de l'expertise immobilière et matérielle présente la reddition de comptes trimestrielle du projet immobilier D'Estimauville, en date du 16 novembre 2018. Il indique que les travaux du PIE avancent bien et passe en revue les principaux faits saillants de ce projet, notamment le volet des appels d'offres. Les paramètres du projet sont tous en contrôle et les coûts prévus pour la construction sont légèrement plus bas que ceux prévus au budget. Un membre du comité immobilier mentionne également les échanges qui ont eu lieu concernant le léger retard constaté sur le chantier, qui sera récupéré par rapport au calendrier global.

La présidente souligne finalement le 182^e jour sans accident de travail depuis le début des travaux sur le chantier du PIE. Les membres prennent acte du tableau de bord trimestriel du PIE.

5.13 Projet immobilier D'Estimauville – Mise à jour informative concernant l'intégration du bois

Le directeur général de l'expertise immobilière et matérielle présente une mise à jour de l'intégration du bois dans le PIE et précise que l'allocation particulière de 4 M\$ à cette fin est respectée. Il présente également un document illustrant les principaux éléments de mise en valeur du bois selon les objectifs déterminés dans le cadre du PIE.

Les membres prennent acte du suivi budgétaire sur l'intégration du bois pour le PIE en date du 16 novembre 2018.

5.14 Projet immobilier D'Estimauville – Certification WELL

Le directeur général de l'expertise immobilière et matérielle présente les faits saillants de la certification de classe internationale WELL, centrée sur la performance du bâtiment en matière de santé et de bien-être des occupants, ainsi que les coûts associés pour la Commission. Il explique qu'il s'agit d'une certification complémentaire à la certification LEED, puis explique les objectifs de cette certification, la démarche de certification, ainsi que le positionnement de la Commission par rapport à son obtention et les impacts opérationnels. Il souligne finalement que la Direction générale des ressources humaines

et la Direction des affaires organisationnelles et de la planification stratégique collaborent à ces travaux afin de s'assurer que l'ensemble du personnel qui sera transféré dans ce nouvel édifice pourra bénéficier de ces avantages.

Un membre du comité immobilier expose ensuite quelques discussions qui ont eu lieu à ce sujet lors de la dernière séance du comité, notamment sur la prise en compte des coûts de construction et coûts récurrents reliés à cette certification, ainsi que sur le plan de communication qui sera élaboré à ce sujet. Cet échange se trouve au point 4.5 du compte-rendu de cette séance. Les membres prennent acte de l'orientation adoptée pour l'inscription du projet en vue de l'obtention d'une certification WELL.

5.15 Modifications législatives à la LNT : Les disparités de traitement et les agences de placement

La vice-présidente aux normes du travail rappelle que la *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail* (ci-après la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail (LNT)) prévoit l'entrée en vigueur des différentes mesures en trois temps, soit lors de la sanction de cette loi, au 1^{er} janvier 2019 ainsi qu'à la date d'entrée en vigueur du règlement visant à encadrer les activités des agences de placement de personnel et de recrutement de travailleurs étrangers temporaires.

Elle présente ensuite de façon détaillée le nouvel encadrement concernant ces agences de placement. Elle explique l'objectif du gouvernement ainsi que les nouvelles dispositions législatives à cet égard, en précisant que ces nouvelles obligations entreront en vigueur lors de l'adoption d'un règlement par le gouvernement visant à encadrer les activités des agences de placement de personnel et de recrutement des travailleurs étrangers temporaires. Ce projet de règlement sera probablement déposé au début de l'année 2019 et elle rappelle qu'une période de consultation à la suite de sa publication permettra à tous de formuler des commentaires à son sujet. Elle présente également les responsabilités de la Commission quant à ces nouvelles dispositions de la LNT. Un membre patronal rappelle alors la demande des membres patronaux à propos de la mise en place d'une collaboration avec Revenu Québec afin d'éviter tout dédoublement dans le traitement administratif de ces demandes de permis. La vice-présidente fait part des discussions tenues avec les représentants de Revenu Québec et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale à cet égard et précise que beaucoup d'importance sera accordée à la clarté des informations à ce sujet et au soutien des employeurs.

Elle présente ensuite le volet sur les disparités de traitement. Elle explique en détail le nouvel encadrement législatif à cet égard et fournit plusieurs exemples de distinctions interdites en fonction de ces nouvelles dispositions de la LNT. Elle passe en revue les recours prévus et le rôle du Tribunal administratif du Travail. En réponse à une question d'un membre syndical, elle précise également le type d'expertise particulière qui doit être développée à l'interne afin de pouvoir soutenir les employeurs et les personnes salariées et traiter adéquatement les plaintes, ainsi que la collaboration souhaitée avec Retraite Québec afin de développer cette expertise.

Les membres prennent acte de l'état de situation sur la mise en œuvre de la Loi modifiant la LNT.

6 Dépôt de documents

6.1 Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} au 30 novembre 2018 est déposée et les membres en prennent acte.

6.2 Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST

Les membres prennent acte de la mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST.

6.3 Plan directeur en ressources informationnelles

Les membres prennent acte du plan directeur en ressources informationnelles, document qui sera transmis au Dirigeant principal de l'information au Secrétariat du conseil du trésor d'ici le 31 décembre 2018.

7 Divers**8 Huis clos****8.1 En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction**

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2 Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9 Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 20.

10 Prochaine séance - 21 février 2019 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Montréal, le 21 février 2019

« Tel qu'adopté à sa réunion du 28 mars 2019 »

Présents:

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal (départ à 13 h 45)
M. Stéphane Forget	membre patronal (départ à 11 h 45)
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M ^{me} Mélanie Hillinger	observatrice (arrivée à 10 h 15)

S'est excusé :

M. Jean Lacharité	membre syndical

Invités :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M. André Beauchemin	expert-conseil
M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente aux normes du travail
M. Pierre Hamelin	vice-président à l'administration et aux communications
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle (visioconférence)
M. Claude Sicard	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 30. Elle souligne la dernière participation au conseil d'administration de monsieur Claude Sicard, vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, qui prendra sa retraite le 28 février prochain. Au nom de tous les membres du conseil d'administration, elle souhaite remercier M. Sicard pour son grand dévouement, son dynamisme et ses compétences mis au service de la Commission. Elle en profite pour annoncer les récentes nominations à la haute direction de la Commission. Monsieur Pierre Hamelin, qui occupait auparavant un poste au sein du ministère du Conseil exécutif, a été nommé à titre de vice-président à l'administration et aux communications depuis le 7 janvier dernier. Monsieur Yves Vézina a été nommé à titre de vice-président à la transformation numérique et monsieur Bruno Labrecque à titre de vice-président aux finances depuis le 20 décembre 2018.

Elle poursuit en mentionnant que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) publiera ses résultats financiers pour 2018 au cours de la matinée et qu'un communiqué à cet effet leur sera transmis aujourd'hui.

Elle annonce ensuite que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale participera à la séance du conseil d'administration du 20 juin prochain, qui se tiendra à Québec. Une visite du chantier du projet immobilier du siège social sera également organisée lors de cette journée. Elle mentionne également que le ministre a annoncé sa volonté de réformer le régime québécois de santé et de sécurité du travail. D'autres précisions à ce sujet seront fournies lors des prochaines séances du conseil d'administration suivant l'évolution du dossier.

Le projet de Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale permettant d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale a été déposé le 12 février dernier à l'Assemblée nationale. La présidente mentionne que ce projet de loi fait suite au jugement de la Cour suprême du Canada du 10 mai 2018. La vice-présidente à l'équité salariale présentera une analyse des effets administratifs de ce jugement lors de la séance du mois de mars prochain.

Elle termine en mentionnant que le Vérificateur général du Québec prévoit le dépôt d'un rapport au printemps 2019 sur la prévention et l'inspection en santé et en sécurité du travail.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-13-19

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 13 décembre 2018

Le compte rendu des délibérations de la séance du 13 décembre 2018 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

4 Gouvernance

4.1 Présidence des comités stratégiques

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente les cinq nouvelles nominations pour la présidence des comités stratégiques, dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Commission. Elle remercie les membres d'avoir accepté d'assumer cette fonction et indique que tous les outils de soutien nécessaires seront fournis aux nouveaux présidents des comités stratégiques, dont la tenue d'une séance de formation par un formateur du Collège des administrateurs de sociétés. À la demande des membres, tous les administrateurs seront invités à participer à cette formation. Elle annonce finalement que ce changement à la présidence des comités stratégiques facilitera la mise en place de plusieurs nouveautés, notamment pour les séances du conseil d'administration, puisque les sujets présentés lors des séances des comités seront dorénavant traités beaucoup plus rapidement au conseil d'administration, tout en laissant la possibilité aux autres administrateurs de s'exprimer sur le sujet.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale, le conseil d'administration nomme :

- M. Yves-Thomas Dorval, à titre de président du comité de placement et de capitalisation;
- M. Serge Cadieux, à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique;
- M. Stéphane Forget, à titre de président du comité du budget et des ressources humaines;
- M. Martin L'Abbée, à titre de président du comité sur les ressources informationnelles;
- M^{me} Patricia Jean, à titre de présidente du comité immobilier.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-01-19.

4.2 Comité-conseil sur la révision de l'annexe I et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) – Désignation des membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision de l'annexe I et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon
M. Dominique Malo
M^{me} Caroline Turgeon

désignées par la partie patronale;

M. Jean-Michel Houdet
M. François Ouellet
M^{me} Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-02-19.

4.3 Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) – Désignation des membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) les personnes suivantes :

M^{me} Geneviève Gauthier
 M. Dominique Malo
 M. Patrick Veillette
M. Éric Vézina

désignées par la partie patronale,

M^{me} Mireille Pelletier
 M. Daniel Cloutier
 M. Jean-Michel Houdet
 M^{me} Annie Landry
 désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-03-19.

4.4 Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) – Désignation des membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) les personnes suivantes :

M. Guy Belleau
 M. Jocelyn Deschênes
 M^{me} France Dupéré
 M. Tanguy Paquot
 M. Christian Provencher
 désignées par la partie patronale,

M. Claude Bénard
 M. Alain Croteau
 M. Joël Dumont
 M^e Julie Hébert
 M. André Racicot
M^{me} Karine Sénéchal
 désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-04-19.

4.5 Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73) – Désignation des membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73) les personnes suivantes :

M^{me} Martine Bélanger
M^e Pietro Centomo
 M. Alexandre Gagnon
 M. Dominique Malo
 désignées par la partie patronale;

M. Jean-Pierre Devost
 M. Martin L'Abbée
M. François Ouellet
 M^{me} Mireille Pelletier
 désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-05-19.

4.6 **Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) – Désignation des membres**

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) les personnes suivantes :

M. Jean-François Beaudry
M. Dave Boivin
M. François Doran-Plante
M. Alain Lahaie
M. Nicolas Laliberté
M^{me} Lynda Poulin
M. Michel Lauriault
désignées par la partie patronale,

M. Denis Jr. Archambault

M. Jacques-Émile Bourbonnais
M. Bertrand Gauthier
M. Jean-Michel Houdet
M. Martin Lemieux
M. Simon Lévesque
M. Éric Nantel
désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-06-19.

4.7 **Comité-conseil sur le partenariat (3.78) – Désignation des membres**

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le partenariat (3.78) les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon
M. Dominique Malo
désignées par la partie patronale,

M. François Ouellet

M^{me} Mireille Pelletier
désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-07-19.

4.8 **Formation – Les tendances 2019 en gouvernance**

Une séance de formation sur les tendances et les défis en matière de gouvernance est offerte par madame Joanne Desjardins, formatrice du Collège des administrateurs de sociétés.

5 **Dossiers**

5.1 **Réhabilitation des quatre étages inoccupés de l'aile « B » de l'immeuble situé au 1199, rue De Bleury à Montréal**

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente en premier lieu le nouveau vice-président à l'administration et aux communications, monsieur Pierre Hamelin. Puis, elle dresse un bilan du dossier et des faits saillants relatifs aux travaux de réhabilitation prévus pour les étages inoccupés de « l'aile B » et ceux relatifs à l'entretien et à la mise aux normes de « l'aile A » de l'immeuble situé sur la rue De Bleury à Montréal. La nouvelle présidente du comité immobilier complète en mentionnant que ces dossiers ont fait l'objet d'une analyse détaillée lors de la dernière séance du comité et que les membres sont satisfaits des éléments de réponses fournis.

le directeur général de l'expertise immobilière et matérielle donne des précisions sur le montant de l'engagement financier nécessaire pour la présente réhabilitation des quatre étages inoccupés, en comparaison avec le

montant initialement autorisé en juin 2014, dont le projet avait par la suite été abandonné. La présidente du comité immobilier précise également que des discussions ont eu lieu à ce sujet lors de la dernière séance du comité immobilier et que ce montant résiduel autorisé en 2014 ne pourra être utilisé en raison de l'abandon du projet.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier total de 2,32 M\$ pour la poursuite des travaux de réhabilitation des quatre étages inoccupés de l'aile « B » de l'immeuble situé au 1199, rue De Bleury, à Montréal;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-08-19.

5.2 Poursuite des travaux d'entretien et de mise aux normes de l'aile « A » de l'immeuble situé au 1199, rue De Bleury à Montréal

Ce point a été traité dans le cadre du point 5.1. Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier total de 2,17 M\$ pour la poursuite des travaux d'entretien et de mise aux normes de l'aile « A » de l'immeuble situé au 1199, rue De Bleury, à Montréal;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-09-19.

5.3 Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail

La vice-présidente aux normes du travail présente un état de situation du programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail. Elle passe en revue les faits saillants du programme gouvernemental, dont l'administration est assurée par sa vice-présidence. Elle présente ensuite une revue des projets qui ont été soumis lors du premier appel de projets lancé en juin 2018, en soulignant que ceux-ci n'ont pas été soumis en nombre important. Des ajustements ont donc été apportés au programme pour 2019 afin d'augmenter sa notoriété et d'élargir le bassin de demandeurs potentiels. Elle fournit des précisions aux questions des membres, notamment concernant la reddition de comptes prévue pour ce programme, le processus d'appel de projets et de sélection, ainsi que celui relatif à la sélection des organismes sectoriels. Il est également convenu de fournir aux membres la liste des associations bénéficiaires pour l'année 2018 et la description de leur projet. Les membres prennent acte de l'état de situation de ce programme.

5.4 Soutien aux employeurs en matière de normes du travail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction invite la vice-présidente aux normes du travail à présenter l'état d'avancement des travaux d'amélioration du soutien offert aux employeurs en matière de normes du travail. Cette dernière explique les différents moyens à la disposition de la Vice-présidence aux normes du travail permettant l'identification des besoins des employeurs. Il s'agit notamment des résultats d'un sondage réalisé en 2013 auprès des employeurs, du portrait des appels reçus de cette clientèle au Centre de relations clients et du portrait des plaintes en matière de normes du travail. Cet état de situation a été présenté et discuté avec les membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79), afin de poursuivre les travaux permettant le dépôt d'un plan d'action.

La vice-présidente présente finalement les différents projets en cours au sein de sa vice-présidence afin de bonifier l'offre de service aux employeurs. À propos du sondage prévu au printemps 2019 pour recueillir les besoins des employeurs en matière de normes du travail, un membre syndical souligne l'importance de s'assurer d'une méthodologie permettant de pouvoir comparer les données à travers le temps.

Un membre patronal remercie ensuite la vice-présidente pour les efforts fournis dans le cadre de ce dossier, puis mentionne qu'un enjeu relatif à l'application des nouvelles dispositions de la Loi sur les normes du travail concerne la façon de calculer le terme des trois années de service auprès d'un même employeur, concernant l'ajout d'une troisième semaine de congés payés. La vice-présidente indique que la Commission a émis une orientation sur le sujet, et que d'autres clarifications pourront être apportées en fonction des cas d'application concrets qui lui seront soumis et qu'une diffusion de celles-ci sera assurée. Les membres prennent acte de l'avancement des travaux d'amélioration du soutien offert aux employeurs en matière de normes du travail.

5.5 Mandat quant à la poursuite des travaux en matière de santé psychologique

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente tout d'abord les faits saillants du rapport de la permanence de la Commission sur l'état de situation en matière de santé psychologique au travail. Il précise que le dépôt de ce rapport était prévu à la planification pluriannuelle en prévention-inspection 2017-2019 et que celui-ci a préalablement été présenté aux membres du comité-conseil de coordination (3.75). Il fait ensuite état des enjeux et des différends énoncés par les parties à cet égard, notamment concernant les interventions possibles de la Commission en cas de stress chronique en milieu de travail. Il détaille également les éléments consensuels et ceux qui nécessitent davantage de documentation. La présidente du conseil d'administration mentionne ensuite que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale souhaite consulter le Comité consultatif du travail et de la main d'œuvre sur l'aspect de la santé psychologique au travail. À cette fin, elle propose que le présent rapport de la Commission soit transmis au ministère afin d'éviter un dédoublement de travail quant à la documentation des différents aspects de ce dossier.

Après discussion entre les membres, il est convenu de transmettre ce rapport à la sous-ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, sous certaines réserves.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation dont la recommandation est modifiée séance tenante, et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration :

- prend acte du rapport de la permanence de la Commission sur l'état de la situation en santé psychologique;
- souligne que ce rapport ne constitue pas la position du conseil d'administration de la Commission sur les sujets qu'il aborde;
- accepte qu'une copie soit transmise à la sous-ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en vue d'un avis du Comité consultatif du travail et de la main d'œuvre, le cas échéant;

- mandate la permanence de la CNESST de poursuivre les travaux reliés à la santé psychologique notamment dans le cadre de l'élaboration de la planification pluriannuelle 2020-2022, en :
 - o procédant à des consultations sur le sujet dans le cadre de l'élaboration de la prochaine planification pluriannuelle;
 - o justifiant davantage et proposant des actions en matière de prévention-inspection pour le stress aigu (ex. : état de stress post-traumatique à la suite d'un événement traumatisant relié au travail);
 - o documentant davantage certains éléments comme :
 - l'identification des risques psychosociaux à prioriser en santé et sécurité au travail;
 - le cadre d'intervention de la CNESST en matière de risques psychosociaux;
 - o recommandant des actions concrètes dans le cadre de la prochaine planification pluriannuelle.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-10-19.

5.6 Processus de médiation pour l'annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil rappelle tout d'abord les différentes étapes ayant eu lieu dans ce dossier afin de parvenir à un consensus sur la révision de la valeur d'exposition admissible relative à l'amiante prévue à l'Annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail. Les membres du comité-conseil sur la révision de l'Annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) ont notamment été consultés à plusieurs reprises, ainsi que ceux du comité de coordination des travaux réglementaires (3.75), sans en arriver à un consensus. Devant ce constat, il explique que le processus d'escalade du dossier doit être enclenché, afin d'amorcer le processus de médiation pour dénouer l'impasse. Il présente ensuite les principaux enjeux du dossier, ainsi que les éléments qui pourraient faire l'objet de discussion dans le cadre de cette médiation.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration :

- prend acte de l'état des travaux du comité-conseil 3.33.1 relativement à l'actualisation des valeurs d'exposition admissibles de l'amiante;
- approuve le déclenchement du processus de médiation afin de dénouer l'impasse qui survient dans le cadre de ces travaux.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-11-19.

5.7 Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (formation, éclairage, amarrage des échafaudages) – Adoption finale

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil indique aux membres que ce projet de règlement, adopté à la séance du conseil d'administration du 20 septembre 2018, a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 3 octobre 2018 avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant la publication, il sera adopté par la Commission avec ou sans modification. Un commentaire a été reçu à la suite de cette publication et le comité-conseil de révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) a évalué qu'il n'avait pas d'incidence.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de soumettre ce

règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-12-19.

5.8 Bilan final de la Planification des travaux réglementaires 2018

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le bilan final de la Planification des travaux réglementaires 2018. Il présente les nouveautés entre la présente version du bilan et celle déposée à la séance du mois de décembre 2018, notamment concernant les travaux réglementaires relatifs au bruit et à la surdité professionnelle. Il précise que les efforts se poursuivent dans ces dossiers afin d'être en mesure de soumettre un projet de règlement au cours de l'année. Les membres prennent acte de ce bilan final.

5.9 Analyse de l'évolution des lésions professionnelles

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction introduit la présentation en faisant un bref rappel du mandat relatif à l'analyse préliminaire des causes contributives à la hausse du bilan lésionnel. Elle laisse ensuite la parole à monsieur André Beauchemin, qui agit à titre d'expert-conseil dans ce dossier, afin de présenter les résultats des travaux réalisés dans le cadre de ce mandat. Il passe en revue les principaux constats concernant cette hausse du taux de lésions, puis explique les différents facteurs considérés dans cette analyse, dont les secteurs d'activités les plus affectés, les caractéristiques liées à la main-d'œuvre, la nature des lésions professionnelles, l'état du marché du travail, ainsi que l'étalonnage réalisé auprès d'autres provinces canadiennes. Il poursuit en exposant les perspectives relatives à cette tendance à la hausse pour les prochaines années, puis aborde brièvement la question des pistes de solution possibles. Il conclut en mentionnant que les analyses débutées dans le cadre de ce mandat se poursuivront en y intégrant les données finales pour l'année 2018, afin de pouvoir notamment se baser sur ces résultats dans le cadre de l'élaboration du prochain plan stratégique en prévention-inspection. Les membres prennent acte de l'analyse du bilan lésionnel.

5.10 La surdité professionnelle : protéger les droits des travailleurs tout en stabilisant les débours

L'expert-conseil, monsieur André Beauchemin, présente ensuite les pistes de solution découlant des travaux réalisés dans le cadre du mandat d'analyse sur l'évolution des lésions professionnelles, volet de la surdité professionnelle. Il explique les objectifs, puis présente en détail les pistes de solution proposées à moyen terme et celles proposées de façon transitoire, qui n'exigent pas de modification au cadre légal et réglementaire et qui pourraient être mises en place rapidement afin d'atteindre des objectifs minimaux concernant l'enjeu de la surdité professionnelle.

À la fin de cette présentation, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction remercie monsieur Beauchemin pour tout le travail accompli dans le cadre de ces dossiers et souligne que ces analyses seront très utiles afin de prendre des décisions éclairées. Les membres remercient également l'expert-conseil et soulignent la rigueur de ces analyses. Ils posent également quelques questions, notamment sur l'historique de la réglementation sur le bruit en milieu de travail concernant les seuils d'exposition, relativement au nombre de débours pour les appareils auditifs.

Les membres prennent acte de ces pistes de solution et conviennent de remettre ce dossier à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'administration afin de poursuivre ces discussions sur les pistes de solution proposées.

6 Dépôt de documents

6.1 Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 24 novembre 2018 au 23 janvier 2019 est déposée et les membres en prennent acte.

7 Divers

8 Huis clos

8.1 En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2 Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9 Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 40.

10 Prochaine séance – 28 mars 2019 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Montréal, le 28 mars 2019

« Tel qu'adopté à sa réunion du 18 avril 2019 »

Présents:

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal

Se sont excusés :

M ^{me} Mélanie Hillinger	observatrice
M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Invités :

M. Jacques Aubin	directeur de la statistique et de l'information de gestion
M. Claude Beauchamp	vice-président aux opérations et vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil (VPPEC) par intérim
M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente aux normes du travail
M ^{me} Carole Bergeron	coordonnatrice VPPEC
M ^{me} Nathalie Fortin	directrice du budget et de la gestion des bénéfices (visioconférence)
M ^{me} Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M. Pierre Hamelin	vice-président à l'administration et aux communications
M ^{me} Danielle Lamarche	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information (visioconférence)
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M ^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications par intérim
M. Anthony Prost	directeur générale des placements et de l'expertise financière (visioconférence)
M ^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat (visioconférence)
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M ^{me} Nicole Laplante	Directrice conseil, Cossette Communication Inc.
M. Yvon Brossard	Vice-président création, Cossette Communication Inc.

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 20.

La présidente fait état d'une information transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor au regard d'un article au sujet des diverses planifications stratégiques des ministères et organismes à paraître dans le prochain numéro de l'Actualité. Elle informe les membres de l'étalonnage réalisé par rapport à la Commission et leur précise que cet article leur sera transmis au moment de sa parution.

Concernant l'annonce de l'abolition du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et la création de deux organismes pour remplir ses fonctions, l'un dédié aux infrastructures technologiques et l'autre aux acquisitions, la présidente fait état de discussions à venir entre la Vice-présidence à la transformation numérique et le CSPQ. Un membre patronal demande si ce changement modifiera les responsabilités de la Commission en matière de ressources informationnelles. En indiquant qu'elle n'a pas d'information allant en ce sens, la présidente mentionne qu'elle tiendra les membres informés, le cas échéant. Elle rappelle l'excellente réputation de la Commission en matière de technologies de l'information.

La présidente informe les membres de l'état des travaux entourant la réforme du régime de santé et de sécurité du travail, notamment la mise en place de différents comités de travail. La présidente précise que le président du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) et la sous-ministre du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale siègent au comité directeur de ce projet, ce qui assurera la prise en compte des consensus paritaires figurant à l'avis du CCTM sur ces questions.

En matière de normes du travail et d'équité salariale, la présidente souligne la présence de crédits de transfert destinés à la Commission dans le Budget provincial déposé la semaine précédente. Questionnée sur la récurrence de ces sommes, la présidente indique que le budget couvre la présente année financière et que des réflexions sur les moyens d'assurer la pérennité du financement sont débutées. Un membre patronal aborde les impacts qu'entraînera l'entrée en vigueur vraisemblable de modifications proposées à la Loi sur l'équité salariale. La présidente indique que le Conseil du trésor a reçu l'information à cet effet et qu'une décision ne peut être rendue par ce dernier tant que l'Assemblée nationale n'a pas statué sur ce projet de loi.

Un membre patronal s'interroge à savoir si la Commission a estimé les montants associés à une éventuelle participation des employeurs du secteur public à la cotisation liée au secteur des normes du travail et de l'équité salariale. La présidente indique qu'une évaluation sommaire a été réalisée, rappelant que cette demande avait été formulée lors d'une séance du comité sur le budget et les ressources humaines. Ainsi, de façon préliminaire, dans l'éventualité suivant laquelle tous les employeurs visés à l'article 39.0.1 de la Loi sur les normes du travail contribueraient, le montant recueilli annuellement serait de l'ordre de 40 M\$. La présidente souligne que ces travaux d'analyse se poursuivent.

Un membre patronal demande si la Commission a eu des questions relativement aux enjeux de couverture des étudiants stagiaires en matière de normes, de santé et de sécurité du travail. La présidente indique que la Commission a eu des demandes de clarification et qu'une fiche à ce sujet leur sera transmise.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 21 février 2019

Le compte rendu des délibérations de la séance du 21 février 2019 est adopté.

3.2. Résolutions relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, les résolutions A-14-19 à A-16-19 relatives aux paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation qui ont été approuvés par voie électronique sont déposées pour signature.

3.3. Suivis des comptes rendus

3.3.1. 2019-02 – Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

Au sujet de la liste des organismes subventionnés dans le cadre du *Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail*, des membres patronaux soulèvent certaines questions quant à la sélection des organismes bénéficiaires. La présidente indique que les critères d'octroi des subventions leur seront transmis. Elle invite, par ailleurs, les membres du conseil à diffuser ces critères pour favoriser la participation à ce programme. Un membre patronal précise qu'il souhaite voir la Commission favoriser le partage et la diffusion des outils développés par les organismes bénéficiaires de ces subventions.

4. Gouvernance

5. Dossiers

5.1 États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la CNESST et du FSST

Le président du comité d'audit fait une brève introduction concernant les états financiers du Fonds de santé et sécurité du travail (FSST) et de la Commission. Il fait état des discussions du comité d'audit. Il souligne la qualité du travail accompli par le personnel de la Commission.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et du comité d'audit, le conseil d'administration approuve les états financiers de la CNESST et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-17-19.

5.2 Tableau de bord - janvier à décembre 2018

Le vice-président aux finances présente les faits saillants du Tableau de bord exécutif pour l'année 2018. Il attire l'attention des membres sur certains éléments pour les différents secteurs de l'organisation, en lien avec les objectifs du plan stratégique. Des précisions sont demandées par des membres, notamment sur le nombre de cas de surdité.

Un membre syndical se dit préoccupé par l'augmentation du nombre de décès par cancer chez les pompiers, préoccupation partagée par les membres patronaux. À cet effet, les membres soulignent l'importance de poursuivre les travaux reliés à la prévention et à l'indemnisation des cancers chez les pompiers. La présidente informe les membres que des discussions ont déjà cours quant à l'admissibilité possible de nouveaux types de cancers.

Par ailleurs, un membre patronal s'interroge sur le nombre de traitements de physiothérapie et d'ergothérapie depuis l'entrée en vigueur de modifications réglementaires, eu égard à la hausse des coûts de ces traitements. Le vice-président aux finances indique que des mécanismes permettant la surveillance de cet élément seront mis en place d'ici juin.

En matière de normes du travail, un membre patronal s'enquiert des incidences de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives sur le nombre de dossiers traités en matière de harcèlement psychologique ou sexuel. La vice-présidente aux normes du travail fournit des précisions à ce sujet et souligne que cette donnée pourrait figurer dorénavant au tableau de bord.

Les administrateurs discutent ensuite de la progression du nombre d'« Employeurs ayant déclaré avoir réalisé leur exercice d'équité salariale et leur 1^{ère} évaluation du maintien » et proposent quelques modifications dans la présentation de ces données, pour les rendre plus significatives.

Les échanges portent ensuite sur l'augmentation des demandes en révision administrative en matière de santé et sécurité du travail et les actions posées par la Commission pour augmenter sa productivité et pour réduire les demandes multiples de révision pour un même dossier d'indemnisation. La présidente invite alors les membres du conseil d'administration à sensibiliser leurs associations respectives et leurs partenaires aux impacts des contestations déposées en masse.

Un membre syndical se questionne sur les raisons expliquant les délais de traitement des dossiers de la division de la santé et de la sécurité du Tribunal administratif du travail (le Tribunal). Le directeur général des affaires juridiques évoque les nominations de juges récentes et à venir et les effets de la grève des juristes de l'État en 2017 pour expliquer en partie cette situation. Un membre syndical insiste sur l'importance d'améliorer les délais. À cet effet, la présidente souligne la création d'un comité de liaison entre la Commission et le Tribunal afin de faciliter les échanges et la recherche de solutions.

Un membre syndical exprime aussi des préoccupations sur les délais de traitement des dossiers de la division des relations du travail du Tribunal et interroge la Commission sur les actions prises pour les réduire. Le directeur général des affaires juridiques fait état des solutions mises de l'avant, entre autres, de l'augmentation du nombre de conciliations, de conférences de gestion et de juristes au sein des services juridiques de la Commission.

Les membres du conseil d'administration prennent acte du tableau de bord exécutif pour la période de janvier à décembre 2018.

5.3 Mandat pour autoriser la négociation d'une entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Pérou

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale, le conseil d'administration autorise la participation de la Commission aux négociations ayant pour objet la conclusion d'une entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Pérou.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-18-19.

5.4 Dossier électronique des normes du travail

Le président du comité sur les ressources informationnelles présente brièvement le dossier et cède ensuite la parole au vice-président à la transformation numérique. Accompagné de la vice-présidente aux normes du travail, le vice-président fait état des objectifs du projet et poursuit en précisant les éléments relatifs à l'évaluation des coûts et à l'échéancier de réalisation.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président à la transformation numérique, de la vice-présidente aux normes du travail et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires du projet « Dossier électronique des normes du travail ».
- autorise la réalisation du projet, incluant un engagement budgétaire maximal de 3,889 M\$, répartis de la façon suivante : 3,336 M\$ pour la réalisation de la solution et 0,553 M\$ pour la numérisation des documents au CSPQ.
- autorise le vice-président à la transformation numérique à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-19-19.

5.5 Campagne Contrôle des énergies dangereuses 2019

À l'invitation de la directrice générale des communications par intérim, les représentants de Cossette communication inc. présentent la campagne Contrôle des énergies dangereuses 2019. Ils expliquent les objectifs et les cibles de cette campagne, la stratégie média et les propositions de messages audios et audiovisuels. Ils mentionnent aussi la période ciblée pour la diffusion des messages.

À la fin de cette présentation, les membres formulent des commentaires quant à la proposition de messages ainsi qu'aux lieux et moments de diffusion. Les membres insistent sur l'importance de diffuser les messages lorsque la clientèle est la plus captive.

5.6 Projet de loi modifiant la loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale

La vice-présidente à l'équité salariale rappelle que le projet de loi est rendu à l'étape de l'étude article par article en vue de son adoption d'ici au 10 mai 2019. Quant à son éventuelle mise en œuvre, la vice-présidente évoque les analyses d'impacts, les plans d'action et les mesures réalisées jusqu'à maintenant. Il est par ailleurs question de l'ajout d'effectifs – exprimé en terme d'« équivalent temps complet » (ETC) – et des coûts qui y sont associés.

Sur ce dernier point, la vice-présidente évoque les scénarios développés en collaboration avec la vice-présidence aux finances. Le scénario retenu est de 14 ETC. Elle exprime néanmoins sa prudence face à cette estimation. En effet, le projet de loi n'ayant pas encore été adopté, des modifications éventuelles à celui-ci pourraient avoir un impact sur les besoins de main d'œuvre. La vice-présidente précise que ces besoins seront principalement dédiés aux activités d'assistance spécialisée, de médiation et d'enquêtes. En réponse à des questions des membres, la vice-présidente précise que les demandes seront faites, en temps opportun, auprès du Conseil du Trésor.

À la suite d'une question d'un membre patronal sur la question des effectifs supplémentaires demandés et sur le caractère permanent de ceux-ci, la vice-présidente fait état de projections basées sur le nombre de plaintes reçu au cours des dernières années et l'inventaire en attente de traitement pour justifier le caractère raisonnable des effectifs demandés. Elle précise le caractère polyvalent des ressources qui seront ajoutées. Le membre patronal souligne que la capacité des employeurs d'absorber des hausses de cotisation n'est pas sans limite et qu'il faut également examiner l'efficacité des processus en place. La présidente indique que cet exercice a été fait en amont et rappelle qu'une présentation a été prévue à une prochaine séance du conseil d'administration sur les processus du secteur de l'équité salariale.

Un membre patronal souligne, par ailleurs, l'importance du nombre de plaintes issues du secteur de l'administration publique et dont les coûts ont été supportés par les cotisations des employeurs du secteur privé. Le membre exprime son souhait de voir la Commission analyser la répartition des coûts du traitement des plaintes en matière d'équité salariale depuis 2016 comme argumentaire dans ses négociations avec le Conseil du trésor.

Un membre syndical exprime quant à lui le souhait que la Commission soit en mesure de répondre aux changements législatifs dès leur entrée en vigueur, indépendamment des négociations qui pourraient alors subsister entre la Commission et le Conseil du trésor sur le financement des nouvelles mesures.

5.7 Orientations en matière de réadaptation professionnelle et de retour au travail intégrant l'obligation d'accommodement raisonnable

La coordonnatrice à la vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil (VPPEC) fait état des orientations et des mesures en matière d'accommodement raisonnable qui seront mises en place au cours du mois de juin prochain, faisant suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Caron. Elle rappelle aussi les mesures transitoires déjà implantées.

La coordonnatrice fournit, à la suite d'une interrogation d'un membre syndical, des précisions sur les différentes situations qui se présentent à l'occasion du retour au travail dans l'emploi prélésionnel ou convenable chez l'employeur ou un nouvel employeur.

Un membre patronal et un membre syndical expriment leurs appréhensions sur d'éventuelles disparités régionales sur les décisions rendues par la Commission quant à l'obligation d'accommodement raisonnable. À cet effet, la coordonnatrice rassure les membres et précise que des politiques en matière d'accommodement seront élaborées pour l'application uniforme des orientations en cette matière.

Soulignant la possibilité d'éventuelles difficultés opérationnelles dans la mise en œuvre des mesures envisagées, un membre patronal invite la Commission à consulter les employeurs. La coordonnatrice indique qu'il y aura des activités de présentation des politiques et que ces dernières évolueront suivant l'expérience qui sera acquise lors de leur application. Elle ajoute que la Commission sera attentive à l'évolution de la jurisprudence sur la question. Un membre syndical exprime le souhait qu'un tel exercice de consultation soit également réalisé auprès des travailleurs et de leurs représentants. La coordonnatrice rassure les membres sur cet aspect.

Le conseil d'administration prend acte des orientations de la Commission dans ce dossier.

5.8 Jugement de la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Steamatic

Le conseil d'administration prend acte des orientations de la Commission dans ce dossier.

5.9 La surdité professionnelle : protéger les droits des travailleurs tout en stabilisant les débours

La présidente rappelle que des présentations ont été faites au conseil d'administration et aux comités stratégiques sur les travaux réalisés dans le cadre du mandat d'analyse sur l'évolution des lésions professionnelles, volet surdité professionnelle. Elle évoque notamment le rapport de M. Beauchemin, expert mandaté par la Commission.

Le vice-président aux opérations et vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil par intérim fait alors état des objectifs et des pistes de solutions pouvant être mises en place à moyen terme ainsi que des mesures transitoires envisagées. Il indique que des travaux doivent encore être réalisés quant à une éventuelle mise en application de ces mesures.

En marge des travaux règlementaires et des réflexions législatives, le vice-président indique la mise en place d'une structure de projet. Il évoque les ressources qui sont dédiées à cette structure et les travaux en cours pour développer les procédures et les politiques pour le traitement des dossiers. Il indique que les premières mesures pourront être en place dès le mois de juin.

Le vice-président rappelle, par ailleurs, la volonté de transférer l'ensemble des dossiers de surdité à la nouvelle Direction générale de l'admissibilité des réclamations pour améliorer la cohérence du traitement de ces dossiers. Il précise que cette nouvelle structure est en cours de déploiement et réitère la volonté de la Commission de compléter le déploiement de cette direction générale d'ici décembre 2019.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. Dépôt de documents**6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus**

Les membres prennent acte du document déposé. Un membre patronal invite la Commission à indiquer le seuil d'appel d'offres sur le document déposé.

6.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

Les membres prennent acte du document déposé. Il est alors convenu que ces données seront aussi présentées par secteurs d'activités lors des prochains dépôts.

6.3. Liste des commandites octroyées par la CNESST pour l'année 2018

Les membres prennent acte du document déposé.

7. Divers**8. Huis clos****8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction**

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 30.

10. Prochaine séance – 18 avril 2019 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Montréal, le 18 avril 2019

« Tel qu'adopté à sa séance du 17 mai 2019 »

Présents:

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M ^{me} Mélanie Hillinger	observatrice

S'est excusée :

M ^{me} Martine Hébert	membre patronal

Invités :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M. Jacques Aubin	directeur de la statistique et de l'information de gestion (visioconférence)
M ^{me} Julie Beausoleil	directrice du contrôle et des opérations financières (visioconférence)
M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente aux normes du travail
M. Éric Boulianne	directeur général des produits numériques à la clientèle (visioconférence)
M. Luc Castonguay	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M. Pierre Hamelin	vice-président à l'administration et aux communications
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M ^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications par intérim
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique (visioconférence)
M ^{me} Nicole Laplante	directrice conseil, Cossette Communication inc.
M. Yvon Brossard	vice-président création, Cossette Communication inc.
M. Louis Duchesne	vice-président exécutif et directeur général Québec, Cossette Communication inc.

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 58.

La présidente félicite les nouveaux administrateurs pour leur nomination, leur souhaite la bienvenue et présente leur parcours professionnel. Elle souligne également la nomination de M. Luc Castonguay à titre de vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil pour la Commission. Elle présente son cheminement de carrière et l'invite à adresser quelques mots aux membres du conseil d'administration.

La présidente fait état de ses récentes rencontres avec le ministre du Travail concernant notamment l'étude des crédits et la réforme des lois en matière de santé et de sécurité du travail.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est approuvé, avec l'ajout d'un point sur la nomination de membres aux comités stratégiques du conseil d'administration.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 28 mars 2019

Le compte rendu des délibérations de la séance du 28 mars 2019 est adopté avec modifications.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

Un membre patronal demande qu'un état de situation soit présenté sur le suivi concernant l'entrée en vigueur du règlement encadrant les activités des agences de placement, plus particulièrement sur les démarches réalisées auprès de Revenu Québec (2019-06). Il est convenu que la vice-présidente aux normes du travail abordera cet élément au point 5.1 portant sur le soutien aux employeurs en matière de normes du travail.

3.2.1. 2018-17 – Coût potentiel des délais occasionnés par le TAT et le BEM dans le traitement des demandes liées aux lésions professionnelles

Le complément d'information est déposé.

3.2.2. 2019-08 – Liste des dossiers de décès par secteur d'activités

La liste est déposée.

4. Gouvernance

4.1. Comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75)

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon
M. Dominique Malo
désignées par la partie patronale,

M^{me} Annie Landry
M^{me} Mireille Pelletier
désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-20-19.

4.2. Présentation des résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, la directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique présente les résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Elle présente également les actions prises afin de favoriser l'atteinte des engagements qui se situent sous la barre des 80 %. Elle rappelle que pour l'année 2019, une nouvelle Déclaration de services a été adoptée par le conseil d'administration.

Concernant les engagements pour lesquels les cibles ne sont pas en voie d'être atteintes, un membre patronal évoque la possibilité de définir des cibles intermédiaires. À ce sujet, la présidente propose d'explorer la possibilité d'identifier des cibles atteignables au regard des résultats en cours. Par ailleurs, pour le secteur de l'équité salariale, la directrice entrevoit pour l'année 2019 des résultats similaires à ceux présentés pour l'année 2018.

Aussi, la directrice informe les membres que les indicateurs de la Déclaration de services en vigueur jusqu'en 2018 ont été intégrés au tableau de bord de gestion corporatif afin que les administrateurs puissent continuer d'en suivre l'évolution.

Un membre patronal exprime ses préoccupations quant au délai nécessaire pour que les employeurs puissent parler à l'agent responsable d'un dossier de lésion professionnelle. La directrice rappelle que cet élément figure à la nouvelle Déclaration de services et que la mesure de cet indicateur s'effectuera par sondage. À plus long terme, elle convient qu'il serait souhaitable de modifier les systèmes informatiques pour mesurer autrement cet indicateur.

En matière de révision administrative dans le secteur de la santé et de la sécurité du travail, les membres réitèrent leur préoccupation au sujet de l'augmentation du délai moyen de traitement d'une demande. La directrice mentionne que cette augmentation du délai résulte de la hausse continue du nombre de demandes et ce, malgré une augmentation de l'efficacité du traitement des demandes de l'ordre de 20 %. Un membre syndical se demande si des effectifs ne devraient pas être ajoutés pour contrer cette tendance. En réponse, la présidente réitère la nature des travaux mis en branle pour diminuer les délais de traitement des demandes de révision. En définitive, les membres demandent un état de situation de la mise en œuvre du plan d'action présenté en 2018 et des actions à venir. Ils demandent également un portrait des demandes de révision administrative précisant notamment la proportion de demandes qui sont liées à une décision du BEM et le délai de révision de celles-ci.

Les membres prennent acte du tableau de suivi des engagements de la Déclaration de services.

4.3. Présentation des résultats du tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2019 du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

La directrice des affaires organisationnelles et de la planification stratégique présente le tableau de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique. Elle fournit des explications sur les trois indicateurs dont les résultats sont à améliorer.

Concernant l'augmentation du taux de lésions professionnelles, elle rappelle la présentation au conseil d'administration des résultats des travaux de l'expert mandaté par la Commission sur deux sujets : l'un concernant le bilan lésionnel et l'autre concernant la surdité professionnelle. Elle indique que des travaux sont en cours concernant les recommandations issues de ces travaux.

À propos du taux d'utilisation des principaux services en ligne pour les travailleurs, la directrice souligne la récente entrée en service de l'« Espace travailleur ». Elle indique que cette mise en service se déroule rondement. Un membre patronal souligne ne pas avoir été, à titre d'employeur, informée de cette mise en service. La directrice précise qu'il a été décidé d'attendre d'avoir l'assurance que le système répondait bien avant d'en faire la promotion à plus grande échelle. Le président du comité sur les ressources informationnelles fait état des éléments de ce dossier présentés dans le cadre de ce comité et indique qu'une capsule vidéo sur ce dossier sera présentée au cours de la présente séance.

Quant à l'augmentation de l'écart du taux de cotisation du régime de santé et sécurité du travail par rapport aux principales juridictions canadiennes comparables, la directrice présente les éléments liés à l'administration des régimes propre aux provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario.

Un membre patronal fait remarquer que la proportion des indicateurs relatifs à chacun des trois secteurs d'activités ne correspond pas à la clé de répartition des charges pour ces secteurs. Il doute que la reddition de comptes concernant le plan stratégique reflète l'intensité des efforts de la Commission en matière de prévention. Le membre souhaite que dans la présentation des résultats de la Commission, la proportion des efforts déployés dans chacun des secteurs soit indiquée. Cette préoccupation des membres patronaux est partagée par les membres syndicaux. La présidente et la directrice s'engagent à examiner la forme que pourrait prendre la présentation de ces efforts.

Concernant le déploiement de l'approche personnalisée d'intervention en prévention-inspection, un membre patronal souhaite comprendre ce qui fera l'objet d'une réévaluation. La directrice précise qu'il s'agit d'une réévaluation des échéanciers et non pas de la cible. Elle indique que la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil a réitéré que la cible serait atteinte. La présidente et la directrice conviennent que la formulation au tableau de bord sera revue pour que cela soit plus clair.

Les membres prennent acte du tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2019.

4.4. Comités stratégiques

Le conseil d'administration nomme à titre de membres des comités stratégiques les personnes suivantes :

4.4.1. Comité sur les ressources informationnelles

M^{me} France Dupéré

M^{me} Patricia Jean

désignées par la partie patronale,

M. Alain Croteau

M. Martin L'Abbée

M^{me} Caroline Senneville

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-21-19.

4.4.2. Comité d’audit

M. Yves-Thomas Dorval
 M. Stéphane Forget
 M^{me} Martine Hébert
 désignées par la partie patronale,

M. Serge Cadieux
 M. Jean Lacharité
M. Simon Lévesque
 désignées par la partie syndicale.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-22-19.

4.4.3. Comité du budget et des ressources humaines

M. Yves-Thomas Dorval
 M. Stéphane Forget
 M^{me} Patricia Jean
 désignées par la partie patronale,

M. Denis Bolduc
 M. Martin L’Abbée
M^{me} Caroline Senneville
 désignées par la partie syndicale.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-23-19.

4.4.4. Comité immobilier

M. Yves-Thomas Dorval
 M. Stéphane Forget
 M^{me} Patricia Jean
 désignées par la partie patronale,

M. Alain Croteau
 M. Martin L’Abbée
M. Simon Lévesque
 désignées par la partie syndicale.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-24-19.

5.1 Soutien aux employeurs en matière de normes du travail

La vice-présidente aux normes du travail présente le plan d’action relatif à l’amélioration du soutien offert aux employeurs en matière de normes du travail. Elle fait état des travaux du comité-conseil relatif aux secteurs de l’équité salariale et des normes du travail (3.79).

À la demande d’un membre patronal, la vice-présidente précise la nature de l’outil d’aide à la décision en ligne qui permettra aux clientèles de se guider dans le parcours de leur dossier en fonction de son contexte particulier.

À la demande d’un membre syndical, la vice-présidente détaille le plan d’action sur l’amélioration de la perception des employeurs quant aux services offerts par la VPNT. Elle indique qu’étant donné que la Commission représente certains travailleurs devant les tribunaux, des employeurs pourraient éviter de communiquer avec la Commission doutant de la pertinence de l’information reçue. Elle mentionne également une perception de biais dans les activités de médiation qui après vérification, s’est avérée statistiquement non-fondée. Elle précise les activités qui seront réalisées dans le cadre de ce plan d’action.

En marge de ces discussions, la vice-présidente répond aux interrogations des membres sur les travaux entourant l'entrée en vigueur du règlement encadrant les activités des agences de placement. Concernant l'ajout de nouvelles ressources, la vice-présidente précise que le plan d'embauche révisé du secteur des normes du travail, déjà présenté au conseil d'administration, comprenait les embauches requises par l'entrée en vigueur de ce règlement. Pour ce qui est des impacts administratifs de son entrée en vigueur, elle indique qu'une présentation en ce sens est déjà prévue au comité-conseil (3.79) et à la prochaine séance du conseil d'administration. En regard des contacts faits auprès de Revenu Québec, la vice-présidente fait état des échanges tenus avec cette agence et de l'absence de résultats positifs. Elle précise les actions posées par la Commission pour amenuiser l'impact pour les employeurs.

Les membres prennent acte du plan d'action visant à améliorer le soutien offert aux employeurs en matière de normes du travail.

5.2 Portrait des décès 2018

Le vice-président aux finances présente les principaux faits saillants du Portrait des décès acceptés en 2018. Des discussions portent ensuite sur l'interprétation des résultats notamment quant aux maladies professionnelles chez les pompiers, sur le positionnement du Québec par rapport à l'Ontario, sur les accidents de transport et sur la région de provenance des travailleurs décédés. À la suite de demande de membres, le vice-président convient de raffiner la présentation des décès par secteur d'activités en fonction de l'âge et de présenter le nombre de décès acceptés en fonction du début de l'exposition et le nombre d'années d'exposition, pour les cancers chez les pompiers.

Les membres du conseil d'administration prennent acte du portrait des décès 2018.

5.3 Information sur le taux moyen de cotisation 2020

Le vice-président aux finances rappelle que les résultats financiers du Fonds pour l'année 2018 présentent un déficit de 289 M\$ consécutif à la contreperformance des marchés boursiers, la hausse de la fréquence des lésions et la croissance des coûts liés aux dossiers de surdité professionnelle. Le vice-président indique que ces éléments seront pris en considération dans l'établissement du prochain taux moyen de cotisation.

Le vice-président informe les membres de la tenue d'une séance du sous-comité en financement. Ce dossier sera ensuite présenté lors de la prochaine séance du comité de placement et de capitalisation ainsi qu'à la prochaine séance du conseil d'administration.

5.4 Projet immobilier D'Estimauville – reddition de comptes trimestrielle

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction invite la présidente du comité immobilier à présenter les faits saillants du dossier de la reddition de comptes du Projet immobilier D'Estimauville (PIE). La présidente du comité fait ainsi état des actions prises concernant le plan de redressement mis en place pour récupérer le retard sur l'échéancier initial du projet. Le directeur général de l'expertise immobilière et matérielle responsable du PIE précise qu'il s'agit de récupérer la marge de manœuvre prévue au projet et rassure les membres que l'occupation du bâtiment est toujours prévue en février 2021. Un membre du comité ajoute que le comité a demandé de recevoir une présentation sur les responsabilités contractuelles des acteurs impliqués advenant un retard dans la livraison du PIE. La présidente du conseil d'administration rappelle la visite prévue du chantier par les membres du conseil d'administration le 20 juin prochain.

En terminant, à la demande d'un membre patronal, le directeur général ajoute qu'aucun accident n'est survenu sur le chantier depuis 262 jours et remercie toutes les parties impliquées à cet effet. La présidente du conseil d'administration propose qu'une motion de félicitation soit adressée à monsieur Mario Gaudreault, responsable de la santé et de la sécurité sur le chantier.

En marge de cette présentation, la présidente du comité informe les membres d'un point présenté à la dernière séance du comité concernant le renouvellement des baux pour les locaux de la Commission à Sherbrooke.

Les membres prennent acte du tableau de bord trimestriel se terminant le 8 mars 2019.

5.5 Campagne publicitaire

5.5.1 Campagne Jeunesse 2019

Avec la participation de la directrice générale des communications par intérim, les représentants de Cossette communication inc. présentent la campagne Jeunesse 2019. Ils expliquent les objectifs et les cibles de cette campagne, la stratégie média et les propositions de messages radiophoniques et numériques. Ils mentionnent également la période ciblée pour la diffusion des messages.

Au cours de cette présentation, les membres formulent des commentaires quant à la proposition de messages ainsi qu'aux choix de médias sociaux et radiophoniques et des moments de diffusion. Notamment, un membre patronal questionne la façon dont les sondages de la clientèle sont réalisés. À cet égard, la directrice générale des communications par intérim précise qu'il s'agit d'échantillons de jeunes travailleurs et d'employeurs et que les données recueillies sont à la fois quantitatives et qualitatives.

5.5.2 Campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2019

Avec la participation de la directrice générale des communications par intérim, les représentants de Cossette communication inc. présentent la campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2019. Ils expliquent les objectifs et les cibles de cette campagne, la stratégie média et les propositions de messages télévisuels, radiophoniques et numériques. Ils mentionnent aussi la période ciblée pour la diffusion des messages.

À la fin de cette présentation, les membres formulent des commentaires quant à la proposition soumise. Au-delà de la satisfaction de l'auditoire relativement aux campagnes antérieures, un membre patronal demande si l'impact des campagnes sur les comportements des clientèles est mesuré. La directrice fait état des résultats mesurés en ce sens. Elle précise qu'il s'agit de groupe témoin pour sonder l'efficacité des campagnes et en précise les modalités.

À cet effet, les représentants de Cossette communication inc. précisent, par ailleurs, les messages retenus par la clientèle à l'issue des campagnes précédentes :

En **2017** :

1. Les accidents du travail entraînent des conséquences importantes ;
2. Il y a beaucoup d'accidents du travail au Québec ;
3. Il faut parler des dangers avec son employeur pour les éliminer.

En **2018** :

1. Les accidents du travail entraînent des conséquences importantes ;
2. Le danger est présent dans tous les milieux de travail ;
3. Il y a beaucoup d'accidents de travail au Québec.

5.6 Espace client travailleur : présentation d'une capsule vidéo

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction invite le président du comité sur les ressources informationnelles à présenter les travaux tenus à la dernière séance du comité. Le président du comité informe les membres des points présentés à la dernière séance du comité, notamment le plan de mise en œuvre relatif à la politique de main d'œuvre et des orientations gouvernementales au sujet des ressources informationnelles en TI.

En ce qui a trait au dossier Espace client travailleur, le président du comité propose une motion de félicitation au personnel de la Commission y ayant travaillé.

6. Dépôt de documents**6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus**

Les membres prennent acte du document déposé.

6.2. Sommaire statistique 2018 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs

Les membres prennent acte du sommaire statistique des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles effectuées en 2018.

6.3. Rapport final sur les lésions professionnelles

Les membres prennent acte du rapport final sur les lésions professionnelles.

6.4. Rapport final sur la surdité professionnelle

Les membres prennent acte du rapport final sur la surdité professionnelle.

7. Divers**8. Huis clos****8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction**

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 30.

10. Prochaine séance – 17 mai 2019 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Montréal, le 17 mai 2019

« Tel qu'adopté à sa séance du 20 juin 2019 »

Présents:

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal (arrivée à 10 h 30)
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal (arrivée à 10 h 30, départ à 13 h 05)
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical

M ^{me} Anne Racine	observatrice (départ à 12 h 15)

Se sont excusés :

M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Invités :

M. Claude Beauchamp	vice-président aux opérations
M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente aux normes du travail
M. Luc Castonguay	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M ^{me} Gaétane Cloutier	directrice générale de la gestion budgétaire et contractuelle (visioconférence)
M. Juan-Manuel Diz-Grana	directeur du Service des permis et des enquêtes spécialisées
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M ^{me} Lalina Lévesque	directrice des évaluations contractuelles (visioconférence)
M ^{me} Mélissa Plamondon	directrice de la planification de la performance et de l'innovation
M ^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat (visioconférence)

1. Ouverture de la séance

1.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 15.

La présidente souhaite la bienvenue à M^{me} Anne Racine, récemment désignée observatrice pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. L'observatrice adresse quelques mots aux membres du conseil.

La présidente fait état de sa participation à une rencontre entre le premier ministre du Québec et les hauts fonctionnaires de l'administration publique québécoise. Les grandes orientations gouvernementales en matière d'environnement, de planification stratégique et de dotation de main d'œuvre y ont, entre autres, été discutées.

La présidente présente aussi l'état d'avancement des travaux entourant l'adoption du projet de loi 10 apportant des modifications à la Loi sur l'équité salariale.

La présidente rappelle qu'à l'occasion de la prochaine séance du conseil d'administration du 20 juin, il y aura visite du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi qu'une visite au site du projet immobilier D'Estimauville.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est approuvé. Le point 4.0.1 – Rapport du VGQ sur la prévention en santé et en sécurité du travail – est ajouté à la section « Gouvernance ». À la demande d'un membre syndical, deux points sont ajoutés à la section « Divers » sur les travaux règlementaires concernant le bruit (7.1.) et l'amiante (7.2.).

3. Compte rendu

Un membre syndical rappelle que lors de la séance du 18 avril 2019, des modifications ont été demandées au compte rendu de la séance du 28 mars. Il constate que ces modifications n'ont pas été présentées aux membres. La secrétaire générale informe les membres que le compte rendu adopté avec modification a été déposé dans la base sécurisée et convient de le déposer à la prochaine séance du conseil d'administration.

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 18 avril 2019

Le compte rendu des délibérations de la séance du 18 avril 2019 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale. Elle informe les membres de la réalisation des actions concernant le gabarit de contrat de service (2019-07). Elle invite également les membres à prendre connaissance des trois nouveaux suivis soit les suivis 2019-10 à 2019-12, dont les actions sont attendues pour septembre 2019.

4. Gouvernance

4.0.1 Rapport du VGQ sur la prévention en santé et sécurité du travail

La présidente profite de l'ajout de ce point pour rappeler aux membres du conseil d'administration qu'un rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) de 2015 portant sur l'optimisation des ressources comportait un chapitre sur l'indemnisation et la réadaptation des travailleurs victimes de lésions professionnelles et qu'un plan d'action a été mis en place pour répondre aux recommandations de ce rapport. La présidente indique avoir été informée par le VGQ qu'il reportait à l'année 2020 ses activités de suivi du rapport de 2015. La présidente se dit confiante de voir l'ensemble des activités prévues au plan d'action complété à ce moment. Un membre demande que soit transmis aux membres le plan d'action déposé par la Commission en 2015.

Au sujet du rapport du VGQ portant sur la prévention de la santé et de la sécurité du travail, les membres demandent qu'un point lui soit consacré à l'ordre du jour de la prochaine séance du comité d'audit, du comité de gouvernance et d'éthique ainsi que du conseil d'administration. Un membre souhaite que les membres puissent prendre le temps nécessaire pour effectuer une lecture attentive de ce nouveau rapport.

La présidente souligne aux membres qu'à la suite de l'émission de recommandations, le VGQ accorde un délai de quatre mois aux organismes visés pour préparer leur plan d'action. Elle ajoute que ce délai est de trois mois lorsque l'organisme souhaite un avis préliminaire du VGQ sur ce plan d'action. Dans cette lignée, la présidente indique que le personnel de la Commission est déjà à l'œuvre pour l'élaboration d'un plan d'action et invite les membres à soumettre des pistes d'actions, le cas échéant.

La présidente informe les membres du conseil d'administration des communications réalisées auprès du personnel de la Commission œuvrant en prévention de la santé et de la sécurité du travail afin de leur réitérer la confiance de la direction. Les membres apprécient les actions prises en ce sens.

4.1 Plan stratégique 2020-2023 – Avancement des travaux et des propositions d'enjeux, d'orientations, d'axes et d'objectifs

Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait état des rencontres de son comité où l'élaboration du prochain plan stratégique a été discutée. Les membres discutent alors brièvement des liens entre ce plan et le récent rapport du VGQ.

La directrice de la planification, de la performance et de l'innovation précise les étapes passées et futures de la démarche d'élaboration du prochain plan stratégique et son interaction avec les travaux entrepris avec le comité d'audit relativement aux risques stratégiques identifiés pour la Commission. Les membres discutent alors des enjeux, orientations, axes et objectifs proposés et suggèrent les éléments suivants :

Au sujet de la vision synthétique pour la Commission : « Proactivité ; Innovation ; Simplification », il est proposé d'utiliser le mot « proaction » afin de maintenir une concordance phonétique entre les termes.

Au sujet de l'objectif proposé relatif au retour en emploi, il est précisé que l'objectif ne doit pas se limiter au retour en emploi, mais également le support aux employeurs afin de viser le maintien en emploi par l'assignation temporaire.

Il est réitéré l'importance d'ajouter un objectif au sujet de l'indemnisation des lésions professionnelles.

Les membres prennent ainsi acte du processus d'élaboration du prochain plan stratégique ainsi que des propositions d'enjeux, d'orientations, d'axes et d'objectifs.

5. Dossiers

5.1 Rapport annuel de gestion 2018

La directrice de la planification, de la performance et de l'innovation présente le rapport annuel de gestion 2018. Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique que ce comité en recommande l'adoption.

La directrice rappelle aux membres du conseil d'administration les efforts qui ont été faits depuis 2016 afin d'alléger le contenu du rapport, ce qui se manifeste notamment par une réduction du nombre de pages, passant de 192 pages en 2017 à 141 pages en 2018.



Par ailleurs, la présidente réitère les efforts consentis par la Commission afin que son rapport annuel de gestion soit déposé à l'Assemblée nationale du Québec avant la suspension des travaux pour la période estivale. Elle précise que cela permet de rendre accessible les informations qu'il contient le plus rapidement possible aux citoyens.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la directrice de la planification, de la performance et de l'innovation et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2018 de la Commission et demande que ce rapport soit transmis au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale pour son dépôt devant l'Assemblée nationale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-25-19.

5.2 Rapport annuel d'activité de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels

Le vice-président aux opérations présente le rapport annuel d'activité de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (DGIVAC). Il souligne au passage les efforts considérables consentis par les équipes afin d'améliorer les façons de faire et les processus permettant d'accélérer le traitement des demandes d'admissibilité.

La présidente informe les membres du conseil d'administration des actions qui seront entreprises afin de souligner le travail réalisé par le personnel de la DGIVAC.

Les membres du conseil d'administration prennent acte du Rapport annuel d'activité de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

5.3 Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification de l'année financière 2020 – secteur SST

Le vice-président aux finances présente les prévisions budgétaires relatives au secteur santé et sécurité du travail nécessaires à la détermination du taux moyen général de cotisation des employeurs pour l'exercice financier 2020. Les membres soulignent leur appréciation de cette présentation.



Au sujet du financement des tribunaux administratifs, la directrice précise à un membre que l'écart entre les sommes budgétées et celles dépensées s'expliquent notamment par des difficultés dans la dotation au sein du Tribunal administratif du travail.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes aux fins de l'élaboration du taux moyen général de cotisation des employeurs pour l'exercice financier 2020 pour le secteur santé et sécurité du travail :

- Frais d'administration – CNESST – secteur SST
 - o 462 608 800 \$ pour le budget d'exploitation;
 - o 71 151 200 \$ pour le budget d'immobilisations.
- Programmes de prévention – FSST
 - o 146 001 300 \$ pour les programmes de prévention répartis comme suit :
 - 79 748 500 \$ pour les paiements pour les services de santé au travail;
 - 25 755 400 \$ pour la subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail;
 - 40 497 400 \$ pour les subventions pour la formation et l'information.
- Financement des tribunaux administratifs – CNESST – secteur SST
 - o 62 352 400 \$ pour le financement du Tribunal administratif du travail – Division santé et sécurité du travail;
 - o 7 805 \$ pour la quote-part de la CNESST dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-26-19 et A-27-19.

5.4 Détermination du taux moyen général de cotisation des employeurs pour la tarification de l'année financière 2020 – secteur de la SST

Le président du comité de placement et de capitalisation fait état des discussions tenues lors de la dernière séance de ce comité. Il cède ensuite la parole au vice-président aux finances qui présente les principaux éléments entourant la détermination du taux moyen général de cotisation des employeurs. Il rappelle d'entrée de jeu que ce taux correspond aux besoins financiers sur la masse salariale assurable estimée et précise les grandes lignes de la politique de capitalisation notamment quant à la mise en place d'un « corridor de sécurité ». Il précise également les éléments expliquant le taux proposé de 1,85 \$ soit un taux de base de 1,94 \$ pour financer les opérations courantes de 2020 et un crédit de 0,09 \$ pour les opérations de capitalisation.

À la suite de cette présentation, le président du comité fait état des préoccupations exprimées par les membres du comité relativement à cette hausse. En outre, il fait état des pressions anticipées sur le financement du régime de santé et de sécurité du travail. Il fait également état de la demande par le comité de plans d'action pour faire face à ces pressions. Il insiste sur la nécessité de souligner les actions entreprises lorsque le taux moyen général de cotisation sera diffusé.

La présidente fait état du projet de communiqué concernant le taux moyen général de cotisation. Elle souligne les mentions relatives aux mesures de prévention que contient ce communiqué. Elle rappelle que ces mesures seront discutées à la prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique ainsi qu'au conseil d'administration.

Le projet de communiqué est remis aux membres séance tenante. Des discussions ont alors lieu sur son contenu. Les membres demandent à recevoir la version finale du communiqué et à être informés du moment de sa diffusion.

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration fixe à 1,85 \$ le taux moyen général de cotisation des employeurs pour l'exercice financier 2020.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-28-19.

5.5 Modification du processus d'approbation relatif aux changements aux associations signataires des ententes constituant les associations sectorielles paritaires

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente le processus antérieur d'approbation relatif aux changements aux associations signataires des ententes constituant les associations sectorielles paritaires (ASP) et les modifications proposées à ce processus. Le vice-président indique notamment que la procédure concerne uniquement les changements à l'adhésion, au retrait ou à la dénomination sociale de signataires des ententes constitutives et que toute fusion d'ASP nécessitera toujours une décision du conseil d'administration de la Commission.

À la suite de discussions, les membres demandent que la résolution soit modifiée de façon qu'il y soit précisé qu'une reddition de comptes annuelle des changements soit faite au conseil d'administration.

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité-conseil sur le partenariat (3.78), le conseil d'administration approuve les changements relatifs à l'adhésion, au retrait ou à la dénomination sociale de signataires à une entente constituant une association sectorielle paritaire de santé et de sécurité du travail.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-29-19.

5.6 Projet de règlement sur les agences de placement de personnel et de recrutement de travailleurs étrangers temporaires

En préambule, la vice-présidente aux normes du travail présente un état de situation de certains dossiers de son secteur. Elle rappelle notamment la mise en place en janvier 2019 d'un plan d'action visant à réduire les délais de traitement. La vice-présidente mentionne également que le projet de plateforme d'aide aux règlements des litiges en ligne (PARLe) devrait contribuer à l'amélioration de ces délais. Elle précise que ce projet est suivi par le comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) et que les préoccupations des membres sont prises en considération. Enfin, elle ajoute que le projet de plateforme pourra faire l'objet d'une présentation aux membres à l'automne 2019.

La vice-présidente cède ensuite la parole au directeur du Service des permis et des enquêtes spécialisées. Celui-ci présente les grandes lignes du projet de règlement sur les agences de placement de personnel et de recrutement de travailleurs étrangers temporaires publié par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette présentation est suivie d'une période d'échange entre les membres, la vice-présidente et son directeur.

À l'occasion de cet échange, les membres patronaux font état de leur préoccupation et des enjeux relativement à : l'attestation prévue à ce règlement; l'étendue de la notion d'agence; l'obligation de fournir des taux de salaire identiques aux autres employés d'une entreprise; une éventuelle entrée en vigueur du règlement pendant la période estivale et à la charge administrative qui sera demandée aux petites agences de placement de personnel, notamment dans le milieu agricole. La vice-présidente prend note de ces enjeux et invite les membres à en faire part dans le cadre du processus de consultation en cours présentement.

À la suite d'une question d'un membre syndical, la vice-présidente rappelle que la Commission ne formulera pas de commentaire à la suite de la publication du projet de règlement. Les membres reconnaissent que les associations devront faire leurs propres commentaires. La vice-présidente indique néanmoins être en communication constante

avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de discuter de la mise en œuvre du futur règlement.

Les membres patronaux soulignent par ailleurs leur appréciation face aux démarches entreprises par la Commission pour limiter les impacts pour les employeurs notamment par le remplissage automatique de certains champs dans les formulaires électroniques.

Un membre patronal souligne l'importance pour la Commission d'être prête à fournir des informations et orientations aux employeurs qui se tourneront vers elle lors de l'entrée en vigueur du règlement.

Concernant le personnel de la Commission dédié à la gestion des permis, le directeur précise qu'il s'agit de nouvelles ressources représentant 11 ETC (équivalent temps complet) en 2019. La vice-présidente rappelle plus largement les démarches précédemment réalisées auprès du conseil d'administration pour l'autorisation d'embauche de 75 ETC à la suite de l'entrée en vigueur des modifications législatives apportées à la Loi sur les normes du travail. Elle informe les membres qu'un bilan des effets de ces modifications sur les opérations pourra être présenté en décembre prochain.

Par ailleurs, un membre note une certaine divergence sur le résultat des discussions entre Revenu Québec et la Commission, tel qu'il est présenté aujourd'hui au conseil d'administration de la Commission comparativement à ce qui est avancé par les représentants de Revenu Québec au comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif. La vice-présidente reconnaît les démarches importantes réalisées par Revenu Québec pour mettre en place des solutions et indique demeurer attentive à l'évolution du dossier.

La présidente assure les membres du conseil d'administration que leurs commentaires formulés pendant la séance seront communiqués par la vice-présidente au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'occasion des discussions entourant l'application du règlement.

Les membres du conseil d'administration prennent acte des informations relatives au projet de Règlement sur les agences de placement de personnel et de recrutement de travailleurs étrangers temporaires.

6. Dépôt de documents

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus

Les membres prennent acte du document déposé.

6.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019

Les membres prennent acte de l'analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019.

6.3. État de santé des projets en ressources informationnelles

Les membres prennent acte de l'état de santé des projets en ressources informationnelles.

7. Divers

7.1. Travaux réglementaires concernant le bruit

La présidente cède la parole au membre qui a demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la présente séance. D'entrée de jeu, ce membre aborde l'un des constats au rapport du VGQ relatif aux discussions sur l'exposition chronique au bruit qui ont cours depuis 2005. Il relève aussi que dans son rapport, le VGQ souligne que près de 4 ans après son rapport de 2015, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail n'a toujours pas été modifié à ce sujet.

Ayant été informé de nouveaux reports dans ce dossier par des membres du comité-conseil, le membre exprime ses préoccupations face à cette situation. Il estime que cette dernière traduit un manque de leadership du conseil d'administration dans ce dossier.

À cet effet, la présidente exprime son souhait que les dossiers réglementaires présentant des difficultés soient discutés plus rapidement au conseil d'administration.

Un membre patronal souligne que des discussions sont essentielles pour s'assurer que la réglementation soit appropriée et indique que les échos qu'il a eus des dernières réunions du comité-conseil sont plutôt positifs.

Un membre syndical ajoute que les travaux du comité-conseil portant sur les modifications réglementaires en prévention sont terminés. Ce membre exprime le souhait que ces travaux soient présentés au conseil d'administration bien que les travaux réglementaires en matière de surdité professionnelle ne soient pas encore complétés. Ce membre demande que le volet prévention soit amené à la prochaine séance du conseil d'administration. La présidente indique que le dossier est déjà prévu à la prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique ainsi qu'à celle du conseil d'administration de juin 2019.

7.2. Processus de médiation concernant les travaux réglementaires sur l'amiante

La présidente cède la parole au membre qui a demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la présente séance. Ce membre fait d'abord état d'un des constats du rapport du VGQ relatif à la procédure enclenchée pour dénouer l'impasse relativement à la norme d'exposition à l'amiante, une procédure établie à la suite d'une recommandation formulée par le VGQ dans son rapport 2015.

Le membre déplore que depuis la nomination d'une médiatrice dans ce dossier, les membres du conseil d'administration n'aient pas été informés des démarches réalisées jusqu'à maintenant. La présidente précise qu'un état de situation a été demandé. Le membre exprime ses craintes que la procédure n'apporte pas les résultats escomptés. Le membre demande qu'un suivi soit réalisé. La présidente ajoute que la coordonnatrice aux travaux réglementaires communiquera avec la médiatrice pour s'enquérir des prochaines étapes.

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil fait état de la volumineuse documentation déjà transmise à la médiatrice, du temps nécessaire pour en prendre connaissance. Le vice-président indique également avoir demandé que les premières rencontres se tiennent avant la fin juin.

8. Huis clos

8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 30.

10. Prochaine séance – 20 juin 2019 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte-rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Montréal, le 20 juin 2019

« Tel qu'adopté à sa séance du 12 décembre 2019 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M ^{me} Anne Racine	observatrice (visioconférence)

Se sont excusés :

M. Denis Bolduc	membre syndical
M ^{me} Martine Hébert	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Invités :

M. Claude Beauchamp	directeur du conseil stratégique et du soutien aux opérations en réparation
M ^{me} Carole Bergeron	coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil
M. Luc Castonguay	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M ^{me} Mireille Cholette	avocate-conseil en matière de gouvernance
M ^{me} Julie Courville	directrice générale de l'indemnisation et de la réparation
M. Pierre Hamelin	vice-président à l'administration et aux communications
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M ^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications par intérim
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle
M ^{me} Mélany Privé	directrice générale de l'audit interne et des enquêtes
M. Pierre-Paul Vaudreuil	directeur du conseil stratégique et du soutien aux opérations en prévention-inspection
M ^{me} Nicole Laplante	directrice conseil, Cossette Communication inc.
M. Yvon Brassard	vice-président création, Cossette Communication inc.

1. Rencontre avec M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction souhaite la bienvenue au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le ministre s'adresse ensuite aux membres et échange avec eux sur différents sujets touchant les activités de mission de la Commission.

2. Ouverture de la séance

2.1. Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 55. Elle informe les membres de la publication récente du projet de Règlement modifiant le Règlement concernant la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale. Elle rappelle que l'objectif principal du projet de règlement vise à faire passer d'une base annuelle à une base quinquennale l'obligation de produire la déclaration de l'employeur.

La présidente rappelle qu'une motion de l'Assemblée nationale portant sur la modernisation de certaines lois touchant la santé et la sécurité du travail a été transmise à la Commission. La présidente informe les membres du contenu d'une réponse officielle qui sera transmise au président de l'Assemblée nationale dans les prochains jours.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Approbation de l'ordre du jour

La présidente informe les membres qu'à la suite de la tenue du comité immobilier, il a été décidé de retirer le point de l'ordre du jour concernant la délocalisation des services auxiliaires dans le cadre du Projet immobilier D'Estimauville. De plus, à la demande d'un membre patronal, le point 8.1 Délais de traitement des demandes d'admissibilité des réclamations en matière d'indemnisation des lésions professionnelles est ajouté. L'ordre du jour de la séance est approuvé avec modifications.

4. Compte-rendu

4.1. Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du 17 mai 2019

Le compte-rendu des délibérations de la séance du 17 mai 2019 est adopté.

4.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale. Elle précise que deux suivis inscrits au tableau feront l'objet de dépôt de documents à la fin de la présente séance. Il s'agit du suivi relatif au portrait des décès au regard des décès acceptés pour les années 2016 à 2018 (suivi 2019-12) et du suivi relatif à la planification budgétaire aux fins de la tarification pour l'année 2020 (suivi 2019-13).

Par ailleurs, au sujet du suivi du comité d'audit (2019-06) relatif à l'exercice du droit de suspendre l'indemnité de remplacement du revenu pendant la période de recherche d'emploi, la secrétaire générale informe les membres que des précisions leur seront fournies par le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil en marge de la présentation du point 6.7.

Enfin, au sujet d'un suivi concernant une formation sur les rôles et responsabilités des présidents des comités-conseils (2018-05) et dont des actions sont attendues pour l'automne 2019, un membre patronal demande que les actions prévues à ce suivi soient étendues aux membres de ces comités et non seulement à leur président.

5. Gouvernance

5.1 Plan stratégique 2020-2023 – État de situation sur l'avancement des travaux

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction fait état des étapes franchies à ce jour par la Commission dans le cadre de l'élaboration de la prochaine planification stratégique. Elle informe les membres de la tenue d'une rencontre de réflexion stratégique du conseil d'administration en octobre 2019.

Les membres échangent sur l'opportunité ou non de reporter le dépôt du plan stratégique 2020-2023 afin de tenir compte du résultat de la réforme annoncée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en matière de santé et de sécurité du travail. Au terme de cet échange, il est convenu de ne pas retarder les travaux.

Les membres prennent acte de l'avancement des travaux pour le prochain plan stratégique 2020-2023 de la CNESST.

5.2 Modifications à la Délégation du conseil d'administration de la CNESST

À l'invitation de la secrétaire générale, l'avocate-conseil en matière de gouvernance présente les modifications apportées à la Délégation du conseil d'administration de la CNESST.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale et le comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Délégation du conseil d'administration de la CNESST.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-30-19.

5.3 Résultats 2018 de l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du CA et de ses comités stratégiques

À l'invitation de la secrétaire générale, l'avocate-conseil en matière de gouvernance présente les résultats 2018 de l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités stratégiques.

Elle présente les principaux résultats en répondant aux questions des membres au fur et à mesure de sa présentation. Les membres expriment le souhait que le comité immobilier soit dorénavant intégré au processus d'évaluation. De plus, ils suggèrent que les présidents des comités prennent connaissance des résultats de l'évaluation pour en assurer le suivi.

Les membres prennent acte des résultats de l'exercice 2018 de l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités stratégiques et des mesures qui permettront de donner suite aux commentaires recueillis à cette occasion.

6. Dossiers

6.1 Politique d'audit interne

À l'invitation du président du comité d'audit, la directrice générale de l'audit interne et des enquêtes présente la nouvelle version de la politique d'audit interne de la

Commission. Elle souligne que cette nouvelle version reflète, entre autres, les changements apportés à la structure organisationnelle de sa direction.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la directrice générale de l’audit interne et des enquêtes et du comité d’audit, le conseil d’administration approuve la nouvelle politique d’audit interne.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-31-19.

6.2 Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d’emplois convenables pour l’année 2020

Le vice-président aux finances présente les faits saillants du mémoire sur le projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d’emplois convenables pour l’année 2020.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d’administration adopte le projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d’emplois convenables pour l’année 2020 en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-32-19.

6.3 Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour 2020

Le vice-président aux finances expose les faits saillants du mémoire concernant le projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail (LAT) pour 2020.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d’administration adopte le projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la LATMP et des indemnités payables en vertu de la LAT pour 2020, en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-33-19.

6.4 Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l’année 2020

Le vice-président aux finances explique qu’en vertu de la LATMP, la Commission impose annuellement une cotisation pour pourvoir aux frais qu’elle engage pour les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations. Le présent projet de règlement prévoit les pourcentages applicables à cet effet pour l’année 2020.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d’administration adopte le projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l’année 2020 en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-34-19.

6.5 Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement

Le vice-président aux finances rappelle qu’à la séance du 17 mai dernier, le conseil d’administration a adopté le taux moyen de cotisation pour l’année 2020. Il précise qu’il y a lieu maintenant d’adopter les modifications au Règlement sur le financement nécessaire à la détermination du taux applicable à chaque employeur selon les modes de tarification.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement en vue de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* pour une période de 45 jours.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-35-19.

6.6 Travaux réglementaires relatifs au bruit

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, le président du comité de gouvernance et d'éthique résume les discussions tenues lors de la dernière rencontre du comité dans ce dossier. Entre autres, il indique que le comité a demandé de raccourcir le délai à septembre 2019 pour le dépôt d'un premier jet de texte actualisant les dispositions réglementaires pour les secteurs établissements et le secteur construction.

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et la coordonnatrice à la vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil répondent ensuite aux questions des membres sur les démarches qui mèneront à l'adoption d'un projet de règlement.

Par ailleurs, la présidente souligne avoir été informée de l'existence d'un comité interministériel sur le bruit environnemental. Elle informe les membres avoir entrepris des démarches afin que la Commission participe aux discussions qui s'y tiennent.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement des travaux réglementaires relatifs au bruit et appuie le dépôt, en septembre 2019, d'un projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Code de sécurité pour les travaux de construction.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-36-19.

6.7 Travaux relatifs aux surdités professionnelles et Plan d'action concerté

À l'invitation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et avec la collaboration de la directrice générale de l'indemnisation et de la réparation, le directeur du conseil stratégique et du soutien aux opérations en réparation présente les grandes lignes du plan d'action concerté en matière de surdité professionnelle.

Le directeur et la directrice générale font état des démarches entreprises pour l'élaboration et la mise en branle du plan d'action. Ils énumèrent les quatre axes du plan d'action soit : le portrait d'ensemble des travaux relatifs à la surdité professionnelle, le cadre législatif et réglementaire, la gouvernance ainsi que le cadre administratif.

À l'issue de cette présentation, un membre patronal exprime sa préoccupation quant à l'arrimage des travaux sur la surdité professionnelle à ceux entourant la réforme en santé et sécurité du travail. La directrice générale rassure les membres que les arrimages nécessaires seront faits.

Quant aux travaux réglementaires entourant les surdités, un membre patronal exprime le souhait que ces travaux avancent avec la même intensité que les travaux visant à abaisser les normes d'exposition au bruit.

Les membres prennent acte du plan d'action sur la surdité.

Par ailleurs, le vice-président et la directrice générale profitent de ce point pour fournir le complément d'information demandé lors de la dernière séance du comité d'audit sur

l'application de l'article 142 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

6.8 Processus de médiation pour l'annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail – État de situation

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction invite la coordonnatrice au partenariat et à l'expertise-conseil à faire état des étapes réalisées depuis la mise en œuvre du processus de médiation afin de dénouer l'impasse concernant les modifications réglementaires en matière d'amiante.

La coordonnatrice fait état des premiers contacts réalisés auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin d'enclencher le processus. Elle indique la tenue en mars 2019 d'une rencontre du comité technique sur l'annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (comité-conseil 3.33.1) à l'issue de laquelle, une médiatrice a été désignée. Des rencontres préparatoires ont depuis été tenues. Une première séance de travail, entre les membres du comité et la médiatrice, a eu lieu récemment.

Questionnée par un membre syndical sur l'échéancier de cette médiation, la coordonnatrice témoigne du souci de la médiatrice de maintenir un rythme régulier de rencontres afin de parvenir rapidement à un consensus.

Un membre syndical exprime le souhait qu'un suivi d'avancement du dossier soit présenté à chaque séance du conseil d'administration afin de s'assurer du bon déroulement du processus.

Les membres prennent acte de l'état de situation.

6.9 Rapport du Vérificateur général – Prévention en santé et en sécurité du travail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction invite le président du comité d'audit à faire état des discussions tenues dans le dossier du rapport du Vérificateur général du Québec sur la prévention en santé et en sécurité du travail. Le président du comité rappelle l'obligation de la Commission de répondre aux onze recommandations de ce rapport par le dépôt d'un plan d'action, en septembre 2019, à la Commission de l'administration publique de l'Assemblée nationale. Il indique également que pour obtenir des commentaires du Vérificateur général du Québec sur ce plan d'action, avant son dépôt, ce plan doit lui être présenté au début du mois d'août 2019. Pour respecter ces échéances, une rencontre spéciale du conseil d'administration sera convoquée cet été.

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente ensuite les mesures prévues au projet de plan d'action en cours d'élaboration. À l'issue de cette présentation, les membres syndicaux déposent séance tenante un document contenant des pistes de réponses aux onze recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec. Un membre patronal réserve le droit des membres patronaux de déposer un tel document prochainement.

Les membres prennent acte de l'état du dossier.

6.10 Projet immobilier Sherbrooke – Nouveau bail rue King Ouest et améliorations locatives

La présidente du comité immobilier présente d'abord un résumé des discussions tenues lors de la dernière rencontre du comité immobilier. Elle aborde, entre autres, la reddition de comptes trimestrielle du projet immobilier D'Estimauville. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] Ainsi, à ce jour, le chantier se déroule sans perte de temps depuis 314 jours. Aussi, à la demande de la présidente du comité, le directeur général apporte des précisions au sujet des contingences du projet immobilier D'Estimauville.

La présidente du comité aborde également la fin de la relation contractuelle de l'expert-conseil du comité.

Par la suite, à l'invitation du vice-président à l'administration et aux communications, le directeur général présente les étapes qui ont mené à la proposition de bail soumise aux membres pour approbation, les modalités de ce bail et les économies anticipées par le regroupement des activités des sites occupés par la Commission à Sherbrooke.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration, pour les locaux situés au 1650, rue King Ouest et pour le regroupement des activités des sites occupés par la Commission à Sherbrooke, autorise :

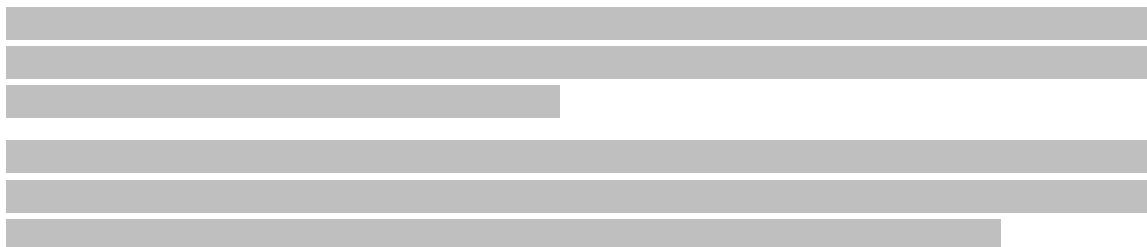
- un engagement financier total de 7 934 818 \$ et ce, conditionnellement à ce qu'il y ait une entente entre la CNESST et Colliers International (mandaté par le propriétaire 9381-0323 Québec inc.), relativement aux clauses du bail et de ses annexes. Cet engagement financier se ventile comme suit :
 - 4 220 095 \$ pour la location d'espaces à bureaux et d'entreposage, pour une durée de dix ans compris entre le 1er mai 2023 et le 30 avril 2033. L'espace loué, sujet à mesurage, est de 2 025 m². Le taux unitaire annuel est de 203,90 \$/m² pour le premier terme de cinq ans, et de 211,78 \$/m² pour le deuxième terme de cinq ans. Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
 - 2 237 723 \$ pour l'utilisation de l'option de renouvellement, après analyse du marché et des besoins, pour une durée de cinq ans compris entre le 1^{er} mai 2033 et le 30 avril 2038. L'espace loué à des fins de bureaux et d'entreposage, sujet à mesurage, est de 2 025 m². Le taux unitaire annuel est de 220,45 \$/m². Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
 - 1 453 600 \$ pour les travaux d'améliorations locatives;
 - 23 400 \$ pour la location de deux places de stationnement, entre le 1^{er} mai 2023 et le 30 avril 2038;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-37-19.

6.11 Campagnes publicitaires 2020, 2021, 2022 – Sélection d’une agence de publicité

À l'invitation du vice-président à l'administration et aux communications, la directrice générale des communications par intérim présente le dossier relatif à la sélection d'une agence de publicité pour les campagnes publicitaires des années 2020, 2021 et 2022. Elle présente la ventilation annuelle de ces montants.

[illegible]



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximum de 9 750 000 \$ qui permettra de recourir aux services d'une agence de publicité pour la conception, la production et le placement média des différentes campagnes publicitaires de la CNESST pour les années 2020 à 2022;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer les documents afférents;
- demande que les concepts publicitaires et les messages conçus dans le cadre de ces campagnes publicitaires lui soient présentés avant leur diffusion.

6.12 Campagne publicitaire sur l'équité salariale 2019

Avec la participation de la directrice générale des communications par intérim, les représentants de Cossette communication inc. présentent le concept de la campagne publicitaire sur l'équité salariale pour 2019. Ils expliquent les objectifs et les cibles de cette campagne, la stratégie média et les propositions de messages numériques. Au cours de cette présentation, les membres formulent des commentaires quant aux propositions de messages.

Les membres prennent acte du concept de la campagne publicitaire en équité salariale 2019.

6.13 Campagne publicitaire sur les normes du travail 2019

Avec la participation de la directrice générale des communications par intérim, les représentants de Cossette communication inc. présentent le concept de la campagne publicitaire sur les normes du travail pour 2019. Ils expliquent les objectifs et les cibles de cette campagne, la stratégie média et les propositions de messages radiophoniques et numériques. Ils mentionnent également la période ciblée pour la diffusion des messages. Au cours de cette présentation, les membres formulent des commentaires quant aux propositions de messages et sur le ciblage.

Les membres prennent acte du concept de la campagne publicitaire sur les normes du travail 2019.

6.14 Campagne sociétale en santé et sécurité du travail

Avec la participation de la directrice générale des communications par intérim, les représentants de Cossette communication inc. présentent les publicités télévisuelles et radiophoniques de la campagne sociétale en santé et sécurité du travail.

Les membres prennent acte des messages publicitaires qui seront diffusés dans le cadre de la prochaine campagne sociétale en santé et sécurité du travail.

6.15 Vidéo organisationnelle

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente un projet de vidéo organisationnelle pour la Commission. Elle invite les membres à transmettre, le cas échéant, leurs commentaires, en vue de la finalisation de ce projet.

7. Dépôt de documents

7.1. Dépôt du compte-rendu des délibérations de la séance du 28 mars 2019

Les membres prennent acte du document déposé.

7.2. Dépôt de la résolution A-29-19 – Modification du processus d’approbation relatif aux changements aux associations signataires des ententes constituant les associations sectorielles paritaires du 17 mai 2019

Les membres prennent acte du document déposé.

7.3. Suivi du compte-rendu 2019-12 – Portrait des décès au regard des décès acceptés pour les années 2016 à 2018

Les membres prennent acte du document déposé.

7.4. Suivi du compte-rendu 2019-13 – Planification budgétaire aux fins de la tarification 2020

Les membres prennent acte du document déposé.

7.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus

Les membres prennent acte du document déposé.

7.6. Projet immobilier D’Estimauville – Reddition de comptes trimestrielle et présentation de l’avancement des travaux en images

Les membres prennent acte du document déposé.

8. Divers

8.1. Délais de traitement des demandes d’admissibilité des réclamations en matière d’indemnisation des lésions professionnelles

Un membre patronal relève les plaintes reçues de la part d’employeurs concernant le traitement des demandes d’admissibilité des réclamations en matière d’indemnisation des lésions professionnelles depuis la mise en place de la Direction générale de l’admissibilité des réclamations. Il est alors convenu qu’une présentation soit faite à une prochaine séance du conseil d’administration à ce sujet.

9. Huis clos

9.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d’administration et chef de la direction.

9.2. Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d’administration et chef de la direction.

10. Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 25.

11. Prochaine séance – 19 septembre 2019 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte-rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par conférence téléphonique le 5 août 2019

« Tel qu'adopté à sa séance du 19 septembre 2019 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M ^{me} Anne Racine	observatrice

Se sont excusés :

M. Alain Croteau	membre syndical
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal

Invités :

M. Claude Beauchamp	vice-président aux opérations
M. Luc Castonguay	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M ^{me} Mélanie Privé	directrice générale de l'audit interne et des enquêtes

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 11 h.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Compte rendu

Le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 20 juin 2019 sera présenté, en vue de son adoption, à la prochaine séance du conseil d'administration.

4. Gouvernance

5. Dossiers

5.1 Plan d'action – Rapport du Vérificateur général : Prévention en santé et en sécurité du travail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle aux membres les étapes à venir afin de répondre aux onze recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) concernant la prévention en santé et sécurité du travail. Ces étapes mèneront au dépôt d'un plan d'action à la Commission de l'administration publique de l'Assemblée nationale. La présidente indique que pour obtenir des commentaires du VGQ sur ce projet de plan d'action, avant son dépôt, ce plan doit lui être présenté au cours des prochains jours. Elle précise que l'objectif de la présente séance est d'obtenir les commentaires des membres afin de bonifier le contenu et la présentation du projet de plan d'action.

Les membres sont invités à commenter les différentes actions proposées visant à répondre aux recommandations et lacunes identifiées par le VGQ. Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le vice-président aux finances, le vice-président aux opérations ainsi que la directrice générale de l'audit interne et des enquêtes participent aux échanges avec les membres du conseil d'administration.

Lors de ces échanges, les membres font part de leur souhait que le plan d'action fasse état, en sus des actions proposées, des actions déjà réalisées pour ces mêmes sujets et aussi de la collaboration de la Commission aux travaux entourant la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Il en est de même des actions prises par le conseil d'administration en matière de gouvernance. Les membres souhaitent de manière générale que les actions présentées soient bien contextualisées.

Les membres expriment également le souhait que les mesures proposées soient plus détaillées. À ce compte, la présidente fait valoir l'intérêt de maintenir une certaine marge de manœuvre sur le descriptif des actions qui seront prises puisque des exercices de bilan et de diagnostic doivent être réalisés avant de finaliser la description de ces actions.

Au sujet de la création de la Vice-présidence à la prévention, les membres demandent que les objectifs du regroupement des ressources en prévention soient plus amplement indiqués.

À l'issue des discussions, la présidente remercie les membres du conseil d'administration pour leur apport à l'élaboration du plan d'action. Elle indique qu'ils seront informés des développements à la suite de la réception des commentaires du VGQ.

Les membres prennent acte de la proposition de plan d'action.

6. Dépôt de documents

6.1. Commentaires partie patronale – Rapport VGQ 2019

Les membres prennent acte du document déposé.

7. Divers

8. Huis clos

Aucun huis clos n'est tenu.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 40.

10. Prochaine séance – 19 septembre 2019 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 19 septembre 2019

« Tel qu'adopté à la réunion du 12 décembre 2019 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal (téléphone)
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M ^{me} Anne Racine	observatrice (visioconférence)

Se sont excusés :

M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Invités :

M. Jacques Aubin	directeur de la statistique et de l'information de gestion (visioconférence)
M. Claude Beauchamp	vice-président aux opérations
M ^e Carole Bergeron	coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil
M. Luc Castonguay	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M. Jean Champagne	directeur général de la révision administrative
M ^{me} Julie Courville	directrice générale de l'indemnisation et de la réparation
M ^{me} Jeannine Dubé	directrice générale de l'admissibilité des réclamations
M. Bruno Faucher	directeur de la prévention-inspection – Établissements
M. Jean Fortier	chargé de projet à la Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle (visioconférence)
M ^{me} Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Pier-Michel Lajeunesse	avocat à la Direction générale des affaires juridiques(visioconférence)
M ^{me} Danielle Lamarche	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information (visioconférence)
M ^{me} Mélissa Plamondon	directrice de la planification, de la performance et de l'innovation
M ^{me} Melany Privé	directrice générale de l'audit interne et des enquêtes (visioconférence)

1 Ouverture de la séance

1.1 Mot de la présidente

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 33.

La présidente souligne le départ de madame Martine Hébert, membre du conseil d'administration de la Commission depuis novembre 2010, à la suite de sa nomination par le Conseil des ministres le 26 juin 2019 à titre de déléguée du Québec à Chicago. Unanimement, les administrateurs remercient madame Hébert pour son professionnalisme et sa compétence mis au service de la Commission.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle la tenue prochaine du gala Gouvernance au féminin lors duquel la Commission recevra pour l'année 2019 le niveau platine de la Certification Parité et remercie les administrateurs qui y participeront.

La présidente précise que des décrets ont été publiés à la *Gazette officielle du Québec* le 11 septembre 2019, accordant des versements à la Commission pour la poursuite de ses activités de soutien, de surveillance et de son rôle décisionnel aux fins de l'application de la Loi sur l'équité salariale (2 M\$), ainsi que pour la mise en œuvre de l'exécution de mesures en matière de normes du travail (11 M\$).

La présidente rappelle le dépôt par la Commission d'un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale dans le cadre des consultations de cette dernière sur les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement.

La présidente souligne que les résultats de l'évaluation des comités stratégiques ont été transmis aux présidents de ces comités et profite de l'occasion pour faire part de la désignation de membres de la haute direction à titre de parrain de ces comités.

Finalement, dans la foulée d'événements impliquant notamment le Mouvement Desjardins, la présidente mentionne que la question de la sécurité de l'information a été discutée à la dernière séance du comité sur les ressources informationnelles. Elle ajoute que les mesures en place à la Commission feront l'objet d'une présentation ultérieurement.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-40-19.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts concernant les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé.

3 Comptes rendus

3.1 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 20 juin 2019

Au point 6.6 du compte rendu de la séance du 20 juin 2019, un membre syndical souligne que le procès-verbal ne fait pas mention de l'intention du conseil d'administration qu'un projet de règlement relatif au bruit soit déposé à la présente séance du conseil d'administration, tel que l'indique le texte de la résolution A-36-19 adoptée à cette même séance. La secrétaire générale prend note du commentaire et indique que le compte-rendu sera modifié en ce sens en vue de son adoption.

3.2 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 5 août 2019

Le compte rendu des délibérations de la séance du 5 août 2019 est adopté.

3.3 Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale. Elle attire l'attention des membres sur les suivis qui feront l'objet de présentation lors de la séance.

Sur le suivi relatif aux campagnes publicitaires (2019-15), la secrétaire générale souligne que les informations demandées sont contenues dans les documents déposés au point 6.3.

Au sujet du nombre de dossiers pénaux dépassant les délais précisés par l'arrêt Jordan (2019-13) la secrétaire générale informe les membres que 12 487 constats d'infraction ont été émis par la Commission de 2016 à 2018. De ce nombre, elle précise que 116 constats d'infraction excèdent au jour de la séance un délai de 500 jours depuis la signification du constat d'infraction au défendeur. Toutefois, étant donné que le délai de 18 mois (545 jours) déterminé par l'arrêt Jordan ne doit pas comprendre les délais qui sont imputables aux défendeurs, les 116 constats identifiés ne sont pas nécessairement vulnérables à un arrêt des procédures. La secrétaire générale rappelle que des ressources juridiques ont été ajoutées pour répondre à cette situation.

Enfin, la secrétaire générale répond au suivi sur la nécessité ou non de maintenir la délégation de pouvoirs des articles 39 et 53 de la Loi sur les normes du travail sur l'autorisation de l'étalement des heures de travail sur une base autre qu'hebdomadaire (2019-20). À cet effet, elle indique que cette délégation est nécessaire puisque la loi prévoit toujours la possibilité pour un employeur de demander à la Commission l'autorisation d'étaler les heures de travail, à défaut d'entente avec un salarié.

3.3.1 Suivi 2019-09 : État d'avancement des travaux du plan d'action concerté en surdité

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que ce point a été étudié lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique. Dans ce contexte, le vice-président aux opérations et la directrice générale de l'indemnisation et de la réparation reviennent sommairement sur les travaux du plan d'action concerté en surdité.

Au sujet de la quatrième mesure du plan d'action, le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle la demande d'actualiser ce plan d'action afin de refléter l'échéance de septembre 2019 pour le dépôt d'un projet de règlement. Par ailleurs, un membre patronal rappelle quant à lui les préoccupations soulevées au sujet de l'imputation des maladies professionnelles relatives à la surdité. La directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation confirme que les échéanciers des mesures à ce sujet sont en voie d'être respectés.

Les membres prennent acte de l'état d'avancement des travaux du plan d'action concerté en surdité.

3.3.2 Suivi 2019-10 : Plan d'action de la Direction générale de la révision administrative

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que le point a été étudié lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique. Ainsi, le vice-président aux opérations et le directeur général de la révision administrative présentent les grandes lignes des travaux du plan d'action de la révision administrative.

Le directeur général fait état d'une augmentation du nombre de demandes de révision administrative, ce qui a eu pour effet d'accroître l'inventaire des demandes de révision à traiter. Toutefois, la mise en œuvre du plan d'action a permis de renverser la tendance, le nombre de dossiers fermés étant maintenant supérieur au nombre de dossiers reçus, contribuant à abaisser les délais de traitement.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait part de l'information reçue de la direction générale de la révision administrative à l'effet que 92 % des décisions de révision maintiennent la décision initiale de la Commission. De plus, il ajoute que ce niveau est stable depuis les dernières années.

Un membre patronal demande que soit fourni le pourcentage de décisions de révision qui font l'objet d'une contestation devant le Tribunal administratif du travail (TAT). Le vice-président aux opérations indique que cette information sera transmise aux membres.

Les membres prennent acte de l'état d'avancement des travaux du plan d'action de la direction générale de la révision administrative.

3.3.3 Suivi 2019-16 : État de situation en lien avec la mise en place de la Direction générale de l'admissibilité des réclamations

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que le point a été étudié lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique. Le président du comité de gouvernance et d'éthique souligne quant à lui les préoccupations des membres de ce comité devant l'augmentation des délais pour l'admissibilité des réclamations. Il ajoute qu'un suivi a été demandé pour la prochaine séance du comité. Le vice-président aux opérations débute sa présentation en contextualisant l'augmentation des délais et énonce la conjoncture de l'augmentation des réclamations, des difficultés de dotation de postes et de la mise en place d'une nouvelle unité dédiée à l'admissibilité des réclamations.

La directrice générale de l'admissibilité des réclamations présente ensuite les principaux points de la transformation organisationnelle du traitement de l'admissibilité des réclamations des dossiers de lésions professionnelles et du programme Pour une maternité sans danger. En parallèle de la transformation, elle aborde également les éléments du plan d'action pour diminuer le nombre de réclamations en attente de décision. Enfin, elle rappelle les bénéfices d'une direction de l'admissibilité regroupée.

Des membres patronaux reviennent sur des demandes soulevées lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique soit la présentation des aspects qualitatifs du traitement des dossiers d'admissibilité et la réalisation de vérifications quant à des situations rapportées où il a été impossible pour certains employeurs de laisser un message sur la boîte vocale d'un agent. Le vice-président aux opérations réitère que ces aspects seront examinés et qu'un retour sera fait aux membres du comité de gouvernance et d'éthique.

Les membres prennent acte de l'état de situation de la mise en place de la Direction générale de l'admissibilité des réclamations.

4 Gouvernance

4.1 Suivi de processus de médiation – Annexe I RSST

À l'invitation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, la coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil présente les étapes réalisées dans ce dossier depuis la séance du conseil d'administration du 20 juin dernier. Elle mentionne la tenue d'une rencontre du comité-conseil sur l'annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1), le 27 juin 2019. Elle ajoute que des échanges ont eu lieu au cours de la période estivale et que la prochaine rencontre est prévue le 11 octobre 2019. Au terme de la présentation, les membres demandent l'élaboration d'un plan de travail dans ce dossier.

Les membres prennent acte de l'état d'avancement du processus de médiation entourant des changements réglementaires à l'annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail.

4.2 Plan d'action – Rapport du Vérificateur général du Québec : Prévention en santé et en sécurité du travail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle les discussions tenues lors de la séance du comité de gouvernance et d'éthique relativement au plan d'action de la Commission en réponse au rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ).

Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait état des discussions tenues lors de la dernière séance du comité administratif et du comité de gouvernance et d'éthique sur les termes d'une résolution du conseil d'administration relativement au plan d'action déposé. Les administrateurs demandent la poursuite des échanges dans ce dossier en huis clos. Au terme de ces discussions, les membres conviennent de prendre acte du plan d'action soumis par la direction (permanence) de la Commission, de la soutenir dans sa mise en œuvre et reconnaissent que ce plan d'action répond aux préoccupations du VGQ.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-42-19.

4.3 Reddition de comptes mi-année de la Planification des travaux réglementaires 2019

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil invite la coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil à présenter les faits saillants de la reddition de comptes. Cette dernière souligne notamment que 43 sujets font l'objet de travaux réglementaires en 2019 comparativement à 36 en 2018. Le vice-président précise que le plan d'action faisant suite au rapport du Vérificateur général du Québec comprend notamment des mesures visant à améliorer la planification et la reddition de comptes des travaux réglementaires à la Commission.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait état de la suggestion apportée lors de la séance du comité qu'il préside de modifier le tableau pour y inclure une colonne explicative afin d'y indiquer, le cas échéant, les motifs expliquant le non-respect des échéanciers planifiés pour ces travaux. Un membre syndical souligne l'importance que cette reddition de comptes soit réalisée à mi-année et en fin d'année. À l'issue des discussions, il est convenu que les redditions de comptes seront dorénavant présentées en juin et février.

Les membres prennent acte de la reddition de comptes des travaux réglementaires.

4.4 Tableau de bord (janvier à juin 2019)

Le vice-président aux finances présente les faits saillants du tableau de bord exécutif pour la première moitié de l'année 2019. Il attire l'attention des membres sur la mise en garde indiquée au tableau de bord concernant une possible sous-évaluation des résultats en santé et sécurité du travail en raison de l'inventaire particulièrement élevé au premier semestre du nombre de réclamations en attente d'une décision d'admissibilité. Il explique le mécanisme de simulation et les paramètres utilisés pour tenter de pallier cette situation.

Le vice-président attire l'attention des membres sur la baisse du taux de chômage, sur l'augmentation du taux d'emploi ainsi que sur l'augmentation du nombre de postes vacants. Il souligne que les secteurs où les taux de lésions sont les plus élevés correspondent à ceux où il y a le plus de postes vacants. Associé à la rareté de la main-d'œuvre, un membre syndical ajoute l'augmentation des heures supplémentaires et l'augmentation de la main-d'œuvre issue de l'immigration récente comme facteurs pouvant contribuer à l'augmentation du taux de lésions et sur lesquels la Commission peut agir en prévention.

En matière de santé et de sécurité du travail, le vice-président aux finances aborde les coûts du régime. Il souligne la hausse des coûts des intervenants de la santé provenant notamment de la physiothérapie et de l'ergothérapie, à la suite de l'augmentation de tarif consenti par entente, mais également en raison de l'augmentation du nombre de réclamations. Un membre patronal rappelle les discussions tenues au comité de gouvernance et d'éthique sur l'atteinte des cibles quant au nombre de traitements de physiothérapie et d'ergothérapie.

En matière de norme du travail, le vice-président aux finances aborde l'augmentation de la surveillance dans les milieux prioritaires, la légère baisse des recours traités en 2019 ainsi que la hausse du nombre de médiations réalisées.

En matière d'équité salariale, le vice-président aux finances souligne la progression du nombre d'employeurs ayant déclaré avoir réalisé leur exercice d'évaluation de l'équité salariale, mais aussi la baisse de ceux ayant réalisé leur première évaluation du maintien. Sur ce dernier élément, la baisse du taux s'explique par l'ajout récent d'environ 5000 employeurs devant réaliser cet exercice au cours de la prochaine année. Le vice-président explique que le taux d'employeurs ayant réalisé leur exercice de maintien augmentera donc au fur et à mesure qu'ils le réaliseront dans la prochaine année. Il termine avec des explications sur l'augmentation de la proportion des interventions réalisées en milieux prioritaires, la baisse du nombre de recours traités et la diminution du délai moyen de traitement des dossiers.

À la demande d'un membre syndical, la vice-présidente à l'équité salariale fournit des précisions sur la baisse du nombre de vérifications de conformité réalisées en matière d'équité salariale et sur la proportion des recours traités par médiation et de ceux ayant nécessité une enquête. Enfin, la vice-présidente informe les membres des premiers résultats du plan d'action visant la réduction des délais de traitement des recours en équité salariale en déploiement depuis le début de l'année 2019. Le bilan du plan d'action fera l'objet d'une future présentation.

Un membre patronal souligne la complexité de l'exercice d'équité salariale et regrette que plusieurs employeurs doivent recourir à des firmes-conseils pour remplir leurs obligations en cette matière. La vice-présidente à l'équité salariale souligne le travail accompli pour accompagner les entreprises et faciliter leurs travaux.

Les membres du conseil d'administration prennent acte du tableau de bord exécutif pour la période de janvier à juin 2019.

4.5 Présentation des résultats du tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2019

Le point ayant été étudié lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique, la directrice de la planification, de la performance et de l'innovation présente sommairement le tableau de suivi de la mise en œuvre du plan stratégique, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

À une question d'un membre lors du comité de gouvernance et d'éthique sur la réalisation de l'action concernant l'approche personnalisée d'intervention, la directrice informe les membres qu'elle est en attente d'une réponse de la vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil et qu'elle sera transmise aux membres par courriel.

Les membres prennent acte du tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique.

4.6 Présentation du tableau de suivi des engagements de la Déclaration de services

Le point ayant été étudié lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique, la directrice de la planification, de la performance et de l'innovation présente sommairement le tableau de suivi des engagements de la Déclaration de services, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 et les actions prises afin de favoriser l'atteinte des engagements.

Questionnées par un membre patronal sur la performance des centres d'appel de la Commission par rapport à celles des autres centres d'appel gouvernementaux, la présidente et la directrice présentent les enjeux de la Commission en cette matière.

Interrogée par un membre du comité de gouvernance et d'éthique sur la validité du résultat de 79,3 % pour l'engagement n° 10 quant à l'émission d'une décision d'admissibilité dans un délai de 15 jours, la directrice confirme que cette proportion est surévaluée en raison des l'inventaire des réclamations non traitées. Elle précise que ce résultat est déjà en baisse au 31 août 2019 et qu'il le sera davantage au fur et à mesure du traitement de l'inventaire des réclamations.

Un membre patronal questionne le recours à l'outil de sondage pour mesurer l'atteinte de l'engagement n° 1 relatif au retour des appels à l'intérieur d'un délai de trois jours. À cet effet,

la directrice indique que ce choix s'est imposé en raison du fait que certains systèmes de la Commission ne permettent pas de mesurer ce délai.

Les membres prennent acte du tableau de suivi des engagements de la Déclaration de services.

4.7 Plan stratégique 2020-2023 -Présentation des indicateurs, des cibles et du contexte

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que ce dossier a fait l'objet de discussions lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique. Elle rappelle que la séance du conseil d'administration du 17 octobre portera exclusivement sur les travaux d'élaboration de la planification stratégique 2020-2023.

4.8 Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) - Désignation des membres

La secrétaire générale présente une demande de modification concernant la composition du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57). Par conséquent, le conseil d'administration de la Commission :

- nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) les personnes suivantes :

M. Guy Belleau
M. Jocelyn Deschênes
Mme France Dupéré
M. Martin Gagnon
M. Christian Provencher
désignées par la partie patronale,

M. Claude Bénard
M. Alain Croteau
Me Julie Hébert
M. André Racicot
M^{me} Karine Sénéchal
désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-43-19.

4.9 Comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) - Désignation des membres

La secrétaire générale présente une demande de modification concernant la composition du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action de la CNESST dans les mines souterraines (3.57.1). Par conséquent, le conseil d'administration de la Commission :

- nomme à titre de membres du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) les personnes suivantes :

M^{me} France Dupéré
M. Jocelyn Deschênes
M. Guy Belleau
M. Martin Gagnon
M. Christian Provencher
désignées par la partie patronale,

M. Alain Croteau
M. David Comeau
M. Claude Bénard
M. André Racicot
M. Éric Savard
désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-44-19.

4.10 Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73.) – Désignation des membres

La secrétaire générale présente une demande de modification concernant la composition du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73.). Par conséquent, le conseil d'administration de la Commission :

- nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) les personnes suivantes :

M^{me} Martine Bélanger

Me Pietro Centomo

M. Alexandre Gagnon

M^{me} Karolyne Gagnon

désignées par la partie patronale;

M. Jean-Pierre Devost

M. Martin L'Abbée

M. François Ouellet

M^{me} Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-45-19.

4.11 Comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) – Désignation des membres

La secrétaire générale présente une demande de modification concernant la composition du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75). Par conséquent, le conseil d'administration de la Commission :

- nomme à titre de membres du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon

M^{me} Karolyne Gagnon

désignées par la partie patronale,

M^{me} Annie Landry

M^{me} Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-46-19.

4.12 Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) – Désignation des membres

La secrétaire générale présente une demande de modification concernant la composition du comité-conseil sur la révision de sécurité pour les travaux de construction (3.76). Par conséquent, le conseil d'administration de la Commission :

- nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) les personnes suivantes :

M. Jean-François Beaudry

M. René Turmel

M. François Doran-Plante

M. Alain Lahaie

M. Nicolas Laliberté

M^{me} Lynda Poulin

M. Michel Lauriault

désignées par la partie patronale,

M. Denis Jr. Archambault

M. Jacques-Émile Bourbonnais

M. Bertrand Gauthier

M. Jean-Michel Houdet

M. Steve Prescott
 M. Simon Lévesque
 M. Éric Nantel
 désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-47-19.

5 Dossiers

5.1 **Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2020 et Pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2020 – Adoption finale**

Le vice-président aux finances rappelle que le 20 juin 2019, le conseil d'administration a donné son accord au projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2020. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2020, autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec* et approuve les pourcentages applicables aux fins d'établir la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-48-19.

5.2 **Règlement modifiant le Règlement sur le financement – Adoption finale**

Le vice-président aux finances rappelle qu'à la séance du 20 juin dernier, le conseil d'administration a donné son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement. Aucun commentaire n'a été reçu à la suite de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur le financement et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-49-19.

5.3 **Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail - bruit**

À l'invitation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le directeur de la prévention-inspection – Établissements et la coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil présentent les étapes réalisées à ce jour dans ce dossier.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait état des discussions tenues lors de la dernière séance du comité qu'il préside, rappelant les termes de la résolution A-36-19 du 20 juin 2019 suivant laquelle le conseil d'administration appuyait le dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Code de sécurité pour les travaux de construction à la séance du conseil d'administration du 19 septembre 2019. Afin de permettre la poursuite de ce dossier, il est convenu qu'une séance de travail du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) sera tenue le 24 septembre 2019 et une séance du conseil d'administration portant exclusivement sur ce dossier sera convoquée le 16 octobre 2019.

Les membres prennent acte des étapes réalisées et des étapes à venir dans ce dossier.

5.4 Jugement de la Cour d'appel – L'affaire BREVIL

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil invite la directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation à présenter les orientations faisant suite au jugement rendu par la Cour d'appel, le 3 mai 2019, dans l'affaire Brevil et à la solution transitoire mise en œuvre à la suite de ce jugement.

La directrice générale résume que la Cour d'appel a conclu que l'interprétation du Tribunal administratif du travail (TAT) dans cette affaire était raisonnable. Ainsi, la Commission ne doit pas recouvrer des sommes reçues avec droit au moment où elles ont été versées à un travailleur indemnisé. La directrice générale précise que depuis 2015, et jusqu'au jugement, la Commission recouvrait les sommes versées dans le cadre de l'assistance médicale lorsqu'une décision du TAT venait changer rétroactivement la date de consolidation de la lésion d'un travailleur. Les sommes versées étaient alors considérées comme des trop-perçus. Le jugement indique que les sommes peuvent être recouvrées lorsque les sommes ont été versées en raison de la mauvaise foi d'un travailleur ou d'une erreur administrative. Enfin, la directrice générale fait état des directives transitoires appliquées depuis le mois de juin 2019.

Des membres syndicaux s'interrogent sur la possibilité de procéder au remboursement des sommes recouvrées avant le jugement de la Cour d'appel et sur l'ampleur des sommes en jeu dans ce contexte. La directrice générale précise qu'un tel exercice n'a pas été réalisé dans le cadre de la solution transitoire. Un membre patronal relève qu'au-delà des montants, la complexité de réaliser tout exercice de rétroactivité devra être pris en compte dans l'analyse de cette situation.

À une préoccupation d'un membre patronal sur la pratique qui aurait cours chez les médiateurs du TAT d'inclure une clause où les employeurs s'engagent à payer toute somme à être réclamée par la Commission, la directrice générale précise que le TAT a été informé des orientations transitoires de la Commission.

Les membres du conseil d'administration prennent acte de la solution transitoire.

5.5 Pouvoir de réglementation des prothèses auditives en assistance médicale

Les membres prennent acte du pouvoir réglementaire de la Commission quant à l'octroi des prothèses auditives pour la surdité permanente dans le cadre de l'assistance médicale.

5.6 Projet immobilier D'Estimauville – Reddition de comptes trimestrielle et présentation de l'avancement des travaux en images

Les membres prennent acte de l'état de situation du projet immobilier D'Estimauville (PIE) au 6 août 2019 ainsi que de la présentation du chantier en images.

5.7 Développements récents en équité salariale : Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale et Règlement modifiant le Règlement concernant la déclaration de l'employeur

La vice-présidente à l'équité salariale présente les principales modifications apportées à la Loi sur l'équité salariale et au Règlement concernant la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale, sur le processus ayant mené à ces changements ainsi qu'à leurs impacts à la vice-présidence à l'équité salariale.

À l'issue de cette présentation, il est souhaité que les parties prenantes soient informées plus tôt lorsque des changements législatifs et réglementaires sont élaborés. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction ainsi que la vice-présidente à l'équité salariale rappellent les modalités de modifications législatives et réglementaires en matière d'équité salariale.

Les membres prennent acte des développements récents concernant les modifications apportées à la Loi sur l'équité salariale et au Règlement concernant la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale et de leurs principaux effets.

6 Dépôt de documents

6.1 Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus

Les membres prennent acte de la liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 30 mai au 27 août 2019.

6.2 Statistique sur les dossiers de décès acceptés (janvier à juin 2019)

Les membres prennent acte des statistiques sur les dossiers de décès acceptés pour la période de janvier à juin 2019.

6.3 Campagnes publicitaires – Coûts réels des campagnes de la CNESST et des organisations comparables pour les années 2016, 2017 et 2018 (Suivi 2019-15)

Les membres prennent acte des coûts réels des campagnes publicitaires de la Commission et des autres organisations comparables.

7 Divers

8 Huis clos

8.1 En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2 Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9 Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 13 h.

10 Prochaine séance – 17 octobre 2019 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance spéciale du conseil d'administration
tenue par conférence téléphonique, le 16 octobre 2019

« Tel qu'adopté à sa réunion du 12 décembre 2019 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical

Se sont excusés :

M ^{me} Anne Racine	observatrice
M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Invités :

M ^{me} Carole Bergeron	coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil
M. Luc Castonguay	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M. Bruno Faucher	directeur de la prévention – inspection – Établissements

1. Ouverture de la séance

En raison de la tenue de cette séance par conférence téléphonique, la présidente s'assure de la présence de tous les membres du conseil d'administration par l'appel de leur nom et s'assure de l'atteinte du quorum. Elle déclare la séance ouverte à 14 h 05. Comme remarques préliminaires, elle fait état du déroulement souhaité pour la rencontre afin de bénéficier de toute la latitude possible pour tenir les échanges entre les administrateurs dans le laps de temps imparti et invoque la possibilité de tenir une partie de la rencontre à huis clos afin de favoriser les discussions.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est approuvé.

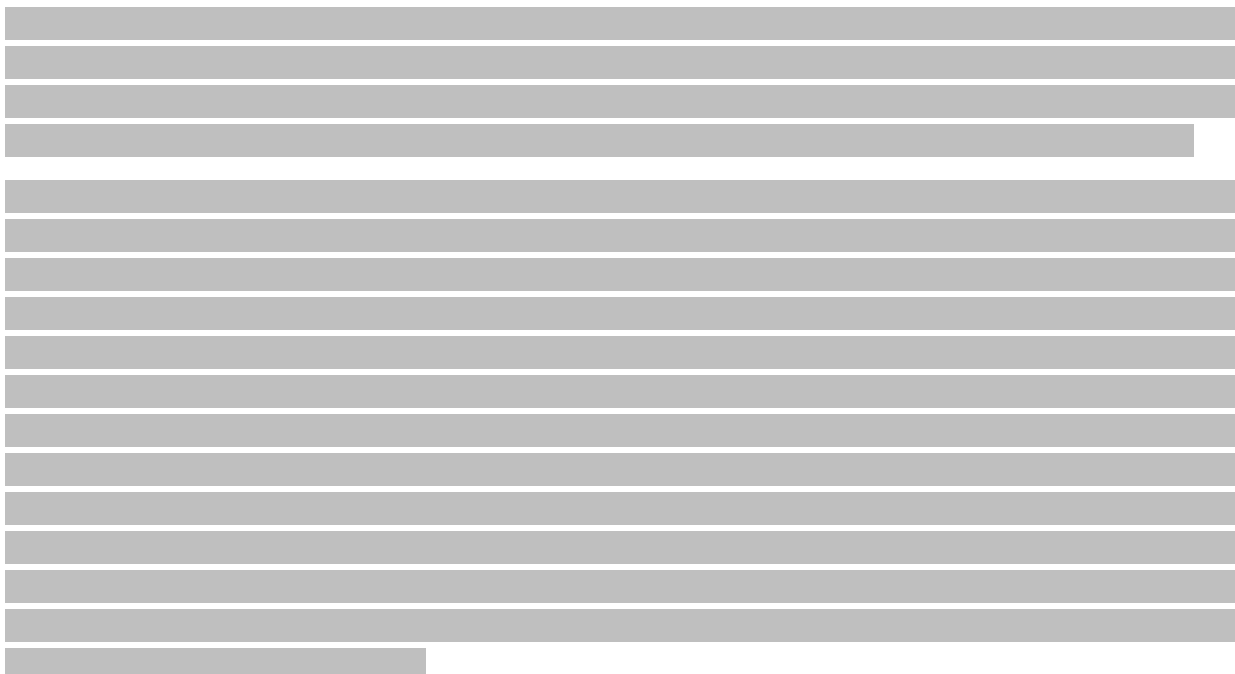
3. Compte rendu

4. Gouvernance

5. Dossier

5.1. **Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Section XV : Bruit) et le Code de sécurité pour les travaux de construction (articles 2.10.7.1 à 2.10.7.9)**

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente les postulats inclus aux projets de règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) et le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC). Il rappelle l'objectif d'actualiser les exigences réglementaires en matière d'exposition au bruit et de protection auditive dans un souci d'harmonisation avec les exigences réglementaires applicables dans les autres provinces canadiennes de façon, entre autres, à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre. Il précise que les modifications réglementaires proposées établissent la norme d'exposition à 85 dBA, soit une norme comparable à ce que l'on retrouve dans les autres provinces canadiennes. Les autres dispositions ont pour objet d'éliminer ou de réduire le bruit à la source ou encore, de réduire l'exposition des travailleurs au bruit. Entre autres, il précise que les employeurs se voient ainsi confier la détermination des moyens raisonnables à mettre en place afin d'atteindre ces objectifs. Il fait aussi état des modalités introduites en lien avec l'acquisition ou le remplacement de machines, les établissements et les processus ainsi que des allègements au niveau du mesurage des indices de bruit. Enfin, il précise que l'entrée en vigueur des dispositions proposées s'effectuera deux ans après leur approbation gouvernementale afin de disposer du temps nécessaire à l'élaboration d'outils pour faciliter leur application et soutenir adéquatement les milieux de travail. Au terme de cette présentation, les administrateurs remercient les membres de la permanence invités et poursuivent les échanges entre eux.



Les membres du conseil d'administration sont alors appelés à voter sur les projets de règlements. Au terme du vote, il est résolu que le conseil d'administration, sur division :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) (S-2.1, r.13) et au projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) (S-2.1, r.4) relativement aux exigences concernant l'exposition au bruit en milieu de travail;
- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur le représentant à la prévention dans un établissement (RRPE) (S-2.1, r. 12);
- donne son accord au projet de Règlement abrogeant le Règlement sur la qualité du milieu de travail (RQMT) (S-2.1, r. 11);
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ces projets de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivants cet avis, ils pourront être adoptés par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de leur entrée en vigueur.

Adopté sur division. Résolution A-50-19



6. Dépôt de documents

7. Divers

8. Huis clos

9. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 15 h 00.

10. Prochaine séance – 17 octobre 2019 à 9 h

COPIE CONFORME

(S) Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration,
tenue à Montréal, le 14 novembre 2019

« Tel qu'adopté à la réunion du 12 décembre 2019 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Serge Cadieux	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal (téléphone)
M ^{me} France Dupéré	membre patronal (téléphone)
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Martin L'Abbée	membre syndical
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M ^{me} Anne Racine	observatrice

S'est excusé :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Invités :

Claude Beauchamp	Vice-président aux opérations
Luc Castonguay	Vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
Louis Forgues	Directeur général du portefeuille des investissements (visioconférence)
Bruno Labrecque	Vice-président aux finances
Danielle Lamarche	Directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information (visioconférence)
Lise Lavallée	Médiatrice (téléphone)
Mélissa Plamondon	Directrice de la planification, de la performance et de l'innovation
Anthony Prost	Directeur général des placements et de l'expertise financière (visioconférence)
Éric Sirois	Directeur du service de l'hygiène au travail
Anne St-Martin	Directrice générale de l'actuariat (visioconférence)
Yves Vézina	Vice-président à la transformation numérique

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 50. D'entrée de jeu, il est convenu d'enchaîner avec le point 8.1. « Huis clos – en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction », avant de poursuivre avec l'ordre du jour habituel.

1.1. Mot de la présidente

La présidente informe les administrateurs du départ imminent de MM. Martin L'Abbée et Serge Cadieux comme membres du conseil d'administration. Unaniment, les administrateurs les remercient pour leur professionnalisme et leur compétence mis au service de la Commission. La présidente précise que leur départ sera souligné à la fin de la présente séance et en profite pour annoncer que M^{me} Martine Hébert, qui a quitté son poste d'administratrice en juillet dernier à la suite de sa nomination à titre de Déléguée du Québec à Chicago, se joindra à eux à cette occasion.

Par ailleurs, à la suite de l'annonce du départ prochain de M. Micheal Sabia à titre de président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec, les administrateurs de la Commission en profitent pour le remercier de son travail réalisé au cours de son mandat.

La présidente aborde ensuite l'annonce récente de la décision du commissaire à la lutte contre la corruption de mettre fin à l'enquête *Justesse* portant sur des allégations de corruption dans la gestion de certains baux de ministères et organismes, dont celui de l'édifice Bleury. Elle rappelle que le conseil d'administration avait été informé, en novembre 2017, des enquêtes et vérifications réalisées relativement au bail de l'édifice Bleury ainsi que du statut de la Commission dans ce contexte que la Sûreté du Québec considère comme « victime ». Elle précise que des analyses sont en cours afin d'explorer les scénarios envisageables des suites (recours civil) de cette annonce dont les résultats seront présentés ultérieurement au comité immobilier.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-52-19.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-60-19.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-61-19.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Yves-Thomas Dorval, M^{me} Norma Kozhaya et M. Stéphane Forget précisent que des membres de leur association d'employeurs respective pourraient se voir octroyer par la Commission des contrats en matière de ressources informationnelles. Par mesure de prudence, ces administrateurs conviennent ainsi de se retirer des discussions entourant le point 5.6 « Engagements financiers requis pour l'octroi de contrats liés aux services professionnels, aux frais de fonctionnement technologique et aux acquisitions en ressources informationnelles ».

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la rencontre est approuvé.

3. Compte rendu

À la suite de commentaires émis par certains membres, il est convenu de reporter l'adoption des comptes-rendus du 20 juin 2019, du 19 septembre 2019 et du 16 octobre 2019.

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 20 juin 2019

L'adoption du compte rendu est reportée à la séance suivante.

3.2. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 19 septembre 2019

L'adoption du compte rendu est reportée à la séance suivante.

3.3. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 16 octobre 2019

L'adoption du compte rendu est reportée à la séance suivante.

3.4. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 17 octobre 2019

Le compte rendu de la séance du 17 octobre 2019 est adopté.

3.5. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé.

4. Gouvernance

4.1 Suivi du processus de médiation - Annexe I RSST

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, la médiatrice fait état des démarches réalisées dans le cadre du processus de médiation portant sur la valeur d'exposition admissible à l'amiante dans l'air prévue à l'annexe I du règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST). Dans un premier temps, elle fait état des rencontres réalisées avec les membres du comité-conseil qui, elle souligne, ont grandement collaboré à ces travaux puis résume l'essence des discussions tenues à ces occasions. Dans un deuxième temps, la médiatrice expose les difficultés rencontrées dans la réalisation de son mandat.

À la suite de cette présentation, les membres discutent des suites à donner dans ce dossier. Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait état des discussions tenues lors de la dernière séance du comité. Le président du comité indique qu'il a été convenu de recommander au conseil d'administration de demander à la médiatrice de produire un rapport écrit. Les membres souhaitent, par ailleurs, que la présidente du conseil d'administration et chef de la direction dépose un plan de travail afin qu'un projet de règlement soit éventuellement présenté au conseil d'administration. La présidente indique avoir déjà mandaté le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil à réaliser un tel plan de travail.

Un membre patronal réitère l'importance, pour les membres patronaux, que les travailleurs soient protégés lorsqu'ils travaillent en présence de fibres d'amiante et soumet que la réduction de la norme d'exposition n'aura pas pour effet d'améliorer cette protection. Il exprime ensuite ses préoccupations quant à l'impact d'un abaissement de la valeur d'exposition admissible concernant l'amiante dans l'air sur les collectivités qui peuvent être exposées à l'amiante hors du cadre du travail. Il mentionne les travaux actuels du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés. Le membre patronal exprime le souhait que les travaux de modifications réglementaires tiennent compte de cette réalité.

Un membre syndical rappelle quant à lui que le rôle du conseil d'administration est de s'assurer que les travailleurs sont protégés et que la norme d'exposition permise doit être la plus sécuritaire possible. Pour y arriver, il soumet le caractère indissociable de cette norme d'exposition avec la protection requise. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rassure les administrateurs que les travaux dans ce dossier se feront en étroite collaboration avec les autres parties prenantes institutionnelles et gouvernementales.

Les membres prennent acte des récents développements dans le cadre du processus de médiation de l'annexe I du RSST.

4.2 Planification stratégique 2020-2023

À l’invitation de la présidente du conseil d’administration et chef de la direction, le président du comité de gouvernance et d’éthique rappelle les étapes réalisées pour l’élaboration de la planification stratégique 2020 - 2023. Il fait état de commentaires formulés lors de la séance du comité afin d’ajuster certains éléments proposés.

À la suite de quoi, la présidente fait état des commentaires du Conseil du trésor et des échanges avec ses représentants afin de s’assurer que la planification stratégique élaborée par la Commission répond aux orientations gouvernementales en matière de planification stratégique.



Ainsi, sur la foi des recommandations de la directrice de la planification, de la performance et de l’innovation et du comité de gouvernance et d’éthique, le conseil d’administration adopte le plan stratégique 2020-2023 de la Commission.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-53-19.

4.3 État d’avancement de la Planification triennale 2017-2019 du comité-conseil sectoriel du CA sur le suivi du Plan d’action dans les mines souterraines (3.57.1)

Sur la foi des recommandations du vice-président aux opérations, du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d’action dans les mines souterraines et du comité de gouvernance et d’éthique, le conseil d’administration prolonge la Planification triennale 2017-2019 du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d’action dans les mines souterraines pour l’année 2020.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-54-19.

5. Dossiers

5.1 Règlement sur la table des revenus bruts annuels d’emploi convenables pour l’année 2020 – Adoption finale

Le vice-président aux finances rappelle aux membres que ce projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d’administration du 20 juin 2019, puis publié à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu’à l’expiration d’un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. La Commission n’a reçu aucun commentaire à la suite de la publication de ce projet de règlement.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d’administration adopte le Règlement sur la table des revenus bruts annuels d’emplois convenables pour l’année 2020 et demande à la présidente du conseil d’administration et chef de la direction de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-55-19.

5.2 Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l’année 2020 – Adoption finale

Le vice-président aux finances rappelle aux membres que ce projet de règlement a également été adopté à la séance du conseil d’administration du 20 juin 2019, puis publié à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu’à l’expiration d’un délai de 45 jours suivant la publication, il serait adopté par la Commission avec ou sans modification. La Commission n’a reçu aucun commentaire à la suite de cette publication.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le texte final du Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2020 et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-56-19.

5.3 Résultats financiers prévisionnels 2019

Le vice-président aux finances présente les résultats financiers prévisionnels 2019 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST), sur la base des données connues au 31 août 2019. Il fait notamment état d'un déficit de 71,4 M\$ qu'il détaille suivant quatre composantes : 1) l'application de la politique de capitalisation (déficit de 29,6 M\$); 2) le taux de rendement réel découlant du rendement anticipé sur l'actif du FSST (surplus de 148,9 M\$); 3) la variation des obligations relatives aux maladies professionnelles latentes non encore déclarées attribuable essentiellement à la hausse du nombre de dossiers de surdité professionnelle observée (déficit de 198,5 M\$); et, 4) le surplus des opérations de l'exercice courant (7,8 M\$).

Au sujet du surplus des opérations pour l'exercice courant, le vice-président mentionne un surplus de 12,7 M\$ pour le programme Pour une maternité sans danger (PMSD). À ce sujet un membre syndical soulève l'hypothèse d'une augmentation de la réaffectation des travailleuses. La directrice générale de l'actuariat indique qu'effectivement, il y a une baisse du coût moyen par dossier, ce qui pourrait signifier une hausse de l'assignation temporaire. La directrice générale indique qu'elle tentera de raffiner les données de façon à identifier les dossiers ouverts qui font l'objet d'une assignation, précisant toutefois que les dossiers qui font actuellement l'objet d'une assignation immédiate ne sont pas répertoriés.

Un membre patronal déplore que la hausse du taux de lésion soit supérieure à la hausse du taux d'activité et exprime sa préoccupation de voir les dossiers de réparation liés aux cas de surdité professionnelle influencer de façon aussi importante les résultats financiers de la Commission.

Les membres prennent acte des résultats financiers prévisionnels 2019.

5.4 Projet de règlement relatif à l'harmonisation de la terminologie SIMDUT

Le dossier est reporté à la séance du 12 décembre 2019.

5.5 Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) 2019-2023

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, le président du comité sur les ressources informationnelles résume les échanges tenus à ce comité concernant la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) pour l'année 2020. Il profite de l'occasion pour souligner la contribution du personnel de la Direction générale de l'exploitation des services technologiques à l'adhésion de la Commission à un nouveau service en télécommunications. Il précise que cette initiative a permis de diminuer les coûts d'opération et d'accroître la performance organisationnelle.

Le vice-président à la transformation numérique présente la PIDRI 2020 et mentionne les activités en ressources informationnelles qui en font partie. Il fait état de la capacité de travail des équipes en ressources informationnelles de la Commission. Il explique l'augmentation d'investissement et des ressources de 3,0 M\$ par rapport à 2019 par l'intégration d'une équipe d'une trentaine d'employés chargée du pilotage des systèmes de mission de la Commission, équipe qui relevait jusqu'alors de la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président à la transformation numérique et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration approuve la PIDRI 2020 de même que sa mise en œuvre et autorise le vice-président à la transformation numérique à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-58-19.

5.6 Engagements financiers requis pour l'octroi de contrats liés aux services professionnels, aux frais de fonctionnement technologique et aux acquisitions en ressources informationnelles

Le vice-président à la transformation numérique énumère les différentes catégories de contrats requis pour la réalisation de la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI). Il précise que pour répondre aux besoins de l'organisation et aux tendances du marché, notamment en matière d'infonuagique, il est possible que certains investissements prévus en services professionnels soient plutôt investis en frais de fonctionnement technologique ou en acquisition de biens, et ce, dans le respect de l'engagement financier total de 88,1 M\$.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président à la transformation numérique et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise un engagement financier de 88,1 M\$ pour des contrats liés aux services professionnels (59,4 M\$), aux frais de fonctionnement technologique (24,6 M\$) et à l'acquisition de biens en ressources informationnelles (4,1 M\$) à être octroyés de 2020 à 2022 dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la PIDRI de chacune des années concernées.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-59-19.

6. Dépôt de documents

6.1 Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de services de 25 000 \$ du 26 septembre 2019 au 29 octobre 2019 est déposée.

6.2 Statistiques sur les dossiers de décès acceptés

Les statistiques sur les dossiers de décès acceptés sont déposées.

6.3 État de santé des projets en ressources informationnelles au 30 septembre 2019

L'état de santé des projets en ressources informationnelles au 30 septembre 2019 est déposé.

7. Divers

8. Huis clos

8.1 En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en début de séance en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2 Sans la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 50.

10. Prochaine séance – 12 décembre 2019 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Montréal, le 12 décembre 2019

« Tel qu'adopté à sa réunion du 20 février 2020 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Denis Bolduc	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M. Stéphane Forget	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical (conférence téléphonique)
M ^{me} Anne Racine	observatrice

Se sont excusés :

M. Alain Croteau	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Invités :

M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président aux opérations
M ^{me} Martine Bégin	vice-présidente aux normes du travail
M ^{me} Carole Bergeron	coordonnatrice à la Vice-présidence au partenariat et à l'expertise-conseil
M. Luc Castonguay	vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil
M ^{me} Gaétane Cloutier	directrice générale de la gestion budgétaire et contractuelle (visioconférence)
M. Juan-Manuel Diz-Grana	directeur du service des permis et des enquêtes spécialisées
M ^{me} Jeannine Dubé	directrice générale de l'admissibilité des réclamations
M ^{me} Nathalie Fortin	directrice de la gestion budgétaire et des bénéfices (visioconférence)
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M ^{me} Danielle Lamarche	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information (visioconférence)
M ^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications par intérim (visioconférence)
M ^{me} Élisabeth Pelletier	avocate au secrétariat général
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle
M. Anthony Prost	directeur général des placements et de l'expertise financière (visioconférence)
M ^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat (visioconférence)

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 25.

1.1. Mot de la présidente

La présidente informe les administrateurs du départ de M. Stéphane Forget comme membre du conseil d'administration et le félicite de nouveau pour sa nomination à titre de vice-président au sein de La Coop fédérée. Elle indique que M. Forget a offert de demeurer en poste jusqu'à la nomination de nouveaux administrateurs. Unaniment, les administrateurs le remercient pour son professionnalisme et sa compétence mis au service de la Commission.

Les administrateurs félicitent également M. Denis Bolduc de sa récente élection à titre de secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que les consultations sont présentement en cours afin de combler rapidement les sièges vacants au sein du conseil d'administration de la Commission. Elle fait également mention des préparatifs en cours afin d'offrir une séance d'accueil aux administrateurs qui seront nommés à l'issue de ces consultations.

La présidente demande l'appui du conseil d'administration pour la candidature que la Commission entend soumettre au Prix Égalité Thérèse Casgrain dans la catégorie Allié, un prix qui souligne les réalisations contribuant à l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Par voie de résolution, les administrateurs appuient unanimement cette candidature.

La présidente remercie les administrateurs et le personnel du secrétariat général pour leur apport à l'efficacité du conseil d'administration. Enfin, les administrateurs se joignent à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction pour exprimer à tout le personnel de la Commission leurs remerciements pour l'excellent travail accompli en 2019 et leur offrir leurs meilleurs vœux à l'occasion de la période des Fêtes.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-62-19.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-79-19.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-80-19.

1.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé. Il est alors convenu que le président du comité d'audit fasse un résumé de la dernière rencontre de ce comité au point 3.5 compte tenu de l'absence de point relatif à cette rencontre à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Comptes rendus

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 20 juin 2019

Le compte rendu de la séance du 20 juin 2019 est adopté.

3.2. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 19 septembre 2019

Le compte rendu de la séance du 19 septembre 2019 est adopté.

3.3. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 16 octobre 2019

Un membre syndical demande une modification séance tenante au point 5.1 du compte rendu du 16 octobre 2019 concernant le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Section XV : Bruit) et le Code de sécurité pour les travaux de construction (articles 2.10.7.1 à 2.10.7.9). Au sujet de ce projet de règlement, le membre syndical remarque que le projet de compte rendu indique qu'un membre patronal a mentionné relativement au texte du règlement que la « formulation n'est pas conforme aux orientations convenues entre les parties ». Or, le membre syndical relève qu'à cette même séance, un membre syndical a quant à lui affirmé que « le texte proposé est conforme aux orientations convenues » et qu'il n'en est pas fait mention dans le compte rendu. Les membres conviennent d'adopter le compte rendu avec l'ajout des propos évoqués par le membre syndical.

3.4. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 14 novembre 2019

Le compte rendu de la séance du 14 novembre 2019 est adopté.

3.5. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé. À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, le président du comité d'audit fait un compte rendu verbal de la séance du comité d'audit du 5 décembre 2019.

3.5.1. Suivi 2019-05 : Plateforme d'aide au règlement des litiges en ligne (PARLe)

La vice-présidente aux normes du travail présente le projet pilote de la Plateforme d'aide au règlement des litiges en ligne (PARLe) pour le secteur des normes du travail. Elle fait état des travaux d'adaptation de la plateforme développée par le Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal afin d'accompagner les clientèles de la Commission dans le règlement de dossiers liés aux pratiques interdites ainsi qu'aux congédiements effectués sans une cause juste et suffisante.

La vice-présidente fait état des consultations réalisées auprès du comité-conseil en matière d'équité salariale et de normes du travail (3.79) et des mesures de mitigation mises en place à la suite de ces consultations. Elle précise également les critères de sélection des clientèles qui pourront recourir à cette plateforme, critères qui seront transmis aux membres à leur demande. La vice-présidente fait également état de l'économie de ressources qui pourraient être dégagées par un plein déploiement de la plateforme afin d'être affectées à d'autres activités au sein de la vice-présidence. Alors que la note d'information mentionne une estimation de l'ordre de 3 ETC (équivalent temps complet), un membre syndical souhaite connaître l'ordre de grandeur des dossiers pouvant être traités par 3 ETC.

Les questions des membres permettent à la vice-présidente de préciser certains éléments de ce projet. Pour répondre à un membre patronal, elle indique qu'en tout temps, les participants au projet pilote pourront obtenir l'assistance d'un médiateur ainsi qu'un soutien technique pour l'utilisation de la plateforme. En réponse à une autre question d'un membre patronal, elle fait savoir que l'évaluation du projet pilote sera réalisée par le Service de la recherche et de l'évaluation et que l'appréciation des participants se fera également par l'entremise de la plateforme qui prévoit déjà ces fonctionnalités. À un membre syndical qui s'interroge sur le recours à des algorithmes dans la prise de décisions, la vice-présidente confirme l'absence d'algorithmes à cet effet. Elle mentionne néanmoins qu'advenant l'utilisation éventuelle de la plateforme pour des plaintes de nature pécuniaire, des mécanismes pourraient être intégrés afin d'automatiser certains calculs.

Un membre syndical indique être favorable à la déjudiciarisation des litiges, mais relève que l'utilisation de la plateforme soulève des préoccupations de la part des membres issues des associations syndicales. Il salue néanmoins les mesures de mitigation mises en place à la suite des discussions tenues au sein du comité-conseil.

La vice-présidente indique qu'elle fera un premier suivi auprès du conseil d'administration au printemps 2020 ainsi qu'à la fin de la période du projet pilote.

Enfin, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction réitère les avantages de l'utilisation d'une telle plateforme et la vice-présidente offre aux membres du conseil d'administration de rencontrer le directeur du Laboratoire de cyberjustice de l'Université de Montréal.

Les membres prennent acte du projet pilote de la plateforme d'aide au règlement des litiges en ligne (PARLe).

3.5.2. Suivi 2019-04 : État de situation de la Direction générale de l'admissibilité des réclamations

La directrice générale de l'admissibilité des réclamations fait état des dernières étapes de l'implantation de la direction générale. Puis, les administrateurs sont invités à poser leurs questions relativement à la note d'information déposée.

Un membre patronal fait connaître les commentaires reçus de la part d'employeurs relativement aux longs délais pour rendre une décision d'admissibilité dans les dossiers de lésions professionnelles. Le membre invite la Commission à envisager toutes les mesures nécessaires incluant, si cela s'avérait nécessaire, l'ajout de personnel pour réduire ces délais. Il réitère par ailleurs qu'au-delà des délais, il est nécessaire de maintenir la qualité des décisions. Il est alors fait mention des différentes actions réalisées afin de réduire ces délais.

À la question d'un membre patronal sur les postes vacants au sein de la Direction générale de l'admissibilité des réclamations, la directrice générale indique qu'il y a actuellement une douzaine de postes disponibles au sein des équipes d'accès au régime. Elle fait état des difficultés de recrutement dans la région montréalaise et des actions prises afin de déplacer des postes hors de la région métropolitaine afin de favoriser leur dotation.

Les membres prennent acte de l'état de situation de la direction générale de l'admissibilité des réclamations.

3.5.3. Suivi 2019-31 : Processus de médiation: Annexe I RSST - Dépôt du plan de travail de la permanence

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'un rapport écrit a été demandé à la médiatrice ayant réalisé le processus de médiation. Elle précise que celui-ci n'a toujours pas été transmis à la Commission et qu'une relance sera faite prochainement.

La présidente invite ensuite le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil à présenter le plan de travail pour le dépôt d'une proposition de modification réglementaire sur l'abaissement des valeurs d'exposition admissibles (VEA) de l'amiante dans l'annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST). Il fait état des étapes déterminées, des consultations envisagées auprès des organismes et ministères ainsi que des échéanciers prévus.

Un membre patronal souligne que ce dossier comporte deux volets, l'un sociétal relevant des autorités en santé publique, l'autre occupationnel relevant de la Commission. Il s'interroge également sur les échéanciers et la suite des travaux proposés dans le contexte des travaux actuels du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant la réalisation de son mandat sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés. La présidente indique être sensible à cette question qui devra être examinée rapidement suivant la progression des travaux d'élaboration du projet de règlement. À ce sujet, un membre syndical exprime ne pas avoir d'objection à une telle démarche, mais exprime néanmoins le souhait que celle-ci ne retarde pas les travaux de la Commission pour l'adoption de modifications réglementaires.

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil précise que les représentants du ministère de l'Économie et de l'Innovation ont manifesté le souhait de connaître l'étendue des mesures qui seront mises de l'avant par la Commission afin d'en tenir compte dans d'éventuels programmes gouvernementaux supportant la

revalorisation des résidus miniers. Le vice-président ajoute également que le président du BAPE a demandé au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministère de la Santé et des Services sociaux de travailler conjointement à l'établissement d'une valeur d'exposition à l'amiante applicable à l'ensemble de la population.

Les membres prennent acte du plan de travail visant la présentation d'une proposition de modification réglementaire sur l'abaissement des valeurs d'exposition admissibles (VEA) de l'amiante dans l'annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST).

4. Gouvernance

4.1. Modification à la Délégation du conseil d'administration de la CNESST

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Délégation du conseil d'administration de la Commission.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-63-19.

4.2. Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73) - Désignation de membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres de ce comité-conseil les personnes suivantes :

M^{me} Martine Bélanger
M. Pietro Centomo
M. Alexandre Gagnon
M^{me} Karolyne Gagnon

désignées par la partie patronale;

M. Kaven Bissonnette
M. Jean-Pierre Devost
M. François Ouellet
M^{me} Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-64-19

4.3. Comité-conseil relatif au secteur de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) - Désignation de membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres de ce comité-conseil les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon
M^{me} Karolyne Gagnon
M^{me} Marie-Hélène Jetté
M^{me} Zeineb Mellouli

désignées par la partie patronale,

M. Kaven Bissonnette
M^{me} Marilyne Duquette
M. Serge Beaulieu
M^{me} Jessica Olivier-Nault

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-65-19

5. Dossiers

5.1. Mise en œuvre du Règlement sur les agences de placement

La vice-présidente aux normes du travail et le directeur du service des permis et des enquêtes spécialisées présentent les démarches mises en branle par la Commission en prévision de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 du Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires.

Des membres patronaux font part des grandes inquiétudes manifestées par des entreprises clientes d'agences de placement de personnel face aux obligations prévues au règlement. Ils mentionnent le caractère disproportionné des mesures mises de l'avant pour atteindre l'objectif, qu'ils estiment par ailleurs louable, d'améliorer l'encadrement des agences fautives. Un membre patronal exprime le souhait que les intentions en ce sens mentionnées dans une correspondance du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale figurent dans la documentation produite à l'intention du personnel de la Commission qui verra à la mise en œuvre du règlement. Ce membre, à l'instar d'autres membres patronaux, souhaite que la Commission évalue la possibilité d'une période de transition administrative plus longue que celle de 45 jours prévue au règlement. Ces membres patronaux rappellent à titre d'exemple les mesures administratives prises par la Commission en 2009 lors de la hausse du montant des amendes prévues à la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Un membre patronal s'exprime sur les conséquences de l'application de l'article 41.1. de la Loi sur les normes du travail interdisant les disparités de traitement sur les modèles d'affaires des entreprises et sur les travailleurs.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction réitère les mesures de communications prévues auprès des employeurs et de leurs associations afin de les informer des mesures prises par la Commission dans ce dossier. À l'invitation d'un membre patronal, la vice-présidente et le directeur précisent le processus qui sera suivi pour en arriver au retrait d'un permis d'une agence de placement ou d'une agence de recrutement de travailleurs étrangers temporaires. À la demande d'un membre syndical, la vice-présidente précise les ressources dont dispose la Commission afin d'identifier les agences de placement en défaut ainsi que le processus établi afin de fournir sans délai les informations pertinentes en réponse aux appels de la clientèle lors de l'entrée en vigueur du règlement.

Un membre patronal souhaite obtenir rapidement des informations additionnelles afin de pouvoir les relayer auprès de son réseau d'employeurs pour les rassurer. La vice-présidente l'informe que la documentation sera transmise aux employeurs dans les prochaines semaines. Au sujet d'un document-type que la Commission entend rendre disponible aux agences, un membre syndical exprime le souhait que les membres du comité-conseil 3.79 puissent le commenter.

En ce qui concerne les mesures administratives relatives au refus de délivrance de permis ou de suspension ou révocation de celui-ci applicables à leur titulaire en cas de défaut de respecter les obligations prévues par la présente loi ou par l'un de ses règlements, la vice-présidente précise que ces pouvoirs discrétionnaires appartiennent au directeur du service des permis et des enquêtes spécialisées. Ce dernier ajoute que ce pouvoir sera appliqué avec discernement et de concert avec les services juridiques de la Commission.

Les membres prennent acte de l'état de situation de la mise en œuvre du Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires.

5.2. Modification de la politique de placement de la CNESST

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, le président du comité de placement et de capitalisation fait un compte rendu verbal de la séance du 4 décembre 2019 de ce comité. Il fait notamment état d'une présentation à venir auprès des membres du conseil d'administration de la part du directeur général des placements et de l'expertise financière sur les différences de profil rendement—risque du Fond de santé et de sécurité du travail (FSST) avec ceux des régimes de retraite et autres déposants de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).

Le vice-président aux finances présente par la suite les principales modifications proposées à la politique de placement, notamment, l'ajout d'une nouvelle section sur l'investissement responsable. Il ajoute que les modifications apportées ne concernent pas le portefeuille de référence du FSST.

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la politique de placement de la Commission à l'égard du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-66-19.

5.3. Taux de revalorisation pour l'année 2020

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration fixe à 1,9 % le taux de revalorisation applicable pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-67-19.

5.4. Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et de la sécurité du travail

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, le président du comité sur le budget et les ressources humaines fait état des discussions tenues dans ce dossier lors de la séance du comité du 4 décembre 2019. Le vice-président aux finances présente ensuite les principaux éléments du dossier de l'engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et de la sécurité du travail.

Le vice-président explique les facteurs liés à l'augmentation de l'engagement financier demandé en comparaison avec l'année précédente. Il fait également état de l'analyse réalisée afin d'évaluer la pertinence pour la Commission de réaliser elle-même les activités de perception de la cotisation en matière de normes du travail. Il ajoute que les conclusions sont défavorables à un tel rapatriement de ces activités, mais que l'exercice a néanmoins permis d'obtenir plus d'information sur le calcul des coûts chargés par Revenu Québec pour ce service. Le vice-président indique qu'un suivi serré des coûts sera réalisé.

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et du comité sur le budget et les ressources humaines, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 4 300 000\$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour poursuivre les 3 ententes suivantes avec Revenu Québec :
 - o Entente relative à l'encaissement des versements périodiques pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);
 - o Entente relative à la perception du prélèvement de la Commission des normes du travail (CNT) par le Ministère du Revenu;
 - o Entente de services « Déclaration des employeurs en matière d'équité salariale (DEMES) » avec la Commission de l'équité salariale (CES);
- autorise le vice-président aux finances à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-68-19.

5.5. Budget détaillé des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2020

Le vice-président aux finances présente le budget détaillé des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2020. Il précise les informations ajoutées au document de séance cette année à la suite des commentaires formulés par les administrateurs lors de la présentation du précédent budget. Plus particulièrement, il mentionne que le budget indique maintenant de façon précise les ressources humaines de la Commission qui sont affectées directement dans les activités de prévention en santé et sécurité du travail dans les milieux de travail.

Le vice-président précise les principaux éléments expliquant le surplus d'exploitation anticipé de 28,9 M\$ pour l'année 2019. Il indique que 9,5 M\$ proviennent de variations d'estimations comptables qui s'expliquent notamment par l'imputation dans les immobilisations de ressources internes consacrées aux développements informatiques réalisés au cours de l'année. Il mentionne également que 3,5 M\$ sont attribuables à des difficultés de comblement de postes et que 3,9 M\$ sont liés à la gestion rigoureuse des enveloppes corporatives. Enfin, il indique que 4,3 M\$ proviennent de besoins moins élevés que prévu notamment pour les traitements du personnel de la Commission ainsi que pour les services professionnels externes.

Au sujet du budget 2020, le vice-président aux finances relève les faits saillants suivants : une croissance de 3,4 % du budget reposant notamment sur un rehaussement d'effectifs au niveau des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et des services juridiques, une hausse des coûts de traitement du personnel ainsi que des services professionnels. Sur ce dernier élément, le vice-président précise que cela s'explique entre autres par l'augmentation des efforts pour de nouvelles analyses en ressources informationnelles et pour assurer la maintenance de nouvelles solutions découlant de la livraison du programme Réseau. Il mentionne aussi l'achat de mobilier non intégré dans le cadre du projet immobilier D'Estimauville (PIE).

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président aux finances et du comité du budget et des ressources humaines, le conseil d'administration approuve le budget détaillé des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs de la Commission pour 2020.

Adopté à l'unanimité. Résolutions A-69-19 et A-70-19.

5.6. Subvention aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2020

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil présente les faits saillants des subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2020. Il attire l'attention des administrateurs sur le fait que la révision du programme de subvention des ASP sera mise en place pour le budget 2021 qui sera déposé en décembre 2020 et non en décembre 2021, tel qu'indiqué erronément au mémoire.

Le vice-président fournit ensuite quelques explications sur les demandes budgétaires des ASP.

D'autres précisions sont aussi demandées relativement aux critères en vigueur pour l'octroi des subventions et sur les mécanismes de reddition de comptes. Il est alors convenu, compte tenu des nombreuses précisions demandées qu'une présentation plus détaillée soit faite au conseil d'administration sur les secteurs couverts par les différentes ASP, sur le programme de subventions des ASP incluant notamment les critères pour verser ces subventions, le processus de reddition de comptes et l'explication des écarts entre les subventions versées en 2019 et 2020.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte les demandes de subvention des ASP pour l'exercice financier 2020 et autorise le paiement des sommes en trois versements aux dates et selon les modalités prévues aux règles budgétaires et administratives à l'intention des ASP.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-71-19.

5.7. Planification des travaux réglementaires 2020

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction précise aux administrateurs que la planification des travaux réglementaires pour l'année 2020 a fait l'objet de discussions à une séance du comité de gouvernance et d'éthique convoquée principalement pour ce sujet. Elle indique ensuite que ce comité a demandé de faire un premier suivi de cette planification au printemps puis à l'automne. Elle rappelle également l'objectif prévu à la planification stratégique relativement aux travaux réglementaires. À cet effet, un membre patronal réitère l'importance que cet objectif quantitatif en termes d'échéancier à respecter ne doit pas être poursuivi au détriment de la qualité des projets de règlements à être adoptés.

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil poursuit en indiquant que la présente planification des travaux réglementaires se situe dans une phase de transition et que le processus de planification fait l'objet de travaux d'optimisation dans la réalisation des actions prévues en réponse au rapport du Vérificateur général du Québec. Il fait ensuite état de discussions au sein du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et en réparation (3.75) pour convenir des modifications à apporter au processus. Le vice-président attire ensuite l'attention sur les nouvelles demandes inscrites à la planification des travaux réglementaires 2020.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration approuve la planification des travaux réglementaires pour l'année 2020 en prévention-inspection et en réparation.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-72-19.

5.8. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale

Le vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil rappelle le mécanisme de mise à jour annuelle du Règlement sur l'assistance médicale pour assurer la cohérence des tarifs de la Commission avec ceux du marché et préserver la qualité des services aux travailleurs. Il rappelle également que le mécanisme de mise à jour des tarifs en physiothérapie et en ergothérapie est distinct puisqu'il repose sur l'atteinte de cibles administratives différentes liées au nombre de traitements. Sur ce dernier point, le vice-président mentionne que les physiothérapeutes ont essentiellement atteint ces cibles, contrairement aux ergothérapeutes. Il indique que l'Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée a manifesté auprès de la Commission le mécontentement de ses membres face à cette situation.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73), le conseil d'administration donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à faire publier ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivants cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec en vue de leur entrée en vigueur.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-73-19.

5.9. Règlement modifiant l'annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (181 contaminants)

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction profite de la présentation de ce dossier pour souligner, [REDACTED], que les modifications aux normes

d'exposition des valeurs d'exposition admissibles (VEA) et des notations de 181 substances prévues au Règlement modifiant l'annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) constitue une avancée majeure en matière de santé et de sécurité du travail.



Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant l'annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à demander au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de soumettre ce règlement au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-74-19.

5.10. Projet de Règlement relatif à l'harmonisation de la terminologie – SIMDUT

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction;
- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail;
- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur les programmes de prévention;
- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur le représentant à la prévention dans un établissement;
- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail;
- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité et l'hygiène dans les travaux de fonderie;
- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur les services de santé au travail;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ces projets de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, ils pourront être adoptés par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec en vue de leur entrée en vigueur.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-57-19.

5.11. Projets de Règlement visant l'harmonisation nationale de certaines exigences en matière de santé et de sécurité

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, du comité-conseil de révision réglementaire du CSTC (3.76), du comité-conseil de révision réglementaire du RSST (3.33.2) et du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires (3.75), le conseil d'administration

- donne son accord au projet de règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail,
- donne son accord au projet de règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction;

- donne son accord au projet de règlement modifiant le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ces projets de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, ils pourront être adoptés par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec en vue de leur entrée en vigueur.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-75-19.

5.12. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président au partenariat et à l'expertise-conseil, du comité-conseil de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) du comité-conseil de coordination pour les travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75), le conseil d'administration donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivants cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec en vue de leur entrée en vigueur.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-76-19.

5.13. Engagement financier pour le contrat de service de gardiennage 2020-2023 (Bourdages et PIE)

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, la présidente du comité immobilier fait un compte rendu verbal de la séance du comité immobilier du 11 décembre 2019. Elle fait notamment état de la présentation d'un nouveau bail-type, de la relocalisation du poste de sauvetage minier de Val-d'Or et de la négociation de gré à gré en vue de la délocalisation des services auxiliaires dans le cadre du projet immobilier D'Estimauville (PIE).

Sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 4 552 822 \$ dans le cadre d'un appel d'offres concernant l'octroi d'un contrat de services de gardiennage couvrant la période du 21 mars 2020 au 20 mars 2023;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-77-19.

5.14. Autorisation d'un engagement financier pour l'acquisition de fauteuils

Sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 1 824 460 \$ dans le cadre d'un appel d'offres visant l'acquisition de fauteuils répondant aux besoins du projet immobilier D'Estimauville, du projet de délocalisation des services auxiliaires, ainsi qu'aux besoins d'aménagement et aux besoins récurrents sur une période de 36 mois, allant du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2023;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-78-19.

5.15. Projet immobilier D'Estimauville (PIE) : Reddition de comptes trimestrielle et présentation des travaux en images

À l'invitation du vice-président à l'administration et aux communications, le directeur général de l'expertise immobilière et matérielle présente la reddition de comptes trimestrielle du projet immobilier D'Estimauville (PIE), en date du 4 octobre 2019. Le directeur général dépose également séance tenante des photos du projet prises en date du 11 décembre 2019. La présidente souligne également le 424^e jour sans accident de travail depuis le début des travaux sur le chantier du PIE.

Les membres prennent acte du tableau de bord trimestriel du PIE.

5.16. Campagne publicitaire sur l'équité salariale 2020

Le vice-président à l'administration et aux communications ainsi qu'à la directrice générale des communications par intérim présentent les orientations retenues pour la campagne sur l'équité salariale 2020. Le vice-président revient sur la diffusion de cette campagne en 2019 et sur les raisons appuyant sa rediffusion en 2020.

Les membres formulent des commentaires quant à la stratégie de diffusion présentée et la directrice générale par intérim fournit des explications supplémentaires sur les choix de placements envisagés. À la demande d'un membre syndical, la directrice générale par intérim s'engage à fournir aux membres les données sur le nombre de clics de la campagne 2019.

Les membres prennent acte de l'orientation retenue pour la campagne sur l'équité salariale pour l'année 2020.

6. Dépôt de documents

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus

Les membres en prennent acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} au 30 novembre 2019.

6.2. Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST

Les membres prennent acte de la mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la Commission.

7. Divers

8. Huis clos

8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2. Sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 14 h 10.

10. Prochaine séance – 20 février 2020 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Québec, le 20 février 2020

« Tel qu'adopté à sa réunion du 31 mars 2020 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal (conférence téléphonique)
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. Charles Milliard	membre patronal
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Anne Racine	observatrice

Se sont excusés :

M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Invités :

M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M ^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information par intérim (visioconférence)
M. Yvon Brossard	vice-président création de la firme Cossette
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M ^{me} Julie Courville	directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation
M. Louis Forgues	directeur général du portefeuille d'investissement (visioconférence)
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M ^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications par intérim (visioconférence)
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle
M ^{me} Nicole Plante	directrice-conseil de la firme Cossette
M. Éric Sirois	directeur du Service de l'hygiène du travail
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 15.

1.1. Mot de la présidente

La présidente souhaite tout d'abord la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration et invite tous les membres à se présenter. En vertu des pratiques de bonne gouvernance, elle souligne que les places autour de la table seront, comme aujourd'hui, attitrées de façon aléatoire, à l'instar d'autres organisations paritaires, afin de favoriser les échanges entre les membres. Des membres syndicaux énoncent certaines préoccupations à l'égard de cette nouvelle pratique. Il est convenu que ce sujet pourrait faire l'objet d'une nouvelle discussion lors d'une séance du comité de gouvernance et d'éthique, si les membres le requièrent.

La présidente mentionne ensuite que le départ, au sein du conseil d'administration, de M. Denis Bolduc sera souligné à la suite de la présente séance. Unaniment, les administrateurs le remercient pour son dévouement et ses compétences mis au service de la Commission.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-18-20.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec un ajout à la section varia concernant l'application du Règlement sur les agences de placement, à la demande d'un membre patronal.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 12 décembre 2019

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2019 est adopté.

3.2. Dépôt de la résolution A-59-19 du 14 novembre 2019

La nouvelle version de la résolution A-59-19 sur l'engagement financier requis pour l'octroi de contrats liés aux services professionnels, aux frais de fonctionnement technologique et à l'acquisition de biens technologiques est adoptée, sous recommandation du comité sur les ressources informationnelles.

3.3. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé. Dans le cadre du suivi sur l'état de la mise en œuvre du Règlement sur les agences de placement, un membre patronal souhaite obtenir un bilan des discussions qui ont eu lieu lors des séances du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) quant aux difficultés d'interprétation de l'application de ce règlement.

4. Gouvernance

4.1. Bilan annuel de la planification des travaux réglementaires

La présidente explique que de façon exceptionnelle, ce dossier n'a pas pu être présenté au comité de gouvernance et d'éthique et que davantage de temps est donc alloué à la présentation de ce dossier pour permettre les échanges. Le vice-président à la prévention présente ensuite les faits saillants de ce dossier. Il rappelle tout d'abord que des travaux visant à améliorer le processus de planification des travaux réglementaires ont été amorcés avec le comité de coordination des travaux réglementaires (3.75) afin de réviser les différentes étapes de ce processus, notamment la façon dont sont fixés les délais d'élaboration des règlements. La planification des travaux réglementaires 2020 sera quant à elle présentée en mars prochain au comité de gouvernance et d'éthique, puis au conseil d'administration.

Il passe ensuite en revue le bilan de la planification des travaux réglementaires 2019, en donnant des précisions sur l'état d'avancement des travaux qui ont été suspendus et ceux dont l'objectif n'est pas atteint. Il précise que ce bilan mitigé ne concerne en rien la qualité des travaux effectués au cours de l'année, mais bien le respect des délais fixés dans cette planification.

Un membre patronal suggère que le comité de gouvernance et d'éthique analyse la façon de déterminer les délais qui seront prévus aux prochaines planifications des travaux réglementaires, puisque le temps requis pour effectuer ces travaux semble souvent sous-estimé, notamment concernant l'étape de la rédaction et des consultations nécessaires. Il souligne que le paritarisme est souvent blâmé à tort lorsqu'un tel retard se produit. Des clarifications concernant les résultats non atteints pourraient également être ajoutées, afin de préciser que dans certains cas, l'objectif est sur le point d'être atteint. Il souligne ainsi que la planification de ces travaux doit être améliorée, mais qu'il est aussi important de mentionner que des améliorations majeures ont été apportées au cours des dernières années concernant les travaux de réglementation.

La présidente souligne à cet égard les différentes améliorations réalisées quant au processus réglementaire, en fonction notamment du plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations du Vérificateur général du Québec. Elle mentionne que la gouvernance des comités-conseils fera également l'objet de travaux, afin de régler certaines problématiques et de mieux encadrer le processus de reddition de comptes. En réponse à une question d'un membre syndical sur la capacité de la Commission à réaliser les travaux réglementaires, elle précise que ce sera la responsabilité des présidents des comités-conseils d'expliquer les raisons du retard de certains travaux réglementaires. Des membres syndicaux soulignent également l'importance de bien intégrer les nouveaux membres au sein de ces comités, en s'assurant qu'ils aient la même compréhension du mandat du comité et que l'information relative aux travaux effectués leur soit transmise, afin de ne pas recommencer les mêmes discussions au sein de ces comités.

Les membres prennent acte du bilan annuel de la planification des travaux réglementaires 2019.

4.2. Comité administratif - Nomination de membres

La présidente présente la proposition de composition du comité administratif et explique brièvement le rôle et les fonctions de ce comité. Ainsi, le conseil d'administration nomme, à titre de membre du comité administratif, messieurs Yves-Thomas Dorval et Daniel Boyer. Le conseil d'administration désigne également M. Charles Milliard à titre de membre substitut, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Yves-Thomas Dorval et M. Jean Lacharité, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Daniel Boyer.

4.3. Comités stratégiques – Nomination de membres

La présidente dépose, séance tenante, un tableau présentant la proposition de composition des comités stratégiques. Un membre syndical énonce un empêchement à siéger sur le comité immobilier. Il est alors convenu que la partie syndicale proposera éventuellement un remplaçant pour ce comité. Dans l'intervalle, le conseil d'administration nomme, à titre de membres des comités stratégiques, les personnes suivantes :

4.3.1. Comité d’audit

M. Yves-Thomas Dorval

M. Charles Milliard

M. François Vincent

désignées par la partie patronale,

M. Simon Lévesque

M. Jean Lacharité

M. Daniel Boyer

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-02-20.

4.3.2. Comité du budget et des ressources humaines

M. Yves-Thomas Dorval

M^{me} Patricia Jean

M. Charles Milliard

désignées par la partie patronale,

M. Benoît Bouchard

M. Kaven Bissonnette

M^{me} Caroline Senneville

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-03-20.

4.3.3. Comité sur les ressources informationnelles

M^{me} France Dupéré

M. François Vincent

M^{me} Isabelle Leclerc

désignées par la partie patronale,

M. Alain Croteau

M. Benoît Bouchard

M^{me} Caroline Senneville

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-04-20.

4.3.4. Comité de gouvernance et d’éthique

M. Yves-Thomas Dorval

M. Charles Milliard

M. François Vincent

désignées par la partie patronale,

M. Jean Lacharité

M. Daniel Boyer

M. Kaven Bissonnette

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l’unanimité. Résolution A-05-20.

4.3.5. Comité immobilier

M. Yves-Thomas Dorval

M. Charles Milliard

M^{me} Patricia Jean

désignées par la partie patronale,

M. Alain Croteau

M. Kaven Bissonnette

M. Simon Lévesque

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-06-20.

4.3.6. Comité de placement et de capitalisation

M. Yves-Thomas Dorval

M. Charles Milliard

M^{me} Norma Kozhaya

désignées par la partie patronale,

M. Benoit Bouchard

M. Jean Lacharité

M. Kaven Bissonnette

désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-07-20.

4.4. Présidence des comités stratégiques

La présidente présente les propositions de nomination à la présidence des comités stratégiques. Elle rappelle les principales fonctions associées à cette nomination et souligne que des outils et de la formation à cet égard leur seront offerts, afin de les soutenir dans leur rôle. Le conseil d'administration nomme :

- M. Yves-Thomas Dorval à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique;
- M^{me} Norma Kozhaya à titre de présidente du comité de placement et de capitalisation;
- M^{me} Patricia Jean à titre de présidente du comité du budget et des ressources humaines;
- M. Simon Lévesque à titre de président du comité immobilier;
- M. Benoit Bouchard à titre de président du comité sur les ressources informationnelles;
- M. Jean Lacharité à titre de président du comité d'audit.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-08-20

4.5. Comités-conseils – Nomination de membres

4.5.1. Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57)

Le conseil d'administration nomme à titre de membres de ce comité-conseil les personnes suivantes :

M. Guy Belleau

M. Jocelyn Deschênes

M^{me} France Dupéré

M. Martin Gagnon

M. Christian Goulet

désignées par la partie patronale,

M. Claude Bénard
 M. Alain Croteau
 M^e Julie Hébert
 M. André Racicot
 M^{me} Karine Sénéchal
 désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-09-20

4.5.2. Comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1)

Le conseil d'administration nomme à titre de membres de ce comité-conseil les personnes suivantes :

M^{me} France Dupéré
 M. Jocelyn Deschênes
 M. Guy Belleau
 M. Martin Gagnon
M. Christian Goulet
 désignées par la partie patronale,

M. Alain Croteau
 M. David Comeau
 M. Claude Bénard
 M. André Racicot
 M. Éric Savard
 désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-10-20

4.5.3. Comité- conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73)

Le conseil d'administration nomme à titre de membres de ce comité-conseil les personnes suivantes :

M^{me} Martine Bélanger
 M. Pietro Centomo
 M. Alexandre Gagnon
M^{me} Claire Fournier
 désignées par la partie patronale;

M. Kaven Bissonnette
 M. Jean-Pierre Devost
 M. François Ouellet
 M^{me} Mireille Pelletier
 désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-11-20

5. Dossiers

5.1. Plan de consolidation en matière d'admissibilité des réclamations

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, accompagné du vice-président aux finances et du vice-président à la transformation numérique rappelle tout d'abord l'historique de la création de la nouvelle direction générale de l'admissibilité des réclamations (DGAR), ainsi que son mandat. Il rappelle également le plan d'action qui a été mis en place en juillet 2019 afin de faire face à la hausse des réclamations et passe en revue les résultats de la mise en application de ce plan. Il indique qu'il convient maintenant de mettre en place un plan de consolidation en matière

d’admissibilité des réclamations, afin de garantir des solutions pérennes au bénéfice des services aux clientèles, puis détaille les cibles et les quatre grandes activités de ce plan, qui requièrent la collaboration de plusieurs vice-présidences.

La présidente mentionne que des rencontres hebdomadaires ont lieu à ce sujet, afin d’assurer un suivi rigoureux des résultats de ce plan et de ses effets concrets sur les délais de traitement des réclamations. Elle souligne également qu’une reddition de comptes régulière sera effectuée aux membres du conseil d’administration sur une base régulière. En réponse aux questions d’un membre syndical, elle fournit des précisions sur l’objectif visant le retour de la performance de 2018 pour certains délais d’admissibilité et sur l’excellente collaboration actuelle avec les syndicats quant à la gestion du changement.

Des membres patronaux posent ensuite plusieurs questions concernant les problèmes de dotation, le climat de travail au sein des équipes de la DGAR et sur les postes à combler au sein de cette direction. Ils soulignent que les efforts visant à réduire les délais de traitement des réclamations ne doivent jamais avoir des répercussions sur le bien-fondé et la qualité des décisions rendues quant à l’admissibilité, puisque ces décisions sont fondamentales et peuvent avoir beaucoup de répercussions sur la suite du dossier, tant pour les employeurs que les travailleurs. Des précisions sont également fournies concernant le taux de roulement des employés au sein de la DGAR.

En réponse à une demande d’un membre patronal, il est convenu de fournir des précisions sur les délais moyens d’inscription et d’admissibilité par catégorie de lésions, afin de mieux outiller les administrateurs quant à ces éléments.

La présidente conclut en réitérant qu’un suivi statutaire de ce dossier sera présenté lors de chaque séance, afin de pouvoir en suivre la progression. Les membres prennent acte du plan de consolidation en matière d’admissibilité des réclamations.

5.2. Projet de Règlement sur les prothèses auditives et les services en audiologie

Le vice-président à l’indemnisation et à la réintégration au travail présente les objectifs visés par le projet de Règlement sur les prothèses auditives et les services en audiologie, puis laisse la directrice générale de l’indemnisation et de la réadaptation expliquer ses différentes modalités. Celle-ci explique notamment la portée de ce projet de règlement et ses principaux impacts.

[REDACTED]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention, le conseil d’administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur les prothèses auditives et les services en Audiologie;
- autorise la présidente du conseil d’administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu’à l’expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

5.3. Santé et sécurité du travail dans le milieu agricole

Le vice-président à la prévention, accompagné de la directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention présente un état de situation de la santé et sécurité du travail dans le milieu agricole. Ils détaillent les principaux enjeux liés à ce secteur et expliquent les différents mécanismes de concertation mis en place entre la Commission et l’Union des producteurs agricoles (UPA), notamment par le biais des travaux d’un comité de liaison. À cet égard, un membre syndical demande que soient déposés les bilans des activités de ce comité de liaison. Un membre patronal demande également s’il est possible que son association, Sollio groupe coopératif (La Coop fédérée), fasse partie des groupes de concertation dont fait partie la Commission et l’UPA.

Les membres discutent ensuite du récent dépôt à l’Assemblée nationale du Rapport de la Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles sur les impacts des pesticides sur la santé publique et l’environnement, notamment quant aux recommandations qui pourraient viser la Commission. Les membres prennent acte des enjeux reliés à la santé et la sécurité dans le milieu agricole.

5.4. Projet de Règlement modifiant le RSST et le CSTC Dispositions de la section VI – Équipement individuel de protection respiratoire [norme CSA]

Le vice-président à la prévention, accompagné du directeur du Service de l’hygiène du travail, présente les faits saillants des travaux de révision et des modifications apportées dans le cadre de ce projet de règlement portant sur les équipements individuels de protection respiratoire, en fonction des nouvelles normes de conception des appareils de protection respiratoire et des nouveaux modèles d’appareils sur le marché.



Les membres discutent alors des prochaines étapes et des délais relatifs à l’adoption finale et à la mise en œuvre de ce règlement. La présidente suggère alors que la réflexion concernant l’étape de la mise à jour du guide pratique se fasse par le biais des comités-conseils visés par ce règlement. Elle rappelle également qu’un plan de communication visant à informer les milieux de travail des nouvelles dispositions sera élaboré et mis en application afin d’aider les entreprises à mettre en œuvre ces nouvelles pratiques.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention, le conseil d’administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail;
- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction;
- autorise la présidente du conseil d’administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ces projets de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu’à l’expiration des 45 jours suivant cet avis, ils pourront être adoptés par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de leur entrée en vigueur.

5.5. Renouvellement de la convention de crédit du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) - autorisation de découvert de 350 millions \$

Le vice-président aux finances débute en annonçant aux membres les résultats 2019 de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et ceux du fonds particulier du FSST, qui ont été divulgués à l’instant par communiqué de presse. Il explique la différence de rendements ainsi que les principaux gains du FSST et précise que la CDPQ communiquera de façon plus détaillée les résultats du fonds particulier du FSST lors de la prochaine séance du comité de placement et de capitalisation, qui se tiendra le 12 mars prochain. Un communiqué concernant ces résultats sera également transmis aux membres du conseil d’administration au cours de la journée.

Le vice-président aux finances, accompagné de la directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l’information par intérim, présente ensuite les faits saillants du mémoire sur le renouvellement de la convention de crédit du FSST auprès de la CDPQ. Il explique l’objectif de cette convention de crédit ainsi que l’analyse réalisée afin d’établir son montant.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d’administration approuve la convention de crédit qui permet au FSST d’accéder à un crédit pouvant atteindre 350 millions de dollars, par voie de découvert sur son compte de dépôt à vue à la CDPQ, pour la période de 36 mois comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2023 et autorise le vice-président aux finances à signer la convention de crédit, pour et au nom de la Commission et du FSST.

5.6. **Modèle d'affaires Fournisseurs – Réadaptation**

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, le président ad hoc de la séance du comité sur les ressources informationnelles du 19 février dernier présente brièvement les discussions du comité quant à ce dossier et précise que le comité a formulé une recommandation favorable à son égard. Le vice-président à la transformation numérique, accompagné du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, du vice-président aux finances et du directeur général du portefeuille d'investissements présente les faits saillants du projet Modèle d'affaires Fournisseurs – Réadaptation. Il explique sa portée et fournit des précisions sur la solution retenue et les coûts estimés du projet. Il répond ensuite aux questions d'un membre patronal sur les coûts des services professionnels pour ce projet et sur la désuétude éventuelle des systèmes impliqués.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la transformation numérique et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration approuve ce dossier d'affaires, autorise la réalisation du projet au montant maximal de 3,067 M\$ et autorise le vice-président à la transformation numérique à signer les documents afférents.

5.7. **Autorisation d'un engagement financier pour l'ajout d'espace au 1055, boulevard des forges, Trois-Rivières, du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2024**

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, la présidente du comité immobilier présente d'abord un résumé des discussions tenues lors de la dernière séance du comité immobilier au sujet des points 5.7 et 5.8 de l'ordre du jour de la présente séance. Elle mentionne entre autres des discussions relatives aux aménagements, à la mobilité de la main-d'œuvre et aux impacts du Réseau express métropolitain, à l'évaluation du marché et aux consultations réalisées auprès de la Société québécoise des infrastructures.

Tel que mentionné lors du dernier comité immobilier, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente également les résultats d'une analyse de la Direction générale des affaires juridiques concernant la possibilité d'intenter un recours civil lié au bail de l'édifice Bleury, à la suite de la décision du Commissaire à la lutte contre la corruption de mettre fin à l'enquête *Justesse* en novembre dernier. Ainsi, les membres prennent acte de la prescription de toute action civile compte tenu des délais écoulés et de l'absence de motif valable pour suspendre la prescription.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier maximal de 209 963 \$ pour l'amendement au bail pour la location d'espaces à bureaux situés au 1055, boulevard des Forges, Trois-Rivières (résolution C-3-14), visant à louer un espace à bureaux supplémentaire pour quatre ans et neuf mois, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2024. L'espace supplémentaire loué est de 197,84 m². Les taux unitaires annuels estimés sont de 216,63 \$/m² pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020, et de 224,70 \$/m² pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024. Les taux sont sujets à une indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

5.8. **Autorisation d'un engagement financier pour l'ajout d'espace au 1700, boulevard Laval, Laval, du 1^{er} mars 2020 au 31 mai 2021**

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier maximal de 348 611 \$ pour l'amendement au bail d'espaces à bureaux situés au 1700, boulevard Laval, à Laval (résolution C-03-11), visant à louer un espace à bureaux supplémentaire pour 15 mois, soit du 1^{er} mars 2020 au 31 mai 2021, et dont le montant se ventile comme suit :
 - o 59 783 \$ pour la location d'un espace à bureaux supplémentaire, pour 15 mois soit du 1^{er} mars 2020 au 31 mai 2021. L'espace supplémentaire loué est de 198,25 m². Le taux unitaire annuel estimé est de 241,24 \$/m². Le taux est sujet à une indexation annuelle des

frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;

o 288 828 \$ pour les travaux d'améliorations locatives;

– le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

5.9. Campagne Jour de deuil 2020

Le vice-président à l'administration et aux communications, accompagné de la directrice générale des communications par intérim ainsi que des représentants de la firme Cossette introduisent la présentation de la campagne publicitaire sur le Jour de deuil 2020, puis laissent la directrice générale des communications par intérim présenter la stratégie de communication préconisée ainsi que les objectifs recherchés par cette campagne. Les représentants de la firme Cossette présentent ensuite l'audiovisuel prévu pour cette campagne et les membres émettent quelques commentaires à ce sujet. Les membres prennent acte de l'orientation préconisée pour la campagne Jour de deuil 2020.

6. Dépôt de documents

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Les membres prennent acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 26 novembre 2019 au 13 janvier 2020.

7. Divers

Un membre patronal souligne que plusieurs discussions ont eu lieu au sujet de l'application du Règlement sur les agences de placement dans le cadre du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail, mais qu'aucun suivi n'a été effectué au conseil d'administration sur la prise en charge des préoccupations exprimées lors des séances de ce comité. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle la tenue de différentes séances d'information qui ont eu lieu à ce sujet avec différents groupes et associations et invite les membres à informer la Commission de toute autre organisation qui souhaiterait obtenir davantage d'information à cet égard. Elle indique également qu'un état de la mise en œuvre de ce règlement sera effectué à la prochaine séance du conseil d'administration, incluant les actions prises par la Commission afin de faciliter la compréhension du champ d'application de ce règlement.

8. Huis clos

8.1. En présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

8.2. Sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction.

9. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 13h.

10. Prochaine séance – 31 mars 2020 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 31 mars 2020

« Tel qu'adopté à sa réunion du 23 avril 2020 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. Charles Milliard	membre patronal
M. François Vincent	membre patronal

Se sont excusés :

M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Invités :

M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Jacques Aubin	directeur de la statistique et de l'information de gestion
M ^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information par intérim
M ^{me} Carole Bergeron	coordonnatrice à la Vice-présidence à la prévention
M ^{me} Gaétane Cloutier	directrice générale de la gestion budgétaire et contractuelle
M ^{me} Lalina Lévesque	directrice des évaluations actuarielles
M. Éric Sirois	directeur du Service de l'hygiène du travail
M ^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 10.

1.1. COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction fait un état de situation relatif à la situation d'urgence sanitaire liée à la COVID-19. Elle mentionne que l'organisation fait preuve d'agilité et de résilience et présente les dix services fondamentaux de la Commission prévues à son Plan de continuité des services. Elle indique que les outils de télétravail ont été déployés, entre autres, auprès des employés de la Direction générale des relations avec la clientèle et qu'une nouvelle procédure sera mise en œuvre prochainement permettant à des employés des autres secteurs de collaborer en répondant par écrit à certaines questions adressées à la Commission. Elle mentionne que des réunions du comité de direction ont lieu quotidiennement pour la gestion de cette crise, de même que des échanges réguliers avec les représentants syndicaux des employés de la Commission. Des liens accrus avec le Conseil exécutif, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que plusieurs comités paritaires sont aussi en place notamment pour assurer l'organisation de la reprise régulière des activités, en termes de santé et de sécurité du travail. Comme mentionné dans le cadre des communications quotidiennes aux membres, elle rappelle les mesures d'assouplissement pour les employeurs et les travailleurs dans le contexte de la COVID-19 mises en place par la Commission.

Un membre patronal souligne que ces communications quotidiennes sont très appréciées afin d'être informés de tous les développements dus à l'actuelle crise sanitaire. Pour la présente séance, il précise qu'il serait important de préciser pour chaque point à l'ordre du jour si certains éléments doivent être modifiés, ajoutés ou analysés à la lumière du contexte actuel, tant sur le plan de la prévention, de la réparation ainsi que des considérations budgétaires et financières. Concernant les mesures d'assouplissement, il souligne que plusieurs initiatives ont déjà été instaurées par les autres provinces canadiennes, dont celle de la création d'un fonds spécial et qu'une réflexion à ce sujet serait pertinente. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction prend note de cette suggestion et mentionne que d'autres mesures leur seront proposées prochainement.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec un ajout du point 7.1 Politique de subvention pour la participation des associations d'employeurs et des associations syndicales aux travaux de la CNESST en vertu de l'article 105 de la LSST – Mandat pour les activités liées à la COVID-19.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 20 février 2020

Le compte rendu de la séance du 20 février 2020 est adopté.

4. Points consensuels – Pour adoption en bloc

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction explique que les points de cette nouvelle section font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique du conseil

d'administration et ne présentent aucun enjeu particulier. Ceux-ci seront donc adoptés « en bloc » à la suite de la période de questions et commentaires, à moins d'avis contraire. Comme discuté au début de la séance, un membre patronal rappelle que ces dossiers devront être actualisés en fonction du contexte d'urgence sanitaire actuelle liée à la COVID-19.

4.1. Planification pluriannuelle en prévention-inspection 2020-2023

Un membre patronal soumet qu'il serait pertinent d'actualiser éventuellement l'analyse réalisée afin d'établir la planification pluriannuelle en prévention-inspection 2020-2023, afin de tenir compte des nouveaux enjeux qui peuvent surgir des suites de la crise actuelle et de modifier cette planification en conséquence. La présidente du conseil d'administration rassure les membres que cette planification sera actualisée afin d'être toujours alignée avec les besoins et les priorités des milieux de travail.

Sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve la planification pluriannuelle en prévention-inspection 2020-2023.

4.2. Amélioration du processus visant la planification des travaux réglementaires

Sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration donne son accord aux pistes d'amélioration du processus de planification des travaux réglementaires.

4.3. Renouvellement du bail – 1550, rue Metcalfe, Montréal — Période du 1er mai 2020 au 30 avril 2025, avec option de renouvellement du 1er mai 2025 au 30 avril 2030

Sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 3 778 469,50 \$ pour le renouvellement du bail des locaux situés au 1550, rue Metcalfe à Montréal pour une durée de 5 ans comprise entre le 1^{er} mai 2020 et le 30 avril 2025. L'espace loué, sujet à mesurage, est de 1 950 m². Le taux unitaire annuel est de 390,63 \$/m² pour le terme de 5 ans. Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle et d'ajustement au réel tous les 3 ans des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.4. Relocalisation du bureau de Joliette - Nouvel appel d'offres

Sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 22 859 125 \$ dans le cadre d'un appel d'offres visant la relocalisation des espaces à bureaux de Joliette, composé de 4 864 000 \$ pour les travaux d'améliorations locatives et le mobilier, de 11 996 750 \$ pour un bail de dix ans, compris entre le 1^{er} mai 2022 et le 30 avril 2032, et de 5 998 375 \$ pour l'option de renouvellement de 5 ans, du 1^{er} mai 2032 au 30 avril 2037. L'espace à louer, sujet à mesurage, serait d'environ 3 200 m² pour les bureaux à un taux unitaire estimé de 373 \$/m² et de 30 m² pour l'entreposage à un taux unitaire estimé de 243 \$/m². Les taux sont sujets à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel ;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.5. Engagement financier pour le contrat d'entretien ménager au 1600, avenue D'Estimauville

Sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 1 606 000 \$ dans le cadre d'un appel d'offres concernant l'octroi d'un contrat de services de nature technique en matière d'entretien ménager pour le nouveau siège social de la Commission situé au 1600, avenue D'Estimauville à Québec, couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.6. Engagement financier pour le contrat de main-d'œuvre spécialisée en mécanique du bâtiment, électricité et travaux de manœuvre au 1600, avenue D'Estimauville

Sur la foi du mémoire de présentation, des recommandations du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 1 201 000 \$ dans le cadre d'un appel d'offres concernant l'octroi d'un contrat de services de nature technique en main-d'œuvre spécialisée en mécanique du bâtiment, électricité et travaux de manœuvre, pour le nouveau siège social de la Commission situé au 1600, avenue D'Estimauville à Québec, couvrant la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023 ;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.7. Comités-conseils – Nomination de membres

4.7.1. Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73)

Le conseil d'administration nomme à titre de membres de ce comité-conseil les personnes suivantes :

M^{me} Martine Bélanger
M. Pietro Centomo
M. Alexandre Gagnon
M^{me} Claire Fournier
désignées par la partie patronale

M^{me} Isabelle Laurin
M. Jean-Pierre Devost
M. François Ouellet
M^{me} Mireille Pelletier
désignées par la partie syndicale

Adopté à l'unanimité. Résolution A-28-20

4.7.2. Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76)

Le conseil d'administration nomme à titre de membres de ce comité-conseil les personnes suivantes :

M. Jean-François Beaudry
M. René Turmel
M. François Doran-Plante
M. Alain Lahaie
M. Nicolas Laliberté
M. Steve Bergeron
M. Michel Lauriault
désignées par la partie patronale,

M. Denis Jr. Archambault
M. Jacques-Émile Bourbonnais
M. Bertrand Gauthier
M. Jean-Michel Houdet

M. Steve Prescott
 M. Simon Lévesque
 M. Éric Nantel
 désignées par la partie syndicale

Adopté à l'unanimité. Résolution A-29-20

4.7.3. Comité - conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79)

Le conseil d'administration nomme à titre de membres de ce comité-conseil les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon
 M^{me} Karolyne Gagnon
 M^{me} Marie-Hélène Jetté
 M^{me} Zeineb Mellouli
 désignées par la partie patronale,

M. Samuel-Élie Lesage
 M^{me} Marilyne Duquette
 M. Serge Beaulieu
 M^{me} Jessica Olivier-Nault
 désignées par la partie syndicale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-30-20

5. Dossiers

5.1. Reddition publique des engagements de la Commission à l'égard de l'admissibilité des réclamations par la Direction générale de l'admissibilité des réclamations et du niveau de service de la Direction générale des relations avec la clientèle

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente les faits saillants de la note d'information relative aux cibles de performance dont la Commission entend rendre compte publiquement à propos de la Direction générale de l'admissibilité des réclamations (DGAR) et de la Direction générale des relations avec la clientèle (DGRC). Il précise tout d'abord que le déploiement de la DGAR se poursuit à distance et explique les impacts de la crise sanitaire actuelle sur ce déploiement et sur les activités de la DGAR et de la DGRC. Il présente les engagements stratégiques de la Commission qui seront rendus publics sur le site Web de la Commission tant au plan du respect des cibles de sa Déclaration de services que de celles de son Plan stratégique 2020-2023 relatives à ces activités.

En réponse aux questions des membres, des données pour la période du 9 au 22 mars sont fournies, notamment sur l'évolution du délai d'indemnisation moyen à la DGAR et sur le nombre d'événements en attente d'inscription. Il aborde également l'aspect de la cybersécurité dans le cadre du télétravail effectué par les employés de la Commission. En lien avec un commentaire d'un membre syndical sur le délai d'indemnisation moyen pour les réclamations émanant du domaine de la santé, il souligne que davantage d'employés pourront être assignés au traitement des demandes d'indemnisation, des suites d'un meilleur accès à distance et au redéploiement d'employés pour l'exécution de ces activités, ce qui permettra de réduire les délais pour ce type de dossiers. À cet égard, un membre patronal rappelle sa préoccupation relative à l'importance de la qualité et de la rigueur nécessaire à ces décisions, malgré l'objectif de réduction des délais.

Les membres discutent des difficultés que peut comporter l'analyse de l'admissibilité des dossiers de lésion professionnelle liée à la COVID-19, l'imputation de ces lésions de même que les impacts psychosociaux de cette crise dans les milieux de travail. Les membres se questionnent également sur les risques de double indemnisation en lien avec les programmes d'indemnisation gouvernementaux mis sur pied dans le cadre de la crise actuelle. Il est convenu qu'un suivi sera effectué sur l'ensemble de ces éléments, ainsi que sur le bilan des lésions attribuables à la COVID-19 et sur les mesures prévues pour le personnel du réseau de la santé.

Le conseil d'administration prend acte des cibles de performance dont la Commission entend rendre compte publiquement sur ses engagements à l'égard de l'admissibilité des réclamations par la DGAR et du niveau de service de la DGRC.

5.2. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la CNESST et du FSST

Le vice-président aux finances présente les faits saillants des états financiers de la Commission et du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il décrit les principaux éléments du résultat global pour chacun ainsi que les surplus cumulés. Il explique également les notes complémentaires sur les événements postérieurs à la date de clôture qui ont été ajoutées à ces états financiers concernant le versement d'une subvention de 45M \$ pour la mise en œuvre et l'exécution de la Loi sur les normes du travail et de la Loi sur l'équité salariale, ainsi que les récentes fluctuations de la valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec en raison de la crise sanitaire.

Un membre du comité d'audit en profite pour faire part de certaines discussions, tenues lors de la dernière séance du comité, relatives à l'ampleur de la provision liée aux maladies professionnelles latentes non encore déclarées pour les dossiers de surdité professionnelle. Il rappelle l'importance d'analyser judicieusement l'admissibilité de ces dossiers et d'assurer une gestion pérenne du FSST. Un membre syndical souligne qu'il s'agit de maladies qui se manifestent généralement après une longue période et qu'il serait intéressant d'analyser les mesures prises par les autres provinces canadiennes afin de tenter de trouver des pistes de solution. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'un rapport a été déposé au conseil d'administration à ce sujet en février 2019 par monsieur Beauchemin, ancien vice-président à la Commission et qu'un plan d'action a élaboré afin de mettre en œuvre ces diverses recommandations. Elle indique qu'un suivi sera effectué sur l'application de ce plan d'action et sur l'analyse des mesures prises par les autres provinces à ce sujet.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et du comité d'audit, le conseil d'administration approuve les états financiers de la Commission et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

5.3. Résultats non financiers de l'année 2019 de la CNESST

Le conseil d'administration prend acte des résultats non financiers de l'année 2019 de la Commission.

5.4. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Annexe I : modification de valeurs d'exposition admissibles - 90 contaminants)

Le vice-président à la prévention rappelle les travaux ayant mené à l'élaboration du présent projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant la modification des valeurs d'exposition admissibles de 90 contaminants, dont l'amiante. Il fait ensuite état du mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés et des différentes consultations qui ont été effectuées dans le cadre de ces travaux. Il précise que des arrimages seront peut-être nécessaires en lien avec les recommandations que pourrait faire le BAPE à cet égard, et que celles-ci seront analysées dans le cadre du processus habituel avec les comités-conseils concernés.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec en vue de son entrée en vigueur.

5.5. **Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction relativement aux exigences concernant le bruit, le Règlement modifiant le Règlement sur le représentant à la prévention dans un établissement et le Règlement abrogeant le Règlement sur la qualité du milieu de travail**

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente l'historique de ce dossier, en rappelant le travail considérable effectué par l'ensemble des parties depuis quatre ans. Elle explique qu'une nouvelle proposition a été présentée au comité de gouvernance et d'éthique du 19 mars dernier, mais qu'il a été impossible de dégager un consensus pour deux dispositions du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) et du Code de sécurité pour les travaux de construction. La proposition de reporter ce dossier à la séance du conseil d'administration du mois d'avril afin de se laisser une période de réflexion n'a pas non plus été retenue.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique poursuit en expliquant qu'un travail considérable a été accompli dans le cadre de ce dossier, que les parties ont exprimé leurs divergences sur ces deux dispositions réglementaires et qu'il ne semble pas y avoir de possibilités de rapprochements à cet égard. Dans ce contexte, le comité de gouvernance et d'éthique a proposé que le processus réglementaire se poursuive, avec la proposition finale de la permanence, afin de dénouer cette impasse et ne pas retarder la conclusion de ces travaux.

Les membres discutent de cette proposition et du libellé de la résolution à cet égard. Séance tenante, des modifications sont apportées au projet de résolution.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation modifié, des recommandations du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration, malgré quelques éléments qui ne font pas consensus et afin que la Commission poursuive sa mission avec diligence et efficacité, demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de soumettre au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale les textes finaux des règlements suivants, pour adoption et approbation gouvernementale :

- Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) et du Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) relativement aux exigences concernant l'exposition au bruit en milieu de travail;
- Règlement modifiant le Règlement sur le représentant à la prévention dans un établissement (RRPE);
- Règlement abrogeant le Règlement sur la qualité du milieu de travail (RQMT).

5.6. **Campagne publicitaire CNESST liée à la COVID-19**

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction annonce que toutes les campagnes publicitaires des organismes publics sont suspendues, afin de maximiser les efforts de communication en lien avec la COVID-19. À la dernière séance du comité du budget et des ressources humaines, il a toutefois été suggéré de prévoir une campagne publicitaire sur la santé et la sécurité du travail dans le cadre du contexte actuel, pour bien sensibiliser les milieux de travail notamment sur les aspects psychosociaux en milieu de travail liés à cette crise.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction invite ainsi les membres à lui partager des éléments ou des enjeux particuliers qui pourraient faire l'objet d'une telle campagne publicitaire, ainsi que tout hyperlien pertinent, afin de pouvoir partager l'information sur les réseaux sociaux de la Commission. Un membre patronal souligne que dans le cadre de l'élaboration de cette campagne publicitaire, il serait important de favoriser l'achat de placement publicitaire québécois.

6. Dépôt de documents

6.1. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé.

6.2. Suivi 2019-34 : Présentation sur les ASP

Les membres prennent acte de la présentation sur les associations sectorielles paritaires.

6.3. Suivi 2019-03 : Mesurer l'effet de l'obligation pour les employeurs de se doter d'une politique sur la prévention en HP/HS sur le nombre de plaintes en matière HP/HS et sur leur taux de recevabilité

Les membres prennent acte de l'évolution des plaintes en harcèlement psychologique ou sexuel.

6.4. Suivi 2019-33 : Suivi de la mise en œuvre du Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaire

Les membres prennent acte du suivi de la mise en œuvre de ce règlement.

6.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Les membres prennent acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission.

6.6. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019

Les membres prennent acte de l'analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour cette période.

6.7. Projet immobilier D'Estimauville (PIE) : Reddition de comptes trimestrielle et présentation des travaux en images

Les membres prennent acte de la reddition de comptes trimestrielle et de la présentation des travaux en images du PIE.

7. Divers

7.1. Politique de subvention pour la participation des associations d'employeurs et des associations syndicales aux travaux de la CNESST en vertu de l'article 105 de la LSST – Mandat pour les activités liées à la COVID-19.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente la proposition d'allègement administratif en lien avec la Politique de subvention pour la participation des associations d'employeurs et des associations syndicales aux travaux de la Commission en vertu de l'article 105 de la LSST, pour les activités liées à la COVID-19. Compte tenu de la situation actuelle, elle explique les modalités permettant de moduler la politique actuelle, de façon exceptionnelle, afin de l'adapter à la nature des travaux effectués concernant la COVID-19, afin de les rendre admissibles. Les membres sont d'accord avec cette proposition et il est convenu qu'une résolution à cet égard leur sera transmise afin de procéder à un vote électronique sur cette dernière. Un membre patronal propose que cette décision soit rétroactive au 15 mars 2020.

8. Huis clos

Les membres ne tiennent pas de huis clos pour cette séance.

9. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 12 h 30.

10. Prochaine séance – 23 avril 2020 à 9 h

Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 23 avril 2020

« Tel qu'adopté à sa réunion du 22 mai 2020 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical (a quitté à 11h)
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. Charles Milliard	membre patronal
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

S'est excusé :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Invités :

M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 05. Elle présente tout d'abord la stratégie de communication de la Commission afin de souligner, le 28 avril, le jour de deuil national et sollicite les commentaires des membres à cet égard.

Elle souligne que les engagements publics de la Commission pour l'atteinte des cibles de la Direction générale de l'admissibilité des réclamations (DGAR) ont fait l'objet d'une première diffusion sur le site Web de la Commission, comme annoncé lors de la dernière séance du conseil d'administration.

Elle annonce également que le 24 avril prochain, lors de la séance virtuelle de la Commission de l'économie et du travail, volet Travail, elle accompagnera le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui échangera avec les députés d'opposition au sujet de la pandémie de COVID-19.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé. Il est convenu d'inverser la présentation des points 5.1.1 et 5.1.2.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 31 mars 2020

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2020 est adopté.

3.2. Suivi des comptes rendus

La secrétaire générale présente le tableau des suivis des comptes rendus.

4. Points consensuels

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que les points de cette nouvelle section font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité-conseil et ne présentent aucun enjeu particulier. Ceux-ci seront donc adoptés « en bloc » à la suite de la période de questions et commentaires, à moins d'avis contraire.

4.1. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (eau potable)

4.2. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction

Un membre patronal souligne son accord avec ces projets de règlement, mais propose que leur transmission à la Gazette officielle du Québec pour publication soit exceptionnellement reportée à une date ultérieure, lorsque la reprise des activités économiques sera bien entamée, afin de permettre aux milieux de travail d'accorder toute leur attention aux activités essentielles. Les membres discutent de cette proposition et des différentes possibilités à cet égard, dont celle de prolonger la période de publication afin d'accorder davantage de temps à leur consultation. Tout en donnant leur accord sur ces projets de règlements, les membres conviennent que l'échéancier pour la poursuite des étapes en vue de leur adoption finale sera discuté lors de la prochaine séance du conseil d'administration. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne également que la Commission assurera avec diligence l'analyse des commentaires qui pourront être transmis lors de la publication, afin de retarder le moins possible le processus réglementaire.

5. Dossiers

5.1. COVID-19 : État de situation

5.1.1. Charte d'engagement

La présidente du conseil d'administration explique que cette charte d'engagement à combattre le coronavirus en milieu de travail a été discutée lors de la séance du comité administratif du 14 avril dernier et vise à cristalliser l'importance du dialogue social pour édifier, face à la menace que représente la COVID-19, des milieux de travail plus sécuritaires par des actions fondées sur la solidarité et la coopération de tous. L'objectif de cette initiative est également de permettre aux milieux de travail de s'en approprier en les invitant à modifier les signatures par celles des représentants des travailleurs et des employeurs au sein de leur organisation.

Les membres félicitent la Commission pour cette initiative et énoncent quelques commentaires quant à la forme et au contenu de cette charte, notamment en ce qui a trait au rôle de la Commission qui mériterait d'être davantage exposé. Un membre patronal souligne également qu'il est important que cette charte reflète l'engagement profond de toutes les parties, afin de favoriser une reprise harmonieuse des activités économiques en respect des mesures et des bonnes pratiques de santé et de sécurité du travail, dans le contexte actuel. La présidente du conseil d'administration remercie les membres pour leurs commentaires et indique qu'une nouvelle version leur sera soumise. Elle les invite également à lui partager toutes propositions permettant le rayonnement de cette charte auprès des milieux de travail.

5.1.2. Démarche de prévention en soutien aux milieux de travail lors de la relance des activités en suivi de la crise sanitaire COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction débute en soulignant le travail appréciable effectué dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19 quant au volet de la prévention en santé et sécurité du travail. Elle en profite pour souligner que la vice-présidence à la transformation numérique travaille à l'élaboration d'une application mobile, similaire à celle sur le secourisme en milieu de travail, permettant de consulter de façon simple et rapide les différentes mesures de prévention en lien avec la COVID-19.

Elle invite ensuite le vice-président à la prévention à présenter la trousse de prévention favorisant la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail destinée aux employeurs et aux travailleurs pour la reprise des activités dans le contexte de la COVID-19. Le vice-président à la prévention rappelle tout d'abord les différents travaux réalisés depuis le début de la crise actuelle au sein de divers comités de travail paritaires et en collaboration avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Il explique ensuite les principaux objectifs de cette trousse, dont la vulgarisation des avis relatifs aux mesures sanitaires à respecter en milieu de travail, permettant une vision d'ensemble et une application simple et concrète de ces mesures. Il détaille les différents risques en milieu de travail visés par ce cadre général, qui s'applique à tous les secteurs, puis souligne que certains secteurs feront aussi l'objet d'outils particuliers concernant la prévention en milieu de travail des risques découlant de la COVID-19. Il termine en soulignant le caractère évolutif de cette trousse, en fonction des nouvelles mesures qui pourraient être établies par la Direction générale de la santé publique du Ministère de la Santé et des Services sociaux.

En lien avec un commentaire d'un membre syndical sur les particularités des ressources de type familiales, le vice-président à la prévention reconnaît que la trousse ne couvre pas l'ensemble des particularités de tous les milieux de travail et que la réflexion à cet égard est en cours, notamment pour les mesures sanitaires à respecter au sein de ce type de ressources et dans les services de garde.

Un membre syndical souligne l'importance du dialogue social constant lors de la reprise des activités et invite à une grande transparence de la part de tous, afin de favoriser le partage de l'information.

En réponse aux questions des membres patronaux sur la nature de ce document et sur les consultations effectuées, le vice-président à la prévention précise que cette trousse a été élaborée en collaboration avec l'INSPQ et qu'il s'agit d'un document administratif produit dans une optique de soutien et d'accompagnement des milieux de travail qui n'a pas de portée normative.

Les membres discutent également des liens entre cette trousse et les divers avis produits par l'INSPQ et l'Institut de recherche Robert-sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST), afin de ne pas dédoubler l'information et s'assurer qu'il n'y ait pas de confusion entre les diverses mesures diffusées. Les membres discutent également des risques psychosociaux reliés au travail et de la règle de distanciation physique prévue à la trousse.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction conclut en indiquant qu'une nouvelle version de cette trousse leur sera transmise afin de tenir compte de l'ensemble de leurs commentaires. En fonction de l'évolution des mesures sanitaires, les prochaines révisions de la trousse seront par la suite discutées au sein du comité-conseil sur le partenariat (3.78) et les membres du conseil d'administration en seront tenus informés. Des membres en profitent pour féliciter le vice-président à la prévention et son équipe pour le travail considérable accompli dans ce dossier.

5.1.3. Campagne publicitaire

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, le vice-président à l'administration et aux communications présente la campagne publicitaire prévue afin de positionner la Commission comme référence pour les enjeux de santé et de sécurité au travail liés à la crise sanitaire actuelle et de favoriser la prise en charge de ces enjeux par les milieux de travail. Il explique le déploiement de cette campagne publicitaire, le calendrier prévu, ainsi que le budget alloué. Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la campagne publicitaire dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19.

5.1.4. Processus d'admissibilité des réclamations (suivi 2020-03)

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente un état de situation des réclamations liées à la COVID-19. Il explique notamment de quelle façon le processus d'admissibilité de ces réclamations a été établi, les critères d'admissibilité retenus pour les travailleurs du réseau de la santé en contact avec la COVID-19 et pour les autres travailleurs, ainsi que les ajustements temporaires à la procédure d'admissibilité des réclamations afin de permettre de traiter une réclamation sur la base de la décision d'une infirmière ou de la santé publique dans le but de retirer une personne du travail en raison de ses symptômes sans avoir une attestation médicale. Il précise qu'une grande attention est portée à la cohérence et à la rigueur du traitement de ces réclamations.

Il aborde ensuite la question de la double indemnisation possible des travailleurs en lien avec les nouveaux programmes d'aide financière aux travailleurs mis en place dans le contexte de l'actuelle crise sanitaire. Des discussions ont eu lieu avec les organisations responsables de ces programmes afin de prévoir l'échange d'information nécessaire à la vérification de la conformité des demandes d'aide financière, permettant d'éviter cette double indemnisation.

Le vice-président aux finances poursuit avec un état de situation de l'imputation et du financement des coûts des lésions COVID-19. Les lésions professionnelles liées à la COVID-19 sont identifiées de façon spécifique afin d'en suivre l'évolution, notamment en termes de secteur d'activité, d'employeur ou de profil des réclamants. Il précise également que l'expérience en indemnisation relative à ces lésions sera prise en compte dans les paramètres de tarification qu'à compter de 2022 et que cela permettra à la Commission de suivre ce dossier avant de se positionner quant à l'imputation de ces lésions et d'évaluer la possibilité d'effectuer une demande d'aide financière au gouvernement à l'égard de ces coûts.

À la fin de cette présentation, un membre syndical questionne le faible taux de réclamations pour lésions professionnelles de la part des travailleurs du réseau de la santé qui auraient reçu un diagnostic de COVID-19. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction précise que la Commission n'a pas de données supplémentaires sur ces travailleurs autres que celles découlant de la réception d'une réclamation, mais invite les membres à lui partager toutes problématiques à cet égard. Un membre patronal souligne également quelques préoccupations quant à l'imputation et au financement des coûts de ces lésions, en soulignant que cette situation exceptionnelle de pandémie doit engendrer une responsabilité accrue du

gouvernement en termes de financement, puisqu'il ne s'agit pas uniquement d'une situation de santé et sécurité du travail, mais également d'une situation de santé publique.

Le conseil d'administration prend acte du processus d'admissibilité des réclamations liées à la COVID-19.

5.1.5. Mesures d'assouplissement administratives pour les travailleurs et les employeurs (suivi 2020-03)

Le conseil d'administration prend acte des mesures d'assouplissement administratives mises en place et à l'étude pour les travailleurs et les employeurs.

5.1.6. Ajustements organisationnels CNESST – Ressources humaines, informationnelles et financières

Le conseil d'administration prend acte des mesures mises en place pour le personnel et le maintien des activités fondamentales de l'organisation.

5.2. Convention de crédit du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) - Autorisation du rehaussement temporaire du découvert

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- approuve le rehaussement temporaire de la limite de découvert autorisé au compte de dépôt à vue du FSST à la CDPQ de 350 M\$ à 500 M\$ dès le 1^{er} mai 2020, et jusqu'à un montant maximum n'excédant pas 1,3 G\$ ultérieurement, selon les disponibilités de la CDPQ ;
- autorise le vice-président aux finances à signer, pour et au nom de la Commission et du FSST les documents afférents à ce rehaussement ;
- demande au vice-président aux finances d'être informé du montant maximum de rehaussement temporaire finalement consenti par la CDPQ ainsi que de la date de fin du rehaussement temporaire dès qu'elle pourra être déterminée.

5.3. Réflexions préliminaires sur l'établissement de la tarification 2021

Le vice-président aux finances présente les réflexions préliminaires pour l'établissement de la tarification 2021 dans le contexte de la crise sanitaire actuelle. Il rappelle le cycle habituel des activités en lien avec l'établissement de la tarification, puis explique les impacts de la COVID-19 sur les travaux entourant l'établissement de cette tarification. Une proposition de démarche est ensuite présentée, concernant notamment la reddition de comptes qui sera effectuée aux séances du comité de placement et de capitalisation et du conseil d'administration du mois de mai prochain. En réponse à une question d'un membre patronal, il indique que la reconduction du taux de l'année 2020 pour l'année 2021 n'est plus un scénario considéré.

5.4. Portrait des décès 2019

Le conseil d'administration prend acte du portrait des décès pour l'année 2019.

5.5. Tableau de bord stratégique 2019 en ressources humaines

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord stratégique 2019 en ressources humaines.

6. Dépôt de documents

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de cette liste des contrats de services.

6.2. Sommaire statistique 2019 des renoncations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs

Le conseil d'administration prend acte de ce sommaire statistique pour l'année 2019.

7. Divers

8. Huis clos

Le conseil d'administration ne tient pas de huis clos pour cette séance.

9. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 12 h 20.

10. Prochaine séance – 22 mai 2020 à 9 h

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 22 mai 2020

« Tel qu'adopté à sa séance du 18 juin 2020 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. Charles Milliard	membre patronal
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

S'est excusé :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Invités :

M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
Mme Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M ^{me} Carole Bergeron	coordonnatrice à la vice-présidence à la prévention
M. Jean-François Pelchat	directeur du Service de la coordination et de la planification stratégique
M. Jean Rodrigue	directeur général de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 05.

1.1. COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente le suivi des activités de la Commission liées à la COVID-19. Elle débute avec les éléments relatifs au rôle d'employeur de la Commission, dont l'organisation du télétravail et l'élaboration du plan futur de retour graduel de son personnel dans les milieux de travail selon les orientations du Secrétariat du Conseil du trésor. Elle souligne que tous les secteurs de l'organisation sont sollicités dans le cadre de cette crise sanitaire et que plusieurs employés dont le travail n'était pas directement requis dans la gestion de cette crise ont été mis à contribution pour d'autres activités, notamment la rédaction des guides faisant partie de la trousse COVID-19 de la Commission. De plus, elle indique que d'autres guides sont présentement en élaboration, dont celui sur le domaine culturel, ainsi que le secteur de l'hébergement et de la restauration.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction poursuit en mentionnant que les inspecteurs et agents en prévention de d'autres organisations, dont la Régie du bâtiment du Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte pour les changements climatiques, ainsi que la Ville de Montréal collaborent aussi avec la Commission afin de faire la promotion de cette trousse dans le cadre de leurs activités habituelles. Une formation et des outils développés leur ont été offerts afin qu'ils soient en mesure d'informer la Commission relativement à leurs interventions dans les milieux de travail. Aussi, une application mobile est en développement pour soutenir ces interventions. Un suivi de ces activités sera effectué aux administrateurs par le biais des communiqués quotidiens.

Un membre patronal félicite la Commission pour le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration des différents guides faisant partie de la trousse COVID-19. Il mentionne toutefois que dans le domaine de la construction, les critères concernant les équipements de protection individuels (EPI), dont le port du masque, des lunettes de protection et/ou de la visière varient selon différentes conditions et ne sont pas suffisamment clairs. La présidente indique que différents avis ont en effet été émis au sujet de ces EPI, notamment par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et que la situation sera rectifiée dès que la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux se sera repositionnée à ce sujet. Les administrateurs en seront tenus informés.

Un membre patronal souligne également que la mise en page du guide relatif au domaine de la construction devrait être modifiée à l'instar des autres guides plus récents, de façon à optimiser son utilisation. Les membres discutent ensuite des problématiques entourant l'utilisation des couvre-visage artisanaux dans les milieux de travail, notamment dans le domaine de la construction, de la fausse perception de protection qui en découle et de l'importance d'un message clair à cet égard.

Sur un autre sujet, un membre syndical mentionne avoir été informé que des inspecteurs de la Commission auraient refusé de se rendre sur les lieux de travail pour effectuer des inspections en raison d'une directive de la Commission à cet égard. La présidente précise qu'il n'y a aucune directive en ce sens et qu'il ne s'agit en aucun cas d'un mot d'ordre de la Commission. Des interventions ciblées seront effectuées lorsqu'une région où cette situation aurait cours sera connue.

Un membre patronal souligne ensuite son appréciation concernant l'application mobile Ma trousse CNESST et rappelle la suggestion du comité sur les ressources informationnelles d'adopter une motion à cet égard. Ainsi, les membres du comité sur les ressources informationnelles de la Commission se joignent à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction pour exprimer au personnel de la Vice-présidence à la transformation numérique leurs remerciements pour leur excellent travail relatif au développement de l'application mobile Ma Trousse CNESST, qui permet notamment de jouer un rôle crucial quant à la prévention en milieu de travail des risques liés à la crise sanitaire de la COVID - 19.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction poursuit avec le volet de l'indemnisation des lésions COVID-19 en précisant que les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont demandé de faire mensuellement un suivi de l'évolution des impacts de la COVID-19 sur l'organisation, sur ses clientèles et sur les éléments financiers. Elle présente un état des lieux des réclamations liées à la COVID-19, notamment en fonction du secteur d'activités et de leur traitement. Elle rappelle les critères d'admissibilité retenus pour les travailleurs du réseau de la santé en contact avec la COVID-19 et ceux pour les autres travailleurs, dont le lien entre le milieu de

travail et la lésion professionnelle doit être établi à l'aide d'une enquête épidémiologique. Elle indique que le caractère particulier de ces lésions professionnelles a suscité une réflexion concernant les impacts d'une pandémie sur la nature du mandat de la Commission et la possibilité de demander une contribution gouvernementale à cet égard. Elle invite le vice-président aux finances à leur faire part des discussions prévues avec le ministère des Finances et le ministère du Travail, de l'Emploi et des Services sociaux au sujet des enjeux financiers pour la Commission. Des membres patronaux discutent de cette proposition et des différents éléments qui militent en faveur de la création d'un fonds spécial gouvernemental.

Le vice-président aux finances poursuit en présentant les faits saillants des impacts financiers de la COVID-19 pour la Commission. Il mentionne qu'en suivi de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique, une comparaison de ces divers éléments avec l'année 2019 a été ajoutée. Il passe en revue les différentes catégories des produits et des charges, en commentant les écarts et les enjeux, notamment pour l'évolution des encaissements mensuels des employeurs, les revenus de placement, ainsi que l'évolution de l'indemnité de remplacement de revenu (IRR) pour les programmes de la réparation et Pour une maternité sans danger (PMSD). Il indique, à la suite d'une question d'un membre patronal, que des précisions seront fournies sur la nature des demandes du PMSD dans le secteur de l'éducation, étant donné la fermeture des écoles depuis la mi-mars. Aussi, la gestion des cas admissibles à l'IRR et à la Prestation canadienne d'urgence (PCU) du gouvernement fédéral fera l'objet de précisions lors de la prochaine séance du conseil d'administration. En réponse à une question d'un membre syndical sur les mesures d'assouplissement administratives mises en place pour les travailleurs en recherche d'emploi, il explique que la Commission a déterminé les cas précis pour lesquels le versement de l'IRR se prolonge. Pour ce qui est du report de paiement des cotisations des employeurs et de la nécessité d'obtenir une preuve de conformité du dossier de financement, il invite les entrepreneurs à contacter directement la Commission afin qu'elle puisse corriger manuellement cette situation à ses systèmes.

Le vice-président aux finances conclut en présentant un état de situation lésionnel ainsi que budgétaire, en soulignant notamment une baisse des lésions par rapport aux données de la même période en 2019. À la fin de cette présentation, un membre patronal note qu'il serait intéressant que les impacts de la COVID-19 sur les activités de secteur des normes du travail soient présentés lors d'une prochaine séance du conseil d'administration. Il mentionne aussi qu'un état de situation de l'application du Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers devrait être effectué.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 23 avril 2020

Le compte rendu de la séance du 23 avril 2020 est adopté.

3.2. Suivi des comptes rendus

La secrétaire générale présente le tableau des suivis des comptes rendus. En lien avec les mesures d'assouplissement administratives, un membre patronal demande qu'un suivi sur la suspension des délais relatifs à la révision administrative et ses impacts sur les activités de la Commission soit effectué.

3.2.1. Suivi 2019-32 - PARLe : Plateforme d'aide aux règlements des litiges en ligne du secteur des normes du travail

Un état de situation relatif à la plateforme PARLe est déposé en annexe du

tableau des suivi.

4. Points consensuels

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que les points de cette nouvelle section font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité ou ne présentent aucun enjeu particulier. Ceux-ci seront donc adoptés « en bloc » à la suite de la période de questions et commentaires, à moins d'avis contraire. Elle invite les président(e)s des comités stratégiques à commenter ces dossiers, au besoin.

4.1. Rapport annuel de gestion 2019

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la directrice de la planification, de la performance et de l'innovation par intérim et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2019 de la Commission et demande que ce rapport soit transmis au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour son dépôt à l'Assemblée nationale du Québec.

4.2. Politique de capitalisation et calendrier de la tarification 2021

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration donne son accord au calendrier des travaux applicables à l'établissement de la tarification 2021, lequel prévoit une période de publication du projet de règlement raccourci à 5 jours.

4.3. Scénarios de calendrier de publication pour les projets de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (eau potable) et le Code de sécurité pour les travaux de construction

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle l'historique de ce dossier et présente brièvement les scénarios de cheminement proposés pour ces projets de règlement afin de déterminer leur date de publication à la Gazette officielle du Québec. Les membres discutent de ces scénarios et des enjeux relatifs à la consultation des parties prenantes lors de la publication d'un projet de règlement pendant la crise sanitaire actuelle et pendant la période de vacances estivale, ainsi qu'à l'importance de poursuivre le processus réglementaire, afin de ne pas retarder la mise en œuvre de nouvelles normes. À la fin de cette discussion, il est convenu que les membres patronaux effectuent des vérifications additionnelles afin de permettre la publication de ces projets selon le scénario un ou deux. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que la résolution serait par la suite transmise pour un vote électronique avant la prochaine séance du conseil d'administration.

4.4. Modifications réglementaires visant l'harmonisation nationale de certaines exigences en matière de santé et de sécurité

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

adopte les textes définitifs des règlements suivants :

- o Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail;
- o Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction;
- o Règlement modifiant le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins.

demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de soumettre ces règlements au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

4.5. Règlements modificatifs touchant le SIMDUT 2015 – Harmonisation de la terminologie

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention, le conseil d'administration :

adopte le texte définitif des règlements suivants :

- o Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction
- o Règlement modifiant le Règlement sur le représentant à la prévention dans un établissement
- o Règlement modifiant le Règlement sur les programmes de prévention
- o Règlement modifiant le Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail
- o Règlement modifiant le Règlement sur les services de santé au travail
- o Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité et l'hygiène dans les travaux de fonderie
- o Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail

demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de soumettre ces règlements au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

5. Dossiers

5.1. Plan de reprise des travaux réglementaires

Le vice-président à la prévention, accompagné de la coordonnatrice de la vice-présidence à la prévention présente le plan de reprise des travaux réglementaires, établi après consultation du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75). Il fait état des travaux des comités-conseils ayant pu se poursuivre malgré la crise sanitaire de la COVID-19 et ceux dont les travaux ont été suspendus temporairement, en raison de la non-disponibilité des membres. Il précise que malgré cette situation, la plupart des comités-conseils réglementaires ont été en mesure de réaliser certains travaux depuis le début de la crise sanitaire.

En marge de cette présentation, un membre patronal en profite pour mentionner que le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif, sous la gouverne du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, a repris ses travaux et dans le cadre de ceux-ci, l'importance de ne pas prévoir la mise en œuvre de nouvelles réglementations durant cette période de reprise des activités économiques a été mise de l'avant.

Le conseil d'administration prend acte du plan de reprise des travaux réglementaires de la Commission.

5.2. Résultats de la Déclaration de services au 31 décembre 2019

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente les résultats de la Déclaration de services de la Commission au 31 décembre 2019. Elle mentionne que sur les quinze normes de service mesurées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les résultats obtenus font état de onze normes de service respectées dans une proportion de plus de 80 %. Elle passe ensuite en revue les actions mises en place afin de favoriser l'atteinte des engagements qui se situent sous la barre des 80 %. Le conseil d'administration prend acte de ces résultats.

5.3. Suivi de la Planification stratégique 2017-2019 au 31 décembre 2019

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction invite le directeur du Service de la coordination et de la planification stratégique à présenter le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2019 de la Commission pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Celui-ci souligne tout d'abord qu'il s'agit du dernier suivi de cette planification stratégique, qui s'est terminée le 31 décembre 2019, puis présente l'état des différents indicateurs de ce plan, dont trois n'ont pas été atteints. Le conseil d'administration prend acte de ce suivi.

5.4. Bilan du Plan d'action 2019 sur la réduction des délais de traitement des recours en équité salariale et plan d'action 2020

La vice-présidente à l'équité salariale présente le bilan du Plan d'action 2019 sur la réduction des délais de traitement des recours en équité salariale. Elle rappelle que ce plan d'action visait à améliorer les processus en place afin de réduire les délais aux différentes étapes de traitement des recours, ainsi que d'en réduire l'inventaire. Elle indique que les objectifs ont presque tous été atteints, hormis la réduction des délais en matière de médiation. Elle présente ensuite le plan d'action 2020, dont les objectifs sont les mêmes qu'en 2019, à l'exception de la cible visant les délais en matière de médiation, qui passe de 120 à 180 jours, favorisant ainsi les chances d'en arriver à une entente sans avoir recours à l'enquête et au processus décisionnel, ce qui peut avoir un impact positif sur les délais de traitement. Le

conseil d'administration prend acte du bilan 2019 du plan de réduction des délais de traitement des recours en équité salariale ainsi que du plan d'action 2020.

5.5. Application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées : bilan 2019 et future stratégie

La vice-présidente à l'équité salariale poursuit avec le bilan de la mise en œuvre du Plan d'action 2017-2019 favorisant l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées. Elle rappelle l'historique de ce dossier et les objectifs visés, puis mentionne qu'au 31 décembre 2019, la totalité des engagements prévus à ce plan d'action avait été réalisée. Elle présente ensuite la Stratégie pour l'application de la Loi sur l'équité salariale à l'égard des travailleuses non syndiquées 2020-2023 dont la Commission s'est dotée afin de poursuivre les efforts amorcés. Cette stratégie se veut la poursuite de la vision annoncée dans le plan d'action 2017-2019, mais son contenu est libellé de façon à permettre l'évolution des actions de la Commission, selon les besoins des clientèles. Elle vise également à répondre aux conclusions du rapport 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale.

La vice-présidente conclut en mentionnant que le bilan du plan d'action 2017-2019 et la nouvelle stratégie ont été présentés au Comité consultatif sur l'équité salariale et au Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79). En réponse à une question d'un membre syndical, elle fournit des précisions sur le processus suivi lorsqu'aucun exercice initial n'a été réalisé dans un secteur. Le conseil d'administration prend acte de ce bilan et de cette stratégie 2020-2023.

5.6. Plan d'action des suites du Rapport du ministre sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale 2019

La vice-présidente à l'équité salariale rappelle tout d'abord l'historique et les travaux relatifs à l'élaboration du rapport 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale. Ainsi, en juin 2019, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a déposé à l'Assemblée nationale le rapport *La Loi sur l'équité salariale : un apport indéniable pour contrer la discrimination salariale*, qui présente douze pistes de réflexion pour assurer la poursuite des efforts visant la réalisation et le maintien de l'équité salariale dans les entreprises du Québec. Elle présente ensuite les différentes pistes de réflexion qui relèvent de la Commission, ainsi que le plan d'action élaboré afin d'y donner suite. Le conseil d'administration prend acte du plan d'action des suites du Rapport 2019 sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale.

5.7. Les obligations des employeurs en matière d'équité salariale

La présidente du conseil d'administration explique que ce sujet a été ajouté à la demande du comité administratif, afin de répondre aux préoccupations des membres concernant les activités relatives à l'équité salariale dans le contexte de la crise de la COVID-19. Elle invite ainsi les membres à lui faire part de leurs préoccupations, en soulignant que la Commission est très sensible à ce contexte particulier. En réponse à la question d'un membre patronal sur la possibilité de reporter les délais liés à la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES) dans ce contexte de relance des activités économiques, la vice-présidente à l'équité salariale rappelle que ces délais sont prévus à la Loi sur l'équité salariale et ne sont donc pas de nature administrative, limitant ainsi toute mesure d'assouplissement à cet égard. Elle indique toutefois que la Commission s'assurera de minimiser les effets de ces obligations pour les employeurs et de leur fournir l'accompagnement nécessaire, notamment par le biais de formations sous forme de Webinaire.

5.8. Rapport annuel d'activité de la DGIVAC 2019

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction en profite pour mentionner que lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique, les membres de ce comité ont souligné l'excellent travail accompli concernant le traitement des dossiers de la Direction générale de l'indemnisation des actes criminels (DGIVAC) en 2019 et se joignent à elle pour exprimer au personnel de la DGIVAC leurs félicitations pour les remarquables résultats figurant au Rapport annuel d'activité 2019 de cette direction.

À l'invitation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, le directeur général de l'indemnisation des victimes d'actes criminels présente ensuite les faits saillants du rapport annuel d'activités 2019 de la DGIVAC. Il indique qu'à la suite de sa présentation au

conseil d'administration, ce rapport sera soumis à la ministre de la Justice, en vue de son dépôt à l'Assemblée nationale du Québec. Il présente les grandes lignes de ce rapport, notamment les résultats du sondage réalisé sur la satisfaction de la clientèle, le déploiement du Dossier électronique à la DGIVAC, ainsi que le suivi des recommandations du Protecteur du citoyen. Le conseil d'administration prend acte du Rapport annuel d'activité 2019 de la DGIVAC et de sa transmission à la ministre de la Justice en vue de son dépôt à l'Assemblée nationale du Québec.

6. Dépôt de documents

6.1. État de réalisation du portefeuille d'investissements en RI 2020

Le conseil d'administration prend acte de l'état de réalisation du portefeuille d'investissement en ressources informationnelles.

6.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 mars 2020

Le conseil d'administration prend acte de l'analyse sommaire des dossiers des décès acceptés pour cette période.

6.3. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de cette liste des contrats de services.

6.4. État de situation sur l'admissibilité

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne qu'un suivi sur les délais d'admissibilité pourra être effectué dans le cadre de ses communiqués hebdomadaires. À la demande d'un membre patronal, il est également convenu fournir des précisions additionnelles sur le volume de décisions d'admissibilité rendues, notamment en effectuant une comparaison entre la moyenne de décisions rendues à celle qui prévalait avant la crise actuelle. Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de l'admissibilité des réclamations en santé et sécurité du travail et du programme de maternité sans danger au 19 avril 2020.

7. Divers

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction en profite pour remercier les membres pour le travail accompli durant cette crise. Elle souligne que l'excellente collaboration de tous a permis d'accroître le rayonnement de la Commission et d'obtenir un bon positionnement sur les enjeux actuels.

8. Huis clos

Le conseil d'administration ne tient pas de huis clos pour cette séance.

9. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 12 h 05.

10. Prochaine séance – 18 juin 2020 à 9 h 00

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 18 juin 2020

« Tel qu'adopté à sa séance du 28 juillet 2020 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. Charles Milliard	membre patronal
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M. François Vincent	membre patronal

Se sont excusés :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Invités :

M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M ^{me} Martine Begin	vice-présidente aux normes du travail
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle
M ^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 05. Elle en profite pour souligner le changement de fonction de M. Yves-Thomas Dorval au sein du Conseil du patronat du Québec (CPQ) à compter du 29 juin prochain. Elle précise qu'il assumera dorénavant la présidence exécutive du conseil d'administration du CPQ et le remercie de poursuivre sa participation aux travaux du conseil d'administration de la Commission et de ses comités.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé, avec des modifications concernant le retrait du point sur le projet immobilier Sherbrooke, à la suite de la séance du comité immobilier du 17 juin dernier et l'ajout du point sur l'état d'avancement du plan d'action en prévention-inspection, en dépôt de documents.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2.3. COVID-19

La présidente du conseil d'administration présente le suivi des activités de la Commission liées à la COVID-19. Elle rappelle qu'il a été convenu avec le comité de gouvernance et d'éthique de suivre mensuellement l'ensemble des aspects liés à la crise, par le biais d'une feuille de route élaborée à cet égard. Elle présente les principaux éléments relatifs aux volets des ressources informationnelles et des ressources humaines, dont l'organisation du télétravail ainsi que le sondage transmis à l'ensemble du personnel afin de s'assurer du bon moral et de maintenir une communication étroite avec les employés.

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail poursuit avec les faits saillants pour le volet indemnisation, en exposant notamment l'évolution du nombre de réclamations reçues en lien avec la COVID-19 et du délai d'admissibilité de ces réclamations. Il souligne que plus de la majorité de ces réclamations proviennent du secteur de la santé et des services sociaux.

Le vice-président à la prévention passe en revue les principaux indicateurs pour le secteur de la prévention-inspection, dont la réorganisation du programme d'intervention en fonction des plaintes et droits de refus exercés dans le contexte de la COVID-19, principalement dans le secteur du commerce de détail et de la construction. Il présente ensuite les données relatives aux avis de correction, aux décisions et aux constats d'infraction, ainsi qu'aux établissements et aux chantiers fermés, en soulignant que les interventions liées à la COVID-19 sont réalisées en concertation avec la Direction de la santé publique. En réponse à une question d'un membre patronal, il fournit des précisions sur les types de chantiers fermés et indique qu'ils ont tous pu procéder à leur réouverture.

Le vice-président aux finances aborde par la suite le volet de l'administration du régime. Il présente l'état de situation des principaux éléments financiers en date du 31 mai 2020, dont les encaissements liés à la cotisation des employeurs, le rendement cumulé du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail et l'état de situation lésionnel, en présentant une comparaison pour chacun avec la situation au 31 mai 2019. Il présente également les débours liés à la COVID-19 ainsi que l'état de situation budgétaire.

Un membre patronal rappelle les préoccupations relatives à la croissance du nombre de réclamations liées à la COVID-19 et aux impacts pour l'établissement de la prochaine tarification, ainsi que l'importance d'une contribution gouvernementale à cet égard. Il mentionne également que les différents outils élaborés par la Commission dans le contexte de la COVID-19 doivent être adaptés à la lumière des expériences vécues sur le terrain et que les normes véhiculées par la Commission, celles de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, ainsi que de l'Institut national de santé publique du Québec pourraient être clarifiées afin de s'assurer de leur cohérence et de la bonne compréhension des clientèles. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle l'importance de s'assurer de la poursuite du dialogue paritaire lors de l'élaboration de ces

normes et de leur évolution.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 22 mai 2020

Le compte rendu de la séance du 22 mai 2020 est adopté.

3.2. Suivi des comptes rendus

La secrétaire générale présente le tableau des suivis des comptes rendus. À la demande d'un membre syndical, le communiqué de la Commission annonçant des assouplissements au Programme d'aide pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail pour l'année 2020, ainsi que la résolution du conseil d'administration entourant les assouplissements pour l'application de l'article 105 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail seront transmis aux membres.

4. Points consensuels

4.1. Ajout d'un degré de gravité dans la grille de tolérance aux risques de la Commission

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la directrice de la planification, de la performance et de l'innovation par intérim et du comité d'audit, le conseil d'administration approuve l'ajout d'un quatrième niveau de gravité dans la grille de tolérance aux risques de la Commission.

4.2. Comités-conseils - Nomination des membres

4.2.1 Comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) - Nomination de membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon

M. Pietro Centomo

M^{me} Caroline Turgeon

désignées par la partie patronale;

M. Jean-Michel Houdet

M. François Ouellet

M^{me} Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale

4.2.2 Comité-conseil sur la révision du règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) - Nomination de membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) les personnes suivantes :

Mme Geneviève Gauthier

M. Pietro Centomo

M. Patrick Veillette

M. Éric Vézina

désignées par la partie patronale ;

M^{me} Mireille Pelletier

M. Daniel Cloutier

M. Jean-Michel Houdet

M^{me} Annie Landry

désignées par la partie syndicale.

4.3. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail

En marge de la présentation de ce point, un membre syndical rappelle la consultation qui a cours afin de déterminer les dates de publication des projets de règlement pour lesquels le conseil d'administration a donné son accord. Les membres s'accordent pour approuver le calendrier transmis par voie électronique, les membres syndicaux ayant eu l'assurance que les textes finaux de ces projets de règlements seraient adoptés au plus tard à la séance du mois d'octobre 2020, à moins qu'à la suite de leur publication, des commentaires nécessitant des modifications aux textes réglementaires soient formulés.

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur les associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivants cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

4.4. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines.
- demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

4.5. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2021

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2021;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il sera adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

4.6. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour 2021

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2021;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il sera adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

4.7. **Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2021**

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2021;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il sera adopté par la Commission avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

4.8. **Règlement sur l'assistance médicale**

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale;
- demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

4.9. **Nouveau bail – 700, boulevard Laure, Sept-Îles**

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier de 2 678 471 \$ pour la conclusion d'un nouveau bail pour les locaux situés au 700, boulevard Laure, à Sept-Îles, et ce, conditionnellement à ce qu'il y ait une entente entre la Commission et Gérance Westcliff ltée (mandaté par le propriétaire 152810 Canada inc.), relativement aux clauses du bail et de ses annexes, pour une durée de dix ans, comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2030. L'espace loué est de 1 352,49 m². Le taux unitaire annuel est de 192,63 \$/m² pour le premier terme de cinq ans et de 203,45 \$/m² pour le deuxième terme de cinq ans. Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle et d'ajustements périodiques au réel des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel ;
- un engagement financier de 1 375 820 \$ pour l'utilisation de l'option de renouvellement d'une durée de cinq ans, comprise entre le 1^{er} janvier 2031 et le 31 décembre 2035. L'espace loué est de 1 352,49 m². Le taux unitaire annuel est de 203,45 \$/m². Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel ;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.10. **Nouveau bail – 1209, boulevard Sacré-Cœur, Saint-Félicien**

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier de 1 625 570 \$ pour la location d'espaces à bureaux, pour une durée de dix ans, comprise entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 octobre 2030. L'espace loué est de 661,50 m². Le taux unitaire annuel est de 245,74 \$/m² pour toute la durée du bail. Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et d'ajustements périodiques au taux réel;
- un engagement financier de 812 785 \$ pour l'utilisation de l'option de renouvellement d'une durée de cinq ans, comprise entre le 1^{er} novembre 2030 et le 31 octobre 2035. L'espace loué est de 661,50 m². Le taux unitaire annuel est de 245,74 \$/m². Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation;

- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

5. Dossiers

5.1. État de situation sur l'admissibilité et modifications à la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente un état de situation de l'admissibilité des réclamations pour lésions professionnelles et du programme de maternité sans danger (PMSD) au 24 mai 2020, lequel comprend des précisions sur la poursuite de l'indemnisation dans certaines situations, les retraits préventifs autorisés dans le secteur de l'éducation dans un contexte où les écoles sont fermées, les situations pour lesquelles il y a prolongation des indemnités de remplacement de revenus et l'identification des cas où il y aurait eu double indemnisation avec la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

La secrétaire générale poursuit en présentant les modifications proposées à la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission. Tel que prévu au Plan de consolidation en matière d'admissibilité des réclamations et afin d'accélérer le traitement des dossiers en attente d'une admissibilité, des personnes autres que des agents d'indemnisation rendent des décisions d'admissibilité.

Étant donné le contexte extraordinaire de cette délégation, il est ainsi prévu qu'une révision de cette délégation soit effectuée en décembre 2020.

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations de la secrétaire générale et du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, le conseil d'administration:

- prend acte de l'état de situation de l'admissibilité des réclamations;
- adopte la nouvelle version de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
- valide les décisions rendues par les personnes suivantes en tant qu'elles n'étaient pas des délégués autorisés avant le 18 juin 2020 en vertu de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail adoptée le 12 décembre 2019 :
 - les conseillers en indemnisation et les conseillers en réadaptation pour les décisions liées à l'admissibilité des lésions professionnelles rendues en application des articles 2, 6, 9 à 13, 15, 16, 28 à 31, 44 à 48, 52 à 58, 61 à 82, 112 à 115, 117, 118, 124, 130, 132, 133, 188, 189, 192 à 194, 352, 431 et 432 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;
 - les réviseurs pour les décisions liées à l'admissibilité au retrait préventif de la femme enceinte ou qui allaite rendues en application des articles 6, 44 à 48, 52 à 58, 61 à 82, 117, 118, 124 et 352 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des articles 36, 40 à 42, 44, 46, 47 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

5.2. Reddition de compte mi-année de la Planification des travaux réglementaires 2020

Le vice-président à la prévention présente la reddition de compte semi-annuelle des travaux réglementaires. Il mentionne que plus de 70 % des objectifs fixés dans la Planification des travaux réglementaires 2020 sont atteints ou en voie d'être réalisés. Il passe alors en revue les sujets qui sont dans la catégorie à surveiller, ainsi que ceux qui sont suspendus ou considérés en retard selon l'objectif fixé. Il souligne également que chaque comité-conseil procède présentement à une révision de sa planification des travaux pour l'année en cours

afin d’avoir un portrait précis de la capacité des comités-conseils à réaliser cette planification d’ici la fin de l’année. Le conseil d’administration prend acte de l’état d’évolution des travaux réglementaires des comités-conseils.

5.3. Orientations préconisées pour les campagnes publicitaires à venir

Le vice-président à l’administration et aux communications, accompagné de la directrice générale des communications, présente les orientations préconisées pour les campagnes publicitaires à venir, soit l’annulation de la campagne jeunesse et de la campagne sur le contrôle des énergies en 2020, afin de déployer au début de l’automne 2020 la seconde phase de la campagne de sensibilisation en santé et sécurité du travail dans le contexte de la crise de la COVID-19 et de la reprise graduelle des activités économiques. Le conseil d’administration prend acte de ces orientations.

5.4. PIE - Reddition de comptes trimestrielle et rapport des impacts de la COVID-19 sur le PIE

Le vice-président à l’administration et aux communications, accompagné du directeur général de l’expertise immobilière et matérielle, présente l’état de situation du projet immobilier d’Estimauville (PIE) et les principaux faits saillants pour la période du 11 janvier au 20 mai 2020. Il mentionne que le chantier a fait l’objet d’une fermeture du 24 mars au 8 mai 2020, en réponse aux directives ministérielles dans le contexte de l’état d’urgence sanitaire. La reprise des travaux sur le chantier a eu lieu le 11 mai 2020 et l’adaptation aux mesures mises en place pour assurer le respect des normes sanitaires se déroule bien. Il présente un aperçu de la situation relative aux échéances et aux budgets de ce projet, en soulignant qu’un suivi particulier est porté à ces indicateurs afin de s’assurer de leur respect. Il invite également les membres à prendre connaissance de la présentation du chantier en images qui est déposée en annexe. Un membre patronal demande si l’aménagement intérieur du projet immobilier a été révisé en fonction des nouvelles mesures sanitaires liées à la COVID-19. Le vice-président explique la situation à cet égard, en spécifiant les différentes modalités évaluées, ainsi que le cadre sur le télétravail qui est en élaboration, en fonction des directives du Conseil du Trésor.

La présidente du conseil d’administration et chef de la direction en profite également pour mentionner qu’une visite du chantier sera prévue au mois d’août en compagnie du ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale. Des précisions sur l’organisation de cet événement leur seront transmises prochainement. Le conseil d’administration prend acte de la reddition de comptes trimestrielle du PIE et des impacts de la COVID-19 sur ce projet immobilier.

5.5. Calendrier des travaux applicables à l’établissement de la tarification 2021

Le conseil d’administration prend acte du calendrier des travaux relatifs à l’établissement de la tarification pour 2021.

5.6. Impacts de la COVID-19 sur les activités de la VPNT

La présidente du conseil d’administration et chef de la direction souligne tout d’abord le départ de Martine Bégin, qui quittera le 3 juillet prochain son poste de vice-présidente aux normes du travail au sein de la Commission afin de prendre une retraite bien méritée, après une longue carrière au sein de la fonction publique québécoise. Les membres se joignent à la présidente pour remercier madame Bégin pour son sens du devoir et du service à la clientèle, son engagement exemplaire mis au service de la Commission, ainsi que pour lui souhaiter une bonne retraite.

La vice-présidente aux normes du travail présente ensuite les impacts de la COVID-19 sur les activités de sa vice-présidence, notamment en termes d’organisation du télétravail et de l’offre de services. Les services de médiation et de formation sur les normes du travail ont notamment pu se poursuivre sous forme de téléconférence ou de Webinaire. Les activités de surveillance, quant à elles, ont été limitées aux milieux de travail où des problématiques ont été signalées. Elle présente ensuite un état de situation des différents indicateurs suivis pour sa vice-présidence, dont le nombre de plaintes reçues et les délais de traitement. Elle rappelle également les mesures d’assouplissement administratives mises en œuvre dans le cadre de cette crise, notamment en regard de la suspension des délais de prescription des plaintes déposées en vertu de la Loi sur les normes du travail, des actions posées auprès des

employeurs qui font l'objet d'une réclamation significative au terme d'une enquête effectuée par la Commission, et des mesures particulières relatives aux agences de placement.

Un membre patronal soulève certaines préoccupations relatives à l'application du Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, notamment puisque plusieurs zones grises persistent quant à son interprétation. Il mentionne, notamment en lien avec ce règlement, que la situation exceptionnelle actuelle n'est pas prévue de façon explicite et que cela occasionne plusieurs ambiguïtés dans l'interprétation de ces dispositions réglementaires, particulièrement lorsque plusieurs parties prenantes sont impliquées. Des orientations plus formelles seraient appréciées des milieux de travail. La vice-présidente aux normes du travail indique que ces préoccupations ont été entendues et ont été signalées au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Elle fait ensuite un état de situation de la problématique relatives aux agences de placement qui déploient des travailleurs étrangers dans le réseau de la santé et des services sociaux, sans leur transmettre toutes les informations pertinentes en lien avec la COVID-19. Elle mentionne notamment que plusieurs enquêtes sont en cours et qu'une campagne de sensibilisation sera effectuée dans ces établissements afin de s'assurer que ces travailleurs connaissent leurs droits à cet égard.

6. Dépôt de documents

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus.

6.2. Bilan du programme Réseau

Le conseil d'administration prend acte du Bilan du programme Réseau.

6.3. État d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations du VGQ en prévention-inspection

Le conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec en prévention-inspection.

7. Divers

8. Huis clos

Le conseil d'administration ne tient pas de huis clos pour cette séance.

9. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 11 h 15.

10. Prochaine séance – 28 juillet 2020 à 10 h 00

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 28 juillet 2020

« Tel qu'adopté à sa séance du 26 août 2020 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. Charles Milliard	membre patronal
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Se sont excusés :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal

Invités :

M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M ^{me} Nathalie Bussière	directrice de la gestion budgétaire et des bénéfices
M ^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat
M ^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 10 h 05. Elle en profite pour rappeler que la visite du chantier du nouveau siège social, en compagnie du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale aura lieu le 5 août prochain.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec un ajout concernant la question du masque à privilégier en tant qu'équipement de protection individuelle en milieu de travail.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2.3. COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente le suivi des activités de la Commission liées à la COVID-19, en rappelant tout d'abord que ce sujet a également fait l'objet d'une présentation au comité de gouvernance et d'éthique. Elle mentionne que le télétravail se poursuit de façon très satisfaisante et que le retour progressif au bureau des employés a débuté, tout en étant en dessous du seuil maximal du taux d'occupation présentement fixé à 25 %. Elle mentionne également qu'un sondage a été réalisé dernièrement auprès des employés afin de s'enquérir de leur expérience employée en temps de crise sanitaire et que les résultats de ce sondage leur seront transmis prochainement. Elle poursuit avec un bref état de situation des réclamations en lien avec la COVID-19 et indique que ces informations feront de nouveau l'objet de communications régulières aux membres. Sur le plan de la prévention-inspection, elle souligne que quelques avis de corrections ont été émis, mais que dans l'ensemble, les milieux de travail respectent bien les mesures sanitaires liées à la COVID-19.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 18 juin 2020

Le compte rendu de la séance du 18 juin 2020 est adopté.

3.2. Suivi des comptes rendus

La secrétaire générale présente le tableau des suivis des comptes rendus.

3.2.1. Suivi 2020-05 : Note d'information sur les équipements de protection individuelle pour le secteur construction

Le conseil d'administration prend acte de ce suivi sur les équipements de protection individuelle pour le secteur de la construction.

4. Points consensuels

4.1. Comités-conseils - Nomination des membres

4.1.1. Comité-conseil sur le règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) - Nomination de membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) les personnes suivantes :

M^{me} Geneviève Gauthier

M. Pietro Centomo

M^{me} Karine Lafontaine

M. Éric Vézina

désignées par la partie patronale ;

M^{me} Mireille Pelletier

M. Daniel Cloutier

M. Jean-Michel Houdet

M^{me} Annie Landry

désignées par la partie syndicale.

4.1.2. Comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) - Nomination de membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) les personnes suivantes :

M^{me} Karine Lafontaine

M. Pietro Centomo

M. Alexandre Gagnon

M^{me} Claire Fournier

désignées par la partie patronale ;

M^{me} Isabelle Laurin

M. Jean-Pierre Devost

M. François Ouellet

M^{me} Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

4.2. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention, le conseil d'administration :

- o adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier;
- o demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

4.3. Mise à jour des lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de la construction

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et du comité du budget et des ressources humaines, le conseil d'administration adopte la mise à jour des Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission.

5. Dossiers

5.1. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2021 – secteur SST

Le vice-président aux finances, accompagné de la directrice de la gestion budgétaire et des bénéfiques présente les faits saillants des prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2021 pour le secteur de la santé et de la sécurité du travail (SST). Comme discuté lors de la dernière séance du comité du budget et des ressources humaines, il indique que ces prévisions budgétaires tiennent compte des engagements prévus au Plan stratégique 2020-2023 de la Commission, ainsi que des ses priorités organisationnelles. Il présente ensuite un survol des éléments se retrouvant dans les grandes catégories prévues à ces prévisions budgétaires, soit les frais d'administration, les programmes de prévention ainsi que le financement des tribunaux administratifs et explique que l'écart entre les présents montants et ceux présentés lors de la dernière séance du comité du budget et des ressources

humaines est dû à l'ajout des demandes budgétaires des associations sectorielles paritaires qui ont été transmises à la Commission à la suite de cette séance.

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations vice-président aux finances et du comité du budget et des ressources humaines, le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires aux fins de la tarification 2021 pour le secteur SST :

Frais d'administration

- o **479 232 100 \$** pour les frais d'exploitation;
- o **46 302 900 \$** pour les immobilisations et les actifs au titre de droits d'utilisation.

Programmes de prévention

- o **149 612 200 \$** pour les programmes de prévention répartis comme suit :
 - **80 952 500 \$** pour les paiements pour les services de santé au travail;
 - **26 652 200 \$** pour la subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail;
 - **42 007 500 \$** pour les subventions pour la formation et l'information.

Financement des tribunaux administratifs

- o **64 579 809 \$** pour le financement du Tribunal administratif du travail – Division santé et sécurité du travail;
- o **7 805 \$** pour la quote-part de la Commission dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

5.2. Politique de capitalisation et taux moyen de cotisation 2021

Le vice-président aux finances, accompagné de la directrice générale de l'actuariat, présente les faits saillants du mémoire relatif à la politique de capitalisation et à la détermination du taux moyen de cotisation pour l'année 2021. Il indique que la proposition relative au taux moyen de cotisation tient compte notamment des scénarios de rendement analysés, des prévisions économiques faites par le ministre des Finances le 19 juin dernier, ainsi que des orientations formulées par le comité de placement et de capitalisation afin de donner un répit aux entreprises tout en envisageant une hausse soutenable en 2022 compte tenu de l'évolution imprévisible des marchés financiers. Il invite ensuite la directrice générale de l'actuariat à présenter le sommaire des éléments qui composent le taux moyen de cotisation pour l'année 2021. À la fin de cette présentation, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle également que le projet de communiqué de presse relatif au taux de cotisation 2021 leur a été transmis par courriel.

Sur la foi du mémoire de présentation et des recommandations du vice-président aux finances et du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration :

- o fixe à 1,77 \$ le taux moyen de cotisation par 100 \$ de masse salariale assurable pour l'exercice financier 2021 ;
- o approuve la dérogation à la politique de capitalisation consistant à établir à 0,06 \$ le crédit relatif au taux de rendement réel dans le taux moyen de cotisation de 2021 ;
- o mandate le vice-président aux finances pour établir les taux de cotisation de chaque unité de classification sur la base de ce taux moyen.

5.3. Campagne publicitaire COVID-19 phase 2 : grandes orientations

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction, accompagnée de la directrice générale des communications fait un bref retour sur la première phase de la campagne publicitaire de la Commission sur la COVID-19, déployée du 20 avril au 31 mai dernier. Elle présente les grandes lignes de la seconde phase de cette campagne publicitaire, qui serait diffusée à partir de la fin du mois d'août 2020 et invite les membres à discuter des orientations souhaitées pour celle-ci. Les membres mentionnent notamment l'importance de

la cohérence avec les autres campagnes publicitaires gouvernementales sur la COVID-19, de favoriser la communication au sein des milieux de travail et de réaliser une campagne publicitaire positive, ayant des messages d'encouragement, afin d'éviter le relâchement et le non-respect des mesures sanitaires. La directrice générale des communications remercie les membres pour leurs commentaires et indique, en lien avec la cohérence gouvernementale qu'un lien Internet concernant la nouvelle offensive publicitaire du gouvernement destinée aux jeunes leur sera transmis.

Le conseil d'administration prend acte de la proposition d'orientations préconisée pour la seconde phase de la campagne publicitaire réalisée dans le contexte de la COVID-19.

6. Dépôt de documents

7. Divers

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que, contrairement à ce qui a été énoncé dans certains médias au cours de la semaine précédente, la Commission n'a émis aucune nouvelle directive concernant le port du masque N95 dans les commerces. À la demande de la Commission, des corrections ont été par la suite publiées afin de rectifier les faits. De plus, un communiqué de presse a été diffusé rapidement après la parution des articles de presse erronés. Elle précise que la norme à ce sujet se trouve dans le Guide des normes sanitaires en milieu de travail pour le secteur du commerce de détail et des centres commerciaux, publié le 28 avril dernier et que ce dernier n'a pas été modifié depuis.

Elle annonce de plus qu'un nouveau comité a été mis sur pied à la suite de la parution de ces articles, soit le Comité paritaire COVID-19 sur le port du masque dans les milieux de travail, ayant pour mandat de mieux outiller les milieux de travail quant à l'équipement de protection respiratoire requis, particulièrement depuis l'entrée en vigueur du décret gouvernemental sur le port obligatoire du couvre-visage dans certains lieux publics. Le vice-président à la prévention poursuit en présentant les principaux éléments ayant fait l'objet de discussions lors de la première rencontre de ce comité, dont la méconnaissance par les milieux de travail des distinctions entre le couvre-visage et le masque de procédure et la disponibilité des couvre-visage homologués par Santé Canada. Il fait état des sujets prévus lors de la prochaine rencontre et indique qu'un suivi sera effectué aux membres à cet égard.

Les membres discutent ensuite des orientations et des enjeux relatifs à l'imposition du port d'équipement de protection respiratoire requis. Des membres patronaux soulignent notamment l'importance de préserver la solidarité et l'acceptabilité sociale relative au port du couvre-visage et la gradation des normes imposées en fonction du risque, tout en assurant une protection adéquate aux travailleurs qui sont en contact avec d'autres personnes pendant une certaine durée et qui ne peuvent respecter la distanciation physique de 2 mètres. Un membre patronal souligne également l'importance de s'assurer d'une certaine uniformité entre les provinces canadiennes sur cette question. Des membres syndicaux se disent satisfaits que la question de l'équipement de protection respiratoire requis pour les travailleurs soit analysée dans le cadre des travaux d'un comité afin que des experts puissent se pencher sur cette question qui comportent de multiples enjeux et formuler des recommandations.

8. Huis clos

Le conseil d'administration ne tient pas de huis clos pour cette séance.

9. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 11 h 35.

10. Prochaine séance – 26 août 2020 à 9 h 00

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 26 août 2020

« Tel qu'adopté à sa séance du 29 septembre 2020 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. Charles Milliard	membre patronal
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Se sont excusés :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal

Invités :

M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M ^{me} Caroline Clark	directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9h05. Elle en profite pour remercier les membres de leur présence et les informer que deux sujets prioritaires sont à l'ordre du jour. Elle les avise également qu'à la demande du comité administratif, une courte introduction sera présentée concernant le récent rapport du Bureau d'enquête publique sur l'environnement (BAPE) aujourd'hui et une présentation plus exhaustive sera faite à la séance de septembre.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2.3. COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente les faits saillants concernant les activités de la Commission liées à la COVID-19 en précisant qu'à titre d'employeur, la Commission se prépare au retour au bureau du personnel en s'assurant que tous les lieux physiques soient adaptés aux normes sanitaires en vigueur. Elle rappelle que la grande majorité des employés est toujours en télétravail et mentionne que la direction est actuellement en développement des façons de faire au niveau de la gestion des équipes à distance.

En réponse à la préoccupation d'un membre patronal quant à la nécessité de préserver la synergie inhérente au travail d'équipe en encourageant le retour au bureau de façon hybride, elle explique que l'accent est mis auprès des gestionnaires pour s'assurer du maintien d'une bonne synergie au sein du personnel même en télétravail. Elle précise que le taux actuel de 91,8% d'employés en télétravail représente une photo de la situation plutôt qu'un objectif à atteindre et que quatre phases sont prévues pour le retour progressif du travail au bureau. Elle insiste aussi sur l'importance que tout le personnel soit équipé pour fournir une prestation en télétravail aussi efficace qu'en bureau. Elle ajoute par ailleurs, en ce qui concerne le siège social, que l'accent est surtout mis sur l'optimisation des espaces de travail et la protection du personnel plutôt que sur l'étalement de ces derniers. De plus, la possibilité de louer des locaux à des équipes de travail externes est aussi examinée. Elle indique que le tout sera étudié dans le cadre du comité immobilier du conseil d'administration.

En réponse à une question d'un membre syndical, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que les résultats finaux du sondage effectué récemment auprès du personnel sur leur expérience employé en temps de crise sanitaire ne sont pas encore disponibles, mais que globalement les résultats semblent très satisfaisants. Elle profite de l'occasion pour s'informer auprès des membres de leur intérêt à se réunir de nouveau en présentiel dans un avenir rapproché lors de la tenue d'une séance du conseil d'administration. Les membres expriment leur approbation à la tenue d'une telle rencontre en présentiel en soulignant que cela pourra donner l'exemple aux entreprises qu'il est encore possible de se réunir et de contribuer tous ensemble à la relance de l'économie et à la revitalisation du centre-ville, le tout, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Elle continue la présentation des faits saillants en précisant qu'un suivi particulier sera fait concernant la fluctuation du nombre d'avis de licenciement collectif comparativement à 2019 dans le cadre du comité de gouvernance afin de demeurer alerte sur les mouvements détectables en raison de la pandémie de COVID-19. À la demande d'un membre patronal, elle indique que la Commission n'a pas les données afférentes en matière d'avis de licenciement collectif au niveau fédéral, mais que des vérifications seront faites sur la possibilité de les obtenir. Elle poursuit en indiquant que le comité de gouvernance suit au fur et à mesure l'évolution de la situation relative à l'impact financier de la crise sanitaire sur les activités de la Commission. En réponse à la préoccupation d'un membre patronal sur les effets possibles de l'augmentation récente des débours sur l'imputation aux dossiers des employeurs, elle

précise que plusieurs rencontres se sont tenues avec le ministère des Finances qui semble jusqu'à présent très réceptif. Les effets possibles liés à une éventuelle deuxième vague auront de conséquences certaines sur cette question. En matière de prévention et inspection, elle fait état d'une part, de la volonté d'hausser le nombre d'interventions dans le secteur de la santé et de services sociaux et d'autre part, des travaux d'accompagnement en cours dans le secteur de l'éducation relativement à la rentrée scolaire. Elle souligne de plus les efforts consacrés à l'harmonisation de l'ensemble des guides produits par la Commission.

Elle annonce dans un autre ordre d'idée, la tenue, en octobre prochain, des Grands prix en format virtuel pour souligner les bons coups en matière de santé et sécurité au travail. Elle indique également que la deuxième phase de la campagne publicitaire réalisée dans le cadre de la COVID-19 débutera en septembre.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 28 juillet 2020

Le compte rendu de la séance du 28 juillet 2020 est adopté.

3.2. Suivi des comptes rendus

La secrétaire générale présente le tableau des suivis des comptes rendus.

3.2.1. Suivi 2020-05 : Demandes de révision hors délai en période de pandémie

Le conseil d'administration prend acte de ce suivi sur les demandes de révision hors délai en période de pandémie.

4. Points consensuels

4.1. Comités-conseils - Nomination des membres

4.1.1. Comité-conseil sur le partenariat (3.78) - Nomination de membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le partenariat (3.78) les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon
M. Pietro Centomo,

désignées par la partie patronale ;

M. François Ouellet
Mme Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

4.2. Règlement sur les prothèses auditives et les services d'audiologie

La présidente résume l'historique du projet de Règlement sur les prothèses auditives et les services d'audiologie et invite le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail à faire état du projet. Ce dernier explique les dernières modifications apportées et indique, [REDACTED] qu'un suivi sera exercé quant à l'évaluation des tarifs prévus au règlement.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, le conseil d'administration :

- o adopte le texte définitif du Règlement sur les prothèses auditives et les services d'audiologie ;
- o demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

5. Dossiers

5.1. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction invite le vice-président aux finances à présenter le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement et à livrer quelques informations additionnelles relatives à la tarification 2021. Le vice-président rappelle tout d'abord que la méthodologie utilisée est la même que celle utilisée pour la tarification 2020. Il rapporte notamment que l'application de la tarification 2021 entraînera une diminution de taux pour 127 unités, une augmentation de taux pour 40 unités et que le taux de six unités demeurera stable. Il rappelle par ailleurs la fin du traitement tarifaire particulier pour l'unité 65160 *Service de signaleurs routiers; installation d'équipements ou de matériel pour la sécurité routière*, dont les taux et ratios d'expérience sont maintenant calculés selon la méthode habituelle. Il explique ensuite que la rapidité à laquelle les travaux ont été exécutés permet un délai de prépublication de 10 jours et il indique que toutes les informations sous-jacentes à la réglementation seront disponibles pour consultation dès le 1^{er} septembre prochain.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- o donne son accord au projet de Règlement modifiant le règlement sur le financement;
- o demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de faire publier ce projet à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 10 jours suivant cet avis, il sera adopté par la Commission avec ou sans modification.

6. Dépôt de documents

6.1. Rapport du BAPE sur *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente son invitée, la directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention, et la remercie pour son travail précieux dans la gestion de la crise sanitaire depuis la mi-mars 2020. Elle indique que cette dernière présentera un aperçu des principes directeurs traités dans le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*.

La directrice générale précise d'abord que le rapport, publié le 7 août dernier, met en exergue dix principes directeurs autour desquels s'articulent diverses actions réglementaires, économiques et scientifiques. Elle décrit ensuite brièvement six actions touchant plus spécifiquement les travaux de la Commission, soit l'abaissement de la valeur d'exposition admissible, la modification de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*, (R.L.R.Q. c. A-3.001) afin d'alléger et rendre le processus d'indemnisation plus équitable en permettant au travailleur une défense adéquate de son dossier, la reconnaissance de l'irréfragabilité de la présomption pour le mésothéliome de la plèvre chez un travailleur exposé à l'amiante, la destruction obligatoire des fibres d'amiante dès les premières étapes des procédés de transformation pour l'extraction de métaux ou de matières premières, le renforcement des mesures de prévention et d'inspection pour les travailleurs de la construction et l'établissement d'une base de données des travailleurs exposés à l'amiante dans tous les secteurs d'activités.

Elle souligne de plus que la commission d'enquête aborde dans le rapport la pertinence de créer une entité administrative québécoise pour gérer et éliminer de façon sécuritaire l'amiante. Elle indique qu'une telle action nécessiterait une coordination gouvernementale importante qui ciblerait notamment le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) ainsi que la Commission. Elle mentionne par ailleurs qu'une analyse juridique exhaustive du rapport et de ses implications sera effectuée et qu'une concertation avec les autres organismes impliqués sera nécessaire. Finalement, elle rapporte qu'une présentation plus détaillée sera réalisée au conseil d'administration en septembre.

En réponse à un commentaire d'un membre syndical, elle indique que l'action mise de l'avant par la commission d'enquête concernant l'exigence d'une formation des travailleurs pour les habilitier à intervenir en milieu amianté fera l'objet d'une analyse détaillée bien que des formations à cet égard soient déjà existantes. Les membres expriment la nécessité que ce qui relève spécifiquement de la Commission soit délimité avec exactitude dans le rapport afin de pouvoir y répondre adéquatement tout en tenant initialement un dialogue avec le MELCC et les autres organismes concernés. Le conseil d'administration prend acte de ce survol des actions préconisées au rapport du BAPE qui concernent plus spécifiquement les activités de la Commission.

6.2. Demande d'assouplissement au Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST)

La directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention présente une mesure d'assouplissement dans les règles du PAFISST afin de permettre aux associations sectorielles d'employeurs (ASE) d'utiliser le calcul de la représentativité 2020 pour les demandes de subvention 2021. Elle explique que suivant la demande des ASE et compte tenu du contexte de crise sanitaire actuelle, la Commission entend assouplir exceptionnellement le processus de demande de subventions du PAFISST pour l'année 2021, en indiquant que les conséquences d'un tel assouplissement seront négligeables. Le conseil d'administration prend acte, dans le contexte exceptionnel de la pandémie, de cet assouplissement aux règles du PAFISST d'utiliser le calcul de la représentativité 2020 pour les demandes de subvention 2021 des ASE.

7. Divers

8. Huis clos

Le conseil d'administration ne tient pas de huis clos pour cette séance.

9. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 11 h 05.

10. Prochaine séance – 29 septembre 2020 à 9 h 00

COPIE CONFORME

(S)Mélanie Vincent
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 29 septembre 2020

« Tel qu'adopté à sa séance du 22 octobre 2020 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. Charles Milliard	membre patronal
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M. François Vincent	membre patronal

Se sont excusés :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Invités :

M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M ^{me} Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 05. Elle en profite pour rappeler les récentes nominations à la haute direction de la Commission, soit la nomination de Mélanie Vincent à titre de vice-présidente aux normes du travail et de Mélanie Privé, à titre de secrétaire générale. Elle annonce également la tenue d'une première rencontre Teams de l'ensemble des gestionnaires, qui aura lieu le 6 octobre prochain, afin notamment de remercier l'ensemble des gestionnaires de l'organisation pour leur effort soutenu dans le cadre de cette crise sanitaire et des adaptations auxquelles ils ont dû faire face lors du déploiement massif du télétravail.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2.3. COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction souligne tout d'abord que ce point a été présenté lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique. Elle explique les principaux éléments de la feuille de route COVID-19, puis fait un survol des nouvelles mesures sanitaires annoncées par le gouvernement concernant le passage à l'alerte maximale pour certaines régions du Québec, ainsi que la collaboration de la Commission à cet égard, de concert avec les directions régionales de santé publique et les services policiers. Elle indique également que certains secteurs seront prioritaires dans le cadre de ces interventions, notamment les secteurs de la santé et de l'éducation. Le comité de gouvernance et d'éthique a également discuté de la mesure permettant un retour des effectifs au bureau à un taux d'occupation pouvant atteindre un maximum de 25 % par entreprise. Un membre patronal rappelle la préoccupation formulée lors de séances précédentes concernant le financement des coûts directs et indirects liés à la crise sanitaire de la COVID-19, de la contribution gouvernementale possible, ainsi que la question de l'imputation de ces coûts. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction précise que des discussions sont en cours avec le ministère des Finances et que le vice-président aux finances pourra leur fournir plus de précisions.

Les membres discutent ensuite de leurs préoccupations quant aux différentes mesures sanitaires élaborées par secteur d'activités, à la confusion et aux enjeux qui peuvent être soulevés quant à leur application, ainsi qu'au relâchement constaté dans les milieux de travail, à l'arrivée de cette deuxième vague de COVID-19. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction souligne que des travaux d'harmonisation des différents guides de prévention relatifs à la COVID-19 sont en cours, de concert avec le comité-conseil de coordination (3.75), afin de s'assurer de couvrir tous les angles et d'assurer une cohérence optimale, notamment avec les messages véhiculés par l'Institut national de santé publique et la Direction générale de la Santé publique. Elle indique que les membres seront consultés avant la diffusion des nouvelles versions de ces guides.

Elle annonce également qu'une nouvelle offensive publicitaire de la Commission est envisagée à l'aube de cette deuxième vague de COVID-19 et du reconfinement partiel de certaines régions, afin de mettre l'accent sur la solidarité et la contribution de tous les milieux de travail à la prévention de la transmission de ce virus. Les membres discutent des messages à véhiculer et du ton approprié pour cette campagne publicitaire. Il est convenu qu'un suivi à cet égard sera effectué avant la prochaine séance du conseil d'administration.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 26 août 2020

Le compte rendu de la séance du 26 août 2020 est adopté, avec une modification concernant l'utilisation du terme adéquat pour désigner le retour au bureau des employés de la Commission.

3.2. Dépôt de la résolution A-63-20 du 26 août 2020

La nouvelle version de la résolution A-63-20 du 26 août 2020 sur le Règlement sur les prothèses auditives et les services d'audiologie et Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale (RAM) est déposée, afin d'y préciser l'adoption du texte définitif du RAM.

3.3. Suivi des comptes rendus

La secrétaire générale adjointe présente le tableau des suivis des comptes rendus. Elle explique notamment qu'un nouveau suivi a été ajouté concernant la publication à la *Gazette officielle du Québec* du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (RSSTAF), dont le texte final avait été adopté par le conseil d'administration lors de la séance du 28 juillet dernier. Ainsi, le ministère de la Justice avait initialement indiqué qu'il n'était pas nécessaire que ce règlement soit publié de nouveau, puis s'est ravisé, étant donné le long délai depuis sa publication, qui a eu lieu le 10 janvier 2018. Un retour sera effectué lors d'une prochaine séance du conseil d'administration sur les suites de ce dossier.

Un membre patronal demande ensuite si d'autres précisions seront fournies concernant le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*. La présidente mentionne que ce dossier se poursuit et qu'un suivi sera effectué au conseil d'administration lorsque les travaux de concertation débiteront avec les différents ministères impliqués dans la mise en œuvre de ce rapport.

3.3.1. Suivi 2020-04 relatif au Plan d'action surdité

Le conseil d'administration prend acte de ce suivi sur le plan d'action surdité découlant du rapport Beauchemin.

3.3.2. Suivi 2020-07 relatif à la capacité d'intervention en prévention-inspection dans la perspective où des besoins additionnels pourraient se manifester dans les suites de la COVID

Le vice-président à la prévention présente l'état de situation des actions en prévention-inspection en milieu de travail dans le cadre de la crise sanitaire. Il fait état des travaux préparatifs en vue de la deuxième vague de COVID-19, des secteurs ciblés et de la stratégie régionale pour l'automne 2020, ainsi que du niveau de dotation des postes d'inspecteurs. Il répond aux questions des membres sur le profil des nouveaux inspecteurs embauchés, la possibilité d'effectuer des tests de dépistage rapide de COVID-19 en milieu de travail, ainsi que la gestion du travail des inspecteurs afin d'éviter que ceux-ci se concentrent uniquement sur les cas liés à la COVID-19 et que les interventions liées à une autre cause s'accumulent au cours de l'automne.

Un membre syndical se questionne également sur la problématique de mobilité des travailleurs d'agences de placement, de zones froides à zones chaudes, notamment pour les centres d'hébergement de soins longue durée. Le vice-président à la prévention indique qu'une directive du Ministère de la Santé et des Services sociaux est en vigueur afin de contrôler le transfert du personnel du réseau de la santé et que celle-ci doit être mise à jour prochainement, à la suite du passage au palier d'alerte maximale pour certaines régions. Il est convenu de transmettre cette nouvelle directive aux membres, lorsqu'elle sera disponible. Le conseil d'administration prend acte de ce suivi.

4. Points consensuels

4.1. Règlement modifiant le Règlement sur le financement – Adoption finale

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur le financement et autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

4.2. Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2021 - Adoption finale

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2021;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*;
- approuve, pour les lésions survenues après le 31 décembre 1980, l'application des taux présentés dans ce règlement aux fins d'établir la cotisation des dépenses d'administration payable par les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail;
- approuve, pour les lésions survenues avant le 1er janvier 1981, des frais annuels exigibles de 218 \$ (215 \$ en 2020) par dossier où il y a paiement d'une rente d'incapacité permanente ou d'une rente pour personne à charge d'un travailleur décédé en raison de sa lésion.

4.3. Délocalisation des services auxiliaires – Conclusion d'un nouveau bail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que les dossiers des points 4.3 à 4.7 ont été présentés à la séance du 23 septembre 2020 du comité immobilier et après discussions, ont fait l'objet d'une recommandation favorable de ce comité. Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier maximal de 19 291 032 \$ dans le cadre du projet de délocalisation des services auxiliaires situés au 3030, boulevard Sainte-Anne, Québec, inclus à la portée du projet immobilier d'Estimauville (PIE), composé de :
 - o 9 080 559 \$ pour un bail de dix ans, débutant vers le 1er décembre 2021 et se terminant vers le 30 novembre 2031. L'espace à louer, sujet à mesurage, serait d'environ 4 352 m² pour les bureaux et l'entreposage. Le taux unitaire annuel est estimé entre 199,38 et 218,31 \$/m². Le taux de location de base est assujéti à une augmentation annuelle de 1,5 % alors que les taux des frais d'exploitation, des taxes foncières et de l'énergie sont sujets à l'ajustement annuel, aux coûts réels;
 - o 4 901 075 \$ pour une option de renouvellement de cinq ans, débutant vers le 1er décembre 2031 et se terminant vers le 30 novembre 2036. L'espace à louer, sujet à mesurage, serait d'environ 4 352 m² pour les bureaux et l'entreposage. Le taux unitaire annuel est estimé entre 220,57 et 229,97 \$/m². Le taux de location de base est assujéti à une augmentation annuelle de 1,5 % alors que les taux des frais d'exploitation, des taxes foncières et de l'énergie sont sujets à l'ajustement annuel, aux coûts réels;
 - o 5 309 398 \$ pour les travaux d'améliorations locatives;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.4. Projet immobilier Sherbrooke - Transformation des milieux de travail au 1650, rue King Ouest

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise en supplément de l'engagement financier d'un montant de 1 453 600 \$ pour des travaux d'améliorations locatives autorisé le 20 juin 2019 (A-37-19) :

- un engagement financier de 600 787 \$ pour des travaux d'aménagement visant la transformation des milieux de travail aux 3e et 4e étages du 1650, rue King Ouest, à Sherbrooke, financé à partir des sommes non utilisées pour les projets d'améliorations locatives de Rimouski (A-42-17) et de Val-d'Or (A-55-18);
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.5. Renouvellement du bail – 25, boulevard La Fayette, Longueuil

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise pour les locaux situés au 25, boulevard La Fayette à Longueuil :

- un engagement financier total de 2 864 100,66 \$ pour un renouvellement du bail actuel des locaux par un avenant au bail, composé de :
 - o 2 734 185,06 \$ pour la location d'espaces à bureaux et d'entreposage, pour une durée de deux ans, comprise entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2023. La superficie locative est composée de 4 562,40 m² d'espaces à bureaux et de 46,81 m² d'espaces d'entreposage. Le taux unitaire annuel pour les espaces à bureaux est de 298,74 \$/m² pour le terme de deux ans, et le taux unitaire annuel pour les espaces d'entrepôt est de 88,04 \$/m² pour le terme de deux ans. Les taux sont sujets à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
 - o 129 915,60 \$ pour la location de 45 places de stationnement intérieures et 5 places de stationnement extérieures, entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2023.
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.
-

4.6. Renouvellement du bail – 1 700, boulevard Laval, Laval

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise pour la location d'espaces à bureaux et d'entreposage situés au 1 700, boulevard Laval, à Laval :

- un engagement financier total de 5 086 522 \$ pour le renouvellement du bail actuel, par un avenant à celui-ci, et ce, conditionnellement à ce qu'il y ait une entente entre la Commission et Immeubles D.S.A inc. relativement aux clauses du bail et de ses annexes pour une durée de cinq ans, comprise entre le 1er juin 2021 et le 31 mai 2026. La superficie locative d'espaces à bureaux est de 3 727,83 m² et celle de l'espace d'entreposage est de 24,80 m². Le taux unitaire annuel pour les espaces à bureaux est de 272,25 \$/m² pour le terme de cinq ans, et le taux unitaire annuel pour les espaces d'entrepôt est de 96,88 \$/m² pour le terme de cinq ans. Les taux sont sujets à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel.
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.7. Nouveau bail – 163, boulevard De Gaspé, Gaspé

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise un nouveau bail pour les locaux situés au 163, boulevard De Gaspé à Gaspé :

- un engagement financier de 3 454 126,83 \$ pour la location d'espaces à bureaux, pour une durée de dix ans, comprise entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2031. L'espace loué est de 1 303,85 m². Le taux unitaire annuel est de 265,81 \$/m² pour les 5 premières années du bail et le loyer de base sera indexé au coût de la vie selon l'indice général des prix à la consommation de Statistique Canada pour la deuxième période de 5 ans. Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle et d'ajustements périodiques au réel des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.8. Demande de dérogation au Guide administratif et budgétaire à l'intention des ASP pour l'année 2020

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration autorise une dérogation, pour l'année 2020 seulement, au Guide administratif et budgétaire visant à hausser de 25 % à 40 % la limite pour conserver et transférer à l'exercice subséquent les surplus d'une association sectorielle paritaire de santé et de sécurité du travail (ASP).

4.9. Règlement modifiant le Règlement sur les ASP - Adoption finale

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention, le conseil d'administration adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur les ASP et demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

4.10. Modification du mandat du comité-conseil 3.33.1

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve la modification du mandat du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) pour y ajouter l'actualisation des normes relatives à la recirculation de l'air contenues à la section XI ventilation et chauffage du Règlement sur la santé et la sécurité du travail.

5. Dossiers

5.1. Tableau de bord (Janvier à Août 2020)

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction débute en mentionnant que le tableau de bord a été présenté au comité de gouvernance et d'éthique, à sa séance du 17 septembre dernier, et expose les principaux éléments présentés et les questions des membres. Le vice-président aux finances présente ensuite les faits saillants de ce tableau de bord exécutif, pour la période de janvier à août 2020.

Un membre patronal le questionne sur les démarches gouvernementales entreprises relatives aux coûts associés à la COVID-19 pour la Commission, ainsi que la ventilation des coûts directs et indirects à cet égard. Le vice-président aux finances explique l'état des discussions gouvernementales à ce sujet, ainsi que les différentes catégories de coûts faisant l'objet de cette demande, soit les cas de prolongation de versement d'indemnité de remplacement de revenus (IRR) en raison de la situation de crise sanitaire, les réclamations relatives au Programme de maternité sans danger (PMSD) et les réclamations pour lésions professionnelles liées à la COVID-19. Il nomme également d'autres coûts indirectement liés à la COVID-19 et qui devront probablement être assumés uniquement par la Commission. Il

conclut par un bref exposé de l'aide gouvernementale offerte par les autres provinces canadiennes à cet égard. Un membre patronal note que la question de l'imputation de ces coûts comporte plusieurs enjeux, qui devront être analysés de façon détaillée.

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail poursuit la présentation du tableau de bord en abordant le volet de l'admissibilité de réclamations et de la révision administrative. Il fournit des précisions sur le taux de lésions, le nombre de décès liés à une maladie professionnelle ou un accident du travail, les différents indicateurs relatifs au droit au retour au travail, ainsi que les écarts relatifs au PMSD. Il mentionne également que le nombre de nouvelles réclamations liées à la COVID-19 semble maintenant avoir atteint un plateau. Il précise que pour les débours d'IRR, environ 75 % proviennent des dossiers dont l'IRR a été prolongée en raison de la crise sanitaire actuelle et rappelle que ces cas sont présentement terminés. Il souligne finalement que la productivité du traitement des dossiers en inventaire lors des dernières semaines s'est grandement améliorée et que la priorité de sa vice-présidence est de s'assurer que la cible relative au délai de traitement de ces dossiers soit atteinte d'ici le 31 mars 2021. Un membre patronal le questionne sur les délais de traitement du Bureau d'évaluation médicale (BEM) et sur les impacts potentiels de ces délais pour la Commission. Après discussion, il est convenu qu'une présentation à cet égard aura lieu lors d'une prochaine séance du conseil d'administration, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le conseil d'administration prend acte des principaux résultats de la Commission en date du 31 août 2020.

5.2. État de situation des activités dans le secteur des normes du travail dans le contexte de l'urgence sanitaire

La vice-présidente aux normes du travail présente l'état de situation des activités du secteur des normes du travail dans le contexte de l'urgence sanitaire. Elle débute par les activités réalisées pour soutenir la prestation des services fondamentaux de la Commission, dont la vérification des lieux d'hébergement des travailleurs étrangers temporaires. En ce qui a trait au traitement des demandes en normes du travail, elle rappelle que la crise sanitaire actuelle a entraîné une baisse importante du nombre de demandes reçues pour les mois de mars à août 2020. Elle indique que des questions-réponses relatives aux normes du travail figurent aux Questions-Réponses – COVID-19 publié sur le site Web de la Commission et que des précisions sont fournies concernant l'application des dispositions relatives aux licenciements et aux avis de mise à pied et indemnités compensatoires, en réponse aux questions soumises par les clientèles et partenaires à cet égard.

Elle passe ensuite en revue les faits saillants de la mise en œuvre du Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires, du déploiement de la plateforme PARLe, ainsi que des services de médiation. La vice-présidente aux normes du travail annonce ensuite une nouvelle initiative permettant de mieux soutenir et outiller les clientèles dans l'application des lois et des règlements relatifs aux normes du travail, soit la mise en ligne d'un Manuel d'application de la Loi sur les normes du travail. Elle indique que l'hyperlien permettant d'accéder à ce manuel leur sera transmis et les invite à partager cette information auprès de leurs partenaires. Elle annonce également que sa vice-présidence conduira des travaux afin d'outiller les clientèles dans le déploiement pérenne du télétravail. Les travaux à cet égard se poursuivront au cours des prochaines semaines et couvriront l'ensemble des secteurs de mission de la Commission. Les résultats de ces travaux seront disponibles à tous les milieux de travail.

À la fin de cette présentation, plusieurs membres en profitent pour la féliciter de sa récente nomination et cet état de situation très complet. Ils discutent également de plusieurs éléments abordés au cours de celui-ci, dont les demandes de permis refusées en vertu du Règlement sur les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers, la notion de force majeure pouvant être invoquée dans le cas où des entreprises ont dû suspendre leurs activités en raison du décret et procéder à des mises à pied, ainsi que des outils qui seront élaborés prochainement en vue de l'encadrement du télétravail. Le conseil d'administration prend acte de cet état de situation.

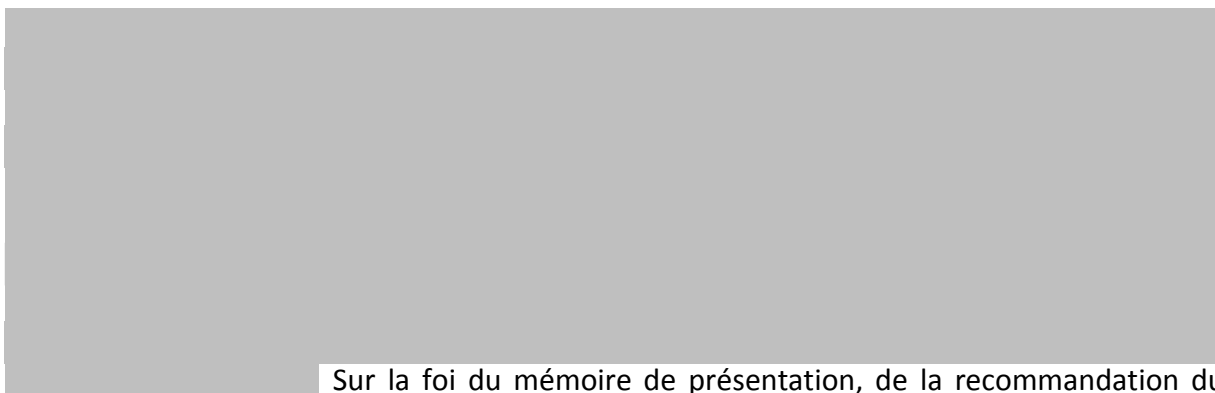
5.3. Politique de subvention pour la participation des associations d'employeurs et des associations syndicales aux travaux de la Commission en vertu de l'article 105 de la LSST – Prolongation du mandat pour les activités liées à la COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, le conseil d'administration a confié, aux associations actuellement bénéficiaires des subventions prévues en vertu de la politique de la Commission relative à l'article 105 LSST, le mandat de soutenir et d'accompagner les milieux de travail à faire face à la crise sanitaire actuelle. Ce mandat étant prévu pour la période du 15 mars au 1er septembre 2020, elle indique qu'une prolongation de celui-ci est nécessaire afin de poursuivre les travaux entamés à cet égard.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention, le conseil d'administration autorise, dans le cadre de la gestion de la Politique de subvention pour la participation des associations d'employeurs et des associations syndicales aux travaux de la Commission en vertu de l'article 105 LSST, de prolonger le mandat de soutien et d'accompagnement des milieux de travail à faire face à la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19, à même les sommes autorisées pour l'année en cours, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

5.4. Sélection d'une firme spécialisée en recherche marketing et en évaluation de campagnes publicitaires

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique tout d'abord que ce dossier a fait l'objet d'une recommandation du comité du budget et des ressources humaines, dans le cadre d'une consultation électronique. Le vice-président à l'administration et aux communications poursuit en présentant le contexte de ce dossier, ainsi que les bénéfices de recourir à une firme spécialisée en recherche marketing et en évaluation de campagnes publicitaires. Il précise que l'appel d'offres serait lancé au cours de l'automne, afin de conclure un nouveau contrat dès janvier 2021, pour une durée de trois ans.



Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier maximum de 610 000 \$ qui permettra de recourir aux services d'une firme spécialisée en recherche marketing et en évaluation afin d'évaluer les campagnes publicitaires de la Commission qui auront cours entre janvier 2021 et janvier 2024 ;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

5.5. Projet immobilier D'Estimauville (PIE) - Reddition de comptes trimestrielle

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, le président du comité immobilier fait un bref état de ce dossier, en soulignant qu'une séance du comité immobilier a eu lieu le 23 septembre, puis une autre le 28 septembre dernier, afin d'éclaircir certains aspects relatifs à la reddition de comptes trimestrielle du PIE, dont la question du montant de la contingence. Le vice-président à l'administration et aux communications, accompagné du directeur général de l'expertise immobilière et matérielle, présente ensuite les faits saillants de cette reddition de comptes, dont l'échéancier, la portée et les coûts du projet.

Concernant les coûts de ce projet, il explique la situation relative à l'anomalie détectée par les systèmes de contrôle des coûts de la Commission, dont les explications fournies par la Société québécoise des infrastructures (SQI), la correction des évaluations présentées aux projections budgétaires de ce projet concernant les coûts causés par la COVID-19 au bilan financier, permettant de bénéficier d'une marge de manœuvre plus élevée que prévue. Il mentionne qu'afin d'éviter que cette situation ne se reproduise, des mesures de contrôle

conjointes avec la SQI ont été renforcées. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que la Direction de l'audit interne assurera également un suivi particulier à ce sujet. En raison du contexte actuel de pandémie, elle mentionne finalement que l'activité d'inauguration de ce siège social n'aura pas lieu. Le conseil d'administration prend acte de ce tableau de bord trimestriel.

6. Dépôt de documents

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 28 mai au 4 septembre 2020 est déposée.

6.2. Statistiques sur les dossiers de décès acceptés (Janvier à juin 2020)

Les statistiques sur les dossiers de décès acceptés pour la période de janvier à juin 2020 sont déposées.

7. Divers

8. Huis clos

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction et un second huis clos est tenu sans la présence de celle-ci.

9. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 11 h 55.

10. Prochaine séance – 22 octobre 2020 à 9 h 00

COPIE CONFORME

(S)Mélany Privé
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 22 octobre 2020

« Tel qu'adopté à sa séance du 19 novembre 2020 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. Charles Milliard	membre patronal
M. François Vincent	membre patronal
M. Horacio Arruda (quitte à 11h)	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Se sont excusées :

M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical

Invités :

M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
Mme Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Jean-François Pelchat	directeur du Service de la coordination et de la planification stratégique
M ^{me} Dominique Pineault	directrice générale des affaires juridiques
M ^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat
M. Anthony Prost	directeur général des placements et de l'expertise financière

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 05.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction souligne que le point relatif à la trousse sur le télétravail a été modifié, puisque les consultations ne sont pas terminées concernant l'élaboration de cette trousse, mais qu'il sera possible de discuter des travaux d'élaboration ainsi que des consultations prévues. Elle mentionne également que de nouvelles nominations de membres de comités-conseils seront ajoutées à l'ordre du jour.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2.3. COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction, accompagné du vice-président à la prévention, introduit le point sur la COVID-19. Elle mentionne qu'un blitz d'interventions dans les milieux de travail sera effectué prochainement par la Commission en fonction des dernières données épidémiologiques, en collaboration avec la Santé publique. Elle invite ensuite Dr Arruda, l'observateur du ministère de la Santé et des Services sociaux, à partager ses observations sur le développement de cette crise sanitaire et les mesures sanitaires appropriées, notamment pour les milieux de travail. Celui-ci souligne tout d'abord la très grande collaboration de la Commission dans le cadre de la gestion de cette crise. Il mentionne également le relâchement du respect des mesures sanitaires constaté, la préparation effectuée en vue de la deuxième vague de cas de COVID-19, le travail épidémiologique effectué, ainsi que la gestion des éclosions régionales et en milieu de travail, notamment lors des pauses des employés. Il souligne que le travail des inspecteurs de la Commission est primordial à cet égard et que celui-ci pourra être orienté en fonction des analyses épidémiologiques plus détaillées qui seront produites prochainement.

Les membres discutent ensuite avec Dr Arruda de différents enjeux liés à la santé publique, notamment les risques de transmission de ce virus par aérosol et les enjeux de ventilation, la possibilité de se doter de tests de dépistage rapides en milieu de travail, les enjeux communicationnels dans le cadre de cette crise, la nouvelle normalité de télétravail et les risques sur le plan psychologique, du confinement du secteur culturel, ainsi que des difficultés à effectuer des formations relatives à la santé et la sécurité du travail en présentielle lorsque celles-ci sont nécessaires.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction attire finalement l'attention des membres sur la feuille de route COVID-19, en rappelant que la Commission effectue un suivi de l'ensemble des impacts de cette crise sur ses activités et que celle-ci est présentée au comité de gouvernance et d'éthique lors de chaque séance. Le président de ce comité en profite pour souligner les principaux éléments discutés lors de cette séance en lien avec la COVID-19, dont la question de l'imputation des coûts associés à celle-ci.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 29 septembre 2020

Le compte rendu de la séance du 29 septembre 2020 est adopté.

3.2. Suivi des comptes rendus

La secrétaire générale présente le tableau des suivis des comptes rendus. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction complète en fournissant des précisions sur l'échéancier relatif aux travaux gouvernementaux de mise en œuvre du Rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés remis au gouvernement en juillet dernier. Elle annonce également qu'un préavis au Feuilleton a été

déposé à l'Assemblée nationale concernant la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

4. Points consensuels

4.1. Délégation pour la signature des ententes spécifiques de gestion et d'imputabilité dans le cadre du programme des services de santé au travail

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission.

4.2. Comité-conseil 3.76 : nomination des membres

À la demande d'un membre patronal, il est également convenu de modifier la composition du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1), du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2), comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) et du comité-conseil sur le partenariat (3.78). Les membres discutent ensuite des enjeux de disponibilité des membres des comités-conseils en lien avec le dépôt à venir du projet de Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail et de la préparation aux consultations qui auront lieu à ce sujet. Ils mentionnent également, en raison de la nomination de plusieurs nouveaux membres au sein de ces comités, qu'une formation devrait leur être offerte, notamment sur les règles de fonctionnement, les outils utilisés en télétravail, ainsi que les mandats et un rappel des récents travaux effectués par chaque comité.

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76), les personnes suivantes :

M. Jean-François Beaudry

M. René Turmel

M. François Doran-Plante

M. Alain Lahaie

M. Nicolas Laliberté

M. Stéphane Paré

M. Michel Lauriault

désignées par la partie patronale,

M. Denis Jr. Archambault

M. Jacques-Émile Bourbonnais

M. Bertrand Gauthier

M. Jean-Michel Houdet

M. Steve Prescott

M. Simon Lévesque

M. Éric Nantel

désignées par la partie syndicale.

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon

M. Dominique Malo

Mme Caroline Turgeon

désignées par la partie patronale;

M. Jean-Michel Houdet

M. François Ouellet

Mme Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) les personnes suivantes :

Mme Karine Lafontaine

Me Karolyne Gagnon

M. Alexandre Gagnon

Mme Claire Fournier

désignées par la partie patronale;

Mme Isabelle Laurin

M. Jean-Pierre Devost

M. François Ouellet

Mme Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) les personnes suivantes :

M. Éric Dunn

M. Dominique Malo

Mme Karine Lafontaine

M. Éric Vézina

désignées par la partie patronale,

Mme Mireille Pelletier

M. Daniel Cloutier

M. Jean-Michel Houdet

Mme Annie Landry

désignées par la partie syndicale.

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le partenariat (3.78) les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon

M. Dominique Malo

désignées par la partie patronale.

M. François Ouellet

Mme Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

5. Dossiers

5.1. État de situation de la DGAR

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle tout d'abord que l'information relative à la publication des résultats du troisième trimestre relatifs aux engagements de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de consolidation des activités d'admissibilité des lésions professionnelles leur a été communiquée. Elle souligne également que les délais en matière d'admissibilité des réclamations sont en amélioration constante, bien que la cible à cet égard ne soit pas encore atteinte. Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de l'admissibilité des réclamations.

5.2. Présentation des résultats du tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2023 au 30 juin 2020

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction, accompagnée du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, du directeur du Service de la coordination et la planification stratégique et de la directrice générale des affaires juridiques, présente les résultats du tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2023 au 30 juin 2020. Elle rappelle que ce sujet a été présenté au comité de gouvernance et d'éthique du 14 octobre dernier, de même qu'un état de situation particulier concernant l'indicateur 3.4.1 du plan stratégique, afin d'expliquer les problématiques liées au respect de cet indicateur, soit d'établir adéquatement le délai d'attente attribuable à la Commission relativement à une demande d'admissibilité en santé et sécurité du travail. Ainsi, elle indique qu'une nouvelle proposition d'indicateur sera présentée à ce comité lors de la séance du 18 novembre.

Le directeur du Service de la coordination et la planification stratégique passe ensuite en revue les indicateurs du Plan stratégique dont le résultat est à surveiller et fournit des explications pour chacun. Le conseil d'administration prend acte du tableau du suivi de la mise en œuvre de la planification stratégique de la Commission.

5.3. Présentation des résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services au 30 juin 2020

Le directeur du Service de la coordination et la planification stratégique, accompagné du vice-président de l'indemnisation et à la réintégration au travail et de la directrice générale des affaires juridiques présente le tableau du suivi des engagements de la Déclaration de services pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Il explique plus particulièrement les engagements se situant sous la barre des 80 % et les actions prises afin de favoriser l'atteinte de leur cible. À la fin de cette présentation, un membre patronal souhaite obtenir plus de détails sur ces résultats, puisqu'il semble que les résultats de certains engagements de la Déclaration de services ont parfois un écart important avec le délai moyen indiqué dans ce tableau de suivi. Il est ainsi convenu de fournir la ventilation du délai de réponse lorsque la clientèle contacte la Commission par téléphone (Engagement 1), ainsi que la ventilation des délais des décisions d'admissibilité rendues par la Commission concernant les accidents de travail d'origine (Engagement 10). Le conseil d'administration prend acte du tableau de suivi des engagements de la Déclaration de services de la Commission.

5.4. Maximum annuel assurable pour l'année 2021

Le vice-président aux finances, accompagné de la directrice générale de l'actuariat présente les faits saillants du mémoire sur la détermination du maximum annuel assurable pour l'année 2021, dont la méthode de calcul de ce taux est prévue à l'article 66 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Il souligne l'importante hausse de ce taux par rapport à l'année 2020 et explique les raisons de cet écart, dont la hausse de la rémunération hebdomadaire moyenne au Québec ainsi que les effets de la crise sanitaire de la COVID-19.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration adopte le maximum annuel assurable, fixé à 83 500 \$ pour l'année 2021, conformément à l'article 66 de la LATMP.

5.5. Résultats financiers prévisionnels – FSST 2020

Le vice-président aux finances, accompagné de la directrice générale de l'actuariat et du directeur général des placements et de l'expertise financière présente les résultats financiers prévisionnels 2020 du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST). Il explique tout d'abord que la crise liée à la COVID-19 a engendré un fort degré d'incertitude dans le cadre de ce processus d'estimation des résultats financiers prévisionnels et qu'en conséquence, ces résultats financiers doivent être analysés en s'attardant davantage aux grandes tendances qui se dégagent des présentes estimations, plutôt qu'aux chiffres présentés. Il mentionne ensuite le montant du déficit du résultat global du FSST anticipé pour l'exercice 2020, sur la

base des données au 31 août et passe en revue les résultats des grandes catégories qui composent ce résultat. Il souligne que la contribution gouvernementale de certains coûts liés à la COVID19 n'est pas prise en compte dans ces résultats. En réponse à un commentaire d'un membre patronal sur le montant important du déficit estimé pour l'exercice 2020 du FSST, le directeur général des placements et de l'expertise financière fournit des précisions sur le fonctionnement de ce régime et sur l'état des revenus de placement du FSST. Un membre patronal mentionne également que dans un tel contexte financier, il sera d'autant plus important de s'assurer d'une bonne rigueur dans le cadre des décisions d'admissibilité pour les réclamations en santé et sécurité du travail, notamment concernant le Programme de maternité sans danger, qui offre la possibilité de procéder plutôt à une affectation des travailleuses. Le conseil d'administration prend acte de ces résultats financiers prévisionnels.

5.6. Demande de prise en charge gouvernementale de certains coûts liés à la COVID-19 pour le FSST

Le vice-président aux finances présente les faits saillants de la demande de prise en charge gouvernementale de certains coûts liés à la COVID-19 pour le FSST. Il rappelle tout d'abord les différents échanges survenus entre la Commission et le ministère des Finances à ce sujet depuis le mois de juin dernier. Puis, il explique les catégories de coûts liés à la COVID-19 faisant partie de demande cette contribution gouvernementale, soit les cas de prolongation des indemnités de remplacement du revenu (IRR) en raison du confinement, les cas de lésions professionnelles ou de retrait préventif découlant de la COVID-19, ainsi que la surreprésentation du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) dans les cas d'indemnisation COVID. Il fait ensuite état de la réponse du ministère des Finances à cet égard, dans l'attente de la réponse officielle du gouvernement, ainsi que des suites envisagées.

À la suite d'un commentaire d'un membre syndical concernant la note transmise au ministère des Finances dans le cadre de cette demande, il est convenu de retirer la mention relative au caractère social du programme Pour une maternité sans danger (PMSD). Un membre patronal souligne ensuite le déséquilibre important entre le secteur public et le secteur privé pour les cas de retrait préventif du PMSD en lien avec la COVID-19. Il note que davantage d'affectations des travailleuses devraient être effectuées, particulièrement dans le secteur public et souhaite être informé des incitatifs qui pourraient être mis de l'avant à cet égard. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique qu'un suivi sera effectué sur les différentes façons d'inciter davantage les employeurs à offrir des affectations dans le cadre du PMSD. Il est également prévu de transmettre la correspondance entre la Commission et le sous-ministre des Finances concernant cette demande de prise en charge gouvernementale, ainsi que celle avec la sous-ministre adjointe de la Santé concernant l'imputation des coûts des lésions COVID-19.

Le conseil d'administration prend acte des démarches entreprises visant l'obtention d'un financement gouvernemental et des suites attendues.

6. Dépôt de documents

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus

La liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 5 au 30 septembre 2020 est déposée.

6.2. Bonification de l'offre de services de la VPNT

Un complément d'information sur la bonification de l'offre de services de la vice-présidence aux normes du travail est déposé. La vice-présidente aux normes du travail mentionne à cet égard que les webinaires thématiques reprenant le contenu développé pour la formation en ligne seront disponibles en rediffusion.

En lien avec la feuille de route COVID-19 et le secteur des normes du travail, un membre patronal en profite pour demander s'il est possible de fournir des précisions sur le nombre d'avis de licenciements collectifs et le nombre de plaintes déposées à la Commission dans le cadre desquelles l'employeur invoque la force majeure. Il est convenu que ces informations seront dorénavant prévues à la feuille de route COVID-19.

7. Divers

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que le dossier de la trousse sur le télétravail a été reporté, afin de répondre aux demandes de consultations additionnelles sur ce sujet. De plus, ce délai permettra les arrimages avec l'avis du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) qui sera vraisemblablement déposé prochainement et rendu public par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin d'assurer une certaine cohérence et de ne pas dédoubler l'information à cet égard. Un membre patronal indique qu'il est particulièrement important de s'assurer que cette trousse sur le télétravail soit pérenne et de ne pas l'élaborer en fonction du contexte de crise actuel.

À la demande d'un membre patronal, il est également convenu de fournir des précisions sur la stratégie de délestage du papier dans le cadre de la mise en œuvre de Mon Espace CNESST.

8. Huis clos

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction et un second huis clos est tenu sans la présence de celle-ci.

9. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 12 h 10.

10. Prochaine séance – 19 novembre 2020 à 9 h 00

COPIE CONFORME

(S)Mélany Privé
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 19 novembre 2020

« Tel qu'adopté à sa séance du 17 décembre 2020 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Se sont excusés :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M. Alain Croteau	membre syndical
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Charles Milliard	membre patronal

Invités :

M ^e Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M ^{me} Mélanie Fortier	directrice du service de l'assurance qualité et du soutien à la performance
M. Louis Forgues	directeur général du portefeuille des investissements
M ^{me} Carole Bergeron	Directrice générale du Bureau de coordination réglementaire

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 10. Elle souligne la récente nomination madame Mélanie Privé, à titre de vice-présidente à l'Agence de Revenu du Québec à compter du 21 décembre 2020. Au nom de tous les membres du conseil d'administration, elle la félicite pour cette nomination et lui souhaite un bon succès. Elle mentionne également que Dr Arruda, à titre d'observateur du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ne pourra pas assister à la présente séance, mais qu'un représentant du MSSS sera présent lors de la prochaine séance.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec une modification concernant le point 6.4, puisque ce dossier n'a pas pu être présenté lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2.3. COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente les faits saillants concernant la feuille de route COVID-19. Elle aborde notamment l'aspect du blitz d'inspections effectué en prévention-inspection dans les cinq secteurs prioritaires, en collaboration avec la Santé publique, ainsi que les échanges survenus avec le ministère des Finances concernant le poids financier de la crise de la COVID-19 pour la Commission. Elle présente également l'évolution de la demande de la certification des couvre-visage auprès du Bureau de normalisation, en collaboration avec l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

À propos des équipements de protection individuelle relatifs à la COVID-19, un membre syndical note que les enjeux relatifs aux aérosols sont de plus en plus mis de l'avant et qu'il serait bénéfique que les travailleurs de la santé puissent utiliser des masques N95. Il souligne également que la ventilation des milieux de travail devrait être renforcée, afin d'éviter la contamination par aérosols. Concernant l'utilisation des masques N95, la présidente du conseil d'administration indique que les recommandations de l'INSPQ concernant le port de ces masques sont encore limitées aux interventions médicales générant des aérosols (IMGA) réalisées chez les usagers confirmés ou suspectés pour la COVID-19. Elle mentionne également, en réponse à un commentaire d'un membre syndical sur l'harmonisation des guides COVID-19, que celle-ci vise à uniformiser la force de ces guides et le vocabulaire utilisé et non le contenu de ces guides.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle ensuite les discussions survenues lors de la dernière séance concernant la proportion importante de lésions professionnelles liées à la COVID-19 dans le secteur de la santé et la nécessité d'effectuer davantage d'intervention en prévention-inspection dans ce secteur. Il présente également les faits saillants quant aux aspects financiers, notamment concernant les encaissements et le rendement cumulé du portefeuille de placement du Fonds de la santé et de la sécurité du travail. Par ailleurs, il demande qu'un état de situation soit effectué sur les tests de dépistage rapides (notamment quant à leur validité et leur disponibilité), ainsi que la méthode de comptabilisation des éclosions en milieu de travail, en raison de l'impact important de celles-ci pour les entreprises. Un membre syndical demande également, dans le cadre de cet état de situation, si toutes les directions régionales de Santé publique ont les ressources nécessaires pour effectuer les enquêtes épidémiologiques lors d'une éclosion en milieu de travail. Il est convenu que des questions seront transmises à l'observateur du MSSS.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 22 octobre 2020

Le compte rendu de la séance du 22 octobre 2020 est adopté avec des modifications

concernant la liste des membres présents.

3.2. Suivi des comptes rendus

La secrétaire générale présente le tableau des suivis des comptes rendus. À propos du suivi 2020-12 sur les suites du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un membre patronal demande de prévoir un mécanisme de concertation des parties syndicales et patronales dans le cadre de ces travaux, en respect du paritarisme de la Commission. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique qu'il était effectivement prévu d'avoir ces discussions lorsque les travaux seront suffisamment avancés.

3.2.1. Suivi 2020-09 - Données sur le nombre de licenciements collectifs pour les entreprises fédérales

Les données sur le nombre de licenciements collectifs pour les entreprises fédérales sont déposées aux membres. Un membre patronal indique qu'il y a beaucoup d'incompréhension auprès des employeurs concernant la notion de force majeure et suggère qu'une communication leur soit transmise afin de préciser que les mises à pied liées à la COVID-19 peuvent être considérées comme un cas de force majeure. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction souligne que des précisions à cet effet sont fournies dans le cadre de la rubrique Questions-Réponses COVID-19 publiée sur le site Web de la Commission et qu'une communication pourra également être prévue dans le cadre de l'Espace employeur.

3.2.2. Présentation sur les délais du Bureau d'évaluation médicale (BEM)

Une note d'information sur les délais du BEM est déposée. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que ce sujet sera présenté lors de la séance du 17 décembre prochain.

3.2.3. Suivi 2020-20 - Stratégie de délestage du papier au Guichet SST

Une note d'information sur la stratégie de délestage du papier dans le cadre du guichet SST est déposée. À ce sujet, un membre patronal note qu'en raison du nombre important de courriels transmis par la Commission dans le cadre du Guichet, il serait intéressant de préciser dans le cadre de ce courriel la nature de l'avis qui se trouve dans l'Espace employeur.

4. Rapports des présidents des comités stratégiques

4.1. Rapport de la présidente du comité du budget et des ressources humaines

La présidente du comité du budget et des ressources humaines présente les faits saillants de la séance du 3 novembre dernier et les principales discussions à cet égard. Elle souligne notamment qu'une présentation a été effectuée sur la gestion du changement pour les employés de la Commission dans le cadre du projet de loi sur la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et que le comité a demandé que cet aspect soit également discuté dans le cadre de la présente séance.

4.2. Rapport du président du comité sur les ressources informationnelles

Le président du comité sur les ressources informationnelles présente les faits saillants de la séance du 18 novembre dernier. Il souligne le travail important réalisé dans le cadre de ce comité concernant la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles pour l'année 2021 et souligne la grande rigueur et la transparence de la vice-présidence à la transformation numérique dans le cadre de ces travaux.

Il souligne également l'excellent résultat obtenu par la Commission quant à l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) dans le cadre de l'audit de performance réalisé à l'égard des contrats en technologie de l'information et rappelle la suggestion du comité d'adopter une motion à cet égard. Ainsi, les membres du comité se joignent à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction pour exprimer au personnel de la Vice-présidence à la transformation numérique, de la Vice-présidence aux finances et de la Direction générale de l'audit interne et des enquêtes leurs remerciements pour leur excellent travail relatif à l'application des recommandations faites par le VGQ dans le cadre de l'audit de performance réalisé en juin dernier à l'égard des contrats en

technologie de l'information, ainsi que la note parfaite de 100 % obtenue à cet égard.

4.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du 18 novembre dernier, dont plusieurs sujets sont présentés pour adoption dans le cadre de la présente séance. Il indique également que le sujet relatif à l'assujettissement de la Commission à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État sera discuté lors du huis clos.

5. Points consensuels

5.1. Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la CNESST

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle l'historique des travaux de révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics, ainsi que les principales préoccupations soulevées par les membres du comité de gouvernance et d'éthique. Elle invite ensuite la secrétaire générale à présenter la modification apportée à la suite de la dernière séance de ce comité concernant la notion de conflit d'intérêts et la définition du terme de « famille ». Les membres discutent ensuite de cette définition et de son interprétation dans le cadre de l'application du Code d'éthique.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve la nouvelle version du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

5.2. Comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) : Nomination des membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) les personnes suivantes :

M. Jean-François Beaudry

M. Luc Boily

M. François Doran-Plante

M. Alain Lahaie

M. Nicolas Laliberté

M. Stéphane Paré

M. Michel Lauriault

désignées par la partie patronale,

M. Denis Jr. Archambault

M. Jacques-Émile Bourbonnais

M. Bertrand Gauthier

M. Jean-Michel Houdet

M. Steve Prescott

M. Simon Lévesque

M. Éric Nantel

désignées par la partie syndicale.

5.3. Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2021 - Adoption finale

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- o adopte le texte final du Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2021;
- o demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

5.4. Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2021 - Adoption finale

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- o adopte le texte final du Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2021;
- o demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

5.5. Modifications à la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission.

6. Dossiers

6.1. Indicateur 3.4.1 du plan stratégique

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, accompagné de directrice du service de l'assurance qualité et du soutien à la performance, informe les membres de la problématique liée à la mesure de l'indicateur 3.4.1 de la planification stratégique 2020-2023 concernant les délais attribuables à la Commission pour la travailleuse ou le travailleur relativement à une demande en santé et sécurité du travail. Il présente ensuite les travaux effectués afin de pallier ce problème et la proposition relative aux deux nouveaux indicateurs à partir de 2021. Il précise également que le Secrétariat du Conseil du Trésor a accueilli favorablement l'ensemble des changements proposés. Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve la modification du libellé de l'indicateur 3.4.1 de la planification stratégique, la création de l'indicateur 3.4.2, ainsi que les cibles déterminées pour ces deux indicateurs.

6.2. Programmation des investissements et des dépenses en RI 2021 (PIDRI)

Le vice-président à la transformation numérique, accompagné du directeur général du portefeuille des investissements présente la programmation des investissements et dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) 2021 et sa mise en œuvre. Le président du comité sur les ressources informationnelles en profite pour rappeler que ce dossier ainsi que celui du point 6.3 sur l'engagement financier découlant de la PIDRI 2021 ont été analysés avec beaucoup de rigueur. Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la transformation numérique et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve la PIDRI 2021 et sa mise en œuvre;
- autorise le vice-président à la transformation numérique à signer les documents afférents.

6.3. Engagement financier découlant de la programmation en RI 2021

Le vice-président à la transformation numérique, accompagné du directeur général du portefeuille des investissements, présente les grandes lignes du mémoire relatif à l'engagement financier découlant de la programmation en ressources informationnelles pour l'année 2021. Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la transformation numérique et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier de 86,0 M\$ pour des contrats liés aux services professionnels (31,6 M\$), aux frais de fonctionnement technologique (49,5 M\$) et à l'acquisition de biens en ressources informationnelles (4,9 M\$) à être octroyés de 2021 à 2023 dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la programmation des investissements et dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) de chacune des années concernées. La répartition de l'engagement financier pourrait varier entre les trois catégories pour tenir compte des besoins de l'organisation ou des exigences gouvernementales, notamment en matière d'infonuagique.

- le vice-président à la transformation numérique à signer les documents afférents.

6.4. Résolution A-91-20 Règlement sur le bruit

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que lors de la séance du 31 mars 2020, le conseil d'administration a demandé de soumettre pour approbation gouvernementale le Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction relativement aux exigences concernant le bruit, le Règlement modifiant le Règlement sur le représentant à la prévention dans un établissement et le Règlement abrogeant le Règlement sur la qualité du milieu de travail.

Toutefois, après vérifications, le ministère de la Justice a conclu que la résolution à cet effet devait être modifiée afin d'y indiquer l'adoption des textes finaux de ces règlements, de façon à permettre son cheminement pour approbation gouvernementale.

[REDACTED]

Ainsi, le conseil d'administration :

- adopte les textes finaux des règlements suivants :
 - Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) (S-2.1, r.13) et Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) (S-2.1, r.4) relativement aux exigences concernant l'exposition au bruit en milieu de travail;
 - Règlement modifiant le Règlement sur le représentant à la prévention dans un établissement (RRPE) (S-2.1, r. 12);
 - Règlement abrogeant le Règlement sur la qualité du milieu de travail (RQMT) (S-2.1, r. 11).
- demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de soumettre ces règlements au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

6.5. Présentation projet de loi 59

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction introduit la présentation du projet de loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, en soulignant que le conseil d'administration sera tenu régulièrement informé de son cheminement et des impacts pour la Commission, notamment concernant la capacité de la Commission eu égard à sa mise en œuvre. Elle en profite également pour remercier l'équipe de coordination de ce projet, puis invite la Directrice générale du Bureau de coordination réglementaire à présenter les grandes lignes de ce projet de règlement. Celle-ci expose les quatre principaux thèmes, soit la prévention des risques en milieu de travail, l'accès au régime d'indemnisation, le soutien apporté aux travailleuses et aux travailleurs ayant subi une lésion professionnelle et à leurs employeurs, ainsi que les autres modalités de fonctionnement du régime. Elle présente les grandes mesures pour chacun de ces thèmes et les distinctions avec le régime actuel. Elle précise finalement les étapes d'adoption du projet de loi et fournit des précisions sur les dates d'entrée en vigueur prévues.

Le vice-président à l'administration et aux communications poursuit avec le volet de l'accompagnement des employés et des gestionnaires à la Commission, en précisant l'ensemble des outils à la disposition du personnel dans le cadre de cet accompagnement. Le vice-président à la prévention présente ensuite la planification de la mise en œuvre de ces dispositions législatives ainsi que les prochaines étapes à réaliser en vue de celle-ci. Il souligne que l'organisation suit de près l'évolution des travaux parlementaires, afin d'évaluer les impacts de ce projet de loi sur ses processus, ses systèmes, le service à la clientèle, ainsi que ses communications.

Les membres posent ensuite plusieurs questions sur les dispositions prévues à ce projet de loi, notamment sur les programmes de prévention devant être élaborés par l'employeur, les nouvelles présomptions relatives aux maladies professionnelles, ainsi que les obligations de l'employeur pour le volet de la prévention, en fonction du niveau de risque et la taille de l'établissement, notamment sur l'obligation de désigner un représentant en santé et sécurité

du travail (SST). Un membre patronal souhaite également avoir des précisions sur les statistiques des décès dans le domaine de la construction pour l'année 2019, puisque les données présentées semblent inclure l'ensemble des maladies professionnelles liées à ce domaine, et non seulement les accidents de travail survenus sur les chantiers de construction. Il est ainsi convenu de fournir des précisions la hausse de 28 % de décès en 2019 dans le secteur de la construction, ainsi que sur la façon de calculer le nombre de travailleurs d'un établissement en lien avec l'obligation de désigner un représentant en SST.

6.6. État de situation de la DGAR

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation relatif à la Direction générale de l'admissibilité des réclamations.

6.7. Trousse en matière de télétravail

La vice-présidente aux normes du travail fait état des travaux réalisés concernant le projet de trousse en matière de télétravail destinée aux clientèles de la Commission. Elle précise tout d'abord que la Commission a réalisé un étalonnage des produits disponibles afin de s'en inspirer, en plus de prendre en compte les orientations qui se dégagent de l'avis du Comité consultatif du travail et de la main d'œuvre (CCTM), produit au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale le 23 octobre 2020. Elle fait état ensuite des différentes consultations réalisées depuis le mois d'octobre afin de recueillir les commentaires, notamment auprès du Comité de coordination des travaux réglementaires (3.75) et du Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) et indique que la consolidation des commentaires recueillis est en cours afin de poursuivre les échanges sur ces outils. Dans l'intervalle, elle précise les éléments qui pourraient être rendus disponibles aux clientèles, dans le souhait de déployer à court terme certains outils en matière de télétravail.

Elle répond ensuite au questionnement d'un membre patronal concernant les récentes consultations réalisées avec les membres du comité-conseil 3.79. Elle mentionne, à la suite d'une demande d'un membre syndical, qu'une dernière consultation sera effectuée concernant le projet d'aide-mémoire sur la santé et sécurité du travail dans un contexte de télétravail. Le conseil d'administration prend connaissance de l'avancement des travaux réalisés pour l'élaboration d'une trousse en matière de télétravail.

7. Dépôt de documents

7.1. Statistiques sur les dossiers de décès acceptés (période du 1er janvier au 30 septembre 2020)

Le conseil d'administration prend acte des statistiques sur les dossiers de décès acceptés pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 sont déposées.

7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} au 20 octobre 2020.

7.3. Demande d'assouplissement au Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST)

Le conseil d'administration prend acte de la demande d'assouplissement au Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST).

7.4. Cadre de gouvernance et amélioration de la divulgation de la gouvernance sur le site Internet

Le conseil d'administration prend acte du Cadre de gouvernance et de l'amélioration de la divulgation de la gouvernance sur le site Internet de la Commission.

7.5. Bulletin de performance 2019-2020 du plan stratégique

Le conseil d'administration prend acte du bulletin de performance de la Commission réalisé par le Secrétariat du Conseil du trésor concernant l'atteinte de ses cibles stratégiques 2019-

2020.

8. Divers

9. Huis clos

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction et un second huis clos est tenu sans la présence de celle-ci.

10. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 12 h 30.

11. Prochaine séance – 17 décembre 2020 à 9 h 00

COPIE CONFORME

(S)Mélany Privé
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 17 décembre 2020

« Tel qu'adopté à sa séance du 25 février 2021 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical (arrivée à 9h15)
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Norma Kozhaya	membre patronal
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Charles Milliard	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Se sont excusés :

M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Invités :

M. Jean Boulet	ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ghislain Brodeur	représentant de la Santé publique
Isabelle Goupil-Sormany	représentant de la Santé publique
Richard Martin	représentant de la Santé publique
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M ^{me} Dominique Pineault	directrice générale des affaires juridiques

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 8 h 35. Elle rappelle qu'un échange avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale aura lieu au cours de la présente séance. Elle en profite également pour souligner le départ de M. Alain Croteau à titre de membre du conseil d'administration. Les administrateurs le remercient pour son professionnalisme et sa compétence mis au service de la Commission depuis les cinq dernières années.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-115-20

La présidente souligne également le départ de Mme Mélanie Privé, à titre de secrétaire générale de la Commission et auparavant directrice de l'audit interne et la félicite pour ses nouvelles fonctions à titre de vice-présidente de l'Agence du revenu du Québec. Elle présente également la nouvelle secrétaire générale, Mme Julie Cerantola, qui débutera ses nouvelles fonctions à partir du 21 décembre prochain.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Yves-Thomas Dorval et Mme Norma Kozhaya mentionnent leur intention de se retirer de la séance lors de la présentation du point 4.11, dans le but d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts. Les autres membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2.3. COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente l'état de situation relatif à la COVID-19. Elle présente les faits saillants concernant le volet des ressources humaines et des solutions numériques et profite de l'occasion pour remercier les équipes de la vice-présidence à la transformation numérique pour leur grand soutien au cours de l'année. Concernant le volet de l'indemnisation, elle indique qu'une recrudescence des réclamations est observée et fournit des précisions sur les principaux secteurs. Elle rappelle également que des actions ont été prises dernièrement afin de sensibiliser les secteurs de la santé et de l'éducation sur la possibilité de réaffecter la travailleuse enceinte ou qui allaite à des tâches qui ne comportent pas de danger. Sur le plan de la prévention-inspection, elle présente les modifications apportées au plan d'interventions, en fonction des secteurs prioritaires et des récentes annonces gouvernementales. Concernant les aspects financiers de la COVID-19, elle passe en revue les faits saillants, dont les échanges survenus avec le ministère des Finances concernant les impacts financiers pour la Commission, qui se poursuivront au cours de la prochaine année. Elle conclut en rappelant les accomplissements de la Commission liés à la COVID-19, dont les nombreux guides de la Trousse COVID-19. Elle remercie les administrateurs pour leur contribution à cet égard et leur grande disponibilité.

Un membre syndical soulève plusieurs enjeux relatifs aux mesures de protection des travailleurs, dont celui de la ventilation dans les milieux de travail, du port du masque N95 dans le secteur de la santé, ainsi que des mesures coercitives qui devront être appliquées concernant la fermeture des commerces non essentiels annoncée récemment par le gouvernement.

En réponse à ces questionnements, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction fait un état de situation des échanges survenus avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur la question de la ventilation et du masque N95. Elle précise que les lettres à cet égard seront déposées au dossier de la présente séance, pour consultation des membres. Elle explique ensuite le plan prévu pour les inspections en milieu de travail, en lien avec la fermeture des commerces non essentiels et le durcissement du ton concernant le non-respect des mesures sanitaires en milieu de travail. À la suite d'une question d'un membre patronal, elle clarifie également les liens entre la Commission, l'INSPQ et la Santé publique, notamment dans le cadre des recommandations effectuées par ces organismes concernant les enjeux de ventilation et de port du masque N95 et des décisions

prises par la Commission.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique conclut en présentant les principales discussions survenues lors de la dernière séance du comité et ajoute qu'il a été convenu de transmettre aux administrateurs les mises à jour relatives aux données sur les éclosions de COVID-19 en milieu de travail. Il précise toutefois que les éclosions présentées dans le cadre de ces statistiques ne sont pas nécessairement des cas de maladie contractée en milieu de travail.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 19 novembre 2020

Le compte rendu de la séance du 19 novembre 2020 est adopté.

3.2. Suivi des comptes rendus

La secrétaire générale présente le tableau des suivis des comptes rendus.

3.2.1. Suivi 2020-17 PMSD (sensibilisation sur la possibilité d'offrir des affectations)

Le conseil d'administration prend acte de la correspondance entre la Commission, le ministère de la Santé et des services sociaux, ainsi que le ministère de l'Éducation concernant le Programme pour une maternité sans danger (PMSD).

3.2.2. Suivi 2020-20 COVID-19 (tests de dépistage rapides et comptabilisation des éclosions)

Des représentants de la Santé publique sont invités à présenter un état de situation sur les tests de dépistage rapides de la COVID-19 et sur la méthode de comptabilisation des éclosions en milieu de travail. Ceux-ci débutent par la vigie des éclosions, en expliquant l'objectif de cette vigie et la méthode de comptabilisation utilisée pour les éclosions en milieu de travail. Ils fournissent des statistiques sur les éclosions comportant seulement deux cas de COVID-19 et indiquent qu'un nouvel indicateur est en élaboration afin de distinguer ces éclosions de celles comportant un nombre important de cas au sein d'un même milieu de travail. Des précisions sont également fournies sur les enquêtes épidémiologiques effectuées et les ressources nécessaires à celles-ci.

Par la suite, une présentation détaillée est effectuée sur les tests de dépistage rapides de la COVID-19 afin d'illustrer les limites du dépistage opportuniste, les écueils à éviter à cet égard, ainsi que les différentes options possibles. Un avis sur l'utilisation des tests rapides au point de service pour la détection de la COVID-19 au Québec est également déposé aux membres. Les membres discutent de ces enjeux pour les milieux de travail et de l'importance de poursuivre l'application des mesures de distanciation physique.

Une discussion a également lieu avec les membres concernant la campagne de vaccination contre la COVID-19. Les représentants de la Santé publique présentent un survol du plan de vaccination et des enjeux qui s'y rapportent. Il est également convenu qu'une présentation plus détaillée de cette campagne de vaccination sera effectuée par des représentants de la Santé publique lors de la séance du mois de février 2021.

4. Points consensuels

4.1. Modification à la Délégation de pouvoirs

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission.

4.2. Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative à la protection des artistes professionnels en arts du cirque à l'entraînement

Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne les principales discussions qui ont eu lieu lors de la dernière séance du comité à propos de cette entente et les vérifications qui seront effectuées notamment concernant la notion de retour au travail pour les bénéficiaires de ce type d'entente. Il demande également que des précisions soient fournies sur la façon de déterminer la cotisation et l'indemnité de remplacement de revenu dans le cadre de cette entente.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative aux artistes professionnels en arts du cirque à l'entraînement;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à faire publier ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourrait être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation.

4.3. Comité-conseil Annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) - nomination des membres

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (no 3.33.1), les personnes suivantes :

- Mme Karine Lafontaine
- M. Dominique Malo
- Mme Caroline Turgeon
- désignées par la partie patronale;
- M. Jean-Michel Houdet
- M. François Ouellet
- Mme Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

4.4. Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) - Nomination des membres

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57), les personnes suivantes :

- M. Guy Belleau
- M. Jocelyn Deschênes
- Mme France Dupéré
- M. Martin Gagnon
- M. Christian Goulet

désignées par la partie patronale;

- M. Claude Bénard
- M. Dominic Lemieux
- Me Julie Hébert
- M. André Racicot
- Mme Karine Sénéchal

désignées par la partie syndicale.

4.5. Comité-conseil sur le suivi du plan d'action dans les mines souterraines (3.57.1) - Nomination des membres

Le conseil d'administration nomme, à titre de membres du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la Commission (3.57.1), les personnes suivantes :

- Mme France Dupéré
- M. Jocelyn Deschênes
- M. Guy Belleau
- M. Martin Gagnon
- M. Christian Goulet

désignées par la partie patronale,

- M. Dominic Lemieux
- M. David Comeau
- M. Claude Bénard
- M. André Racicot
- M. Éric Savard

désignées par la partie syndicale.

4.6. Projet de Règlement modifiant le RSST (Travaux à proximité de l'eau)

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail;
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

4.7. Règlement modifiant le RSST (eau potable)

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail;
- demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

4.8. Règlement modifiant le CSTC (relativement aux outils portatifs, aux installations électriques, aux échafaudages à tour et à plate-forme motorisés (ETPF), aux échafaudages sur échelles et au signaleur)

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction;

- demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

4.9. Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Code de sécurité pour les travaux de construction (Annexe I : modification de valeurs d'exposition admissibles)

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle l'historique du dossier et les consultations effectuées.

[REDACTED]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail;
- demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

4.10. Entente constitutive et transfert des actifs et passifs – fusion de l'ASP Préventex et de l'ASP MultiPrévention

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve l'entente modifiant l'entente constituant une association sectorielle paritaire de santé et de sécurité du travail du secteur d'activités de l'imprimerie et de ses activités connexes, de la fabrication de produits en métal, de la fabrication de produits électriques et des industries de l'habillement dont la dénomination sociale est « MultiPrévention », pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

4.11. Octroi du contrat de services bancaires

M. Yves-Thomas Dorval et Mme Norma Kozhaya se retirent de la séance pour la présentation de ce point afin d'éviter toute apparence de conflits d'intérêts. Le président ad hoc du comité de gouvernance et d'éthique rappelle les discussions qui ont eu lieu à cet égard lors de la dernière séance de ce comité. Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration autorise la directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information à entreprendre la négociation d'une entente de gré à gré auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) selon le cadre suivant :

- hausse tarifaire annuelle basée sur l'indice des prix à la consommation n'excédant pas 2% par année;
- reconduction d'une facilité de crédit bancaire de 10 M\$, par voie de découvert, selon les mêmes termes et conditions qu'à l'actuel (taux préférentiel de la FCDQ : 2,45 % au 18 novembre 2020). Mentionnons que cette marge (décision A-04-17) vise à couvrir les besoins de liquidités temporaires émanant de la gestion courante des liquidités du FSST (décaissements annuels de l'ordre de 3 milliards);
- reconduction d'une facilité de crédit bancaire de 95 M\$, par voie de découvert, selon les mêmes termes et conditions qu'à l'actuel (taux préférentiel minoré de 0,6 % par an = 1,85 % au 18 novembre 2020). Mentionnons que cette marge (décision A-53-18) vise à couvrir les besoins de liquidités du secteur NT/ES découlant de l'encaissement à postériori des revenus de cotisation prévus à la LNT. L'évaluation des besoins relatifs à cette marge de crédit sera actualisée en 2022 soit, à l'entrée en vigueur du nouveau contrat de services bancaires;
- durée maximale de 3 ans s'étalant du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025, avec la possibilité pour la Commission de renouveler pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune à des coûts indexés annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation.

4.12. Taux de revalorisation pour l'année 2021

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration fixe à 1,0 % le taux de revalorisation applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 pour l'année 2021.

4.13. Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et sécurité du travail

La présidente du comité du budget et des ressources humaines rappelle les principales discussions qui ont eu lieu à cet égard lors de la dernière séance du comité. Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité du budget et des ressources humaines, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier de 4 400 000\$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, pour poursuivre les 3 ententes suivantes avec Revenu Québec :
 - Entente relative à l'encaissement des versements périodiques pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);
 - Entente relative à la perception du prélèvement de la Commission des normes du travail (CNT) par le Ministère du Revenu;
 - Entente de services « Déclaration des employeurs en matière d'équité salariale (DEMES) » avec la Commission de l'équité salariale (CES);
- le vice-président aux finances à signer les documents afférents.

4.14. Budget détaillé des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2021

La présidente du comité de budget et des ressources humaines rappelle les faits saillants de ce dossier, dont les enjeux relatifs aux besoins en ETC pour le volet de la prévention-inspection, qui pourraient être bonifiés en raison du contexte actuel de pandémie. Le vice-président aux finances complète en soulignant notamment que toutes les options d'optimisation seront évaluées avant d'effectuer une demande d'ajout d'ETC. Il précise également de quelle façon certaines ressources de la Commission ont été réaffectées au cours du printemps dernier dans le cadre de la crise de la COVID.



Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité du budget et des ressources humaines, le conseil d'administration approuve les budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs de la Commission pour 2021 :

CNESST – Frais d'administration

- **562 202 300 \$** pour le budget d'exploitation.
- **38 877 100 \$** pour le budget d'immobilisations (31 326 300 \$) et d'actifs au titre de droits d'utilisation (7 550 800 \$).

FSST – Programmes de prévention

- **149 885 200 \$** répartis comme suit :
 - **81 281 300 \$** pour les paiements pour les services de santé au travail.
 - **25 672 100 \$** pour la subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail ainsi que des réserves totalisant **1 963 800 \$** dont les sommes seront versées sur présentation de pièces justificatives.
- **40 968 000 \$** pour les subventions pour la formation et l'information, dont :
 - **25 644 800 \$** pour les associations sectorielles paritaires (ASP);

- o 222 000 \$ pour l'ASP – Secteur construction;
- o 7 385 600 \$ pour le volet patronal, soit :
- o 6 452 000 \$ pour les subventions aux associations d'employeurs (article 104 LSST);
- o 933 600 \$ pour la participation aux travaux du secteur SST (article 105 LSST);
- 7 385 600 \$ pour le volet syndical, soit :
 - o 6 743 600 \$ pour les subventions aux associations syndicales (article 104 LSST);
 - o 642 000 \$ pour la participation aux travaux du secteur SST (article 105 LSST);
- 30 000 \$ pour les autres associations;
- 300 000 \$ autres.

CNESST – Tribunaux administratifs

- 72 807 000 \$ pour le financement du Tribunal administratif du travail.
- 7 805 \$ pour la quote-part dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

4.15. Subvention aux ASP pour l'exercice financier 2021

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention, le conseil d'administration :

- adopte les demandes de subvention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2021 telles que présentées à l'annexe 1;
- autorise le paiement des sommes en trois versements aux dates et selon les modalités prévues aux Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail de la Commission.

4.16. Renouvellement de la couverture d'assurance de la Commission sans le volet sur les actes administratifs

Le vice-président à l'administration et aux communications, accompagné de la directrice générale des affaires juridiques présente les faits saillants du mémoire relatif au renouvellement de la couverture d'assurance de la Commission pour les volets de dommages et automobile, sans le volet relatif aux actes administratifs. Ainsi, il est proposé de ne pas renouveler l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants et l'assurance responsabilité professionnelle, mais plutôt de confier le mandat à la Direction générale des affaires juridiques de prendre fait et cause pour la Commission et assumer sa défense dans toute action civile dirigée contre elle. En suivi de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique, il fournit des précisions sur les impacts de ce changement pour les administrateurs, en spécifiant également qu'en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la Commission est protégée par une immunité relative qui lui permet de ne pas faire l'objet de poursuites pour des actes accomplis de bonne foi. Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration autorise :

- le non-renouvellement du contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants et l'assurance responsabilité professionnelle auprès de la Capitale assurances générales Inc., dont l'échéance est le 31 décembre 2020;
- le renouvellement du contrat d'assurance de dommages et automobile pour 2021;
- la Direction générale des affaires juridiques à prendre fait et cause pour la Commission et à assumer sa défense dans toute action civile dirigée contre elle.

4.17. Renouvellement du bail – 7171, boulevard Jean-Talon Est, Montréal

Le président du comité immobilier passe en revue les discussions et les demandes des membres relatives à ce bail et ceux prévus aux points 4.18 et 4.19. Un membre patronal complète en rappelant l'importance d'effectuer une étude d'opportunité complète avant de présenter un dossier de renouvellement de bail au conseil d'administration.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil

d'administration autorise :

- un engagement financier total de 1 115 580 \$ pour le renouvellement du bail actuel, par un avenant à celui-ci, pour une période maximale de deux ans, du 1er avril 2021 au 31 mars 2023, composé de :
 - o 549 552 \$ pour une première option de renouvellement d'un an, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2022;
 - o 566 028 \$ pour une seconde option de renouvellement d'un an, soit du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, après analyse des besoins.
- La superficie locative est composée de 128,21 m² pour la salle en colocation et de 25,60 m² pour la salle de tests, l'utilisation d'interconnexions et la consommation électrique faisant également partie du coût du loyer;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.18. Nouveau bail – 200, boulevard Perron Ouest, New Richmond

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise, pour les locaux situés au 200, boulevard Perron Ouest, à New Richmond :

- un engagement financier total de 651 587,97\$, composé de :
 - o 434 391,98 \$ pour la location d'espaces à bureaux, pour une période de dix ans compris entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2031. L'espace loué est de 201,78 m². Le taux unitaire annuel est de 215,28 \$/m² pour toute la durée du bail. Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle et d'ajustements périodiques au réel des frais d'exploitation;
 - o 217 195,99 \$ pour l'utilisation de l'option de renouvellement pour une période de cinq ans, comprise entre le 1er avril 2031 et le 31 mars 2036. Le taux unitaire annuel est de 215,28 \$/m². Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.19. Engagement financier pour l'acquisition de mobilier pour le 1650, rue King Ouest, à Sherbrooke

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier de 707 250 \$ dans le cadre de la réalisation d'un appel d'offres visant l'acquisition de mobilier pour le projet de transformation des milieux de travail au 1650, rue King Ouest, à Sherbrooke;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

5. Échange avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale débute en remerciant la Commission pour son engagement et pour l'énorme travail accompli depuis le début de la pandémie, en collaboration avec ses différents partenaires syndicaux et patronaux. Il souligne notamment la grande agilité dont la Commission a fait preuve dans le cadre de la gestion de cette crise, notamment concernant les différents comités de travail qu'elle a su mettre en œuvre rapidement ainsi que l'élaboration de nombreux guides et outils relatifs à la COVID-19. Il rappelle que plusieurs défis sont encore à l'horizon et que le volet de la prévention en milieu de travail sera d'autant plus important au cours des prochaines semaines.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction, en son nom et au nom de tous les administrateurs, remercie également le ministre pour sa disponibilité et sa grande collaboration. Les membres félicitent également la Commission pour le travail réalisé au cours de l'année 2020 et en profitent pour aborder certains sujets, tels que le projet de Loi 59 modernisant le régime de santé et

de sécurité au travail (projet de loi 59). À la fin de cet échange, il est convenu de transmettre le message de félicitations du ministre et des administrateurs aux membres du comité de direction ainsi qu'à tous employés de la Commission, par le biais d'une manchette Intranet.

6. Dossiers

6.1. Planification des travaux réglementaires 2021-2023

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les grandes lignes des échanges qui ont eu lieu à ce sujet lors de la dernière séance du comité. Il fait une brève mise en contexte en rappelant les indicateurs prévus à la Planification stratégique 2020-2023 de la Commission concernant l'évolution des travaux réglementaires. Il rappelle ensuite les enjeux de disponibilité des membres des comités-conseils, dû notamment au contexte de crise actuelle et au dépôt du projet de loi 59, ainsi que l'importance d'adopter une planification réglementaire intérimaire, qui serait révisée à l'automne 2021. Il souligne aussi l'importance de la prise en considération des objectifs de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif dans le cadre de ces travaux réglementaires. Le vice-président à la prévention en profite ensuite pour remercier les membres des comités-conseils pour leur grande contribution au sein de ces comités, qui est grandement appréciée par la Commission. Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve la Planification des travaux réglementaires intérimaire 2021-2023.

6.2. Présentation sur les délais de traitement du Bureau d'évaluation médicale

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente les grandes lignes de la note d'information sur l'évolution des délais de traitement du Bureau d'évaluation médicale (BEM), préparée en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. À la demande d'un membre patronal, l'observatrice du ministère explique ensuite les enjeux liés au recrutement de médecins par le BEM et les démarches réalisées à cet égard. Les membres discutent également des implications de la pandémie sur les délais de traitement du BEM.

7. Dépôt de documents

7.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 21 octobre au 26 novembre 2020.

7.2. Indexation annuelle des droits exigibles pour le permis d'agence de placement de personnel et de recrutement de travailleurs étrangers temporaires

En réponse au questionnement d'un membre patronal sur les impacts du projet de loi 82 concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 10 mars 2020, la présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'une note d'information a été déposée à la séance du 31 mars dernier concernant l'arrimage entre le permis d'opération des agences de placement de personnel et l'attestation de Revenu Québec. Elle indique que cette note sera actualisée en fonction de ce qui est prévu à ce projet de loi.

Le conseil d'administration prend acte de l'indexation des droits exigibles pour les permis d'agence de placement de personnel et de recrutement de travailleurs étrangers temporaires et de l'avis qui sera publié à la Gazette officielle du Québec le 19 décembre prochain.

7.3. Désignation des professionnels désignés

Le conseil d'administration prend acte de la liste des professionnels de la santé désignés aux fins de l'application de l'article 204 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles qui sera utilisée en 2021.

7.4. État de situation de la DGAR

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de l'admissibilité des réclamations en santé et sécurité au travail (SST) et du programme de maternité sans

danger (PMSD) en date du 29 novembre 2020.

7.5. Suivi 2020-22 : Projet de loi 59 : complément d'information

Le conseil d'administration prend acte des précisions additionnelles fournies quant au projet de loi 59 modernisant le régime de SST. En lien avec les données relatives à la hausse des lésions professionnelles et des décès pour le secteur de la construction mentionnées dans le cadre de la présentation de ce projet de loi, un membre patronal demande de réviser la façon de communiquer ces statistiques, afin de ventiler davantage les causes des décès, notamment ceux causés par une exposition à l'amiante, dont le décès survient plusieurs années après l'exposition.

7.6. Portrait des activités planifiées en 2021 par les bénéficiaires du PAFISST et par les ASP en lien avec les priorités de la CNESST

Le conseil d'administration prend acte du portrait des activités planifiées en 2021 par les bénéficiaires du programme d'aide pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail (PAFISST) et par les associations sectorielles paritaires (ASP) en lien avec les priorités de la Commission.

7.7. Suivi 2020-16 - Ventilation du délai de réponse lorsque la clientèle contacte la Commission par téléphone (Engagement 1 de la Déclaration de services)

Le conseil d'administration prend acte de la ventilation du délai de réponse lorsque la clientèle contacte la Commission par téléphone, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020.

7.8. Campagnes publicitaires sur les normes du travail et sur l'équité salariale à venir en 2021

Le conseil d'administration prend acte des orientations préconisées pour les campagnes publicitaires sur les normes du travail et sur l'équité salariale pour l'année 2021.

7.9. Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord trimestriel se terminant le 23 octobre 2020 et de la présentation du chantier en images, pour la période du 20 juin au 23 octobre 2020.

8. Divers

9. Huis clos

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction et un second huis clos est tenu sans la présence de celle-ci.

10. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 12 h 40.

11. Prochaine séance – 25 février 2021 à 9 h 00

COPIE CONFORME

(S)Mélany Privé
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 25 février 2021
« Tel qu'adopté à sa séance du 24 mars 2021 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronal
M ^{me} Patricia Jean	membre patronal
M ^{me} Karolyne Gagnon	membre patronal
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronal
M. Charles Milliard	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndical
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Absents :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Invités :

M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
Me Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes de travail
M ^{me} Dominique Pineault	directrice générale des affaires juridiques
M ^{me} Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M ^{me} Julie Courville	direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation
M ^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications
M ^{me} Carole Bergeron	directrice générale du Bureau de coordination réglementaire
M. Éric Sirois	directeur de l'hygiène du travail
M. Pierre-Thomas Choquette	directeur principal, Relations publiques, Hill+Knowlton Stratégies
M ^{me} Nicole Laplante	représentante de la firme Cossette
M. Yvon Brossard	représentant de la firme Cossette

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 9 h 05. Elle souhaite tout d'abord la bienvenue à M^{me} Karolyne Gagnon, en tant que nouvelle membre du conseil d'administration depuis le 10 février dernier, en remplacement de Mme Norma Kozhaya. Elle indique que le départ de Mme Kozhaya sera souligné lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2.3. COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction, accompagnée du vice-président à la prévention, présente l'état de situation relatif à la COVID-19. Elle souligne que les sujets relatifs aux éclosions en milieu de travail, à la campagne de vaccination et aux tests rapides pourront être abordés avec Dr Arruda plus tard au cours de la séance. Pour la campagne de vaccination en cours, elle précise que des discussions ont eu lieu concernant l'aide que pourrait fournir la Commission à la prise de rendez-vous téléphonique.

Elle présente ensuite les faits saillants de la Feuille de route COVID-19 pour les activités de la Commission. En ce qui a trait au volet de la CNESST comme employeur, elle mentionne la récente rencontre de tous les gestionnaires du 23 février dernier, sur le thème du soutien aux personnes et aux équipes en contexte de pandémie. La plupart des participants à cette rencontre ont mentionné avoir constaté une productivité semblable ou augmentée par rapport à la situation pré-pandémique. Elle indique également que la politique-cadre sur le télétravail du Secrétariat du Conseil du Trésor est attendue à la fin de la pandémie. En réponse à une question d'un membre patronal, elle mentionne que la trousse en matière de télétravail destinée aux clientèles de la Commission sera déposée prochainement.

Pour le volet de la prévention-inspection, elle passe en revue les principaux indicateurs, en mentionnant qu'une vigie des données relatives aux éclosions en milieu de travail est effectuée régulièrement et qu'une très grande collaboration des milieux de travail est observée, notamment au regard des constats d'infraction émis. Quant à l'indemnisation, elle souligne qu'un plateau des nouvelles réclamations liées à la COVID-19 est observé depuis quelques semaines.

Les membres discutent ensuite des interventions en prévention inspection dans le domaine de la santé, ainsi que de la mise en œuvre de la récente orientation de la Commission concernant le port d'un appareil de protection respiratoire (APR) de type N95 ou de protection supérieure pour tous les travailleurs et travailleuses de la santé qui œuvrent en milieu de soins dans une zone chaude. Le président du comité de gouvernance et d'éthique souligne que les données relatives aux réclamations pour décès liés à la COVID-19 seront ajoutées aux prochaines Feuilles de route COVID-19. Il indique également que d'autres échanges ont eu lieu concernant le grand nombre de réclamations du Programme pour une maternité sans danger (PMSD) dans les secteurs de la santé et de l'éducation. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne à cet égard qu'un nouveau suivi des lettres transmises au MSSS et au ministère de l'Éducation en novembre dernier afin de les sensibiliser aux affectations possibles dans le cadre du PMSD sera effectué.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 17 décembre 2020

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2020 est adopté avec modification. Un membre patronal demande que des vérifications soient effectuées concernant la mention du nom des administrateurs ayant déclaré des conflits d'intérêts potentiels en début de

séance, en fonction des règles de bonne gouvernance et d'éthique. La secrétaire générale mentionne qu'un registre de déclarations d'intérêts est tenu au Secrétariat général et que des informations seront fournies concernant la précision demandée. Par ailleurs, il souligne que des modifications doivent être apportées au point 4.14 de ce procès-verbal concernant le budget détaillé des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2021, afin de préciser le rôle de la Santé publique quant aux postes à combler pour les services de santé au travail.

3.2. Suivi des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

3.2.1. Suivi 2020-22 – Comptabilisation des décès dans le domaine de la construction

Le vice-président à la prévention invite la directrice générale du Bureau de coordination réglementaire à présenter ce suivi concernant la communication des données relatives à la hausse de 28 % en 2019 des décès dans le secteur de la construction, en lien avec les maladies professionnelles dues à l'amiante. Celle-ci présente les graphiques qui ont été ajoutés à la note d'information sur le suivi de la présentation du projet de Loi 59 modernisant le régime en santé et sécurité du travail. Un membre patronal souligne que le ratio d'heures travaillées devrait faire partie de ces graphiques afin de permettre une meilleure interprétation de ces données. Il est également convenu de poursuivre l'analyse et la présentation de ces données, afin de mieux présenter le contexte de la hausse des décès dans le domaine de la construction et d'être en mesure de mieux arrimer les activités en prévention inspection en fonction de cette analyse, le cas échéant. Le conseil d'administration prend acte des précisions apportées et du complément d'information qui sera présenté lors de la prochaine séance.

3.2.2. Suivi 2020-16 Ventilation des délais d'admissibilité de l'engagement 10 de la déclaration de services – janvier à juin 2020

Le conseil d'administration prend acte de ce suivi relatif à la ventilation des délais d'admissibilité.

3.2.3. Suivi 2019-27 Arrêt Brevil

À l'invitation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, la directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation présente les impacts de la solution transitoire implantée à la suite des jugements Steamatic et Brevil concernant la fin du droit à l'IRR et à l'assistance médicale. Elle informe les membres que la présente solution a été retenue à titre de solution finale et que la Commission s'assura de diffuser l'information sur son site WEB. Elle répond aux questions d'un membre patronal, notamment sur la portée non rétroactive de cette solution. Le conseil d'administration prend acte de cette solution finale.

3.2.4. Suivi 2020-25 Arrimage entre le permis d'agence et l'attestation de Revenu Québec

À la demande d'un membre patronal, la vice-présidente aux normes du travail fournit certaines précisions concernant les permis d'agences de placement dans le secteur de la santé dans le contexte actuel de pandémie. Le conseil d'administration prend acte des travaux entourant la mise en œuvre de la mesure édictée dans le *projet de loi n° 82 concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 10 mars 2020* visant les agences de placement de personnel et les agences de recrutement de travailleurs étrangers temporaires relativement à la détention de l'attestation fiscale délivrée par Revenu Québec.

3.2.5. Modifications à la résolution A-70-19 – FSST Prévisions budgétaires détaillées

La secrétaire générale présente l'amendement apporté à la résolution A-70-19 de la séance du 12 décembre 2019 concernant le montant prévu pour la subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST), à des fins de concordance avec le montant octroyé par le conseil d'administration de l'IRSST concernant le projet spécial de mise à niveau des Technologies de l'information, lors de la séance du 12 décembre 2019. À la suggestion des membres, il est convenu de déposer une nouvelle résolution pour décision venant compléter la cette résolution

lors de la prochaine séance du conseil d'administration, afin d'assurer la concordance des décisions prises par les administrateurs à ce sujet en 2019.

4. Points consensuels

4.1. Comité de placement et de capitalisation : nomination des membres et présidence

Le conseil d'administration nomme comme membres du comité de placement et de capitalisation les personnes suivantes :

M. Yves-Thomas Dorval

Me Karolyne Gagnon

M. Charles Milliard

désignées par la partie patronale,

M. Benoit Bouchard

M. Jean Lacharité

M. Kaven Bissonnette

désignées par la partie syndicale.

– nomme M. **Charles Milliard** à titre de président du comité de placement et de capitalisation.

4.2. Engagement financier pour la numérisation de documents liés aux dossiers numériques des travailleurs pour l'année 2021

Le président du comité sur les ressources informationnelles explique les différents aspects discutés lors de la dernière séance du comité concernant cet engagement financier, dont la diminution probable du nombre de documents liés aux dossiers numériques des travailleurs à numériser en 2021.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier de 4,77 M \$ pour la numérisation de documents liés au dossier numérique du travailleur, pour l'année 2021;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer les documents afférents.

4.3. Politique de subvention pour la participation des associations d'employeurs et des associations syndicales aux travaux de la CNESST en vertu de l'article 105 de la LSST – Prolongation du mandat pour les activités liées à la COVID-19

À la demande du président de gouvernance et d'éthique et comme convenu lors de la dernière séance de ce comité, le vice-président à la prévention informe le conseil d'administration de la reconduction pour l'année 2021 de trois mesures administratives d'assouplissement des règles du Programme d'aide financière pour la formation et l'information en santé et sécurité du travail, en vertu de l'article 104 LSST.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration autorise, dans le cadre de la gestion de la Politique de subvention pour la participation des associations d'employeurs et des associations syndicales aux travaux de la Commission en vertu de l'article 105 LSST, la prolongation du mandat de soutien et d'accompagnement des milieux de travail à faire face à la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19, et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

4.4. Rehaussement temporairement du découvert autorisé au compte de dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle les principales discussions survenues à ce sujet lors de la dernière séance du comité, notamment sur les coûts ou les impacts potentiels de cette mesure. Il indique qu'un retour sera effectué au cours du

printemps sur les coûts engendrés par cette mesure et celle relative au maintien d'un certain montant de liquidités dans le compte courant.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- approuve la reconduction du rehaussement temporaire de la limite de découvert autorisé au compte de dépôt à vue du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) à la CDPQ de 350 M\$ à 500 M\$ pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 ;
- autorise le vice-président aux finances à signer, pour et au nom de la CNESST et du FSST les documents afférents à cette reconduction du rehaussement.

5. Dossiers

5.1. Image organisationnelle de la CNESST – Stratégie d'intervention

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction, accompagnée du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que de la directrice générale de communications introduit la présentation de cette stratégie d'intervention en rappelant le contexte et l'historique de ces travaux. Elle rappelle ensuite qu'une stratégie relative à l'image organisationnelle de la Commission a été déployée dans ce contexte et leur a été transmis le 27 janvier dernier. En parallèle à ces travaux, la Commission a fait appel à la firme Hill Knowlton Stratégies afin d'actualiser son plan de gestion de crise médiatique en situation d'urgence, de façon à refléter les nouvelles réalités de l'organisation.

Elle invite ensuite M. Pierre-Thomas Choquette, directeur principal de cette firme à présenter les faits saillants de ce plan. Celui-ci présente les quatre grandes étapes qui y sont prévues ainsi que les actions pour chacune. Le président du comité de gouvernance et d'éthique complète en mentionnant que ce plan a été présenté de façon détaillée lors de la dernière séance du comité et qu'il rassemble toute l'information pertinente pour la gestion de ce type de crise. Le conseil d'administration prend acte du Plan de communication en gestion d'enjeux et en temps de crise de la Commission.

5.2. Campagne Jour de deuil 2021

Le vice-président à l'administration et aux communications, accompagné de la directrice générale des communications et des représentants de la firme Cossette, présente les grandes lignes de la campagne Jour de deuil 2021. Il explique les différents éléments qui ont été pris en considération en fonction du contexte de pandémie actuelle. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction en profite également pour souligner qu'une journée de commémoration nationale se tiendra le 11 mars prochain pour honorer la mémoire des personnes décédées de la COVID-19, ainsi que pour soutenir les familles québécoises qui ont été affectées par la pandémie au cours des derniers mois. La Commission pourra démontrer sa solidarité en unissant sa voix à celle du gouvernement lors de cette journée commémorative.

La directrice générale des communications explique ensuite les objectifs de cette campagne Jour de deuil 2021, ainsi que le ton privilégié, puis invite les représentants de la firme Cossette à présenter les concepts radiophonique et audiovisuel proposés. Les membres font plusieurs propositions quant au concept présenté, notamment afin de s'assurer que le ton soit bienveillant et empathique. Ils soulignent également leur préférence pour l'option radiophonique, qui aurait une portée plus large, plus empathique pour les travailleurs et travailleuses des services essentiels et plus rassembleuse. Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la campagne Jour de deuil 2021.

5.3. État de situation de la DGAR

Le conseil d'administration prend acte de l'information déposée sur l'état de situation de l'admissibilité des réclamations en SST et du PMSD au 31 janvier 2021.

5.4. Bilan final de la Planification des travaux réglementaires 2020

Le vice-président à la prévention, accompagné de la directrice générale du Bureau de coordination réglementaire, présente le bilan final de la Planification des travaux réglementaires volet SST pour l'année 2020. Il souligne que cette planification était très ambitieuse, notamment en raison du nombre de sujets qui y étaient inscrits, puis rappelle également le contexte particulier de cette dernière année ayant influencé ces travaux

règlementaires. Il détaille ensuite le bilan de cette planification en fonction des sujets terminés ou en cours, ceux suspendus et ceux dont l'objectif fixé n'a pas été atteint. Il précise que près de 75 % des travaux ont été réalisés. Le conseil d'administration prend acte du bilan annuel de la Planification des travaux réglementaires 2020.

5.5. Plan d'action de la CNESST - Rapport 351 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

Le vice-président à la prévention, accompagné du directeur de l'hygiène du travail, présente le projet de plan d'action élaboré afin de donner suite au rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés. Il explique les différents travaux réalisés à cet égard, les ministères et organismes impliqués, ainsi que les prochaines étapes en vue du dépôt d'un plan d'action gouvernemental au conseil des ministres en juin prochain. Il précise que le rôle de la Commission quant à l'élaboration de ce plan d'action doit encore être précisé et que les échanges se poursuivent avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Il souligne également que différentes considérations devront être prises en considération par la Commission, notamment les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de certaines de ces recommandations.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique explique également la demande du comité relative à la structure de gouvernance à mettre en place dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan d'action, afin de bien circonscrire les impacts réglementaires et de ne pas ralentir les autres activités déjà en place à la Commission. Un retour à cet égard sera effectué prochainement. Il rappelle également ses préoccupations quant au déroulement de ces travaux, en soulignant que le gouvernement doit se prononcer sur ses intentions à l'égard de ce rapport avant de formaliser davantage les actions à mettre œuvre par la Commission.

Les membres échangent ensuite sur le projet de plan d'action proposé par la Commission et sur les rôles et responsabilités à l'égard de ces avis ou recommandations. Le vice-président à la prévention conclut en mentionnant qu'un plan d'action final ainsi qu'une proposition concernant la structure de gouvernance leur seront présentés d'ici le mois de juin prochain. Le conseil d'administration prend acte de la proposition de plan d'action permettant de répondre aux avis et recommandations du BAPE.

6. Dépôt de documents

6.1. Optimisation VPIRT

Le conseil d'administration prend acte de la démarche d'actualisation de la gouvernance et d'évolution des processus à la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail.

6.2. Révision des processus d'émission des constats d'infraction

Le conseil d'administration prend acte de la révision des processus des constats d'infraction.

6.3. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 27 novembre 2020 au 31 janvier 2021.

6.4. Plan d'action en matière d'équité salariale pour assurer le respect des droits des personnes salariées dont l'entreprise est insolvable ou en faillite

Le conseil d'administration prend acte du Plan d'action en matière d'équité salariale pour assurer le respect des droits des personnes salariées dont l'entreprise est insolvable ou en faillite.

7. Divers

Le vice-président aux finances annonce que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) publiera au cours de la journée ses résultats financiers pour 2020 et qu'un communiqué à cet effet leur sera transmis aujourd'hui. Il présente les grandes lignes des résultats transmis par la CDPQ à l'égard du fonds particulier du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) pour l'année 2020,

soit des résultats de placement nets de 1,1 milliard de dollars, résultant d'un rendement de 6,6 % avant les charges d'exploitation de la Caisse. Il souligne que ces résultats seront analysés de façon détaillée lors de la prochaine séance du comité de placement et de capitalisation.

8. Huis clos

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction et un second huis clos est tenu sans la présence de celle-ci.

9. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 12 h 10.

10. Prochaine séance – 24 mars 2021 à 8 h 30

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola

Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 24 mars 2021
« Tel qu'adopté à sa séance du 22 avril 2021 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronale
M ^{me} Patricia Jean	membre patronale
M ^{me} Karolyne Gagnon	membre patronale
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal

Absents :

M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Invités :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M ^e Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes de travail
M. Sylvain Massé	directeur général de l'audit interne et des enquêtes
M. Pierre Cyr	directeur de la planification stratégique, de la performance et de l'innovation
M ^{me} Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M ^{me} Danielle Lamarche	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
M ^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat
M ^{me} Lalina Lévesque	directrice des évaluations actuarielles
M ^{me} Julie Courville	direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 8 h 35.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2.3. COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente un état de situation des activités de la Commission en lien avec la COVID-19. Elle aborde tout d'abord la question des impacts du jugement du Tribunal administratif du travail du 23 mars sur le port du masque N95. Le vice-président à la prévention indique qu'une réflexion est en cours afin de mettre à jour les guides de la Commission à cet égard, notamment sur la possibilité de l'imposition du port du masque N95 en zone tiède ou de protection supérieure par toutes les travailleuses et travailleurs de la santé qui œuvrent en milieu de soins dans les zones tièdes et chaudes dans tous les milieux de santé.

Les membres discutent de ce jugement, ainsi que de la récente recommandation de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) sur le port du masque médical en continu dans les milieux de travail en contexte d'apparition de variants sous surveillance rehaussée. Il est également question des avis de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) sur la question des aérosols en contexte de pandémie de COVID-19 et de l'imposition du masque N95 dans certains contextes. Ils discutent ensuite de la mission de la Commission et de sa responsabilité à l'égard de la protection des travailleurs, en lien avec les avis et recommandations des autres organismes dans le cadre de cette crise sanitaire. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne que la réflexion se poursuivra sur le volet opérationnel de l'imposition du masque N95 en zones tièdes, sur le rôle de ces différentes organisations, ainsi que sur la façon de s'assurer que l'information scientifique circule de façon adéquate et en temps opportun afin de prendre des décisions éclairées.

À l'invitation de la présidente, l'observateur du ministère de la Santé et des Services sociaux présente ensuite un état de situation relatif à la COVID, dont la présente situation épidémiologique et la campagne de vaccination en cours. Il répond également aux questions des membres sur celle-ci.

2.3.1. Gestion contractuelle dans le contexte de l'urgence sanitaire

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction introduit ce sujet en rappelant que la Commission est assujettie à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et que celle-ci est appliquée avec rigueur. Elle invite ensuite le vice-président aux finances, en tant que responsable de l'administration des règles contractuelles, à présenter un état de situation de la gestion contractuelle pendant la période d'urgence sanitaire. Celui-ci explique tout d'abord que l'état d'urgence sanitaire n'a pas eu l'effet de soustraire la Commission de l'application du cadre législatif en vigueur.

Il explique ensuite de quelle façon les pratiques en matière contractuelle ont été adaptées afin d'assurer le maintien du service tout en respectant intégralement les règles sanitaires et la réglementation en matière contractuelle, tant pour les contrats en cours, la publication d'appels d'offres ou les nouveaux contrats à octroyer. Il fournit également des explications sur la situation particulière du contrat sur l'acquisition de pare-feu supplémentaires pour sécuriser le réseau informatique contre les cyber-attaques, en raison de l'augmentation du trafic en contexte de déploiement massif du télétravail, en conformité avec l'article 13 (1) de la (LCOP). En réponse à une question d'un membre patronal, il est convenu que des précisions additionnelles sur les règles encadrant la prolongation de contrats seront fournies. Le conseil d'administration prend acte de l'application des règles contractuelles dans la gestion des contrats à la Commission

en période d'urgence sanitaire.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 25 février 2021

Le compte rendu de la séance du 25 février 2021 est adopté.

3.2. Suivi des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale. À la demande d'un membre patronal, il est convenu de transmettre la correspondance relative au programme Pour une maternité sans danger (PMSD) au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Un membre patronal note également qu'il serait important que la trousse en matière de télétravail puisse être diffusée prochainement, afin de soutenir les milieux de travail, et particulièrement les plus petites entreprises à cet égard.

3.2.1. Modifications à la résolution A-70-19 – FSST Prévisions budgétaires détaillées

La secrétaire générale présente la nouvelle résolution concernant les budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2020, qui tient compte d'un réajustement des sommes pour l'IRSST afin d'inclure la demande budgétaire complémentaire de 735 000 \$ pour 2020 accordée à l'IRSST pour un projet de mise à niveau des systèmes technologies de l'information. Ainsi, le conseil d'administration approuve :

- approuve, dans le cadre des budgets détaillés du FSST pour les programmes de prévention pour l'année 2020, un ajout budgétaire de 735 000 \$, portant le budget amendé de l'IRSST à 26 403 700 \$ réparti comme suit :
- 24 771 400 \$ pour la subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail, ainsi que des réserves totalisant 1 632 300 \$ dont les sommes seront versées sur présentation de pièces justificatives.

4. Points consensuels

4.1. Comité de gouvernance et d'éthique et comité de placement et de capitalisation - nomination de membres

Le conseil d'administration nomme comme membres du comité de gouvernance et d'éthique les personnes suivantes :

M. Yves-Thomas Dorval
M. Charles Milliard
Mme Karolyne Gagnon
désignées par la partie patronale,

M. Jean Lacharité
M. Daniel Boyer
M. Kaven Bissonnette
désignées par la partie syndicale.

Le conseil d'administration nomme comme membres du comité de placement et de capitalisation les personnes suivantes :

M. Yves-Thomas Dorval
M. François Vincent
M. Charles Milliard
désignées par la partie patronale,

M. Benoit Bouchard
M. Jean Lacharité
M. Kaven Bissonnette

désignées par la partie syndicale.

4.2. Comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) - Nomination des membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) les personnes suivantes :

M. Jean-François Verret

M. Jocelyn Deschênes

Mme France Dupéré

M. Martin Gagnon

M. Christian Goulet

désignées par la partie patronale,

M. Claude Bénard

M. Dominic Lemieux

Me Julie Hébert

M. André Racicot

Mme Karine Sénéchal

désignées par la partie syndicale.

4.3. Comité-conseil sur le suivi du plan d'action dans les mines souterraines (3.57.1) - Nomination des membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la Commission (3.57.1) les personnes suivantes :

Mme France Dupéré

M. Jocelyn Deschênes

M. Jean-François Verret

M. Martin Gagnon

M. Christian Goulet

désignées par la partie patronale,

M. Dominic Lemieux

M. David Comeau

M. Claude Bénard

M. André Racicot

M. Éric Savard

désignées par la partie syndicale.

4.4. Remplacement d'un membre patronal sur divers comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (no 3.33.1) les personnes suivantes :

Mme Karine Lafontaine

Mme Amélie de Terwangne

Mme Caroline Turgeon

désignées par la partie patronale;

M. Jean-Michel Houdet

M. François Ouellet

Mme Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) les personnes suivantes :

M. Éric Dunn

Mme Amélie de Terwangne

Mme Karine Lafontaine

M. Éric Vézina

désignées par la partie patronale,

Mme Mireille Pelletier

M. Daniel Cloutier

M. Jean-Michel Houdet

Mme Annie Landry

désignées par la partie syndicale.

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le partenariat (3.78) les personnes suivantes:

M. Alexandre Gagnon

Mme Amélie de Terwangne

désignées par la partie patronale,

M. François Ouellet

Mme Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

4.5. Politique de contrôle interne

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du directeur de l'audit interne et des enquêtes et du comité d'audit, le conseil d'administration approuve la mise à jour de la politique sur le contrôle interne.

4.6. Renouvellement du bail au 33, rue Gamble Ouest, Rouyn-Noranda

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise, pour les locaux situés au 33, rue Gamble Ouest à Rouyn-Noranda :

- un engagement financier total de 2 083 668,92 \$ pour un renouvellement du bail actuel des locaux par un avenant au bail, composé de :
 - o 973 914,46 \$ pour la location d'espaces à bureaux et d'entreposage, pour une durée de deux ans, comprise entre le 1^{er} mars 2022 et le 29 février 2024. La superficie locative est composée de 1 828,10 m² d'espaces à bureaux et de 15 m² d'espaces d'entreposage. Le taux unitaire annuel pour les espaces à bureaux est de 265,22 \$/m² pour le terme de deux ans, et le taux unitaire annuel pour les espaces d'entrepôt est de 140,57 \$/m² pour le terme de deux ans. Les taux sont sujets à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
 - o 67 920,00 \$ pour la location de 46 espaces de stationnement extérieurs et 5 espaces de stationnement extérieurs réservés, entre le 1^{er} mars 2022 et le 29 février 2024.
 - o 973 914,46 \$ pour l'utilisation de l'option de renouvellement d'une durée de deux ans, comprise entre le 1^{er} mars 2024 et le 28 février 2026. Le taux unitaire annuel pour les espaces à bureaux est de 265,22 \$/m² pour le terme de deux ans, et le taux unitaire annuel pour les espaces d'entrepôt est de 140,57 \$/m² pour le terme de deux ans. Les taux sont sujets à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
 - o 67 920,00 \$ pour la location de 46 espaces de stationnement extérieurs et 5 espaces de stationnement extérieurs réservés, en cas d'exercice de l'option de renouvellement, entre le 1^{er} mars 2024 et le 28 février 2026.
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document

afférent.

4.7. Conclusion d'un nouveau bail au 94, boulevard Perron Ouest, Caplan

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise, pour la conclusion d'un nouveau bail pour les locaux situés au 94, boulevard Perron Ouest à Caplan :

- un engagement financier de 3 078 883,48 \$ pour la location d'espaces à bureaux, pour une durée de dix ans, comprise entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2031. L'espace loué est de 1 298,34 m². Le taux unitaire annuel est de 234,24 \$/m² pour les 5 premières années du bail et le loyer de base sera établi selon le cumulatif des pourcentages d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation de Statistique Canada des 5 années précédentes, mais ne pourra excéder cinq pour cent (5 %) du coût unitaire du premier terme du bail, pour la deuxième période de 5 ans du bail. Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle et d'ajustements périodiques au réel des frais d'exploitation;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.8. Matériel de bureau pour le personnel de la CNESST

Le président du comité immobilier rappelle les principales discussions survenues dans le cadre de ce dossier lors de la dernière séance du comité, ainsi que la proposition du comité concernant le don de ces sommes à un organisme caritatif. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction répond également aux questions d'un membre patronal sur l'équité de ce processus et la façon de déterminer la valeur du matériel de bureau qui sera mis en vente. Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- confirme la décision de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction d'autoriser une dérogation exceptionnelle et temporaire à l'obligation prévue à la section V- Disposition de biens meubles excédentaires de la Politique et règles administratives sur les conditions des contrats de la Commission afin de permettre la vente de matériel de bureau excédentaire de l'actuel siège social au 524, rue Bourdages, excluant les biens informatiques, au personnel de la Commission;
- autorise le Commission à faire don des sommes recueillies lors de cette vente au profit des organismes bénéficiaires de la campagne d'Entraide du gouvernement du Québec.
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.9. Engagement financier pour le contrat d'entretien sanitaire au 524, rue Bourdages



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier de 85 000,00 \$ pour la prolongation d'un contrat de services techniques avec la firme Conciergerie Speico inc. pour l'entretien sanitaire du 524, rue Bourdages, à Québec, occupé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Cette prolongation est d'une durée de 10 mois, soit du 27 mars 2021 au 29 janvier 2022;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.10. Règlement sur les prothèses auditives et les services en audiologie et Règlement modifiant le règlement sur l'assistance médicale

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle les discussions survenues à ce sujet lors de la dernière séance du comité et souligne qu'il n'y a aucun enjeu spécifique, puisqu'il s'agit d'un simple enjeu de concordance, en fonction de l'entrée en vigueur le 25 janvier dernier de la Loi sur les infirmières et les infirmiers et d'autres dispositions afin de favoriser l'accès aux services de santé.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte les textes définitifs du Règlement sur les prothèses auditives et services d'audiologie et du Règlement modifiant le règlement sur l'assistance médicale.
- demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de soumettre ces règlements au ministre responsable de l'application de la LATMP pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

5. Dossiers

5.1. Paramètres des ajustements rétrospectifs de cotisation

Le vice-président aux finances, accompagné de la directrice générale de l'actuariat, présente les faits saillants de ce dossier. Il explique de quelle façon ces paramètres sont établis et les calculs actuariels effectués, en soulignant qu'il s'agit de la même méthodologie habituelle utilisée. Il explique également les raisons de l'établissement de ces paramètres pour le cycle du financement.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte les paramètres qui serviront au calcul du premier ajustement provisoire de l'année de cotisation 2019 tels que présentés à l'annexe 1;
- adopte les paramètres qui serviront au calcul du deuxième ajustement provisoire de l'année de cotisation 2018 tels que présentés à l'annexe 2;
- adopte les paramètres qui serviront au calcul de l'ajustement rétrospectif de l'année de cotisation 2017 tels que présentés à l'annexe 3.

5.2. États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la CNESST et du FSST

Le vice-président aux finances, accompagné de la directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information, de la directrice générale de l'actuariat et de la directrice des évaluations actuarielles, présente les faits saillants des états financiers de la Commission et du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST). Il indique les surplus réalisés au cours de cet exercice financier, tant pour la Commission que le FSST, ainsi que le solde de surplus cumulé pour chacun, puis explique les principales composantes de ces résultats globaux.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité d'audit, le conseil d'administration approuve les états financiers de la Commission et du FSST pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

5.3. Résultats non financiers de l'année 2020 de la CNESST

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction en profite tout d'abord pour souligner le départ à la retraite de la directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information et la remercier, au nom de tous les administrateurs, pour sa rigueur et son

grand professionnalisme.

Le vice-président aux finances, accompagné des autres vice-président(e)s de la Commission et de la directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information, poursuit avec la présentation des faits saillants du Tableau de bord exécutif de la Commission, tant pour le secteur de la SST, que des normes du travail et de l'équité salariale. À la fin de cette présentation, un membre syndical souligne qu'il sera difficile d'effectuer des comparaisons avec les autres années, tant pour les aspects financiers que non financiers, en fonction du contexte particulier de l'année 2020. Il souligne également une préoccupation quant au libellé du texte sur le taux de lésion global par 1000 travailleurs, qui exclut les maladies professionnelles et les lésions subies par les travailleurs étrangers temporaires. Les membres discutent de ce libellé et des objectifs sous-jacents. À la fin de cette discussion, il est convenu de le modifier afin d'y exclure seulement les maladies professionnelles. Le conseil d'administration prend acte des principaux résultats de la Commission en date du 31 décembre 2020.

5.4. Mécanismes de contrôle relativement aux traitements de physio-ergo dans les cliniques privées

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail rappelle le contexte de ce dossier, puis invite la directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation à présenter un état de situation de l'encadrement des augmentations tarifaires en physiothérapie et en ergothérapie conditionnelles à l'atteinte de cibles administratives. Celle-ci explique les écarts entre les résultats attendus et les résultats observés depuis 2017 quant aux cibles établies, les constats à cet égard, les impacts sur les débours, ainsi que l'évolution du nombre moyen de traitements par dossier-événement. Elle souligne finalement qu'une nouvelle solution sera proposée et présentée prochainement au comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en réparation (3.73), notamment sur la base d'une étude comparative avec d'autres organisations. Elle répond également aux questions d'un membre patronal sur l'augmentation du nombre de traitements survenue en 2019-2020, ainsi que le rôle du médecin traitant concernant le suivi de ces traitements. Le conseil d'administration prend acte de cet état de situation sur les mécanismes de contrôle relativement aux traitements de physiothérapie et d'ergothérapie dans les cliniques privées.

5.5. Reddition de comptes au regard de la Déclaration de services 2020

Le directeur de la planification, de la performance et de l'innovation, accompagné du vice-président à l'administration et aux communications et du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente la reddition de comptes relative à la Déclaration de services pour l'année 2020. Il mentionne que sur les quinze normes de service mesurées pour cette période, 12 normes de service sont respectées dans une proportion de plus de 80 % et trois normes se situent sous la barre des 80 %. Il présente ensuite ces trois normes dont les cibles n'ont pas été atteintes et fournit des explications sur les enjeux et sur les mesures qui seront mises en place afin de favoriser l'atteinte des cibles. Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique également qu'un exercice d'étalonnage sera notamment effectué concernant la norme relative au délai de trois minutes en cas de communication par téléphone, de même qu'un cheminement des cas-type travailleurs et employeurs dont les délais ont été plus longs, afin d'optimiser ce délai. Il souligne également les préoccupations du comité quant à la durée de traitement en admissibilité, bien que plusieurs mesures aient été mises en place et devraient permettre une réduction de ces délais prochainement.

En réponse à une question d'un membre patronal, le vice-président à l'administration et aux communications fournit des précisions sur la durée moyenne des appels et du délai moyen de réponse lorsque la clientèle contacte la Commission par téléphone. Quant aux statistiques sur la satisfaction du service à la clientèle, le directeur de la planification, de la performance et de l'innovation précise que les résultats globaux de ce sondage seront présentés lors d'une prochaine séance du conseil d'administration et que la Commission s'assure toujours d'avoir une bonne représentativité par clientèle et par secteur.

Le conseil d'administration prend acte du tableau de suivi des engagements de la Déclaration de services et des actions prises ainsi que celles à venir afin de favoriser l'atteinte des engagements de la Déclaration de services de la Commission.

5.6. Suivi de la Planification stratégique 2020-2023 au 31 décembre 2020

Le directeur de la planification, de la performance et de l'innovation, accompagné du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, du vice-président à la prévention et du vice-président à l'administration et aux communications présente le tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2023 de la Commission pour l'année 2020. Il passe en revue l'état d'avancement des différents indicateurs et fournit des précisions sur les deux indicateurs dont la cible n'est pas atteinte. Il rappelle ainsi les travaux relatifs à l'indicateur 3.4.1 et la création de deux nouveaux indicateurs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, pour remplacer cet indicateur. Le conseil d'administration prend acte du tableau de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2023.

5.7. Bilan 2020 des activités réalisées dans le secteur de l'agriculture - Suivi 2020-02

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction introduit le point sur le bilan des activités réalisées en 2020 dans le secteur de l'agriculture, accompagnée du vice-président à la prévention et de la vice-présidente aux normes du travail. Elle rappelle que beaucoup d'activités ont été réalisées de même que des interventions dans des lieux d'hébergement de travailleurs étrangers temporaires dans le cadre de la pandémie de COVID-19, notamment en termes de participation à des événements du secteur de l'agriculture. Le vice-président à la prévention poursuit en dressant un état de situation des activités réalisées dans ce secteur, en collaboration avec les divers partenaires et différents comités en place afin notamment de préparer l'arrivée des travailleurs étrangers temporaires.

Les membres discutent ensuite de la liste des partenaires, dont le comité de liaison CNESST - UPA, afin de bonifier celle-ci, entre autres, par l'ajout d'organisations syndicales ainsi que des centres de travailleurs et travailleuses immigrants au sein de ces tables de concertation. Un membre patronal souligne que les travaux de ces différents partenariats devraient être davantage diffusés et décloisonnés afin de démontrer que la SST, dans le secteur agricole et en lien avec les travailleurs étrangers temporaires, est bien prise en charge. À cet égard, la vice-présidente aux normes du travail en profite pour partager les chiffres relatifs aux activités de prévention effectuées dans les différents lieux d'hébergement des travailleurs étrangers temporaires au cours de l'année 2020. Elle ajoute que des activités se poursuivront en 2021 afin de rejoindre les employeurs ainsi que les travailleuses et les travailleurs du secteur agricole pour leur rappeler leurs droits et leurs obligations en matière de santé et de sécurité du travail et de normes du travail. Le conseil d'administration prend acte du bilan 2020 des activités de la Commission dans le secteur agricole.

5.8. Suivi 2020-22 Comptabilisation des décès dans le domaine de la construction

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que des discussions ont eu lieu à ce sujet au cours des dernières séances du conseil d'administration afin de communiquer adéquatement les statistiques présentées concernant la hausse des lésions professionnelles et des décès pour le secteur de la construction. Des précisions additionnelles sont fournies concernant le niveau d'activité économique du secteur de la construction afin de permettre une interprétation fidèle à la réalité. Un membre patronal remercie la Commission pour l'ensemble des précisions apportées à ces statistiques et souligne que les maladies professionnelles et les accidents du travail devraient toujours faire l'objet d'une présentation distincte, afin d'être bien représentatifs de la réalité et d'assurer une bonne concordance avec les mesures de prévention à mettre en place pour ce secteur. Le conseil d'administration prend acte de ce suivi sur les statistiques relatives aux décès dans le secteur de la construction.

6. Dépôt de documents

6.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} février au 26 février 2020.

6.2. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020

Le conseil d'administration prend acte de l'analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

6.3. Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation du Projet immobilier D'Estimauville (PIE), au 18 décembre 2020 et de la présentation du chantier en images.

6.4. État d'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de l'admissibilité des réclamations en SST et du PMSD au 28 février 2021.

6.5. Résultats finaux des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2020

Le conseil d'administration prend acte des résultats finaux des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2020.

7. Divers

Les membres du comité immobilier se joignent à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction pour exprimer à l'équipe du Projet immobilier D'Estimauville leurs remerciements à l'égard de l'excellent travail accompli. Depuis 2016, cette équipe a mis à profit ses multiples compétences pour réaliser ce projet d'envergure, et ce, dans le respect du budget, de l'échéancier et des besoins de l'organisation. Il est également important de souligner le contexte de la pandémie qui a amené son lot de défis supplémentaires, ceux-ci ont été relevés avec brio tout en réduisant au minimum l'impact sur l'échéancier.

8. Huis clos

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction et un second huis clos est tenu sans la présence de celle-ci.

9. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 12 h.

10. Prochaine séance – 22 avril 2021 à 8 h 30

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 22 avril 2021
« Tel qu'adopté à sa séance du 27 mai 2021 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronale
M ^{me} Patricia Jean	membre patronale
M ^{me} Karolyne Gagnon	membre patronale
M. Jean Lacharité	membre syndical (présent jusqu'à 10h45)
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal (présent jusqu'à 10h)
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal

Absents :

M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Invités :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M ^{me} Norma Kozhaya	vice-présidente à la recherche de l'organisation et économiste en chef, Conseil du patronat du Québec
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M ^{me} Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M ^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications
M. Yvon Brossard	représentant de la firme Cossette
M ^{me} Nicole Laplante	représentante de la firme Cossette
M ^e Sophie Genest	coordonnatrice des ententes hors Québec
M. Sébastien Boucher	directeur des enquêtes et de la médiation
M ^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 8 h 40. Elle débute en soulignant le départ de madame Norma Kozhaya à titre de membre du conseil d'administration de la Commission, en date du 10 février dernier. Les membres du conseil d'administration se joignent à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction pour la remercier pour son engagement au sein du conseil d'administration de la Commission et de ses comités depuis le 19 janvier 2016.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2.3. COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente un état de situation des activités de la Commission en lien avec la COVID-19. Elle mentionne d'emblée que les différentes lettres transmises par plusieurs professionnels de la santé sur le port de l'appareil de protection respiratoire (APR) en présence de patients « tièdes » dans le contexte de la pandémie ont été déposées au point 7.4 de la présente séance. Elle précise qu'une analyse est en cours afin de bien définir la portée de « zone tiède » dans le secteur de la santé visée par l'orientation de la Commission à cet égard.

Elle présente ensuite les faits saillants de la Feuille de route COVID-19. Les membres formulent ensuite plusieurs commentaires quant aux indicateurs et aux données. Pour le volet sur les ressources humaines, l'indicateur sur le nombre de cas de COVID-19 au sein du personnel sera modifié afin de suivre dorénavant les nouveaux cas de façon mensuelle. Pour le volet sur la prévention-inspection, un membre syndical demande d'inclure les données concernant les plaintes déposées en fonction de l'article 32 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) sur le retrait préventif en présence d'un contaminant. Un membre patronal souligne ensuite que le nombre d'inspections réalisées dans le secteur de la construction est élevé, en comparaison avec celles réalisées dans le secteur de la santé, particulièrement en fonction des données épidémiologiques du secteur de la santé. Le vice-président à la prévention explique les particularités de ce secteur et souligne que les données relatives aux plaintes reçues pour ce secteur leur seront transmises.

En ce qui a trait au volet des normes du travail, un membre patronal souhaite que des précisions soient ajoutées concernant les plaintes pécuniaires et plaintes pour congédiement, afin de préciser si elles sont liées à des licenciements collectifs, de même que la proportion de licenciements collectifs due à la force majeure dans le contexte de la COVID-19.

Finalement, quant aux aspects financiers liés à la COVID-19, des précisions seront effectuées concernant la baisse des encaissements observables pour la présente période et la tendance pour l'année en cours.

À l'invitation de la présidente, l'observateur du ministère de la Santé et des Services sociaux présente ensuite un état de situation relatif à la COVID, dont la présente situation épidémiologique et le relâchement de l'application des mesures sanitaires observé dans les milieux de travail. Il souhaite sensibiliser les membres à l'importance de poursuivre l'application de ces mesures, particulièrement en contexte d'apparition des variants. Il souligne ensuite la bonne collaboration entre la Commission et la Santé publique qui se poursuit notamment dans le cadre des inspections en milieu de travail. Il répond également aux questions des membres sur la récente approche de la Santé publique en cas d'exposition à une personne ayant été déclarée positive à la COVID-19 et sur l'utilisation des tests rapides. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction le remercie pour cet état de situation et indique que la sensibilisation des milieux de travail au respect des mesures sanitaires se poursuivra.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 24 mars 2021

Le compte rendu de la séance du 24 mars 2021 est approuvé.

3.2. Suivi des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale. En lien avec le compte rendu de la séance du 24 mars dernier, un membre patronal demande qu'un suivi sur la prolongation du contrat relatif au secourisme soit effectué, en lien avec la présentation de la gestion contractuelle dans le contexte de l'urgence sanitaire.

4. Rapports des présidents des comités stratégiques

4.1. Rapport du président du comité sur les ressources informationnelles

Le président du comité sur les ressources informationnelles présente les faits saillants de la séance du 21 avril dernier. Il souligne le travail important réalisé dans le cadre de ce comité concernant le déploiement et la gestion des équipements informatiques en contexte de télétravail, dont l'analyse globale dépasse le seul volet des technologies de l'information. Il mentionne notamment l'aspect relatif aux formations offertes au personnel sur la sécurité de l'information et indique qu'une formation à cet égard sera également offerte aux membres du conseil d'administration. Il présente ensuite les faits saillants des autres dossiers présentés lors de cette séance.

4.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du 15 avril dernier. Il présente les principales discussions survenues dans le cadre de cette séance, notamment sur l'entente sur la protection des artistes de l'art du cirque à l'entraînement, les projets de règlements prévus à l'ordre du jour de la présente séance, le point sur les projets de règlement et règlements projetés en 2021, ainsi que le programme de formation continue des administrateurs pour l'année 2021 et la demande d'y inclure une session d'accueil pour les nouveaux administrateurs.

5. Points consensuels

5.1. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (taux d'empoussièrement d'amiante)

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que les projets de règlements des points 5.1 à 5.3, ainsi que celui du point 8.1 font l'objet d'une recommandation du comité de gouvernance et d'éthique. Le président de ce comité rappelle les principales discussions survenues au sujet de ces projets de règlement, dont l'importance pour les comités-conseils de s'assurer que les propositions de textes réglementaires reflètent bien le consensus obtenu par les parties et d'avoir suffisamment de temps afin d'effectuer des consultations à cet égard.



Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction;

- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

5.2. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier et le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier et le Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

5.3. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction, le Règlement sur la santé et la sécurité et le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modifications, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

6. Dossiers

6.1. Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Serbie

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction introduit ce dossier en rappelant qu'en septembre 2016, le conseil d'administration avait approuvé la participation de la Commission aux négociations ayant pour objet la conclusion d'une entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la république de Serbie. La coordonnatrice des ententes hors Québec présente ensuite les démarches réalisées par la suite qui ont permis de conclure cette entente le 19 juin 2020. Elle explique notamment les responsabilités de chaque partie, les objectifs de cette entente et son processus de mise en œuvre, par voie réglementaire.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale, le conseil d'administration :

- adopte le Règlement sur la mise en œuvre des dispositions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles contenues dans l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Serbie;

- demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission de soumettre ce règlement au ministre responsable pour approbation gouvernementale.

6.2. Campagne jeunesse 2021

Le vice-président à l'administration et aux communications introduit la présentation de la campagne jeunesse 2021 en rappelant que les jeunes travailleurs demeurent une clientèle prioritaire pour la Commission. La directrice générale des communications explique les objectifs de cette campagne, puis invite les représentants de la firme Cossette à présenter le concept proposé et la stratégie média, tant pour les employeurs que la clientèle de jeunes travailleurs. Ils soulignent également que la diffusion de cette campagne publicitaire et celle prévue au point 6.3 seront ajustées au contexte de la pandémie, le cas échéant. En réponse à une question d'un membre syndical, la directrice générale des communications explique les différents moyens qui seront mis à contribution afin de sensibiliser la clientèle des jeunes travailleurs dans leur milieu de travail, dont l'escouade prévention-jeunesse.

Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la campagne jeunesse 2021.

6.3. Campagne construction 2021

Le vice-président à l'administration et aux communications explique tout d'abord que le thème de la campagne construction, soit celui des chantiers routiers, a été déterminé à partir des sujets d'actualité et en collaboration avec la vice-présidence à la prévention, afin de cibler le secteur à prioriser en termes de prévention.

La directrice générale des communications poursuit avec les faits saillants de cette campagne, dont ses principaux objectifs, le budget et les dates de diffusion prévues. Les représentants de la firme Cossette présentent ensuite le concept et la stratégie média. Les membres discutent ensuite du concept retenu, afin de s'assurer de l'arrimage entre celui-ci et les principales causes des accidents du travail sur les chantiers routiers, de façon à miser sur la bonne cible pour cette campagne publicitaire. Ils discutent des arrimages prévus entre la Commission, le ministère des Transports du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), ainsi que les municipalités afin de coordonner les messages et les mesures de prévention à mettre en place, dans le respect des missions respectives de ces organismes. La directrice générale des communications indique notamment que les campagnes publicitaires de la Commission et de la SAAQ seront en effet complémentaires. Elle mentionne également que des validations additionnelles seront effectuées, en collaboration avec la vice-présidence à la prévention afin de s'assurer d'avoir la bonne cible pour cette campagne publicitaire sur les chantiers routiers.

Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la campagne publicitaire 2021 ciblant le secteur de la construction.

6.4. Stratégie de placements publicitaires pour la modernisation du régime de SST

Le vice-président à l'administration et aux communications introduit cette présentation en indiquant que cette stratégie de placements publicitaires a été élaborée en fonction d'une éventuelle adoption et mise du projet de Loi modernisation le régime de santé et sécurité du travail (PL59), afin de faire connaître les lois administrées par la Commission à ses clientèles. Puis, la directrice générale des communications présente les objectifs et les différents plans de communication qui sont en élaboration.

Un membre patronal souligne que cette stratégie de placements publicitaires devrait avoir un ton neutre et éducatif, ayant comme objectif d'informer la population des changements législatifs lors de leur entrée en vigueur. Les membres soulignent ensuite l'importance de mettre également sur pied un plan d'accompagnement des milieux de travail afin que ceux-ci soient bien en mesure d'intégrer et de mettre en œuvre ces divers changements.

Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour faire la promotion de l'entrée en vigueur des premières mesures en lien avec la modernisation du régime de SST.

6.5. Projets de Règlement et de Règlements projetés en 2021

Le vice-président à la prévention rappelle les différents engagements de la Commission relatifs aux travaux règlementaires, dont celui de sa planification stratégique, ainsi que la planification intérimaire des travaux règlementaires 2021-2023, qui comporte des échéances pour l'année 2021 uniquement et qui sera amendée d'ici la fin de l'année. Il indique ensuite que selon l'état actuel des travaux règlementaires, quelques projets de règlements et règlements ne pourront être adoptés au cours de l'année comme prévu et présente brièvement le tableau résumant les différents projets de règlement et règlements projetés dont l'adoption par le conseil d'administration serait prévue pour l'année en cours, afin de déterminer si une nouvelle priorisation de ces travaux doit être effectuée en vue de la séance du conseil d'administration du mois de juin.

À cet égard, un membre patronal rappelle que la cible de l'indicateur prévu à la planification stratégique sur les travaux règlementaires vise l'atteinte d'un certain pourcentage des travaux prévus pour l'année en cours et qu'il est donc préférable d'établir de façon réaliste la liste des travaux à réaliser pour l'année en cours, en fonction de la capacité des parties prenantes. Dans un autre ordre d'idée, un membre patronal demande s'il est possible que la formation du programme de secourisme en milieu de travail ne soit pas offerte en mode présentiel dans le contexte de la pandémie actuelle. Le vice-président à la prévention souligne que plusieurs assouplissements ont déjà été offerts à cet égard et que des vérifications additionnelles seront effectuées. Le conseil d'administration prend acte des projets de Règlement et de Règlements attendus en 2021 pour le volet de la prévention.

6.6. Délais de traitement des recours en équité salariale

La vice-présidente à l'équité salariale, accompagnée du directeur des enquêtes et de la médiation, présente un état de situation relatif aux délais de traitement des recours en équité salariale, à l'aide de différentes données sur le nombre de recours déposés par années, les inventaires et les délais de traitements par étapes d'un dossier. Elle rappelle également qu'étant donné le cycle de dépôt de plaintes, la majorité des recours finalisés au 31 décembre 2020 représentaient des dossiers plus complexes qui ont nécessité davantage de temps et d'efforts, ce qui a eu pour effet d'augmenter considérablement le délai moyen de traitement des recours au cours des dernières années.

À la fin de cette présentation, un membre patronal questionne sur les raisons des délais particulièrement longs de certains dossiers et des secteurs les plus touchés par ceux-ci. En réponse aux questions d'un autre membre patronal, la vice-présidente à l'équité salariale explique quels assouplissements ont été accordés aux employeurs dans le contexte de pandémie actuelle concernant les obligations devant être remplies au 31 mars dernier. Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation quant aux délais de traitement des recours en équité salariale.

6.7. État d'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de l'admissibilité des réclamations en SST et du programme de maternité sans danger (PMSD) au 28 mars 2021.

6.8. Portrait des décès 2020

Le vice-président aux finances, accompagné de la directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information présente un survol du portrait des décès acceptés en 2020, tant pour les accidents du travail que les maladies professionnelles. Il présente notamment une ventilation de ces décès, en fonction du type de lésions, des principales causes de décès, de la profession, de l'âge et du sexe de ces travailleurs. Les membres échangent ensuite sur ces données, notamment concernant la baisse du nombre de décès pour maladies professionnelles, les décès survenus sur un chantier de construction, ainsi que la réduction du nombre total de décès. Un membre syndical souligne toutefois que l'année 2020 était particulière en raison du contexte pandémique et des mesures de confinement et qu'il faut faire attention de ne pas élaborer de tendance sur la base de cette année. Le conseil d'administration prend acte du portrait des décès de l'année 2020.

7. Dépôt de documents

7.1. Sommaire statistique 2020 des renoncations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs

Le conseil d'administration prend acte de ce sommaire statistique 2020 des renoncations et des annulations d'intérêts, de pénalité et de frais exigibles des employeurs.

7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 27 février au 29 mars 2021.

7.3. Programme de formation continue des administrateurs pour 2021

Le conseil d'administration prend acte du programme de formation continue des administrateurs pour 2021.

7.4. Lettre - Port de l'APR en présence de patients « tièdes » dans le contexte de la pandémie

Le conseil d'administration prend acte de la lettre sur le port de l'APR en présence de patients « tièdes » dans le contexte de la pandémie.

8. Divers

8.1. Règlement sur les prothèses auditives et les services en audiologie et Règlement modifiant le règlement sur l'assistance médicale – incluant la version anglaise

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, le conseil d'administration :

- adopte les textes définitifs du Règlement sur les prothèses auditives et services d'audiologie et du Règlement modifiant le règlement sur l'assistance médicale.
- demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de soumettre ces règlements au ministre responsable de l'application de la LATMP pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

9. Huis clos

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction et un second huis clos est tenu sans la présence de celle-ci.

10. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 12 h 10.

11. Prochaine séance – 27 mai 2021 à 8 h 30

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 27 mai 2021
« Tel qu'adopté à sa séance du 17 juin 2021 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} France Dupéré	membre patronale
M ^{me} Patricia Jean	membre patronale
M ^{me} Karolyne Gagnon	membre patronale
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Absents :

M. Kaven Bissonnette	membre syndical

Invités :

M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Pierre Cyr	directeur de la planification, de la performance et de l'innovation
M ^{me} Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M ^{me} Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M. Louis Genest	directeur du génie-conseil
M ^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat
M ^{me} Lalina Lévesque	directrice des évaluations actuarielles
M ^{me} Myriam Choquette	directrice générale par intérim DGIVAC
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle
M ^e Marie-Ève Harpin	secrétaire générale adjointe

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 8 h 35. Elle débute en soulignant le départ prochain de Mme France Dupéré, dont la date n'a pas été déterminée encore. Elle la remercie chaleureusement pour toutes les années auxquelles elle a siégé en tant que membre du conseil d'administration de la Commission et de ses comités stratégiques, depuis juin 2008.

Elle annonce également qu'une proposition sera faite prochainement au comité de gouvernance et d'éthique sur l'organisation et la tenue des instances à partir de l'automne prochain, soit en présentiel, en télétravail, ou encore de façon hybride.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2.3. COVID-19

D'entrée de jeu, un membre patronal souligne qu'il serait intéressant pour les prochaines séances d'effectuer un suivi régulier du secteur de l'équité salariale. Un autre membre patronal souligne également qu'un état de situation des impacts de la COVID-19 sur les activités du Bureau d'évaluation médicale (BEM) et des assouplissements effectués, le cas échéant, pourrait être prévu.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction présente un état de situation des activités de la Commission en lien avec la COVID-19. Pour le volet des ressources humaines (RH), elle précise que le tableau de bord en RH a été présenté au comité du budget et des RH à la séance du mois de mai et que plusieurs discussions ont eu lieu sur la santé psychologique et la préparation au retour au bureau des employés. Elle rappelle aussi la tenue des rencontres des gestionnaires qui ont lieu depuis quelques mois, ainsi que les nouvelles rencontres hebdomadaires d'échanges entre différents cadres de la Commission, qui permettent de communiquer et de briser l'isolement entre ceux-ci. Elle annonce aussi la récente mise en œuvre de la Charte d'engagement de la Commission pour le respect des bonnes pratiques en matière de collaboration virtuelle.

Un membre patronal souligne ensuite que la question du paritarisme doit être prise en considération lors de l'analyse de la suite des instances en virtuel ou en présentiel, particulièrement pour les comités-conseils, et que les présidents de ces comités devraient mettre en place des bonnes pratiques, en cas de poursuite des rencontres virtuelles, notamment pour prévoir l'intégration des nouveaux membres et préserver la cohésion au sein de ces comités.

Le vice-président à la prévention présente les faits saillants pour le volet de la prévention-inspection. Il souligne que le travail de concert avec la Santé publique se poursuit afin de prévenir et de gérer les cas d'éclosions en milieu de travail. Il mentionne également qu'un accompagnement accru est prévu pour l'ouverture prochaine de certains secteurs, dont la restauration.

En réponse à des questions des membres patronaux sur la modulation potentielle des normes lorsqu'une deuxième dose du vaccin contre la COVID-19 aura été administrée, il fournit des précisions sur les discussions avec l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) à ce sujet. Il explique notamment que la conjonction entre la vaccination en cours et la circulation du virus demeure importante pour l'INSPQ. Un membre patronal indique ensuite qu'il sera important que la Commission leur communique rapidement l'information lorsque les directives concernant les mesures sanitaires pour les milieux de travail seront modifiées. Un membre syndical ajoute qu'en prévision du déconfinement, un accompagnement accru des milieux de travail est également à prévoir, notamment par la mise à jour régulière de la trousse COVID-19, en fonction du contexte pandémique.

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente les principales

nouveautés liées à son secteur. Il souligne la diminution marquée des nouvelles réclamations COVID-19, puis explique qu'une analyse est en cours concernant le phénomène de COVID-19 longue et de ses impacts pour les dossiers de réclamation. En réponse à une interrogation d'un membre patronal, il précise le nombre de réclamations pour les secteurs de la santé et des services sociaux, ainsi que le secteur manufacturier et alimentaire.

La vice-présidente aux normes du travail poursuit avec les faits saillants pour le secteur des normes du travail. Elle explique notamment que les visites des milieux d'hébergement des travailleurs étrangers temporaires en période de quarantaine se poursuivent à un rythme soutenu.

La vice-présidente à l'équité salariale fait ensuite état des différentes activités et priorités en équité salariale. Elle mentionne que depuis le début de l'année 2021, un effort particulier a été porté sur les vérifications, ainsi que sur la conclusion de dossiers particulièrement longs. De nombreux recours ont aussi été déposés depuis le début de l'année. Elle présente ensuite les différents assouplissements administratifs ayant eu lieu en raison du contexte de pandémie, tout en rappelant que ceux-ci sont moins présents en équité salariale puisque les échéances des obligations sont prévues à la Loi sur l'équité salariale.

Le vice-président aux finances présente les aspects financiers relatifs à la COVID-19. Il passe en revue les faits saillants concernant les cotisations et les placements, la marge de crédit, ainsi que les débours liés à la COVID-19, ainsi que l'évolution des lésions professionnelles. Il répond ensuite aux questions d'un membre patronal sur les comptes à recevoir ainsi que l'impact sur les débours de la reprise des activités hospitalières qui avaient été suspendues en lien avec la gestion de la COVID-19.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 22 avril 2021

Le compte rendu de la séance du 22 avril 2021 est approuvé.

3.2. Suivi des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4. Points consensuels

4.1. Comité-conseil Annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) - nomination des membres

Le conseil d'administration de la Commission nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (no 3.33.1) les personnes suivantes :

M. Marc-André Pedneault

Mme Amélie de Terwangne

Mme Caroline Turgeon

désignées par la partie patronale;

M. Jean-Michel Houdet

M. François Ouellet

Mme Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

4.2. Comité-conseil Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) - nomination des membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) les personnes suivantes :

M. Éric Dunn

M. Marc-André Pedneault

Mme Amélie de Terwangne

M. Éric Vézina

désignées par la partie patronale,

Mme Mireille Pelletier

M. Daniel Cloutier

M. Jean-Michel Houdet

Mme Annie Landry

désignées par la partie syndicale.

4.3. Comité-conseil Suivi des travaux règlementaires en matière de réparation (3.73) - nomination des membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) les personnes suivantes :

Me Karolyne Gagnon

M. Alexandre Gagnon

Mme Claire Fournier

M. Marc-André Pedneault

désignées par la partie patronale;

Mme Isabelle Laurin

M. Jean-Pierre Devost

M. François Ouellet

Mme Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

4.4. Comité-conseil Partenariat (3.78) - nomination des membres

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le partenariat (3.78) les personnes suivantes:

M. Marc-André Pedneault

Mme Amélie de Terwangne

désignées par la partie patronale,

M. François Ouellet

Mme Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

4.5. Révision du mandat du comité-conseil de révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) et du comité-conseil sur le partenariat (3.78)

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve la modification des mandats du comité-conseil 3.33.2 et du comité-conseil 3.78.

4.6. Imputation des lésions professionnelles COVID-19

Le vice-président aux finances présente la proposition de nouvel assouplissement en matière d'imputation à l'égard des lésions professionnelles acceptées au motif de la COVID-19. Il rappelle tout d'abord les différents assouplissements mis en œuvre depuis le début de la pandémie afin d'accompagner les travailleurs et les employeurs durant cette période difficile. Il présente ensuite l'objectif et les modalités relatifs à ce nouvel assouplissement.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve la proposition à l'effet d'imputer le coût des lésions professionnelles admises au motif de la COVID-19 à l'unité de classification de l'employeur du travailleur indemnisé et que la Commission procède, de sa propre initiative, aux ajustements applicables dans les dossiers des employeurs, selon les critères établis.

4.7. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2022

Le vice-président aux finances rappelle que l'élaboration de ces prévisions budgétaires aux fins de la tarification 2022 pour le secteur SST s'inscrit dans le cycle budgétaire 2022 de la Commission qui comporte trois grandes activités. Il présente ensuite les principaux aspects de ces prévisions budgétaires et mentionne que les frais d'administration relatifs à la mise en œuvre du Projet de loi 59 (Loi modernisant le régime de SST) n'ont pas été considérés étant donné que celui-ci est toujours à l'étude et susceptible d'évoluer.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité du budget et des ressources humaines, le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires aux fins de la tarification 2022 pour le secteur SST :

- **Frais d'administration**

- o **483 101 109 \$** pour les frais d'exploitation.

- **Programmes de prévention**

- o **153 626 400 \$** pour les programmes de prévention répartis comme suit :

- **82 935 400 \$** pour les paiements pour les services de santé au travail;
 - **27 973 400 \$** pour la subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail;
 - **42 717 600 \$** pour les subventions pour la formation et l'information.

- **Financement des tribunaux administratifs**

- o **66 691 046 \$** pour le financement du Tribunal administratif du travail – Division santé et sécurité du travail;

- o **4 000 \$** pour la quote-part de la CNESST dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

4.8. Modification de la politique de placement de la CNESST

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la politique de placement de la Commission à l'égard du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du (FSST).

4.9. Rapport annuel de gestion 2020

Le directeur de la planification, de la performance et de l'innovation présente le rapport annuel de gestion 2020. Il décrit brièvement les travaux réalisés ainsi que les prochaines étapes en vue de son dépôt à l'Assemblée nationale. Les membres le félicitent ainsi que son équipe pour l'élaboration de ce rapport et pour la convivialité de celui-ci.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du directeur de la planification, de la performance et de l'innovation et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve le Rapport annuel de gestion 2020 de la Commission et demande que ce rapport soit transmis au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour

son dépôt à l'Assemblée nationale.

5. Dossiers

5.1. **Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (sorties de secours)**

Le vice-président à la prévention présente les travaux relatifs au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines. Un membre patronal en profite pour le remercier ainsi que son équipe pour le travail important réalisé dans le cadre de ces travaux et les suivis effectués avec diligence. Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

5.2. **Détermination du taux moyen de cotisation 2022**

Le vice-président aux finances présente l'analyse relative à la détermination du taux moyen de cotisation pour 2022. Il précise que l'état de la capitalisation du régime de SST a été présenté en détail lors de la dernière séance du comité de placement et de capitalisation, puis explique les principaux éléments ayant été pris en compte dans le cadre de la détermination de ce taux moyen, ainsi que les écarts relatifs au taux de l'année 2021.

[REDACTED]

[REDACTED]

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle qu'un projet de communiqué leur a été transmis et qu'avec l'accord de tous, celui-ci sera diffusé au cours de la journée. Les membres discutent de ce projet de communiqué puis se disent satisfaits de celui-ci.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration fixe à 1,67 \$ le taux moyen de cotisation dans la tarification de 2022.

5.3. **Rapport annuel d'activité de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels**

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail invite la directrice générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) à présenter ce rapport. Celle-ci rappelle les responsabilités de la Commission et du ministère de la Justice quant à l'IVAC, puis présente les faits saillants pour l'année 2020, dont les impacts de la pandémie et les différents services qui se sont poursuivis en télétravail.

Le conseil d'administration prend acte du Rapport annuel d'activité 2020 de la Direction générale de l'IVAC et de sa transmission au ministre de la Justice en vue de son dépôt devant l'Assemblée nationale.

5.4. **Expérimentation d'une nouvelle vision immobilière intégrée – Projet pilote « Nouvel environnement Lanaudière (NEL) »**

Le vice-président à l'administration et aux communications, accompagné du directeur général de l'expertise immobilière et matérielle présente la mise en place d'un nouveau projet pilote permettant d'expérimenter une nouvelle vision immobilière intégrée que la

Commission souhaite mettre de l'avant, dans le cadre d'une réflexion multifacettes sur l'organisation du travail. Il explique l'historique de ce projet pilote et ses principaux objectifs. Un membre patronal rappelle la demande formulée par les membres lors du comité immobilier à l'effet qu'un expert indépendant observe le déroulement du projet pilote, valide sa conformité et suggère des pistes d'amélioration, le cas échéant.

Le conseil d'administration prend acte de la mise en place d'un projet pilote dans Lanaudière permettant d'expérimenter une nouvelle vision immobilière intégrée que la Commission souhaite mettre de l'avant.

5.5. Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités stratégiques pour l'année 2020

La secrétaire générale rappelle l'objectif de cette évaluation et présente le sommaire des résultats de l'évaluation du fonctionnement du CA et des comités stratégiques pour la dernière année. La secrétaire générale adjointe présente ensuite les résultats des principaux thèmes évalués, ainsi que les suggestions et commentaires transmis par les administrateurs concernant le fonctionnement des instances. Les commentaires concernant les comités stratégiques seront transmis au président de chaque comité et un échange avec les vice-présidents responsables et le Secrétariat général sera prévu, afin d'optimiser le fonctionnement de ces comités. Un plan d'action est également proposé concernant les quelques éléments ayant eu une note passable.

Le président du comité remercie les administrateurs pour leur participation à cet exercice d'amélioration continue et souligne les très bons résultats pour l'année 2020, puis fait état de ses constats et de quelques pistes d'amélioration. Le conseil d'administration prend acte des résultats de l'exercice d'évaluation du CA et de ses comités stratégiques pour l'année 2020.

6. Rapports des présidents des comités stratégiques

6.1. Rapport de la présidente du comité de budget et ressources humaines

La présidente du comité du budget et des ressources humaines présente les faits saillants de la séance du comité du 5 mai dernier. Elle mentionne notamment la présentation très appréciée du tableau de bord stratégique 2020 en ressources humaines et souligne qu'il serait intéressant de prévoir la présentation de ce tableau de bord annuellement au conseil d'administration, afin de partager à tous les résultats concernant la performance organisationnelle liée aux ressources humaines.

6.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du comité du 6 mai dernier. Il mentionne notamment la discussion sur les orientations de la Commission sur les équipements de protection minimalement requis pour les travailleuses et les travailleurs en milieu de soins. Le tableau illustrant ces orientations sera également transmis à tous les administrateurs.

6.3. Rapport du président du comité immobilier

Le président du comité immobilier présente les faits saillants de la séance spéciale du comité du 10 mai dernier.

6.4. Rapport du président du comité de placement et capitalisation

Le président du comité de placement et de capitalisation présente les faits saillants de la séance du 19 mai dernier.

7. Dépôt de documents

7.1. La satisfaction du soutien obtenu (sondage)

Le conseil d'administration prend acte des résultats du sondage sur la satisfaction du soutien obtenu.

7.2. Suivi 2020-15 – Montant du contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres pour une firme spécialisée en recherche marketing et en évaluation de campagnes publicitaires et étalonnage réalisé

Le conseil d'administration prend acte du montant du contrat conclu avec la firme SOM dans le cadre de l'appel d'offres pour une firme spécialisée en recherche marketing et en évaluation de campagnes publicitaires et de l'exercice d'étalonnage réalisé.

7.3. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services du 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 30 mars au 30 avril 2021.

7.4. Analyse sommaire des décès acceptés (1er janvier au 31 mars 2021)

Le conseil d'administration prend acte des dossiers de décès acceptés pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021. À ce sujet, un membre patronal note que les principales causes de décès liés aux accidents de travail sont les accidents de transport et souligne que cette information fait écho aux discussions survenues dans le cadre de la présentation de la campagne publicitaire relative aux chantiers routiers. Un autre membre patronal note également que la responsabilité ne relève pas seulement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) de prévenir les accidents liés au transport, notamment dans le cas d'accidents survenus dans le cadre du travail. Il est ainsi convenu de mettre en œuvre les actions et les moyens de prévention permettant de sensibiliser les milieux de travail aux accidents de transport.

8. Divers

9. Huis clos

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction et un second huis clos est tenu sans la présence de celle-ci.

10. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 11 h 45.

11. Prochaine séance – 17 juin 2021 à 8 h 30

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 17 juin 2021
« Tel qu'adopté à sa séance du 23 septembre 2021 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Benoît Bouchard	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} Josée Méthot	membre patronale
M ^{me} Patricia Jean	membre patronale
M. Jean Lacharité	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Absents :

M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndicale

Invités :

M ^{me} France Dupéré	membre patronale sortante
M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M ^{me} Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M ^e Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes de travail
M ^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat
M ^{me} Christine Savard	directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention
M ^{me} Lyne Sauvageau	présidente-directrice générale IRSST
M ^{me} Mélanie Paquin	directrice du développement et du soutien aux clientèles

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance qu'elle déclare ouverte à 8 h 35. Elle souligne l'arrivée de Mme Josée Méthot à titre de membre du conseil d'administration depuis le 16 juin 2021 et la félicite pour sa nomination.

Elle annonce ensuite les départs de M. Jean Lacharité, M. Benoit Bouchard, Mme Patricia Jean et Mme France Dupéré à titre de membres du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration se joignent à la présidente pour les remercier chaleureusement pour leur engagement au sein du conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et de ses comités, respectivement depuis le 2 novembre 2011, le 29 janvier 2020, le 17 novembre 2010 et le 18 juin 2008.

Un membre patronal souligne ensuite que, d'ici le 15 septembre prochain, de nouvelles nominations au sein des comités stratégiques devront avoir lieu afin de combler ces vacances. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique également qu'une nouvelle formule hybride en présentiel et en virtuel sera proposée à partir de l'automne prochain pour la tenue des séances de ces comités et du conseil d'administration afin d'optimiser la participation de tous.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Deux membres patronaux, M. Yves-Thomas Dorval et Mme Karolyne Gagnon déclarent une apparence de conflit d'intérêts pour le point 4.2. Les autres membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

2.3. COVID-19

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que le télétravail se poursuivra massivement au cours de l'été. Elle annonce que le Secrétariat du Conseil du Trésor a déposé sa politique-cadre sur le télétravail, dans laquelle une formule hybride de deux jours en présentiel et trois jours en télétravail est prévue, à partir de l'automne 2021. Des rencontres avec les représentants syndicaux des employés de la Commission ont notamment eu lieu à ce sujet, afin de prévoir des mesures pour assurer une transition harmonieuse. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction souligne que cette formule pose certains enjeux, particulièrement pour les bureaux situés à Montréal, où les employés doivent composer avec le trafic et les travaux du REM. Des comités spécifiques ont ainsi été mis en place pour traiter de cette particularité. Elle souligne également un défi de cohérence avec l'ensemble des normes gouvernementales en lien avec cette nouvelle politique-cadre, afin notamment de respecter en tout temps les normes sanitaires énoncées par la Santé publique.

Quant à la Feuille de route COVID-19, elle passe en revue les principales données concernant l'indemnisation. Elle souligne qu'un seuil aussi bas qu'au tout début de la pandémie a été atteint concernant les demandes d'indemnités de remplacement de revenu (IRR) et les demandes de PMSD. Cela témoigne des avancées de la campagne de vaccination et des efforts des milieux de travail concernant le respect des mesures sanitaires. Par ailleurs, des analyses sont en cours concernant les effets possibles du phénomène de la « COVID longue durée » et de l'évolution des données scientifiques à cet égard.

Elle mentionne que les visites en prévention-inspection se maintiennent à un rythme élevé, avec l'objectif de prioriser encore davantage le secteur de la santé.

Elle souligne l'ajout des données relatives en équité salariale, en réponse à une demande de la dernière séance du conseil d'administration, ainsi que la mise à jour des données concernant les normes du travail.

Le vice-président aux finances poursuit en précisant certains éléments relatifs aux encaissements, ainsi qu'aux autres données relatives aux aspects financiers, dont l'estimation des rendements cumulés. Il répond également à une question d'un membre patronal sur les débours liés à la COVID-19 et sur la subvention accordée par le gouvernement à cet égard. Il

précise que les discussions se poursuivront prochainement avec le ministère des Finances afin de demander une contribution additionnelle pour les coûts n'ayant pas fait l'objet de cette subvention.

Les membres énoncent ensuite des enjeux liés à la cohérence entre les directives des différents organismes à appliquer par les milieux de travail, dont celles de la Santé publique et de la Commission, notamment dans le secteur de la construction. La présidente mentionne ainsi qu'un tour de roue des guides de la Trousse COVID-19 sera effectué afin de s'assurer de communiquer un message clair et cohérent aux milieux de travail. Un suivi auprès de la Santé publique sera aussi effectué à cet égard.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 27 mai 2021

Le compte rendu de la séance du 27 mai 2021 est adopté.

3.2. Suivi des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale. À propos du suivi 2021-29, l'observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) présente un état de situation des impacts de la COVID-19 sur les activités du Bureau d'évaluation médicale (BEM). Elle confirme que les mesures d'assouplissement mises en place pendant la pandémie ne sont plus en place, puisque les activités du BEM ont repris en totalité, y compris les examens de travailleurs en région. Elle souligne également que la reddition de comptes du BEM est effectuée par le biais du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), afin de préserver l'indépendance du BEM. En réponse à une question d'un membre patronal, elle précise les canaux de communication privilégiés pour informer le public et les parties prenantes des nouveautés relatives au BEM. Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail indique aussi, en réponse à une question d'un membre patronal, qu'il n'y a aucune ségrégation des dossiers transmis au BEM en fonction de leur volume ou de leur complexité et que ceux-ci sont tous traités avec rigueur et célérité. À la suite de ces interventions, il est convenu de transmettre aux membres les données relatives au délai moyen d'attente et à l'inventaire de dossiers au BEM.

4. Points consensuels

4.1. Modification à la Délégation de pouvoirs du CA

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission.

4.2. Contrats d'assurance de la CNESST

Comme prévu au point 2.2, en raison d'une apparence de conflit d'intérêts, M. Yves-Thomas Dorval et Mme Karolyne Gagnon se retirent de la séance pour le présent point.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle ensuite les nouveautés concernant la couverture des administrateurs et des dirigeants, dont la direction générale des affaires juridiques prend désormais fait et cause pour la Commission et assume sa défense dans toute action civile.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité de gouvernance et de l'éthique, le conseil d'administration autorise :

- un engagement financier maximal de 2 275 500 \$ pour l'octroi de contrats d'assurance pour une période maximale de cinq ans renouvelables annuellement, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026;
- le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

4.3. **Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travaux à proximité de l'eau) - Adoption finale**

D'entrée de jeu, un membre patronal mentionne que des préoccupations concernant le guide d'application de ce règlement ont été énoncées par une partie prenante. Bien qu'il n'y ait pas d'enjeux concernant l'adoption de ce règlement, il serait à son avis souhaitable que certaines situations soient éclaircies à l'aide du guide d'application avant l'adoption du texte final de ce règlement, afin de s'assurer qu'il soit applicable dès son entrée en vigueur. Des membres syndicaux notent que les dispositions prévues à ce règlement ont été élaborées de façon consensuelle et que les guides d'application ne sont généralement pas prêts lors de l'adoption du texte final d'un règlement. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction propose alors que des échanges aient lieu prochainement afin de résoudre les enjeux d'application énoncés et que le texte final de ce règlement soit adopté par vote électronique dès que possible au cours des prochaines semaines, afin de ne pas retarder le processus réglementaire.

4.4. **Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (appareil de protection respiratoire) - Adoption finale**



Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et du Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction.
- demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de soumettre ces règlements au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

4.5. **Planification des travaux réglementaires 2021-2023**

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- approuve la Planification des travaux réglementaires 2021-2023;
- prend acte de l'état d'avancement des travaux prévus dans la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 intérimaire et des projets de règlements et règlements attendus en 2021.

4.6. **Réforme IVAC – Réalisation du projet**

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que ce dossier fait suite à l'adoption de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* a été sanctionnée le 13 mai 2021 par l'Assemblée nationale. Elle rappelle également que le ministère de la Justice est responsable d'administrer la Loi, tandis que la CNESST, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'IVAC, est responsable de l'appliquer. Ainsi, les coûts que la Commission assume en tant que mandataire sont refacturés au ministre de la Justice. Le président du comité sur les ressources informationnelles fait ensuite état des analyses effectuées pour ce dossier et précise qu'aucun enjeu ne persiste à la suite des vérifications effectuées.

Le vice-président à la transformation numérique répond ensuite aux questions d'un membre patronal concernant les options envisagées pour la solution retenue, les délais de mise en œuvre pour chacune de ces options et les raisons justifiant la nécessité de l'adaptation optimisée des systèmes aux exigences de la loi, qui comporte des coûts plus importants. Sur

la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la transformation numérique, du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires sur la refonte de l'IVAC et la phase de réalisation du projet;
- autorise le vice-président à la transformation numérique à signer les documents afférents.

4.7. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2022

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2022;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant sa publication, il sera adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

4.8. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement de revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2022

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2022;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant sa publication, il sera adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

4.9. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2022

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2022;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il sera adopté par la Commission avec ou sans modification.

4.10. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement



Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux

finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement;
- demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de faire publier ce projet à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration d'un délai de 45 jours suivant cet avis, il sera adopté par la Commission avec ou sans modification.

4.11. Autorisation d'un engagement financier pour l'octroi d'un contrat de services professionnels - soutien de la DGCGI en matière de développement et de production d'information de gestion

Le président du comité sur les ressources informationnelles présente un résumé des discussions survenues en lien avec ce dossier lors de la dernière séance du comité. Le vice-président aux finances complète ensuite en fournissant les faits saillants de cette demande d'engagement financier.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration autorise :

- Un engagement financier maximal de 3 120 000 \$ dans le cadre d'un appel d'offres public concernant l'octroi d'un contrat de services professionnels pour le soutien à la Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information en matière de développement et de production d'information de gestion, pour une période de trente-six (36) mois;
- Le vice-président aux finances à signer tout document afférent.

5. Dossiers

5.1. Plan d'action gouvernemental sur les avis du Rapport 351 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction introduit la présentation de ce dossier en soulignant que la Commission suit de près l'évolution du plan d'action gouvernemental sur le suivi du rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés et s'assure de bien distinguer les actions qui relèvent de la Commission et celles qui relèvent des autres ministères et organismes. Le vice-président à la prévention, accompagné de la directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention, présente ensuite les faits saillants des travaux relatifs à ce plan d'action et à la structure de gouvernance proposée pour le suivi des travaux de mise en œuvre à la Commission.



Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- prend acte de la structure de gouvernance qui sera mise en place pour la réalisation de ce plan d'action;
- constitue le comité-conseil sur le suivi du Plan d'action gouvernemental sur l'amiante;
- approuve son mandat.

5.2. Programme de recherche sur les actions concertées en santé psychologique

Le vice-président à la prévention, accompagné de la présidente-directrice générale l'Institut

de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST), présente les objectifs et les différentes modalités du programme de recherche sur les actions concertées en santé psychologique au travail. Le président du comité de gouvernance et d'éthique poursuit en expliquant les différents échanges qui ont eu lieu à ce sujet lors de la dernière séance du comité. Il aborde notamment les préoccupations émises concernant le manque de contrôle des thèmes de recherches qui seront effectuées, en raison notamment du volet multifactoriel de la santé psychologique. Le vice-président à la prévention complète en fournissant des précisions sur les deux comités qui seront créés dans le cadre de ce projet, dont le comité de pertinence, relatif à la sélection des projets, et indique que des représentants syndicaux et patronaux seront présents sur ce comité. Il répond également aux questions des membres patronaux sur le financement de ce programme de recherche, en lien avec le financement déjà accordé à l'IRSST et en proportion des autres partenaires qui se sont également engagés à y contribuer.

Le conseil d'administration prend acte de la démarche entreprise par la Commission afin de réaliser un programme de recherche sur les actions concertées en matière de santé psychologique.

5.3. Stratégie de partenariat 2021-2023 de la VPES

La vice-présidente à l'équité salariale présente la stratégie de partenariat 2021-2023 de sa vice-présidence. Elle indique que celle-ci permet de se doter d'une vision et de priorités en la matière et vise à mettre en lien les différents engagements de la vice-présidence à l'équité salariale (VPES) en matière de partenariat, prévus dans ses différentes stratégies et plans d'action. Elle explique les trois objectifs prioritaires de cette stratégie puis présente le plan d'action élaboré pour l'année 2021. En réponse à une question d'un membre patronal sur l'accompagnement prévu pour les employeurs, elle explique ce qui est prévu en matière d'offre d'assistance personnalisée, ainsi que les autres moyens d'accompagnement de cette clientèle, dont les webinaires et les groupes de formation privés. Le conseil d'administration prend acte de la Stratégie de partenariat 2021-2023 de la VPES.

5.4. Politique en matière de télétravail

La vice-présidente aux normes du travail présente l'historique des travaux réalisés en matière de télétravail pour les clientèles de la Commission, dont les divers ateliers de travail et les consultations réalisés auprès du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79). Elle précise que les travaux du comité se sont centrés sur l'élaboration d'un modèle de politique en matière de télétravail et elle explique les principaux objectifs de celle-ci. Elle annonce que les prochains travaux porteront sur l'élaboration d'un modèle d'entente et elle en profite pour remercier les membres du comité 3.79 pour leur implication importante et leur investissement constant dans ces travaux.

À ce stade des travaux, un membre syndical fait état que subsistent des préoccupations et des enjeux sur le modèle proposé. Il souhaite notamment que le modèle d'entente puisse être publié de concert avec le modèle de politique, puisqu'il a été convenu que plusieurs éléments qui ne font pas consensus soient prévus à ce modèle d'entente. Il mentionne également que certains éléments de l'avis du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) concernant le télétravail n'auraient pas été prévus au modèle de politique ou seraient peu élaborés, dont le thème de l'hyperconnectivité.

La vice-présidente aux normes du travail précise que les travaux effectués ont été réalisés avec comme toile de fond les consensus dégagés dans l'avis du CCTM et avec un souci constant de respect de l'état du droit actuel, bien qu'il y ait certaines zones grises. Elle rappelle également que le modèle de politique prévoit des propositions d'énoncés, auxquels se greffent différents conseils ou rappels, tous formulés de manière à susciter un dialogue entre l'employeur et son personnel.

Un membre syndical note toutefois que la présente version du modèle de politique est trop édulcorée et qu'il aurait souhaité que davantage d'éléments soient prévus.

Des membres patronaux en profitent ensuite pour souligner l'important travail réalisé par le comité-conseil 3.79 concernant ce modèle de politique de télétravail, qui comporte l'ensemble des éléments susceptibles d'être traités dans une politique d'un milieu de travail et soulignent l'importance de la rendre disponible au plus tôt pour les milieux de travail.

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction conclut en mentionnant qu'un dernier tour de roue sera effectué au cours des prochaines semaines afin de trouver

des solutions aux préoccupations soulevées des parties et afin de pouvoir déposer un modèle de politique qui pourra être utilisé par tous les milieux de travail, au plus tard en septembre prochain. Le conseil d'administration prend acte de l'avancement des travaux en regard de la trousse en matière de télétravail.

6. Rapports des présidents des comités stratégiques

6.1. Rapport du président du comité d'audit

Le président du comité d'audit présente les faits saillants de la séance du 7 juin dernier. Il souligne notamment que le plan d'action de la Commission relatif au rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ) sur la prévention-inspection est suivi avec attention, tant de la part de la direction générale de l'audit interne et des enquêtes que du comité d'audit.

6.2. Rapport du président du comité immobilier

Le président du comité immobilier présente les faits saillants de la séance du 9 juin dernier.

6.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du 10 juin dernier. Il attire l'attention des membres sur plusieurs dossiers qui font partie de la section dépôt de documents de la présente séance, ainsi que sur les propositions de modification du Règlement intérieur de la Commission, qui devra notamment permettre la tenue de séances en mode hybride.

6.4. Rapport du président de ressources informationnelles

Le président du comité sur les ressources informationnelles présente les faits saillants de la séance du 16 juin dernier. Il explique notamment qu'une séance de formation sur les ressources informationnelles a été prévue pour les nouveaux administrateurs, en collaboration avec les membres du comité. Il en profite également pour souligner, au nom de tous les membres du comité, le grand dévouement et l'implication remarquable dont le vice-président à la transformation numérique et son équipe font preuve. Les membres du comité sur les ressources informationnelles de la Commission se joignent ensuite à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction, pour exprimer à M. Benoît Bouchard et à Mme France Dupéré, leurs remerciements pour leur contribution et leur implication exceptionnelles aux activités du comité.

7. Dépôt de documents

7.1. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du suivi mensuel de l'admissibilité des réclamations en santé et sécurité du travail.

7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services du 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste de contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} au 25 mai 2021.

7.3. Suivi de la stratégie de gestion du compte de dépôt à vue à la CDPQ et du découvert autorisé

Le conseil d'administration prend acte du suivi de l'utilisation du découvert et de la stratégie utilisée en matière de gestion du dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

7.4. Processus réglementaire en matière de santé et de sécurité à la CNESST

Le conseil d'administration prend acte du processus réglementaire en matière de santé et de sécurité du travail.

7.5. Orientations de modifications réglementaires visant l’harmonisation interprovinciale de certaines exigences en matière de SST

Le conseil d’administration prend acte de la prochaine Entente fédérale-provinciale-territoriale d’harmonisation réglementaire qui sera convenue entre les ministres du Travail du Canada, portant sur les 6 normes de conformité en matière d’équipement de protection individuelle (EPI) contre les chutes.

7.6. Projet immobilier D’Estimauville (PIE) - Reddition de comptes trimestrielle

Le conseil d’administration prend acte de l’état de situation du PIE en date du 14 mai 2021.

7.7. Tableau de bord stratégique 2020 en ressources humaines

Le conseil d’administration prend acte du tableau de bord stratégique 2020 en ressources humaines.

8. Divers

9. Huis clos

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d’administration et chef de la direction et un second huis clos est tenu sans la présence de celle-ci.

10. Levée de la séance

La présidente du conseil d’administration et chef de la direction lève la séance à 12 h 15.

11. Prochaine séance – 23 septembre 2021 à 8 h 30

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 23 septembre 2021
« Tel qu'adopté à sa séance du 14 octobre 2021 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente du conseil d'administration et chef de la direction
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^e Karolyne Gagnon	membre patronale
M ^{me} Patricia Jean	membre patronale
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronale
M ^{me} Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Carole Neill	membre syndicale
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Absents :

M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
Dr Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux

Invités :

M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M ^{me} Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M ^e Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes de travail
M ^e Élisabeth Pelletier	coordonnatrice à la négociation des ententes
M. Pierre Pelchat	directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle
M ^{me} Christine Savard	directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention
M ^{me} Laurence Lebel-Ouellet	conseillère en communication
M ^{me} Sophie Émond	directrice des communications et des relations publiques
M ^{me} Pascale Grenier	coordonnatrice des campagnes publicitaires
M ^{me} Nicole Laplante	représentante de la firme Cossette
M. Yvon Brossard	représentant de la firme Cossette

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 8h35. Elle en profite pour souhaiter la bienvenue à M. Dominic Lemieux, Mme Carole Neill et M. David Bergeron-Cyr, en tant que nouveaux membres du conseil d'administration. Elle mentionne également que la transition vers l'application Convene pour la gestion des instances de la Commission se poursuit et qu'un accompagnement et le soutien nécessaire seront offerts tout au long de cette transition.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Simon Lévesque et Mme Josée Méthot indiquent qu'ils se retireront de la séance pour la présentation du point 4.8 sur la demande de dérogation au Guide administratif et budgétaire à l'intention des associations paritaires pour l'Année 2021 en raison d'une apparence de conflit d'intérêts. Les autres membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 17 juin 2021

Le compte rendu de la séance du 17 juin 2021 est adopté.

3.2. Suivi des comptes rendus

Le tableau des suivis est déposé.

4. Points consensuels

4.1. Nomination des membres des comités stratégiques

4.1.1. Nomination des membres des comités stratégiques

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction remercie tout d'abord les membres pour leur implication au sein de ces comités et rappelle qu'il est prévu de poursuivre les séances en mode virtuel. Elle explique ensuite que la présente proposition de composition de ces comités a été établie sur la base du profil de compétence et des disponibilités des administrateurs, ainsi qu'en fonction de la parité hommes femmes et d'un équilibre entre les administrateurs nouvellement nommés et ceux déjà en poste. Les membres discutent de cette proposition et à la suite d'un commentaire d'un membre syndical, il est convenu de consulter les deux membres syndicaux absents de la présente séance avant d'officialiser les nominations.

Ainsi, le conseil d'administration :

- nomme M. Yves-Thomas Dorval à titre de membre du comité administratif;
- nomme M. Daniel Boyer à titre de membre du comité administratif;
- désigne M. Charles Milliard à titre de membre substitut, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Yves-Thomas Dorval;
- désigne **Mme Caroline Senneville** à titre de membre substitut, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Daniel Boyer.

Le conseil d'administration nomme également,

– comme membres du comité de placement et de capitalisation les personnes suivantes :

M. Yves-Thomas Dorval
M. François Vincent
M. Charles Milliard
désignées par la partie patronale,

M^{me} Carole Neill
M. David Bergeron-Cyr
M. Kaven Bissonnette
désignées par la partie syndicale.

– nomme comme membres du comité de gouvernance et d'éthique les personnes suivantes :

M. Yves-Thomas Dorval
M. Charles Milliard
M^{me} Karolyne Gagnon
désignées par la partie patronale,

M^{me} Caroline Senneville
M. Daniel Boyer
M. Kaven Bissonnette
désignées par la partie syndicale.

– nomme comme membres du comité immobilier les personnes suivantes :

M. Yves-Thomas Dorval
M. Charles Milliard
M^{me} Patricia Jean
désignées par la partie patronale,

M. Dominic Lemieux
M. Simon Lévesque
M. David Bergeron-Cyr
désignées par la partie syndicale.

– nomme comme membres du comité sur les ressources informationnelles les personnes suivantes :

M^{me} Karolyne Gagnon
M^{me} Isabelle Leclerc
M^{me} Josée Méthot
désignées par la partie patronale,

M. Dominic Lemieux
M^{me} Caroline Senneville
M^{me} Carole Neill
désignées par la partie syndicale.

– nomme comme membres du comité du budget et des ressources humaines les personnes suivantes :

M. Yves-Thomas Dorval
Mme Patricia Jean
M. Charles Milliard
désignées par la partie patronale,

M. Daniel Boyer

Mme Caroline Senneville

M. Kaven Bissonnette

désignées par la partie syndicale.

- nomme comme membres du comité d’audit les personnes suivantes :

M. Yves-Thomas Dorval

M. Charles Milliard

M. François Vincent

désignées par la partie patronale,

M^{me} Carole Neill

M. Simon Lévesque

M. Daniel Boyer

désignées par la partie syndicale.

- Pour la présidence des comités stratégiques, le conseil d’administration nomme :

M. Yves-Thomas Dorval à titre de président du comité de gouvernance et d’éthique;

M. Charles Millard à titre de président du comité de placement et de capitalisation;

M^{me} Patricia Jean à titre de présidente du comité du budget et des ressources humaines;

M. Simon Lévesque à titre de président du comité immobilier;

M^{me} Caroline Senneville à titre de présidente du comité sur les ressources informationnelles;**M. Daniel Boyer** à titre de président du comité d’audit.**4.1.2. Nomination des membres des comités-conseils**

En réponse à une question d’un membre patronal sur le remplacement au sein de ces comités des administrateurs ayant démissionné dernièrement, il est précisé que leur remplacement sera assuré et qu’il y a très peu d’administrateurs siégeant sur un comité-conseil. Ainsi, le conseil d’administration :

- nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) les personnes suivantes :

M^e Karolyne Gagnon

M. Alexandre Gagnon

M^{me} Claire Fournier

M. Marc-André Pedneault

désignées par la partie patronale;

M^{me} Isabelle Laurin**M. Daniel Demers**

M. Jean-Pierre Devost

M^{me} Mireille Pelletier

désignées par la partie syndicale.

- nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) les personnes suivantes :

M. Éric Dunn

M. Marc-André Pedneault

M^{me} Annick Delisle

M. Éric Vézina

désignées par la partie patronale,

Mme Mireille Pelletier
 M. Daniel Cloutier
M. Daniel Demers
 M. Jean-Michel Houdet
 désignées par la partie syndicale.

- nomme à titre de membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) les personnes suivantes :

M. Alexandre Gagnon
 Mme Karolyne Gagnon
 Mme Marie-Hélène Jetté
 Mme Zeineb Mellouli
 désignées par la partie patronale,

M. Samuel-Élie Lesage
 Mme Marilyne Duquette
M^{me} Annie Landry
 Mme Jessica Olivier-Nault
 désignées par la partie syndicale.

- nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision de l'annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (no 3.33.1) les personnes suivantes :

M. Marc-André Pedneault
M^{me} Annick Delisle
 Mme Caroline Turgeon
 désignées par la partie patronale;

M. Jean-Michel Houdet
 M. François Ouellet
 Mme Mireille Pelletier
 désignées par la partie syndicale.

- nomme à titre de membres du comité-conseil sur le partenariat (3.78) les personnes suivantes:

M. Marc-André Pedneault
M^{me} Annick Delisle
 désignées par la partie patronale;

M. François Ouellet
 Mme Mireille Pelletier
 désignées par la partie syndicale.

4.2. **Projet de règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative aux participants de l'Office franco-québécois pour la jeunesse et de l'Entente relative aux participants de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse**

À l'invitation de la présidente, le président du comité de gouvernance et d'éthique présente brièvement les ententes prévues à ce point et au point suivant, en expliquant notamment que ces ententes doivent être mises en œuvre par le biais d'un règlement adopté par la Commission.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative à la protection des participants aux programmes de l'Office franco-québécois pour la jeunesse;
- donne son accord au projet de règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative à la

protection des participants aux programmes de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse;

- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à faire publier ces projets de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, ils pourront être adoptés par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation.

4.3. Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative aux artistes professionnels en arts du cirque à l'entraînement - Adoption finale

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative aux artistes professionnels en arts du cirque à l'entraînement;
- demande à la PCACD de soumettre ce règlement au ministre responsable de l'application de la LATMP pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

4.4. Entente-cadre entre le MJQ et la CNESST relativement à l'application de la LAPVIC et de la LVFC (IVAC)

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction introduit ce sujet en rappelant l'historique et le contexte de l'élaboration de cette entente-cadre entre le ministère de la Justice (MJQ) et la Commission relativement à l'application des nouveaux régimes d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), en prévision de l'entrée en vigueur de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (LAPVIC). Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente également les principales discussions du comité à cet égard, dont les modifications relatives à la reddition de comptes de l'administration de l'IVAC. Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail en profite tout d'abord pour remercier l'équipe de projet pour la conclusion de cette entente, dont les avocates négociatrices. Il explique qu'un comité de suivi mixte MJQ-CNESST a été mis sur pied afin d'assurer entre autres le suivi de l'application de cette entente et que les administrateurs seront tenus informés régulièrement de la mise en œuvre de cette réforme importante.

La coordonnatrice à la négociation des ententes explique ensuite que la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration devra être modifiée afin de tenir compte des nouveaux pouvoirs prévus pour ces régimes avant l'entrée en vigueur de la LAPVIC au plus tard le 13 octobre prochain. Ainsi, un vote électronique sera proposé à la suite de la prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- approuve l'Entente-cadre relative à l'application de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement et de la Loi visant à favoriser le civisme entre le MJQ et la Commission;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à signer l'Entente-cadre ainsi que ses modifications subséquentes ou ses remplacements lorsque les changements concernent des modifications mineures.

4.5. Règlement modifiant le Règlement sur le financement - Adoption finale

Le vice-président aux finances présente les faits saillants du Règlement modifiant le Règlement sur le financement et précise qu'aucun commentaire n'a été transmis à la suite de la publication de ce Règlement à la *Gazette officielle du Québec*. Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur le financement;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

4.6. **Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement responsables au paiement des prestations - Adoption finale**

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour l'année 2022;
- autorise la présidente du conseil d'administration et chef de la direction à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*;
- approuve pour les lésions survenues après le 31 décembre 1980, l'application des taux présentés dans ce règlement aux fins d'établir la cotisation des dépenses d'administration payable par les employeurs tenus personnellement au paiement des prestations en vertu de la LAT;
- approuve pour les lésions survenues avant le 1^{er} janvier 1981, des frais annuels exigibles de 222 \$ (218 \$ en 2021) par dossier où il y a paiement d'une rente d'incapacité permanente ou d'une rente pour personne à charge d'un travailleur décédé en raison de sa lésion.

4.7. **Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines - Adoption finale**

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que ce projet de règlement a été adopté par le conseil d'administration puis publié à la Gazette officielle du Québec du 16 juin dernier.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines.
- demande à la présidente du conseil d'administration et chef de la direction de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*.

4.8. **Demande de dérogation au Guide administratif et budgétaire à l'intention des associations sectorielles paritaires pour l'année 2021**

Comme annoncé en début de séance, M. Simon Lévesque et Mme Josée Méthot se retirent de la séance pour la présentation de ce point. Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait mention des principales discussions survenues lors de la dernière séance du comité, dont la vérification relative au mandat de soutien et d'accompagnement des milieux de travail à faire face à la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19 en vertu de l'article 105 LSST qui fait également l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2021.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration autorise, pour l'année 2021, une dérogation au Guide administratif et budgétaire visant à hausser de 25 % à 40 % la limite pour conserver et transférer à l'exercice subséquent les surplus d'une association sectorielle paritaire (ASP).

5. **Dossiers**

5.1. **Ajustement du budget dédié au financement du Tribunal administratif du travail pour 2021**

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction introduit ce point en rappelant que la Commission finance le tribunal administratif du Travail et que ce financement est prévu au budget annuel de la Commission. Le vice-président aux finances, accompagné du directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle explique ensuite les raisons justifiant l'ajustement demandé pour le budget dédié au financement de ce tribunal.

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration approuve l'ajustement à la hausse du budget de la Commission pour 2021 de 5 415 700 \$ pour le financement du TAT par la CNESST, celui-ci passant de 72 807 000 \$ à 78 222 700 \$.

5.2. Projet immobilier D'Estimauville - Reddition de comptes trimestrielle

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction mentionne d'entrée de jeu que le Conseil du Trésor a reporté le retour graduel en milieu de travail du personnel de la fonction publique et que les administrateurs seront tenus informés des phases de retour au travail des employés de la Commission. Elle mentionne également que le déménagement des bureaux au PIE s'est très bien déroulé, avec un grand souci de respect des règles sanitaires en vigueur. Le vice-président à l'administration et aux communications, accompagné du directeur général de l'expertise immobilière et matérielle présente ensuite les faits saillants de l'état de situation du Projet immobilier D'Estimauville (PIE) en date du 15 août 2021. Il indique notamment que tous les paramètres du projet sont respectés et que les coûts prévus pour la construction sont toujours légèrement plus bas que ceux prévus au budget. Le PIE est en voie d'être complété avec une date de fin prévue en décembre 2021.

Un membre patronal félicite la Commission pour la réalisation de ce projet, en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures avec un coût en deçà du budget prévu. Il mentionne aussi l'importance, concernant les communications externes, de bien distinguer ce projet de celui initialement prévu et qui ne s'est pas concrétisé. Il précise par ailleurs que les questions d'espaces de bureaux de la Commission et de réorganisation du travail en fonction du télétravail sont analysées en collaboration avec le comité immobilier.

Les membres discutent ensuite de la séance du conseil d'administration du 14 octobre prévue en présentiel au PIE et de l'opportunité dans le contexte actuel de quatrième vague de tenir cette séance plutôt en virtuel. La présidente du conseil d'administration et chef de la direction conclut en mentionnant qu'elle les tiendra informés rapidement de la tenue ou non de cette séance en présentiel. Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord trimestriel se terminant le 15 août 2021.

5.3. Suivi du Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (travaux à proximité de l'eau) - Guide

Le vice-président à la prévention, accompagné de la directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention rappelle que le texte définitif de ce règlement a été adopté par vote électronique le 7 juillet dernier et que des travaux se sont poursuivis, notamment avec le comité-conseil 3.33.2 afin d'élaborer le guide informatif relatif à l'application de ce règlement, dont l'entrée en vigueur est prévue six mois après son sa publication à la *Gazette officielle du Québec*. En réponse à une question d'un membre patronal, il précise que ce guide sera prêt pour l'entrée en vigueur du règlement. Des membres patronaux notent ensuite l'importance de ces guides informatifs pour la préparation des milieux de travail à l'application des nouvelles normes. Ceux-ci seraient également pertinents aux différentes parties prenantes lors de publication à la *Gazette officielle du Québec* des projets. À la fin de cette discussion, il est convenu d'effectuer des travaux d'optimisation concernant la rédaction des textes réglementaires, afin que ceux-ci soient toujours clairs, accessibles et adaptés concrètement aux clientèles visées, et ce, dès l'approbation des règlements. Ce sujet sera prévu à une prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique.

Le conseil d'administration prend acte de ce suivi sur le projet de guide d'information concernant le travail à risque de noyade est en cours de production.

5.4. Stratégie de communication pour le 25^e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale

La vice-présidente à l'équité salariale présente la stratégie de communication pour le 25^e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale (LES). Elle explique les objectifs généraux de cette stratégie, ainsi que ceux destinés particulièrement aux partenaires, ainsi que les moments forts au cours de l'année et les activités qui y sont prévues. La promotion de ce 25^e anniversaire auront lieu toute l'année, notamment à l'aide des médias sociaux. Un membre

patronal note que cette stratégie de communication pourrait présenter davantage de diversité, notamment en incluant des invités masculins, afin que l'équité salariale soit perçue comme un enjeu de société ne visant pas uniquement les femmes. Un autre membre patronal suggère de miser sur la promotion des outils d'information et d'accompagnement mis en place par la Commission afin de faciliter la compréhension et l'application de cette loi. Le conseil d'administration prend acte de la stratégie de communication entourant le 25^e anniversaire de la LES.

5.5. Outils en matière de télétravail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction rappelle que ce dossier a été présenté lors de la séance du 17 juin dernier et que des travaux se sont poursuivis avec le comité-conseil 3.79 pendant la période estivale afin notamment de donner suite aux commentaires formulés à cet égard. Elle en profite également pour remercier les membres de ce comité pour leur grande implication.

La vice-présidente aux normes du travail poursuit avec état de situation de ces travaux. Elle mentionne qu'au terme de ces travaux, deux pages Web d'aide à la rédaction d'une politique et d'une entente en matière de télétravail ont été proposées avec l'accord des membres du comité 3.79. Ces outils seront diffusés prochainement sur le site Web de la Commission afin de servir d'éléments de réflexion pour les milieux de travail. Les administrateurs seront tenus informés de la date prévue. Elle précise que ces outils seront évolutifs et qu'une veille sera réalisée sur la thématique du télétravail, permettant de s'adapter aux meilleures pratiques qui seront développées et qu'un suivi régulier sera effectué auprès du comité 3.79.

Un membre patronal remercie la vice-présidente et son équipe pour la réalisation de ces travaux. Il fait valoir qu'il s'agit d'outils très intéressants pour les milieux de travail. Bien qu'il s'agisse d'un sujet nouveau et ayant beaucoup d'implications pour les milieux de travail, il souligne le succès de ces travaux, qui ont pu être réalisés de façon paritaire. Il indique également l'importance, lors des communications prévues dans la cadre de la diffusion de ces outils, d'effectuer une distinction entre le télétravail obligatoire qui s'est imposé pendant la période actuelle de crise sanitaire et l'organisation du travail à plus long terme qui est visée par ces outils.

Un membre syndical rappelle toutefois que persistent certaines insatisfactions à l'égard de ces outils et qu'il aurait été souhaité que davantage d'éléments y soient prévus. La vice-présidente aux normes du travail précise que ces préoccupations seront prises en compte et qu'un comité de veille sur la question du télétravail a été mis sur pied notamment afin de s'assurer d'une bonne adhésion des milieux de travail. Le conseil d'administration prend acte des travaux réalisés en regard des outils en matière de télétravail.

5.6. COVID-19

5.6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction débute l'état de situation des activités de la Commission en lien avec la COVID-19. Pour le volet des ressources humaines (RH), elle précise que des discussions ont eu lieu lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique concernant la question de la vaccination obligatoire des employés et des multiples enjeux à analyser à cet égard. Cette question d'actualité a également des impacts sur les activités en prévention-inspection, en fonction de l'ambiguïté qu'elle occasionne pour les milieux de travail, notamment en lien avec le passeport vaccinal. Pour le volet des solutions numériques, elle rappelle que le taux d'utilisation des services numériques est en augmentation constante depuis le début de la pandémie.

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente les faits saillants liés à son secteur. Il souligne la diminution continue des nouvelles réclamations pour lésions professionnelles liées à la COVID-19. Il explique qu'une certaine hausse est toutefois constatée concernant les réclamations liées au PMSD, particulièrement pour le secteur de l'éducation, mais qu'une stabilisation de ces réclamations devrait être observée prochainement. Il présente ensuite un état de situation des autres données liées à l'indemnisation, dont le nombre de réclamations pour décès liés à la COVID-19.

Le vice-président à la prévention présente les faits saillants pour le volet de la prévention-inspection. Il précise d'emblée que les inspecteurs ont notamment comme mandat de toujours vérifier le respect des mesures sanitaires liées à la COVID-19 lors de toutes visites en

milieu de travail. Il souligne que le travail de concert avec la Santé publique se poursuit afin de prévenir et de gérer les cas d'éclosions en milieu de travail et que davantage d'interventions seront réalisées dans certains secteurs, dont les commerces et les bars. Plusieurs d'éclosions sont également observées en milieu scolaire et dans les milieux de garde. Il mentionne finalement que des messages sur l'importance du non-relâchement du respect de l'ensemble des mesures sanitaires seront véhiculés.

Le vice-président aux finances présente les aspects financiers relatifs à la COVID-19. Il passe en revue les faits saillants concernant les cotisations et les placements, les débours liés à la COVID-19, ainsi que l'évolution des lésions professionnelles. Il répond ensuite à la question d'un membre patronal sur la demande d'aide gouvernementale en cours pour les frais liés à la COVID-19.

5.6.2. Vaccination en milieu de travail

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction indique que les documents relatifs aux travaux en cours sur la question de la vaccination obligatoire ont été présentés au comité 3.75 ainsi qu'au comité de gouvernance et d'éthique. Elle indique que le Questions-Réponses (QR) serait diffusé prochainement sur le site Web de la Commission et invite les membres à transmettre tous commentaires sur ces documents. Le cas échéant, une nouvelle version de ces documents serait transmise aux membres pour leur information avant la diffusion du Q-R. Le conseil d'administration prend acte des travaux sur la vaccination obligatoire.

5.7. Campagne sociétale en santé et sécurité du travail 2021

Le vice-président à l'administration et aux communications introduit la présentation de la campagne sociétale en santé et sécurité du travail (SST) 2021 en rappelant que la dernière campagne a dû être annulée en 2020, en raison du contexte de crise sanitaire. Il indique ainsi que pour 2021, une campagne sur le thème de la SST serait diffusée cet automne, si le contexte lié à la COVID-19 n'évolue pas.

Il invite ensuite les représentants de la firme Cossette à présenter les objectifs, le concept et la stratégie publicitaire pour 2021, dont la diffusion débiterait à partir du 15 novembre. À la fin de cette présentation, les membres formulent plusieurs commentaires, notamment sur l'importance de faire ressortir également les responsabilités et les obligations des employeurs et de coordonner la diffusion de cette campagne avec celle relative au 25^e anniversaire de la LES. Il est ainsi convenu de peaufiner le concept afin de prendre en considération les commentaires formulés.

Les membres discutent ensuite d'une possible stratégie de communication visant à mousser le taux de vaccination contre la COVID-19, particulièrement en lien avec les milieux de travail. Un membre patronal mentionne qu'il est important de ne pas diffuser trop de messages au cours de la même période, au risque de générer de la confusion. Il se demande si la campagne sociétale en SST ne devrait pas être diffusée à un autre moment. Le vice-président à l'administration et aux communications présente ainsi le concept privilégié pour cette campagne relative à la vaccination, qui ne ferait pas l'objet d'un grand déploiement, mais ciblerait plutôt certains publics en particulier, afin de rappeler aux travailleurs, travailleuses et aux employeurs l'importance de continuer à appliquer les mesures sanitaires dans les milieux de travail et à appuyer l'effort gouvernemental visant à encourager la vaccination. Il présente également la stratégie médias qui s'échelonnerait sur quelques semaines. Un membre patronal rappelle la pertinence de véhiculer le message concernant l'importance de se faire vacciner non seulement pour soi-même, mais particulièrement pour les autres.

Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la campagne sociétale en SST 2021.

6. Rapports des présidents des comités stratégiques

6.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du 15 septembre 2021.

6.2. Rapport du président du comité immobilier

Le président du comité immobilier présente les faits saillants de la séance du 15 septembre 2021.

6.3. Rapport du président du comité de placement et capitalisation

Le président du comité de placement et capitalisation présente les faits saillants de la séance du 16 septembre 2021.

7. Dépôt de documents

7.1. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021

Le conseil d'administration prend acte des dossiers de décès en date du 30 juin 2021.

7.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus du 26 mai au 27 août 2021.

7.3. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord d'admissibilité des réclamations en date du mois de juillet 2021.

8. Divers

9. Huis clos

Un huis clos est tenu en présence de la présidente du conseil d'administration et chef de la direction et un second huis clos est tenu sans la présence de celle-ci.

10. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 12 h 10.

11. Prochaine séance – 14 octobre 2021 à 8 h 30

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 18 novembre 2021
« Tel qu'adopté à sa séance du 16 décembre 2021 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} Karolyne Gagnon	membre patronale
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronale
M ^{me} Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M. François Vincent	membre patronal
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Carole Neill	membre syndicale
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndicale

M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Absents :

M ^{me} Patricia Jean	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical

Invités :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M ^{me} Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M ^e Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes de travail
M ^{me} Laurence Lebel-Ouellet	conseillère en communication
M ^{me} Carole Bergeron	directrice générale du Bureau de coordination réglementaire
M. Laurent Tremblay	conseiller stratégique en ressources informationnelles à la Direction générale du portefeuille d'investissements

1. Ouverture de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 8h30.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé. La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration en profite pour annoncer le dépôt de la candidature de la Commission pour le Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022 concernant la mise en œuvre proactive de la Loi sur l'équité salariale depuis 25 ans et précise que ce dossier sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

Un membre patronal indique avoir des questions concernant l'application des mesures sanitaires qui pourront être abordées dans le cadre du point 6.1 sur la COVID-19.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

M^{me} Josée Méthot en profite pour souligner qu'elle n'est plus membre du conseil d'administration de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier. Une nouvelle déclaration d'intérêts lui sera ainsi transmise pour mise à jour.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 14 octobre 2021

Le compte rendu de la séance du 14 octobre 2021 est adopté, avec modification, concernant l'ajout de la demande des membres d'obtenir un document de travail concernant l'application de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST).

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis est déposé. À la demande d'un membre patronal, il est convenu de préciser au tableau de suivis la date de la séance à laquelle le suivi relatif aux accidents de transport sera présenté.

4. Points consensuels : Ces points font l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration

4.1. Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (Taux d'empoussièrement d'amiante) - Adoption finale

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le texte final du Règlement modifiant le Code de sécurité dans les travaux de construction (taux empoussièrement d'amiante);
- demande à la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration de soumettre ce règlement au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-84-21

4.2. Création d'un comité indépendant pour l'approbation des politiques de subventions

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration indique que ce dossier a été recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique, sous réserve de la proposition de membres qui n'était pas finalisée. Elle présente l'historique de ce comité, l'objectif de sa nouvelle constitution, ainsi que la proposition de membres, soit M^{me} Lyne Sauvageau, présidente-directrice générale de l'IRSST, qui assurerait la présidence du comité, M^{me} Isabelle Lessard, ancienne directrice générale de l'ASP Via Prévention, ainsi que M^{me}

Jessica Riel, professeure à l'Université du Québec en Outaouais.

À cet égard, elle rappelle l'importance du caractère indépendant de ses membres, comme prévu à la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission, dans le but d'empêcher toute perception de conflit d'intérêts concernant le processus d'attribution des subventions.

[REDACTED]

[REDACTED]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- crée un comité indépendant sur l'approbation des politiques de subventions versées en vertu de l'article 104 de la LSST;
- approuve son mode de fonctionnement, son mandat et sa composition.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-85-21

4.3. Création d'un comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation

Le vice-président à la prévention explique le contexte et l'objectif visé par la création d'un comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement. Il indique notamment que la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) prévoit le déploiement des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs à tous les secteurs d'activités économiques en fonction du nombre de travailleuses et de travailleurs de l'établissement et que la Commission doit adopter un règlement sur les modalités d'application de ceux-ci au plus tard le 6 octobre 2024. Toutefois, la cible administrative proposée pour l'adoption du règlement est juin 2024.

Il indique également que comme discuté avec les membres du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et en réparation (3.75), la création d'un comité-conseil spécifique est nécessaire afin d'assurer la mise en œuvre efficace de ces travaux. Il explique ensuite les règles prévues pour sa composition, la présence d'experts et d'observateurs, ainsi que son mandat.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- constitue le comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de

prévention et de participation des travailleurs en établissement;

- approuve son mandat de cerner les problématiques liées à la santé et la sécurité du travail à partir de données probantes (statistiques, rapports, enquêtes, études, et autres), de proposer des priorités et des solutions et de faire des recommandations ayant pour objet la réglementation sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs. À cet égard, il doit effectuer des recommandations au conseil d'administration, notamment à l'effet de :
 - déterminer dans quels cas et conditions un employeur groupant moins de vingt travailleurs devra élaborer un programme de prévention et dans quels cas et conditions un tel employeur devra désigner au moins un représentant en santé et en sécurité;
 - déterminer les modalités et les délais d'élaboration, de mise en application et de mise à jour du programme de prévention et du plan d'action et établir une hiérarchie des mesures de prévention dans le contenu du programme de prévention et du plan d'action;
 - fixer le nombre minimum et maximum de membres d'un comité de santé et de sécurité (CSS), établir les règles minimales de fonctionnement de ces comités, et déterminer les procédures et modalités de désignation des membres représentants des travailleurs, à défaut d'entente;
 - fixer la fréquence minimale des réunions du CSS;
 - déterminer le temps qu'un représentant en santé et sécurité peut consacrer aux fonctions visées par la LSST;
 - déterminer le contenu et la durée de la formation des membres du comité de santé et de sécurité et des représentants en santé et en sécurité en établissement et prévoir le délai pour compléter ces formations.
- énonce que la cible administrative pour l'adoption du règlement sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation est fixée au mois de juin 2024 et qu'en conséquence, les travaux du comité devront être finalisés à une date favorisant le respect de cette cible, dans l'optique où ce règlement doit être adopté au plus tard le 6 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-86-21

4.4. **Programmation des investissements et des dépenses en RI 2022 (PIDRI)**

La présidente du comité sur les ressources informationnelles présente les principaux éléments discutés au sujet de la PIDRI 2022 lors des dernières séances du comité, ainsi que des vérifications demandées. Elle invite ensuite le vice-président à la transformation numérique à présenter les faits saillants de cette programmation et à fournir des précisions sur la volonté gouvernementale concernant la progression vers l'utilisation de services obligatoires, dont l'infonuagique. Des informations sont partagées sur la gestion du risque concernant le transfert de ressources de la Commission prévu dans le cadre de ces services obligatoires.



Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la transformation numérique et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2022 d'un total de 125,1 M\$ composé de :
 - 53 M\$ pour les ressources internes,
 - 33 M\$ pour les services professionnels,
 - 28,9 M\$ pour les frais de fonctionnement administratifs et technologiques,
 - 10,2 M\$ pour les acquisitions,
 et en autorise sa mise en œuvre;
- autorise le vice-président à la transformation numérique à signer les documents

afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-87-21

4.5. Engagement financier découlant de la PIDRI 2022

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la transformation numérique et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 89,1 M\$ pour des contrats liés aux services professionnels (37,5 M\$), aux frais de fonctionnement technologique (41,4 M\$) et à l'acquisition de biens en ressources informationnelles (10,2 M\$) à être octroyés de 2022 à 2024, dont l'autorisation de dépenser sera confirmée par l'approbation de la programmation des investissements et dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) de chacune des années concernées. La répartition de l'engagement financier pourrait varier entre les trois catégories pour tenir compte des besoins de l'organisation ou des exigences gouvernementales, notamment en matière d'infonuagique;
- autorise le vice-président à la transformation numérique à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-88-21

4.6. Engagement financier pour la numérisation de documents liés aux dossiers numériques des travailleurs et des victimes d'actes criminels pour l'année 2022

Le vice-président à l'administration et aux communications présente les faits saillants du mémoire relatif à l'engagement financier pour la numérisation de documents liés aux dossiers numériques des travailleurs et des victimes d'actes criminels pour l'année 2022. Il indique notamment que des travaux ont été entrepris avec Revenu Québec pour revoir l'entente afin de réduire les coûts. De plus, plusieurs initiatives sont en cours à la Commission afin de revoir les besoins en matière de numérisation, ce qui pourrait également contribuer à réduire les coûts de ce service dans les prochaines années.



Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration

- autorise un engagement financier de 3,6 M\$ pour la numérisation des documents liés aux dossiers numériques des travailleurs, des personnes victimes d'infractions criminelles et des sauveteurs pour l'année 2022;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer les documents afférents.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-89-21

5. Dossiers

5.1. Révision du Règlement intérieur de la CNESST

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration présente les travaux de révision du Règlement intérieur de la Commission, afin notamment de mettre en œuvre les nouvelles dispositions relatives à la gouvernance prévues à la LMRST, dont la

création du poste de président-e du conseil d'administration (PCA). D'autres modifications sont aussi proposées, découlant des résultats de l'exercice d'étalonnage ou encore, de la mise en œuvre de la Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives (LGRI), ou encore des adaptations effectuées en fonction de la nouvelle réalité de télétravail.



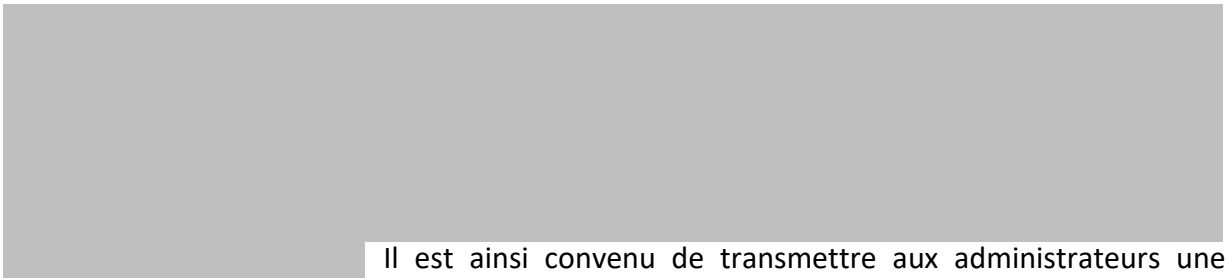
Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration, sous réserve des vérifications à effectuer :

- Adopte le projet de Règlement modifiant le Règlement intérieur de la CNESST;
- Demande à la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration de soumettre ce projet de règlement au ministre du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour approbation gouvernementale.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-90-21

5.2. Révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la CNESST

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration rappelle les principales discussions survenues et modifications demandées lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique concernant la révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Commission (Code d'éthique). Elle indique que la question de l'approbation des frais du ou de la PCA sera analysée et que cette fonction pourrait être confiée au ou à la président-e du comité de gouvernance et d'éthique. La secrétaire générale précise que cet élément sera précisé, le cas échéant, dans la Délégation de pouvoirs du conseil d'administration.



Il est ainsi convenu de transmettre aux administrateurs une nouvelle version du Code d'éthique pour une adoption par vote électronique (résolution A-91-21).

5.3. Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2022 - Adoption finale

Le vice-président aux finances présente brièvement les faits saillants du Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2022. Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte final du Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2022;
- autorise la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-92-21

5.4. Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail (LAT) pour l'année 2022 - Adoption finale

Le vice-président aux finances présente brièvement les faits saillants du Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la LATMP et des indemnités payables en vertu de la LAT pour l'année 2022. Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- adopte le texte final du Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2022;
- autorise la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité. Résolution A-93-21

5.5. Reddition de comptes détaillée des programmes de prévention de la CNESST

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration introduit cette présentation en rappelant que cette reddition de comptes vise notamment à répondre à la recommandation du Vérificateur général du Québec (VGQ) dans son « Audit de performance portant sur la *Prévention en santé et en sécurité du travail* » et de s'assurer que ses orientations stratégiques et budgétaires reflètent l'importance qui doit être accordée à la prévention en santé et sécurité du travail. Le vice-président à la prévention présente ainsi cette première mouture de reddition de comptes détaillée des programmes de prévention, sa portée, ainsi que les ajustements qui seront apportés à partir de 2022 pour la reddition de comptes de ces programmes. Le conseil d'administration prend acte de la reddition de compte détaillée des programmes de prévention de la Commission.

5.6. Vidéo historique pour le 25e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale

La vice-présidente à l'équité salariale présente les différentes actions qui seront déployées au cours des prochains mois afin de souligner le 25^e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale, qui aura lieu le 21 novembre prochain. Elle fait notamment mention de la vidéo historique réalisée pour l'occasion, ainsi que des différentes actions prévues sur les réseaux sociaux. À la suggestion d'un membre syndical, les dates prévues pour l'ensemble de ces actions seront transmises par courriel aux administrateurs. Le conseil d'administration prend acte des actions prévues pour le 25^e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale.

5.7. Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail - 5e appel de projets

La vice-présidente aux normes du travail présente les faits saillants relatifs au 5^e appel de projets dans le cadre du Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail. Elle répond aux questions d'un membre patronal, notamment sur la prise en compte de la nouvelle réalité de télétravail dans le cadre de cet appel de projets ainsi que sur les critères de sélections. Les administrateurs en profitent pour saluer cette initiative, qui s'avère encore pertinente dans les milieux de travail. La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration indique à son tour qu'il s'agit d'un programme porteur afin de prévenir le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail et elle invite les administrateurs à diffuser l'information relative à cet appel de projets.

Le conseil d'administration prend acte du lancement du 5^e appel de projets dans le cadre du Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail.

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration fait état des principaux éléments présentés concernant ce suivi lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique, dont le sondage réalisé dernièrement auprès des employés de la Commission sur leur santé et leur appréciation de l'organisation du travail actuelle et à venir, ainsi que les différentes phases du plan de retour progressif des employés dans les

établissements de la Commission.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique en profite ensuite pour rappeler les enjeux liés au programme Pour une maternité sans danger (PMSD) dans le contexte de la COVID-19, afin que davantage de travailleuses soient affectées à un autre poste ou à d'autres tâches au lieu d'être retirées du milieu de travail. En réponse à cette problématique, le directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux présente un état de situation des orientations en lien avec PMSD dans le contexte de la COVID-19. Il présente par la suite un état de situation épidémiologique à travers le monde, ainsi que de la couverture vaccinale à l'internationale et au Québec, des prochaines étapes de la campagne de vaccination, ainsi que des assouplissements aux mesures sanitaires annoncés dernièrement et ceux à venir. Il souligne que les éclosions en milieu de travail sont à la baisse et qu'un travail d'arrimage est réalisé concernant les guides produits par la Santé publique et ceux de la Commission, en vue d'une bonne cohérence. Il répond par la suite aux questions et aux préoccupations des membres sur les assouplissements possibles dans le secteur minier, les risques d'une 5^e vague de contaminations de COVID-19, la durée de l'obligation d'un passeport vaccinal pour certains secteurs d'activités, ainsi que les recommandations de la Santé publique concernant le retour en établissement en mode hybride. Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission.

6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

La présidente-directrice générale relate les principaux éléments présentés au comité de gouvernance et d'éthique lors de sa dernière séance concernant la mise en œuvre de la LMRST, dont la proposition de tableau de bord, qui sera mise à jour pour chaque séance de ce comité. Elle rappelle également qu'un Lac-à-l'épaule est prévu le 25 janvier 2022 afin de discuter tous ensemble des grandes orientations quant à la mise en œuvre de cette loi. Elle invite ensuite la directrice générale du Bureau de coordination réglementaire à présenter l'architecture du tableau de bord qui sera mis à jour et suivi mensuellement.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique quant à lui que les membres du comité ont fait valoir l'importance que la Commission agisse avec rapidité et une grande transparence envers les administrateurs dans le cadre des enjeux de mise en œuvre de cette loi. Il rappelle également la demande relative à l'obtention d'un cheminement critique des différents biens livrables, de l'implication des partenaires, dont les différents comités du conseil d'administration, et des étapes critiques de la mise en œuvre de cette loi, afin d'être en mesure de pouvoir anticiper les orientations à fournir.

Les membres discutent ensuite du projet de résolution relatif à la mise en œuvre de cette loi. Des membres patronaux soulignent que les libellés de celle-ci pourraient porter à confusion puisque la reddition de compte fluide et transparente auprès du conseil d'administration s'applique à tout dossier stratégique et non seulement à la mise en œuvre de la LMRST. Il est convenu qu'une version modifiée de ce projet de résolution sera déposée à la séance du conseil d'administration du 16 décembre.

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration précise à cet égard qu'une procédure de médiation est en place à la Commission, mais que la reddition de comptes régulière qui sera exercée auprès du conseil d'administration aura entre autres pour objectifs de dénouer rapidement toute impasse, permettant ainsi une mise en œuvre optimale. Elle mentionne également qu'une réorganisation de la gouvernance du programme a été effectuée dernièrement, afin d'assurer une coordination optimale de la mise en œuvre de cette loi et qu'une grande mobilisation est présente au sein des différents secteurs touchés à la Commission. Le conseil d'administration prend acte de la mise en œuvre de la LMRST.

7. Rapports des présidents des comités stratégiques

7.1. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du 15 novembre 2021.

7.2. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles

La présidente du comité sur les ressources informationnelles présente les faits saillants de la séance du 11 novembre 2021.

8. Dépôt de documents

8.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État - Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 23 septembre au 27 octobre 2021.

8.2. Statistiques sur les dossiers de décès acceptés (période du 1er janvier au 30 septembre 2021)

Le conseil d'administration prend acte des décès en date du 30 septembre 2021.

8.3. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord d'admissibilité des réclamations en date de septembre 2021.

9. Divers

10. Huis clos

Un huis clos est tenu en présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration et un second huis clos est tenu sans la présence de celle-ci.

11. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 12 h 05.

12. Prochaine séance – 16 décembre 2021 à 8 h 30

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence, le 16 décembre 2021
« Tel qu'adopté à sa séance du 24 février 2022 »

Présent-e-s :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} Karolyne Gagnon	membre patronale
M ^{me} Patricia Jean	membre patronale
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronale
M ^{me} Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M. François Vincent	membre patronal
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Carole Neill	membre syndicale
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndicale
M ^{me} Anne Racine	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Invité-e-s :

M. Horacio Arruda	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M ^{me} Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M ^e Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes de travail
M ^{me} Carole Bergeron	directrice générale du Bureau de coordination réglementaire
M ^{me} Christine Savard	directrice générale de la gouvernance du conseil stratégique en prévention
M ^{me} Caroline Clark	directrice générale du programme de la LRMSST

1. Ouverture de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration préside la séance, qu'elle déclare ouverte à 8 h 35.

2. Ordre du jour

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé. Un membre patronal demande que les points 5.12 et 5.13 soient devancés et souligne que la section « Rapports des président(e)s des comités stratégiques » devrait davantage être placée à la suite de la section « Dossiers ».

Des membres syndicaux notent plusieurs enjeux concernant le présent ordre du jour, en soulignant notamment que les séances du conseil d'administration sont très chargées et qu'il devient difficile, d'assurer le suivi et l'analyse nécessaire aux différents dossiers. Ils font ensuite part de certaines préoccupations concernant la présentation et la mise en œuvre des différents livrables de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST). Dans une optique de bonne gouvernance, ils soulignent également l'importance de permettre les échanges nécessaires entre les administrateurs sur les sujets stratégiques. Un membre syndical exprime ensuite certaines préoccupations quant au respect des règles relatives à la création du nouveau comité aviseur. Un autre membre syndical fait état d'enjeux, pour l'organisation dont il est membre, d'assurer une bonne représentativité sur ces nombreux comités et de mener de front l'ensemble des travaux relatifs à la mise en place de la LMRSST, en parallèle avec les autres dossiers de la Commission.

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration mentionne que leurs préoccupations sont bien entendues. La question de gouvernance sera analysée afin de répondre aux enjeux identifiés, dont l'optimisation des séances du conseil d'administration, en veillant à permettre le niveau d'échange adéquat souhaité par tous. Elle rappelle que la participation active du conseil d'administration est fondamentale pour la bonne mise en œuvre de la LMRSST et qu'une discussion aura lieu avec le comité exécutif pour trouver des solutions.

Un membre patronal souligne en effet que plusieurs dossiers d'importance touchent la Commission et son conseil d'administration dans le contexte actuel, créant ainsi des enjeux de gestion de temps et de priorités, mais que les administrateurs doivent s'assurer également de respecter leurs rôles et responsabilités en investissant du temps à cet égard.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Mme Josée Méthot indique qu'elle se retirera de la séance pour la présentation du point 5.3 sur la relocalisation du poste de sauvetage minier à Val-d'Or et M. Simon Lévesque déclare son intention de se retirer pour le point 5.9 sur les subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP), tous deux en raison d'une apparence de conflit d'intérêts. Les autres membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu de la séance du 18 novembre 2021

Le compte rendu de la séance du 18 novembre 2021 est adopté

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4. Rapports des président(e)s des comités stratégiques

4.1. Rapport du président du comité d'audit

Le président du comité d'audit présente les faits saillants de la séance du 2 décembre 2021. Il explique le mandat prévu pour le Vérificateur général du Québec concernant les plans d'audits des états financiers de la Commission et du Fonds de la santé et de la sécurité du travail. Il souligne également que plusieurs rapports d'audit interne ont été présentés et qu'ils sont tous sous contrôle.

4.2. Rapport du président du comité de placement et capitalisation

Le président du comité de placement et de capitalisation mentionne les divers sujets présentés lors de la séance du 8 décembre 2021. Les principaux échanges de cette rencontre portaient notamment sur la recommandation relative à la modification de la politique de placement de la Commission à l'égard du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST).

4.3. Rapport de la présidente du comité des ressources humaines et du budget

La présidente du comité des ressources humaines et du budget présente un résumé des dossiers discutés lors de la séance du 8 décembre 2021 soit, le Cadre de référence en matière de télétravail, les effectifs additionnels requis pour la mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST), ainsi que l'analyse des budgets détaillés pour 2022. Pour ces deux derniers dossiers, elle mentionne les principaux enjeux discutés par les membres du comité. En réponse à une question d'un membre patronal, elle fournit des précisions sur la recommandation du comité concernant la demande d'effectifs additionnels.

4.4. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants des dossiers présentés lors de la séance du 9 décembre 2021. Il souligne que plusieurs dossiers seront présentés pour décision lors de la présente séance, ayant reçus une recommandation favorable de la part du comité, puis il présente brièvement les autres sujets discutés lors de cette séance.

4.5. Rapport du président du comité immobilier

Le président du comité immobilier présente les faits saillants de la séance du 9 décembre 2021. Le comité a recommandé l'approbation de plusieurs engagements financiers, qui concernent principalement la signature de baux. Le comité a également étudié lors de cette rencontre la reddition de comptes trimestrielle du Projet immobilier d'Estimauville.

5. Points consensuels : Points faisant l'objet d'une recommandation favorable d'un comité stratégique ou d'un comité-conseil du conseil d'administration

5.1. Nomination des membres des comités-conseils

Le conseil d'administration :

- nommé à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) les personnes suivantes :
 - M. Jean-François Verret
 - M. Jocelyn Deschênes
 - M. Marc Beaubien**
 - M. Martin Gagnon
 - M. Christian Goulet
 désignées par la partie patronale,
 - M. Claude Bénard
 - M. Dominic Lemieux
 - Me Julie Hébert
 - M. André Racicot
 - Mme Karine Sénéchal
 désignées par la partie syndicale.

- nommé à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) les personnes suivantes :
 - M. Jean-François Beaudry
 - M. Luc Boily
 - M. François Doran-Plante
 - M. Alain Lahaie
 - M. Nicolas Laliberté
 - M. Stéphane Paré
 - M. Étienne Fortin**
 désignées par la partie patronale,
 - M. Denis Jr. Archambault
 - M. Jacques-Émile Bourbonnais
 - M. Bertrand Gauthier
 - M. Jean-Michel Houdet
 - M. Steve Prescott
 - M. Simon Lévesque
 - M. Éric Nantel
 désignées par la partie syndicale.

- nommé à titre de membres du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d'action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) les personnes suivantes :
 - M. Sébastien Boivin**
 - M. Jocelyn Deschênes
 - M. Jean-François Verret
 - M. Martin Gagnon
 - M. Christian Goulet
 désignées par la partie patronale,
 - M. Dominic Lemieux
 - M. David Comeau
 - M. Claude Bénard
 - M. André Racicot
 - M. Éric Savard
 désignées par la partie syndicale.

- nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) les personnes suivantes :

M^e Karolyne Gagnon
 M. Alexandre Gagnon
 M^{me} Claire Fournier
 M. Marc-André Pedneault
 désignées par la partie patronale;

M^{me} Isabelle Laurin
 M. Daniel Demers
M^{me} Sophie Martin
 M^{me} Mireille Pelletier
 désignées par la partie syndicale.

- nomme à titre de membres du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement les personnes suivantes :

M^{me} Annick Delisle
 M. Alexandre Gagnon
 M. Éric Dunn
 M. Marc-André Pedneault
 désignées par la partie patronale;

M^{me} Annie Landry
 M. Samuel Elie Lesage
 M^{me} Mireille Pelletier
 M^{me} Julie Hébert
 désignées par la partie syndicale.

5.2. **Projet de règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative aux participants de l'Office franco-qubécois pour la jeunesse et de l'Entente relative aux participants de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse - Adoption finale**

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale, le conseil d'administration :

- adopte le texte définitif du Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative à la protection des participants aux programmes de l'Office franco-qubécois pour la jeunesse;
- adopte le texte définitif du Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative à la protection des participants aux programmes de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse;
- demande à la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration de soumettre ces règlements au ministre responsable de l'application de la LATMP pour approbation gouvernementale et publication à la *Gazette officielle du Québec*

5.3. **Nouveau bail – Relocalisation du poste de sauvetage minier à Val-d'Or**

Comme indiqué en début de séance, Mme Josée Méthot se retire de la séance pour le présent point, en raison d'une apparence de conflit d'intérêts.

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier maximal de 3 168 592 \$ dans le cadre d'un appel d'offres visant la relocalisation des locaux du poste de sauvetage minier de Val-d'Or, composé de :
 - o 1 122 462 \$ pour un bail de dix ans, du ou vers le 1^{er} octobre 2022 au ou vers le 30 septembre 2032. L'espace à bureaux loué, sujet à mesurage, est de 184,80 m² et le taux unitaire annuel est de 256,66 \$/m² pour toute la durée du bail. L'espace pour le garage et l'entreposage loué, sujet à mesurage, est de 267,30 m² et le taux unitaire annuel est de 225,22 \$/m² pour toute la durée du bail. Les taux sont sujets à la clause d'indexation annuelle d'ajustements périodiques au taux réel des frais d'exploitation et des taxes;
 - o 561 231 \$ pour l'utilisation de l'option de renouvellement d'une durée de 5 ans, du ou vers le 1^{er} octobre 2032 au ou vers le 30 septembre 2037. Les taux unitaires annuels sont sujets à la clause d'indexation annuelle d'ajustements périodiques au taux réel des frais d'exploitation et des taxes;
 - o 1 484 899 \$ pour les travaux d'améliorations locatives et de mobilier;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer les documents afférents.

5.4. Amendement au bail – 7171, boulevard Jean-Talon Est, Montréal

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise, pour les locaux situés au 7171, boulevard Jean-Talon Est à Montréal :

- autorise, pour les locaux situés au 7171, boul. Jean-Talon Est, à Montréal, un engagement financier supplémentaire de 8 500 \$ pour l'ajout de deux interconnexions au bail actuel, par un amendement à l'avenant 3 de celui-ci, pour une durée de quinze mois, du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023;
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

5.5. Projet Nouvel environnement Lanaudière (NEL) : mesure d'atténuation liée à l'échéancier du projet

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise, pour les locaux situés au 432, rue de Lanaudière, à Joliette, un engagement financier de 125 322 \$ pour la location d'espaces à bureaux, pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} mai 2022, et ce, à titre de mesure d'atténuation liée au risque de glissement de l'échéancier du projet NEL. L'espace loué, sujet à mesurage, est de 1 899,67 m² et le taux unitaire annuel est de 257,09 \$/m². Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle des frais d'exploitation et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel.
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

5.6. Délocalisation des services auxiliaires – Ajout d'une provision budgétaire pour les travaux d'amélioration locative

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité immobilier, le conseil d'administration autorise un engagement financier supplémentaire de 1 000 000 \$ pour les travaux d'améliorations locatives dans le cadre du projet de délocalisation des services auxiliaires, inclus à la portée du Projet immobilier D'Estimauville (PIE), lequel proviendra de la réserve pour risques du PIE. Le montant total autorisé pour les travaux d'améliorations locatives du projet de délocalisation des services auxiliaires devient donc de 6 309 398 \$.

5.7. Démarche de planification des travaux réglementaires en fonction de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

Le président du comité de gouvernance et d'éthique débute en expliquant les principales discussions et enjeux soulevés par les membres du comité en lien avec la démarche de planification des travaux réglementaires élaborée dans le cadre de la mise en œuvre de la LMRSSST. Il souligne notamment les enjeux relatifs à la formation nécessaire à l'application du Règlement sur les mécanismes de prévention propres au chantier de construction, avant son entrée en vigueur. Il rappelle également les préoccupations soulevées concernant l'application du régime intérimaire. Un membre patronal ajoute que des communications aux clientèles devraient être transmises à cet égard, dans l'attente de la diffusion des outils nécessaires à la mise en œuvre de ce régime.

Le vice-président à la prévention indique que des messages de sensibilisation seront en effet transmis dès le mois de janvier 2022 afin que les milieux de travail soient sensibilisés aux nouvelles obligations découlant du régime intérimaire et que des outils seraient diffusés au cours du mois de février. En ce qui concerne les mécanismes de prévention propres au chantier de construction, il ajoute que des précisions leur seront fournies sur la séquence prévue pour les formations préalables à sa mise en œuvre.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]. Il est ainsi convenu que la démarche de planification des travaux réglementaires en fonction de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, incluant le mandat actualisé du comité-conseil de révision de l'Annexe I du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) sera transmis pour vote électronique, à la suite de l'actualisation de la note sur les habilitations réglementaires prévues à la LATMP.

5.8. Constitution d'un comité aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRSSST

Le vice-président à la prévention explique qu'il s'agit d'un comité mis sur pied afin d'accompagner les milieux de travail sur les différents outils développés par la Commission dans le cadre de la LMRSSST. Il précise également le mandat prévu pour ce comité, qui est non réglementaire et permet la consultation stratégique et les échanges à haut niveau pour répondre aux besoins et aux préoccupations des parties.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique résume ensuite les discussions de la rencontre du 9 décembre dernier concernant la constitution de ce comité aviseur. Il précise que le comité en recommande la constitution, mais a décidé de laisser le conseil d'administration se prononcer sur sa composition.

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- approuve la constitution d'un comité aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail sur les différents outils développés par la CNESST dans le cadre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST), sa composition et son mandat.

5.9. Subventions aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'exercice financier 2022

Comme annoncé en début de séance, M. Simon Lévesque se retire de la séance pour la présentation du présent sujet, en raison d'une apparence de conflit d'intérêts.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente un résumé des discussions survenues lors de la dernière séance du comité concernant l'adoption du budget relatif aux demandes de subvention des ASP pour l'exercice financier 2022, dont la question de la reddition de comptes demandée sur les sommes versées pour l'année 2021.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte les demandes de subvention des ASP pour l'exercice financier 2022;
- autorise le paiement des sommes en trois versements aux dates et selon les modalités prévues aux Règles budgétaires à l'intention des associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail de la Commission;
- demande qu'une reddition de comptes de l'utilisation des sommes versées aux associations sectorielles paritaires en 2021 soit effectuée au plus tard au printemps 2022.

5.10. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail relativement aux espaces clos

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail relativement aux espaces clos;
- autorise la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la CNESST, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur 6 mois après la date de cette publication.

5.11. Règlement modifiant le Règlement sur le financement (Unité 77040)

Le vice-président aux finances présente les faits saillants de ce mémoire et fournit les précisions demandées par le comité de gouvernance et d'éthique sur la comparaison avec la couverture des domestiques prévues par le régime de santé et de sécurité du travail ontarien. Il indique également que des analyses sont en cours afin de trouver la meilleure façon d'assurer une saine gestion de ces dossiers de réclamation.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- adopte le Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement sur le financement;
- demande à la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration de faire publier ce règlement à la *Gazette officielle du Québec*.

5.12. Effectifs additionnels requis pour la mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration rappelle la recommandation du comité des ressources humaines et du budget concernant les effectifs additionnels requis pour la mise en œuvre de la LMRST. Il est notamment question d'autoriser la Commission à poursuivre les démarches auprès du Conseil du Trésor et de présenter les résultats de ces démarches avant d'autoriser les budgets afférents. La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration mentionne également que la Commission ne peut réussir une bonne mise en œuvre de la LMRST sans l'ajout de ces effectifs additionnels. Le vice-président aux finances fournit des précisions sur les rôles et responsabilités du Conseil du Trésor et du conseil d'administration sur ce processus, en précisant que le conseil devra autoriser l'impact budgétaire de l'ajout de ces ressources.

Les membres discutent ensuite de la justification de besoin d'ETC récurrents pour la mise en œuvre de cette loi ainsi que du ratio d'ETC récurrents et non-récurrents demandés, qui pourrait être modifiée lors de la prochaine présentation au conseil d'administration.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- prend acte de l'estimation de la dépense annuelle permettant de combler les besoins d'effectifs additionnels requis pour la mise en œuvre de la LMRST (selon le rythme d'embauche prévu, soit l'équivalent de 137,5 ETC et 13,2 M\$ en 2022 pour atteindre 153,8 ETC récurrents et 16,7 M\$ en 2027), laquelle pourrait faire l'objet d'une demande d'amendement au budget détaillé des frais d'administration pour 2022;
- autorise la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration à entreprendre les démarches gouvernementales requises et de revenir au conseil d'administration pour la décision finale sur le seuil d'effectifs requis.

5.13. Budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2022

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration approuve les budgets détaillés des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs de la CNESST pour 2022 :

CNESST – Frais d'administration

- **568 962 800 \$** pour le budget d'exploitation.
- **43 058 900 \$** pour le budget d'immobilisations (33 423 600 \$) et d'actifs au titre de droits d'utilisation (9 635 300 \$).

FSST – Programmes de prévention

- **156 765 700 \$** répartis comme suit :
 - o **83 307 400 \$** pour les paiements pour les services de santé au travail.
 - o **30 455 700 \$** pour l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail dont, **26 612 200 \$** pour la subvention de fonctionnement récurrent ainsi que des réserves totalisant 3 843 500 \$, dont les sommes seront versées sur présentation de pièces justificatives.
 - o **43 002 600 \$** pour les subventions pour la formation et l'information, dont :
 - **27 368 000 \$** pour les associations sectorielles paritaires (ASP);
 - **238 000 \$** pour l'ASP – Secteur construction;
 - **7 533 300 \$** pour le volet patronal, soit :
 - **6 581 000 \$** pour les subventions aux associations d'employeurs (article 104);
 - **952 300 \$** pour la participation aux travaux du secteur SST (article 105);
 - **7 533 300 \$** pour le volet syndical, soit :
 - **6 878 400 \$** pour les subventions aux associations syndicales (article 104);
 - **654 900 \$** pour la participation aux travaux du secteur SST (article 105);
 - **30 000 \$** pour les autres associations;
 - **300 000 \$** autres.

CNESST – Tribunaux administratifs

- **77 587 200 \$** pour la quote-part dans le financement du Tribunal administratif du travail;
- **1 200 \$** pour la quote-part dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

5.14. Engagement financier pour les ententes avec Revenu Québec des secteurs des normes du travail, de l'équité salariale et de la santé et sécurité du travail

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier de 4 500 000\$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022, pour poursuivre les 3 ententes suivantes avec Revenu Québec :
 - o Entente relative à l'encaissement des versements périodiques pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST);
 - o Entente relative à la perception du prélèvement de la Commission des normes du travail (CNT) par le Ministère du Revenu;
 - o Entente de services « Déclaration des employeurs en matière d'équité salariale (DEMES) » avec la Commission de l'équité salariale (CES);
- autorise le vice-président aux finances à signer les documents afférents.

5.15. Taux de revalorisation pour l'année 2022

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration fixe à 2,7 % le taux de revalorisation applicable à compter du 1er janvier 2022 pour l'année 2022.

5.16. Modification à la politique de placement de la CNESST

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de vice-président aux finances et du comité de placement et de capitalisation, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la politique de placement de la Commission à l'égard du portefeuille du FSST.

6. Dossiers

6.1. Bilan provisoire de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023

Le vice-président à la prévention, accompagné de la directrice générale du Bureau de coordination réglementaire, présente les faits saillants du Bilan provisoire de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023.

Un membre syndical soulève des préoccupations relatives au délai d'approbation gouvernementale du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Annexe I : modification de valeurs d'exposition admissibles - 96 contaminants- dont l'amiante), qui a été adopté par le conseil d'administration le 17 décembre 2020. La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration partage cette préoccupation et indique que la Commission effectue régulièrement des rappels dans le cadre de ce dossier.

Sur un autre ordre d'idées, elle annonce que les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont tenu à se joindre à elle pour exprimer aux membres des comités-conseils réglementaires leurs félicitations à l'égard de l'excellent travail accompli dans le cadre de la réalisation des travaux réglementaires au cours de l'année 2021, ayant notamment surpassé la cible de l'indicateur 2.3.1 du Plan stratégique de la CNESST 2020-2023 en 2021, avec un taux de respect de 94,4% des travaux réglementaires, et ce, malgré le contexte de pandémie et de travaux entourant l'adoption de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail. Ils souhaitent également remercier les membres des comités-conseils pour cet excellent exercice du paritarisme, qui permet de dégager des consensus, de favoriser la mise en œuvre des nouvelles normes réglementaires et de favoriser ainsi des milieux de travail sains et sécuritaires.

Le conseil d'administration prend acte du bilan provisoire de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 pour les travaux réalisés en 2021.

6.2. Bilan de l'Escouade de prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires (TET)

Le vice-président à la prévention, accompagné de la directrice générale de la gouvernance du conseil stratégique en prévention, présente le bilan de l'Escouade de prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires (TET).

Le conseil d'administration prend acte du Bilan de l'Escouade de prévention auprès des travailleurs étrangers temporaires (TET).

6.3. Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires – état d'avancement des travaux

La vice-présidente aux normes du travail présente l'état d'avancement des travaux pour l'élaboration de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires. Cet état d'avancement vise notamment à répondre à la demande du conseil d'administration de formuler des propositions d'actions favorisant le respect des droits et des obligations en matière de santé et de sécurité du travail et des conditions de travail des TET, et ce, en collaboration avec les parties prenantes. Des membres syndicaux en profitent pour souligner l'importance de ce dossier, en raison notamment de la clientèle plus vulnérable visée par cette stratégie.

Le conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement des travaux pour l'élaboration de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

7. Dossiers corporatifs

7.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST

À l'invitation de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration, l'observateur du ministère de la Santé et des Services sociaux, Dr Arruda, présente les développements récents relatifs à la crise sanitaire de la COVID-19, dont un état de situation du variant Omicron et de ses impacts, ainsi que des récents avis de la Santé publique à cet égard. La présidente indique que les administrateurs seront tenus informés rapidement des prochaines annonces à venir pour les milieux du travail en lien avec cette crise sanitaire. Un membre patronal rappelle également être en attente de précisions concernant sa demande d'allègement pour le secteur minier, en lien avec les milieux de travail dont la vaccination est obligatoire.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST.

7.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration présente l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRST. À l'aide du tableau de bord, elle présente les différents livrables réalisés et ceux à venir. Elle indique également que la forme de ce tableau sera optimisée, sur le plan des légendes et des étapes à venir. En réponse à un commentaire d'un membre syndical, elle note que des livrables seront ajoutés, notamment en ce qui concerne la gouvernance, la cotisation et les mécanismes de prévention propres au chantier de construction.

Le conseil d'administration prend acte de l'engagement de la permanence de la Commission d'informer avec diligence le conseil d'administration de tout enjeu stratégique, écueil ou impasse pouvant survenir et mettant en jeu la réalisation prévue des différents livrables stratégiques pour la mise en œuvre de la LMRST y compris pour l'exercice des pouvoirs règlementaires de la Commission.

8. Dépôt de documents

8.1. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte de la présente version du tableau de bord d'admissibilité des réclamations, en date du mois d'octobre 2021.

8.2. Mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST pour 2022

Le conseil d'administration prend acte de la mise à jour de la liste des professionnels de la santé désignés par la CNESST pour 2022.

8.3. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 28 octobre au 24 novembre 2021.

8.4. Candidature de la CNESST pour le Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022 – Mise en œuvre proactive de la Loi sur l'équité salariale depuis 25 ans

Le conseil d'administration prend acte de la Candidature de la Commission pour le Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022.

8.5. Projet immobilier D'Estimauville (PIE) – Reddition de comptes trimestrielle

Le conseil d'administration prend acte de la reddition de comptes trimestrielle du PIE.

8.6. Indice de performance de la CNESST

Le conseil d'administration prend acte des résultats de la Commission pour l'année 2020-2021 de l'indice de performance de l'administration publique.

9. Divers

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration présente un état de situation CNESST à la suite de la faille de sécurité découverte par un informaticien qui a forcé des gouvernements partout dans le monde, dont Québec et Ottawa, à fermer leurs sites. Elle rappelle également qu'une formation sur la sécurité de l'information sera offerte aux administrateurs à l'hiver 2022.

10. Huis clos

Un huis clos est tenu en présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration et un second huis clos est tenu sans la présence de celle-ci.

11. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration et chef de la direction lève la séance à 12 h 30.

12. Prochaine séance – 24 février 2022 à 13h

COPIE CONFORME

(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS, le 24 février 2022

« Tel qu'adopté à sa réunion du 31 mars 2022 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M ^{me} Anny Bienvenue	membre patronale
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} Karolyne Gagnon	membre patronale
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Caroline De Pokomandy-Morin	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Se sont excusés :

M ^{me} Carole Neill	membre syndicale
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndicale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical

Invité-e-s :

M ^{me} Patricia Jean	vice-présidente aux finances, Construction Albert Jean Ltée
Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
Dr Richard Massé	directeur de santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M ^{me} Caroline Clark	directrice générale du programme LMRST
M. Pierre Cyr	directrice de la planification, de la performance et de l'innovation
M ^e Carole Bergeron	directrice générale du Bureau de la coordination réglementaire
M ^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications
M ^{me} Nicole Laplante	représentante de la firme Cossette
M. Yvon Brossard	représentant de la firme Cossette
M. Dany Pigeon	directeur général de l'expertise immobilière et matérielle
M. Éric Sirois	directeur de l'hygiène du travail

1. Ouverture de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration préside la séance qu'elle déclare ouverte à 13 h. Elle souligne l'arrivée de Mme Anny Bienvenue à titre de membre du conseil d'administration depuis le 26 janvier 2022 et la félicite pour sa nomination. Elle annonce le départ de Mme Patricia Jean et les membres du conseil d'administration se joignent à elle pour la remercier chaleureusement pour son engagement au sein du conseil d'administration de la Commission et de ses comités, depuis le 17 novembre 2010.

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration annonce également l'arrivée de Mme Caroline de Pokomandy-Morin à titre d'observatrice du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en remplacement de Mme Racine. Elle souligne également la présence de M^e Yan Paquette, sous-ministre adjoint à la Justice, à titre d'observateur pour la présente séance, dans le cadre du programme de relève de premier dirigeant de la fonction publique. Concernant l'observateur désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux, elle mentionne que Dr Boileau se joindra au point 6.1. Les membres se joignent à elle pour remercier également chaleureusement Mme Racine et Dr Arruda pour leur participation au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité. Résolutions A-09-22, A-22-22 et A-23-22

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé. La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration souligne que le gabarit d'ordre du jour a été révisé afin de permettre de plus amples échanges entre les membres sur les dossiers présentés.

En réponse à une question d'un membre patronal, il est convenu de transmettre par courriel des précisions sur la date de fin du mandat de soutien et d'accompagnement des milieux de travail à faire face à la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19, dans le cadre de la gestion de la Politique de subvention pour la participation des associations d'employeurs et des associations syndicales aux travaux de la Commission (article 105 LSST).

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 16 décembre 2021

Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2021 est adopté. Un membre patronal souligne une modification à apporter à la composition du comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement, de concordance avec la résolution A-05-22.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé. En réponse à un commentaire d'un membre patronal, il est convenu d'ajouter un suivi sur l'état de situation du comité de liaison entre la Commission et le Bureau d'évaluation médicale (BEM), comme discuté lors de la séance du 18 novembre 2021.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d’administration fait un tour des différents projets ou dossiers en cours au sein de l’organisation. Elle mentionne tout d’abord qu’à la suite du Lac-à-l’épaule sur la mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) du 25 janvier dernier, l’organisation a poursuivi ses travaux afin de bien cerner les postulats qui se sont dégagés de cette rencontre. Un napperon illustrant ces constats a d’ailleurs été déposé dans le dossier de cette rencontre.

Elle rappelle que l’indice de performance des cinq grands organismes publics de l’administration publique pour la qualité et atteinte des cibles de leur plan stratégique réalisé par le Secrétariat du Conseil du trésor a été rendu public et que la Commission a obtenu la note de 92 %. Elle remercie les administrateurs pour le travail réalisé à cet égard, en guidant la Commission dans l’élaboration et le suivi de cette planification stratégique. Quant au taux de conformité en gestion contractuelle, elle mentionne que la Commission a obtenu la note de 97,7%.

Quant à la Déclaration de services (DS) de la Commission, elle indique que le Conseil du Trésor a demandé aux ministères organismes publics d’actualiser leur DS afin de mieux les axer sur les besoins de nos clientèles. Une DS actualisée sera ainsi présentée aux séances du comité de gouvernance et d’éthique et du conseil d’administration du mois de mars prochain.

Elle annonce ensuite que le 5^e appel de projets est en cours dans le cadre du Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail et ayant pour objectif de soutenir financièrement des initiatives d’organismes admissibles souhaitant favoriser un climat de travail exempt de harcèlement. Elle mentionne qu’un courriel leur sera transmis afin de leur permettre de faire suivre cette information auprès de leur réseau.

Sur le plan des ressources humaines, elle mentionne que le retour progressif des employés en établissement se poursuit. Elle dresse un état de situation de ce nouveau mode de travail hybride et souligne notamment qu’un dialogue en continu est en place avec les représentants syndicaux de l’organisation. Elle souligne finalement les principales informations pertinentes sur les campagnes publicitaires seront déposées dans le cadre de ce rapport de la présidente-directrice générale. Les membres prennent acte de ce rapport.

5. Nomination de membres aux comités stratégiques et comités-conseils

Le conseil d’administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines (3.57) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale.
M. Jean-François Verret	M. Claude Bénard
M. Jocelyn Deschênes	M. Dominic Lemieux
M. Marc Beaubien	Me Julie Hébert
M. Martin Gagnon	M. Marc Robitaille
M. Christian Goulet	Mme Karine Sénéchal

Adoptée à l’unanimité. Résolution A-10-22

Le conseil d’administration nomme à titre de membres du comité-conseil sectoriel sur le suivi du Plan d’action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale,	Désignées par la partie syndicale.
M. Sébastien Boivin	M. Dominic Lemieux
M. Jocelyn Deschênes	M. David Comeau
M. Jean-François Verret	M. Claude Bénard
M. Martin Gagnon	M. Marc Robitaille
M. Christian Goulet	M. Éric Savard

Adoptée à l’unanimité. Résolution A-11-22

Le conseil d’administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction (3.76) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Jean-François Beaudry	M. Denis Jr. Archambault
M. Luc Boily	M. Jacques-Émile Bourbonnais
M. François Doran-Plante	M. Félix Ferland
M. Alain Lahaie	M. Jean-Michel Houdet
M. Nicolas Laliberté	M. Steve Prescott
M. Stéphane Paré	M. Simon Lévesque
M. Étienne Fortin	M. Éric Nantel

Adoptée à l’unanimité. Résolution A-12-22

Le conseil d’administration nomme titre de membres du comité-conseil sur la révision de l’annexe 1 et des sections V et VI du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.1) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Marc-André Pedneault	M. Jean-Michel Houdet
Mme Josée St-Laurent	M. François Ouellet
Mme Caroline Turgeon	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l’unanimité. Résolution A-13-22

Le conseil d’administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur la révision du Règlement sur la santé et la sécurité du travail (3.33.2) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Éric Dunn	Mme Mireille Pelletier
M. Marc-André Pedneault	M. Daniel Cloutier
Mme Josée St-Laurent	M. Daniel Demers
M. Éric Vézina	M. Jean-Michel Houdet

Adoptée à l’unanimité. Résolution A-14-22

Le conseil d’administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le partenariat (3.78) les personnes suivantes

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Marc-André Pedneault	M. François Ouellet
Mme Josée St-Laurent	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l’unanimité. Résolution A-15-22

Le conseil d’administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur les modalités d’application des mécanismes de prévention et de participation des travailleurs en établissement (3.82) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Josée St-Laurent	Mme Annie Landry
M. Alexandre Gagnon	M. Samuel Elie Lesage
M. Éric Dunn	Mme Mireille Pelletier
M. Marc-André Pedneault	Mme Julie Hébert

Adoptée à l’unanimité. Résolution A-16-22

6. Dossiers corporatifs

6.1. Crise sanitaire de la COVID-19

À l’invitation de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d’administration, le directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux présente un état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19, notamment concernant la situation sur la scène internationale, la situation hospitalière et la campagne de vaccination au Québec, les assouplissements à venir quant aux mesures sanitaires, ainsi que l’analyse en cours des impacts de la COVID longue. Les membres échangent ensuite sur les enjeux de cohérence entre les milieux de travail et communautaires concernant les mesures sanitaires en vigueur, en respect des particularités de chacun, ainsi que de la traçabilité de la source de la contamination, particulièrement pendant la vague Omicron. Un membre patronal note également l’importance de la collaboration de la Santé publique dans le cadre de la mise en œuvre de la LMRST.

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d’administration aborde ensuite le volet des ressources humaines de la Feuille de route COVID-19, en fournissant notamment des précisions sur le retour en établissement en mode hybride. Le vice-président à l’indemnisation et à la réintégration au travail présente les données à jour concernant le volet de l’indemnisation. Il fait également état d’une problématique survenue au début du mois de janvier concernant la numérisation et le téléversement des nouvelles réclamations transmises par courriel, qui a occasionné un certain retard de traitement. En réponse à une question d’un membre patronal sur le nombre important de réclamations comptabilisées dans le secteur SCIAN « indéterminé » et des enjeux d’imputation de celles-ci, il souligne qu’il s’agit de réclamations dont le secteur n’a pas pu être référencé encore. Il est convenu que des précisions sur ces réclamations seront fournies aux membres.

Un membre patronal questionne ensuite sur la hausse importante de réclamations pour lésions professionnelles due à la vague Omicron et mentionne que dans le contexte particulier de cette vague de contaminations, où les symptômes semblent de façon générale être beaucoup plus légers que depuis le début de cette pandémie, il serait pertinent de se questionner de nouveau sur le bien-fondé de l’acceptation de ces lésions professionnelles. Le vice-président à l’indemnisation et à la réintégration au travail explique quels sont les critères d’acceptation de ces lésions. Les membres discutent ainsi de l’acceptation de ces réclamations, en lien avec la hausse importante de celles-ci et des obligations de la Commission prévues aux lois qu’elle administre. La présidente-directrice générale conclut en mentionnant que cette réflexion se poursuivra de concert avec la Santé publique.

Le vice-président à la prévention poursuit avec les faits saillants en prévention-inspection. Il rappelle notamment les récents ajustements des mesures sanitaires à respecter dans les milieux de travail. Le vice-président aux finances présente l’état de situation concernant les aspects financiers. Il présente l’état des rendements du Fonds de la santé et sécurité du travail (FSST) pour l’année 2021 et le début de l’année en cours, ainsi que les résultats de la

démarche concernant la demande de subvention pour le Fonds de la santé et de la sécurité du travail en vue de soutenir les employeurs du Québec en période de pandémie.

6.2. État de situation de la mise en œuvre de la LMRST

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d’administration présente les faits saillants de l’état de situation de la mise en œuvre de la LMRST. Elle invite ensuite la directrice générale du programme LMRST à présenter la nouvelle mouture du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Les étapes critiques ont été ajoutées afin d’être en mesure de suivre et d’aviser les administrateurs de tout retard ou problématique dans la mise en œuvre de cette loi. Elle présente ensuite les actions prévues à la période précédente, actuelle et celle à venir.

En écho aux discussions survenues lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d’éthique, la directrice générale mentionne que, dans le contexte médiatique actuel jumelé à une certaine saturation d’information, la Commission veillera à mettre en œuvre et à diffuser adéquatement les outils nécessaires aux milieux de travail dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi. Elle répond aux questions des membres concernant les séances d’information virtuelles et leur disponibilité en ligne, afin d’assurer la pérennité de ces outils. La présidente conclut en mentionnant qu’aucun écueil n’a été identifié jusqu’à présent pour la mise en œuvre de la LMRST et rappelle que ceux-ci seront communiqués aux administrateurs avec célérité, le cas échéant. Un membre patronal demande si ce tableau de bord peut être diffusé par les administrateurs. La présidente mentionne que celui-ci n’a pas été élaboré dans un objectif de diffusion grand public, mais qu’il peut être transmis sans problème à leurs représentants membres des comités-conseils.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 9 février 2022

La présidente du comité sur les ressources informationnelles désignée par les membres pour la séance du 9 février 2022 présente les faits saillants de la séance. Elle fait notamment un état de situation de la démarche relative à la conclusion d’un nouveau contrat pour les services d’un expert-conseil, ainsi que la période de transition prévue afin d’assurer le transfert d’expertise nécessaire.

7.2. Rapport du président du comité de gouvernance et d’éthique – Séance du 16 février 2022

Le président du comité de gouvernance et d’éthique présente les faits saillants de la séance du 16 février 2022. Il mentionne notamment que les membres ont discuté, lors de la présentation de la feuille de route COVID-19, de la possibilité de transférer au comité des ressources humaines et du budget la présentation des données relatives aux ressources humaines. Il mentionne également que la révision de la composition des comités stratégiques et de leur présidence, en respect du caractère paritaire du conseil d’administration sera abordée lors de la prochaine séance. Les membres discutent ensuite de la nomination à venir d’un ou d’une président-e du conseil d’administration et des travaux effectués afin de se conformer à cette nouvelle structure de gouvernance.

DOSSIERS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D’ÉTHIQUE

7.2.1. Modifications à la Délégation de pouvoirs du conseil d’administration de la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité au travail

Le président du comité de gouvernance et d’éthique mentionne que la présente version de la Délégation des pouvoirs du conseil d’administration tient compte d’une suggestion du comité concernant le pouvoir prévu à l’article 170.4 de la LATMP.

[REDACTED]

[REDACTED]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission, sous réserve des précisions à fournir concernant le programme d'aide à l'implantation et au fonctionnement des mécanismes de participation des employeurs des travailleuses et travailleurs.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-17-22

7.2.2. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) concernant les travaux d'arboriculture et d'élagage

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail relativement aux travaux d'arboriculture et d'élagage;
- autorise la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-18-22

7.2.3. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) concernant la sécurité des machines

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle les discussions survenues lors de la dernière séance du comité concernant ce projet de règlement et la demande concernant l'élaboration d'un document informatif sur l'interprétation de la notion de machine.

[REDACTED]

À la fin de cet échange, il est convenu de poursuivre avec le cheminement de ce projet de règlement. Les administrateurs seront avisés lors de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*. Des vérifications seront effectuées en parallèle concernant la Loi sur les ingénieurs et les responsabilités attribuées à ceux-ci dans le cadre de ce projet de règlement. Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail relativement à la sécurité des machines;
- autorise la présidente directrice générale et présidence du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-19-22

7.2.4. Projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction (taux d'empoussièrément par la silice, cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction et madriers de planchers d'échafaudage)

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Code de sécurité pour les travaux de construction;
- autorise la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration et chef de la direction de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modifications, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la *Gazette officielle du Québec* en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-20-22

DOSSIERS POUR PRÉSENTATION

7.2.5. Bilan annuel final sur les travaux réalisés en 2021 au regard de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle qu'une motion de félicitation (résolution A-115-21) été adoptée en décembre dernier concernant la réalisation des travaux réglementaires en 2021. Il souligne que ce bilan démontre qu'un travail exceptionnel a été réalisé de la part des comités-conseils et du personnel de la Commission. La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration indique également que cet excellent bilan a également contribué à l'atteinte, en 2021, d'un résultat de 94,4 % pour le taux de respect des échéanciers pour l'adoption de la réglementation en santé et sécurité du travail et l'atteinte de la cible de son plan stratégique.

Un membre patronal note qu'il serait intéressant de publier des fiches résumées des projets de règlements lors de leur publication, afin de faciliter leur compréhension et leur mise en œuvre, étant donné les nombreuses mises à jour apportées à la réglementation en santé et sécurité du travail.

Le conseil d'administration prend acte du bilan final annuel pour les travaux réalisés en 2021 de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 et des projets de règlement et règlements attendus en 2022.

7.2.6. Suivi du Plan d'action gouvernemental sur les avis du Rapport 351 d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*

Le vice-président à la prévention présente l'état d'avancement des travaux découlant du rapport du BAPE en vue du dépôt d'un Plan d'action gouvernemental. Il fait notamment état du projet d'entente entre le MELCC et le MSSS, à l'effet que la Commission soit avisée des nouveaux projets de valorisation des résidus amiantés afin qu'elle puisse intervenir de manière proactive lorsqu'elle le juge nécessaire. En réponse à une question d'un membre patronal, il fournit des précisions sur le rôle des différents comités-conseils et du comité-conseil sur le suivi du Plan d'action gouvernemental sur l'amiante (3.81) quant à la mise à jour de la réglementation concernant l'amiante. Il répond également aux questions d'un membre patronal concernant le processus à mettre en place entre la Commission et les autres organismes concernés quant aux nouveaux projets de valorisation de résidus amiantés et au rôle des promoteurs de ces projets, afin de s'assurer que ceux-ci soient informés le plus tôt possible des nouvelles mesures auxquels ils devront se conformer.

Le conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement des travaux découlant du rapport du BAPE en vue du dépôt d'un Plan d'action gouvernemental.

8. Dossiers

8.1. Contrat de services techniques pour l'entretien sanitaire du 1600, avenue D'Estimauville

Le président du comité immobilier explique l'historique et le contexte de cette demande d'autorisation d'un engagement financier additionnel pour l'octroi d'un contrat de services techniques pour l'entretien sanitaire du siège social de la Commission, à la suite de l'appel d'offres réalisé. Il indique également que le comité immobilier a été consulté par courriel et que celui-ci a recommandé l'autorisation de cet engagement financier.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et de la recommandation du comité immobilier obtenue par courriel le 11 février 2022, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier supplémentaire de 317 200 \$, pour un montant total de 1 923 200 \$, afin d'octroyer un contrat de services techniques pour l'entretien sanitaire du siège social de la CNESST, situé au 1600, avenue D'Estimauville à Québec, à la suite de l'appel d'offres réalisé, et ce, pour une durée de 36 mois, couvrant la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2025.
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-21-22

8.2. Campagne publicitaire sur le Jour de deuil 2022

Le vice-président à l'administration et aux communications présente tout d'abord les grandes lignes de la stratégie proposée pour la campagne publicitaire du Jour de deuil 2022. Il invite ensuite les représentant-e-s de la firme Cossette à présenter le contenu proposé. À la fin de cette présentation, les membres formulent quelques commentaires sur celui-ci, notamment afin de s'assurer d'une bonne représentativité.

Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la prochaine campagne sur le Jour de deuil.

8.3. État de situation en équité salariale au 31 décembre 2021

À la suggestion de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration, le conseil d'administration convient de reporter ce point à la séance du mois de mars. Certains membres mentionnent des préoccupations quant aux délais de traitement des dossiers en équité salariale et souhaitent avoir le temps nécessaire pour discuter de cet enjeu lors de la prochaine séance.

9. Dépôt de documents

9.1. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord d'admissibilité des réclamations en date du 31 décembre 2021.

9.2. Résultats du sondage sur le taux de satisfaction de nos clientèles face au soutien obtenu

Un membre patronal souligne que la question des délais de traitement semble poser un enjeu pour plusieurs secteurs de l'organisation, notamment concernant l'admission des réclamations en santé et sécurité du travail. À cet égard, la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration rappelle qu'un plan d'action est en place concernant les délais d'admissibilité et qu'un suivi au sujet de la mise en œuvre de ce plan sera effectué lors de la prochaine séance. Le conseil d'administration prend acte des résultats du sondage sur le taux de satisfaction de nos clientèles face au soutien obtenu.

9.3. Programme de formation continue des administrateurs 2022

Le conseil d'administration prend acte du programme de formation continue des administrateurs pour l'année 2022.

9.4. Cadre de gouvernance de la Commission

Le conseil d'administration prend acte de la nouvelle version du Cadre de gouvernance de la Commission.

9.5. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 25 novembre 2021 au 31 janvier 2022.

10. Divers

11. Huis clos

11.1. En présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration.

12. Levée de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration lève la séance à 17 h 15.

13. Prochaine séance – 31 mars 2022 à 13 h

COPIE CONFORME



(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS, le 31 mars 2022

« Tel qu'adopté à sa réunion du 20 avril 2022 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M ^{me} Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M ^{me} Carole Neill	membre syndicale
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Caroline De Pokomandy-Morin	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Invité-e-s :

Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
Dr Richard Massé	directeur de santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M ^{me} Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M ^e Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M ^{me} Caroline Clark	directrice générale du programme LMRSSST
M. Pierre Cyr	directrice de la planification, de la performance et de l'innovation
M ^e Carole Bergeron	directrice générale du Bureau de coordination réglementaire
M ^{me} Cathy Belzile	directrice du Service de la coordination de la planification
M. Jean Champagne	directeur général de l'admissibilité des réclamations
M ^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
M. Sébastien Boucher	directeur des enquêtes de la médiation
M. Vincent Gilbert-Gonthier	coordonnateur du volet pénal et conseiller aux mandats spéciaux

1. Ouverture de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration préside la séance qu'elle déclare ouverte à 12 h 30. Elle informe tout d'abord les membres de la démission de madame Karolyne Gagnon à titre de membre du conseil d'administration, en date du 23 mars dernier. Les membres du conseil d'administration se joignent à elle pour la remercier pour son engagement au sein du conseil d'administration de la Commission et de ses comités, depuis le 10 février 2021.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-35-22.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 24 février 2022

Le compte rendu de la séance du 24 février 2022 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé. En suivi des échanges survenus lors de la dernière séance sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail concernant la sécurité des machines, un membre patronal indique qu'après vérification, les responsabilités attribuées aux ingénieurs dans le cadre de ce projet de règlement sont en conformité aux dispositions prévues à la Loi sur les ingénieurs et qu'il s'agit bien d'actes réservés aux membres de cette profession.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration fait un tour des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle présente ainsi un aperçu des résultats du sondage sur la connaissance et la compréhension des droits et des responsabilités en matière de travail auprès de la population de 15 ans et plus du Québec, elle effectue un retour sur le panel du 8 mars visant à souligner les 25 ans de la Loi sur l'équité salariale et elle souligne la fin du cycle de production des états financiers et la contribution des équipes de la vice-présidence aux finances.

Elle présente également un état de situation du volet des ressources humaines et des campagnes de communication. À cet égard, Elle souligne notamment que la Commission a obtenu la Certification Parité de niveau Or de l'organisme la Gouvernance au Féminin et les nouvelles initiatives du programme de reconnaissance (murale et prix Vision CNEST). Finalement elle rappelle que la campagne publicitaire sur le Jour de deuil aura lieu du 11 au 28 avril prochain.

5. Nomination de membres aux comités stratégiques et comités-conseils

Avant de procéder aux nominations des membres de certains comités-conseils, un membre patronal mentionne qu’il serait souhaité de clarifier le rôle du Comité-conseil relatif aux secteurs de l’équité salariale et des normes du travail (3.79) en lien avec celui des comités consultatifs sur l’équité salariale et sur les normes du travail. La présidente-directrice générale et présidente du conseil d’administration indique que ce sujet sera prévu à la prochaine séance du comité de gouvernance et d’éthique ainsi que du conseil d’administration.

Le conseil d’administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi du Plan d’action dans les mines souterraines de la CNESST (3.57.1) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale,	Désignées par la partie syndicale.
M. Christian Juteau	M. Dominic Lemieux
M. Jocelyn Deschênes	M. David Comeau
M. Jean-François Verret	M. Claude Bénard
M. Martin Gagnon	M. Marc Robitaille
M. Christian Goulet	M. Éric Savard

Le conseil d’administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi du Plan d’action gouvernemental sur l’amiante (3.81) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale.
M. Denis Hamel	M. Daniel Demers
M. Alain Lahaie	M. Jean-Michel Houdet
M. Marc-André Pedneault	M. Simon Lévesque
M. Louis Perron	Mme Mireille Pelletier

Adopté à l’unanimité. Résolutions A-28-22 et A-29-22.

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l’état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST

À l’invitation de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d’administration, le directeur national de la santé publique du Québec par intérim et sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) présente un état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19, notamment concernant les caractéristiques et les impacts de la sixième vague en cours, de la proportion de contamination communautaire par rapport à celle dans les milieux de travail, ainsi que de la situation hospitalière. Il annonce également qu’une réflexion est en cours concernant la possibilité de poursuivre l’obligation du port du masque dans les lieux publics au-delà de la date initialement proposée de la mi-avril. Il indique qu’il serait aussi recommandé aux employeurs de ne pas accélérer le retour en établissement, lorsque le télétravail est possible, afin de limiter les contacts dans le cadre de cette sixième vague de COVID-19.

En réponse aux questions et commentaires d’un membre patronal, il fournit des précisions sur l’état de la recherche en cours sur la maladie de la COVID longue, sur la possibilité d’élaboration d’un seul guide générique relatif aux mesures sanitaires à respecter en milieu de travail, ainsi que concernant la collaboration nécessaire de la Santé publique à propos des dispositions de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) à mettre en œuvre sur la santé au travail. En réponse aux questions d’un autre membre patronal, il fournit des précisions sur les particularités de cette vague de contaminations de COVID-19, ainsi que sur la stratégie à venir pour l’usage de tests PCR.

À la suite de commentaires de membres syndicaux, il indique qu'en effet, un défi majeur dans le contexte actuel est de bien communiquer la nécessité de poursuivre les efforts de vaccination et de respect des mesures sanitaires. Il précise également la nature de la recommandation de la Santé publique quant au télétravail. À la fin de cet échange, les membres remercient les représentants de la Santé publique pour leur présence.

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration présente ensuite les faits saillants de la Feuille route COVID-19. Elle invite également le président du comité de gouvernance et d'éthique à faire état des principales discussions survenues à ce sujet lors de la dernière séance du comité. Un membre patronal formule des préoccupations quant au nombre de lésions COVID-19 acceptées, ainsi que des réclamations dans le cadre du Programme pour une maternité sans danger (PMSD) dans le secteur de la santé. À cet égard, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail souligne qu'une hausse des réaffectations dans le cadre de ce programme est observable pour la présente période. Il souligne également qu'une unité au sein de sa vice-présidence est assignée uniquement au traitement des réclamations dues à la COVID-19, afin d'en optimiser le traitement et de ne pas ralentir le traitement des autres réclamations pour lésions professionnelles.

Le vice-président aux finances conclut cette présentation en fournissant des précisions sur les conclusions des échanges avec le gouvernement concernant la demande de subvention pour le Fonds de la santé et de la sécurité du travail en vue de soutenir les employeurs du Québec en période de pandémie. Il indique que cette demande de subvention visait trois grandes catégories, soit les coûts liés à la prolongation des versements d'indemnités de remplacement du revenu (IRR) dû au contexte de pandémie, les coûts directement liés aux réclamations pour lésions professionnelles dues à la COVID-19, ainsi que les coûts liés aux retraits préventifs identifiés comme étant dus à la COVID-19. À l'instar de la demande effectuée en 2020, le gouvernement a accepté de rembourser 50 % des coûts découlant de la prolongation du versement de l'IRR, pour un montant de 1,9M\$, comparativement à 20,7M\$ en 2020.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission.

6.2. État de situation de la mise en œuvre de la LMRST

La directrice générale du programme LMRST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Elle fait également état de l'avancement des principaux projets et livrables stratégiques de la mise en œuvre de la LMRST. Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle ensuite les discussions survenues lors de la dernière séance du comité à ce sujet, notamment sur les enjeux relatifs au délai de nomination des membres du nouveau Comité scientifique sur les maladies professionnelles et des comités de maladies professionnelles oncologiques (CMPO) institués en vertu de la LMRST. L'observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale fournit ainsi des précisions sur le processus en cours concernant ces nominations et indique que l'appel de candidatures pour le recrutement des membres du CMPO sera diffusé prochainement sur le site Web des emplois supérieurs. Il est ainsi convenu d'informer les membres lorsque cet appel de candidatures sera en ligne.

Un membre syndical questionne ensuite sur les consultations qui ont été réalisées concernant le nouveau formulaire d'assignation temporaire. La directrice générale du programme LMRST indique que les commentaires du comité aviseur et de médecins ont déjà été recueillis et que la version modifiée de ce formulaire sera partagée au comité aviseur. Quant à la question d'un autre membre syndical sur le guide sur le multi établissements, elle indique que des précisions sur l'échéancier prévu pour l'élaboration du guide d'application en matière de multi établissements seront fournies.

Un membre patronal félicite ensuite la Commission pour l'excellente campagne publicitaire sur le régime intérimaire. Il note toutefois que le taux de connaissance de ces nouvelles dispositions législatives semble assez faible et qu'il sera important d'en tenir compte dans

le cadre de l'approche de prévention qui sera mise en œuvre relative à l'application de ces dispositions par les milieux de travail.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRST.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport du président du comité d'audit – Séances du 15 et 30 mars 2022

Le président du comité d'audit présente les faits saillants des séances du 15 et du 30 mars dernier. Il présente brièvement les états financiers de la Commission et du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et indique les principales préoccupations énoncées par les membres du comité, notamment sur le déficit engendré par le programme Pour une maternité sans danger (PMSD) et sur la hausse des nouvelles réclamations inscrites pour surdité professionnelle. Il mentionne également que le Vérificateur général du Québec ainsi que l'actuaire-conseil du comité ont attesté de la conformité de ces états financiers, et ce, sans réserve.

DOSSIER RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ D'AUDIT

7.1.1. États financiers de la CNESST et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le vice-président aux finances rappelle que dans le cadre des états financiers du FSST, la présentation des résultats est toujours effectuée en comparaison avec les données prévues à la tarification de l'année concernée. Dans le cas de ces états financiers, les résultats ont donc été comparés avec l'estimation réalisée à la fin du mois de juin 2020, dans un contexte d'incertitude, ce qui a créé certains écarts importants notamment pour les revenus de cotisations, en raison de la reprise économique plus rapide qu'anticipée.

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration en profite ensuite pour remercier l'équipe de la vice-présidence aux finances pour ce travail. Ainsi sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité d'audit, le conseil d'administration approuve les états financiers de la Commission et du FSST de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-30-22

7.2. Rapport du président comité de placement et de capitalisation – Séance du 16 mars 2022

Le président du comité de placement et de capitalisation présente les faits saillants de la séance du 16 mars dernier. Il souligne notamment la performance exceptionnelle du rendement du portefeuille du FSST en date du 31 décembre 2021, avec un rendement de 11,7 %. Il souligne toutefois que le rendement du début de l'année 2022 est davantage à surveiller, mais que les représentants de la Caisse de dépôt et de placements du Québec ont été en mesure de répondre aux préoccupations des membres, à leur satisfaction.

7.3. Rapport du président du comité immobilier – Séance du 16 mars 2022

Le président du comité immobilier présente les faits saillants de la séance du comité du 16 mars 2022. Il présente sommairement les dossiers dont le comité a recommandé l'approbation, ainsi que les autres sujets qui ont été présentés, dont l'inauguration de l'édifice du siège social de la Commission, pour laquelle les membres ont effectué plusieurs suggestions.

DOSSIERS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ IMMOBILIER

7.3.1. Projet NEL : mesure d’atténuation liée au glissement de l’échéancier du projet

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l’administration et aux communications ainsi que du comité immobilier, le conseil d’administration :

- autorise un engagement financier maximal de 25 000 \$ pour la location d’un local de 420 m² situé au 1075, boulevard Firestone, à Joliette, pour une durée de quatre mois à compter du 1^{er} avril 2022, à titre de mesure de mitigation liée au glissement de l’échéancier du projet Nouvel environnement Lanaudière (NEL);
- autorise le vice-président à l’administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l’unanimité. Résolution A-31-22.

7.3.2. Projet NERS : dossier d’opportunité portant sur la création du premier pôle de collaboration du Grand Montréal



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l’administration et aux communications ainsi que du comité immobilier, le conseil d’administration :

- approuve le dossier d’opportunité portant sur la création du premier pôle de collaboration du Grand Montréal, soit le projet pilote Nouvel environnement Rive-Sud (NERS), dont l’envergure d’investissement en aménagement intérieur (incluant le mobilier) est de l’ordre de 9 à 14 M\$;
- autorise l’analyse des besoins du projet NERS selon la portée recommandée au dossier d’opportunité, soit en augmentant la capacité d’accueil du site pour accueillir un maximum de 450 membres du personnel.

Adoptée à l’unanimité. Résolution A-32-22.

7.3.3. Vente de matériel de bureau excédentaire au personnel de la CNESST

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président à l’administration et aux communications ainsi que du comité immobilier, le conseil d’administration :

- confirme la décision de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d’administration d’autoriser une dérogation à l’obligation prévue à la section *V- Disposition de biens meubles excédentaires* de la Politique et règles administratives sur les conditions des contrats de la Commission afin de permettre la tenue de ventes de matériel de bureau excédentaire provenant des projets de transformation du milieu de travail des établissements de la Commission, excluant les biens informatiques, au personnel de la Commission, et ce, jusqu’à ce que ces règles soient ajustées en conséquence;
- autorise la Commission à faire don des sommes recueillies lors de ces ventes au profit des organismes bénéficiaires de la campagne d’Entraide du gouvernement du Québec;
- autorise le vice-président à l’administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l’unanimité. Résolution A-33-22.

7.4. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 23 mars 2022

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du 23 mars dernier. Il explique notamment qu'une note sur l'actualisation des comités stratégiques a été déposée concernant le scénario recommandé pour la composition et la présidence des comités stratégiques, dans le cadre de la nomination prochaine du ou de la nouvelle président-e du conseil d'administration (PCA). Il précise que ce dossier sera présenté à la suite de la nomination du ou de la PCA. Dans l'intervalle, une attention particulière serait portée au quorum des séances des comités stratégiques. Pour ce qui est de la présidence du comité des ressources humaines et du budget, dont le poste est vacant depuis le départ de Mme Patricia Jean, il indique que comme proposé lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique et avec l'accord des membres du comité des ressources humaines et du budget, il assumera la présidence de ce comité jusqu'à la nomination du ou de la nouvelle président-e de ce comité.

DOSSIER RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

7.4.1. Déclaration de services – Proposition d'une nouvelle Déclaration de services

Le directeur de la planification, de la performance et de l'innovation présente la proposition de nouvelle Déclaration de services (DS) de la Commission. Il explique le contexte de ces modifications et les modifications apportées à la suite de la présentation de ce dossier au comité de gouvernance et d'éthique. Un membre syndical indique qu'il aurait souhaité qu'il y ait des engagements ou des normes de services relatifs au volet de la prévention, afin notamment de faire ressortir l'importance accordée à ce volet par la Commission. Le directeur de la planification, de la performance et de l'innovation note que cet élément sera bien pris en compte lors de la prochaine révision de la DS, afin de pouvoir effectuer l'analyse nécessaire avec la vice-présidence à la prévention.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du directeur de la planification, de la performance et de l'innovation ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la DS, pour une entrée en vigueur au 1^{er} avril 2022.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-34-22.

DOSSIERS POUR PRÉSENTATION

7.4.2. Actualisation des comités stratégiques

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration rappelle que ce point est reporté à une prochaine séance du conseil d'administration, compte tenu des nominations à venir pour un membre et la présidence du conseil d'administration.

7.4.3. Plan stratégique 2020-2023 – Présentation des résultats au 31 décembre 2021

Le directeur de la planification, de la performance et de l'innovation présente les résultats des indicateurs du Plan stratégique 2020-2023 pour l'année 2021. Un membre syndical souligne que pour l'indicateur 3.3.1. sur la durée moyenne d'incapacité des travailleuses et travailleurs victimes d'une lésion à exercer leur emploi, les différentes solutions mises de l'avant se rapportent toutes à l'assignation temporaire et que d'autres solutions doivent être mises de l'avant, afin de viser également les autres types de dossiers. Le directeur fait état des actions en place, notamment à la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail afin d'apporter le soutien nécessaire pour l'ensemble de ces dossiers de réadaptation de lésions professionnelles.

Un autre membre syndical se dit également inquiet des résultats des indicateurs 3.4.1 et 3.4.2 relatifs à l'importance d'informer plus rapidement la travailleuse ou le travailleur de l'admissibilité de sa demande en santé et sécurité du travail. À cet égard, la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration indique que des précisions seront fournies par le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail dans le cadre du point 7.4.5 sur l'admissibilité des réclamations. Le président du comité de gouvernance et d'éthique conclut cette présentation en soulignant que les différents indicateurs dont l'état n'était pas satisfaisant ont tous fait l'objet d'une discussion lors de la dernière séance du comité.

Le conseil d'administration prend acte du tableau de suivi « État des indicateurs et des actions — 31 décembre 2021 ».

7.4.4. Tableau de bord exécutif – Janvier à décembre 2021

Le vice-président aux finances introduit la présentation du tableau de bord exécutif de la Commission pour l'année 2021. Il fait état des nouveautés apportées à ce tableau, notamment concernant les données relatives à la COVID-19. Il invite ensuite le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, le vice-président à la prévention, la vice-présidente aux normes du travail ainsi que la vice-présidente à l'équité salariale à présenter les faits saillants pour leur secteur respectif.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique rappelle les principales préoccupations des membres au sujet de ces résultats. Quant aux normes du travail, il se dit surpris de la baisse de recours traités, notamment en matière de harcèlement psychologique ou sexuel. La vice-présidente aux normes du travail fournit des explications à cet égard et elle souligne, par ailleurs, que le taux de règlement de ces dossiers en médiation est en hausse. Elle indique également qu'une analyse du contexte pouvant expliquer la baisse des demandes reçues depuis mars 2020 concernant les normes du travail sera effectuée au cours de l'année.

En réponse aux questions d'un membre syndical, des précisions sont également fournies concernant la hausse du nombre de décès, dont les causes ne sont pas liées à la COVID-19, ainsi que sur la proportion et les distinctions entre les vérifications de réalisation et les vérifications de conformités effectuées.

Quant à la question d'un membre patronal sur le BEM et le délai additionnel de 30 jours accordé au médecin traitant pour la transmission de son rapport complémentaire, dans le contexte de la pandémie, le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail explique qu'il est prévu que ce délai supplémentaire sera délesté au cours des prochaines semaines.

Le conseil d'administration prend acte des principaux résultats de la Commission en date du 31 décembre 2021.

7.4.5. Admissibilité des réclamations

À l'invitation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, le directeur général de l'admissibilité des réclamations présente l'état de situation de l'admissibilité des réclamations en lien avec les délais de traitement et l'atteinte des indicateurs 3.4.1 et 3.4.2 du Plan stratégique 2020-2023. Il présente les différents éléments de contexte et les facteurs expliquant ces deux cibles n'ont pu être atteintes, ainsi que les actions en place et qu'une perspective de la performance attendue en 2022 pour la Direction générale de l'admissibilité des réclamations (DGAR). Il conclut en mentionnant qu'un suivi de l'avancement du plan d'action de la DGAR est prévu à la fin juin 2022, notamment pour valider l'effet des moyens mis en place visant la résorption de l'inventaire des réclamations.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique conclut en soulignant le travail énorme accompli par la DGAR, tout en les invitant à poursuivre leurs efforts pour pouvoir l'atteinte des cibles prévues au plan stratégique. Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation à l'admissibilité des réclamations.

7.5. Rapport du président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 24 mars 2022

Le président du comité des ressources humaines et du budget désigné pour la séance du 24 mars dernier présente les faits saillants de cette séance. Concernant le suivi relatif aux effectifs additionnels requis pour la mise en œuvre de la LMRST, il précise que la décision du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) sur l'octroi des heures rémunérées devrait être rendue prochainement et rappelle qu'une séance spéciale du comité sera prévue à cet égard au mois d'avril. Il présente ensuite brièvement les discussions et les préoccupations des membres relatives aux résultats finaux des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour 2021, ainsi qu'aux résultats de la Commission concernant le portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2020-2021.

DOSSIER RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DU BUDGET

7.5.1. Résultats finaux des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement administratif pour 2021

Le vice-président aux finances présente les faits saillants des résultats finaux des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs pour la Commission pour l'année 2021, qui complète le cycle budgétaire pour la dernière année. Le conseil d'administration prend acte de ces résultats finaux pour 2021.

8. Dossiers

8.1. État de situation en équité salariale incluant le traitement des recours

La vice-présidente à l'équité salariale présente l'état de situation relatif au traitement des recours en équité salariale pour 2021. Elle rappelle tout d'abord le caractère cyclique des obligations en équité salariale et son impact sur le nombre de recours à traiter. Elle présente les améliorations apportées en 2021 pour l'optimisation du traitement des recours, puis passe en revue les données à jour en termes de recours reçus et le traitement de ceux-ci en 2021. Elle explique ensuite les particularités des recours à l'encontre du Conseil du Trésor, ainsi que les projets d'intérêts pour l'année en cours.

Un membre patronal souligne qu'il est intéressant de présenter de façon distincte les données sur les recours en lien avec le Conseil du Trésor et pose quelques questions relatives aux recours déposés depuis le début de la présente année. À la fin de cette discussion, un membre syndical note qu'il serait judicieux de pouvoir discuter des sujets relatifs à l'équité salariale plus tôt au cours des prochaines séances, afin de s'assurer du temps d'échange nécessaire. Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation quant au traitement des recours en équité salariale.

9. Dépôt de documents

9.1. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021

À la demande d'un membre syndical, il est convenu de déposer une nouvelle version de cette note d'information présentant les données des réclamations pour décès acceptées en lien avec la covid, ainsi qu'une nouvelle version de l'annexe incluant les données par région. Le conseil d'administration prend acte des réclamations pour décès acceptées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

9.2. Résultats de la CNESST au portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2020-2021

Le conseil d'administration prend acte des résultats du portrait personnalisé des activités contractuelles de la CNESST pour la période 2020-2021.

9.3. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} février au 28 février 2022.

9.4. Projet immobilier D'Estimauville – Reddition de comptes trimestrielle

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord trimestriel se terminant le 14 février 2022.

9.5. Projet immobilier D'Estimauville – Inauguration de l'édifice

Le conseil d'administration prend acte du déroulement prévu pour l'activité d'inauguration de l'édifice du 1600, avenue D'Estimauville.

9.6. Déclaration de services – Présentation des résultats relatifs aux engagements au 31 décembre 2021

Le conseil d'administration prend acte du tableau « Suivi des engagements de la Déclaration de services — Résultats du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ».

10. Divers

La présidente rappelle que la séance du conseil d'administration du 20 avril prochain est prévue en présentiel, à Montréal. Toutefois, en raison du contexte actuel de hausse des cas de contamination de COVID-19, elle souhaite ainsi sonder l'opinion des administrateurs sur la tenue de cette séance en présentiel. Après discussion, il est convenu que celle-ci se tienne plutôt en mode virtuel. La prochaine séance en présentiel serait ainsi prévue pour le 16 juin 2022, dans les bureaux du siège social de la Commission, si le contexte sanitaire le permet.

11. Huis clos

11.1. En présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration.

12. Levée de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration lève la séance à 17 h.

13. Prochaine séance - 20 avril 2022 à 8 h 30

COPIE CONFORME



(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS, le 20 avril 2022

« Tel qu'adopté à sa réunion du 19 mai 2022 »

Présents :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M ^{me} Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Josée Méthot	membre patronale
M ^{me} Carole Neill	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Caroline De Pokomandy-Morin	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

S'est excusé :

M. Charles Milliard	membre patronal
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndicale

Invité-e-s :

Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
Dr Richard Massé	Conseiller médical stratégique
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M ^e Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M ^{me} Caroline Clark	directrice générale du programme LMRST

M ^e Marie-Ève Harpin	secrétaire générale adjointe
M ^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications
M. Yvon Brossard	représentant de la firme Cossette
M ^{me} Nicole Laplante	représentante de la firme Cossette
M ^{me} Julie Beausoleil	directrice générale de la comptabilité et de la gestion de l'information
Me Sophie Genest	Coordonnatrice des ententes hors Québec, conseillère aux relations internationales et coordonnatrice aux affaires autochtones

1. Ouverture de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration préside la séance qu'elle déclare ouverte à 8 h 30.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé, avec une modification dans l'ordre des sujets afin de traiter les points 6.1 « Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESTT » et 6.2 « État de situation de la mise en œuvre de la LMRST » à partir de 11 h 30, pour permettre la présence du Dr Boileau. À la demande d'un membre syndical, la campagne ciblant le secteur de la construction 2022 sera abordée avant la participation des représentants de la firme Cossette.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 31 mars 2022

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2022 est adopté avec une modification précisant l'issue des échanges entre la Commission et le ministère des Finances concernant la demande de subvention.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé. Quant à la question d'un membre patronal concernant le délai additionnel de 30 jours consenti au Bureau d'évaluation médicale (BEM) en période de pandémie, il est précisé que ce délai additionnel prendra fin ce 22 avril prochain.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait un tour des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle informe les membres de la tenue d'une réunion avec le Comité de vigie mis en

place par le ministre et composé de parties patronale et syndicale le 1^{er} avril et de la teneur des échanges sur l'application des mesures sanitaires en cours et à venir. Ont été abordés lors de cette séance, le défi de communication auprès de la population pour bien comprendre les orientations, la 6^e vague, la contagion communautaire ainsi que le port du masque au-delà de la mi-avril. Par la suite, elle aborde la situation du bris de confidentialité au SCT et des mesures prises à la CNESST, au regard des règles de sécurité de l'information. Elle profite pour faire un état de situation sur quelques dossiers médiatiques. La présidente-directrice générale mentionne ensuite que l'étude des crédits 2022-2023 pour le volet Travail aura lieu le 3 mai prochain et que la CNESST comparaitra à l'Assemblée nationale en accompagnement du ministre. Elle passe en revue certains projets liés aux ressources humaines, dont le programme organisationnel de reconnaissance et présente la nouvelle initiative de murale de la reconnaissance et dépose les dates des prochaines campagnes. La présidente-directrice générale conclut en présentant un état de situation de l'inauguration du siège social D'Estimauville prévue le 14 mai prochain et termine en souhaitant obtenir la position des membres sur un report de la date compte tenu des dernières données au regard de la COVID19.

5. Nomination de membres aux comités stratégiques et comités-conseils

Aucune nomination n'est prévue pour la présente séance. À la demande d'un membre patronal, un tableau sur la composition des comités-conseils et des vacances au sein de ces comités sera déposé aux membres.

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST

À l'invitation de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration, le directeur national de la santé publique du Québec par intérim et sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) présente un état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19. Il est notamment question des variants présents, ainsi que des caractéristiques de cette sixième vague en cours, surtout en termes d'efficacité des traitements, de la contamination, qui s'effectue davantage dans le milieu communautaire qu'en milieu de travail, ainsi que des possibilités de réinfection. Il poursuit en fournissant des précisions sur les recommandations de la Santé publique quant au port du masque dans les lieux publics, à l'exclusion des personnes atteintes de la COVID-19 lors des cinq premiers jours des symptômes, ainsi qu'aux données scientifiques relatives aux risques accrus pour les femmes enceintes et les personnes immunosupprimées. Il répond également aux questions et aux commentaires de membres patronaux sur les enjeux de communication des cas de COVID-19, dont les données ne distinguent pas toujours si les hospitalisations sont dues à la COVID-19 ou à une autre cause, ainsi que sur la proportion des cas de contamination provenant du milieu communautaire. Concernant le programme

Pour une maternité sans danger (PMSD), il indique que la Santé publique poursuivra son travail de collaboration avec la Commission pour s'assurer que les établissements de santé privilégient davantage l'option de l'affectation, lorsque la situation le permet.

À la fin de cet échange, le président du comité de gouvernance et d'éthique indique qu'un suivi a été demandé sur les éléments et les constats scientifiques à prendre en considération dans le cadre de la réflexion sur l'indemnisation des réclamations pour lésions professionnelles dues à la COVID-19 et que cette réflexion devra se poursuivre afin de s'assurer de respecter les fondements du régime de santé et de sécurité du travail.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission.

6.2. État de situation de la mise en œuvre de la LMRST

La directrice générale du programme LMRST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Elle fait également état de l'avancement des principaux projets et livrables stratégiques de la mise en œuvre de la LMRST, plus particulièrement pour les mesures dont le statut est à surveiller. Il est notamment question du programme de formation en construction, dont les discussions sont en cours à la table de consultation paritaire en construction, ainsi que le formulaire d'assignation temporaire et l'état d'avancement du dossier relatif à la couverture des travailleurs domestiques. En suivi de la dernière séance, elle fournit également des précisions sur les travaux et l'échéancier prévu pour l'élaboration du guide d'application en matière de multiétablissements, dont une première version devrait être soumise au comité aviseur à l'automne 2022.

À l'invitation du président du comité de gouvernance et d'éthique, l'observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité (MTESS) présente un état de situation des nominations à venir pour les comités des maladies professionnelles oncologiques (CMPO) et le Comité scientifique sur les maladies professionnelles. Pour ce dernier comité, elle indique que des travaux importants concernant la structure permettant de soutenir ce comité doivent être réalisés préalablement aux nominations, qui pourraient avoir lieu d'ici l'hiver 2023. L'observatrice du MTESS précise que les administrateurs seront tenus informés lorsque la structure sera établie.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRST.

6.3. Actions réalisées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail dans le secteur agricole en 2021

La vice-présidente aux normes du travail, accompagnée du vice-président à la prévention, présente les différentes actions réalisées par la Commission dans le secteur agricole en 2021. Elle indique que plusieurs activités de communication et d'information ont été mises en œuvre afin de promouvoir et de faire appliquer les bonnes pratiques en matière de

santé et de sécurité du travail ainsi qu'à faire connaître et respecter les normes du travail spécifiques au secteur agricole. Elle ajoute que les communications effectuées auprès du secteur agricole en 2021 concernaient également le respect des mesures sanitaires. La vice-présidente aux normes du travail présente ensuite les grandes lignes de ces différentes activités.

En réponse à une question d'un membre syndical, la vice-présidente aux normes du travail précise de quelle façon sont réalisées les vérifications des lieux d'hébergement des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET) pendant la période de quarantaine, particulièrement en ce qui concerne les employeurs ayant attesté que leur lieu d'hébergement était conforme.

Un autre membre syndical se questionne sur la deuxième édition du projet-pilote de l'Escouade prévention auprès des TET et des résultats qui sont ressortis de ces rencontres. Le vice-président à la prévention fournit des précisions sur le déroulement de ces rencontres. Il est également convenu d'inclure les principales questions et préoccupations qui découleront des rencontres de l'Escouade prévention dédiée aux TET en 2022 dans le cadre du bilan annuel (incluant le volet de la santé et de la sécurité du travail et celui des normes du travail).

Le conseil d'administration prend acte des actions réalisées par la Commission dans le secteur agricole en 2021.

6.4. Plan de mise en œuvre de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires –État d'avancement des travaux

La vice-présidente aux normes du travail présente l'état d'avancement des travaux en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET). Elle rappelle que cette stratégie a été présentée lors de la séance du 16 décembre 2021, puis elle détaille les différents axes qui la composent. Elle indique ensuite qu'un projet de plan de mise en œuvre de cette stratégie a été présenté en mars dernier au comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) et qu'à la suite de ces échanges, il a été convenu de bonifier les actions planifiées, notamment en regard de l'axe 1 relatif aux interventions auprès des TET. Un retour sur ces travaux sera effectué lors de la séance du conseil d'administration du 19 mai prochain. Dans l'intervalle, des actions de communication et de sensibilisation seront réalisées auprès des TET, de leurs représentants et des employeurs.

Une situation récente relative aux conditions de travail de certains TET ayant été médiatisée, un membre patronal questionne le processus lorsqu'une plainte pour violation grave des normes du travail est déposée à la Commission. La vice-présidente aux normes du travail précise que lorsque la Commission est informée d'une telle situation, une intervention est effectuée auprès du milieu de travail concerné. Elle fournit également des précisions sur le processus impliquant des enquêtes ainsi que sur les partenariats en place avec divers autres organismes gouvernementaux afin d'intervenir de façon diligente dans ces dossiers.

En lien avec cet échange, le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne qu'à la convenance du conseil d'administration, un avis pourrait être demandé au comité consultatif sur les normes du travail sur le processus relatif au traitement de ces situations dans le cadre du mandat établi pour ce comité. La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration indique que dans cette éventualité, les modalités du mandat qui pourrait lui être accordé seront proposées.

Le conseil d'administration prend acte de l'état d'avancement des travaux en vue d'élaborer un plan de mise en œuvre de la Stratégie à l'égard des TET.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente du comité sur les ressources informationnelles - Séance du 12 avril 2022

En l'absence de la présidente du comité sur les ressources informationnelles, la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration invite les membres présents à cette rencontre à ajouter des informations aux faits saillants qu'elle présente et qui ont été discutés lors de la séance du comité sur les ressources informationnelles du 12 avril dernier. Sont abordés les sujets présentés lors de cette séance ainsi que les principaux échanges relatifs à la mise en œuvre des décrets gouvernementaux liés aux technologies de l'information et aux projets en ressources informationnelles issus de la LMRST.

7.2. Rapport du président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget – Séance spéciale du 13 avril 2022

Le président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget présente les faits saillants de la séance spéciale du 13 avril dernier sur l'amendement au budget détaillé des frais d'administration pour 2022, pour permettre de combler les besoins d'effectifs additionnels de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la LMRST. Il fait état de la décision du Conseil du Trésor à cet égard. Puis, il souligne les écarts entre les effectifs prévus à cette demande et ceux initialement prévus à l'analyse d'impacts réglementaires (AIR) élaborée pour le projet de LMRST, en expliquant les éléments justifiant cet écart, dont l'ajout des effectifs non récurrents. Il explique également qu'un décret du Secrétariat du Conseil du Trésor oblige la Commission à affecter en région 50 % des nouveaux effectifs. Le président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget mentionne que le comité a questionné la permanence sur la difficulté d'embauche que cela pourrait représenter ainsi que sur l'adéquation aux besoins de la Commission. Il indique que le suivi du déploiement du plan d'embauche des effectifs requis pour la mise en œuvre de la LMRST et du plan de régionalisation des emplois sera effectué auprès du comité. Il conclut en mentionnant que pour l'année 2022, cela représente un budget supplémentaire de 7,4 M \$.

À la fin de cette présentation, le vice-président aux finances répond aux questions et aux commentaires des membres à cet égard, notamment sur la régionalisation de ces nouveaux

postes et sur la question de leur port d'attache, ainsi que des objectifs de cette politique de régionalisation.

Un membre patronal note également des préoccupations quant aux coûts récurrents de cette demande d'ajout d'ETC, qui représente un écart important avec ce qui avait été initialement prévu à l'AIR. Il note qu'il est important d'effectuer des AIR réalistes, qui reflèteront les coûts réels de tous projets de lois ou de règlements, comme le prévoit notamment la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

DOSSIERS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DU BUDGET

7.2.1. Amendement au budget détaillé des frais d'administration pour 2022

Sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d'administration approuve un amendement au budget détaillé des frais d'administration pour 2022 par l'ajout de 7,4 M\$ permettant de combler les besoins d'effectifs additionnels requis pour la mise en œuvre de la LMRST, selon le rythme d'embauche actualisé équivalent à 77,8 ETC en 2022. Cet amendement porte le budget amendé détaillé des frais d'administration pour 2022 à 576 282 400 \$.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-36-22.

7.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 13 avril 2022

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du 13 avril dernier. Il donne un aperçu des différents sujets prévus lors de cette séance et des principaux échanges.

DOSSIER RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

7.3.1. Résiliation de l'Entente entre Ressources humaines et développement des compétences Canada (Service Canada) et la CNESST

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants du dossier de résiliation de l'Entente entre le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (Service Canada) et la Commission concernant le travail effectué par les participants et les membres du personnel administratif des programmes financés par ce ministère. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de règlement abrogeant le Règlement sur la mise en œuvre de l'Entente relative au travail effectué par les participants et les membres du personnel administratif des programmes financés par le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (Service Canada);
- autorise la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration à faire publier ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-37-22.

7.3.2. Planification des travaux réglementaire 2021-2023 amendée

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les grandes lignes de la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 amendée afin d'y intégrer notamment les travaux qui découlent de la LMRST, ainsi que les principaux échanges des membres du comité à cet égard. Il indique notamment qu'un suivi a été demandé sur l'évaluation de la charge de travail que représente cette nouvelle version de la planification pour la Commission et pour les membres des comités-conseils et qu'un retour à cet égard sera effectué lors de la séance du mois de juin 2022.

Le vice-président à la prévention poursuit en présentant brièvement les nouveaux sujets inscrits à cette planification. Il indique également qu'une modification additionnelle serait apportée, avec l'accord des membres, concernant l'échéance de la Révision du Règlement sur l'application d'un Code du bâtiment– 1985, qui serait soumis au CA pour approbation de son projet de Règlement et son autorisation pour le publier dans la Gazette officielle du Québec en 2023 plutôt qu'en 2022. Il indique que le comité-conseil concerné a été consulté sur cette modification. Une version modifiée de cette planification serait ainsi déposée au dossier de séance.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration approuve la Planification des travaux réglementaires 2021-2023 amendée afin d'y intégrer notamment les travaux qui découlent de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST).

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-38-22.

7.3.3. Optimisation du processus réglementaire

Le vice-président à la prévention présente les pistes d'amélioration prévues pour le processus réglementaire. Il explique les diverses modifications proposées concernant l'amélioration de l'accessibilité des textes réglementaires, afin que ceux-ci soient clairs, accessibles et adaptés aux clientèles visées, dès l'approbation des règlements. Par ailleurs, pour faire suite aux échanges survenus à cet égard lors du comité de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75), le vice-président indique qu'il est proposé de rendre accessible la version légale d'un projet de règlement aux membres des comités-conseils avant sa diffusion à la Gazette officielle du Québec (G.O.Q.). Il rappelle que cette version légale d'un projet de règlement est confidentielle jusqu'à sa publication à la G.O.Q. et qu'elle est présentement réservée aux membres du comité de gouvernance et d'éthique ainsi qu'au conseil d'administration.

À la fin de cette présentation, le président du comité de gouvernance et d'éthique en profite pour souligner que les membres sont très satisfaits de ces pistes d'optimisation. Il demande également des précisions sur l'étape du processus à laquelle l'AIR est présentée aux membres des comités-conseils. À la fin de cet échange, il est convenu de vérifier la possibilité d'optimiser le processus relatif aux analyses d'impacts réglementaires (AIR) afin notamment de transmettre plus rapidement aux comités-conseils les hypothèses concernant les impacts anticipés sur les coûts.

Ainsi, sur la foi de la note d'information et du mémoire de présentation ainsi que de la recommandation du vice-président à la prévention et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- prend acte des pistes d'amélioration proposées pour rendre plus accessibles les textes réglementaires;
- autorise la transmission de la version légale d'un projet de règlement aux membres du comité-conseil concerné, pour information, au moment où il est transmis au comité de gouvernance et d'éthique.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-39-22.

DOSSIER POUR PRÉSENTATION

7.3.4. Évaluation du conseil d'administration

La secrétaire générale adjointe présente les principaux résultats de l'évaluation du fonctionnement et de l'efficacité du conseil d'administration (CA) et de ses comités stratégiques. Elle indique que les membres sont globalement satisfaits quant aux thèmes ayant fait l'objet de la consultation sur le fonctionnement du CA et des

comités stratégiques. Elle passe ensuite en revue les exemples de réussites du CA formulés pour l'année 2021, ceux susceptibles de l'être pour l'année 2022, ainsi que les principaux commentaires formulés par les membres sur le fonctionnement et l'efficacité du CA.

Quant aux résultats moins satisfaisants, des suivis sont proposés pour chaque élément à optimiser. Pour ce qui est des comités stratégiques, des rencontres pourront être organisées avec les président-e-s de ces comités à propos des commentaires formulés. Le conseil d'administration prend acte des résultats de l'exercice d'évaluation du CA et de ses comités stratégiques pour l'année 2021.

8. Dossiers

8.1. Campagne ciblant le secteur de la construction 2022

Comme mentionné en début de séance, un membre syndical souhaite formuler quelques commentaires et suggestions concernant la présente campagne. Il indique que celle-ci semble mettre l'accent sur les travailleuses et travailleurs, mais qu'il serait souhaité de mettre également l'attention sur les employeurs. Ceux-ci pourraient ainsi s'adresser aux employeurs du Québec avec un message de sensibilisation sur la santé et la sécurité du travail. Les membres discutent de cette suggestion et tous sont d'accord avec l'importance du message qui est de responsabiliser l'ensemble des parties prenantes, afin que tous se sentent concernés par la prévention au travail.

Le vice-président à l'administration et aux communications indique que ces préoccupations sont partagées et qu'elles seront tenues en compte pour la présente campagne. Il présente ensuite l'historique et les objectifs de cette campagne sur le secteur de la construction, qui cible les risques liés au travail dans un échafaudage et qui s'adressera principalement aux travailleurs et travailleuses de la construction de même qu'aux employeurs et maîtres d'œuvre de ce même secteur. Il invite ensuite les représentants de la firme Cossette à présenter le concept radiophonique prévu. Les membres échangent ensuite sur ce concept et proposent plusieurs suggestions, afin notamment d'inclure tant les travailleurs que les employeurs et de simplifier ce message en respectant l'objectif de sensibilisation. Il est également suggéré de s'assurer que le message soit captivant et percutant dès le départ.

Le vice-président à l'administration et aux communications ainsi que la directrice générale des communications prennent bonne note de ces commentaires et indiquent que des modifications seront apportées en conséquence.

Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la campagne publicitaire 2022 ciblant le secteur de la construction.

8.2. Campagne jeunesse 2022

Le vice-président à l'administration et aux communications présente les grandes lignes de cette campagne jeunesse prévue pour l'année 2022. Il explique l'objectif de cette campagne et les orientations préconisées dont, notamment, de susciter le dialogue entre les jeunes travailleurs et les employeurs. Il invite ensuite les représentants de la firme Cossette à présenter les concepts proposés. Le vice-président répond également aux questions des membres sur l'orientation retenue pour cette campagne et sur sa pertinence.

Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la campagne jeunesse 2022.

8.3. Portrait des décès 2021

Le vice-président aux finances présente les faits saillants du portrait des réclamations pour les décès acceptés en 2021. Il rappelle également que la ventilation de ces réclamations par régions a été ajoutée au dossier de la séance du 31 mars dernier, au point 9.1. Le portrait détaillant l'ensemble des décès est également ajouté au dossier de la présente séance. À la demande d'un membre patronal, des précisions sont aussi apportées concernant les événements qui ont entraîné le décès de plus d'un travailleur en 2021.

Le conseil d'administration prend acte des résultats du portrait des décès 2021.

9. Dépôt de documents

9.1. Sommaire statistique 2021 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs

Le conseil d'administration prend acte du sommaire statistique 2021 des renonciations et des annulations d'intérêts, de pénalités et de frais exigibles des employeurs.

9.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 1^{er} au 28 mars 2022.

9.3. Mode de gouvernance des comités consultatifs et du Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail

Le conseil d'administration prend acte du mode de gouvernance régissant les comités consultatifs et le comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail et le conseil d'administration.

10. Divers

11. Huis clos

11.1. En présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration.

12. Levée de la séance

La présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration lève la séance à 12 h 45.

13. Prochaine séance – 19 mai 2022 à 13 h



Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue par téléconférence TEAMS, le 19 mai 2022

« Tel qu'adopté à sa réunion du 16 juin 2022 »

Présent-e-s :

M ^e Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical
M ^{me} Anny Bienvenue	membre patronale
M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Josée Méthot	membre patronale
M. Charles Milliard	membre patronal
M ^{me} Carole Neill	membre syndicale
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
M ^{me} Caroline De Pokomandy-Morin	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Se sont excusé-e-s :

M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Dominic Lemieux	membre syndical
M ^{me} Marie-Claude Perreault	membre patronale

Invité-e-s :

M ^{me} Manuelle Oudar	présidente-directrice générale
Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux
M ^{me} Anouk Gagné	vice-présidente à l'équité salariale
M ^e Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M. Claude Beauchamp	vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M ^{me} Caroline Clark	directrice générale du programme LMRST

M. Sylvain Massé	directeur général de l'audit interne et des enquêtes
M. Pierre Cyr	directeur de la planification, de la performance et de l'innovation par intérim
M. Pierre Pelchat	directeur général de la gestion budgétaire et contractuelle
M ^{me} Nathalie Bussière	directrice de la gestion budgétaire, des bénéfices et du soutien aux frais d'administration
M ^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat
M ^{me} Lalina Lévesque	directrice des évaluations actuarielles
M ^{me} Cathy Belzile	directrice du Service de la coordination de la planification stratégique
M ^{me} Ludny Franklin	directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation
M ^{me} Chantal Boucher	coordonnatrice expertise-conseil
M ^{me} Mélanie Paquin	directrice du développement et du soutien aux clientèles
M ^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications
M ^{me} Christine Savard	directrice générale de la gouvernance du conseil stratégique en prévention

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration préside la séance qu'elle déclare ouverte à 13 h 00. Les membres en profitent pour lui souhaiter la bienvenue en tant que nouvelle présidente du conseil d'administration de la Commission. À la suite d'un bref tour de table, celle-ci se présente et mentionne son enthousiasme à présider ce conseil et à s'impliquer sur la variété des dossiers qui y sont présentés, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST). Elle souligne également la nomination de Mme Marie-Claude Perreault à titre de nouvelle membre du conseil d'administration.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres ne déclarent pas de conflit d'intérêts sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance 20 avril 2022

Le compte rendu de la séance du 20 avril 2022 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé et commenté par la secrétaire générale.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait un tour des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Elle informe les membres de l'adoption à venir du projet de loi 96 *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* par l'Assemblée nationale, qui est attendue d'ici la fin de la session parlementaire et explique que ce projet de loi prévoit que la Commission sera responsable de traiter certains recours liés à l'usage du français en milieu de travail, et ce, dès sa sanction. Un membre patronal rappelle ensuite le questionnement formulé lors de la dernière

séance du comité de gouvernance et d'éthique concernant l'application de ce projet de loi pour les travailleurs étrangers temporaires (TET), afin de s'assurer qu'ils aient accès aux informations relatives notamment aux normes du travail et à la santé et la sécurité du travail dans une langue de communication qu'ils comprennent. La présidente-directrice générale effectue ensuite un retour sur l'étude des crédits 2022-2023 pour le volet Travail qui a eu lieu le 3 mai dernier, dont l'exercice s'est très bien déroulé.

Elle passe en revue certains nouveaux projets en cours à la Commission, dont le projet pilote à la suite des annonces gouvernementales de prime aux bogues, ainsi que le projet de clarification des communications écrites, qui vise à simplifier et clarifier les communications écrites destinées aux clientèles employeurs et personnes salariées dans le but d'améliorer l'expérience client. Elle poursuit avec différents projets porteurs concernant le volet des ressources humaines, dont l'élaboration d'un Cadre de référence en santé psychique, ainsi que le Programme de sensibilisation et de certification : « Milieux de travail alliés contre la violence conjugale ». Par la suite, elle aborde la situation des impacts de la grève des ingénieurs du gouvernement du Québec sur les activités de la Commission, bien que celle-ci soit présentement suspendue, notamment pour la mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST). Finalement, elle présente les résultats du Concours vidéo jeunesse et indique que le lien permettant de visionner la vidéo des finalistes sera transmis aux membres.

5. Nomination de membres aux comités stratégiques et comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation (3.75) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Francis Bérubé	Mme Annie Landry
M. Alexandre Gagnon	M. Samuel-Élie Lesage
Mme Marie-Claude Perreault	Mme Mireille Pelletier

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité aviseur pour l'accompagnement des milieux de travail dans le cadre de la LMRSST (3.83) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
M. Francis Bérubé	Mme Annie Landry
M. Alexandre Gagnon	M. Samuel-Élie Lesage
Mme Marie-Claude Perreault	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolutions A-40-22 et A-41-22

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST

À l'invitation de la présidente du conseil d'administration, le directeur national de la santé publique du Québec par intérim et sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) présente un état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19. Il fait notamment mention de la tendance à la baisse des hospitalisations liées à la COVID-19, de la capacité actuelle du système hospitalier, des projections d'une nouvelle vague de contaminations en fonction de la situation sur la scène internationale, des impacts de l'abolition de l'obligation du port du masque dans les lieux publics en date du 14 mai dernier, ainsi que des impacts du projet de Loi 28 visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire sur les recommandations de la Santé publique.

Un membre patronal en profite pour souligner les efforts de communication et de concertation entre la Commission et la Santé publique. Il mentionne que certaines préoccupations des employeurs demeurent concernant leurs obligations de diligence quant au respect des mesures sanitaires en vigueur en milieu de travail. Un autre membre patronal souligne toutefois certaines incohérences quant à l'obligation du port du masque dans le secteur minier. La présidente-directrice générale indique que cette question de cohérence sera discutée avec la vice-présidence à la prévention. Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission.

6.2. État de situation de la mise en œuvre de la LMRST

La directrice générale du programme LMRST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Pour la période d'avril dernier, elle souligne notamment qu'une première séance de formation aux membres du conseil d'administration sur les mesures entrées en vigueur le 6 avril dernier a eu lieu, au cours de laquelle des précisions pour clarifier les travailleurs couverts par le régime intérimaire en fonction des calculs prévus. Des précisions ont également été demandées lors de la dernière séance du comité de gouvernance et d'éthique concernant les travailleurs bénévoles. Elle précise que ceux-ci sont inclus dans le calcul des travailleurs visés dans l'établissement s'ils correspondent à la définition de travailleur précisée à l'article 1 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail aux fins de la détermination des obligations à respecter lors de l'application du régime intérimaire des mécanismes de prévention et de participation. Elle poursuit ensuite avec les faits saillants de la prochaine période. Elle fournit notamment des précisions concernant les actions réalisées et celles à venir en lien avec les mécanismes de prévention et de participation dont ceux prévus dans le secteur de la construction.

Elle présente finalement un bref état d'avancement des principaux projets et livrables stratégiques de la mise en œuvre de la LMRST en soulignant les nouveautés qui y ont été apportées et les éléments à surveiller. En réponse à une question d'un membre patronal,

elle fournit des précisions sur les échanges à venir avec le comité aviseur et l'analyse de la Commission concernant la clarification du calcul du nombre de travailleurs par établissement dans le cadre de l'application du régime intérimaire. Le comité aviseur sera ainsi informé des bonifications et des modifications des outils en conséquence. Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRST.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport du président remplaçant du comité des ressources humaines et du budget - Séance du 10 mai 2022

Le président ad hoc du comité présente les faits saillants de la séance du 10 mai dernier. Il présente un aperçu des dossiers qui ont été présentés au comité, dont deux dossiers qui ont été recommandés pour décision du conseil d'administration et qui font l'objet des points suivants. Il fait ensuite état de la présentation du Tableau de bord stratégique 2021 en ressources humaines et des principaux éléments discutés. Il souligne à cet égard le taux de départ des employés de la Commission qui est en augmentation par rapport à l'année précédente et qu'il s'agit d'un retour aux données pré-pandémiques. Il fait également état du taux de représentativité des minorités visibles et ethniques et du suivi demandé par le comité concernant le nombre de dossiers d'invalidité ouverts qui est en hausse.

7.1.1. Prévisions budgétaires des frais d'administration, des programmes de prévention et du financement des tribunaux administratifs aux fins de la tarification 2023

Le vice-président aux finances présente les faits saillants des prévisions budgétaires relatives au secteur santé et sécurité du travail nécessaires à la détermination du taux moyen général de cotisation des employeurs pour l'exercice financier 2023. Il mentionne ainsi les raisons de la hausse de 6,6 % comparativement à la tarification 2022 des prévisions budgétaires du secteur SST relatives aux frais d'exploitation, principalement due à la LMRST et à l'application des conventions collectives. Il fournit également des explications concernant la hausse des prévisions budgétaires pour les programmes de prévention et le financement des tribunaux administratifs. Le président du comité des ressources humaines et du budget fait ensuite état des différentes questions et préoccupations soulevées par les membres du comité. Il note une hausse des coûts liés aux services informatiques et aux recours à des services externes pour améliorer les processus de traitement des dossiers d'indemnisation, qui pourra faire l'objet de discussions dans le cadre du comité sur les ressources informationnelles. Il mentionne également que certaines demandes budgétaires ne sont pas encore connues (notamment concernant les effectifs demandés par le Tribunal administratif du travail liés à la LMRST ainsi que les dossiers immobiliers de l'Institut de recherches Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail), mais le seront dans le cadre des budgets présentés à la fin de l'année.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité des ressources humaines et du budget le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires aux fins de la tarification 2023 pour le secteur SST:

- **Frais d'administration**
 - o **514 901 100 \$** pour les frais d'exploitation.
- **Programmes de prévention**
 - o **161 201 900 \$** pour les programmes de prévention répartis comme suit :
 - **85 548 500 \$** pour les paiements pour les services de santé au travail;
 - **30 037 700 \$** pour la subvention à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail;
 - **45 615 700 \$** pour les subventions pour la formation et l'information.
- **Financement des tribunaux administratifs**
 - o **72 134 400 \$** pour le financement du Tribunal administratif du travail – Division santé et sécurité du travail;
 - o **1 200 \$** pour la quote-part de la CNESST dans le financement du Tribunal administratif du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-42-22

7.1.2. Sélection d'une agence de publicité pour réaliser les campagnes publicitaires de masse de la CNESST

Le vice-président à l'administration et aux communications présente le dossier concernant l'autorisation d'un engagement financier pour le lancement d'un appel d'offres qui permettra de recourir aux services d'une agence de publicité pour la conception, la production et le placement média des différentes campagnes publicitaires de masse de la Commission pour les années 2023 à 2025. Il indique que ces campagnes toucheront l'ensemble des secteurs de la Commission, incluant la LMRST. À cet égard, le président du comité des ressources humaines et du budget souligne que le comité a demandé que le plan de travail concernant les campagnes publicitaires relatives à la LMRST leur soit présenté, incluant les montants spécifiques liés à celles-ci. Le vice-président à l'administration et aux communications répond également aux questions des membres concernant la hausse demandée en lien avec les coûts réels investis au cours des cinq dernières années, ainsi que les principaux résultats des campagnes publicitaires de masse de la CNESST pour l'année 2021.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications et du comité des ressources humaines et du budget le conseil d'administration :

- Autorise un engagement financier maximal de 9 750 000 \$ dans le cadre d'un appel d'offres qui permettra de recourir aux services d'une agence de publicité pour la conception, la production et le placement média des différentes campagnes publicitaires de masse de la CNESST pour les années 2023 à 2025;
- Autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-43-22

7.2. Rapport du président du comité de placement et de capitalisation - Séances du 10 mai 2022 et du 18 mai 2022

Le président du comité de placement et de capitalisation présente les faits saillants de la séance du 10 mai dernier. Il fait état des principaux enjeux soulevés concernant le Rapport de conformité et du Rapport de risque du portefeuille du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) au 31 décembre 2021, puis présente un bref état de situation de la performance du portefeuille du FSST des scénarios de rendement pour l'année 2022. Il explique ensuite les recommandations du comité, formulées dans le cadre de la séance du 10 mai, puis d'une séance spéciale tenue le 18 mai dernier à la demande du président du comité de placement et de capitalisation quant à la détermination du taux moyen et à la dérogation nécessaire aux modalités de la politique de capitalisation, dans un souci de prudence et de diligence.

7.2.1. Politique de capitalisation

Le vice-président aux finances présente un état de situation de la performance de la politique de capitalisation du régime à la lumière des résultats aux états financiers de 2021. Il explique que la réflexion à l'égard de la capitalisation s'inscrit dans le processus de détermination d'un taux moyen de cotisation pour l'année qui vient. Ainsi, sur la base des résultats de l'exercice 2021 du FSST présentés et des modalités actuelles de la politique de capitalisation, il explique les différents scénarios analysés concernant le taux moyen de cotisation. Il présente ensuite les différents éléments pris en considération dans le cadre de la recommandation de dérogation à la politique de capitalisation pour la tarification de 2023 qui vise notamment à limiter l'ampleur d'une éventuelle hausse du taux de cotisation en 2024. Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances et du comité de placement et de capitalisation le conseil d'administration :

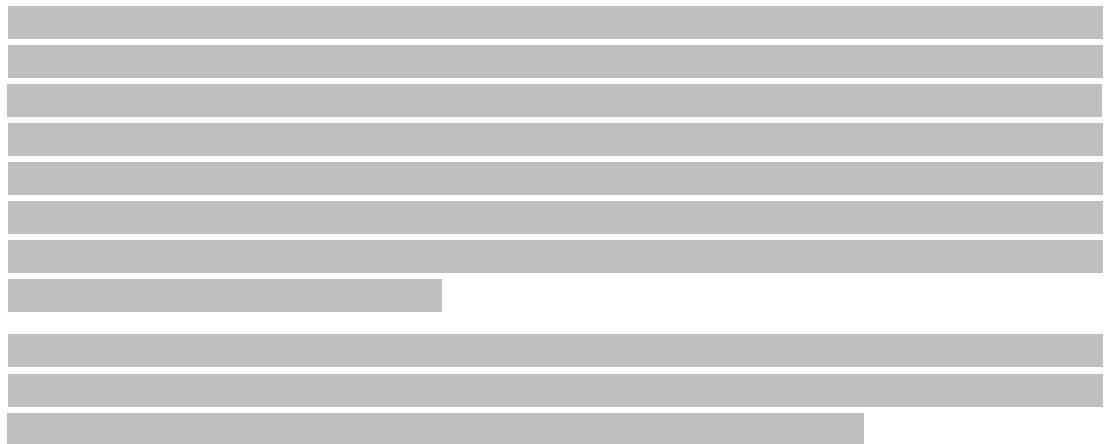
- Approuve la dérogation aux modalités de la politique de capitalisation dans la tarification de 2023 et fixe à 0,16 \$ par 100 \$ de masse salariale assurable le crédit résultant des écarts relatifs au taux de rendement réel;

- confie au vice-président aux finances le mandat d’entreprendre, à l’automne 2022, une analyse exhaustive des modalités d’application de la politique de capitalisation visant à actualiser celles-ci à la nouvelle réalité sociale et économique.

Adoptée à l’unanimité. Résolution A-44-22

7.2.2. Détermination du taux moyen de cotisation 2023

Le vice-président aux finances présente les principaux éléments entourant la détermination du taux moyen général de cotisation des employeurs pour 2023. Il rappelle d’entrée de jeu que ce taux correspond aux besoins financiers sur la masse salariale assurable estimée. Il explique ensuite les principaux éléments justifiant la proposition de détermination du taux moyen de cotisation à 1,50 \$, soit un taux de base de 1,82 \$ pour financer les opérations courantes en 2023 (1,94 \$ en 2022) et un crédit de 0,32 \$ pour les opérations de capitalisation (crédit de 0,27 \$ en 2022). Il rappelle que les besoins financiers relatifs aux éléments de capitalisation incluent une dérogation à l’égard du crédit relatif au taux de rendement réel, consistant à fixer ce crédit à 0,16 \$, plutôt qu’à appliquer le crédit qui résulterait des modalités de la politique de capitalisation, à savoir 0,23 \$. Il conclut en mentionnant qu’à la prochaine séance, le conseil d’administration pourra adopter les différents éléments nécessaires à la détermination du taux applicable à chaque unité de classification.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président aux finances ainsi que du comité des ressources humaines et du budget, le conseil d’administration fixe à 1,50 \$ par 100 \$ de masse assurable le taux moyen de cotisation dans la tarification de 2023 et mandate le vice-président aux finances pour établir les taux de cotisation de chaque unité de classification sur la base de ce taux moyen.

Adoptée à l’unanimité. Résolution A-45-22

7.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique - Séance du 11 mai 2022

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente les faits saillants de la séance du 11 mai dernier. Outre les dossiers recommandés par le comité, il présente les principaux enjeux soulevés par les membres concernant l'état de situation de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission, dont le nombre important de réclamations liées à la COVID-19 reçues depuis le 1^{er} janvier 2022 et la question de l'indemnisation de ces réclamations, dans un contexte où la contamination est largement communautaire. Il indique également qu'un suivi a été demandé concernant l'évaluation des coûts liés aux lésions professionnelles COVID-19 de l'année 2020, pour les employeurs assujettis au mode rétrospectif du secteur des soins de la santé, qui dépassent la limite d'assurance sur la cotisation de 150 %. Quant à l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRST, il fait part des discussions du comité sur le retard de recrutement des membres des comités des maladies professionnelles oncologiques et du comité scientifique sur les maladies professionnelles, ainsi que de la réflexion demandée concernant les impacts de la grève des ingénieurs du gouvernement sur la mise en œuvre de la LMRST.

7.3.1. Plan de mise en œuvre de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires –État d'avancement des travaux

La vice-présidente aux normes du travail présente le plan de mise en œuvre 2022 de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires (TET). Elle rappelle les faits saillants de la Stratégie ainsi que les différentes actions prévues pour l'année 2022, notamment en termes de communication, de prévention, de sensibilisation et de surveillance auprès des TET, de leurs représentants et des employeurs qui les accueillent. Elle précise que le comité-conseil relatif à l'équité salariale et aux normes du travail (3.79) s'est dit satisfait de ce plan et qu'il est prévu qu'un état d'avancement soit présenté à ce comité-conseil à l'automne 2022. Le président du comité de gouvernance et d'éthique mentionne ensuite les préoccupations soulevées par le comité concernant l'élaboration des guides destinés aux TET, dans plusieurs milieux de travail, afin de s'assurer d'une bonne compréhension de tous, incluant ceux qui ne maîtrisent pas le français. Le conseil d'administration prend acte du plan de mise en œuvre 2022 de la Stratégie à l'égard des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.

7.3.2. Rapport annuel de gestion 2021

Le directeur de la planification, de la performance et de l'innovation présente les principaux éléments du Rapport annuel de gestion de la Commission pour l'année 2021. Il indique que celui-ci a fait l'objet d'un examen de plausibilité et de cohérence des résultats réalisé par la Direction générale de l'audit interne et des enquêtes ainsi que d'un examen de cohérence et signature par le Vérificateur général du Québec. Le président du comité de gouvernance et d'éthique en profite pour souligner la grande clarté de ce rapport et son aspect très intéressant. Des discussions ont également porté sur la possibilité que la Commission bonifie

davantage ses mesures aidant à l'employabilité des personnes handicapées.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du directeur de la planification, de la performance et de l'innovation ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- approuve le Rapport annuel de gestion 2021 de la CNESST;
- demande que ce rapport soit transmis au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour son dépôt devant l'Assemblée nationale.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-46-22

7.3.3. Actualisation et présidence des comités stratégiques

La secrétaire générale présente la proposition concernant la révision de la présidence des comités stratégiques, leur composition et la répartition de leurs mandats, dans le cadre de la nomination de la présidente du conseil d'administration (PCA). Tel que prévu à cette Loi sur la santé et la sécurité du travail, la PCA assume notamment la présidence du comité d'audit. La présente proposition de révision des fonctions des comités stratégiques et de leur présidence est ainsi présentée afin de refléter notamment le principe de l'équilibre entre les membres syndicaux et patronaux et de combler des vacances au sein de ceux-ci.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale et du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- abolit le comité immobilier, à compter du 30 juin 2022;
- confie au comité des ressources humaines et du budget la fonction d'étudier les dossiers relatifs aux ressources immobilières de la Commission afin d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration;
- nomme les membres du comité des ressources humaines et du budget, ceux du comité sur les ressources informationnelles ainsi que ceux du comité de placement et de capitalisation, tel que proposé;
- nomme M. Daniel Boyer à titre de président du comité des ressources humaines et du budget.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution A-47-22

Résolution A-48-22

Résolution A-49-22

Résolution A-50-22

Résolution A-51-22

7.3.4. Projets de règlements encadrant les fournisseurs de biens et services aux bénéficiaires de la LATMP

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente les faits saillants des projets de règlement encadrant les fournisseurs de biens et services aux bénéficiaires de la LATMP. Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente ensuite les principales discussions du comité à cet égard. En réponse à une question du président du comité, la directrice générale de l'indemnisation et de la réadaptation précise que les pharmaciens, quant à eux, n'ont pas à effectuer de demande d'autorisation à la Commission en vertu de ce règlement puisqu'ils sont considérés d'office comme un fournisseur.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail, ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur les fournisseurs et au projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'assistance médicale;
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ces projets de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, ils pourraient être adoptés par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-52-22

7.3.5. Formulaire d'assignation temporaire

Le vice-président à l'indemnisation et à la réintégration au travail présente le nouveau formulaire *Assignation temporaire d'un travail* dont l'utilisation sera obligatoire à compter du 6 octobre 2022 et qui intègre les modifications législatives instaurées par la LMRST. Il mentionne qu'il s'agit d'une demande du ministre responsable du Travail de présenter le nouveau formulaire au conseil d'administration de la Commission. Il précise que le comité aviseur et le comité de gouvernance et d'éthique ont été consultés et qu'à la demande de ce dernier, un sondage auprès des employeurs a été prévu afin de s'assurer du niveau de satisfaction du formulaire, dans une optique d'amélioration continue. Il indique que des travaux informatiques seront effectués prochainement pour la mise en œuvre de ce nouveau formulaire. Le président du comité de gouvernance et d'éthique fait état des discussions tenues à ce comité et des préoccupations patronales à l'égard de son application pour les employeurs. Le conseil d'administration prend acte du nouveau formulaire d'assignation temporaire d'un travail.

8. Dossiers

8.1. Bilan du Plan d'action en matière d'équité salariale pour assurer le respect des droits des personnes salariées dont l'entreprise est insolvable ou en faillite

La vice-présidente à l'équité salariale présente le contexte et les différentes actions réalisées concernant le Plan d'action en matière d'équité salariale pour assurer le respect des droits des personnes salariées dont l'entreprise est insolvable ou en faillite. Le conseil d'administration prend acte du bilan de ce plan d'action.

8.2. Prévention des accidents routiers (Suivi du CA 2021-30)

Le vice-président à la prévention introduit cette présentation sur les actions en prévention réalisées par la Commission concernant les accidents routiers. Cette présentation vise notamment à départager la responsabilité de la Commission et de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) concernant la prévention des accidents liés au transport, notamment dans le cas d'accidents survenus dans le cadre du travail et de présenter les actions conjointes et les moyens de prévention permettant de sensibiliser les milieux de travail. La directrice générale de la gouvernance du conseil stratégique en prévention fait ainsi état des principaux mécanismes de concertation en place, notamment avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la SAAQ à cet égard et des actions réalisées par la Commission afin de s'assurer que ses rapports d'enquête soient tenus en compte.

Le vice-président à l'administration et aux communications poursuit en fournissant des précisions sur les différentes actions de communication réalisées et à venir en 2022 concernant cet enjeu. Ces actions font l'objet d'une collaboration avec la SAAQ pour maximiser l'utilisation de l'espace médiatique. Le conseil d'administration prend acte des actions de prévention de la Commission et de concertation avec les partenaires externes concernant les accidents de travail liés au transport.

9. Dépôt de documents

9.1. Analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 mars 2022

Le conseil d'administration prend acte de l'analyse sommaire des dossiers de décès acceptés pour la période du 1er janvier au 31 mars 2022.

9.2. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 29 mars au 26 avril 2022.

9.3. Tableau de bord d'admissibilité des réclamations

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord de l'admissibilité des réclamations.

9.4. Comité de liaison entre le MTESS et la CNESST – État de situation (Suivi du CA 2022-01)

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation concernant le comité de liaison entre le MTESS et la CNESST.

10. Divers

11. Huis clos

11.1. En présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

12. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 16 h 15.

13. Prochaine séance – 16 juin 2022 à 8 h 30 au Siège social D'Estimauville (Québec)

COPIE CONFORME



(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale

Compte rendu des délibérations de la
séance du conseil d'administration
tenue à Québec, le 16 juin 2022

« Tel qu'adopté à sa réunion du 22 septembre 2022 »

Présent-e-s :

M ^e Louise Otis	présidente du conseil d'administration
M ^{me} Manuelle Oudar	présidente-directrice générale - membre d'office
M. David Bergeron-Cyr	membre syndical (par conférence téléphonique)
M ^{me} Anny Bienvenue	membre patronale
M. Yves-Thomas Dorval	membre patronal
M ^{me} Isabelle Leclerc	membre patronale
M. Dominic Lemieux	membre syndical (a quitté la séance entre 10h et 11h)
M. Simon Lévesque	membre syndical
M ^{me} Marie-Claude Perreault	membre patronal (par téléconférence TEAMS)
M ^{me} Josée Méthot	membre patronale (par téléconférence TEAMS)
M. Charles Milliard	membre patronal (par téléconférence TEAMS)
M ^{me} Caroline De Pokomandy-Morin	observatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Se sont excusé-e-s :

M. Kaven Bissonnette	membre syndical
M. Daniel Boyer	membre syndical
M ^{me} Carole Neill	membre syndicale
M ^{me} Caroline Senneville	membre syndicale
M. François Vincent	membre patronal
Dr Luc Boileau	directeur national de la santé publique par intérim

Invité-e-s :

M. Christian Barrette	vice-président à l'administration et aux communications
M ^{me} Mélanie Vincent	vice-présidente aux normes du travail
M. Luc Castonguay	vice-président à la prévention
M. Bruno Labrecque	vice-président aux finances
M. Yves Vézina	vice-président à la transformation numérique
M ^{me} Caroline Clark	directrice générale du programme LMRSSST
M ^{me} Stania Balmir	avocate au Secrétariat général
M. Pierre-Paul Vaudreuil	directeur du soutien aux opérations et directeur du génie-conseil par intérim

M ^{me} Christine Savard	directrice générale de la gouvernance et du conseil stratégique en prévention
M. Louis Forgues	directeur général du portefeuille d'investissements
M. Pascal Cardin	directeur du Service de la pérennité des actifs et de la conception des solutions technologiques
M ^{me} Catherine Bannon	directrice du Service du conseil et de la gouvernance
M ^{me} Yolaine Morency	directrice générale des communications
M ^{me} Anne St-Martin	directrice générale de l'actuariat
M. Jean Champagne	directeur général de l'admissibilité des réclamations

1. Ouverture de la séance

La présidente du conseil d'administration préside la séance qu'elle déclare ouverte à 8 h 35.

2. Ordre du jour de la séance

2.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

2.2. Déclaration de conflits d'intérêts

M. Simon Lévesque, M^{me} Josée Méthot et M^{me} Anny Bienvenue indiquent qu'ils se retireront de la séance pour la présentation du point 7.3.3 Reddition de comptes sur l'utilisation de la subvention aux associations sectorielles paritaires pour l'année 2021 en raison d'une apparence de conflits d'intérêts. Les autres membres ne déclarent pas de conflits d'intérêts sur les autres sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Compte rendu

3.1. Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du 19 mai 2022

Le compte rendu de la séance du 19 mai 2022 est adopté.

3.2. Suivis des comptes rendus

Le tableau des suivis des comptes rendus est déposé.

4. Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale fait un tour des différents projets et dossiers en cours au sein de l'organisation. Tout d'abord, elle effectue un retour sur la dernière rencontre du G5 et indique que le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif a été invité pour s'entretenir avec les 5 PDG des grands organismes publics. Celui-ci a également été sensibilisé aux problèmes de pénurie de main-d'œuvre, particulièrement concernant le secteur des technologies de l'information.

La présidente-directrice générale poursuit avec un état de situation des stratégies jeunesse et immigration, et fait état des remises de prix effectuées dernièrement par les membres du comité de direction de la Commission, notamment pour le programme Kinga. Elle souligne que ces démarches ont été très appréciées de la part des bénéficiaires et des écoles participantes. Elle présente également un état de situation des travaux relatifs à l'adoption et au dépôt de l'addenda au Plan

d'action de développement durable 2021-2023, auquel la Commission est assujettie.

Concernant la mise en œuvre de la Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail qui sera en vigueur le 24 août prochain, la présidente-directrice générale présente les principaux pouvoirs qui ont été octroyés à la Commission, en termes de recours pouvant être exercés en fonction de cette loi, ainsi que l'évaluation des impacts de ceux-ci pour le secteur des normes du travail.

La présidente-directrice générale présente par la suite un état de situation du Prix des Nations Unies pour la fonction publique 2022, qui sera remis le 22 juin prochain et dont la candidature de la Commission a été retenue. Pour terminer, elle présente également un état de situation de la toute première édition des Prix Vision, permettant de souligner les efforts des 29 équipes de projet qui se sont démarquées dans les quatre catégories reflétant la vision de la CNESST inscrite au Plan stratégique 2020-2023.

5. Nomination des membres aux comités stratégiques et comités-conseils

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires en matière de réparation (3.73) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale
Mme Annick Delisle	M. Daniel Demers
M. Alexandre Gagnon	Mme Isabelle Laurin
M. Marc-André Pedneault	Mme Sophie Martin
Mme Josée St-Laurent	Mme Mireille Pelletier

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-53-22.

Le conseil d'administration nomme à titre de membres du comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail (3.79) les personnes suivantes :

Désignées par la partie patronale	Désignées par la partie syndicale.
M. Alexandre Gagnon	Mme Kim Paradis
Mme Marie-Claude Perreault	Mme Marilyne Duquette
Mme Marie-Hélène Jetté	Mme Annie Landry
Mme Zeineb Mellouli	Mme Jessica Olivier-Nault

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-64-22.

6. Dossiers corporatifs

6.1. Suivi de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la CNESST – Aspects des réclamations, de la prévention et du financement

La présidente-directrice générale, accompagnée du vice-président aux finances et du vice-président à la prévention mentionne d'entrée de jeu qu'une réflexion est en cours sur la fréquence de présentation de cette feuille de route COVID-19 et qu'en fonction du contexte sanitaire de l'automne prochain, il serait possible que celle-ci fasse uniquement l'objet d'un dépôt et non d'une présentation, si les membres sont d'accord. Une discussion plus approfondie sur certains aspects liés à la COVID-19 aurait également lieu au cours de l'automne, afin de déterminer la position de la Commission en lien avec ses responsabilités et des impacts concernant la suite de la situation pandémique. Elle enchaîne ensuite avec les faits saillants de la présente période, notamment concernant la baisse importante de nouvelles réclamations. Elle en profite également pour remercier le conseil d'administration pour le suivi assidu de cette feuille de route et l'apport important du conseil à cet égard.

Les membres discutent ainsi des éléments à prendre en considération pour les prochaines présentations de ce dossier. Ils notent notamment l'importance du suivi sur les réclamations, ainsi que de la prévention et des aspects financiers, qui devraient minimalement faire l'objet d'un dépôt de document lors de chaque séance. La réflexion sur la poursuite ou non de l'indemnisation de ces réclamations devra également faire l'objet d'analyses et d'échanges approfondis.

Quant aux aspects financiers, le vice-président aux finances fait état de la situation des rendements du portefeuille de placements du Fonds de la santé et de la sécurité du travail (FSST) qui risque d'engendrer une pression importante sur son taux de capitalisation. À cet égard, un membre patronal suggère d'augmenter la fréquence des rencontres du comité de placement et de capitalisation au cours des prochains mois, afin d'être en mesure de suivre cette situation financière avec attention, de même que l'ajout d'un point statutaire au conseil d'administration à ce sujet. Par ailleurs, il est convenu de transmettre aux administrateurs une note informative sur l'état de situation de la performance du portefeuille de placements du FSST à mi-parcours de la saison estivale.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation et des impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les activités de la Commission.

6.2. Mise en œuvre de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)

La directrice générale du programme LMRSST présente les faits saillants du tableau de bord de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail. Pour la période de juin, elle fournit notamment des précisions sur l'évaluation des impacts de la grève des ingénieurs sur les travaux de mise en œuvre pour le volet de la prévention. Elle présente ensuite un bref état d'avancement des principaux projets et livrables stratégiques de la mise en œuvre de la LMRSST en soulignant les nouveautés, les éléments à surveiller, ainsi que les raisons des reports de certaines actions. Elle conclut en mentionnant que la poursuite de la mise en

œuvre de ce programme sera suivie avec attention au cours de la période estivale.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique explique les différentes discussions et préoccupations soulevées par les membres du comité lors de la séance du 8 juin dernier. Un échange sur le niveau de confiance de la réalisation de l'ensemble des actions prévues à ce tableau de bord a eu lieu. Les membres ont également rappelé le souhait des administrateurs que le Gouvernement procède avec diligence aux nominations des membres des comités des maladies professionnelles oncologiques (CMPO) et du Comité scientifique sur les maladies professionnelles (CSMP) et qu'une communication écrite à ce sujet devait être transmise au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). À cet effet, l'observatrice du MTESS en prend note et présente un état de situation du processus en cours et des enjeux relatifs au recrutement.

Le conseil d'administration prend acte de l'état de situation de la mise en œuvre de la LMRSST.

7. Dossiers présentés aux comités stratégiques

7.1. Rapport de la présidente du comité d'audit – Séance du 6 juin 2022

La présidente du comité d'audit présente les faits saillants de la séance du 6 juin dernier. Elle aborde notamment les discussions et questions des membres relatives au suivi sur l'analyse des pratiques et des règles concernant la sécurité physique et de l'information dans le contexte du travail en mode hybride. Elle indique également que le comité a souligné le départ à la retraite de M. Michel Harvey, directeur du Service de l'audit et des enquêtes internes, après de nombreuses années de services au sein de la Commission.

7.2. Rapport du président du comité immobilier – Séance du 13 juin 2022

Le président du comité immobilier présente les sujets discutés lors de la séance du 13 juin dernier. Il mentionne notamment que la reddition de comptes trimestrielle du projet immobilier d'Estimauville (PIE) effectuée depuis décembre 2017 a été présentée pour la dernière fois lors de cette séance et qu'un suivi du budget indique une économie potentielle d'environ 13 M \$ grâce au suivi rigoureux et à diverses subventions obtenues. Il rappelle également la décision du conseil d'administration d'abolir ce comité à partir du 30 juin 2022 et de jumeler les fonctions relatives aux ressources immobilières au comité des ressources humaines et du budget. Il en profite donc pour remercier les membres de ce comité pour leur participation, ainsi que les employés de la permanence qui y étaient impliqués.

7.2.1. Prolongation du bail au 25, boulevard La Fayette, Longueuil

Le président du comité immobilier présente les faits saillants du dossier de prolongation du bail pour les bureaux de la Commission situés à Longueuil. Il indique notamment que ce renouvellement d'un an est aux mêmes taux et conditions en

vigueur au 31 mars 2023 et que cela permettra de synchroniser la fin du bail et la planification de la livraison du projet Nouvel environnement Rive-Sud (NERS), dont le dossier d'opportunité sera présenté pour approbation du conseil d'administration lorsque les travaux d'analyse des besoins seront terminés.

Le vice-président à l'administration et aux communications répond ensuite aux questions relatives à l'objectif et à l'échéancier de livraison du NERS. [REDACTED]

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier total de 1 455 832,18 \$ pour la prolongation du bail actuel des locaux situés au 25, boulevard La Fayette, à Longueuil, par l'exercice de l'option de renouvellement prévue à l'avenant au bail, composé de :
 - 1 396 432,18 \$ pour la location d'espaces à bureaux et d'entreposage, pour une durée d'un an, comprise entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. La superficie locative est composée de 4 549,59 m² d'espaces à bureaux et de 46,81 m² d'espaces d'entreposage. Le taux unitaire annuel pour les espaces à bureaux est de 306,03 \$/m² pour le terme d'un an, et le taux unitaire annuel pour les espaces d'entrepôt est de 88,04 \$/m² pour le terme d'un an. Les taux sont sujets à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
 - 59 400,00 \$ pour la location de 45 espaces de stationnement, entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024.
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-54-22.

7.2.2. Prolongation du bail au 901, boulevard Talbot, Saguenay (arrondissement de Chicoutimi)

Le président du comité immobilier présente les faits saillants du dossier de prolongation du bail au 901, boulevard Talbot, Saguenay, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mai 2023. Il précise notamment que cette prolongation de bail permettra d'évaluer le regroupement du secteur des normes du travail occupant des espaces dans l'arrondissement de Jonquière à celui de la santé et de la sécurité du travail, tout en tenant compte des besoins émergents dans cette région (télétravail en mode hybride, politique de régionalisation et recrudescence d'embauche dans la région).

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que du comité immobilier, le conseil d'administration :

- autorise un engagement financier total de 2 236 520,46 \$ pour la prolongation du bail actuel des locaux situés au 901, boulevard Talbot, à Saguenay (arrondissement de Chicoutimi), par un avenant au bail, composé de :
 - 2 223 273,90 \$ pour la location d'espaces à bureaux et d'entreposage, pour une durée de trois ans, comprise entre le 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026. La superficie locative est composée de 2 396,25 m² et de 40,78 m² d'espaces d'entreposage. Le taux unitaire annuel pour les espaces à bureaux est de 308,08 \$/m² pour le terme de trois ans, et le taux unitaire annuel pour les espaces d'entrepôt est de 70,00 \$/m² pour le terme de trois ans. Les taux sont sujets à la clause d'indexation annuelle et à l'ajustement standard des taxes foncières au coût réel;
 - 13 246,56 \$ pour l'entretien des douches, entre le 1^{er} mai 2023 et le 30 avril 2026. Le taux est sujet à la clause d'indexation annuelle.
- autorise le vice-président à l'administration et aux communications à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-55-22.

7.3. Rapport du président du comité de gouvernance et d'éthique – Séance du 8 juin 2022

Le président du comité de gouvernance et d'éthique présente son rapport de la séance du 8 juin dernier. Il présente brièvement les sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance, dont celui relatif à la proposition d'un outil permettant d'évaluer la charge de travail des membres des comités-conseils règlementaires. Il souligne que le comité a réaffirmé son souhait que les présidents des comités-conseils soient proactifs en cas d'impasses afin d'en aviser promptement le comité de gouvernance et d'éthique.

7.3.1. Modification à la Délégation des pouvoirs du CA de la CNESST

La secrétaire générale, accompagnée de la vice-présidente aux normes du travail et de la juriste responsable de ce dossier présente les grandes lignes des modifications proposées à la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la CNESST, afin d'y inclure notamment les nouveaux pouvoirs confiés à la Commission en vertu de *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail* ainsi qu'en vertu de la *Charte de la langue française*. Le président du comité de gouvernance et d'éthique en profite pour mentionner les questionnements et suivis demandés par le comité concernant l'exercice de certains nouveaux pouvoirs.

Ainsi sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation de la secrétaire générale ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil

d'administration adopte la nouvelle version de la Délégation des pouvoirs du conseil d'administration de la Commission.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-56-22.

7.3.2. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines

Le vice-président à la prévention présente les faits saillants du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines. Il expose les principales modifications, ainsi que les principaux éléments de l'analyse d'impacts réglementaires, dont les coûts anticipés pour les entreprises concernant le volet de la formation modulaire du travailleur minier et au programme de contrôle de terrain.

Le président du comité de gouvernance et d'éthique souligne ensuite que ce projet de règlement est recommandé par le comité, après consensus du comité-conseil de révision du RSSM (3.57) et des sous-comités impliqués dans ces travaux réglementaires. Par ailleurs, il en profite pour rappeler qu'en fonction de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, la Commission devrait s'assurer, lorsqu'elle impose une nouvelle formalité administrative, d'en retirer une autre d'un coût équivalent pour les entreprises. Le vice-président à la prévention explique ainsi les différentes démarches et analyses effectuées à cet égard, tant de façon globale que lors des différents travaux réglementaires.



Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la prévention ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines;
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la Gazette officielle du Québec avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant cet avis, il pourra être adopté par la Commission, avec ou sans modification, et soumis au gouvernement pour approbation et publication à la Gazette officielle du Québec en vue de son entrée en vigueur le quinzième jour qui suit la date de cette publication.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-57-22.

7.3.3. Reddition de comptes sur l'utilisation de la subvention aux associations sectorielles paritaires pour l'année 2021

Le vice-président à la prévention présente la reddition de compte sur l'utilisation des subventions versées aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) pour l'année 2021. Il présente un historique des sommes allouées à ces ASP au cours des dernières années, ainsi que des sommes qui ont fait l'objet d'un report en 2021, puis en 2022, de même que les grandes lignes de l'utilisation actuelle et du pourcentage d'avancement de leurs projets en cours. Le président du comité de gouvernance et d'éthique indique que cette reddition de compte avait été demandée par le conseil d'administration, afin de vérifier ce que les ASP avaient planifié et ce qui a réellement été utilisé. Il souligne que d'après les constats effectués, il y a une bonne utilisation des fonds. Un membre syndical mentionne également que cela incite également les ASP à bien livrer les programmes d'activités comme prévu.

Le conseil d'administration prend acte de la reddition de comptes sur l'utilisation des sommes versées aux associations sectorielles paritaires de santé et de sécurité du travail (ASP) en 2021.

7.4. Rapport de la présidente remplaçante du comité sur les ressources informationnelles – Séance du 8 juin 2022

La présidente remplaçante du comité sur les ressources informationnelles présente le rapport de la séance du 8 juin dernier. Elle présente tout d'abord les dossiers recommandés par le comité et les principales discussions survenues à leur égard. Elle aborde ensuite les faits saillants du dossier relatif aux services numériques aux représentants, au bilan de l'utilisation des sommes de la programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) 2021, ainsi que du plan d'accueil de la nouvelle experte-conseil du comité, M^{me} Josianne Marsan.

7.4.1. Projet LMRST – Mécanismes de prévention- construction (formation)

Le vice-président à la transformation numérique, accompagné du vice-président à la prévention et de la directrice générale du programme LMRST présente le dossier d'affaires proposé concernant la formation obligatoire prévue à la LMRST concernant le secteur de la construction, dont la Commission impartirait la gestion de cette formation à l'externe. Il explique les différentes modalités proposées ainsi que les coûts prévus.

[Redacted content]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires du projet *Mécanismes de prévention – construction (formation)*, découlant de la Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail (LMRSST);
- autorise la phase d'exécution du projet.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-58-22.

7.4.2. Migration de systèmes vers des services d'infonuagique

Le vice-président à la transformation numérique présente le dossier d'affaires visant à migrer une partie des systèmes et des données de la Commission en infonuagique. Il explique notamment que la migration à l'infonuagique permettra à la Commission de contrer plus facilement et rapidement la désuétude matérielle et logicielle, en plus de contenir ses coûts d'exploitation technologique. Il fournit des précisions relatives aux aspects de sécurité, aux coûts, aux enjeux et aux risques.

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation, de la recommandation du vice-président à la transformation numérique ainsi que du comité sur les ressources informationnelles, le conseil d'administration :

- approuve le dossier d'affaires visant à migrer une partie des systèmes et des données de la Commission en infonuagique;
- autorise la phase d'exécution du projet.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-59-22.

8. Dossiers

8.1. État de situation : Programme de lutte contre le harcèlement physique ou sexuel (HPS) en milieu de travail

La vice-présidente aux normes du travail rappelle les objectifs du Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail, l'historique des quatre premiers appels de projets ainsi que les modalités pour le dépôt de candidature d'un projet. Elle invite ensuite la directrice du Service du conseil et de la gouvernance à faire état des différents projets reçus et retenus pour le présent appel de projets, lequel s'est déroulé du 22 novembre 2021 au 31 mars 2022.

Le conseil d'administration prend acte du bilan des quatre premiers appels de projets et de l'état de situation du cinquième appel de projets dans le cadre du Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail.

8.2. Campagne publicitaire sur les normes du travail 2022

La directrice générale des communications, accompagnée du vice-président à l'administration et aux communications ainsi que de la vice-présidente aux normes du travail, présente le concept préconisé pour cette nouvelle campagne publicitaire pour l'année 2022 sur les normes du travail, ses objectifs ainsi que le budget et les dates de diffusion. À la fin de cette présentation, un membre patronal souligne que les termes utilisés dans l'introduction du concept radiophonique pourraient porter à confusion, puisqu'ils semblent référer à une perspective de recherche d'emplois. Ce membre souligne également que la différence de concept en couleur ou en noir et blanc, dépendant du public visé, ne semble pas avoir lieu d'être. Le vice-président à l'administration et aux communications fournit ainsi des précisions à cet égard, en indiquant notamment que le contexte de plein emploi permet de cibler des personnes étant déjà à l'emploi. Il mentionne également qu'il est souhaité d'impliquer les membres du conseil d'administration davantage en amont lors de l'élaboration des campagnes publicitaires et qu'un nouveau processus sera proposé à l'avenir.

Le conseil d'administration prend acte de l'orientation préconisée pour la nouvelle campagne publicitaire sur les normes du travail.

8.3. Projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2023

Le vice-président aux finances explique l'objectif et la méthode de calcul prévu à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) pour l'établissement de cette table de revenus bruts annuels d'emplois convenables pour 2023. [REDACTED]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au projet de Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2023;
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant sa publication, il soit adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-60-22.

8.4. Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2023

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au Projet de Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents de travail pour 2023;
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant sa publication, il soit adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-61-22.

8.5. Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2023

Sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au Projet de Règlement sur les pourcentages applicables aux fins de fixer la cotisation des employeurs tenus personnellement au paiement des prestations pour 2023;
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant sa publication, il soit adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. A-62-22.

8.6. Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement

Le vice-président aux finances présente les faits saillants du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement. Il rappelle qu'à la séance du mois de mai dernier, le conseil d'administration a adopté un taux moyen de 1,50\$ par 100% de masse assurable pour l'année 2023, et que le conseil doit maintenant donner son accord aux modifications proposées au projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement, permettant de déterminer le taux applicable à chaque employeur en 2023. Il fournit ensuite des précisions sur la nouveauté incluse à ce projet de règlement concernant la catégorie de lésion « atteinte auditive » découlant des analyses actuarielles et afin d'être équitable d'une catégorie à l'autre.

[REDACTED]

Ainsi, sur la foi du mémoire de présentation et de la recommandation du vice-président aux finances, le conseil d'administration :

- donne son accord au Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le financement;
- autorise la présidente du conseil d'administration de la Commission à faire publier ce projet de règlement à la *Gazette officielle du Québec* avec avis qu'à l'expiration des 45 jours suivant sa publication, il soit adopté par la Commission, avec ou sans modification, et publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée à l'unanimité. Résolution A-63-22.

9. Dépôt de documents

9.1. Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État – Liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus

Le conseil d'administration prend acte de la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus par la Commission du 27 avril au 24 mai 2022.

9.2. État de situation à l'admissibilité des réclamations

Un membre patronal souligne des préoccupations concernant les délais de traitement de certaines réclamations qui ne respectent pas les cibles fixées par la Commission, notamment ceux faisant l'objet d'un indicateur du plan stratégique 2021-2023. La présidente-directrice générale mentionne à cet égard que le plan d'action présenté lors de séances précédentes est toujours en cours à la vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail et que celui-ci est suivi avec attention. Elle indique que la situation pandémique a eu beaucoup d'impacts sur la hausse des réclamations (tel que mentionné lors de l'examen de la feuille de route) et qu'il est prévu qu'un état de situation de ce plan d'action soit présenté lors de la séance du mois de septembre prochain.

Sur un autre sujet, un autre membre patronal demande d'avoir un état de situation des données relatives aux demandes de transfert et partage d'imputation des coûts des lésions professionnelles. Il est ainsi convenu que ces données sur l'imputation des coûts des lésions professionnelles seraient déposées lors de la prochaine séance.

Le conseil d'administration prend acte de l'information présentée dans ce rapport d'étape sur l'admissibilité des réclamations.

9.3. Projet immobilier D'Estimauville – Reddition de comptes trimestrielle

Le conseil d'administration prend acte du tableau de bord trimestriel du Projet immobilier D'Estimauville se terminant le 29 avril 2022.

10. Divers

11. Huis clos

11.1. En présence de tous les membres du conseil d'administration

Un huis clos est tenu en présence de tous les membres du conseil d'administration.

11.2. Sans la présence de la présidente-directrice générale

Un huis clos est tenu sans la présence de la présidente-directrice générale.

12. Ajournement de la séance

La séance a été ajournée à 12 h, puis reprise à 12 h 45.

13. Échange avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale remercie tout d'abord la présidente du conseil d'administration pour cette invitation. Il souligne également le rôle important que celle-ci pourra jouer en tant que première présidente du conseil d'administration, en fonction notamment de sa grande capacité à faire émerger les consensus, particulièrement dans le contexte de la mise en œuvre de la LMRST. Il poursuit ensuite en commentant les grandes nouveautés de la modernisation du régime de santé et de sécurité du travail et les défis de mise en œuvre de certains volets, dont la mise sur pied du Comité scientifique sur les maladies professionnelles (CSMP). Il fait également état des enjeux prioritaires concernant cette refonte, dont l'efficacité, la réduction des délais, ainsi que la déjudiciarisation.

Les membres en profitent également pour faire état des enjeux et des défis quant à la mise en œuvre de la LMRST et de l'importance du paritarisme. Un membre syndical souligne également que malgré les débats et les divergences d'opinions concernant l'adoption et la mise en œuvre de la LMRST, la réputation et la crédibilité de la Commission et de son équipe de direction n'ont jamais été remises en doute.

À la fin de cet échange, la présidente du conseil d'administration en profite pour remercier la présidente-directrice générale, au nom du conseil d'administration, d'avoir assumé les fonctions relatives à la présidence du conseil d'administration depuis janvier 2016, en plus de ses fonctions de directrice de l'organisation. Elle souligne qu'il s'agit d'une tâche colossale et qui a été réalisée avec brio par celle-ci.

14. Levée de la séance

La présidente du conseil d'administration lève la séance à 12 h 55.

15. Prochaine séance – 22 septembre 2022 à 13 h

COPIE CONFORME



(S)Julie Cerantola
Secrétaire générale